



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

La Sécurité Humaine

Approches et Défis

La sécurité humaine :

approches et défis

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones cités ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les auteurs sont responsables du choix et de la présentation des faits rapportés dans cet ouvrage ainsi que des opinions exprimées, lesquelles ne sont pas nécessairement celles de l'UNESCO et n'engagent pas l'Organisation.

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite sous quelque forme que ce soit, ou par un quelconque procédé, sans l'autorisation écrite de l'UNESCO.

Toute demande concernant cette publication peut être adressée à :

**Secteur des sciences sociales et humaines
UNESCO**

1, rue Miollis

75732 Paris Cedex 15, France

Tél. : +33 – 1 45 68 45 52

Fax : +33 – 1 45 68 55 52

E-mail : peace&security@unesco.org

Site Internet : <http://www.unesco.org/shs>

Toute demande d'autorisation à reproduire ou à traduire tout ou partie de cet ouvrage doit être adressée à :

Éditions UNESCO

E-mail : publishing.promotion@unesco.org

Site Internet : <http://publishing.unesco.org/default.aspx>

Couverture et mise en page : Jérémie Dobiecki

Traduction : Section de traduction, UNESCO

Imprimé par : STEDI MEDIA, Paris

Publié par l'Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture
7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France

ISBN 978-92-3-204081-7

© UNESCO, 2009

Tous droits réservés

Imprimé en France



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

La Sécurité Humaine

Approches et Défis

Équipe de coordination

Directeur de publication	Pierre Sané
Coordonnatrice exécutive	Moufida Goucha
Collaborateurs principaux	René Zapata, Claudia Maresia, Arnaud Drouet, Phinith Chanthalangsy, Julia Carrillo Lerma, Marina Faetanini, Max Schott
Édition	Caroline Lawrence

Membres du Groupe Intersectoriel sur la Sécurité Humaine (IGHS)

SECTEUR DE LA COMMUNICATION ET DE L'INFORMATION (CI)

Sylvie Coudray, Andrea Cairola

SECTEUR DE LA CULTURE (CLT)

Saori Terada, Susanne Schnuttgen

SECTEUR DE L'ÉDUCATION (ED)

Linda King, Ulla Kalha, Linda Tinio

SECTEUR DES SCIENCES EXACTES ET NATURELLES (SC)

Annikka Lipponen, Badaoui Rouhban, Léna Salamé

COMMISSION OCÉANOGRAPHIQUE INTERGOUVERNEMENTALE (SC/IOC)

Bernardo Aliaga

SECTEUR DES SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES (SHS)

Pierre Sané (Président), Julia Carrillo Lerma, Phinith Chanthalangsy, Arnaud Drouet, Moufida Goucha, Sergei Lazarev, Claudia Maresia, Max Schott, Konstantinos Tararas, Vladimir Volodine, Christina Von Furstenberg, René Zapata

DÉPARTEMENT AFRIQUE (AFR)

Cheikhna Sankaré, Ana Elisa Santana Afonso

UNITÉS HORS SIEGE

Marina Faetanini, Bureau de New Delhi ; Darryl Macer, Bureau de Bangkok ; Sarinya Sophia, Bureau de Bangkok

BUREAU DE COORDINATION DES UNITÉS HORS SIEGE (BFC)

Susana Sam-Vargas

BUREAU DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE (BSP)

Jean-Yves Le Saux, Mariama Saidou-Djermakoye, Cheikh N'Diaye, Ann-Belinda Preis, Caroline Siebold

CABINET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL (ODG)

Anthony Krause

Remerciements

La présente publication est le fruit des efforts concertés du Groupe intersectoriel sur la sécurité humaine (IGHS) de l'UNESCO, créé en mars 2006 par Koïchiro Matsuura, Directeur général de l'UNESCO, et présidé par Pierre Sané, Sous-Directeur général pour les sciences sociales et humaines. L'IGHS a été placé sous la supervision du Collège des Sous-Directeurs généraux, présidé par Marcio Barbosa, Directeur général adjoint de l'UNESCO, et composé des personnes suivantes : Patricio Bernal, Secrétaire exécutif de la Commission océanographique intergouvernementale ; Nicholas Burnett, Sous-Directeur général pour l'éducation ; Hans D'Orville, Sous-Directeur général pour la planification stratégique ; Getachew Engida, Sous-Directeur général adjoint et Contrôleur financier ; Walter Erdelen, Sous-Directeur général pour les sciences exactes et naturelles ; Abdul Waheed Khan, Sous-Directeur général pour la communication et l'information ; Amine Khene, Sous-Directeur général pour l'administration ; Françoise Rivière, Sous-Directrice générale pour la culture ; Ahmed Sayyad, Sous-Directeur général pour les relations extérieures et la coopération ; Nouredini Tidjani-Serpos, Sous-directeur général pour le Département Afrique ; Qian Tang, Sous-Directeur général adjoint et Directeur du Bureau exécutif du Secteur de l'éducation ; Dyane Dufresne-Klaus, Directrice du Bureau de la gestion des ressources humaines ; Elizabeth Longworth, Directrice du Cabinet du Directeur général ; Peter Maertens, Directeur p.i. du Service d'évaluation et d'audit ; Saturnino Muñoz Gómez, Directeur du Bureau de l'information du public ; Lamia Salman-El Madini, Directrice du Bureau de coordination des unités hors Siège ; Yolande Valle-Neff, Directrice du Bureau du budget.

La publication a grandement bénéficié des contributions d'Alioune Sall, Directeur exécutif de l'Institut des Futurs africains, dont l'analyse tournée vers l'avenir est reflétée au Chapitre 4.

Il convient également de remercier l'ensemble de nos réseaux et partenaires privilégiés et de mentionner spécialement la coopération fructueuse avec Amitav Acharya, Peter Burgess, Bechir Chourou, Claudia Fuentes, Shin-Wha Lee, Francisco Rojas Aravena, Anara Tabyshalieva, Shahrbanou Tadjbakhsh, Odette Tomescu-Hatto et Jo-Ansie van Wyk, auteurs de la série UNESCO intitulée *Promoting Human Security: Ethical, Normative and*

Educational Frameworks pour les différentes régions du monde. Notre profonde reconnaissance va aussi à Claire Hill et à Edward Newman.

Des remerciements spéciaux, pour leurs communications, discussions et contributions, doivent également être adressés à Ibrahim Awawdeh, Wolfgang Benedek, Hans Günter Brauch, Paz Buttedhal, Saida Charajeddine, Mánu de Barra, Ingrid Harder, Nassif Hitti, Phantipha Iamsudha, Nike-Catherine Koutrakou, Matjaz Kovacic, Keith Krause, Mohamed T. F. Maiga, Iraklis Moskof, Mehrnaz Mostafavi, Ghada Moussa, Zoe Nielsen, Karen O'Brien, Paul Oquist, Klaus Rasmussen, Geneviève Schmeder, Luis Guillermo Solis, Majid Tehranian, Esteban Tomic Errazuriz et Jun Yamada, experts de la sécurité humaine et représentants du Réseau de la sécurité humaine et d'organisations régionales telles que l'ALECSO, la LEA, l'OEA et l'OSCE, qui ont tous participé à la Réunion de travail de haut niveau organisée par l'UNESCO en décembre 2005 afin de recueillir avis et conseils en vue de l'élaboration de la présente publication.

Au sein du Secrétariat de l'UNESCO, il convient également de remercier pour leurs contributions Caroline Bacquet, Laurie Behar, Tania Boler, Pasquale Capizzi, Ilaria Caraceni, Christopher Castle, Etienne Clément, Mabinta Coly, Karin Czermak, Frosse Dabit, Ian Denison, Paul de Guchteneire, Abdourahamane Diallo, Geneviève Domenach-Chich, Saada El Sabri, Boris Falatar, Enzo Fazzino, Giovanni Fontana Antonelli, Geoffrey Geurts, Ulrike Hanemann, Louise Haxthausen, Maria Helena Henriques Mueller, Marcel Kabanda, Klaus Peter Koltermann, James Michael Kulikowski, Bechir Lamine, Pei Hwa Lan, Stefania Lenoci, Richard Lo Giudice, Maya Makhlof Sarrazin, Christian Manhart, Nancy McLennan, Martha Milanzi Nguni, Luc Montagnier, Edgar Montiel, Jun Morohashi, Ali Moussa Iye, Marina Patrier, Mohan Perera, Amir Piric, Jacques Rao, Robertine Raonimahary, Christine Restif, Mark Richmond, Russ Russell, Justine Sass, Marcello Scarone, Mogens Schmidt, Irmeli Seipajarvi, Rovani Sigamoney, Eunice Smith, Jan Helge Solbakk, Chiara Sponzilli, Katerina Stenou, Orrin Summerell, Ariana Szepesi Colmenares, Aylin Taftali, Chifa Tekaya, Henk Tenhave, Kressen Irma Thyen, Kristine Tovmasyan, Sharon-Ann Varturk, Baptiste Violi, Casimiro Vizzini, Emilie Wagner, Megumi Watanabe, Ekua Yankah, Su Zhang et Paloma Ziogas.

Table des matières

La sécurité humaine : approches et défis

Préface	xi
par Koïchiro Matsuura, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)	
Avant-propos	xiii
par Pierre Sané, Sous-Directeur général pour les sciences sociales et humaines, UNESCO	
Introduction	xvii
La sécurité humaine et l'UNESCO : bilan et perspectives	
par Moufida Goucha, Chef de la Section sécurité humaine, démocratie et philosophie, UNESCO	
Chapitre 1	1
L'action de l'UNESCO dans le domaine de la sécurité humaine	
Introduction: la sécurité humaine, un paradigme en formation	3
> La sécurité humaine est centrée sur la personne	3
> Un concept occidental ?	4
> Un concept en vogue et en pleine évolution	5
I. L'engagement de l'UNESCO en matière de paix et de sécurité	5
> Né de l'après-guerre froide	6
> Promouvoir des approches régionales	9
> Consolider les fondements éthiques de la sécurité humaine	10
> Répondre à des risques et menaces interdépendants	11
II. Relever les défis majeurs dans le domaine de l'éducation	13
> Réaliser l'Éducation pour tous	13
> Veiller au respect du droit à l'éducation	15
> Vers la parité et l'égalité des genres	17
> Intégrer pleinement l'éducation aux droits de l'homme	19
> Encourager l'éducation pour la paix	21
> Combattre la violence à l'école	22
> Lutter contre le VIH/SIDA	25

III. Vivre en sécurité dans la diversité	27
> Protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles	28
> Encourager le dialogue interreligieux	30
> Préserver le patrimoine culturel	30
> Lutter contre le racisme	33
> Se préoccuper des droits des migrants	34
> Lutter contre toutes les formes de discrimination	35
> Le pluralisme dans les médias	36
IV. Construire une base de connaissances : contribution des sciences exactes et naturelles et des sciences sociales et humaines à la sécurité humaine	39
> S'attaquer à la dégradation de l'environnement et au changement climatique	40
> Agir pour la prévention, la planification au préalable et la réduction des catastrophes	43
> Anticiper la rareté des ressources	46
> Assurer l'éthique des sciences et des technologies	47
> Resserer les liens entre politique et recherche par la constitution de réseaux	49
V. Faire face aux conflits et à la violence	52
> La contribution de l'UNESCO à la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010)	54
> Des conflits interétatiques aux conflits intra-étatiques	55
> Contribuer à la résolution des conflits	57
> Éduquer contre le terrorisme	62
> Consolider les activités éducatives dans un contexte de post-conflit	64
VI. Contribuer à l'éradication de la pauvreté	66
> Lutte contre la pauvreté et protection des droits humains fondamentaux	68
> Les plus vulnérables au centre de l'attention : l'exemple du trafic des êtres humains	70
> Pauvreté et développement économique	72
VII. Les relations entre démocratie, droits de l'homme et sécurité humaine	74
> Les principes démocratiques de dignité, d'égalité et de respect mutuel	77
> Donner à la société civile les moyens d'agir	79
> L'égalité des sexes et la démocratisation	80
> Sensibiliser à la bonne gouvernance	82
> Intégrer le cadre normatif des droits de l'homme	84

Chapitre 2 87

Recommandations régionales / sous-régionales pour la promotion de la sécurité humaine

Introduction : La sécurité humaine, 2000-2007	88
Niveau international	88
Afrique	90
États arabes	93
Asie de l'Est	95
Asie centrale	96
Asie du Sud-Est	99
Amérique latine et les Caraïbes	104
Europe de l'Est	105
Europe occidentale	111
Tableaux	114
Conclusion	120

Chapitre 3 125

Le questionnaire de l'UNESCO sur la Sécurité Humaine (QSH) : du débat à la pratique

I. Principaux résultats du questionnaire	127
> Introduction	127
> Tentatives de définition du concept de sécurité humaine	128
> Identification des risques et menaces majeurs pour la sécurité humaine	130
> Prospective : que peut-on anticiper ? Existe-t-il un « point de non-retour » ?	142
> Les approches stratégiques et les outils politiques	149
> Le rôle de l'UNESCO et ses compétences uniques	153
II. Stratégie, objectifs et méthode du questionnaire	160
> Introduction	160
> La sécurité humaine, un concept unificateur	160
> Le questionnaire comme outil exploratoire pour l'avenir	160
> Objectifs de représentativité du questionnaire	161
> Stratégie d'ouverture du questionnaire à d'autres communautés	161
> Méthode	162
III. Questionnaire en ligne sur la sécurité humaine	164

Chapitre 4 175

Défis émergents et scénarios possibles

Introduction	176
I. Défis émergents	177
> Régression du développement humain	177
> Intégrer les plus vulnérables	177
> Violence et conflits	178
> Terrorisme et armes de destruction massive	179
> S'occuper des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées dans leur propre pays	180
> Améliorer la sécurité économique	180
> L'éducation pour la santé	181
> Questions relatives à l'environnement et à l'agriculture	182
II. À la recherche des politiques les plus appropriées en matière de sécurité humaine	184
> Nécessité d'une coopération internationale	184
> Instauration d'une justice transitionnelle	185
> Suivi de la reconstruction post-conflit	186
> Encourager des perspectives éthiques et l'analyse prospective	187
III. Défis futurs : trois scénarios	189
> Scénario basé sur la primauté du marché	189
> Scénario basé sur la primauté du sécuritaire	192
> Scénario basé sur la primauté du politique	193

L'UNESCO a confié la rédaction de ce chapitre à Alioune Sall de l'Institut des Futurs africains (Afrique du Sud), l'un des rares instituts à procéder à des analyses prospectives de la sécurité humaine. Les opinions exprimées par l'auteur ne sont pas nécessairement celles de l'UNESCO.

Appendices	197
Bibliographie	198
Sélection de sites Internet	209
Encadrés, tableaux et figures	211
Acronymes	215

Préface

Koïchiro Matsuura

Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

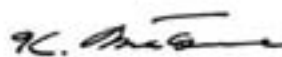
Depuis les années 1990, assurer la sécurité humaine des populations les plus vulnérables est une préoccupation majeure pour la communauté internationale. Les menaces et les risques auxquels sont confrontées ces populations ont pris de l'ampleur et gagné en intensité. Le tribut à payer a été lourd, en particulier pour les femmes et les enfants, mais aussi pour tous ceux qui ont été privés, génération après génération, de chances d'accéder à une vie meilleure.

La persistance de l'extrême pauvreté et de l'analphabétisme, l'impact du VIH/SIDA, la dégradation de l'environnement, les conflits internes, les déplacements forcés et les migrations sont étroitement liés. Trop souvent, il est difficile de donner aux personnes touchées les moyens d'améliorer leurs conditions d'existence – en particulier par l'éducation – et de créer les conditions du respect de leurs droits fondamentaux. L'urgence et l'ampleur des efforts à entreprendre au cours des prochaines années, voire des prochaines décennies, s'imposent avec d'autant plus d'évidence que nous commençons à prendre toute la mesure du changement climatique et de ses conséquences pour les populations les plus défavorisées.

Au cours des six dernières années, l'UNESCO s'est efforcée d'apporter sa propre contribution à la sécurité humaine en mobilisant ses ressources dans tous ses domaines de compétence et en adoptant une démarche résolument interdisciplinaire, et cela dans le seul but de répondre durablement à l'évolution des besoins des populations les plus vulnérables.

La présente publication offre une vue d'ensemble, succincte et factuelle, des actions en rapport avec la sécurité humaine menées par l'UNESCO dans de nombreux domaines et dans de nombreuses régions. Elle reflète les résultats des efforts déployés par l'Organisation pour identifier des méthodes innovantes permettant de répondre à l'évolution des besoins en la matière, définir plus clairement ces besoins aux niveaux régional et sous-régional et établir sur des bases solides une stratégie d'action concrète.

J'espère sincèrement que cette publication inspirera et encouragera de nouvelles approches et initiatives afin de répondre de manière efficace et durable aux besoins à long terme des plus vulnérables dans le domaine de la sécurité humaine.



Koïchiro Matsuura

Avant- propos

Pierre Sané

Sous-Directeur général pour les sciences sociales et humaines, UNESCO

En tant que président du Groupe intersectoriel sur la sécurité humaine (IGHS) constitué par le Directeur général de l'UNESCO en 2006, je suis très heureux que tous les secteurs et services de l'UNESCO, ainsi que les bureaux hors Siège concernés, conjointement à des partenaires internationaux, régionaux et locaux, aient participé à l'élaboration et à la finalisation de la présente publication. La compréhension interdisciplinaire qu'incarne ce volume est un élément essentiel de la production contemporaine du savoir. Elle représente en même temps un défi fondamental pour une organisation comme l'UNESCO, dont les différentes composantes doivent agir en complète synergie, non pas seulement pour garantir sa crédibilité, mais surtout pour avoir un impact tangible sur les populations les plus vulnérables.

L'UNESCO promeut la sécurité humaine sur deux fronts principaux. D'une part, elle contribue à enrichir le concept de sécurité humaine en le reliant aux actions des peuples, des nations et des organisations internationales. D'autre part, elle explore différentes approches des diverses questions de sécurité humaine, complexes et interconnectées, en tenant compte de l'impact de la mondialisation, de la promotion des droits de l'homme et des préoccupations concernant la sécurité au sens large. En effet, l'UNESCO a été créée pour contribuer à la paix et à la sécurité dans le monde par l'éducation, les sciences, la culture, la communication et l'information – et ce en renforçant la coopération entre nations, en vue d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

La sécurité humaine illustre le rôle spécifique joué par l'UNESCO, au sein du système des Nations Unies, dans la diffusion des travaux de nombreux experts, centres de recherche, instituts, réseaux et ONG œuvrant dans ce

domaine. Le concept même de sécurité humaine demande une compréhension commune des principes qui le soutiennent. Comme le montre la présente publication, les secteurs de programme de l'UNESCO participent à la promotion d'une sécurité fondée sur les droits de l'homme, axée notamment sur l'éducation pour la paix, les réponses au VIH/SIDA, la relation entre droits de l'homme et développement durable, la recherche et l'action sur les ressources en eau et les questions concernant les catastrophes, la promotion d'une culture de la paix, la lutte contre le racisme et l'intolérance, le dialogue entre les cultures et entre les civilisations, et la promotion de la diversité culturelle et de la liberté d'expression.

Depuis 2000, le Secteur des sciences sociales et humaines de l'UNESCO suit une *approche régionale de la sécurité humaine*, en vue d'élaborer des *cadres éthiques, normatifs et éducatifs* dans ce domaine, pour chaque région et sous-région, comme le montre le chapitre 2 du présent volume. Que faut-il comprendre par cadres éthiques, normatifs et éducatifs de la sécurité humaine ? Quand nous disons que la sécurité humaine est centrée sur la personne, nous nous référons en général aux besoins spécifiques, parfois très urgents, des individus et des communautés confrontés à l'extrême pauvreté, à des situations de conflit ou de post-conflit, ou à la dégradation de l'environnement. Nous parlons en même temps des *libertés fondamentales*, telles qu'énoncées dans la Charte des Nations Unies. Nous parlons aussi de *dignité humaine*, dans l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'homme, ainsi que de la *solidarité intellectuelle et morale de l'humanité*, telle que rappelée dans l'Acte constitutif de l'UNESCO. Enfin, nous invoquons les valeurs incarnées dans les traditions spirituelles et religieuses qui font partie intégrante de la diversité culturelle, telles que pratiquées par les individus dans leur vie

quotidienne – valeurs qui jouent un rôle majeur dans la solidarité qui peut être manifestée, même dans les conditions les plus difficiles, dans l'espérance d'un avenir meilleur.

Ce ne sont là que quelques-uns des éléments qui contribuent à la construction d'un cadre éthique commun dans lequel la sécurité humaine peut prospérer, pourvu qu'elle soit associée aux dimensions essentielles de la vie de chacun.

Ce cadre éthique lui-même ne peut être dissocié du cadre normatif, qui se réfère essentiellement à la pleine jouissance des droits de l'homme, tels que proclamés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Nous devons nous efforcer de montrer comment la sécurité humaine est étroitement liée au respect des droits de l'homme et de la démocratisation.

Nous savons aussi que la sécurité humaine ne sera pas réalisée sans l'éducation et les compétences nécessaires pour traiter des questions majeures comme la paix, les droits de l'homme, le dialogue interculturel et le développement durable. Il reste beaucoup à faire pour cela, en termes de redéfinition des buts de l'éducation elle-même, et aussi de conception de programmes d'enseignement appropriés, de production des manuels correspondants, et peut-être surtout de mise en place d'une formation appropriée des enseignants.

Ces trois cadres – éthique, normatif, éducatif – de la promotion de la sécurité humaine doivent être bien établis au niveau mondial, mais il est d'une importance capitale de les mettre en place au niveau régional afin de définir au mieux les ressources et capacités humaines à mobiliser. Les processus d'intégration régionale acquièrent partout une dynamique impressionnante, et la mondialisation crée des tensions qui ne peuvent être négligées dans aucune analyse visant à promouvoir substantiellement le dialogue international et à renforcer la coopération multilatérale. Les réunions régionales de l'UNESCO ont montré qu'il y a beaucoup à gagner des approches régionales de la sécurité humaine. La combinaison d'approches régionales et de cadres d'actions spécifiques est une voie prometteuse car diversifiée et fructueuse pour la promotion de la sécurité humaine.

Ces trois cadres devraient jouer des rôles clés pour avancer, étant donné la grande diversité des défis dans ce domaine, particulièrement dans la mise en œuvre de politi-

ques de sécurité humaine qui soient inclusives. Il ne serait pas raisonnable d'essayer d'affronter les menaces pour la sécurité humaine au cas par cas ou en fonction de l'urgence. Pour assurer la durabilité et accroître la cohérence des initiatives internationales et régionales majeures en faveur de la sécurité humaine, il faut des bases solides permettant d'agir à long terme – allant au-delà des réponses aux catastrophes naturelles ou d'origine humaine en termes de prévention, et incluant une action aux niveaux communautaire et local.

Un des défis auxquels nous sommes confrontés est celui de différencier clairement entre les risques et menaces « externes » et « internes » pour la sécurité humaine. Il est d'une importance fondamentale que nous nous occupions de la dynamique des menaces pour la sécurité humaine à l'intérieur des pays – que ces menaces soient de nature sociétale ou environnementale – en déterminant comment mieux utiliser les capacités régionales et nationales et impliquer plus efficacement un éventail plus large d'acteurs afin d'aider à contrer ces menaces. Celles-ci comprennent l'inégale répartition des ressources en eau et les conflits résultant de l'impact du changement climatique sur les populations les plus pauvres et les plus vulnérables. Ces questions seront certainement au premier plan dans l'agenda international pour les années à venir. Un autre défi qui nous attend est celui de renforcer la dimension de genre dans la promotion de la sécurité humaine aux niveaux national et local. En effet, les besoins des femmes à cet égard, tels que mis en évidence dans de nombreux rapports de recherche, exigent une action plus cohérente et à plus long terme. En même temps, toutes les parties prenantes de la sécurité humaine doivent être impliquées car seule la participation la plus large contribuera au succès durable de toute politique, initiative ou projet, surtout au niveau local.

Pour relever ces défis, nous devons tout faire à la fois pour contribuer à la cohérence de l'agenda international en matière de sécurité humaine et pour aider à bâtir des coalitions en vue d'encourager et de soutenir la sécurité humaine. À cet égard, nous devons reconnaître et mettre à profit certaines approches communes de la sécurité humaine reflétées dans des initiatives majeures de ces dernières années, ainsi que les résultats d'initiatives clés lancées par des pays comme le Canada, le Japon et la Norvège et considérées comme piliers de leurs politiques étrangères.

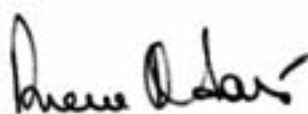
Il faut aussi que nous exploitions les recherches académiques portant sur un large éventail de questions interconnectées en matière de sécurité humaine et menées dans des centres d'excellence et des réseaux de recherche régionaux dans les pays développés et dans les pays en voie de développement. À cet égard, l'UNESCO a commandé le chapitre 4 du présent volume sur les « Défis émergents et scénarios possibles » à Alioune Sall, de l'Institut des Futurs africains (Afrique du Sud), un des rares instituts qui, dans le monde, mènent une analyse prospective de la sécurité humaine.

À l'UNESCO, nous sommes convaincus qu'une meilleure coopération dans la recherche sur la sécurité humaine et une implication plus efficace des parties prenantes principales dans la formulation et la mise en œuvre des politiques de sécurité humaine aideront à garantir la durabilité de ces politiques au bénéfice des populations les plus vulnérables.

Depuis que le concept de sécurité humaine a été introduit pour la première fois dans le Rapport mondial du PNUD sur le développement humain (1994), il n'a pas cessé d'évoluer. Comme la nature des risques et menaces auxquels le monde est confronté change, la définition de la sécurité humaine et des paramètres de l'action commune évolue parallèlement. C'est pourquoi l'UNESCO a jugé important de faire le point sur ce qui a été réalisé dans ses propres domaines de compétence, en tant que base pour entamer

ses réflexions et actions futures en faveur des populations les plus vulnérables. Ce travail a été mené à un moment où l'Organisation s'apprête, durant la période 2008-2013 couverte par sa Stratégie à moyen terme récemment approuvée, à évaluer les défis sociétaux émergents dans ses domaines d'expertise et à redoubler d'efforts pour répondre aux besoins de ceux qui continuent à vivre, génération après génération, dans des conditions difficiles et intolérables.

Ainsi, alors que se termine une phase de l'action de l'UNESCO en faveur de la promotion de la sécurité humaine, commence une autre phase dans laquelle certaines préoccupations spécifiques de la sécurité humaine feront l'objet de différents programmes sur la base de la riche expérience acquise au cours des six dernières années, et dans le contexte d'une collaboration interdisciplinaire renforcée.



Pierre Sané

Introduction

Moufida Goucha

Chef de la Section sécurité humaine, démocratie et philosophie, UNESCO

La sécurité humaine et l'UNESCO : bilan et perspectives

La sécurité humaine englobe une grande variété de questions et fait intervenir divers acteurs à différents niveaux. Comme le montre le premier chapitre du présent volume, consacré à l'action de l'UNESCO dans le domaine de la sécurité humaine, ce concept est véritablement multidimensionnel.

L'Organisation manifeste depuis longtemps un engagement ferme pour les questions de paix et de sécurité et, plus récemment, de sécurité humaine. Les périodes phares de son action dans ce domaine sont 1945-1993, 1994-1999 et 2000-2007. Son travail actuel repose sur des bases solides auxquelles elle doit beaucoup.

Suite aux recommandations du Collège des Sous-Directeurs généraux de l'UNESCO et des conclusions des réunions d'experts et des réunions régionales qui se sont tenues au fil des ans avec un grand nombre de partenaires, la présente publication fait le point de ce que l'UNESCO a accompli jusqu'à présent pour la promotion de la paix et de la sécurité humaine. Elle vise à mettre en perspective les enseignements tirés et l'expérience acquise en la matière et à présenter de nouveaux modèles pour l'action future.

Le lien entre paix et sécurité : 1945-1993

À sa première session, en 1945, la Conférence générale de l'UNESCO a relevé la contribution que les sciences humaines et sociales pouvaient apporter à une compré-

hension mutuelle accrue entre les peuples et à la diminution des tensions qui génèrent les conflits⁽¹⁾. Conformément à l'Acte constitutif de l'Organisation, elle a inclus dans le programme de l'UNESCO des études sur les tensions sociales et leurs répercussions internationales. À sa deuxième session, en 1947, la Conférence générale a adopté le plan de travail correspondant mis en œuvre au cours des années qui ont suivi.

En 1953, le Département des sciences sociales de l'UNESCO est allé plus loin en invitant l'Association internationale de sociologie à mener une analyse critique de toutes les recherches en cours – tant sociologiques que psychologiques – sur les conflits intergroupes afin d'orienter la recherche future. Les résultats de ce travail ont été publiés par l'UNESCO en 1957 sous le titre *De la nature des conflits*⁽²⁾. Estimant que l'UNESCO avait joué un rôle décisif au milieu des années 1950 en impulsant une sociologie du conflit et de la sécurité internationale, Pierre Hassner⁽³⁾ a souligné l'importance des études antérieures de l'Organisation qui rompaient avec le psychologisme des idées rebattues au sujet de l'esprit des peuples ou les extrapolations sur le rôle extraordinaire de leurs dirigeants. Ces études ont véritablement ouvert la voie à de nouvelles analyses des causes socioéconomiques des conflits, notamment à une analyse de la sécurité et de l'insécurité fondée sur la théorie des jeux et de la prise de décision reposant sur des choix rationnels. La théorie politique de Raymond Aron, les *Essais de stratégie théorique* de

(1) Le texte qui suit est basé sur l'historique figurant dans *Unité de la paix et des nouvelles dimensions de la sécurité*, UNESCO, 1999, p. 11 à 13.

(2) J. Bernard, T. H. Pear, R. Aron et R. C. Angell, 1957, *De la nature des conflits : évaluation des études sur les tensions internationales*, Paris, UNESCO.

(3) P. Hassner, 1995, Violence, rationalité, incertitude. Tendances apocalyptiques et iréniques dans l'étude des conflits internationaux, dans *La violence et la paix : de la bombe atomique au nettoyage ethnique*, Paris, Esprit, p. 83 et 84.

Lucien Poirier, la polémologie de Gaston Bouthoul et les études d'Anatol Rapoport, ainsi que le *Journal of Conflict Resolution*, revue de nature interdisciplinaire, ont tous tiré profit de l'impulsion initiale donnée par l'UNESCO.

Des années 1960 aux années 1980, l'UNESCO a poursuivi son travail dans un climat souvent marqué par de profonds désaccords – répercussions de la guerre froide entre les chercheurs qui étudiaient la paix, le désarmement et les origines socioéconomiques des conflits. Étant donné que l'enseignement et la recherche sur la paix et les conflits commençaient alors à faire partie des programmes des universités dans de nombreux pays – dans une certaine mesure à l'instigation de l'UNESCO – l'Organisation elle-même, avec ses Rapports et documents de sciences sociales, a lancé une série de publications sur les principales tendances dans ce domaine, en coopération avec de grandes institutions du monde entier.

Une nouvelle étape a commencé avec la publication de l'étude *UNESCO Yearbook on Peace and Conflict Studies 1980*, qui recueille les principaux travaux menés dans le monde au cours des deux années précédentes. Comme l'a écrit Hylke Tromp dans son introduction au *Yearbook 1980*, les recherches récentes montraient qu'un « changement de paradigme » s'était produit dans la mesure où l'interdépendance et les phénomènes transnationaux occupaient enfin la place qui leur revenait dans l'étude de la paix et des conflits. Cette tendance a été confirmée ensuite par la fin de la guerre froide, laquelle a eu à son tour une influence considérable sur l'étude de la paix et des conflits. En 1988, la prolifération des conflits au sein des États était devenue le principal sujet de préoccupation de la communauté internationale⁽⁴⁾. Cette évolution a également marqué le début d'un changement radical des stratégies de promotion de la paix de l'UNESCO, désormais axées sur la « culture de la paix ».

Nouvelles dimensions de la sécurité : 1994-1999

La Stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 1996-2001 soulignait l'effort global entrepris par l'Organisation pour promouvoir une culture de la paix et témoignait d'une nouvelle phase de son engagement en faveur de la paix et de la sécurité humaine. Un bon exemple en est le projet transdisciplinaire « Vers une culture de la paix » mis en chantier en 1996.

« En effet, à quelle paix aspirons-nous ? Quelle sécurité s'agit-il de promouvoir ? »⁽⁵⁾. Ces questions qui sous-tendaient l'engagement de l'UNESCO en faveur d'une culture de la paix, étaient au cœur de ses préoccupations depuis sa fondation. Aux termes du préambule de l'Acte constitutif « une paix fondée sur les seuls accords économiques et politiques des gouvernements ne saurait entraîner l'adhésion unanime, durable et sincère des peuples et, [...] par conséquent, cette paix doit être établie sur le fondement de la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité »⁽⁶⁾. La sécurité repose sur la même solidarité étant donné que, comme l'énonce la Charte des Nations Unies, la paix et la sécurité sont indissociables.

Bien que les aspects militaires de la sécurité aient conservé leur statut privilégié à cette époque, le droit international en était venu à reconnaître que de nombreux facteurs non militaires nuisaient à la paix ainsi qu'à la sécurité nationale et internationale. L'UNESCO a analysé cette évolution dans une publication intitulée *Non-Military Aspects of International Security*⁽⁷⁾. Le concept de sécurité évoluait manifestement, englobant de nouvelles dimensions qui n'avaient occupé qu'une place secondaire jusqu'à présent dans les préoccupations des États.

À la conception strictement militaire de la sécurité avait succédé une conception globale de la sécurité des populations – nous pourrions même dire de la *sécurité démocratique* des populations. Cette dernière notion ne pouvait être que globale et indivisible dans la mesure où

(4) Voir les *Yearbooks on Peace and Conflict Studies* de l'UNESCO datant de cette période.

(5) M. Goucha, 1998, Introduction dans *Quelle sécurité ?*, Paris, UNESCO, p. 9. Le texte qui suit s'inspire du même document, p. 9 à 14.

(6) L'Acte constitutif de l'UNESCO a été adopté à Londres le 16 novembre 1945.

http://www.portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=15244&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

(7) UNESCO, 1995, *Non-Military Aspects of International Security*, Paris, UNESCO.

certains phénomènes (par exemple l'extrême pauvreté, les inégalités entre les pays et à l'intérieur des pays, la dégradation de l'environnement, les pandémies et les nouvelles maladies, diverses formes de discrimination et les violations des droits de l'homme) transcendent les frontières nationales. À la peur de la guerre nucléaire s'étaient substituées diverses incertitudes dont beaucoup mettaient aussi en péril la vie humaine et avaient des conséquences auxquelles aucun État ne pouvait répondre seul d'une manière adéquate. Il s'ensuivait que seule une conception de la sécurité véritablement fondée sur les besoins réels des populations dans ce domaine et s'appuyant sur le principe de la coopération internationale pouvait renforcer l'interdépendance entre paix, développement et démocratie. Pareille conception de la sécurité, qui entraînait une redéfinition des rôles de tous les membres de la société, y compris des forces armées, ne pouvait manifestement pas être mise au point sans la contribution de chacun de ces acteurs.

Les grands axes des nouvelles études dans cette direction ont été identifiés lors d'un séminaire sur le maintien de la paix et la consolidation de la paix qui s'est tenu à l'Institut des sciences, de la littérature et des arts de Venise en 1994⁽⁸⁾ ainsi que du Symposium interaméricain sur la sécurité pour la paix : Consolidation et maintien de la paix, organisé par l'UNESCO, l'Organisation des États américains (OEA) et le Collège interaméricain de défense (IADC) à Washington D.C. en 1995⁽⁹⁾. La même année, le Directeur général de l'UNESCO, Federico Mayor, a constitué un groupe informel au sein de l'Organisation qu'il a chargé d'examiner les facteurs complexes et interdépendants qui sous-tendaient cette nouvelle conception de la sécurité.

Cette démarche allait dans le sens de la Stratégie à moyen terme de l'Organisation pour 1996-2001, qui appelait l'UNESCO à tenir compte des « nouvelles conditions de la sécurité » en contribuant à la consolidation de la paix⁽¹⁰⁾. Elle était également conforme au Programme et budget de l'Organisation pour 1996-1997, lequel prévoyait qu'au titre de son projet « Vers une culture de la paix », l'UNESCO « contribuera[it] aux

discussions en cours concernant un nouvel agenda des recherches sur la paix, une nouvelle conception de la sécurité et le rôle du système des Nations Unies à cet égard »⁽¹¹⁾.

Pour repenser le sens de la sécurité, le groupe informel a bénéficié des contributions d'un grand nombre de spécialistes éminents, reproduites dans un document intitulé *Quelle sécurité ?* En partant de points de vue extrêmement différents, leur travail global laissait entrevoir de nouvelles possibilités d'action face aux défis de sécurité auxquels la communauté internationale était confrontée, tout en permettant à l'UNESCO de s'inspirer d'une tradition intellectuelle remontant aux premiers travaux du sociologue Jessie Bernard et de ses collègues.

En 1996, l'UNESCO s'est beaucoup appuyée sur ces contributions lorsqu'elle a ouvert un dialogue sans précédent avec des instituts d'études stratégiques ou de défense et des représentants des forces armées dans le cadre du Symposium international : Des insécurités partielles à la sécurité globale, organisé conjointement avec l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN, France), avec l'assistance du Centro di Alti Studi per la Difesa (CASD, Italie), de l'Institut d'études de sécurité de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) et du Centro Superior de Estudios de la Defensa Nacional (CESEDEN, Espagne). Le dialogue s'est poursuivi plus tard la même année en El Salvador dans le cadre du Forum militaire centraméricain pour une culture de la paix⁽¹²⁾ qui s'est réuni de nouveau au Guatemala en 1998 en vue de promouvoir une sécurité démocratique en Amérique centrale. Il convient aussi de mentionner à ce propos le rôle que l'UNESCO a joué en aidant à créer la Conférence des forces armées centraméricaines (CFAC).

Pendant toute cette période, l'UNESCO a participé à diverses réunions régionales et sous-régionales concernant la nécessité qui se faisait jour de former les forces armées à la paix, aux droits de l'homme et à la démocratie, dans l'optique d'une coopération accrue avec le Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme. Au moment où une vaste réforme du système des Nations Unies était en cours, notamment dans le but de

(8) UNESCO, 1996, *The Venice Deliberations – Transformations in the Meaning of 'Security': Practical Steps Toward a New Security Culture*, Paris, UNESCO (The Venice Papers, CAB-96/WS/1).

(9) UNESCO, 1996, *Security for Peace. A Synopsis of the Inter-American Symposium on Peace Building and Peace Keeping*, Paris, UNESCO (The Venice Papers, CAB-96/WS/2).

(10) UNESCO, 1996, *Stratégie à moyen terme approuvée 1996-2001*. Paris, UNESCO, 28 C/4, § 189.

(11) UNESCO, 1995, *Programme et budget approuvés pour 1996-1997*, Paris, UNESCO, 28 C/5, § 05247. Voir aussi UNESCO, 1998, *Programme et budget approuvés pour 1998-1999*, Paris, UNESCO, 29 C/5, § 06016, 06019, 06027.

(12) Les débats du Forum peuvent être consultés dans UNESCO, 1997, *Foro militar centroamericano para la cultura de paz (San Salvador, 26 y 27 de junio de 1996)*, Programa de cultura de paz de la UNESCO, El Salvador, Bureau de l'UNESCO.

renforcer la capacité du système dans son ensemble en matière de prévention des conflits et de consolidation de la paix, il incombait à l'UNESCO de coopérer étroitement avec d'autres organismes des Nations Unies d'autant plus qu'elle insistait elle-même sur une nouvelle approche de la sécurité dans son projet « Vers une culture de la paix ».

Pour l'UNESCO, les origines les plus récentes du concept spécifique de sécurité humaine se trouvent dans la réponse qu'elle a donnée au rapport établi par le Secrétaire général de l'ONU en 1992, *Agenda pour la paix*, lequel mettait l'accent sur la diplomatie préventive, le rétablissement de la paix et le maintien de la paix⁽¹³⁾. Un autre concept en vogue à l'époque était celui de la « sécurité démocratique » prôné par le Conseil de l'Europe et exposé dans le détail dans l'Accord-cadre relatif à la sécurité démocratique en Amérique centrale. L'*Agenda pour la paix* prenait acte du fait que, les guerres interétatiques étant en forte diminution, le véritable problème qui se poserait à l'avenir serait celui des conflits intra-étatiques et de la manière dont la communauté internationale y ferait face.

Répondant à cette évaluation avec son propre Agenda pour une culture de la paix, l'UNESCO s'est référée aux finalités éthiques de son Acte constitutif et, partant, à l'importance qu'elle accordait à la paix et à la sécurité et elle a réorienté son action dans une optique interdisciplinaire. En même temps, elle a participé à la réconciliation en El Salvador et au Guatemala, à la promotion d'une culture de la paix aux Philippines et à des actions de grande ampleur dans ce domaine intégrant une perspective de genre en Afrique.

L'influence du mouvement en faveur d'une culture de la paix est reflétée dans la proclamation par l'ONU de 2000 comme Année internationale de la culture de la paix, et de la période 2001-2010 comme Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde, dont l'UNESCO est devenue chef de file, alors même que d'autres priorités étaient apparues entre-temps

pour le système des Nations Unies, dont témoignent la Déclaration du Millénaire et les Objectifs du Millénaire pour le développement qui en découlent⁽¹⁴⁾.

Parmi tous les gouvernements et organisations internationales qui ont participé à la définition et à la promotion de la sécurité humaine à l'époque, certains ont été particulièrement actifs, comme les Gouvernements canadien et japonais qui défendaient pourtant des concepts différents. L'interprétation du Canada était axée sur la sécurité de l'individu, et l'accent mis sur « la protection contre des menaces persistantes aux droits, à la sécurité ou à la vie des personnes » était l'élément qui la distinguait le plus du concept défendu par le Programme des Nations Unies pour le développement pour lequel un individu à l'abri du besoin était un individu en sécurité⁽¹⁵⁾. L'approche japonaise, en revanche, englobait à la fois la protection contre la peur et contre le besoin dans une définition de la sécurité humaine qui intégrait les droits de l'homme et la démocratisation.

Approches intégrées de la sécurité humaine : 2000-2007

Plus récemment, le Secteur des sciences sociales et humaines de l'UNESCO s'est efforcé d'appuyer la recherche et l'action en faveur de la sécurité humaine conformément aux conclusions de la Première réunion internationale des directeurs des institutions de recherche et de formation sur la paix, convoquée par l'UNESCO en 2000 sur le thème *Quel agenda pour la sécurité humaine au XXI^e siècle ?* Les participants à cette réunion ont reconnu que la sécurité humaine pouvait être considérée comme « un *paradigme en formation*, pour assurer d'une part une *meilleure connaissance* des risques et des menaces à grande échelle qui évoluent rapidement et qui peuvent avoir des répercussions considérables sur les individus et les populations, et d'autre part une *mobilisation accrue* de la vaste gamme d'acteurs réellement engagés dans la formulation de politiques participatives dans les divers domaines que cette sécurité englobe aujourd'hui. En tant que telle, elle représente un cadre approprié pour :

(13) B. Boutros-Ghali, 1992, *Agenda pour la paix, diplomatie préventive, rétablissement de la paix, maintien de la paix*. Rapport présenté par le Secrétaire général en application de la Déclaration adoptée par la Réunion au sommet du Conseil de sécurité le 31 janvier 1992, New York, Nations Unies (A/47/277-S/24111).

(14) Les huit objectifs sont les suivants : (1) réduire l'extrême pauvreté et la faim ; (2) assurer l'éducation primaire pour tous ; (3) promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; (4) réduire la mortalité infantile ; (5) améliorer la santé maternelle ; (6) combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies ; (7) assurer un environnement durable ; (8) mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

(15) Ministère des affaires étrangères et du commerce international (DFAIT), 2002, *Vivre à l'abri de la peur : la politique étrangère du Canada et la sécurité humaine*, Ottawa ; L. Axworthy, 1997, *Allocution devant la 52^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies*, New York, 25 septembre 1997 (<http://www.iansa.org/documents/un/unpub/statements/>) ; *ibid.*, 1999, *La sécurité humaine : la sécurité des individus dans un monde en mutation*, Ottawa, Ministère des affaires étrangères et du commerce international.

> accélérer la transition des anciennes conceptions restrictives de la sécurité, qui tendaient à l'identifier uniquement aux questions de défense, à un concept multidimensionnel beaucoup plus vaste, fondé sur le respect de tous les droits de l'homme et des principes démocratiques ;

> contribuer au développement durable et, en particulier, à l'éradication de l'extrême pauvreté qui est un déni de tous les droits de l'homme ;

> renforcer la prévention à la source des différentes formes de violence, de discrimination, de conflit et de luttes internes qui font de nombreuses victimes, essentiellement parmi les civils, dans toutes les régions du monde sans exception ;

> fournir un thème unificateur à l'action multilatérale au bénéfice des populations les plus touchées par des insécurités partielles et interdépendantes»⁽¹⁶⁾.

La Stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2002-2007 a pris en compte la sécurité humaine dans son objectif stratégique 5 – *Améliorer la sécurité humaine par une meilleure gestion de l'environnement et du changement social* – relevant à la fois des secteurs de programme des sciences exactes et naturelles et des sciences sociales et humaines. Pour atteindre cet objectif, il fallait de nouvelles stratégies permettant de faire face à des risques et menaces de différente nature. Les deux secteurs de programme avaient pour mission de mettre l'accent sur des besoins sociétaux aigus et d'intégrer les droits de l'homme à leur action. Des questions complexes comme le changement climatique, la sécurité alimentaire et celles des ressources en eau, la pauvreté, le VIH/SIDA et les maladies transmissibles, la diversité biologique et les effets des transformations sociales brutales exigent, dans le Secteur des sciences exactes et naturelles comme dans celui des sciences sociales et humaines, des approches novatrices permettant de tenir compte des savoirs locaux et traditionnels. À l'heure actuelle, l'Organisation est dotée de cinq programmes scientifiques intergouvernementaux et internationaux⁽¹⁷⁾ qui lui permettent de traiter ces questions de manière interdisciplinaire par la recherche, la formation, l'éducation, le conseil en matière de formulation de politiques et la sensibilisation.

Si de nombreux problèmes écologiques, par exemple, ont pris des dimensions mondiales, les solutions potentielles sont de plus en plus localisées, notamment pour ce qui concerne la gestion de l'écosystème. Une chose est sûre : le rythme du changement des systèmes écologiques (comme des systèmes sociétaux) augmente, mais il est de moins en moins possible d'en prévoir la direction. Dans le domaine de la surveillance de l'environnement et de l'évaluation des effets du changement climatique mondial, l'UNESCO soutient des activités à base scientifique qui intègrent les savoirs locaux et autochtones.

En ce qui concerne les sciences exactes et naturelles, l'UNESCO a poursuivi plusieurs objectifs consistant notamment à élaborer des approches intégrées de la gestion de l'environnement, à mettre l'accent sur les zones critiques comme les zones côtières, à établir des plans d'atténuation des effets des catastrophes pour les groupes vulnérables, à diffuser des principes directeurs relatifs à la préparation aux catastrophes et à atténuer les effets des catastrophes naturelles, à introduire et à utiliser des outils de modélisation et de prévision pour les politiques hydrologiques, écologiques et géologiques et leurs applications, à mieux évaluer l'effet de l'activité humaine sur les océans, à améliorer l'utilisation durable des ressources naturelles côtières dans les petits États insulaires en développement et à utiliser et à promouvoir davantage les énergies nouvelles et renouvelables, en particulier l'énergie solaire, notamment dans les pays africains. Cette démarche s'est accompagnée d'une meilleure utilisation des résultats du travail de l'UNESCO dans les domaines des sciences sociales et humaines au service de la formulation des politiques et de la gouvernance, en particulier dans les pays en cours de transformation.

Pour ce qui est des sciences sociales et humaines elles-mêmes, la stratégie de l'UNESCO a mis l'accent sur la nécessité, « par le biais de son réseau mondial d'institutions de recherche et de formation sur la paix, [...] de prévenir les conflits à la source [...], renforçant ainsi la sécurité humaine », et de contribuer à « l'élaboration d'approches intégrées de la sécurité humaine aux niveaux régional, sous-régional et national, visant les populations les plus vulnérables et comprenant [...] la prévention et la résolution des conflits »⁽¹⁸⁾.

(16) UNESCO, 2001, Recommandations finales dans *What Agenda for Human Security in the Twenty-First Century?* ; 2^e édition 2005, Paris, UNESCO, p. 225 à 229.

(17) Il s'agit des programmes suivants : Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (COI), Programme international de géosciences (PICG), Programme hydrologique international (PHI), Programme sur l'homme et la biosphère (MAB) et Programme « Gestion des transformations sociales » (MOST).

(18) UNESCO, 2002, Stratégie à moyen terme approuvée, 2002-2007, Paris, UNESCO, 31 C/4, § 93 à 113.

Ces objectifs étaient étroitement liés au rôle de l'Organisation dans l'élimination de la pauvreté - et surtout de l'extrême pauvreté⁽¹⁹⁾ - et dans la promotion des droits de l'homme, ainsi que dans la mise en œuvre de la Déclaration et Programme d'action des Nations Unies sur une culture de la paix⁽²⁰⁾ et de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010).

En vue d'ouvrir de nouvelles perspectives de recherche et de renforcer davantage les politiques publiques et la sensibilisation, de manière à concrétiser au mieux la notion de sécurité humaine, les activités du Secteur des sciences sociales et humaines pour 2002-2007 ont mis l'accent sur trois éléments : (1) un fondement éthique solide ; (2) des instruments normatifs protégeant les droits de l'homme ; et (3) l'éducation et la formation, y compris l'éducation pour la paix et le développement durable, la formation aux droits de l'homme et l'élargissement de l'agenda démocratique.

Lors de la Première réunion internationale, les directeurs des institutions de recherche et de formation sur la paix ont également invité l'UNESCO à appuyer des approches régionales définissant les moyens les plus appropriés de promouvoir la sécurité humaine et la prévention des conflits. L'adoption de ces approches de la sécurité humaine s'est avérée extrêmement fructueuse, comme en témoignent les résultats d'une série de conférences régionales sur la question⁽²¹⁾.

D'autres activités de l'UNESCO visant à promouvoir la sécurité humaine comprennent le Programme MOST, ainsi qu'une série de programmes relatifs aux droits de l'homme, à la lutte contre la discrimination, aux questions de genre et à l'éthique des sciences et des technologies. En outre, plusieurs projets intersectoriels mis en œuvre dans le cadre du thème « L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté » ont une solide composante sécurité humaine, notamment ceux qui concernent l'Afrique et l'Asie du Sud. Nombre de leurs résultats ont été intégrés dans d'autres initiatives de promotion de la sécurité humaine.

À la fin de 2005, l'UNESCO a organisé une réunion de travail de haut niveau sur le thème « Vers une publication de l'UNESCO sur la sécurité humaine ». Y ont participé des experts internationaux⁽²²⁾ ainsi que des représentants du Réseau de la sécurité humaine, diverses organisations intergouvernementales régionales (Organisation des États américains, Ligue des États arabes, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe), l'Université des Nations Unies, des États membres de l'UNESCO et le Secrétariat de l'UNESCO. Les participants ont examiné diverses initiatives internationales existantes de promotion de la sécurité humaine ainsi que leur suivi, et ont débattu des grandes lignes de la présente publication, dont la conception a été influencée par plusieurs de leurs recommandations.

Les grandes questions recensées lors de la réunion étaient notamment :

> Donner la priorité à l'autonomisation, en mettant l'accent en particulier sur l'éducation, notamment préventive, dans les domaines du développement durable, de la citoyenneté et des valeurs connexes et des droits de l'homme.

> Renforcer les capacités et le lien entre recherche et politiques dans le domaine de la sécurité humaine en identifiant les partenaires potentiels et les initiatives pertinentes en dehors de l'UNESCO et en rattachant plus étroitement l'expertise existant dans les secteurs de programme des sciences exactes et naturelles et des sciences sociales et humaines aux besoins sur le terrain.

> Analyser l'interaction entre sécurité environnementale et sécurité humaine – que l'UNESCO examine à l'heure actuelle essentiellement dans le cadre des programmes scientifiques intergouvernementaux relatifs aux questions liées à l'eau et aux écosystèmes associés.

> Veiller à tenir compte de la dimension du genre dans la sécurité humaine – élément important dans les contributions de l'Organisation non seulement à l'éducation, mais aussi aux questions environnementales et culturelles, l'égalité des sexes demeurant une priorité de la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2008-2013.

(19) Ibid., § 178 à 201.

(20) Nations Unies, 1999, A/RES/53/243 : Déclaration et Programme d'action sur une culture de la paix, New York, Nations Unies.

(21) Voir chapitre 2.

(22) Ces experts étaient les suivants : Wolfgang Benedek, Hans Günter Brauch, Peter Burgess, Paz Buttedhal, Bechir Chourou, Keith Krause, Mehrmaz Mostafavi, Ghada Moussa, Edward Newman, Zoe Nielsen, Karen O'Brien, Paul Oquist, Geneviève Schmeder, Luis Guillermo Solis, Shahrbanou Tadjbakhsh, Majid Tehranian, Jo-Ansie van Wyk.

> Associer l'élimination de la pauvreté au renforcement de la cohésion sociale.

> Aider à éliminer les conflits en identifiant les risques et les menaces qui les génèrent, ainsi que les solutions possibles.

Tenant compte du débat en cours au sein des Nations Unies sur la définition précise de la sécurité humaine, les participants à la réunion ont souligné que la rigueur scientifique et l'impact tangible potentiel d'une publication de l'UNESCO sur la question passerait par une présentation claire de l'approche de la sécurité humaine adoptée par l'Organisation. Ils ont également souligné la nécessité d'une série de mesures ou de critères communs permettant une analyse véritablement scientifique et donc comparative de la sécurité humaine. Pour répondre à ces besoins, la présente publication structure les données relatives à la sécurité humaine de manière à ce qu'elles facilitent la formulation des politiques et permettent une analyse interrégionale. Elle contient les résultats d'un questionnaire sur la sécurité humaine expressément conçu pour ce travail et portant sur les menaces et les risques actuels et anticipés. Reflétant les vues de centaines d'experts qui étudient la question depuis des années, le questionnaire est un outil qualitatif et quantitatif qui intègre aussi une précieuse contribution des membres du Réseau de la sécurité humaine et d'étudiants qui ont trouvé là une bonne occasion d'exprimer librement leurs opinions et leurs attentes quant aux menaces et aux risques actuels et anticipés. En outre, le texte trouve un écho enrichissant dans l'ouvrage intitulé *Rethinking Human Security* – paru dans la Revue internationale des sciences sociales (RISS) – qui reflète plusieurs dimensions de la sécurité humaine et offre des points de vue différents de spécialistes de cette question⁽²³⁾.

Si les nombreux aspects de la sécurité humaine sont interdépendants, les vulnérabilités le sont aussi. Pour ce qui est du rôle actuel et futur de l'UNESCO dans la promotion de la sécurité humaine, la reconnaissance des facteurs sociaux, économiques, politiques, institutionnels, culturels et environnementaux qui sont à l'origine de ces vulnérabilités implique la responsabilité de s'attaquer aux idées fausses autour de la notion de sécurité humaine dans sa nature multidimensionnelle.

La Stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2008-2013 souligne que l'Organisation doit intensifier l'action qu'elle mène en faveur de la culture de la paix, du dialogue interculturel et des questions éthiques et sociétales qui se font jour. Ce faisant, et en allant au devant des populations les plus vulnérables, l'UNESCO peut tirer parti de la dynamique importante qui s'est créée au cours des dernières années dans le domaine de la sécurité humaine et de la paix.

Initiative collective et interdisciplinaire, la présente publication a bénéficié de la participation de tous les secteurs de l'UNESCO et d'un certain nombre de bureaux hors Siège. Elle est également le fruit de la collaboration avec des réseaux de recherche, des organisations non gouvernementales, des instituts, des associations et des organisations régionales, ainsi qu'avec d'autres institutions spécialisées des Nations Unies, qui tous doivent être remerciés pour leur précieuse contribution. Il convient de mentionner tout particulièrement l'aide apportée par l'Unité de la sécurité humaine du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (HSU-OCHA) et par le Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine (UNTFHS). Espérons que l'UNESCO poursuivra ce type de coopération avec d'autres organisations régionales et institutions spécialisées.



Moufida Goucha

(23) Ouvrage collectif, *Rethinking Human Security*, 2008.

Chapter 1

L'action de l'UNESCO dans le domaine de la sécurité humaine

Introduction : la sécurité humaine, un paradigme en formation	3
> La sécurité humaine est centrée sur la personne	3
> Un concept occidental ?	4
> Un concept en vogue et en pleine évolution	5
I. L'engagement de l'UNESCO en matière de paix et de sécurité	5
> Né de l'après guerre froide	6
> Promouvoir des approches régionales	9
> Consolider les fondements éthiques de la sécurité humaine	10
> Répondre à des risques et menaces interdépendants	11
II. Relever les défis majeurs dans le domaine de l'éducation	13
> Réaliser l'Éducation pour tous	13
> Veiller au respect du droit à l'éducation	15
> Vers la parité et l'égalité des genres	17
> Intégrer pleinement l'éducation aux droits de l'homme	19
> Encourager l'éducation pour la paix	21
> Combattre la violence à l'école	22
> Lutter contre le VIH/SIDA	25
III. Vivre en sécurité dans la diversité	27
> Protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles	28
> Encourager le dialogue interreligieux	30
> Préserver le patrimoine culturel	30
> Lutter contre le racisme	33
> Se préoccuper des droits des migrants	34
> Lutter contre toutes les formes de discrimination	35
> Le pluralisme dans les médias	36

IV.	Construire une base de connaissances : contribution des sciences exactes et naturelles et des sciences sociales et humaines à la sécurité humaine	39
>	S’attaquer à la dégradation de l’environnement et au changement climatique	40
>	Agir pour la prévention, la planification au préalable et la réduction des catastrophes	43
>	Anticiper la rareté des ressources	46
>	Assurer l’éthique des sciences et des technologies	47
>	Resserrer les liens entre politique et recherche par la constitution de réseaux	49
V.	Faire face aux conflits et à la violence	52
>	La contribution de l’UNESCO à la Décennie internationale de la promotion d’une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010)	54
>	Des conflits interétatiques aux conflits intra-étatiques	55
>	Contribuer à la résolution des conflits	57
>	Éduquer contre le terrorisme	62
>	Consolider les activités éducatives dans un contexte de post-conflit	64
VI.	Contribuer à l’éradication de la pauvreté	66
>	Lutte contre la pauvreté et protection des droits humains fondamentaux	68
>	Les plus vulnérables au centre de l’attention : l’exemple du trafic des êtres humains	70
>	Pauvreté et développement économique	72
VII.	Les relations entre démocratie, droits de l’homme et sécurité humaine	74
>	Les principes démocratiques de dignité, d’égalité et de respect mutuel	77
>	Donner à la société civile les moyens d’agir	79
>	L’égalité des sexes et la démocratisation	80
>	Sensibiliser à la bonne gouvernance	82
>	Intégrer le cadre normatif des droits de l’homme	84

Introduction : la sécurité humaine, un paradigme en formation

Dans sa contribution à la série de publications consacrées par l'UNESCO à la sécurité humaine, Shin-wha Lee nous rappelle que pour assurer cette sécurité, il faut adopter une vue d'ensemble de toutes les menaces qui pèsent sur la survie et la dignité de la personne, et s'attacher tout spécialement à promouvoir les droits de l'homme, le développement social et un développement durable et rationnel du point de vue environnemental, ainsi qu'à éliminer la violence, les dissensions sociales, le terrorisme, les atrocités d'État, le génocide et les discriminations de toutes sortes⁽¹⁾.

La synthèse ci-après vise à donner une vue d'ensemble de la manière dont l'UNESCO aborde la sécurité humaine et des efforts qu'elle déploie pour toucher les populations les plus vul-

nérables par une action intersectorielle dans ses domaines de compétence – l'éducation, les sciences exactes et naturelles, les sciences sociales et humaines, la culture, la communication et l'information. Les exemples employés pour illustrer la nature des actions engagées par l'UNESCO pour promouvoir la sécurité humaine en collaboration avec un vaste réseau de partenaires⁽²⁾ sont empruntés principalement à des comptes rendus régionaux des initiatives prises par l'Organisation pour tenter de réduire et, si possible, éliminer les insécurités dont souffrent les êtres humains. Parce que toute approche de la sécurité humaine doit être interdisciplinaire et pluridisciplinaire, et qu'elle doit respecter l'indivisibilité inhérente au concept de sécurité humaine lui-même, c'est une approche thématique intégrée qui a été adoptée ici.

La sécurité humaine est centrée sur la personne

Le concept de sécurité humaine met l'accent sur la protection de la personne. Comme Claudia Fuentes et Francisco Rojas Aravena le soulignent dans l'analyse consacrée à l'Amérique latine⁽³⁾, ses objectifs sont la paix, la stabilité internationale et la protection des individus et des communautés. Il englobe tout ce qui est de nature à contribuer à l'« autonomisation » des personnes : les droits de l'homme, y compris les droits économiques, sociaux et culturels, l'accès à l'éducation et aux soins de santé, l'égalité des chances, la bonne gouvernance, etc.

Comme l'indique à juste titre le *Rapport mondial sur le développement humain 1994 – Les nouvelles dimensions de la sécurité humaine*, du Programme des Nations Unies pour le développement, la sécurité humaine est centrée sur la personne, car s'intéresser à cette notion, c'est se demander comment chaque personne vit et respire dans la société, avec quel degré de sécurité et de liberté elle peut exercer les nombreux choix qui s'offrent à elle, quel accès elle a au marché et aux opportunités sociales, si elle vit dans le conflit ou dans la paix, et si elle a ou non la conviction que ce dont elle dispose un jour ne sera pas totalement perdu le lendemain⁽⁴⁾. Dans son étude relative à l'Asie centrale, Anara Tabyshalieva signale que l'utilité de l'idée de sécurité humaine tient au fait que, contrairement aux

conceptions antérieures de la sécurité, qui étaient centrées sur l'État et renvoyaient principalement à la puissance militaire, cette idée répond à une vision plus intégratrice et polyvalente de la sécurité, axée sur l'individu⁽⁵⁾.

Fuentes et Rojas Aravena recensent un certain nombre de facteurs internationaux et structurels qui ont contribué à l'évolution du concept de sécurité et au récent intérêt à l'égard de la protection de l'individu ; ils citent : (1) la fin du conflit bipolaire communisme/anticommunisme ; (2) l'impact de la mondialisation, dans laquelle l'échelon national est souvent absent de la chaîne mondiale-locale des causes et des effets ; (3) la présence de nouveaux acteurs transnationaux, de sociétés multinationales/transnationales, d'ONG ; (4) l'existence de nouvelles relations de pouvoir, de nouvelles menaces pour la sécurité, transnationales et non militaires, d'écarts en matière de développement, et l'augmentation du nombre des conflits internes⁽⁶⁾.

Dès lors qu'on s'intéresse à la protection des individus, il faut impérativement reconnaître que les opinions quant à ce qui constitue une menace pour leur existence, leurs moyens de subsistance, leur santé et leur bien-être peuvent varier considérablement, ces divergences étant fonction de la personnalité, des capacités d'autodéfense, du sexe, de l'âge, de la

(1) Shin-wha Lee, 2004, *Promoting Human Security: Ethical, Normative and Educational Frameworks in East Asia*, Paris, UNESCO, p. 11.

(2) La création de réseaux et de partenariats avec des institutions régionales et internationales est absolument indispensable. On peut en citer deux exemples, le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), qui vise à renforcer les liens internationaux pour mettre fin à la marginalisation de l'Afrique, et le réseau des chaires UNESCO qui constituent des liens entre recherche et politique permettant des recherches appliquées dans les domaines du développement, de la démocratie et des droits de l'homme, du dialogue culturel et de la promotion des savoirs locaux.

(3) Claudia F. Fuentes et Francisco Rojas Aravena, 2005, *Promoting Human Security: Ethical, Normative and Educational Frameworks in Latin America and the Caribbean*, Paris, UNESCO, p. 20.

(4) Cité par Fuentes et Rojas Aravena, op. cit., p. 31.

(5) Anara Tabyshalieva, 2006, *Promoting Human Security: Ethical, Normative and Educational Frameworks in Central Asia*, Paris, UNESCO, p. 13.

(6) Fuentes et Rojas Aravena, op. cit., p. 22-23.

localité, des occupations, du niveau d'instruction, du revenu, du vécu, etc.

Le *Rapport sur le développement humain* du PNUD estime que, pour la plupart des gens à travers le monde, les préoccupations émergentes en termes de sécurité humaine sont aujourd'hui la sécurité de l'emploi, la sécurité du revenu, la sécurité sanitaire, la sécurité environnementale et la protection contre la criminalité, et que les sentiments d'insécurité naissent davantage d'inquiétudes de la vie courante que de la crainte d'un cataclysme mondial⁽⁷⁾. Dans son étude sur l'Asie du Sud-Est, Amitav Acharya rappelle que, si le concept de sécurité humaine mettait naguère davantage l'accent sur l'importance d'« être à l'abri de la peur » que sur l'importance d'« être à l'abri du besoin », l'« être à l'abri du besoin » est considéré en Asie du Sud-Est comme une interprétation plus accommodante, plus réfléchie et moins provocatrice de la sécurité humaine⁽⁸⁾. Pour sa part, Tabyshalievna estime que les problèmes les plus importants pour l'opinion publique sont la pauvreté et l'absence de sécurité humaine, y compris dans les besoins quotidiens⁽⁹⁾ ;

Sadako Ogata, ancienne Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, considère quant à elle que toute une série de facteurs, allant de la pose de mines terrestres et la prolifération des armes de petit calibre à des menaces transnationales telles que le trafic de drogue et la propagation du VIH, contribuent au sentiment d'insécurité⁽¹⁰⁾. À propos de sécurité internationale universelle et de sécurité régionale, Hector Gros Espiell affirme que la sécurité doit être considérée comme : « un élément nécessaire du développement, visant à parvenir demain à une situation d'équilibre, de bien-être et de satisfaction de tous les besoins humains ». Il considère que la conscience d'être en sûreté et le sentiment d'être à l'abri de tout danger sont essentiels pour comprendre la sécurité. Il ne saurait y avoir de sécurité, estime-t-il, sans la conscience de pouvoir surmonter le péril avec des moyens adéquats⁽¹¹⁾. S'ajoutent à cette diversité de perceptions les grandes différences qui peuvent exister entre ce que les États et les individus perçoivent comme menaçant les existences, les moyens de subsistance, la santé et le bien-être des personnes.

Un concept occidental ?

Nombre de questions se sont posées concernant la pertinence du concept de sécurité humaine dans les pays en développement non occidentaux. Quels sont les présupposés culturels sous-jacents à ce concept ? Est-il adapté à des régions et des pays différents ? Est-il constructif, et constitue-t-il une manière utile d'aborder leurs problèmes ? Comment peut-il servir à formuler des propositions de politiques dans d'autres cultures et d'autres sociétés ? Y a-t-il d'autres approches plus adéquates ?

L'un des principaux défis à relever pour promouvoir la sécurité humaine tient au fait qu'elle peut être perçue comme un moyen d'intervention des pays développés dans les affaires des pays en développement, comme une intrusion et comme une manière d'imposer des valeurs occidentales à des systèmes qui reposent sur d'autres valeurs. En Asie de l'Est, la sécurité humaine risque d'être perçue comme un concept développé en Occident, qui donne la primauté à l'individu et ne correspond pas aux « valeurs asiatiques », selon lesquelles la réalisation du bien commun suppose que l'on donne plus d'importance à la collectivité. De l'avis de Shin-wha Lee, il importe de garder à l'esprit que les définitions de la sécurité humaine données par l'ONU reposent essentiellement sur la pensée et la philosophie occidentales. Certains principes – « tu ne tueras point », par exemple – paraissent universels, mais d'autres non⁽¹²⁾.

En Asie du Sud-Est, la promotion du concept de sécurité humaine doit relever le défi de la prédominance de la sécurité nationale/étatique sur la sécurité humaine, qui ressort de la comparaison entre les dépenses militaires et les dépenses consacrées à la santé et aux services sociaux. La crainte existe également que, sous couvert de fins humanitaires, la notion de sécurité humaine puisse servir de prétexte à une ingérence extérieure dans les affaires intérieures, et que la création des institutions nécessaires à la promotion de la sécurité humaine conduise à un abandon de la souveraineté nationale.

Selon Acharya, si la sécurité humaine n'a pas trouvé de place dans la réflexion consacrée à la sécurité par les pays de l'Asie du Sud-Est et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), c'est à cause de la suspicion sous-jacente que ce concept répond à un agenda occidental, puisqu'il est centré sur des valeurs et des approches libérales telles que les droits de l'homme et l'intervention humanitaire, et qu'il fait peu de cas des priorités de la région dans le domaine économique et dans celui du développement⁽¹³⁾.

Pour sa part, Tabyshalievna estime que rares sont les dirigeants d'États d'Asie centrale prêts à faire face aux normes et valeurs promues par les institutions internationales. À son avis, certains hommes politiques voient dans la sécurité et les droits humains

(7) PNUD, 1994, *Rapport sur le développement humain : Les nouvelles dimensions de la sécurité humaine*, New York, Programme des Nations Unies pour le développement, p. 3.

(8) Amitav Acharya, 2007, *Promoting Human Security: Ethical, Normative and Educational Frameworks in South-East Asia*, Paris, UNESCO, p. 21.

(9) Tabyshalievna, op. cit., p. 34.

(10) Sadako Ogata, *Human Security: a Refugee Perspective*. Keynote Speech, Ministerial Meeting on Human Security Issues of the Lysoen Process Group of Governments, Bergen, Norvège, mai 1999. www.unhcr.org/admin/ADMIN/3ae68fc00.html

(11) Hector Gros Espiell, 1998, *Sécurité internationale universelle et sécurité régionale*, 25 janvier 1996, in *Quelle sécurité ?*, Paris, UNESCO, p. 59.

(12) Shin-wha Lee, op. cit., p. 41.

(13) Acharya, op. cit., p. 11-12.

une émanation de la démocratie et des valeurs occidentales et doutent que leurs pays respectifs doivent suivre les recommandations en la matière⁽¹⁴⁾. Même les équipes qui ont examiné la question pour l'Europe occidentale et orientale sont parvenues à la conclusion que, la sécurité humaine consistant à élargir la notion de sécurité à partir des conditions créées lors des conflits interétatiques et des situations de post-conflit, le concept se prêtait peut-être *mieux* au monde *développé*.

Bien qu'en Afrique, on pense que le concept de sécurité humaine a été défini, structuré et promu par des pays développés aux niveaux gouvernemental et intergouvernemental, et que l'Afrique n'a fait que réagir à leurs initiatives, la région de

l'Afrique australe a proposé une « nouvelle approche de la sécurité » qui met l'accent sur : la sécurité des personnes et les dimensions non militaires de la sécurité ; la création d'espaces de médiation et d'arbitrage ; la réduction des forces et des dépenses militaires ; enfin, la ratification des principes clés du droit international régissant les relations entre États. En d'autres termes, les pays de cette région ont tenté d'incorporer à la sécurité des préoccupations politiques, sociales, économiques et environnementales. Le régime commun de la sécurité est ainsi supposé assurer une alerte rapide face aux crises potentielles, créer la confiance et la stabilité militaires par le désarmement et la transparence, et permettre la négociation d'accords multilatéraux ainsi que la gestion pacifique des conflits.

Un concept en vogue et en pleine évolution

La sécurité humaine a été qualifiée « paradigme en formation ». Shin-wha Lee nous dit que c'est un concept en vogue et en pleine évolution dans le discours relatif à la sécurité mondiale⁽¹⁵⁾. Pour le Directeur général de l'UNESCO, Koïchiro Matsuura, c'est un thème d'une « grande actualité »⁽¹⁶⁾.

En fait, depuis qu'il a été proposé pour la première fois par le PNUD dans son Rapport sur le développement humain de 1994, le concept de sécurité humaine continue d'être perçu comme complexe et contesté. Pourtant il est indéniablement devenu un terme clé de la rhétorique des relations internationales, du développement, des études relatives à la sécurité, de l'économie et des sciences sociales. Parce qu'il transcende la conception traditionnelle de la sécurité étatique pour affirmer l'importance de la sécurité de la personne, il a été l'objet de débats animés au sein du système des Nations Unies, des organisations internationales et régionales, des milieux gouvernementaux de différentes régions, ainsi que des sphères politiques et de la communauté académique. C'est dire que, même si le concept demeure controversé et qu'il n'existe ni définition précise et

universelle de la sécurité humaine, ni indicateur normalisé pour la mesurer, la nécessité de continuer à affiner cette notion est reconnue.

D'importants efforts ont été déployés à ce jour pour déterminer la manière la plus adéquate d'aborder les problèmes de la sécurité humaine et les mécanismes appropriés pour les traiter. Les pages qui suivent retracent les actions intersectorielles et interdisciplinaires menées par l'UNESCO, en collaboration avec un vaste réseau de partenaires, pour améliorer la sécurité humaine à travers le monde en aidant les États à combattre les risques et menaces qui pèsent sur l'humanité – que ce soit dans le domaine de l'élimination de la pauvreté, la préservation de l'environnement, le respect des droits de l'homme et de la diversité culturelle ou encore la promotion d'une éthique des sciences et des technologies – et en allant au devant des populations les plus vulnérables pour contribuer à les mettre à l'abri de la peur et du besoin et à assurer leur liberté de participer aux processus économiques et politiques dont dépendent leurs moyens de subsistance et leur accès à l'éducation, aux services de santé et aux activités génératrices de revenus.

I. L'engagement de l'UNESCO en matière de paix et de sécurité

La sécurité humaine fait partie intégrante de la mission de l'UNESCO. Aux termes de l'Acte constitutif de l'Organisation, le but principal de l'UNESCO est de « contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant, par l'éducation, la science et la culture, la collaboration entre nations, afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales

pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion ».

Institution du système des Nations Unies spécialisée en matière d'éducation, de culture, de science, et de communication et d'information, l'UNESCO contribue tout particulièrement à la promotion de la sécurité humaine dans ses

(14) Tabyshaliev, op. cit., p. 36.

(15) Shin-wha Lee, op. cit., p. 11.

(16) Discours de M. Koïchiro Matsuura, Directeur général de l'UNESCO, sur le thème : « Quel agenda pour la sécurité humaine au XXI^e siècle », UNESCO, 27 novembre 2000.

domaines de compétence. Sa démarche concernant la sécurité humaine comporte trois dimensions étroitement liées entre elles. Tout d'abord, l'UNESCO favorise l'autonomisation accrue des personnes et des communautés – par l'Éducation pour tous, la formation, la constitution de réseaux et l'édification de sociétés du savoir intégratrices et participatives – afin d'accroître leurs capacités à faire face, dans le long terme, aux menaces persistantes susceptibles d'attenter à leurs vies et d'empêcher la jouissance des droits de l'homme qui relèvent du mandat de l'Organisation, garantissant ainsi le renforcement de leurs opportunités et de leurs choix pour atteindre un développement durable.

En deuxième lieu, l'Organisation participe à l'identification et à la promotion – par des recherches approfondies et des échanges avec un vaste éventail de partenaires et de parties prenantes – de politiques nationales et locales appropriées et habilitantes qui visent à parer l'impact composé et multi-dimensionnel des principales menaces existantes qui peu-

vent à la fois aggraver les vulnérabilités présentes et émergentes et compromettre le progrès déjà atteint dans la réalisation des buts, des objectifs et des normes établis par l'UNESCO dans ses domaines de compétence.

Enfin, l'UNESCO s'attache à mobiliser organisations régionales, institutions de recherche, société civile et organisations non gouvernementales afin qu'elles s'engagent dans une action intégrée et à long terme qui cible les besoins des groupes les plus vulnérables de la population, en se focalisant sur la principale contribution à long terme que l'éducation, la science, la culture et la communication et l'information peuvent apporter à cette fin⁽¹⁷⁾.

En faisant intervenir des considérations touchant aux droits politiques et aux vulnérabilités économiques, l'approche de l'UNESCO en matière de sécurité humaine implique nécessairement un élargissement des questions à aborder au-delà des conceptions traditionnelles de la sécurité.

Né de l'après guerre froide

Hector Gros Espiell fait remonter l'origine de l'idée de sécurité à l'article 2 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen proclamée par la France en 1789, aux termes duquel : « Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression ». Il estime que, sans cette référence historique et conceptuelle, il est impossible de comprendre la notion de sécurité telle qu'elle s'applique dans le droit national et dans le droit constitutionnel moderne. Il souligne que c'est la même idée qui a été reprise en 1948 dans l'article 3 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui dispose que : « Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne », et explique par ailleurs que le droit constitutionnel comparé, le droit européen et le droit latino-américain du XIX^e siècle traitaient la sûreté ainsi comprise comme un droit de l'homme.

Après la Première Guerre mondiale, selon Espiell, la notion juridique de « sécurité internationale » est apparue et s'est développée suite au Pacte de la Société des nations (SDN) et suite à toute la construction juridique et politique de l'Europe de l'après-guerre. Edvard Benes, grand homme d'État de l'entre-deux-guerres, définissait la « sécurité internationale » comme traduisant le désir inhérent à tout peuple, à tout État, d'être assuré contre le risque d'agression, et comme reposant sur la certitude que possède un État de ne pas être attaqué, ou de recevoir, en cas d'attaque, l'aide immédiate et efficace d'autres États. Cette conception, fondée sur le principe d'équilibre des pouvoirs, était celle du

droit international de l'après-guerre et continue d'être appliquée aujourd'hui.

Avec le début de l'organisation juridique de la communauté internationale, poursuit Espiell, on est passé de l'idée d'équilibre des pouvoirs à celle de sécurité reposant sur des garanties juridiques et politiques liées à l'organisation juridique de la communauté internationale, notion qui trouve son fondement dans le Pacte de la Société des nations. En effet l'article 16 du Pacte de la SDN définissait la sécurité internationale comme une sécurité collective. C'est la faillite de cette conception de la sécurité collective, la non-application du Pacte et l'absence de solidarité devant l'agression qui ont rendu la Seconde Guerre mondiale possible.

Aujourd'hui, la sécurité internationale, générale ou universelle, repose sur la Charte des Nations Unies, dans laquelle la notion de paix est toujours liée à celle de sécurité. Dans tous les articles sur la paix, en particulier les articles premier, 11, 12, 24, 33, 34, 39 et 42, les deux mots « paix » et « sécurité » sont associés. Jamais on ne parle de paix sans parler de sécurité, pas plus qu'on ne parle de sécurité sans parler de paix. C'est, insiste Espiell, quelque chose qu'il faut répéter pour bien comprendre la notion de sécurité internationale dans le droit international contemporain : il n'y a pas de possibilité de paix sans sécurité internationale, et il n'y a pas de sécurité internationale sans paix. La conséquence de cette relation nécessaire entre paix et sécurité est que, sans sécurité, il est impossible de parvenir à un ordre international réel et que, bien entendu, s'il

(17) Définition donnée lors de la réunion du Collège des ADG tenue le 17 janvier 2007, Promotion de la sécurité humaine, Secteur des sciences sociales et humaines, Section de la sécurité humaine, démocratie et philosophie, p. 11. (Document de travail interne à l'UNESCO). Le Collège des Sous-Directeurs généraux (ADG) de l'UNESCO se réunit périodiquement sous la présidence du Directeur général. Sauf indication contraire, des éléments qui constituent cette synthèse sont puisés dans les documents fournis par les différents secteurs de l'UNESCO et dans les expertises régionales.

n'existe pas dans le monde actuel un ordre international, il est impossible de parvenir à la paix⁽¹⁸⁾.

Les acceptions contemporaines de l'expression *sécurité humaine* remontent au début des années 1990. Avec la fin de la guerre froide, on a pris de plus en plus conscience de la multiplication des menaces non militaires contre la sécurité aux échelles locale, régionale, nationale et internationale, et une nouvelle conception de la sécurité a commencé à se faire jour sur la scène mondiale à une époque où l'on cherchait de nouveaux paradigmes pour expliquer les systèmes internationaux et où s'intensifiait le débat théorique et pratique sur les notions traditionnelles de sécurité qui ont inspiré le comportement des pays pendant une bonne partie du xx^e siècle. Il est apparu de plus en plus clairement que les menaces contre la sécurité sont de nature très diverse et de portée multiforme, et que les conceptions et approches traditionnelles demandaient à être élargies de manière à englober des menaces nouvelles, non traditionnelles, comportant des aspects politiques, économiques, culturels, éducatifs, sociaux, sanitaires et environnementaux. Les menaces traditionnelles contre la sécurité et les mécanismes destinés à lutter contre elles demeuraient importants, mais on a commencé à comprendre qu'ils pouvaient différer dans leur nature des nouvelles menaces, préoccupations et autres défis à la sécurité, ainsi que des dispositifs de coopération à mettre en œuvre pour les combattre.

Comme l'a reconnu Kofi Annan, la sécurité humaine est beaucoup plus que la simple absence de conflit violent. Elle est aussi affaire de droits de l'homme, de bonne gouvernance, d'accès à l'éducation et aux soins de santé et de mise à disposition des populations des possibilités et des choix nécessaires à la réalisation de leur potentiel. Chaque pas accompli dans cette direction, a-t-il affirmé, est un progrès vers la réduction de la pauvreté, la croissance économique et la prévention des conflits. Être à l'abri du besoin, être à l'abri de la peur et permettre aux générations futures d'hériter d'un environnement naturel salubre sont, a déclaré Kofi Annan, les pierres angulaires indissociables de la sécurité humaine et, partant, de la sécurité nationale⁽¹⁹⁾.

En 1992, le Conseil de sécurité de l'ONU a expressément reconnu que les menaces non militaires contre la paix appelaient une action d'urgence. Si la guerre froide avait pris fin, on ne pouvait en dire autant du nombre des menaces que faisait peser sur l'humanité une longue liste de facteurs, dont l'ignorance, le changement climatique et la détérioration de l'environnement, la maladie, la discrimination, l'intolérance, l'extrême pauvreté, et la persistance de nombreux conflits de nature territoriale et/ou ethnique⁽²⁰⁾.

En 1994, de nouvelles pistes ont été ouvertes par le *Rapport sur le développement humain* du PNUD, qui plaçait l'accent sur sept dimensions de la sécurité humaine : la sécurité économique (garantie d'un revenu minimum), sécurité alimentaire (accès physique et économique à l'alimentation), sécurité sanitaire (relative protection contre la maladie et l'infection), sécurité de l'environnement (accès à l'eau potable, à un air propre et à des terres non dégradées), sécurité personnelle (protection contre la violence et les menaces physiques),

Encadré 1 : Le Réseau de la sécurité humaine (HSN)

Le Réseau de la sécurité humaine (HSN) est un groupe de pays de toutes les régions du monde, avec la même forme de pensée, qui, au niveau des ministres des affaires étrangères, entretiennent un dialogue sur des questions relevant de la sécurité humaine. Le Réseau comprend l'Autriche, le Canada, le Chili, le Costa Rica, la Grèce, l'Irlande, la Jordanie, le Mali, la Norvège, la Slovaquie, la Suisse, la Thaïlande, et l'Afrique du Sud en tant qu'observateur.

Le Réseau adopte une perspective interrégionale avec de multiples points à son ordre du jour, et entretient de forts liens avec la société civile et le monde universitaire. Le Réseau est né de la campagne contre les mines terrestres et a été formellement lancé lors d'une réunion ministérielle organisée en Norvège en 1999. Des conférences se sont tenues au niveau des ministres des affaires étrangères à Bergen en Norvège (1999), à Lucerne, en Suisse (2000), à Petra, en Jordanie (2001), à Santiago du Chili (2002), à Graz, en Autriche (2003), à Bamako, au Mali (2004) et à Ottawa, au Canada (2005), à Bangkok en Thaïlande (2006), à Ljubljana en Slovaquie (2007) et à Athènes en Grèce (2008). Mécanisme informel et flexible, le Réseau de la sécurité humaine identifie des thèmes concrets en vue d'une action collective. Il s'attache à promouvoir des politiques centrées sur l'exigence de sécurité et de protection de l'individu et de la société, à l'abri de la peur et du besoin. Le Réseau joue un rôle de catalyseur en sollicitant l'attention internationale sur des sujets nouveaux et émergents. Sous la présidence actuelle de la Grèce, le Réseau accorde une priorité à la sécurité humaine et au changement climatique, focalisée sur les groupes vulnérables : les femmes, les enfants et les personnes déplacées. Une attention toute particulière est accordée aux pays les moins avancés et à d'autres régions des pays en voie de développement gravement affectées.

Actuellement, les initiatives prises par le Réseau en vue d'une plus grande sécurité humaine portent sur l'universalisation de la Convention d'Ottawa sur les mines terrestres anti-personnel, l'établissement de la Cour pénale internationale, la protection des enfants en cas de conflit armé, le contrôle des armes légères et de petit calibre, la lutte contre la criminalité organisée transnationale, le développement humain et la sécurité humaine, l'éducation aux droits de l'homme, la lutte contre le VIH/SIDA, le comblement des lacunes dans l'application du droit international humanitaire et des droits de l'homme, et la prévention des conflits.

Source : <http://www.humansecuritynetwork.org/>
http://www.mfa.gr/www.mfa.gr/Articles/en-US/ts18052007_KL2115.htm

(18) Espiell, op. cit., p. 59-62.

(19) Kofi Annan, *Towards a Culture of Peace*, 8 novembre 2001, cité par Fuentes et Rojas Aravena, op. cit., p. 33.

(20) Discours de M. Koïchiro Matsuura, Directeur général de l'UNESCO, 2001, 2^e ed. 2005, in *What Agenda for Human Security in the Twenty-First Century?*, Proceedings of the First International Meeting of Directors of Peace Research and Training Institutions, Paris, UNESCO, p. 17-20. Voir aussi Fuentes and Rojas Aravena, op. cit., p. 25.

sécurité de la communauté (sécurité de l'identité culturelle) et sécurité politique (protection des libertés et droits fondamentaux de la personne humaine)⁽²¹⁾.

Depuis 1994, d'importants efforts ont été déployés pour enrichir le concept de sécurité humaine par des recherches et des réunions d'experts, placer la sécurité humaine au cœur des agendas politiques nationaux et régionaux et, surtout, entreprendre des actions novatrices dans ce domaine afin de répondre aux besoins et aux préoccupations des populations les plus vulnérables.

Au cours de ce processus, deux initiatives ont fait date. La première a été la création du Réseau de la sécurité humaine (HSN) en 1999.

Dans le cadre des activités menées par son Secteur des sciences sociales et humaines, l'UNESCO entretient une coopération régulière avec le Réseau, par sa participation en qualité d'observateur aux réunions annuelles du Réseau, des échanges périodiques d'information, une contribution à certains des projets entrepris par le Réseau, notamment dans le domaine des droits de l'homme, et par la participation d'États membres appartenant au Réseau aux initiatives prises par l'UNESCO aux niveaux régional et international.

Seconde grande initiative : le travail accompli par la Commission sur la sécurité humaine (CHS), créée en janvier 2001 à l'initiative du gouvernement japonais, et co-présidée par Sadako Ogata et Amartya Sen.

La publication de la Commission intitulée *La sécurité humaine maintenant* proposait de lancer une initiative mondiale pour placer la sécurité humaine au premier rang des préoccupations locales, nationales, régionales et mondiales, en s'attelant à un certain nombre de tâches essentielles : protéger les populations contre les conflits violents ; les protéger contre la prolifération des armes ; assurer la sécurité humaine des réfugiés et des personnes déplacées ; créer des fonds de transition pour la sécurité humaine dans les situations de post-conflit ; encourager l'équité dans le commerce et les marchés en faveur des pauvres ; assurer un niveau de vie minimum partout ; accorder une haute priorité à l'accès aux soins de santé de base pour tous ; concevoir un système mondial efficace et équitable en matière de brevets ; offrir à tous une éducation de base, en redoublant d'efforts aux niveaux mondial et national ; clarifier la nécessité d'une identité humaine mondiale⁽²²⁾.

La Commission sur la sécurité humaine a proposé de définir ainsi la sécurité humaine :

Encadré 2 : La Commission sur la sécurité humaine (CHS)

La Commission sur la sécurité humaine a été mise en place à l'initiative du gouvernement japonais et co-présidée par Sadako Ogata, ancienne Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, et Amartya Sen, lauréat du prix Nobel en économie et Recteur du Trinity College (Cambridge). Elle a bénéficié de la participation de 10 éminents commissaires venus du monde entier.

Les objectifs de la Commission étaient de : sensibiliser le public et promouvoir son adhésion et son soutien à la sécurité humaine et aux impératifs qui la sous-tendent ; développer le concept de sécurité humaine en tant qu'instrument opérationnel pour la formulation et la mise en œuvre des politiques ; proposer un programme d'action précis pour lutter contre les menaces critiques et persistantes contre la sécurité humaine.

Le 1^{er} mai 2003, Sadako Ogata et Amartya Sen ont présenté le rapport final de la Commission, *La sécurité humaine maintenant* (cf. p.10), au Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan. Depuis lors, les commissaires ont activement diffusé les recommandations qui y sont contenues. Pendant ses deux années d'existence, la Commission a tenu cinq réunions officielles (New York, Tokyo, Stockholm, Bangkok et Tokyo). Elle a également entrepris de grands projets de recherche, centrés sur le conflit et le développement. Elle a en outre organisé plusieurs activités de terrain afin de se mettre à l'écoute des préoccupations des personnes directement placées dans des situations d'insécurité.

La Commission a conclu ses travaux le 31 mai 2003. Depuis lors, le Comité consultatif pour la sécurité humaine (ABHS) a été mis en place afin de promouvoir l'application des recommandations de la Commission.

L'Unité de la sécurité humaine a été créée en septembre 2004 au Secrétariat de l'ONU, à l'intérieur du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA). L'objectif d'ensemble de l'unité est d'assurer la pleine intégration de la sécurité humaine dans les activités de l'ONU.

* <http://www.humansecurity-chs.org/finalreport/index.html>

Source : <http://www.humansecurity-chs.org>
<http://ochaonline.un.org/TheHumanSecurityUnit/tabid/2212/Default.aspx>

...Protéger le noyau vital de toutes les vies humaines d'une façon qui améliore l'exercice des libertés et facilite l'épanouissement humain. La sécurité humaine signifie la protection des libertés fondamentales, qui sont l'essence de la vie. Elle signifie aussi protéger l'individu contre des menaces graves ou généralisées. Il faut pour cela s'appuyer sur les atouts et les aspirations de chaque individu. Mais cela signifie aussi créer des systèmes – politiques, sociaux, environnementaux, économiques, militaires et culturels – qui, ensemble, donnent aux individus les éléments indispensables de leur survie, de leurs moyens d'existence et de leur dignité⁽²³⁾.

(21) Tel que présenté par Acharya, op. cit., p. 15.

(22) D'après le document de travail établi pour l'examen des questions relatives à la sécurité humaine par le Collège des ADG, 1^{er} mars 2006. (Document de travail interne à l'UNESCO).

(23) *La sécurité humaine maintenant, Rapport de la Commission sur la sécurité humaine*, Presses de Sciences-Po, Paris, 2003, p. 17.

Le Secteur des sciences sociales et humaines de l'UNESCO s'est attaché à encourager la recherche et l'action destinées à promouvoir la sécurité humaine sur la base des conclusions de la Première réunion internationale des directeurs des institutions de recherche et de formation sur la paix convoquée par l'Organisation en novembre 2000 sur le thème : *Quel agenda pour la sécurité humaine au XXI^e siècle ?*⁽²⁴⁾ L'approche préconisée dans les recommandations finales a servi de principe directeur au Secteur des sciences sociales et humaines pour la conduite de ses activités relatives à la promotion de la sécurité humaine. Les participants ont souligné que le concept de sécurité humaine peut être considéré comme :

... un paradigme en formation, destiné à assurer à la fois une *meilleure connaissance* des risques et menaces de grande ampleur et en rapide évolution qui peuvent avoir un impact majeur sur les individus et les populations, et une *mobilisation renforcée* des nombreux acteurs qui contribuent effectivement à la formulation participative des politiques dans les différents domaines actuellement concernés.

Promouvoir des approches régionales

L'UNESCO était invitée à favoriser des approches régionales afin de définir les besoins à satisfaire et les modalités d'action les plus appropriées, et à promouvoir la sécurité humaine et la prévention des conflits dans chaque contexte régional et culturel particulier. En fait, le caractère manifestement transnational de bon nombre des menaces contre la sécurité humaine rend la coopération régionale pour la recherche de solutions essentielle si l'on veut obtenir des résultats tangibles. Il suffit pour s'en convaincre de considérer la nature transnationale de l'extrême pauvreté, de la criminalité organisée, du trafic de drogue, du terrorisme, de la dégradation de l'environnement, de la pollution, du blanchiment d'argent, du trafic d'armements, de la traite des êtres humains, des migrations, des déplacements de population, des activités de guérilla, de l'immigration clandestine, de la propagation de pandémies, de l'exploitation politique des différences culturelles, religieuses et ethniques - autant d'éléments qui appellent la construction d'un cadre de coopération régionale et l'élaboration d'instruments contraignants qui permettent de trouver des réponses régionales aux menaces transfrontalières contre la sécurité humaine.

C'est ainsi que, depuis 2000, conformément aux recommandations de la Première réunion internationale des

En tant que tel, il offre un cadre adéquat pour :

- > accélérer la transition entre les conceptions restrictives de la sécurité qui avaient cours par le passé et qui tendaient à la limiter exclusivement aux questions de défense, et une notion beaucoup plus globale et multidimensionnelle, fondée sur le respect de tous les droits de l'homme et de tous les principes démocratiques ;
- > contribuer au développement durable et en particulier à l'élimination de l'extrême pauvreté, qui est un déni de tous les droits de l'homme ;
- > renforcer la prévention à la source des différentes formes de violence, de discrimination, de conflit et de dissension interne auxquelles, dans toutes les régions du monde sans exception, les populations civiles sont les premières à payer un lourd tribut ;
- > offrir un thème unificateur pour une action multilatérale au bénéfice des populations les plus touchées par des insécurités partielles et indissociables⁽²⁵⁾.

directeurs des institutions de recherche et de formation sur la paix (novembre 2000), l'UNESCO a adopté une approche régionale de la sécurité humaine, en lançant une série d'études et de consultations régionales/subrégionales sur la sécurité humaine. Les régions concernées ont été l'Afrique, en coopération avec l'Institut d'études de sécurité (ISS) ; les États arabes, en coopération avec le Centre régional pour la sécurité humaine de l'Institut jordanien de diplomatie et avec la Ligue des États arabes (LEA) ; l'Asie de l'Est, en coopération avec la Commission nationale coréenne pour l'UNESCO et l'Institut Ilmin de relations internationales de l'Université de Corée ; l'Asie centrale, en coopération avec l'Académie de l'OSCE à Bichkek (Kirghizistan) ; l'Asie du Sud-Est, en coopération avec l'ASEAN ; l'Amérique latine et les Caraïbes, en coopération avec la FLACSO-Chili ; enfin, l'Europe orientale et occidentale, en coopération avec le Centre pour la paix et la sécurité humaine de l'Institut d'études politiques (Paris, France). L'adoption d'approches régionales de la promotion de la sécurité humaine s'est révélée jusqu'à présent extrêmement fructueuse, à en juger par les résultats de la série des conférences régionales organisées afin de déterminer les priorités en matière de sécurité humaine dans les différentes parties du monde et d'esquisser des pistes pour la promotion de cette sécurité⁽²⁶⁾.

(24) *What Agenda for Human Security in the Twenty-First Century?*, Proceedings of the First International Meeting of Directors of Peace Research and Training Institutions, Paris, UNESCO, 2^e éd. 2005.

(25) *Ibid.*, p. 225.

(26) *Ibid.*, p. 11.

Encadré 3 : **Projet ONU-UNESCO-LEA : la sécurité humaine dans la région arabe**

Le projet, financé par le gouvernement japonais par l'intermédiaire du Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine (UNTFHS) à hauteur de 214 500 dollars des États-Unis, vise à aider les responsables politiques, les universitaires, la société civile et la population à mieux comprendre la sécurité humaine et à l'améliorer par des analyses, des politiques et une coopération stratégique appropriées. L'UNESCO coopère avec l'Unité de la sécurité humaine du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (HSU-OCHA) et avec la Ligue des États arabes (LEA) qui met à disposition une unité spéciale de sécurité humaine pour la mise en œuvre du projet.

Les études et documents d'orientation, dont l'un sera expressément consacré à la sécurité humaine dans la région arabes, porteront notamment sur l'élimination de la pauvreté, l'environnement, la gestion des situations de conflit et de post-conflit, et la démocratie et les droits de l'homme. Ils seront examinés au cours d'une conférence internationale sur la sécurité humaine dans la région prévue en juin 2008.

Ce projet fait suite à la publication de la version arabe du rapport *La sécurité humaine maintenant* de la Commission sur la sécurité humaine, lancée le 25 novembre 2004 par la LEA au Caire (Égypte), et à la Conférence internationale sur la sécurité humaine dans les États arabes, organisée par l'UNESCO et le Centre régional pour la sécurité humaine de l'Institut jordanien de diplomatie, les 14 et 15 mars 2005 à Amman (Jordanie).

Source : Secteur des sciences sociales et humaines de l'UNESCO

Consolider les fondements éthiques de la sécurité humaine

La sécurité humaine est un domaine où il est manifestement nécessaire de passer du concept à l'action. Les considérations éthiques étant toujours implicites dans une action quelle qu'elle soit, on ne peut se préoccuper de sécurité humaine sans se poser des questions éthiques (ce qui est juste et ce qui ne l'est pas) et normatives (ce qu'il convient de faire ou de ne pas faire). Dans son étude relative à l'Asie de l'Est, Shin-wha Lee souligne que, d'un point de vue éthique, la sécurité humaine doit être envisagée dans le contexte concret des situations individuelles, et rendue opérationnelle de telle sorte que les gens voient en elle non seulement un concept abstrait mais aussi un impératif fondamental, un droit de l'homme, et une responsabilité personnelle dont l'exercice est la condition d'une vie meilleure⁽²⁷⁾.

L'UNESCO est la seule institution du système des Nations Unies ayant des responsabilités en matière d'éthique. L'avant-propos des publications de la série *Promoting Human Security: Ethical, Normative and Educational Frameworks* souligne que pour traduire en action le concept de sécurité humaine, il faut constituer un *solide fondement éthique*, basé sur des valeurs partagées, visant l'engagement de protéger la dignité humaine qui est au cœur même de la sécurité humaine, et conforter cette dimension éthique en *plaçant des instruments normatifs nouveaux et déjà existants au service de la sécurité humaine*, en particulier en assurant l'entière mise en œuvre des instruments qui ont trait à la protection des droits de l'homme.

Pour jeter les bases éthiques qui permettront de traduire le concept de sécurité humaine en action, les systèmes de valeurs existants peuvent être - et sont effectivement - mis

Encadré 4 : **Le Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine (UNTFHS)**

En mars 1999, le gouvernement japonais et le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ont créé le Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine (UNTFHS), ouvert à toutes les institutions du système, qui a commencé à mener ses activités sous la gestion du Contrôleur financier de l'ONU.

Le Fonds finance des projets menés par des organisations du système des Nations Unies et, si cela est pertinent, en partenariat avec des entités extérieures au système, pour faire progresser l'impact opérationnel du concept de sécurité humaine.

L'UNTFHS donne la priorité aux besoins et aux vulnérabilités spécifiques des femmes et des enfants, privilégiant des projets qui sont essentiellement opérationnels et visent à :

- protéger les personnes qui, dans des situations de conflit, sont exposées à la violence physique, à la discrimination, à l'exclusion et dont le dénuement découle principalement d'inégalités de traitement ;
- soutenir et autonomiser les réfugiés, les personnes déplacées dans leur propre pays, les migrants économiques et d'autres personnes en cours de déplacement. Une attention particulière est accordée aux répercussions socioéconomiques sur les personnes déplacées et sur les communautés d'accueil.

Source : <http://ochaonline.un.org/Home/tabid/2097/Default.aspx>

à contribution. Ainsi, Anara Tabyshalieva signale qu'en Asie centrale les organisations internationales et les ONG ont recours au cadre normatif international des droits de l'homme pour assurer une sécurité humaine accrue à l'échelle nationale et locale⁽²⁸⁾.

(27) Shin-wha Lee, op. cit., p. 39.

(28) Tabyshalieva, op. cit., p. 31-32.

Dans son étude relative à la sécurité humaine dans les États arabes, Bechir Chourou exprime sa conviction que les réformes nécessaires pour assurer la sécurité humaine dans la région doivent découler de la conviction que c'est là une entreprise éthique. Les valeurs qui sous-tendent la sécurité humaine sont à ses yeux la solidarité, la tolérance, l'ouverture, le dialogue, la transparence, la responsabilisation, la justice et l'équité, et Bechir Chourou souligne les nombreux aspects de la sécurité humaine qui sont profondément enracinés dans la culture arabe et dans l'islam. Puis il esquisse une proposition quant aux cadres éthiques et normatifs qui devraient à son avis contribuer à réaliser et à maintenir la sécurité humaine dans le monde arabe. Il plaide ensuite en faveur de l'adoption d'un ensemble de valeurs, dont certaines sont universelles et dont plusieurs ont été – ou auraient besoin d'être – adoptées par la culture arabe pour servir de base à l'établissement de normes définissant des niveaux minimaux de sécurité humaine – ce qu'il appelle le seuil au-delà duquel une situation donnée peut être considérée comme critique et compromettant la sécurité humaine. Le cadre élaboré par l'ONU pour assurer la sécurité humaine mondiale repose à son sens sur un certain nombre de principes universels qui se ramènent au droit de chacun de vivre à l'abri du besoin et de la peur, et il considère que l'éthique musulmane et les valeurs arabes concernant le caractère sacré de la vie, la générosité, l'altruisme, le dialogue, l'équité et la tolérance ne sont guère différentes de celles auxquelles adhèrent d'autres cultures et civilisations. Il souligne qu'elles n'ont pas besoin d'être réinventées, mais seulement appliquées⁽²⁹⁾.

Anara Tabyshalieva évoque Shirin Ebadi, lauréat du prix Nobel pour la paix 2003 et originaire de la République isla-

mique d'Iran, qui fait valoir que la Déclaration universelle des droits de l'homme est applicable à l'Orient comme à l'Occident et compatible avec toutes les confessions et religions, et que manquer au respect des droits de l'homme ne fait qu'affaiblir l'humanité⁽³⁰⁾. Tabyshalieva souligne ensuite combien il est, de plus en plus, essentiel pour les pays d'Asie centrale, qui ont de nombreux problèmes transfrontaliers et régionaux communs, de pouvoir faire appel à des valeurs éthiques universelles et à des approches normatives de la sécurité humaine qui transcendent les frontières. Dans ce contexte, les acteurs nationaux et extérieurs contribuent à affiner les approches éthiques et normatives de la sécurité humaine, dans le respect de principes moraux et de principes de sécurité⁽³¹⁾.

Mais donner un fondement éthique solide à la sécurité humaine et le soutenir à l'aide d'instruments normatifs au service de cette sécurité n'est pas une tâche aisée. Ainsi, Tabyshalieva décrit comment les pays de l'Asie centrale postsoviétique ont adopté de nouveaux textes constitutionnels et législatifs, reflétant une transition malaisée du système communiste aux cadres éthiques et normatifs pour la promotion de la sécurité humaine, l'économie de marché et la démocratie ; elle dépeint les myriades de difficultés auxquelles la société et le gouvernement afghans se heurtent aujourd'hui pour édifier les cadres normatifs, éthiques et éducatifs pour promouvoir cette sécurité⁽³²⁾. On pourrait citer également la série des défis éthiques liés aux menaces et problèmes créés et entretenus à leur avantage par les pays développés dans les pays en voie de développement, et le fait que les considérations relatives à la sécurité humaine ne figurent pas parmi les critères d'admission à l'Union européenne.

Répondre à des risques et menaces interdépendants

Les réalités dont il est question ici montrent bien qu'aucun problème humain n'est unidimensionnel. De fait, les insécurités qui gâchent des vies, les situations de précarité, les menaces qui pèsent sur l'existence, la santé et le bien-être auxquelles il faut faire face transcendent nécessairement les frontières entre disciplines. De même que les droits de l'homme sont indivisibles et interdépendants, de même les menaces contre la sécurité humaine sont par nature indissociables et enchevêtrées. Aucune d'elles ne relève exclusivement d'une catégorie particulière ; aucune ne peut être considérée isolément. Elles sont toujours le produit de l'in-

teraction complexe d'un certain nombre de circonstances, elles-mêmes complexes. Comme le soulignent Fuentes et Rojas Aravena, un des facteurs du changement d'optique concernant la sécurité a été précisément la complexité des problèmes mondiaux et leurs répercussions sur l'existence de millions de personnes⁽³³⁾.

Les Objectifs du Millénaire pour le développement adoptés par l'ONU, dont chacun touche à la sécurité humaine, traduisent bien la complexité et le caractère multiforme des problèmes humains.

(29) Béchir Chourou, 2005, *Promoting Human Security: Ethical, Normative and Educational Frameworks in the Arab States*, p. 20-21, 90, 101-103.

(30) Tabyshalieva, op. cit., p. 29, et *Rapport sur le développement humain 2004* du PNUD, p. 23.

(31) Tabyshalieva, op. cit., p. 37.

(32) Ibid., p. 28.

(33) Fuentes et Rojas Aravena, op. cit., p. 20.

Encadré 5 : Objectifs du Millénaire pour le développement à atteindre d'ici 2015

En septembre 2000, lors du Sommet du Millénaire des Nations Unies, les dirigeants du monde entier sont convenus d'un certain nombre d'objectifs et de cibles mesurables et à horizon fixe, afin de combattre la pauvreté, la faim, la maladie, l'analphabétisme, la dégradation de l'environnement et la discrimination à l'égard des femmes. Placés au cœur de l'agenda mondial, ils sont aujourd'hui connus sous le nom d'Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). La Déclaration du Sommet du Millénaire a également énoncé toute une série d'engagements relatifs aux droits de l'homme, à la bonne gouvernance et à la démocratie.

Réduire de moitié l'extrême pauvreté et la faim

1,2 milliards de personnes vivent encore avec moins d'un dollar par jour. Cependant, 43 pays, où habitent plus de 60 % de la population mondiale, ont déjà atteint l'objectif consistant à réduire la faim de moitié d'ici à 2015, ou sont en voie d'y parvenir.

Assurer l'éducation primaire universelle

113 millions d'enfants ne fréquentent pas l'école, mais cet objectif est à notre portée ; c'est ainsi que l'Inde, par exemple, devrait avoir scolarisé 95 % de ses enfants d'ici 2005.

Autonomiser les femmes et promouvoir l'égalité hommes-femmes

Les deux tiers des analphabètes du monde sont des femmes, et 80 % des réfugiés sont des femmes et des enfants. Depuis le Sommet de 1997 sur le micro-crédit, l'autonomisation d'un nombre accru de femmes pauvres – 19 millions pour la seule année 2000 – a été assurée.

Réduire de deux tiers la mortalité des enfants de moins de cinq ans

11 millions de jeunes enfants meurent chaque année, mais ils étaient 15 millions en 1980.

Réduire de trois quarts le taux de mortalité maternelle

Dans le monde en développement, le risque pour une femme de mourir en couches est de 1 sur 48. Cependant, presque tous les pays se sont dotés de programmes de maternité sans risque, et progressent à cet égard.

Enrayer la propagation de maladies, en particulier du VIH/SIDA et du paludisme

Les maladies mortelles ont annulé une génération de progrès en matière de développement. Des pays comme le Brésil, l'Ouganda, le Sénégal et la Thaïlande ont montré qu'il est possible d'enrayer la propagation du VIH.

Assurer un environnement durable

Plus d'un milliard de personnes n'ont pas encore accès à l'eau potable ; toutefois, pendant les années 1990 elles ont été près d'un milliard à accéder à l'eau potable, et autant à accéder à un système d'assainissement.

Mettre en place un partenariat mondial pour le développement, assorti d'objectifs en matière d'aide, de commerce et d'allègement de la dette

Trop de pays en voie de développement dépensent davantage pour le service de la dette que pour les services sociaux. Cependant, les nouveaux engagements en matière d'aide, pris au cours de la première moitié de 2002 uniquement, se traduiront par un surcroît de 12 milliards de dollars par an d'ici 2006.

Source : <http://www.un.org/millenniumgoals/MDGs-FACTSHEET1.pdf>

L'UNESCO sait qu'il n'y a pas de problème humain unidimensionnel et que la sécurité humaine ne saurait faire exception à la règle. De toutes les institutions spécialisées du système des Nations Unies, l'UNESCO est celle qui met en œuvre des programmes diversifiés – faisant appel à l'éducation, aux sciences, à la culture et à la communication et l'information – nécessaires à une approche multidimensionnelle et transdisciplinaire de la sécurité humaine et à sa traduction en actes. En fait, l'un des importants atouts de l'UNESCO est précisément ce vaste éventail de fonc-

tions qui lui permet d'opérer sur de nombreux modes : à l'échelle mondiale, par l'action normative, la formulation de grandes orientations, le plaidoyer et le travail de suivi, et à l'échelle nationale, sous-régionale et régionale, par des activités opérationnelles. La coordination intersectorielle et la réflexion interdisciplinaire font défaut et doivent toujours être intégrées aux activités en cours et à tous programmes et activités nouveaux. C'est ce qui ressort, notamment, du paragraphe 93 de la Stratégie à moyen terme pour 2002-2007 de l'UNESCO.

Encadré 6 : La sécurité humaine dans la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2002-2007 (31 C/4)

Objectif stratégique 5

Améliorer la sécurité humaine par une meilleure gestion de l'environnement et du changement social

93] Aujourd'hui, la préservation et l'amélioration de la sécurité humaine exigent que soient formulées des stratégies cohérentes pour faire face aux risques et menaces multiples qui pèsent sur les domaines de compétence de l'UNESCO. Par conséquent, il est indispensable que les approches des sciences soient recentrées sur les besoins les plus critiques et essentiels de la société et qu'elles intègrent les préoccupations liées aux droits de l'homme. Des problématiques aussi complexes que celles qui concernent le changement climatique, la sécurité alimentaire et celle de l'approvisionnement en eau, la pauvreté, le VIH/SIDA et d'autres maladies contagieuses, la diversité biologique et l'effet des transformations sociales brutales, exigent des approches novatrices et interdisciplinaires mettant à contribution tant les sciences exactes et naturelles que les sciences sociales et humaines et tenant compte également du rôle et de l'importance des savoirs locaux et traditionnels.

94] Les cinq programmes scientifiques intergouvernementaux et internationaux de l'UNESCO constituent un instrument privilégié pour affronter ces problèmes sous un angle interdisciplinaire par le biais de la recherche, de la formation, de l'éducation, de la consultation sur les politiques et de la sensibilisation.

Favoriser une meilleure compréhension des systèmes naturels et sociaux

101] Alors que les problèmes écologiques se posent désormais à l'échelle mondiale, les solutions susceptibles d'y être apportées ont acquis un caractère plus local, notamment par le biais de la gestion des écosystèmes. Ce qui est certain, c'est que le rythme du changement des systèmes sociétaux et écologiques va s'accroître, alors que la probabilité de pouvoir prévoir le sens de ce changement a de fortes chances de diminuer. Les activités que l'UNESCO axe sur la gestion des écosystèmes continueront de se fonder sur les connaissances scientifiques, mais intégreront aussi des connaissances locales et autochtones. Les activités de surveillance et d'évaluation écologiques s'intensifieront et seront reliées au domaine crucial de l'atténuation des risques engendrés par les changements climatiques à l'échelle planétaire.

105] Les dangers et risques naturels continuent de frapper pays et régions dans le monde entier. Compte tenu des dévastations qu'ils engendrent et de leurs considérables répercussions sociales et économiques – surtout pour les pays et les populations pauvres – l'UNESCO va promouvoir une préparation aux catastrophes et une prévention fondées sur les recherches scientifiques et faisant appel également à l'éducation environnementale et à l'enseignement scientifique. Un programme interdisciplinaire visant à améliorer les connaissances scientifiques sur les risques naturels sera élaboré, une attention particulière étant portée à l'information du public et à l'éducation institutionnelle concernant ces risques, ainsi qu'à l'atténuation des dommages dont ils peuvent être la cause, grâce à la modélisation des processus géodynamiques dans leurs aspects spatio-temporels. Dans le cadre de l'élaboration de stratégies visant à renforcer la sécurité humaine, l'UNESCO se penchera aussi sur l'impact des catastrophes technologiques et autres catastrophes dues aux activités humaines ainsi que sur la préparation à celles-ci.

107] L'UNESCO continuera de donner la priorité à l'établissement de réseaux de recherche sur les transformations sociales, c'est-à-dire sur les différentes manières dont les forces de la mondialisation influent sur des communautés locales et des sociétés nationales à l'histoire, aux structures socioéconomiques, aux institutions politiques et aux cultures diverses. Cette recherche sera, en principe, axée sur les thèmes recommandés par les États membres pour la deuxième phase du programme MOST (2002-2009). De même, la priorité sera donnée au suivi des grandes conférences des Nations Unies sur l'environnement et le développement, la population et le développement, le développement social et l'habitat, et à une meilleure articulation des principaux paramètres de l'agenda de la sécurité humaine, qui évolue rapidement.

108] Une aide à la décision sera fournie en ce qui concerne l'ensemble des aspects et des caractéristiques de la pauvreté, y compris les migrations, la drogue, la violence urbaine et l'exclusion, dans l'esprit de la stratégie relative au thème transversal sur l'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté ; des mécanismes de vulgarisation pertinents seront prévus.

*Source : Extraits de la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2002-2007.
<http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001254/125434f.pdf>*

II. Relever les défis majeurs dans le domaine de l'éducation

Réaliser l'Éducation pour tous

L'UNESCO considère l'éducation comme un droit fondamental de la personne humaine. Intervenant à différents niveaux des systèmes formels et non formels d'éducation, l'Organisation s'efforce de mobiliser particuliers et institutions pour qu'une éducation et une formation appropriées soient dispensées à chacun, et en particulier aux populations vulnérables et aux personnes en situation difficile – femmes, enfants, personnes âgées, handicapés, minorités et populations autochtones, réfugiés, personnes déplacées et personnes vivant dans l'extrême pauvreté⁽³⁴⁾.

Les objectifs de la sécurité humaine et ceux de l'éducation sont étroitement liés. L'éducation est un des principaux moyens de sensibiliser aux droits de l'homme et, par conséquent, de prévenir les menaces anciennes et nouvelles contre la sécurité humaine. Elle est la pierre angulaire des politiques relatives à la sécurité humaine et le principal instrument dont nous disposons pour encourager l'émer-

gence de sociétés du savoir. En répondant à leurs besoins fondamentaux d'apprentissage, l'éducation rend les gens autonomes⁽³⁵⁾. Pour bon nombre de personnes, l'instruction élémentaire est le tout premier pas sur la voie de la sécurité, de l'emploi, de la participation politique et de l'exercice de leurs droits⁽³⁶⁾.

Par l'intermédiaire de l'éducation, la bataille est livrée non seulement à l'ignorance mais aussi à d'autres formes d'insécurité. L'éducation tend à apaiser la violence quotidienne dans les relations interpersonnelles. Les investissements consacrés à l'éducation contribuent sensiblement à mettre les gens à l'abri de la peur et du besoin. L'éducation apporte avec elle une amélioration durable des conditions de vie. Elle fait comprendre aux gens comment mieux prendre soin de leur santé. Elle est souvent la seule clé de la réussite. Sans éducation, il n'y a ni espoir, ni dignité, ni droits⁽³⁷⁾.

(34) Ce chapitre repose essentiellement sur des contributions du Secteur de l'éducation de l'UNESCO et de l'IIEP.

(35) Sur la question de l'autonomisation et de la sécurité humaine, voir Fuentes et Rojas Aravena, op. cit., p. 169-176.

(36) Tabyshalieva, op. cit., p. 37.

(37) Voir Sociétés du savoir, sécurité humaine, droits humains et lutte contre la pauvreté in *Vers les sociétés du savoir, Rapport mondial de l'UNESCO*, UNESCO, Paris, 2005, p. 146-148 <http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001418/141843f.pdf>

L'analphabétisme est en lui-même une forme d'insécurité⁽³⁸⁾. De l'avis du général de division Jamil D. Ashan, il est une des causes du faible degré de conscience que l'on a des droits et de la dignité de la personne humaine en Asie, où la plupart des gens vivent en dessous du seuil de pauvreté et sont aux prises avec l'analphabétisme et les inégalités socioéconomiques. Pour lui, l'Asie du Sud – où les responsables politiques se désintéressent de la sécurité humaine et où les dépenses militaires absorbent une partie des ressources financières déjà limitées et nécessaires dans l'immédiat pour assurer l'éducation et la santé des populations – est en passe de devenir la région du monde la plus pauvre, la plus analphabète, la plus mal nourrie, la moins sensible à la question du genre et la plus démunie⁽³⁹⁾. Anara Tabyshalieva considère que l'analphabétisme débouche sur l'insécurité humaine dans sa région, alors qu'une autonomisation des gens grâce à un enseignement élémentaire universel pourrait leur inculquer les connaissances et les compétences requises pour que la sécurité humaine soit assurée. Elle souligne tout particulièrement à quel point l'analphabétisme limite l'émancipation sociale des femmes dans plusieurs pays⁽⁴⁰⁾.

Assurer le développement humain par l'éducation est l'un des impératifs fondamentaux de la sécurité humaine. Si l'on admet que le but de l'éducation est d'aider les gens à réaliser leur potentiel pour qu'ils puissent participer activement à l'obtention de ce qui est nécessaire à leur bien-être et à l'exercice des droits qui leur sont universellement reconnus, alors le lien entre l'éducation et les questions de sécurité humaine est évident⁽⁴¹⁾. L'éducation inculque les valeurs, les attitudes et les compétences nécessaires pour faire face aux défis émergents des sociétés contemporaines et pour le plein épanouissement de la personnalité humaine. Lauréat du prix Nobel d'économie, Amartya Sen a souligné, dans le langage imagé qui est le sien, que la sécurité humaine se dresse sur les épaules du développement humain⁽⁴²⁾.

Le cadre éducatif offre également un des moyens les plus importants de diffuser le concept de sécurité humaine. Enseignants, écoles, universités, centres de recherche et institutions de formation ont une responsabilité toute particulière en ce qui concerne la sensibilisation, à tous les niveaux de l'éducation, à la nature mondiale et universelle de la sécurité humaine. Ainsi, il est possible d'appliquer, dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, des programmes d'études orientés vers la sécurité humaine qui expliquent les forces économiques et sociales largement génératrices d'injustices, et qui exposent comment vivre en harmonie avec le milieu naturel et dans la société humaine.

Encadré 7 : La Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable

Donner aux hommes les moyens de vivre dans un environnement de paix et de sécurité est fondamental pour la dignité et l'épanouissement de l'homme. Il arrive trop souvent que des dispositifs fragiles de développement durable soient ébranlés par l'insécurité et les conflits.

Les conflits provoquent des tragédies humaines, débordent les systèmes de santé, détruisent des foyers, des écoles et souvent des communautés entières et aboutissent à accroître le nombre de personnes déplacées et de réfugiés. L'éducation pour le développement durable s'efforce dans ce contexte de forger des compétences et des valeurs de paix dans l'esprit des hommes, selon les termes de l'Acte constitutif de l'UNESCO.

L'objectif de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (2005-2014, DEDD), pour laquelle l'UNESCO est l'institution chef de file, est d'intégrer les principes, les valeurs et les pratiques du développement durable dans tous les aspects de l'éducation et de l'apprentissage.

Cet effort éducatif encouragera les changements de comportement afin de créer un avenir plus viable du point de vue de l'intégrité de l'environnement, de la viabilité économique et d'une société juste pour les générations présentes et futures.

Les objectifs de la Décennie sont les suivants :

- > faciliter la constitution de réseaux, les liens, les échanges et les interactions entre les parties prenantes à l'éducation pour le développement durable ;
- > participer à l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage dans l'éducation pour le développement durable ;
- > aider les pays à faire des progrès dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement grâce à des efforts concernant l'éducation pour le développement durable ;
- > fournir aux pays de nouvelles possibilités d'intégrer l'éducation pour le développement durable dans leurs efforts de réforme de l'enseignement.

Reconnaissant que les modalités du développement durable, et des processus éducatifs correspondants, varieront en fonction des contextes, ces objectifs correspondent aux principales tâches que l'UNESCO doit accomplir afin d'aider les États membres en tant que chef de file de la Décennie. Ce rôle de l'UNESCO et la tâche des États membres sont également définis par les quatre grands axes de l'éducation pour le développement durable :

- > améliorer l'accès à l'éducation de base de qualité ;
- > réorienter les programmes d'enseignement existants ;
- > mieux sensibiliser le public à la notion de durabilité ;
- > dispenser une formation.

Source : http://portal.unesco.org/education/fr/ev.php-URL_ID=23295&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

(38) Commission sur la sécurité humaine, *La sécurité humaine maintenant*, 2003, cité par Fuentes et Rojas Aravena, op. cit., p. 139.

(39) Jamil D. Ashan, Main challenges facing the promotion of human security in Asia, in *What Agenda for Human Security in the Twenty-First Century?*, op. cit., p. 208, 213.

(40) Tabyshalieva, op. cit., p. 37-38.

(41) Fuentes et Rojas Aravena, op. cit., p. 170.

(42) Cité par Tabyshalieva, p. 37.

L'UNESCO s'emploie à créer une vision commune et élargie de ce que doit être une éducation de qualité en tant que fondement de la sécurité humaine⁽⁴³⁾. Dans son discours d'ouverture de la Première réunion internationale sur le thème *Quel agenda pour la sécurité humaine au XXI^e siècle ?*, le Directeur général de l'UNESCO, Koïchiro Matsuura, a souligné que l'éducation demeure une des clés majeures de la sécurité humaine et de toute forme de développement – individuel, social, économique et durable – et a appelé l'attention sur la mission particulière qui incombe à l'UNESCO de privilégier toute approche susceptible de renforcer la

dignité humaine, la connaissance de soi et l'épanouissement personnel. L'éducation, a-t-il déclaré, prend son véritable sens en conférant à chaque personne la capacité de décider elle-même de maîtriser son destin. Il a fait valoir qu'en s'attachant à la sécurité humaine, l'UNESCO répond aux injonctions de son Acte constitutif – contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant, par l'éducation, la collaboration entre nations – et réaffirme les valeurs de la paix, la démocratie, la justice, la tolérance et la liberté d'expression qu'elle défend depuis sa création⁽⁴⁴⁾.

Veiller au respect du droit à l'éducation

L'UNESCO a la responsabilité majeure d'assurer l'accès de tous les enfants à une éducation de qualité. L'un des objectifs de l'éducation pour tous (EPT) et des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) est d'obtenir que

partout les enfants, garçons et filles, puissent faire un cycle complet d'études primaires et que les garçons et filles aient un accès égal à tous les degrés de l'éducation.

Encadré 8 : Les six objectifs de l'Éducation pour tous (EPT)

Les six objectifs qui ont été fixés à l'échelle internationale pour répondre aux besoins d'apprentissage de tous les enfants, jeunes et adultes, en 2015 au plus tard sont les suivants :

- Objectif 1 : Développer la protection et l'éducation de la petite enfance
- Objectif 2 : Offrir à tous les enfants un enseignement primaire gratuit et obligatoire
- Objectif 3 : Promouvoir l'apprentissage des jeunes et des adultes et leur donner les compétences nécessaires dans la vie courante
- Objectif 4 : Accroître de 50 % le niveau d'alphabétisation des adultes
- Objectif 5 : Réaliser la parité entre les sexes pour 2005 et l'égalité entre les sexes pour 2015
- Objectif 6 : Améliorer la qualité de l'éducation

En sa qualité d'institution chef de file du mouvement Éducation pour tous, l'UNESCO a reçu pour mandat de coordonner les efforts internationaux visant à la réalisation de ces six objectifs. Les gouvernements, les organismes d'aide, la société civile, les organisations non gouvernementales et les médias ne sont que quelques-uns des partenaires qui travaillent à la réalisation de ces objectifs.

Source : http://portal.unesco.org/education/fr/ev.php-URL_ID=53844&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

Le Programme pour l'éducation des enfants en détresse, programme mondial financé entièrement par des fonds extrabudgétaires d'origine privée et lancé par l'UNESCO en 1992, illustre la nature des engagements de l'UNESCO en la matière. Ce programme vise à contribuer à la défense des enfants et de leurs droits. Il a permis de mener, dans 85 pays d'Asie, d'Afrique, de la région des États arabes, d'Amérique latine et d'Europe, quelque 292 projets d'assistance destinés à soulager les souffrances des enfants dans le dénuement. Qu'ils soient victimes de la guerre ou du travail forcé, qu'ils vivent dans la rue, qu'ils soient malades ou handicapés, ce programme vise à leur rendre leur sens de la dignité et à restaurer leur confiance dans l'avenir. Il continue avec succès à renforcer les capacités des enfants par l'éducation de base, contribue à satisfaire leurs besoins essentiels, notamment en ce qui concerne la nutrition et la santé, et apporte des réponses concrètes aux problèmes de l'exclusion, de la privation, de l'exploitation et de la violence.

Autre exemple de l'action de l'UNESCO : les principes directeurs méthodologiques et le guide pratique d'éducation préventive à l'intention des enfants en situation difficile élaborés par l'UNESCO et finalisés grâce à un réseau de responsables politiques et d'éducateurs des enfants des rues du Burkina Faso, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Niger et du Sénégal. L'UNESCO a également publié un CD-ROM concernant les enfants vulnérables et le VIH/SIDA. Dans le cadre du programme d'orientation, de conseil et de développement de la jeunesse ciblé sur l'Afrique subsaharienne, l'UNESCO a soutenu des activités de formation à l'orientation et au conseil afin d'améliorer les compétences du personnel scolaire en matière de médiation et de discipline, ainsi que des activités d'éducation et de conseil par les pairs spécialement centrées sur le VIH/SIDA.

(43) 32 C/5 (2004-2005) § 01012.

(44) Koïchiro Matsuura, *Quel agenda pour la sécurité humaine au XXI^e siècle ?*, op. cit., p. 1-3.

Encadré 9 : Le travail des enfants, obstacle majeur à la réalisation des OMD

Les derniers rapports d'étape relatifs aux Objectifs du Millénaire pour le développement et à l'Éducation pour tous indiquent que le travail des enfants est un obstacle aux progrès sur la voie de l'OMD 2, consistant à faire en sorte qu'en 2015 tous les garçons et toutes les filles fassent un cycle complet d'études primaires.

D'après le dernier rapport mondial de l'OIT, plus de 165 millions d'enfants âgés de 5 à 14 ans travaillent. Les taux d'inscription bruts dans l'enseignement secondaire demeurent bas dans de nombreuses régions : 30 % en Afrique subsaharienne et 51 % en Asie du Sud et de l'Ouest ; 82 % des enfants qui ne fréquentent pas l'école vivent dans des zones rurales.

D'après le rapport relatif aux OMD, des taux de pauvreté élevés dans les zones rurales limitent les possibilités d'éducation en raison de la demande de travail des enfants, de la faiblesse du niveau d'instruction des parents et du manque d'accès à un enseignement de bonne qualité (*Millennium Development Goals Report*, 2006, p. 7).

« L'éducation pour tous... réclame une approche globale mettant l'accent sur la nécessité d'atteindre des groupes qui, autrement, n'auraient pas accès à l'éducation et à l'apprentissage » (*Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2007*, p. 73). Elle appelle des politiques visant à « atteindre les exclus », y compris des stratégies destinées à surmonter le besoin de recourir au travail des enfants (*Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2007*, p. 74).

Les millions d'enfants qui travaillent partout dans le monde, sans jamais avoir été à l'école, ou déscolarisés ou encore combinant l'école et le travail, devraient constituer un groupe cible fondamental dans les stratégies pour une éducation inclusive. Le travail des enfants représente un problème majeur dans le « réseau d'obstacles » pluridimensionnel, qui comprend également la pauvreté, les questions du genre, la qualité et l'accès à l'éducation, l'impact du VIH/SIDA et le handicap. Le Rapport mondial de suivi de 2007 a mis en exergue la nécessité de politiques visant à faire face à l'exclusion et comportant des initiatives pour surmonter le besoin de travail des enfants. Des exemples de politiques pour contrer l'exclusion, figurant dans le rapport et particulièrement pertinentes sur la question du travail des enfants, sont :

- Réduire les coûts directs de scolarité
- Mettre en œuvre des incitations financières, compenser les dépenses des ménages, pour stimuler la demande d'éducation
- Réduire le besoin du travail des enfants par la création d'incitations
- Offrir des possibilités de formation non formelle aux jeunes et aux adultes qui n'ont pas reçu d'éducation formelle

L'Équipe spéciale mondiale sur le travail des enfants et l'éducation pour tous, créée en 2005, est un partenariat international dont le propos est de contribuer à la réalisation des objectifs de l'EPT en éliminant le travail des enfants. En font partie l'OIT, qui assure le Secrétariat de l'équipe spéciale, l'UNESCO, l'UNICEF, le PNUD, la Banque mondiale, Éducation internationale et la Marche mondiale contre le travail des enfants.

Source : Reaching the unreached - Our common challenge - Secteur de l'éducation de l'UNESCO

L'évaluation des besoins et les ateliers de formation en matière de médiation en vue de l'intégration des enfants rom dans le système scolaire hongrois illustrent eux aussi l'action menée par l'UNESCO pour que tous les enfants du monde bénéficient d'une éducation. Avec l'aide de l'UNESCO, un Institut de la médiation à l'école a été mis en place en 2004 par le Ministre de l'éducation à Budapest. Dans le sillage de cette initiative, un projet a été lancé pour prévenir la violence à l'école en Europe centrale, introduire de nouvelles compétences éducatives ainsi que la médiation ou la résolution des conflits à l'école, accroître la cohésion sociale et assurer aux minorités des chances égales.

Parmi les actions engagées par l'UNESCO pour atteindre les objectifs de l'EPT figure également l'Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE), dont la dernière grande manifestation, la Conférence régionale africaine sur l'alphabétisation dans le monde (13 septembre 2007, Bamako, Mali), a débouché sur un appel qui est un engagement à « faire de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle une réalité en tant que droit humain fondamental exercé par toutes et par tous »⁽⁴⁵⁾.

(45) http://www.adeanet.org/workspace2/documents/docoect2007/BM/Item%207/Bamako%20Literacy%20meetings/General%20report%20Literacy_Bamako_en.pdf

Encadré 10 : L'Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE) est conçue comme un cadre stratégique global permettant aux gouvernements nationaux, aux ONG, à la société civile, au secteur privé, aux agences des Nations Unies, et aux agences bilatérales et multilatérales de revitaliser collectivement et d'accélérer les efforts d'alphabétisation dans les pays où l'analphabétisme est un problème critique. LIFE est un cadre stratégique clé pour la mise en œuvre de la DNUA, mené sous l'égide de l'UNESCO et coordonné par elle, afin de faciliter et de promouvoir la réalisation de l'Éducation pour tous et les objectifs de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (DNUA/UNLD). LIFE s'adresse avant tout aux pays présentant les taux d'analphabétisme les plus élevés et ayant pris l'engagement ferme de s'attaquer à ce problème. À l'heure actuelle, 85 % de la population mondiale n'ayant pas de compétences en matière d'alphabétisme ni les compétences indispensables dans la vie courante vit dans ces pays, et la majorité de ces personnes sont des femmes. Le cadre LIFE viendra donc appuyer les politiques nationales d'alphabétisation qui cherchent à rendre autonomes ces personnes, en particulier les femmes et les filles, qui ont des compétences inadéquates en matière d'alphabétisme.

C'est à l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL) qu'a été confié le mandat d'assurer la coordination générale de l'Initiative LIFE lancée par l'UNESCO.

Grâce au cadre LIFE, un certain nombre d'initiatives concourront à la réalisation des objectifs de Dakar, en particulier l'objectif 3 (répondre aux besoins d'apprentissage de tous les jeunes et de tous les adultes), l'objectif 4 (améliorer de 50 % les niveaux d'alphabétisation des adultes) et l'objectif 5 (réaliser l'égalité entre les sexes dans l'éducation). LIFE sera également un instrument d'appui à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD/MDG) relatifs à la réduction de la pauvreté, à l'autonomisation des femmes, au VIH/SIDA et à la protection durable de l'environnement.

Pour concrétiser les buts de LIFE, l'UNESCO appuiera un processus d'actions menées en collaboration, conçu pour renforcer l'engagement national et international en faveur de l'alphabétisation, soutenir la formulation de politiques d'alphabétisation durables, renforcer les capacités nationales et promouvoir les initiatives novatrices des pays en matière d'alphabétisation.

Source : Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir, LIFE - Perspectives et stratégies, (3^e édition), 2007
<http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001529/152921f.pdf>

C'est pour offrir aux enfants comme aux adultes une éducation de qualité qu'a été conçue l'Initiative pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne (TTISSA), qui est une des trois initiatives de haut niveau des programmes de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation. Il s'agit d'un projet décennal qui vise à accroître la quantité et à améliorer la qualité des enseignants en Afrique subsaharienne. Dix-sept pays ont été choisis initialement en tant que groupe de référence pour la période 2006-2009, mais les 46 pays au sud du Sahara participeront progressive-

ment à cette initiative d'ici à 2015. TTISSA préconise une approche globale des questions qui concernent le personnel enseignant en Afrique subsaharienne. Un cadre logique a été élaboré et quatre résultats clés ont été définis : amélioration du statut et des conditions de travail des enseignants ; amélioration des structures de gestion et d'administration du personnel enseignant ; élaboration de politiques appropriées concernant le personnel enseignant ; amélioration de la qualité et de la cohérence du perfectionnement professionnel des enseignants.

Vers la parité et l'égalité des genres

Un accent particulier est placé sur l'éducation des femmes, parce qu'elles font partie des populations les plus vulnérables. L'appartenance au sexe féminin se conjugue souvent à d'autres facteurs tels que la pauvreté, l'éloignement, l'origine ethnique minoritaire, ce qui renforce la marginalisation et réduit les chances d'un développement durable. Ces situations peuvent avoir des racines si profondes que les mesures destinées à offrir davantage de chances aux femmes ne prennent effet que lentement. Dans de nombreuses régions les rôles associés au sexe maintiennent les filles éloignées de l'école et les empêchent de chercher à s'instruire une fois devenues adultes⁽⁴⁶⁾.

Les femmes et les jeunes filles sont victimes de discrimination dans de nombreuses sociétés, en voie de développement et industrialisées. Même dans les régions du monde où les femmes ont un accès comparable, sinon égal, au

travail et au revenu, elles doivent, en plus de ce travail, supporter une grande partie du fardeau des tâches domestiques. Cette discrimination est souvent ancrée dans les structures sociales elles-mêmes ; les relations individuelles entre hommes et femmes suivent alors le schéma de normes ou traditions sociales dominantes. Nombreuses sont les sociétés où les femmes ont à leur charge l'essentiel de la production alimentaire, doivent élever leurs enfants, sont exclues des décisions familiales et communautaires qui les concernent et n'ont guère accès aux moyens de génération de revenus.

La recherche de l'égalité entre les sexes est d'une importance déterminante pour un développement durable où chaque membre de la société respecte les autres et joue un rôle qui lui permet de s'épanouir. La parité dans le domaine de l'éducation fait partie de cette approche et

(46) http://portal.unesco.org/education/en/ev.phpURL_ID=27234&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

constitue le premier des objectifs de l'EPT définis à Dakar - l'horizon étant fixé à 2005. L'objectif plus large de l'égalité des sexes est un objectif sociétal auquel l'éducation, de même que d'autres institutions sociales, doit contribuer. La question du genre doit donc être pleinement prise en compte à toutes les étapes de la planification de l'éducation – depuis la planification des infrastructures jusqu'à l'élaboration des matériels et aux processus pédagogiques. Dans le cas, tout particulièrement, de l'éducation au service du développement durable, une participation entière et égale des femmes est d'une importance déterminante, d'abord pour assurer la formulation de messages d'éducation au service du développement durable équilibrés et pertinents, et ensuite pour garantir à la génération suivante les conditions favorables à des comportements plus adaptés au développement durable.

Dans le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable, l'égalité des sexes est considérée à la fois comme un objectif et comme une condition préalable du développement durable. L'égalité des sexes dans l'éducation formelle est également un des principaux objectifs de l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles (UNGEI). Toutes ces initiatives mettent l'accent sur la nécessité d'adopter des approches et des matériels tenant compte de la question du genre, et d'intégrer les différentes perspectives de la question dans toutes les activités éducatives.

Les obstacles à l'éducation des filles et des femmes demeurent une réalité dans de nombreux pays, où ils les empêchent d'exercer pleinement leur droit à l'éducation et d'en récolter les bénéfices. Dans les États arabes, par exemple, il reste encore à assurer aux filles et aux jeunes filles un accès égal à l'éducation. Anara Tabyshalieva indique comment le déficit de scolarisation renforce la discrimination traditionnelle fondée sur le sexe et sur l'âge qui est profondément ancrée dans les sociétés d'Asie centrale. C'est, souligne-t-elle, ce qui commence à s'observer actuelle-

ment par suite des coupes claires opérées par les pays de l'Asie centrale postsoviétique dans les budgets du secteur de l'éducation. Selon l'auteur, les données disponibles confirment que les progrès réalisés en matière de l'éducation et d'autonomisation des femmes se traduisent par une diminution tant du taux de mortalité infantile que du taux de fécondité⁽⁴⁷⁾.

L'UNESCO encourage activement la parité et l'égalité des genres dans les systèmes d'enseignement à tous les niveaux, ainsi que par l'alphabetisation et par des programmes d'éducation non formelle. Le programme Égalité des genres et développement (GED) du Secteur des sciences sociales et humaines contribue à la promotion des droits des femmes et à l'égalité des genres. Son action concernant l'éducation des filles et les questions liées au genre confirme pleinement que l'éducation des filles ne peut pas être dissociée de celle des femmes.

L'UNESCO s'emploie à promouvoir l'éducation de base pour les filles, en prêtant une attention particulière à celles qui sont marginalisées et défavorisées. Elle insiste tout particulièrement sur la question de leur passage de l'enseignement primaire au premier cycle du secondaire. En Zambie, l'UNESCO soutient un programme qui vise à accroître les effectifs passant du primaire au secondaire parmi les jeunes filles qui vivent dans des conditions difficiles, dans des zones particulièrement touchées par la pauvreté, la prostitution et le VIH/SIDA. Au Burkina Faso, en Chine, au Mozambique et au Niger, l'UNESCO œuvre au renforcement des capacités des jeunes filles et des femmes des zones rurales pauvres, dans la perspective de leur autonomisation. Au Niger, l'UNESCO coordonne un projet intitulé : « Lutter contre la pauvreté : renforcement des capacités des filles et des femmes en milieu rural », dont l'objectif est de combattre la pauvreté par l'éducation et la promotion des droits de l'homme. Plus de 2 500 personnes, des filles et des femmes pour la plupart, doivent bénéficier de ce projet, mis en chantier dans six villages au sud de la capi-

Encadré 11 : Progrès vers la réalisation du cinquième objectif de l'EPT		
Objectif de l'EPT n° 5 : Réaliser la parité entre les sexes pour 2005, l'égalité entre les sexes pour 2015		
Engagement	Encourageant	Préoccupant
Genre	<ul style="list-style-type: none"> - Environ les deux tiers des pays ont réalisé la parité entre les sexes dans l'enseignement primaire. - Il y a maintenant 94 filles scolarisées dans l'enseignement primaire pour 100 garçons, au lieu de 92 en 1999. 	<ul style="list-style-type: none"> - La parité entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire n'a pas été réalisée à la date cible de 2005. - Les disparités au détriment des filles restent importantes dans le primaire dans de nombreux pays, qui sont souvent ceux où les taux de scolarisation sont les plus bas. - Un tiers seulement des pays ont réalisé la parité dans l'enseignement secondaire. - L'égalité entre les sexes fait encore débat
<i>Source : Un bon départ : éducation et protection de la petite enfance, Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2007, 2007, UNESCO, p. 208.</i>		

(47) Tabyshalieva, op. cit., p. 37-38.

tale, Niamey. Afin d'accélérer la réalisation de la parité et de l'égalité des genres dans l'éducation, la question de la violence à l'égard des filles et des femmes a été abordée dans le plan d'action régional pour les pays de la CEDEAO, dans le cadre de l'UNGEI.

Conformément à la résolution adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO à sa 33^e session et à la résolution des chefs d'État réunis au Sommet de Khartoum en janvier 2006, le Directeur général de l'UNESCO et le professeur Joseph Paré, ministre de l'enseignement secondaire, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et

président de la Commission nationale du Burkina Faso pour l'UNESCO, ont signé, en avril 2006, un accord créant le Centre international pour l'éducation des filles et des femmes en Afrique (CIEFFA) à Ouagadougou (Burkina Faso). Centre de catégorie 2 de l'UNESCO placé sous les auspices de l'Union africaine, le CIEFFA se propose de coordonner des actions visant à promouvoir l'éducation des filles et des femmes, d'encourager l'intégration des questions liées au genre dans les politiques et programmes de développement, et de renforcer les capacités opérationnelles de divers pays dans le domaine de l'éducation des filles et des femmes.

Intégrer pleinement l'éducation aux droits de l'homme

Considérée dans l'optique de la promotion de la sécurité humaine, l'éducation aux droits de l'homme est un des fondements de l'enseignement de principes et de valeurs débouchant sur la sécurité humaine. Les systèmes éducatifs sont bien placés pour jouer un rôle fondamental dans le développement de l'écoute active, la réflexion critique, l'approche créative à la résolution des problèmes, la coopération, l'esprit de tolérance, la compréhension de l'égalité et de la non-discrimination, le respect de soi et d'autrui – autant d'attitudes favorables aux droits de l'homme et, par tant, à la sécurité humaine.

Un rôle clé a été assigné à l'UNESCO dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des projets à mener au cours de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation aux droits de l'homme (1995-2004). Par l'intermédiaire de ses commissions nationales, l'UNESCO a appuyé l'établissement de plans d'action nationaux pour l'éducation aux droits de l'homme, mis en œuvre des programmes d'éducation, de formation, d'information, de bourses et de services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme, et élaboré des programmes d'études, des techniques d'enseignement et des matériels modèles à l'intention des écoles primaires et secondaires.

Officiellement proclamé par l'Assemblée générale des Nations Unies le 10 décembre 2004, le Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme, dont l'UNESCO assure la coordination avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), est centré sur l'intégration dans les systèmes scolaires de ces principes et valeurs des droits de l'homme que sont la non-violence, la non-discrimination, la tolérance, et la compréhension et le respect mutuels. L'UNESCO a engagé un dialogue stratégique avec les États membres et d'autres partenaires pour donner suite à la mise en œuvre du Plan d'action lié au Programme mondial, mobiliser des ressources, soutenir des initiatives nationales et accomplir un travail de plaidoyer. À titre de contribution au Programme mondial, l'UNESCO collabore étroitement

avec l'UNICEF depuis 2005 à l'établissement d'un cadre pour une approche de l'éducation, et au sein même de celle-ci, qui soit fondée sur les droits de l'homme. Ce projet vise à élaborer un cadre stratégique et programmatique ainsi qu'à faciliter la constitution d'un réseau de partenaires d'aide au développement qui favorisent la mise en œuvre de ce cadre aux niveaux mondial, régional et national par des campagnes de plaidoyer, des dialogues sur les politiques à mener et des interventions en matière de développement.

L'UNESCO promeut une approche de l'éducation fondée sur les droits et souligne l'importance de l'éducation aux droits de l'homme en tant que facteur majeur de cohésion sociale et de prévention des conflits par le soutien qu'elle apporte au développement social et affectif. En coopération avec l'UNICEF, elle a élaboré une publication intitulée *Une approche de l'éducation pour tous fondée sur les droits de l'homme. Un cadre pour la réalisation du droit des enfants à l'éducation et de leurs droits au sein de l'éducation*. Cette approche vise à assurer à chaque enfant une éducation de qualité qui respecte et promeut son droit à la dignité et à un développement optimal, et insiste sur le droit d'accéder à l'éducation, le droit à une éducation de qualité et le droit au respect dans le milieu d'apprentissage. L'avant-propos aux études publiées par l'UNESCO dans la série *Promoting Human Security: Ethical, Normative and Educational Frameworks* souligne qu'en traduisant le concept de sécurité humaine en action, il est nécessaire de renforcer la composante éducation et formation en améliorant l'articulation et la cohérence de toutes les initiatives en cours, en privilégiant des questions telles que l'éducation pour la paix et le développement durable, la formation aux droits de l'homme et l'élargissement de l'agenda démocratique de manière à y incorporer les questions relatives à la sécurité humaine.

Au moyen d'un cadre fondé sur les droits, l'UNESCO encourage une approche multidimensionnelle qui étudie comment nous apprenons à nous adapter aux risques et

Encadré 12 : Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme

À sa 60^e session (mars-avril 2004), la Commission des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies a décidé, par sa résolution 2004/71, de recommander le lancement d'un programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme afin de donner suite à la Décennie des Nations Unies pour l'éducation aux droits de l'homme (1995-2004). Le 10 décembre 2004, l'Assemblée générale des Nations Unies a officiellement proclamé le Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme, qui devait démarrer le 1^{er} janvier 2005, afin de faire avancer l'exécution des programmes d'éducation en matière de droits de l'homme dans tous les secteurs (résolution 59/113A). Le Programme mondial offre un cadre d'action collectif fondé sur les principes retenus d'un commun accord par la communauté internationale en matière d'éducation pour les droits de l'homme. Son objectif consiste à soutenir les initiatives existantes, en s'appuyant sur les réalisations de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation aux droits de l'homme, et à encourager leur poursuite et leur amplification, ainsi que le développement de nouvelles initiatives, à l'aide de partenariats et de coopérations à tous les niveaux.

Le Programme mondial définit l'éducation pour les droits de l'homme comme « l'ensemble des activités d'éducation, de formation et d'information visant à forger une culture universelle des droits de l'homme ». Les activités d'éducation aux droits de l'homme devraient viser à inculquer les principes fondamentaux relatifs aux droits de l'homme, comme l'égalité et la non-discrimination, et les apprenants devraient être mis en mesure de cerner leurs besoins en matière de droits de l'homme, d'y répondre et de rechercher des solutions conformes aux normes relatives aux droits de l'homme. Ce cadre met l'accent sur la promotion de l'égalité des genres en tant qu'élément important de l'éducation aux droits de l'homme. En favorisant le respect de la dignité humaine, l'égalité et la participation à la prise de décisions démocratiques, cette éducation contribue à prévenir à long terme les violations des droits de l'homme et les conflits violents.

Le 14 juillet 2005, l'Assemblée générale a adopté le Plan d'action de la première phase (2005-2007) du Programme mondial (Résolution 59/113B), qui est axé sur l'enseignement primaire et secondaire. Il souligne l'importance d'une éducation aux droits de l'homme dans le système scolaire comportant à la fois l'introduction de questions relatives à ces droits dans les programmes d'études et dans les manuels, et les processus éducatifs. Mis au point par un grand groupe international de spécialistes de l'éducation et de praticiens des droits de l'homme constitué par l'UNESCO et le HCDH, le Plan d'action propose une stratégie concrète et des idées pratiques pour la mise en œuvre de programmes nationaux d'éducation aux droits de l'homme. Encourageant une approche globale et fondée sur les droits, il a défini cinq éléments clé du succès : (1) politiques relatives à l'éducation, (2) application des politiques, (3) environnement éducatif, (4) enseignement et apprentissage, et (5) formation initiale et formation continue du personnel des écoles. Conformément au Plan d'action, l'UNIACC – composé de l'UNESCO, du HCDH, de l'UNICEF, du PNUD, de l'OIT, de l'ONUSIDA, du FNUAP, de l'UNRWA, et d'autres institutions compétentes – a été créé pour suivre la mise en œuvre de ce plan, mobiliser des ressources et soutenir des actions à l'échelle nationale ainsi que pour assurer un appui de tout le système des Nations Unies aux stratégies nationales de mise en œuvre. À sa dernière session, le Conseil des droits de l'homme a adopté la résolution A/HRC/6/L.16, qui prolonge de deux ans (2008-2009) la première phase du Programme mondial afin de permettre à tous les acteurs concernés de mener à bien la mise en œuvre du Plan d'action.

Source : <http://www.unesco.org/education/>

menaces qui se dessinent au XXI^e siècle et qui pèsent sur notre bien-être et notre sécurité, voire sur notre survie elle-même. Les stratégies et l'action de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation aux droits de l'homme reposent sur une approche globale qui reconnaît l'indivisibilité et l'interdépendance de tous les droits – civils, politiques, économiques, sociaux et culturels.

Grâce à son expertise dans les domaines de l'éducation, l'UNESCO s'emploie à identifier des instruments spécifiques de promotion de la sécurité humaine comme, par exemple, l'élaboration de programmes d'études destinés à inculquer la connaissance et la pratique des principes et valeurs relatifs aux droits de l'homme – tolérance, devoirs et obligations civiques, et rejet de l'extrémisme et de la

xénophobie, par exemple. Elle exhorte les gouvernements à introduire dans les programmes scolaires les principes et valeurs relatifs aux droits de l'homme, y compris la non-violence, la non-discrimination, la tolérance, la compréhension et le respect mutuels. Elle reconnaît la nécessité d'améliorer l'éducation aux droits de l'homme dans l'enseignement primaire, en s'intéressant plus particulièrement aux populations les plus vulnérables, dont les jeunes filles, les femmes et les enfants soldats. Dans la région d'Amérique latine et des Caraïbes, elle a patronné une série d'initiatives éducatives parmi lesquelles figure notamment l'octroi d'une formation aux droits de l'homme à certains groupes particuliers, tels que les représentants de l'armée, des forces de sécurité et de la police⁽⁴⁸⁾.

(48) Fuentes et Rojas Aravena, op. cit., p. 34.

Encourager l'éducation pour la paix

Contribuer à la paix et à la sécurité en favorisant la collaboration entre les nations par l'éducation est un des principaux buts assignés à l'UNESCO par son Acte constitutif. La création même de l'Organisation repose sur le principe que « la dignité de l'homme » exige « l'éducation de tous en vue de la justice, de la liberté et de la paix ». En ce qui concerne le programme de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation, ce principe s'est traduit par la promotion d'une éducation permettant aux gens d'apprendre à vivre ensemble en harmonie, à faire preuve de tolérance les uns envers les autres et à respecter la vie et les droits de l'être humain⁽⁴⁹⁾.

Centrée sur la compréhension, le respect de la diversité, le renforcement de la solidarité, l'empathie, la tolérance, la non-violence, la médiation et la résolution des conflits, le développement durable, la compréhension interculturelle, le respect de la diversité linguistique et culturelle, le droit à l'éducation, le sens de la dignité et de la responsabilité humaine, l'action menée par l'UNESCO en faveur de l'éducation pour la paix est inséparable de celle qui a trait à l'éducation aux droits de l'homme et s'enracine dans les valeurs et les principes de ces derniers.

À mesure que l'impérieuse nécessité de parvenir à la paix par la compréhension mutuelle et les défis en la matière deviennent plus complexes, le besoin urgent d'approches nouvelles et plus intégratrices de l'éducation, y compris l'élaboration de manuels et de matériels d'apprentissage, se fait sentir. C'est ainsi que l'UNESCO continue de travailler à l'élaboration de stratégies et d'orientations nouvelles pour aider les régions et les pays à se doter de politiques et de pratiques éducatives qui encouragent le renforcement de la compréhension et du respect mutuel entre tous les peuples du monde et apporte les

instruments requis à cette fin. Les *Principes directeurs de l'UNESCO pour l'éducation interculturelle* (disponibles en anglais, en espagnol et en français) ont été élaborés pour faire mieux comprendre les principaux problèmes et défis dans ce domaine, et exposent les grandes orientations pour une approche interculturelle de l'éducation telle que la conçoit l'UNESCO. Destiné à servir d'outil pratique pour les activités éducatives et pour l'élaboration des politiques, ce guide contient des instruments normatifs et rend compte des résultats de nombreuses conférences. Dans la région d'Amérique latine et des Caraïbes, l'UNESCO a organisé un séminaire sur l'éducation pour la paix ainsi qu'un concours sur la recherche didactique relative à des questions telles que l'éducation pour la paix, la non-violence, la coexistence pacifique et la culture de la paix, auquel ont participé 18 pays. Ce concours a comporté un séminaire dont le but était de mettre en commun les meilleures expériences et de soutenir l'élaboration de politiques éducatives.

Le programme interagences UNESCO-UNHCR d'éducation pour la paix a été mis en place pour améliorer, dans les pays en situation de conflit, les matériels éducatifs relatifs à la paix et aux droits de l'homme utilisés dans l'enseignement primaire et dans l'éducation des adultes. Les matériels d'éducation pour la paix ont été révisés, renforcés et améliorés, de manière à être pertinents dans des contextes éducatifs formels et non formels plus généraux que les situations initiales de conflit et de post-conflit. Ces matériels sont centrés sur le développement de valeurs et de compétences de base en matière de prévention et de minimisation des conflits. Appliqués également à l'éducation aux droits de l'homme, à la citoyenneté et à la santé, ils constituent un moyen sans équivalent de toucher des populations dans le dénuement et victimes de conflits – réfugiés et personnes

Encadré 13 : Prix UNESCO de l'éducation pour la paix

Créé en 1980, le Prix UNESCO de l'éducation pour la paix a pour but de promouvoir toutes les actions visant à « élever des défenses de la paix dans l'esprit des hommes », en récompensant une activité particulièrement remarquable visant à sensibiliser l'opinion publique et à mobiliser les consciences en faveur de la paix, dans l'esprit de l'Acte constitutif de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et de la Charte des Nations Unies.

Les États membres et Membres associés de l'UNESCO, les organisations non gouvernementales et intergouvernementales entretenant des relations de consultation formelles avec l'Organisation, les personnalités qualifiées, de l'avis du Directeur général, ainsi que toutes les personnes et les organisations de la société civile qui travaillent dans la perspective de la pensée et de la culture de paix dans le monde et qui sont considérées aptes, peuvent présenter des candidatures de particuliers, de groupes de particuliers ou d'organisations dont les activités méritent d'être distinguées par ce prix.

Le lauréat ne saurait faire l'objet d'une discrimination quelconque pour des raisons de nationalité, de religion, de race, de sexe, ou d'âge. Il devra s'être distingué par une action méritoire, exécutée dans l'esprit de l'UNESCO et de la Charte des Nations Unies, s'échelonnant sur plusieurs années et confirmée par l'opinion publique internationale, dans les domaines suivants : mobilisation des consciences pour la paix ; mise en œuvre, à l'échelle internationale ou régionale, de programmes d'activité visant à renforcer l'éducation à la paix, en y associant l'opinion publique ; lancement d'initiatives importantes contribuant au renforcement de la paix ; action éducative en faveur de la promotion des droits de l'homme et de la compréhension internationale ; sensibilisation de l'opinion publique, par les médias et par d'autres moyens efficaces, aux problèmes de la paix ; toute autre activité reconnue comme capitale pour élever les défenses de la paix dans l'esprit des hommes.

Source : http://portal.unesco.org/shs/fr/ev.php_URL_ID=2126&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

(49) 32 C/5 (2004-2005), § 01012.

déplacées dans leur propre pays –, et peuvent aussi s'appliquer dans des scénarios de reconstruction et de prévention des conflits. Ils ont été expérimentés sur le terrain, dans le cadre de programmes d'éducation actuellement exécutés par l'UNESCO, l'UNHCR, l'UNICEF et des ONG au Pakistan, dans le sud du Soudan, en Somalie, en Érythrée, en Sierra Leone et au Libéria ; un millier d'enseignants ont été formés. Au Népal, l'UNESCO mène un projet sur l'éducation à la paix et aux droits de l'homme dans l'enseignement primaire.

Le Réseau de formateurs universitaires sur la sécurité humaine et la paix en Asie-Pacifique est un espace d'échange d'idées qui œuvre à l'intégration d'activités en faveur de la sécurité humaine et de la paix dans de nombreuses matières du programme universitaire, ainsi qu'au développement continu de programmes contenant des composantes relatives à la sécurité humaine et à la promotion de la paix. Le projet de renforcement et d'élargissement de la paix et de la sécurité humaine régionales vise à incorporer des activités concernant la sécurité humaine et la paix dans les programmes universitaires de manière que la réflexion sur la sécurité humaine et le vivre ensemble pacifique parmi les étudiants se poursuive à long terme dans la région Asie et Pacifique. L'Unité de l'UNESCO à Bangkok et le Bureau de l'UNICEF en Thaïlande ont co-

Encadré 14 : L'Unité régionale de l'UNESCO pour les sciences sociales et humaines en Asie et dans le Pacifique (RUSHSAP)

La paix et la sécurité humaine font l'objet d'un intérêt tout particulier en Asie et dans le Pacifique. Traditionnellement, les pays ont tendance à mettre l'accent sur la sécurité nationale, c'est-à-dire qu'être à l'abri de la peur est assimilé à être à l'abri du danger militaire. Ensuite, pour être à l'abri du besoin les pays visent à un développement économique rapide conforté par des tentatives de créer un filet de protection élémentaire, destiné à répondre aux besoins essentiels des pauvres. Dans certains pays d'Asie de l'Est comme le Japon, le concept de sécurité humaine a donné lieu à plusieurs formulations officielles, mais en règle générale la recherche universitaire et l'action gouvernementale concernant l'approche de la sécurité humaine restent insuffisantes, et il existe d'importants déséquilibres entre les pays de la région. L'Unité de l'UNESCO à Beijing a mis l'accent sur les migrations et le développement urbain, et sur l'élaboration d'un indice de mesure de la sécurité humaine.

L'Unité de l'UNESCO à Bangkok coordonne le projet régional « Unis pour la paix et la sécurité humaine en Asie et dans le Pacifique », dans le cadre duquel divers pays de la région élaborent, expérimentent et mettent en commun des programmes et des matériels. Ce projet a été inauguré par un cours régional de formation d'une semaine qui s'est déroulé en Thaïlande en mars 2007, et comporte des projets pilotes dans différents pays de toute la région Asie-Pacifique, y compris la Chine, les Îles Salomon, l'Inde, l'Indonésie, le Japon, la Malaisie, l'Ouzbékistan, la République de Corée et la Thaïlande. D'autres pays sont invités, et la prochaine réunion aura lieu en avril 2008.

Source : <http://www.unescobkk.org/>
<http://www.unescobkk.org/index.php?id=energyethics>

parrainé un atelier qui a eu lieu le 1^{er} mars 2006 sur le thème : L'éducation pour le renforcement de la paix dans le sud de la Thaïlande : réflexions sur la sécurité humaine. Des universitaires, des fonctionnaires et des diplomates thaïlandais, des membres de la Commission de réconciliation nationale, et des représentants des organisations d'enseignants, de groupes d'étudiants et d'organisations de la société civile y ont pris part ; ils ont formulé un certain nombre de suggestions concrètes et pratiques.

Pour répondre à la demande internationale croissante de programmes en vue de l'enseignement de l'éducation pour la paix, l'UNESCO a mis en place une base mondiale de données d'éducation à la paix, effort commun dont l'objet est de réunir, codifier, mettre en commun puis adapter les ressources par région ou par pays. La base contient des matériels et des ressources d'éducation à la paix dans les domaines des droits de l'homme, de la prévention de la violence et de la résolution non violente des conflits, de la justice socioéconomique, de l'écologie, de l'environnement, de la santé, des différences culturelles et ethniques et de l'enseignement de la paix.

Combattre la violence à l'école

La violence croissante à l'école est un des grands défis de notre temps dans le secteur éducatif. Elle constitue un obstacle majeur à la création d'écoles sûres, à l'abri du danger, qui soient favorables à l'apprentissage et dispensent une éducation de qualité pour tous, contribuant ainsi à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et de ceux de l'EPT qui consistent à assurer à tous les enfants du monde l'exercice de leur droit à l'éducation. Cependant, si les écoles offrent peut-être un terrain fertile à la violence, elles détiennent aussi la solution du problème. Par une réforme scolaire et par la mise en place de politiques et de programmes d'études qui encouragent des réponses non violentes, les contextes de violence peuvent être contournés.

En 2002, dans le cadre de son programme d'éducation aux droits de l'homme centré sur l'enseignement primaire et secondaire, l'UNESCO a entrepris un projet de « médiation à l'école » visant à dispenser aux travailleurs sociaux, médiateurs locaux, éducateurs et enseignants une formation concernant les méthodes éducatives (médiation) pour la prévention et la résolution des conflits à l'école. À la suite de l'Étude lancée par le Secrétaire général des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants, une table ronde a été consacrée à la violence contre les filles à l'école. Une réunion d'experts sur le thème « Faire cesser la violence à l'école : qu'est-ce qui marche ? » a été organisée en juin 2007 afin de renforcer l'intégration, dans les politiques et dans la pratique, de stratégies de prévention de la violence dans les écoles, et d'étudier comment

résoudre un certain nombre de défis clé concernant la violence à l'égard des enfants – violences contre les filles, brimades, châtements corporels et violences de bandes.

Alors que la violence à l'école est un énorme problème dans le monde entier, elle ne figure pas du tout dans les statistiques. La difficulté tient en partie au fait qu'elle prend la forme d'actes de violence, apparemment mineurs mais qui se répètent quotidiennement. Ce sont ces actes, difficiles à établir mais très significatifs, qui aboutissent aux conséquences les plus fréquentes de cette forme de violence à l'école : abandons scolaires, phobie de l'école, brimades, dépressions, suicides et manque de confiance en soi. L'absence de données officielles et de statistiques est une difficulté majeure, et il est nécessaire d'établir une base de données claire et fiable en étroite coopération avec des chercheurs du monde entier, ainsi qu'avec des enseignants, des parents et des élèves, afin de réunir et de diffuser les résultats de travaux scientifiques.

Tous les participants se sont accordés à penser que la violence à l'école est un défi international qui appelle des solutions internationales. Inculquer des compétences en matière de communication, fournir aux élèves les instruments requis pour la prise de décisions éthiques, créer une atmosphère non violente à l'école et éliminer les châtements corporels ont été mis en avant comme autant de bonnes pratiques. Les participants ont préconisé la réalisation d'activités coordonnées de recherche, de collecte de données, de sensibilisation et de plaidoyer, et réclamé une détermination pleine et entière à renforcer et appliquer les mécanismes juridiques et politiques de protection des droits des enfants. De plus, l'importance de la participation d'enfants et de jeunes et le rôle de la société civile ainsi que des médias pour aider les écoles à réduire la violence ont été soulignés.

Pour faire mieux percevoir et comprendre les agressions politiques et militaires violentes auxquelles sont confrontés les acteurs de l'éducation – qu'ils soient élèves/étudiants, enseignants, syndicalistes, administrateurs ou fonctionnaires –, l'UNESCO a commandé une étude intitulée « L'éducation prise pour cible : Étude globale sur la violence militaire et politique visant le personnel éducatif, les élèves, les enseignants, les membres des syndicats et du gouvernement, et les institutions ». Parmi les pays où les attaques contre des cibles éducatives ont été les plus nombreuses ces dernières années figurent l'Afghanistan, la Colombie, l'Iraq, le Myanmar, le Népal et la Thaïlande. L'étude révèle une augmentation du nombre de cas signalés d'attaques ciblées telles que placements d'explosifs, assassinats, enlèvements, détention illégale et torture de membres du personnel, d'élèves/étudiants, de fonctionnaires et de syndicalistes, le bombardement et l'incendie d'établissements éducatifs, et la fermeture forcée d'institutions. Elle analyse

la nature des attaques et leurs motivations, qui varient selon les conflits et au sein même de ces conflits, comportant de multiples strates en relation avec la culture et/ou la politique. Dans les pays les plus touchés, l'impact des attaques violentes sur les services d'éducation est dévastateur. Le rapport énonce un certain nombre de recommandations, incluant notamment l'importance de créer des écoles intégratrices, adaptées aux besoins des enfants, qui soient soucieuses de la culture et de la langue locales, et qui enseignent et fonctionnent dans un esprit de paix et de tolérance.

Le rapport présente ensuite plusieurs recommandations découlant de ses analyses et constatations, parmi lesquelles figurent les suivantes :

- Si la communauté internationale souhaite vraiment faire de l'Éducation pour tous une réalité et atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement dans la sphère éducative, elle doit d'urgence prêter attention à l'impact des attaques violentes sur l'éducation et demander instamment qu'il soit mis fin à l'impunité des auteurs de ces attaques.
- Le suivi international actuel de ces agressions est limité, et il convient de mettre en place une base de données mondiale, ouverte à tous, pour faciliter l'examen des tendances quant à l'échelle, à la nature et aux cibles des attaques, et la conduite de recherches qualitatives sur les motifs sous-jacents.
- Il est urgent d'élargir l'application des instruments des droits de l'homme aux violations qui frappent des élèves/étudiants, des enseignants, des universitaires ainsi que des syndicalistes et des fonctionnaires de l'éducation, et les gouvernements ainsi que les institutions intergouvernementales doivent sans délai fixer des conditions d'adhésion à ces instruments lorsqu'ils négocient des accords de commerce ou d'aide avec les agresseurs. Parmi ces conditions devraient figurer la cessation de l'impunité des auteurs d'attaques contre les institutions et le personnel éducatifs, incluant entre autres la détention illégale, la torture ou l'assassinat de syndicalistes.
- Les efforts déployés dernièrement à l'échelle internationale pour obtenir des changements concrets concernant le recrutement d'enfants soldats devraient être étendus aux attaques contre les écoles, les universités et les services éducatifs ainsi qu'à la protection du processus éducatif, de manière à faire des écoles et des universités des lieux sûrs, à l'abri de la violence militaire et politique.

- Des ressources accrues devraient être attribuées à la Cour pénale internationale pour lui permettre de traiter davantage de cas liés à l'éducation, et renforcer ainsi son pouvoir de dissuasion.

- Des mesures devraient être prises d'urgence pour que l'éducation cesse d'être exploitée aux fins des conflits, et qu'on la mette au contraire au service de la résolution de ces derniers. Cela signifie qu'il faut créer des écoles intégratrices, adaptées aux besoins des enfants, qui soient soucieuses de la culture et de la langue locales, et qui enseignent et fonctionnent dans un esprit de paix et de tolérance. Cela signifie aussi qu'il faut réclamer instamment la transparence et faire pression pour qu'il soit mis fin aux ingérences politiques et partisans dans le fonctionnement des universités et pour que l'engagement soit pris de respecter la liberté et l'autonomie académiques.

Pour conclure, le rapport constate qu'il y a eu une augmentation appréciable du nombre des attaques ciblées contre le personnel de l'éducation, les élèves/étudiants et les institutions éducatives dans un certain nombre de pays, et que ces agressions ont des effets hautement dommageables sur l'offre et la disponibilité de services éducatifs dans les pays les plus touchés.

En Amérique latine et dans les Caraïbes, la contribution de l'UNESCO a été directement conçue dans le cadre des activités liées à l'éducation pour la paix. En El Salvador, au Honduras et au Nicaragua, des ateliers destinés à renforcer les capacités des chefs d'établissement scolaire en matière de leadership et de prévention de la violence à l'école et dans la communauté ont été organisés. L'OREALC a également organisé un séminaire de formation dans le contexte de la construction de la coexistence pacifique et du développement d'une culture de la paix dans des écoles de Cartagena de Indias en novembre 2006, avec la participation de 17 pays de la région.

Étant membre du groupe interagences sur la violence contre les enfants, l'UNESCO a participé à l'élaboration de l'Étude du Secrétaire général des Nations Unies sur la violence contre les enfants ; elle a procédé à ce titre à une analyse de la violence dans l'éducation et des châtements corporels dans les écoles, qui a débouché sur une publication intitulée *Eliminating Corporal Punishment – A Human Right Imperative*. Selon cette étude, 300 millions d'enfants à travers le monde sont

victimes de différentes formes de violence dans les écoles, les familles, les communautés ou les institutions ; la violence à l'école y est identifiée comme un obstacle majeur.

L'UNESCO a pris une part active aux travaux du Comité directeur régional de l'Asie de l'Est et du Pacifique sur la violence contre les enfants. C'est à l'Unité de l'UNESCO à Bangkok qu'a eu lieu le lancement régional de l'Étude du Secrétaire général des Nations Unies, qui avait été organisée par le Comité directeur, et le Bureau régional de l'UNESCO pour l'éducation en Asie et dans le Pacifique a contribué au suivi en élaborant à l'intention des enseignants un guide sur la discipline positive dans la salle de classe, en tant qu'élément du jeu de documents *Embracing Diversity: A Toolkit for Creating an Inclusive, Learning-Friendly Environment*. Ce guide est centré sur l'abolition des châtements corporels à l'école et dans les espaces éducatifs par le recours à une discipline positive et à des alternatives concrètes ; il favorise le développement d'écoles et de salles de classe intégratrices et adaptées aux besoins des élèves. Les jeunes qui participent activement et avec plaisir à l'apprentissage scolaire ont moins de difficultés avec la discipline. L'absentéisme, le taux des abandons scolaires et le manque de motivation peuvent être attribuables en partie aux brimades, aux châtements corporels, aux harcèlements ou agressions sexuels et à d'autres formes de violence à l'école.

Dans le sud de la Thaïlande, l'UNESCO a entrepris en août 2007 un projet de formation de juristes à l'éducation aux droits de l'homme. Renforcer les capacités des hommes de loi et des juges facilitera le traitement de la violence, notamment de celle dirigée contre les enfants. La formation de suivi s'adressera aux enseignants, aux directeurs d'écoles, etc. La deuxième partie d'un projet mené par l'UNESCO au Viet Nam, dont l'objet est de former les journalistes à l'éducation aux droits de l'homme, a été entreprise en juin 2007. Les capacités seront renforcées, notamment en ce qui concerne la manière de rendre compte des violations des droits de l'homme dont sont victimes des enfants. D'autres interventions ont lieu dans des pays comme le Népal, où l'UNESCO exécute un projet sur l'éducation pour la paix et aux droits de l'homme dans l'enseignement primaire. L'objectif est de mettre les enfants en mesure de signaler les abus, ainsi que de former les enseignants à l'utilisation de méthodes de discipline positive.

Lutter contre le VIH/SIDA

La santé est un élément essentiel de la sécurité humaine. Dans son rapport 2003, la Commission sur la sécurité humaine propose quatre critères pour établir un lien entre la santé et la sécurité humaine : (1) le fardeau constitué par la maladie, aujourd'hui mais aussi demain ; (2) le caractère d'urgence avec lequel les mesures sont adoptées ; (3) l'ampleur et le degré des répercussions sur la société ; (4) l'interdépendance ou « causes externes » qui peuvent provoquer une réaction en chaîne au-delà des personnes ou des localités immédiatement touchées⁽⁵⁰⁾.

La principale préoccupation mondiale dans le domaine de la santé est toujours la pandémie du VIH, qui menace profondément la sécurité humaine, la stabilité sociale et le développement durable des sociétés. Parmi les effets de la pandémie du VIH et du SIDA figurent le fléchissement de l'espérance de vie, l'existence de foyers ayant à leur tête un enfant, la perte de main-d'œuvre qualifiée, l'affaiblissement des secteurs agricoles et un abaissement spectaculaire des niveaux de vie.

Encadré 15 : L'ONUSIDA (Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA)

Pour s'attaquer au problème multidimensionnel du VIH et du SIDA, six institutions du système des Nations Unies ont uni leurs forces en 1996 afin de mettre en place le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA). À l'heure actuelle, l'ONUSIDA conjugue les actions et les ressources de 10 institutions dans la lutte mondiale contre le SIDA (UNHCR, UNICEF, PAM, PNUD, UNFPA, ONUDC, OIT, UNESCO, OMS et Banque mondiale).

En réduisant les chevauchements et en renforçant l'efficacité des activités menées par les institutions qui co-parrainent l'ONUSIDA dans le cadre de la division du travail (DOL), l'ONUSIDA peut être considéré comme une illustration éclatante de l'unité d'action du système des Nations Unies. Ainsi, toutes les activités mondiales et régionales des Secrétariats de l'ONUSIDA et des institutions participantes sont stratégiquement coordonnées tous les 2 ans dans le cadre d'un Budget et plan de travail unifié, instrument clé pour la reddition des comptes et la collecte de fonds. À l'échelle nationale, des équipes conjointes des Nations Unies sur le SIDA et des programmes d'appui communs des Nations Unies sont actuellement mis en place pour coordonner les actions des diverses institutions du système relatives au SIDA et maximiser leur effet collectif. Les unités hors Siège de l'UNESCO participent à ces mécanismes conçus afin d'améliorer, au niveau des pays, la collaboration inter-agences à l'appui des mesures prises à l'échelle nationale pour combattre l'épidémie.

Source : UNESCO's Response to HIV and AIDS

<http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001414/141417e.pdf>

http://data.unaids.org/una-docs/JC1146-Division_of_labour.pdf

Encadré 16 : L'UNESCO mène son action contre le VIH/SIDA dans le cadre d'une initiative élargie, organisée par l'intermédiaire de l'ONUSIDA (Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA)

La combinaison spécifique de compétences dont dispose l'UNESCO dans les domaines de l'éducation, des sciences naturelles, des sciences sociales et humaines, de la culture et de la communication et de l'information lui donne une capacité interdisciplinaire, organisationnelle et technique particulièrement propre à lui permettre de contribuer à la réalisation de l'accès universel à des programmes complets de prévention du VIH, de traitement, de soins et de soutien. Chaque secteur, chaque institut, chaque bureau régional, multipays et national de l'UNESCO a contribué à renforcer la réponse au VIH/SIDA - et continue de le faire - par des approches stratégiques et complémentaires :

Le Secteur de l'éducation soutient la mise en place et l'intensification de réponses globales du secteur éducatif au VIH/SIDA par l'intermédiaire d'EDUSIDA, l'Initiative mondiale de l'ONUSIDA sur l'éducation et le VIH et le SIDA, et l'Équipe de travail interinstitutions de l'ONUSIDA (ETII) sur l'éducation.

Le Secteur des sciences exactes et naturelles soutient des contenus scientifiques précis et actualisés et engage les institutions d'enseignement supérieur à intégrer le VIH/SIDA dans leurs programmes scientifiques.

Le Secteur des sciences sociales et humaines soutient les initiatives, la recherche et la conception de politiques consacrées à la lutte contre la discrimination, aux droits de l'homme et aux causes structurelles de la vulnérabilité, en particulier chez les jeunes.

Le Secteur de la culture encourage et soutient la prise en compte des aspects socioculturels et le recours aux arts et à la créativité dans les ripostes au VIH et au SIDA.

Le Secteur de la communication et de l'information renforce la capacité des professionnels des médias, de la communication et de l'information et des groupes vulnérables de produire, diffuser et utiliser des contenus précis.

Le Bureau de la planification stratégique soutient l'intégration de l'égalité entre les sexes et des perspectives des jeunes à tous les stades du cycle de programmation, depuis la conceptualisation jusqu'à l'évaluation.

La riposte de l'UNESCO au VIH/SIDA est plurielle et sensible aux besoins et préoccupations de toute la population, une attention particulière étant prêtée aux populations clé, et en particulier à celles qui sont vulnérables au VIH. L'Organisation soutient tout particulièrement les actions qui tiennent compte du sexe et de l'âge, sont adaptées aux réalités culturelles, se fondent sur les droits de l'homme, font participer les personnes vivant avec le VIH à tous les stades du processus, et réservent une place importante aux besoins des jeunes.

Source : Stratégie de l'UNESCO pour répondre au VIH et au SIDA

<http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001499/149998f.pdf>

(50) Voir Fuentes et Rojas Aravena, op. cit., p. 114-115.

L'éducation contribue grandement à apporter des services adéquats jusqu'aux principales populations vulnérables et à créer les conditions d'une utilisation effective de ces services par ceux qui en ont le plus besoin. Dans sa riposte mondiale au VIH/SIDA, l'UNESCO donne la priorité aux responsabilités qui lui incombent dans le cadre de la répartition des tâches relevant de l'ONUSIDA⁽⁵¹⁾, y compris le pilotage de la prévention du VIH et de la lutte contre les répercussions du VIH/SIDA parmi les enseignants, les éducateurs, les apprenants et à l'intérieur des systèmes éducatifs dans leur ensemble, ainsi que le Cadre stratégique de l'ONUSIDA pour 2007-2010 destiné à soutenir les efforts déployés par les pays pour progresser vers l'accès universel à la prévention du VIH, aux traitements, aux soins et à l'accompagnement.

En mars 2004, l'UNESCO a lancé l'Initiative mondiale sur l'éducation et le VIH/SIDA (EDUSIDA), initiative interagences multipays destinée à soutenir la mise en œuvre de ripostes d'ensemble des secteurs éducatifs nationaux au VIH et au SIDA⁽⁵²⁾. Appliquée dans quelque 34 pays, cette initiative met principalement l'accent sur l'impact du VIH et du SIDA et la prévention de la propagation du VIH par une démarche éducative globale ainsi que par des environnements d'apprentissage sûrs et protecteurs. À sa sixième réunion tenue au Caire en 2006, le Groupe de haut niveau sur l'éducation pour tous a réaffirmé « le rôle fondamental que joue l'éducation pour permettre aux individus, aux communautés et aux nations de lutter efficacement contre le VIH et le SIDA, ainsi que pour permettre aux apprenants de se prémunir, et de protéger les autres contre le VIH ».⁽⁵³⁾

Encadré 17 : EDUSIDA, l'Initiative mondiale sur l'éducation et le VIH/SIDA

Sous la conduite de l'UNESCO, qui met à disposition ses compétences dans tous ses secteurs d'activité, EDUSIDA est un partenariat qui a pour but d'aider les pays à concevoir et mettre en œuvre une action de grande envergure de la part du secteur de l'éducation, en mettant à profit toutes les formes d'éducation (formelle, non formelle et informelle) ainsi que tous les éléments et les composants du système éducatif pour répondre à l'épidémie de façon efficace et rationnelle.

Dans le cadre d'une action plus large, organisée par l'ONUSIDA, pour tenter d'assurer un accès universel à la prévention, aux soins, aux traitements et à un accompagnement, EDUSIDA poursuit essentiellement deux objectifs, qui sont de prévenir la propagation du VIH par l'éducation et de protéger les fonctions majeures du système éducatif des pires effets de l'épidémie.

On encourage à cette fin une coopération accrue entre les organismes co-parrainants de l'ONUSIDA, qui travaillent en collaboration étroite avec les autorités nationales, les ministères de l'éducation et des parties prenantes importantes du secteur de l'éducation, d'autres ministères et secteurs, et également des organismes bilatéraux et des groupes de la société civile au niveau des pays, tels que les Groupes thématiques des Nations Unies sur le VIH/SIDA et les équipes mixtes de pays sur le SIDA.

Un élément capital de l'approche d'EDUSIDA est l'application d'une vaste stratégie de partenariat dans le cadre de l'ONUSIDA, afin de permettre une liaison étroite avec l'EPT, l'Initiative pour la mise en œuvre accélérée du programme (IMOA), les OMD, la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation, l'Initiative pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne (TTISSA), la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (DEDD), l'Équipe de travail interinstitutions (ETII) de l'ONUSIDA sur l'éducation, et d'autres initiatives pertinentes.

Par le biais de la collaboration et des consultations avec les partenaires d'EDUSIDA, l'UNESCO contribue au développement et à la diffusion d'instruments concrets de soutien à la mise en œuvre qui éclairent les aspects techniques et opérationnels d'une approche globale.

Source : EDUSIDA - Pour une réponse globale du secteur de l'éducation - Cadre d'action, UNESCO, 2006

L'UNESCO a également coordonné l'Enquête mondiale sur l'état de préparation du secteur éducatif face au VIH et au SIDA, qui a été réalisée en 2004 par l'Équipe de travail interinstitutions (ETII) de l'ONUSIDA sur l'éducation et qui porte sur les secteurs éducatifs de 71 pays. L'Organisation joue un rôle clé dans l'initiative interagences FRESH (Focaliser les ressources pour une santé scolaire efficace), qui vise à rendre les écoles plus salubres pour les enfants. Le kit sur la santé scolaire de FRESH propose un cadre pour la conception et la mise en œuvre de programmes efficaces de santé scolaire dans lesquels le VIH/SIDA est un élément clé. Parmi les autres initiatives figurent l'organisation d'une consultation au Kenya sur les manières de mieux faire face aux besoins des enseignants qui vivent avec le VIH en Afrique orientale et en Afrique australe, et

des activités visant à répondre aux besoins de populations clé particulièrement vulnérables au VIH/SIDA, dont la réalisation conjointe avec l'UNHCR, en 2007, d'une publication intitulée *Réponses éducatives au VIH et au SIDA pour les réfugiés et les personnes déplacées internes : Document de travail pour les décideurs*, et un programme interrégional financé par l'Union européenne (2002-2006) qui s'adressait à la jeunesse marginalisée exposée à l'abus des drogues ainsi qu'au VIH/SIDA par des activités d'éducation non formelle menées dans 10 pays de toute l'Asie du Sud et de toute la région d'Amérique latine et des Caraïbes. Ce programme a mis au point des stratégies d'ensemble au niveau communautaire répondant à une approche globale de la sécurité humaine et du développement local fondée sur les droits. Ce programme vise à inculquer aux jeunes

(51) http://data.unaids.org/una-docs/JC1146-Division_of_labour.pdf

(52) <http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001473/147360F.pdf>

(53) <http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001489/148958f.pdf>

des compétences utiles dans la vie courante et à offrir accès à de multiples services éducatifs, sanitaires et socioéconomiques conçus pour leur donner plus d'autonomie et améliorer leurs conditions de vie.

De plus, un programme conjoint OIT/UNESCO intitulé Politiques relatives au VIH/SIDA sur le lieu de travail pour le secteur de l'éducation a été entrepris en 2005 afin d'aider les États membres à adapter et/ou à mettre au point des politiques spécifiques concernant le VIH/SIDA sur le lieu de travail dans le secteur de l'éducation, le but étant d'assurer des environnements d'apprentissage sûrs et qui répondent aux besoins des élèves et des éducateurs. Des politiques relatives au lieu de travail ont été mises au point et adoptées pour l'Afrique australe et les Caraïbes.

Dans le cadre du programme d'orientation, de conseil et de développement de la jeunesse ciblé sur l'Afrique subsaharienne, l'UNESCO a soutenu des activités de formation au conseil et à l'orientation afin de mieux familiariser le personnel scolaire avec des méthodes de gestion de la discipline et de médiation scolaire adaptées aux besoins des élèves, ainsi que des activités d'éducation et de conseil par les pairs portant plus particulièrement sur le VIH/SIDA. Des forums de jeunes ont été organisés au Botswana, au Malawi, au Swaziland, en Zambie et au Zimbabwe à l'intention des enfants les plus vulnérables, et en particulier de ceux touchés par le VIH/SIDA. Ils ont réuni des fonctionnai-

res et des enfants concernés, afin de donner à ces derniers la possibilité d'influer sur les politiques et les processus et programmes de renforcement des capacités destinés à les aider. Grâce à des méthodes participatives et émancipatrices, les enfants se familiarisent avec leurs droits et la législation qui s'y rapporte, apprennent où trouver assistance et des moyens de prévention du VIH/SIDA, et acquièrent des compétences élémentaires en matière de gestion d'entreprise et de conseil par les pairs. Un ensemble informatisé de matériels de formation a été produit à la faveur de cette initiative.

En partenariat avec l'ONUSIDA, l'UNESCO aborde la question du VIH/SIDA parmi les enfants en situation difficile par des actions visant à réduire leur vulnérabilité. Des principes méthodologiques et un guide pratique sur les contenus de l'éducation préventive destinée à ces enfants ont été élaborés par l'intermédiaire d'un réseau rassemblant des responsables politiques et des éducateurs d'enfants des rues du Burkina Faso, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Niger et du Sénégal. L'UNESCO a également publié un CD-ROM relatif aux enfants vulnérables et au VIH/SIDA. Il contient des données sur le VIH/SIDA, des publications et des documents, ainsi que des histoires interactives et des photographies d'enfants directement frappés par la pandémie qui menace l'avenir de la jeunesse africaine.

III. Vivre en sécurité dans la diversité

De nouveaux liens entre la culture et la sécurité humaine apparaissent, et sont reconnus progressivement. Il est de plus en plus évident que, pour assurer la sécurité humaine, la culture joue un rôle déterminant en tant que socle de l'identité et des aspirations d'un peuple, fondement de sa survie, de ses moyens de subsistance et de sa dignité, et moteur de la créativité humaine. En effet, comme l'affirme le *Rapport 2002 du PNUD sur le développement humain dans les pays arabes*, le bien-être n'est pas exclusivement matériel ; il s'étend à la participation morale de la personne à la vie de la société et à tous les aspects d'une existence satisfaisante, tels la beauté, la dignité humaine et l'épanouissement personnel⁽⁵⁴⁾.

Considérer les phénomènes culturels sous l'angle de la sécurité humaine fait de la culture un investissement dans le bien commun, justifié par la conviction optimiste que la diversité culturelle n'est pas un facteur de conflits et de division, mais révèle au contraire la profonde unité de l'humanité. De ce point de vue, cultiver un climat mondial qui protège et préserve la créativité des personnes et des peuples

dans sa riche diversité devient une contribution à la paix et à la sécurité humaine, et encourager le rôle joué par ces acteurs de la vie culturelle que sont, par exemple, les artistes, les écrivains et les chefs religieux devient un facteur déterminant de la création d'un contexte favorable à la paix et à la sécurité.

Tenir la sécurité internationale pour inséparable de l'évolution des relations interculturelles, c'est réinterpréter les réalités économiques, sociales, technologiques et politiques à partir des aspirations humaines et des expressions culturelles. Ainsi, la perception des relations réciproques entre la diversité culturelle et la stabilité politique éclaire d'un jour nouveau l'importance des relations interculturelles dans l'édification d'une paix durable, renforçant la conviction que la culture pourrait détenir une des clés de la dissipation des menaces qui pèsent actuellement sur la sécurité humaine. Cela justifie que l'on accorde à la culture, dans toute sa diversité, une place importante dans les agendas politiques nationaux et internationaux.

(54) *Arab Human Development Report 2002: Deepening Democracy in a Fragmented World*, New York, Programme des Nations Unies pour le développement, p. 15, cité par Chourou, op. cit., p. 69.

Protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles

Cette nouvelle vision du rôle de la culture en faveur de la sécurité humaine appelle une redéfinition du type d'action et de stratégie à mettre en œuvre pour assurer la sécurité humaine, et trouve son expression dans le type de stratégies et de programmes de l'UNESCO dans le domaine de la culture.

L'UNESCO centre son action sur la protection de la diversité culturelle. Parmi ses principaux objectifs, figure la promotion du rôle que la diversité culturelle et le dialogue interculturel jouent dans la préservation de la paix et de la cohésion sociale à l'intérieur de chaque pays et à travers le monde. Au lieu de voir dans la diversité interne un danger pour l'unité nationale et sociale, l'UNESCO cherche une autre voie, dans laquelle le respect de la diversité culturelle est un facteur clé d'une coexistence harmonieuse, dans laquelle aucune culture n'est monolithique ni homogène, dans laquelle toutes les cultures sont faites de concessions mutuelles, dans laquelle enfin les ruptures ou la dissidence peuvent se révéler être source de créativité. En plaçant la diversité culturelle et le dialogue interculturel au cœur du débat, l'UNESCO s'emploie à relever le double défi qui consiste, d'une part, à assurer l'interaction harmonieuse et le vouloir vivre ensemble de peuples et de groupes aux identités culturelles multiples, variées et dynamiques et, d'autre part, à défendre la diversité créatrice – la multiplicité des formes que revêtent les cultures dans l'espace et dans le temps.

Si le respect de l'identité culturelle n'est pas encouragé, cultivé, assuré et sauvegardé, cela ne peut déboucher que sur l'exclusion sociale, les inégalités, le racisme et la discrimination de toutes sortes, la marginalisation et le sous-développement socioéconomique de populations minoritaires, les divisions sociales, les conflits et les guerres. C'est ainsi que nombre des conflits politiques en Afrique sont orchestrés par des intellectuels qui ont un programme politique et attisés par la manipulation des allégeances ethniques des populations. La situation et le statut des minorités ethniques sont considérablement compliqués, en l'occurrence, par le jeu combiné d'un certain nombre de facteurs tels que la grande diversité ethnique, l'exploitation politique de l'altérité/différenciation ethnique par des membres de l'élite, l'exclusion politique de groupes ethniques importants, les relations socioéconomiques traditionnelles entre groupes ethniques voisins qui sont souvent à l'origine de rivalités ou d'alliances politiques, la réticence à admettre des données ethno-politiques héritées du passé colonial, les violations des droits des minorités, comme l'absence d'accès équitable aux ressources naturelles, les aspirations à l'homogénéité d'une communauté « nationale » liées au processus d'édification de l'État-nation, les revendications à l'autodétermination et les questions territoriales. Ces dernières années, le Soudan, le Burundi, le Rwanda,

l'Éthiopie, l'Érythrée, la République démocratique du Congo, le Libéria, la Sierra Leone, l'Ouganda, la région des Grands Lacs et la Côte d'Ivoire ont tous connu des conflits violents qui ont coûté de nombreuses vies et ont eu un effet dévastateur sur l'environnement social et culturel que l'UNESCO avait contribué à créer et à consolider, en particulier pendant les années 1960.

A contrario, les activités de l'UNESCO s'attachent à promouvoir la connaissance et la compréhension mutuelles des cultures. Du fait que la sécurité humaine consiste à placer les gens au cœur des politiques relatives à la sécurité et à la stabilité, deux catégories d'activités présentent un intérêt particulier : celles qui ont trait à la culture de la paix et celles qui se rapportent au dialogue entre les cultures et les civilisations. Les premières, qui reposent sur le respect des droits de l'homme, la démocratie et la tolérance, visent à promouvoir des valeurs, des attitudes et des comportements encourageant la recherche des solutions pacifiques aux problèmes. Les activités qui se rapportent au dialogue entre les cultures et les civilisations contribuent à combler les lacunes des connaissances relatives aux autres civilisations, cultures et sociétés – dévoilant l'ignorance de l'autre et jetant ainsi les bases d'un dialogue qui se fonde sur des valeurs universellement partagées et qui se développe au service de la paix ; elles contribuent ainsi à « élever les défenses de la paix dans l'esprit des hommes ». Ainsi, lorsqu'elle s'attache à promouvoir la sécurité humaine, l'UNESCO ne part pas de rien.

L'un des principaux objectifs du projet Grande Route de la Volga que l'UNESCO a mis en chantier en 2004 est d'encourager le dialogue interculturel entre les jeunes de différents pays et de les faire participer à la promotion du patrimoine mondial, de la biosphère et du développement durable. Associant des écoles de l'Allemagne, de l'Azerbaïdjan, de la Bulgarie, de l'Estonie, de la Fédération de Russie, de la Finlande, de la Géorgie, du Kazakhstan, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Pologne, de la République islamique d'Iran, de la Roumanie, de la Suède, de la Turquie et de l'Ukraine, le projet relie entre elles les mers Baltique, Noire et Caspienne.

La Décennie de l'inclusion des Roms (2005-2015) vise à améliorer la situation économique et sociale des 7 à 9 millions de Roms qui vivent en Europe centrale et orientale. Les gouvernements de la Bulgarie, de la Croatie, de la Hongrie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, du Monténégro, de la République tchèque, de la Roumanie, de la Serbie et de la Slovaquie ont signé la Déclaration de la Décennie, par laquelle ils se sont engagés à mettre en œuvre des plans nationaux qui prêtent une attention particulière à une éducation qui lutte contre les préjugés, à l'enseignement de la tolérance et à la formation

de médiateurs scolaires. Parmi les aspects pris en compte figurent la protection des minorités, qui touche à l'éducation et aux droits linguistiques, ainsi que des questions de participation politique.

Sur la base d'enquêtes menées au Brésil, au Chili, en Colombie, au Mexique et au Pérou, des ouvrages portant sur la violence à l'école et la résolution des conflits, les méthodes pédagogiques permettant de prendre en compte la diversité culturelle, les stéréotypes et la discrimination, y compris la discrimination à l'égard des populations autochtones, ont été publiés.

Les nombreuses menaces qui pèsent sur les peuples autochtones sont pour l'UNESCO un sujet de vive préoccupation. Plus de 350 millions de personnes disséminées dans plus de 70 pays du monde font partie de ces peuples, qui représentent plus de 5 000 langues et cultures. À l'heure actuelle, nombre d'entre eux vivent en marge de la société et sont privés de l'exercice des droits de l'homme fondamentaux, y compris les droits culturels. Les peuples autochtones occupent une place importante dans le paysage culturel de la planète et incarnent tout un pan de la diversité culturelle. Nombreux sont les groupes autochtones qui ont conservé un lien intime avec leur base naturelle de ressources et auxquels cette relation permet de conserver un savoir exceptionnel. Ces connaissances peuvent apporter, sur les questions environnementales, sociales et éthiques, des éclairages différents qui sont d'une importance cruciale au regard du développement durable, local et mondial.

La Décennie internationale des populations autochtones a été officiellement lancée le 10 décembre 1994 par l'Assemblée générale de Nations Unies. C'est dans ce cadre que la Journée internationale des populations autochtones est célébrée chaque année le 9 août - date anniversaire de l'ouverture, en 1982, de la première session du Groupe de travail sur les populations autochtones. En partenariat avec l'ONU et les autres institutions du système, l'UNESCO joue un rôle clé dans la mise en œuvre de la Décennie, dont l'objet est de renforcer la coopération internationale pour la résolution des problèmes auxquels sont confrontées les populations autochtones dans des domaines tels que les droits de l'homme, l'environnement, le développement, l'éducation et la santé. À cet égard, le programme d'activités reconnaît la valeur et la diversité des cultures des communautés autochtones et de leurs modes spécifiques d'organisation sociale, et attache de la valeur aux contributions qu'elles peuvent apporter à l'humanité.

L'UNESCO est disposée à tenir compte des propositions formulées par les peuples autochtones pour établir des programmes d'action spécifiques qui concilient la promo-

Encadré 18 : La prévention des conflits par le dialogue interculturel

L'identité culturelle peut, dans certains cas, devenir un facteur clé de la violence et des conflits sur fond de tensions socioéconomiques, politiques et démographiques entre groupes ou entre pays. D'autre part, le partage du patrimoine culturel (musique, danse, religion, etc.) peut offrir un fondement solide à la paix et la réconciliation. L'UNESCO participe à plusieurs projets visant à identifier les obstacles au dialogue interculturel et à renforcer les capacités des communautés, des acteurs culturels locaux et des responsables politiques d'instaurer des valeurs communes et de prévenir l'escalade du conflit identitaire à l'aide de plusieurs sortes de ressources, allant des arts du spectacle à la diplomatie culturelle.

En Afrique occidentale, par exemple, l'UNESCO forme des acteurs locaux à l'utilisation du théâtre, de la musique et d'autres ressources culturelles pour la prévention, la médiation et la résolution des conflits. À la suite d'un atelier consacré aux outils et aux méthodes de prévention des conflits par le dialogue interculturel (Ouagadougou, 30-31 octobre 2005), une douzaine de projets ont été exécutés au Burkina Faso, au Congo, en Guinée, au Niger, dans la République centrafricaine, dans la République démocratique du Congo et au Togo. Parmi les applications particulièrement réussies figurent le recours au théâtre pour mettre en scène les tensions sous-jacentes entre communautés. La représentation caricaturale des préjugés peut avoir un effet de catharsis sur le public et être un instrument très utile pour la réconciliation et la paix entre communautés ayant un passé conflictuel.

En Asie, le Festival UNESCO des jeunes artistes d'Asie de l'Est rassemble chaque année des enfants de la Chine, du Japon, de la Mongolie, de la République de Corée et de la République populaire démocratique de Corée ; ils peuvent ainsi confronter leurs différents modes d'expression culturelle, ce qui a pour effet de renforcer la compréhension et le respect mutuels. C'est la seule manifestation internationale où des enfants des deux Corées partagent la même scène et jouent ensemble, ce qui confirme tout le pouvoir de la musique et de la communication non verbale en tant que vecteurs du dialogue interculturel. L'objectif à long terme de ce projet est de promouvoir le dialogue et une culture de la paix parmi les enfants dès leur plus jeune âge, de manière à jeter les bases de la tolérance et de la compréhension entre les pays d'Asie de l'Est.

Source : http://portal.unesco.org/culture/fr/ev.php-URL_ID=11679&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

tion de leur identité culturelle et l'accès à une citoyenneté pleine et entière dans les États membres. À cet égard, le projet de mettre en place, à l'intérieur du système des Nations Unies, une autorité permanente pour le compte des peuples autochtones constitue une avancée cruciale qui servira leurs intérêts et leur permettra en outre de mieux faire entendre leur voix⁽⁵⁵⁾.

(55) www.unesco.org/culture/indigenous/; www.un.org/rights/indigenous/mediaadv.html; http://www.unhcr.ch/french/html/menu6/2/fs9rev1_fr.htm; http://www.wateryear2003.org/fr/ev.php-URL_ID=5550&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html; http://portal.unesco.org/culture/fr/ev.php-URL_ID=16305&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

Encourager le dialogue interreligieux

La religion entretient un lien particulier avec les droits de l'homme, et plus spécialement avec le droit d'exprimer ses convictions et ses croyances, ou celui de ne pas croire. Les activités de l'UNESCO encouragent la compréhension et la connaissance réciproques des religions. Elles mettent l'accent sur l'importance de cultiver la reconnaissance et le respect mutuel qui permettent véritablement de jeter des ponts par-dessus les clivages entre les religions, et vont bien au-delà de la simple tolérance. À la suite d'une étude internationale qu'elle a consacrée au dialogue interculturel et interreligieux, l'UNESCO a, avec d'autres partenaires, organisé des ateliers et produit des manuels et des outils pédagogiques pour promouvoir une meilleure compréhension entre jeunes de milieux culturels et de confessions différents. C'est ainsi qu'une réunion d'experts sur l'éducation interculturelle s'est tenue en 2006 et que l'UNESCO a produit un ensemble de Principes directeurs pour l'éducation interculturelle.

L'UNESCO mène également un projet en Afrique de l'Est, en coopération avec la Conférence mondiale des religions pour la paix. L'objectif est de donner aux associations/organisations féminines interreligieuses le bagage nécessaire pour qu'elles puissent s'occuper de transformation des conflits, de consolidation de la paix et de développement durable. À cette fin, des activités de formation de formateurs ont été conçues pour l'amélioration des compétences à l'aide d'outils et de manuels pédagogiques appropriés (documents distribués gratuitement et guides d'activités), déjà expérimentés dans d'autres régions d'Afrique en situation de conflit (Libéria, Sierra Leone, etc.).

Préserver le patrimoine culturel

Au fil des événements mondiaux, nous assistons à la destruction tragique du patrimoine culturel, qui peut devenir une cible majeure – en particulier lors des conflits intra-étatiques sous forme d'agression, de mésestimation ou de rejet – en raison de sa valeur symbolique en tant qu'expression de l'identité d'une société ou d'une communauté donnée. Au cours des conflits issus de formes extrêmes de nationalisme ou d'ethnocentrisme, voire de réaction à la mondialisation, le patrimoine culturel d'un peuple peut être l'objet d'attaques et la continuité de la pratique du patrimoine immatériel peut se trouver menacée en raison du rôle fédérateur qu'ils jouent du point de vue de l'identité de ce peuple.

Autre initiative importante : la tenue, en août 2007, du Colloque international sur le dialogue entre les religions endogènes, le christianisme et l'islam au service de la culture de la paix en Afrique (Cotonou), organisé avec le soutien de l'Association mondiale de l'appel islamique (AMAI) et le gouvernement du Bénin. Le colloque a débouché sur l'adoption de la déclaration de Cotonou, dans laquelle les participants réaffirment, notamment, « le rôle croissant que les religions jouent dans le renforcement des valeurs éthiques et de la cohésion sociale », et soulignent vigoureusement l'importance de l'éducation religieuse « dans la promotion du dialogue interreligieux »⁽⁵⁶⁾.

Dans le cadre de ses activités relatives à l'éducation et en vue de renforcer la compréhension religieuse et culturelle aux fins de l'harmonie et de la coexistence pacifique, l'UNESCO a créé 13 chaires d'« étude comparative des religions et de leur culture spécifique, du dialogue interreligieux et interculturel ». Fonctionnant par l'intermédiaire du réseau UNITWIN, ces chaires ont pour but de mettre sur pied un programme commun de recherche et d'apprentissage, et de faciliter les échanges de professeurs et d'étudiants. Les chaires sont également spécialisées dans la médiation interculturelle et interreligieuse, et dans la formation de formateurs d'enseignants. Dans le domaine des droits de l'homme, des séminaires sur les pratiques en Europe occidentale et en Europe orientale ont été organisés, de même qu'une réunion sur l'espace des religions dans un contexte de laïcité et de citoyenneté.

Sur les 851 sites du patrimoine mondial, 30 sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril sont menacés par un conflit armé ou une guerre, la dégradation de l'environnement, les catastrophes naturelles, un tourisme de masse débridé ou des projets de développement. À titre d'exemple des réalités culturelles d'un autre ordre qui risquent de disparaître, on peut citer la perte de diversité linguistique (et, partant, culturelle) et l'uniformisation des langues. On estime que plus de 50 % des 6 000 langues du monde sont en danger. En moyenne, une langue disparaît toutes les deux semaines, et avec elle, c'est toute une vision du monde qui est perdue.

(56) http://portal.unesco.org/culture/fr/ev.php-URL_ID=16305&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html; <http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001536/153618e.pdf>

L'UNESCO contribue à la création d'un environnement international favorable à la paix et à la sécurité en s'employant à protéger les lieux et manifestations naturels et culturels, matériels et immatériels, emblématiques de la diversité culturelle contre toute forme d'attaque, de dégradation, de destruction ou de disparition. Avec l'aide de nombreux partenaires publics et privés, l'Organisation a joué un rôle international prépondérant et illustre en coordonnant des opérations complexes pour sauvegarder le patrimoine endommagé ou menacé par des conflits.

En Afghanistan, le long conflit armé et le fanatisme ont détruit nombre d'éléments du patrimoine culturel exceptionnel du pays, symbole d'une histoire marquée par les rencontres complexes entre les Perses achéménides, les Grecs, les bouddhistes, les hindous et les musulmans - pour ne citer qu'eux. Les bouddhas de Bamiyan ont été dynamités en mars 2001. De plus, quantité de statues des collections du musée de Kaboul ont été endommagées, y compris bon nombre de celles qui avaient été entreposées, pour des raisons de sécurité, au Ministère de l'information et de la culture.

L'UNESCO mène un travail de coordination et des projets opérationnels (consolidation d'urgence et restauration de monuments de Herat et de Jam, sauvegarde du site de Bamiyan, etc.), ainsi qu'une stratégie globale de sauvegarde du patrimoine culturel afghan. La destruction des bouddhas géants de Bamiyan, en Afghanistan, a conduit l'UNESCO à renforcer ses activités dans ce pays et à engager une action normative à la suite de cet acte, qu'elle a jugé être un crime contre la culture.

Un programme international de sauvegarde et de mise en valeur a été entrepris à Angkor (Cambodge) en 1992. Conçu essentiellement pour la protection du patrimoine, il a été étendu par la suite à la réhabilitation de la vie culturelle des populations qui avait été interrompue par la guerre.

En Bosnie-Herzégovine, la restauration du Vieux pont et la conservation de la vieille ville de Mostar symbolisent un renouveau des liens entre les communautés bosniaque, serbe et croate.

Au Kosovo, avec l'aide de l'UNESCO, un inventaire du patrimoine culturel a été établi et un plan d'action a été mis au point en vue de la restauration du patrimoine culturel, y compris les églises orthodoxes, les mosquées et monuments islamiques, et les édifices vernaculaires.

Encadré 19 : Patrimoine culturel et situations de post-conflit

Dans les situations de conflit et de post-conflit, l'UNESCO joue un rôle important en coordonnant des opérations complexes pour la protection du patrimoine culturel, matériel et immatériel.

L'ouverture d'un dialogue et le développement sont les piliers de la stratégie de l'UNESCO dans les situations de post-conflit, dans la mesure où cette stratégie met en évidence le rôle du patrimoine culturel dans la préservation ou la reconstruction de la paix après une guerre civile ou un conflit armé. La sauvegarde du patrimoine culturel sous tous ses aspects - musées, monuments, sites archéologiques, musique, art et artisanat traditionnel - est d'une importance essentielle pour le renforcement du sentiment d'unité nationale. Le patrimoine culturel peut aussi devenir un point de ralliement pour d'anciens adversaires et leur permettre de renouer des liens, de rétablir le dialogue et de reconstruire ensemble une identité commune et un avenir.

Lorsque le patrimoine culturel devient une cible en raison de sa valeur identitaire, l'UNESCO rapproche les différentes parties belligérantes et les populations concernées pour les encourager à renouer le dialogue intercommunautaire à travers la reconstruction de leur patrimoine.

Dans certains cas, cela exige de restaurer les liens entre les communautés concernées, leur histoire et leurs attaches culturelles ; dans d'autres, cela suppose d'aider les populations à se réapproprier comme patrimoine commun le patrimoine qui a été endommagé ou qui est une source de conflit.

L'UNESCO mène son action de réconciliation intercommunautaire en Iraq, en Afghanistan, en Europe du Sud-Est (Bosnie-Herzégovine, Kosovo), dans la région du Caucase, au Moyen-Orient, à Chypre, au Cambodge, à Timor Leste, dans la République de Corée, dans la République populaire démocratique de Corée et en Afrique.

Source : <http://whc.unesco.org/fr/activites/2/>

En Asie du Nord-Est, la restauration des tombes de Kogryō ainsi que de sites du patrimoine mondial en Chine et dans la République populaire démocratique de Corée se poursuit avec l'aide du fonds-en-dépôt UNESCO/République de Corée, favorisant le dialogue entre pays voisins de la sous-région. Là, les valeurs universelles du patrimoine culturel sont protégées, remises à l'honneur et utilisées comme instruments de dialogue, de réconciliation et de renforcement de la sécurité humaine⁽⁵⁷⁾.

(57) Source : UNESCO, Secteur de la culture

http://portal.unesco.org/culture/fr/ev.php-URL_ID=34329&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

Le Courrier de l'UNESCO, Post-conflit : reconstruire l'avenir

http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=35518&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

Instruments normatifs

http://portal.unesco.org/culture/fr/ev.php-URL_ID=35170&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=-471.html

Convention pour la protection du patrimoine culturel en cas de conflit armé, avec règlement d'exécution de la Convention, 1954 (La Haye)

http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=13637&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

Encadré 20 : Le dialogue entre les civilisations, les cultures et les peuples

La recherche d'un dialogue entre les civilisations, les cultures et les peuples est profondément ancrée dans l'Acte constitutif de l'UNESCO ainsi que dans ses différents programmes et résolutions. La promotion du dialogue afin de « bâtir la paix dans l'esprit des hommes » est au cœur de la mission de l'UNESCO. Dans nos sociétés de plus en plus diversifiées, il est indispensable d'assurer une interaction harmonieuse et un vouloir vivre ensemble de personnes et de groupes aux identités culturelles à la fois plurielles, variées et dynamiques. Par conséquent, la promotion du dialogue entre les cultures et les peuples ne peut avoir lieu que sur la base de la reconnaissance et du respect de la diversité culturelle. Dans ce contexte, l'UNESCO préconise des politiques intégratrices et participatives garantissant de la cohésion sociale, la vitalité de la société civile et la paix. Depuis quelques années, et en particulier depuis l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations (2001), les questions soulevées par le dialogue entre les civilisations, les cultures et les peuples ont été abordées grâce à d'importantes initiatives et déclarations, et lors de multiples conférences et réunions organisées par l'UNESCO et nombre d'autres acteurs internationaux dans un large éventail de pays et de régions. Ces événements ont également donné lieu à des programmes et des publications s'inscrivant dans le rôle de sensibilisation de l'UNESCO. Ces efforts revêtent également la forme d'activités destinées à la reconnaissance et la préservation de la diversité du patrimoine culturel mondial et de ses diverses formes d'expression, favorisant une meilleure connaissance mutuelle entre les cultures et les peuples.

Des défis contemporains

Face à la mondialisation et à l'émergence de nouveaux défis, de nouvelles menaces pour l'humanité, de l'ignorance et de fossés de plus en plus profonds en termes de compréhension mutuelle, le dialogue entre les peuples est plus nécessaire que jamais. On constate de nos jours un sentiment de vulnérabilité partagée et dans le même temps une volonté nouvelle et palpable de combattre l'intolérance et le fanatisme et de mettre à profit les possibilités d'échange et de compréhension interculturels créées par la mondialisation. En 2001, la Conférence générale de l'UNESCO a redéfini son cadre d'action en adoptant une résolution relative à la coopération internationale en vue de prévenir et éliminer les actes de terrorisme, dans laquelle elle a souligné l'impératif fondamental que constitue le dialogue, impératif qui doit reposer sur l'unité de l'humanité et des valeurs communes, sur la reconnaissance de la diversité culturelle et l'égalité de dignité de chaque civilisation et de chaque culture. Le Sommet mondial des Nations Unies, qui s'est tenu en septembre 2005, a suscité un nouvel élan, lorsque les dirigeants du monde entier se sont engagés à prendre des mesures en faveur de la promotion du dialogue entre les civilisations et de la culture de la paix aux niveaux local, national, régional et international et ont assigné un rôle prépondérant à l'UNESCO dans cette entreprise.

L'UNESCO a répondu au besoin de faire avancer le dialogue entre les civilisations en intensifiant sa stratégie et en l'orientant vers des actions et des résultats concrets dans les domaines suivants : la définition d'un ensemble de valeurs communes ; des initiatives aux niveaux régional et sous-régional ; l'élaboration de propositions thématiques orientées vers l'action dans tous les domaines de compétence de l'UNESCO ; l'implication de nombreuses parties prenantes au-delà des représentants des pouvoirs publics et l'engagement mûrement réfléchi des jeunes et des femmes, en même temps que la mobilisation de tous les réseaux UNESCO existants ; un réexamen des modalités selon lesquelles les religions peuvent contribuer aux activités de dialogue ; une réflexion sur le rôle du dialogue dans la défense des droits de la femme. L'Engagement de Rabat, adopté en juin 2005, a constitué un progrès décisif à cet égard, définissant des actions concrètes correspondant aux différents domaines de compétence de l'UNESCO, actions que les organisations ayant participé à la Conférence de Rabat – l'ISESCO, l'ALECSO, l'Organisation de la Conférence islamique, le Centre danois pour la culture et le développement et la Fondation euro-méditerranéenne Anna Lindh – se sont engagées à mettre en œuvre.

Source : Bureau de la planification stratégique (UNESCO)

http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=37084&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

http://www.unesco.org/bpi/pdf/memobpi58_dialoguecivilizations_fr.pdf

Les signataires de la Convention qui a créé l'UNESCO au lendemain de la Seconde Guerre mondiale ont reconnu que la guerre avait été « rendue possible par le reniement de l'idéal démocratique de dignité, d'égalité et de respect de la personne humaine et par la volonté de lui substituer, en explorant l'ignorance et les préjugés, le dogme de l'inégalité des races et des hommes ».

Dans les années 1950, l'UNESCO s'occupait déjà de mobiliser la communauté scientifique pour qu'elle se penche sur la question de la race, et elle a contribué à dénoncer l'inexactitude des théories racistes et à démontrer l'absence de fondement scientifique de toute affirmation d'une quelconque supériorité raciale. La Déclaration sur la race et les préjugés raciaux, adoptée en 1978, demeure un des grands jalons de l'histoire de la lutte de l'UNESCO contre le racisme.

La sensibilisation à la nécessité de combattre le racisme, la discrimination et l'intolérance est demeurée prioritaire, comme en témoigne la célébration, dans différentes régions du monde, d'événements tels que la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale (21 mars) et la Journée internationale pour la tolérance (16 novembre).

Le Réseau des écoles associées de l'UNESCO, qui relie 8 000 institutions à travers le monde, encourage la pratique des droits de l'homme, l'éducation relative au patrimoine mondial et la conduite d'activités d'éducation à la paix dans 177 États membres. Ainsi, des écoles d'Afrique, d'Europe, d'Amérique latine et des Caraïbes ont organisé des initiatives contre le racisme à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. Ces activités font partie d'une campagne scolaire de l'UNESCO – Tous égaux dans la diversité : mobiliser les écoles contre le racisme, la discrimination et l'exclusion – qui s'inscrit dans le sillage de la célébration, en 2004, de l'Année internationale de commémoration de la lutte de contre l'esclavage et de son abolition. Avec l'aide d'une équipe pédagogique, les écoles participantes organisent trois activités contre le racisme par an, dont des publications, des spectacles et des expositions, ainsi que des échanges scolaires sur le thème de la diversité.

L'UNESCO contribue à la lutte contre le racisme et la discrimination par des travaux de recherche, des instruments normatifs et des programmes et projets opérationnels. De nouvelles formes de discrimination ont vu le jour, en liaison avec certains faits nouveaux dans le domaine de la science et avec le processus de la mondialisation. À la suite de ces nouvelles menaces et de l'éclatement, ces dernières années, de conflits interethniques violents dans bien des parties du monde, la communauté internationale a décidé d'organiser en 2001, à Durban (Afrique du Sud), la

Encadré 21 : La stratégie intégrée de l'UNESCO contre le racisme et la discrimination

En réponse aux défis qui se font jour dans les sociétés modernes, 190 États membres ont adopté en octobre 2003, à la 32^e session de la Conférence générale de l'UNESCO, une *Stratégie intégrée de lutte contre le racisme, la discrimination, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée* (32 C/13). Pour élaborer cette stratégie, l'UNESCO a mené une série d'études sur différents aspects et formes du racisme, de la xénophobie et de la discrimination. Elle a également organisé une série de consultations dans différentes régions du monde pour que les spécificités et priorités régionales soient prises en considération. Les thèmes et domaines suivants ont été identifiés comme prioritaires :

- > le développement de la recherche scientifique et de la réflexion sur les phénomènes du racisme, de la discrimination, de la xénophobie ;
- > la révision et/ou la revitalisation des instruments normatifs de l'UNESCO contribuant à la lutte contre la discrimination ;
- > la mise au point de nouvelles approches éducatives, l'élaboration de matériel d'enseignement et la mise au point d'indicateurs ;
- > la mobilisation des leaders d'opinion et des décideurs politiques contre le racisme et les discriminations ;
- > la préservation de la diversité dans les sociétés multiethniques et multiculturelles ;
- > la lutte contre la propagande raciste dans les médias et dans le cyberspace.

* <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001312/131202f.pdf>

Source : http://portal.unesco.org/shs/fr/ev.php-URL_ID=1376&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. En collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), l'UNESCO a pris une part active à la Conférence de Durban, qui a été incontestablement le point fort de la troisième Décennie des Nations Unies de la lutte de contre le racisme et la discrimination raciale, qui a pris fin en 2003. La Conférence de Durban a offert l'occasion d'examiner des questions d'une importance cruciale non seulement pour la protection des droits fondamentaux de la personne humaine mais aussi pour la promotion de la compréhension, de la coexistence et de la coopération entre les êtres humains et entre les peuples.

La mise en œuvre de la Stratégie intégrée de l'UNESCO pour lutter contre le racisme et la discrimination est demeurée au cœur de la démarche adoptée par le Secteur des sciences sociales et humaines (SHS) dans ce domaine. Parmi les principales réalisations à signaler figurent l'important développement du projet phare de la stratégie, la Coalition internationale des villes contre le racisme et la discrimination. Lancé par SHS en 2004, il s'étend à toutes les régions du monde. Son objet est de créer un réseau de villes et d'aider les municipalités intéressées à mettre en

commun leur expérience afin de développer et de renforcer les politiques qu'elles appliquent pour combattre toutes les formes de discrimination et parvenir ainsi à une plus grande intégration sociale en milieu urbain. Afin de tenir compte des spécificités, défis et priorités des différentes régions du monde, les coalitions ont été mises en place, en un premier temps, à l'échelon régional : en Afrique, en Amérique du Nord, en Amérique latine et dans les Caraïbes, dans les États arabes et en Europe.

Il est apparu que la lutte contre le racisme et la discrimination devait être menée sur plusieurs fronts : prévention et action positive, suivi et vigilance, autonomisation, médiation et sanction. Ces cinq dimensions ont été traduites dans le « plan d'action en 10 points », formé de 10 engagements relatifs à différents éléments tels que l'éducation, le logement, l'emploi ou les activités culturelles et sportives. Les villes qui adhèrent à la coalition acceptent de prendre ce plan d'action en compte dans leurs stratégies et politiques municipales. En 2004-2007, les coalitions existant en Europe et au Canada ont été sensiblement renforcées, et trois nouvelles coalitions ont vu le jour, en Asie-Pacifique, en Afrique et en Amérique latine et dans les Caraïbes. Afin de renforcer les interfaces entre politique et recherche dans

le domaine de la lutte contre toutes les formes de discrimination et l'exclusion, SHS coordonne une série d'activités en étroite coopération avec les municipalités membres de la coalition et les institutions partenaires.

Grâce au rôle de coordination joué par une « ville chef de file » sélectionnée, chaque coalition régionale aura son propre plan d'action en 10 points. À la fin de 2007, six coalitions régionales auront été mises en place : celle de l'Europe (ville chef de file : Nuremberg) lancée en décembre 2004, qui compte plus de 70 villes ; celle du Canada, lancée en mars 2006, avec plus de 20 villes ; celle de l'Asie et du Pacifique (ville chef de file : Bangkok), lancée en août 2006, qui associe plus de 20 villes ; celle de l'Afrique (villes chefs de file : Durban, Nairobi, Bamako), lancée en septembre 2006, qui rassemble plus de 55 villes ; enfin, celle de l'Amérique latine et des Caraïbes (ville chef de file : Montevideo), lancée en octobre 2006 et qui compte plus de 200 villes. Dans le cadre de la lutte contre le racisme et la discrimination, Bangkok a organisé la Conférence régionale sur la coalition des villes contre le racisme et la discrimination en Asie et dans le Pacifique. D'autres villes régionales ont contribué à développer l'action régionale.

Se préoccuper des droits des migrants

Le but général du programme de l'UNESCO sur les migrations internationales est de promouvoir le respect des droits de l'homme des migrants, et de contribuer à l'intégration sans heurts des immigrants dans la société. Pour atteindre ce but général, le programme se propose de réaliser certains objectifs spécifiques. Le premier est d'accroître la protection des droits de l'homme des migrants. Les migrants demeurent plus vulnérables que les autres groupes sociaux. En 1990, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, qui est à ce jour l'instrument international offrant aux migrants la protection juridique la plus étendue. Le seuil des 20 ratifications ayant été atteint en mars 2003, la Convention internationale est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2003. L'UNESCO fait partie, aux côtés de l'OIM, de l'OIT, du HCDHR et de plusieurs ONG, du Comité directeur international de la Campagne mondiale en faveur de la ratification de la Convention, qui encourage les nouvelles adhésions à la Convention. La stratégie consiste à contribuer à améliorer les politiques des États membres de manière qu'ils ratifient la Convention internationale, à renforcer les capacités pour faciliter la mise en œuvre de la Convention, et à faire mieux connaître la Convention aux responsables politiques, aux médias et à l'opinion publique.

Un deuxième objectif est d'améliorer les politiques appliquées par les pays d'origine, les pays de transit ainsi que les pays d'accueil pour gérer l'impact des migrations sur la

société. Les migrations internationales occupent un rang élevé dans l'agenda public de bon nombre de pays parce qu'elles sont considérées comme une source potentielle de problèmes économiques, sociaux, politiques et culturels. Les politiciens sont expressément ou implicitement invités à formuler et à mettre en œuvre des politiques qui évitent ou résolvent ces problèmes. L'UNESCO peut soutenir la recherche et offrir aux décideurs une formation en matière de politiques migratoires afin d'empêcher que les politiques futures reposent sur des concepts flous et des idées fausses. La stratégie adoptée consiste notamment à renforcer le lien entre la recherche et l'élaboration de politiques relatives aux questions migratoires, à contribuer à la sensibilisation et au dialogue stratégique sur ces questions, et à stimuler une réflexion novatrice sur les politiques migratoires.

Troisième objectif : encourager la valorisation et le respect de la diversité culturelle dans les sociétés multiculturelles et améliorer l'équilibre entre les politiques favorables à la diversité, d'une part, et à l'intégration sociale, d'autre part. Par suite des mouvements transfrontaliers de population, beaucoup de pays ont un nombre croissant de minorités immigrées qui diffèrent de la population autochtone. La montée de la xénophobie et du racisme appelle des politiques qui respectent les droits des immigrés, soulignent les avantages de la diversité et favorisent, dans le même temps, la cohésion sociale. Parmi les initiatives de l'UNESCO qui encouragent le pluralisme, la tolérance et la

diversité culturelle, on peut citer la Déclaration des Nations Unies sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques (1992) et la Déclaration universelle sur la diversité culturelle. La stratégie comprend des actions qui favorisent une vision plus équilibrée des immigrés, qui contribuent à l'adoption de politiques plus éclairées concernant la cohésion sociale et la diversité culturelle, et qui font mieux connaître les instruments internationaux relatifs aux questions de migration.

Un quatrième objectif consiste à contribuer aux travaux du Forum consultatif mondial sur les migrations internationales mis en place au sein du système des Nations Unies. Il s'agirait d'un organisme à composition non limitée, dont feraient partie des représentants de gouvernements activement intéressés, ce qui permettrait d'élaborer des approches constructives des migrations internationales et d'assurer une coopération fructueuse entre les gouvernements et le système des Nations Unies, ainsi qu'avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). La mission de l'UNESCO, qui est de contribuer à la paix et à la sécurité en favorisant la collaboration entre les nations par l'éducation, les sciences, la culture et la communication et l'information, est directement en rapport avec la question des migrations internationales et du développement. À la lumière de son mandat et à l'intérieur de ses domaines de compétence, l'UNESCO pourrait contribuer au processus consultatif sur les migrations internationales et le développement en se préoccupant :

- > des liens entre migrations et éducation, par exemple en anticipant et en définissant les problèmes nouveaux concernant l'exode des compétences des pays en développement, ou en servant de lieu de réflexion pour la coordination des aspects éthiques, normatifs et intellectuels de la reconnaissance des critères de la mobilité,
- > des liens entre migrations et développement, y compris le développement de diasporas du savoir par le recours aux technologies de l'information et de la communication (TIC),
- > l'impact des tendances environnementales sur les migrations internationales, y compris l'importance croissante des changements climatiques et des catastrophes naturelles sur les mouvements de personnes,
- > de l'équilibre entre, d'une part, la cohésion sociale et l'intégration des migrants dans les sociétés d'accueil et, d'autre part, le respect de la diversité culturelle dans les

sociétés multiethniques et multiculturelles,
> des liens entre recherche et politiques, y compris la manière dont les spécialistes des sciences sociales et les responsables des politiques peuvent coopérer pour améliorer l'élaboration de ces dernières en ce qui a trait aux transformations sociales cruciales provoquées par les migrations.

Le cinquième objectif est de contribuer à la lutte mondiale contre la traite des êtres humains et les migrations à des fins d'exploitation. Malgré l'augmentation des dépenses consacrées à la répression, le nombre des immigrés en situation irrégulière n'a pas diminué. Par définition, les personnes victimes de la traite subissent également de graves violations des droits de l'homme. De plus, le trafic et la traite peuvent nuire à la sécurité. La nécessité de prêter une attention particulière à la traite des personnes a été soulignée à la fois par le Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme de l'ONU et par les Objectifs du Millénaire pour le développement. Quant à la stratégie, elle consiste notamment à améliorer l'information et les connaissances relatives aux migrations à des fins d'exploitation et à améliorer les politiques visant à combattre l'immigration aux fins d'exploitation.

Enfin, le sixième objectif consiste à renforcer les capacités, la durabilité et l'efficacité des réseaux de la diaspora afin d'enrayer l'exode des cerveaux actuel et de favoriser le retour des compétences par le recours aux TIC. L'exode des compétences – l'émigration de ressources humaines instruites et qualifiées des nations en développement vers les nations développées – nuit à la capacité de développement des pays en développement. Grâce aux TIC, cette tendance peut être inversée, la population qualifiée expatriée devenant alors un atout potentiel. En facilitant les échanges d'information, les transferts de technologie et l'expansion des affaires, les migrations peuvent imprimer un nouveau dynamisme au développement et rattacher le pays d'origine au système économique mondial. Pour ce qui est de la stratégie, il s'agit de contribuer à la promotion du retour des compétences par le recours aux TIC, de développer des mécanismes et instruments efficaces afin d'améliorer les liens de coopération et la mise en commun des connaissances, de renforcer les réseaux de la diaspora et d'améliorer l'accès des populations de la diaspora aux TIC⁽⁵⁸⁾.

Lutter contre toutes les formes de discrimination

La communauté internationale est aux prises avec des formes de discrimination très diverses : discrimination à l'égard des femmes, discrimination ethnique, antisémi-

tisme, discrimination à l'encontre des immigrés et discriminations liées au VIH et au SIDA.

(58) http://portal.unesco.org/shs/fr/ev.php-URL_ID=1228&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html
http://portal.unesco.org/shs/en/files/3330/11720538051migration_presentation.pdf/migration_presentation.pdf

Dans quantité de pays, les femmes ne jouissent pas des mêmes droits que les hommes, et de nombreuses formes de discrimination à leur encontre font partie intégrante, non seulement des traditions, mais aussi du droit et du code de la famille nationaux. Les conséquences de traditions discriminatoires envers les femmes sont observables dans les pays musulmans, où l'accès aux biens et la participation aux activités économiques sont régis par le droit coutumier, qui attribue aux membres de la famille de sexe masculin l'exclusivité des droits successoraux sur les terres et les immeubles.

Un réseau en ligne de centres d'études féminines a été créé en Asie et dans le Pacifique pour contribuer activement à la réalisation des buts énoncés dans le Programme d'action de Beijing, les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et renforcer les centres d'études féminines existants et prévus dans la région par l'expansion du réseau créé en 2005, dont l'objet est d'étudier et de passer au crible les programmes et les plans d'études en cours. Un portail Web a été mis en place. Il s'agit d'offrir un point de diffusion de l'information relative aux études féminines dans la région Asie-Pacifique, ainsi que de répondre aux besoins professionnels des membres du réseau.

Une conférence intitulée *L'éducation contre la haine : le cas de l'antisémitisme résurgent* a été organisée afin d'analyser diverses expériences destinées à promouvoir la tolérance et la compréhension mutuelle et, en particulier, les bonnes pratiques qui contribuent efficacement à la lutte contre l'intolérance et la discrimination au plan éducatif.

En Europe occidentale, les débats relatifs à la diversité interculturelle s'articulent autour des notions d'assimilation

et d'intégration des immigrés de la deuxième et de la troisième génération, et des populations musulmanes en particulier. Le discours antérieur sur la tolérance et le relativisme culturel est remplacé progressivement par un autre énoncé dans lequel la dichotomie altérité/identité entre habitants et communautés « originaires du pays » et « immigrés » commence à s'enraciner.

Le programme de lutte contre la discrimination liée au VIH demeure prioritaire. Il a abouti à : une augmentation du nombre et de la capacité des activités communautaires dirigées par des jeunes, en proposant un cadre fondé sur les droits pour la réalisation d'initiatives concernant une éducation de qualité, la communication, les soins et la sensibilisation ; une capacité accrue des initiatives pilotées par les jeunes d'apporter des réponses efficaces à la stigmatisation et à la discrimination liées au VIH dont leurs pairs sont victimes ; une meilleure perception de la nécessité pour les autorités locales de se préoccuper du VIH et du SIDA dans les politiques locales. Comme on peut le voir à la lecture de la Stratégie de l'UNESCO pour répondre au VIH et au SIDA, récemment révisée (février 2007)⁽⁵⁹⁾, les activités de l'UNESCO visent à favoriser la compréhension et la tolérance afin de réduire la stigmatisation et les discriminations à l'égard des communautés et des personnes vulnérables et marginalisées qui vivent avec le VIH.

La discrimination liée au VIH peut être un obstacle à l'élimination de la maladie. Ainsi, en Asie du Sud-Est, les toxicomanes sont souvent considérés comme des délinquants qu'il faut arrêter et qui sont passibles de poursuites et de peines de prison, si bien qu'ils ne sont pas traités. En raison de l'ampleur de la consommation de drogues par voie intraveineuse, les taux d'infection par le VIH et le SIDA sont en augmentation.

Le pluralisme dans les médias

Dans les situations de post-conflit et dans les pays en transition, l'UNESCO privilégie une approche globale en contribuant à la reconstruction et au développement de médias libres, indépendants, pluralistes, non partisans et professionnels, ainsi qu'un accès universel à l'information et aux TIC. Ce sont autant de conditions préalables à une réconciliation pacifique, durable et démocratique, comme le souligne la Déclaration de Belgrade élaborée par une conférence à la composition élargie qui a réuni de nombreuses parties prenantes le 3 mai 2004, Journée mondiale de la liberté de la presse, et qui a été avalisée par la Conférence générale de l'UNESCO à sa 33^e session.

Dans les différentes phases de la transition, cette approche comporte :

- > une assistance à la réforme de la législation relative aux médias pour qu'elle soit mise en conformité avec les normes internationales (article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, résolution 1738 du Conseil de sécurité concernant la protection des journalistes, Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples, etc.) ;
- > le renforcement d'un journalisme professionnel et sans danger (formation de professionnels et de gestionnaires des médias, soutien aux associations de professionnels des médias et aux défenseurs de la

(59) <http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001499/149998F.pdf>

Encadré 22 : Quelques exemples particuliers de l'action menée par l'UNESCO en Afrique pour renforcer les médias

Soutien aux médias par l'intermédiaire de maisons de la presse

L'UNESCO a ouvert des maisons de la presse à Kigali (Rwanda), Bujumbura (Burundi) et Bangui (République centrafricaine) afin d'encourager les contacts réguliers entre les journalistes. Les maisons accueillent diverses manifestations professionnelles des médias et proposent des ateliers de formation et des groupes de discussion sur les problèmes qui ont amené les journalistes à rédiger leur nouveau code de conduite.

Appui à la création du Forum somalien pour la liberté d'expression

Quarante organisations des médias, groupes de la société civile et groupes de défense des droits de l'homme somaliens se sont unis pour former le « Forum somalien pour la liberté d'expression » (SOFFE), alliance qui a pour but de promouvoir la protection de la liberté de la presse, de la liberté d'informer et de la liberté d'expression et d'opinion. La décision a été prise à l'issue d'une table ronde de quatre jours tenue à Mogadiscio du 19 au 22 janvier 2007. Cette réunion était organisée par le Syndicat national des journalistes somaliens (NUSOJ) avec le concours du Programme international pour le développement (PIDC) de l'UNESCO. Depuis, le SOFFE et le NUSOJ s'emploient activement à donner au gouvernement fédéral de transition des avis sur la réforme de la politique des médias.

Appui au développement du réseau des stations de radio

Dans le contexte de la « Promotion du rôle du dialogue entre professionnels des médias dans les zones de conflit ouvert et de post-conflit/Promotion des activités de mise en réseau et d'échange », l'UNESCO aide le réseau des radios de l'Ouganda à conduire quatre formations en interne destinées à améliorer les capacités professionnelles des personnels de production journalistique et radiophonique des stations de radio des zones reculées de post-conflit du nord, du nord-est et du nord-ouest de l'Ouganda, et à faciliter la création d'un mécanisme d'échange de nouvelles et d'informations entre les stations de radio.

Source : À l'écoute de l'Afrique, série « Bilan » n° 5 : Bilan régional des activités de l'UNESCO, biennium 2006-2007, p. III, pp. 108-110.

<http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001545/154529m.pdf>

liberté d'expression, formation de formateurs et renforcement des capacités des institutions de formation aux médias) ;

- > le développement des médias (soutien aux médias indépendants et communautaires, réforme de médias d'État en radio/télévisions de service public, etc.) ;
- > le dialogue (promotion de la coopération, coproductions, mécanismes d'échanges entre professionnels des médias, etc.) ;
- > l'accès universel à l'information (préservation des bibliothèques et archives audiovisuelles, élargissement de l'accès au TIC et à l'Internet) ;
- > la promotion d'une couverture équitable, sans danger et professionnelle des processus électoraux afin de permettre aux citoyens de faire des choix en toute connaissance de cause (formation destinée à améliorer les reportages professionnels sur les élections ; travail de plaidoyer en faveur d'une divulgation complète, équitable et efficace de l'information).

En sa qualité d'institution chef de file pour les activités relatives à la liberté d'expression, l'UNESCO offre des mécanismes de coordination de l'assistance aux médias en mettant des donateurs, des parties prenantes nationales et des représentants des médias en contact avec des partenaires internationaux et régionaux tels que la Fédération internationale des journalistes, l'Association mondiale des journaux, l'Association mondiale des radiodiffusions communautaires, l'Asia-Pacific Broadcasting Union, le Réseau des organisations africaines de défense de la liberté d'expression, et les ONG qui œuvrent au développement des médias. Dans les équipes des Nations Unies qui interviennent dans des situations de post-conflit ou de post-catastrophe naturelle, l'UNESCO favorise également l'adoption des meilleures pratiques en matière de communication pour le développement. Parmi les aspects intersectoriels caractéristiques de cette approche globale figurent l'éducation à distance (Éducation), la prévention des risques (Sciences), et le dialogue (Culture)⁽⁶⁰⁾.

(60) Secteur de la communication et de l'information de l'UNESCO. (1) Déclaration de Belgrade sur l'aide aux médias dans les zones de conflit et les pays en transition, qui a été approuvée par les participants à la conférence de l'UNESCO sur la Journée mondiale de la liberté de la presse, le 3 mai 2004, et à laquelle la Conférence générale a souscrit à sa 33^e session ; (2) Médias : prévention des conflits et reconstruction, divers auteurs, 2004, UNESCO. http://portal.unesco.org/ci/admin/ev.php?URL_ID=25479&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201&reload=1193928860 ; (3) Guy Berger, *Media Legislation in Africa: A Comparative Legal Survey*, Rhodes University/UNESCO. (4) Monroe E. Price and Peter F. Krug, 2000, *The Enabling Environment for Free and Independent Media*, New York, Yeshiva University, Cardozo School of Law. (Public Law Research Paper n° 27).

Encadré 23 : Analyse des corrélations entre la liberté de la presse et les fondements de la sécurité humaine

L'UNESCO a pour objectif d'autonomiser les populations grâce à la libre circulation des idées par le mot et par l'image, et à l'accès à l'information et au savoir. Les données qui indiquent l'existence de liens entre la liberté de la presse et le développement abondent, en particulier lorsque la création d'un environnement favorable à la liberté de la presse a ouvert la voie au respect d'autres droits de l'homme et accéléré le développement durable. La liberté de la presse joue incontestablement un rôle dans la promotion de la bonne gouvernance, contribuant ainsi à lutter contre la pauvreté et le dénuement.

De même, les éléments disponibles indiquent qu'une presse libre, indépendante et pluraliste peut aider à relever les défis qui compromettent les différentes dimensions de la sécurité humaine. Toutefois, le volume des données quantitatives et qualitatives qui analysent scientifiquement la relation entre les différentes théories de la sécurité humaine et la liberté de la presse est limité. Pour contribuer à combler cette lacune, l'UNESCO a soutenu un travail de recherche entrepris par le Centre pour la paix et la sécurité humaine de la Fondation nationale des sciences politiques (« Sciences-Po », Paris) afin d'étudier les corrélations entre la liberté de la presse et d'autres Indicateurs de la sécurité humaine tels que la libération des menaces, la libération du besoin et la dignité humaine.

Explorant un territoire inconnu, les chercheurs ont tenté de trouver, en vue de leur analyse, les indicateurs les plus sûrs à la fois de la sécurité et de la liberté de la presse. L'étude a recours à divers instruments économétriques et utilise des données provenant de sources telles que la Banque mondiale, le PNUD, l'UNESCO et toute une gamme d'autres institutions de renommée mondiale afin d'analyser diverses facettes du développement humain et de la sécurité. Pour mesurer la liberté de la presse, les auteurs ont décidé d'utiliser les indicateurs de Freedom House. Les séries de données obtenues de ces sources ont été comparées pour établir des relations.

D'après les résultats de l'étude, il existe une « bonne » corrélation entre la liberté de la presse et les différentes dimensions du développement, la pauvreté et la gouvernance, ce qui est également conforme aux diverses théories de la sécurité humaine. Ainsi, il apparaît que la liberté de la presse est corrélée de manière positive avec le développement humain, la sécurité économique, la sécurité alimentaire et la sécurité sanitaire.

Il ressort en particulier de ce travail de recherche que la bonne gouvernance et la liberté de la presse vont de pair. La corrélation entre la liberté de la presse et divers aspects de la bonne gouvernance est une indication supplémentaire de l'importance des fonctions de veille et d'espace de dialogue civique que remplit la presse, toutes deux importantes pour le développement économique.

Le développement économique et la lutte contre la pauvreté sont en règle générale améliorés lorsque la presse est plus libre. Pour ce qui est des conditions sanitaires, un secteur des médias pluraliste et indépendant se révèle être d'une importance déterminante. Lorsque la presse jouit d'une grande liberté, les gouvernements ont tendance à consacrer davantage de dépenses à la santé, si bien que les taux de mortalité infantile et de VIH diminuent, tandis que l'espérance de vie s'allonge.

Enfin, l'étude fait ressortir l'existence d'une synergie entre la liberté de la presse et l'éducation : la liberté de la presse favorise l'éducation, qui à son tour renforce la liberté des médias. Dans l'ensemble, les taux d'alphabétisme et les ratios d'inscription scolaire montrent que plus les gens sont instruits, plus ils sont capables d'intervenir eux-mêmes pour bénéficier de la liberté de la presse et la défendre. En somme, il y a un effet boule de neige qui se traduit par plus de développement et donc plus de sécurité.

Sources : Anne-Sophie Novel et al., Liberté de la presse et développement, Une analyse des corrélations entre la liberté de la presse et les différentes dimensions du développement, de la pauvreté, de la gouvernance et de la paix, CERI/UNESCO, 2007.

IV. Construire une base de connaissances : contribution des sciences exactes et naturelles et des sciences sociales et humaines à la sécurité humaine

Koïchiro Matsuura a fait observer que lorsque nous parlons d'économies du savoir dans le monde d'aujourd'hui, nous soulignons qu'elles reposent sur la science. La science, nous rappelle-t-il, est source d'avancées technologiques et de bienfaits économiques qui offrent des possibilités exceptionnelles de répondre aux besoins fondamentaux de l'être humain, de réduire la pauvreté, de protéger l'environnement et d'améliorer la qualité de la vie⁽⁶¹⁾.

Les liens cruciaux qui existent entre les objectifs de l'UNESCO dans le domaine des sciences et les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) consistant à promouvoir la paix internationale et à combattre la pauvreté d'ici à l'échéance de 2015, et l'incorporation à la Stratégie à moyen terme 2002-2007 de l'UNESCO de l'objectif « Améliorer la sécurité humaine par une meilleure gestion de l'environnement et du changement social », qui relève des deux programmes scientifiques⁽⁶²⁾, traduisent la reconnaissance des relations que les sciences exactes et naturelles et les sciences sociales et humaines entretiennent avec les préoccupations relatives à la sécurité humaine évoquées par le Directeur général.

Considérant ces relations sous un autre angle, Amitav Acharya constate que le souci de la sécurité humaine envisagée du point de vue des menaces contre l'environnement et la santé a contribué à permettre au concept de sécurité humaine de se faire une place dans la réflexion relative à la sécurité en Asie du Sud-Est. Le SRAS (syndrome respiratoire aigu sévère) en 2003, le tsunami de 2004, le problème récurrent de la fumée et le risque d'une grave épidémie de grippe aviaire auraient selon lui fait comprendre aux gens que les problèmes de sécurité humaine et des menaces majeures contre la sécurité nationale et régionale peuvent avoir des sources dont les responsables nationaux de la sécurité n'avaient traditionnellement pas coutume de se préoccuper⁽⁶³⁾.

C'est si vrai qu'en se demandant comment les programmes scientifiques de l'UNESCO – sciences exactes et naturelles et sciences sociales et humaines – pourraient changer la donne au XXI^e siècle, le Comité chargé d'examiner ces programmes a reconnu que la nature des nouveaux défis auxquels le monde est confronté par suite des inégalités du développement économique, de la dégradation de l'environnement, de l'évolution démographique, des trans-

formations politiques et de la mondialisation, et les principales menaces contre la sécurité naturelle et humaine, comme le changement climatique, l'apparition et la propagation de maladies infectieuses et la perte de diversité biologique, mettent nos capacités intellectuelles à l'épreuve alors que les impératifs humanitaires et les besoins du développement n'ont rien perdu de leur acuité. Ainsi, des solutions durables, que ce soit à l'échelon mondial, régional ou national, exigent davantage de progrès du savoir scientifique, de nouvelles découvertes et une compréhension accrue des phénomènes, une intégration plus poussée de la recherche et de l'éducation, et la définition de mesures pratiques à prendre. Le Comité a relevé que la science et la technologie ont progressé d'une manière spectaculaire, devenant de plus en plus complexes, interdisciplinaires et internationales, et que les nouveaux paradigmes scientifiques et cadres conceptuels, ainsi que de nouvelles démarches communes, font reculer les limites de la connaissance dans tous les domaines des sciences exactes, naturelles, sociales et humaines. Il est donc impératif que les programmes scientifiques de l'UNESCO tirent parti des dernières avancées de la recherche scientifique et de la pensée conceptuelle, ainsi que des innovations technologiques. Le Comité a également signalé la nécessité d'une bonne coordination entre les programmes scientifiques intergouvernementaux/internationaux et d'autres organisations apparentées ; il a souligné que les programmes scientifiques de l'UNESCO auraient tout à gagner à une visibilité accrue et à un développement des activités de terrain.

De ce point de vue, un facteur clé est l'aptitude du portefeuille scientifique de l'UNESCO à associer de manière novatrice, et en tirant parti des effets de synergie, les sciences exactes, naturelles, sociales et humaines dans des programmes et des activités visant à lutter contre les aspects multidimensionnels de la pauvreté, des conflits et des autres questions de sécurité humaine. Ainsi, l'UNESCO peut contribuer, par ses programmes scientifiques, à la réduction de la pauvreté et à la paix en augmentant les possibilités d'accès au savoir et aux services de base par des technologies appropriées qui débouchent sur une amélioration des niveaux de vie, au bénéfice, en particulier, des segments de la population traditionnellement exclue. Dans cet esprit, il a été suggéré qu'un autre objectif clé du portefeuille des sciences de l'UNESCO pourrait

(61) Discours de M. Koïchiro Matsuura, Directeur général de l'UNESCO, à l'occasion de la séance d'ouverture de la Table ronde ministérielle sur les sciences fondamentales, 13 octobre 2005.

(62) 31 C/4 approuvé, Stratégie à moyen terme pour 2002-2007, novembre 2001, § 93-113, objectif stratégique 5.

(63) Acharya, op. cit., p. 12-13, 23-24.

être, par exemple le dialogue et l'intégration de la science dominante et des sciences traditionnelles, locales et autochtones de différentes cultures de manière à enrichir les approches et les démarches de ses programmes de plus de diversité, de durabilité et de justice distributive⁽⁶⁴⁾.

Seule institution du système des Nations Unies qui, du fait même de sa mission, peut associer la science, l'éducation et la culture, l'UNESCO dispose d'un véritable avantage comparatif, et a une contribution toute particulière à apporter aux programmes scientifiques de ce système dans le monde d'aujourd'hui. L'UNESCO est en fait bien placée pour servir de catalyseur à des actions menées en collaboration avec d'autres institutions et pour faciliter la participation à la recherche, y compris par le développement de réseaux. Par l'intermédiaire de ses programmes scientifi-

ques, l'UNESCO favorise la recherche mondiale, le renforcement des capacités humaines et institutionnelles, la constitution de réseaux, la recherche sur les politiques à mener et le débat scientifiquement fondé sur ces mêmes politiques, le suivi, la collecte et la diffusion des meilleures pratiques, et la mobilité et l'échange des chercheurs scientifiques. En particulier, l'Organisation peut agir – et agit – comme facilitateur du développement des politiques scientifiques aux niveaux mondial, régional et national en améliorant le corpus des connaissances scientifiques pertinentes et en communiquant ces connaissances par le travail et les conseils relatifs aux politiques à mener, ainsi qu'en renforçant les capacités nationales d'élaboration des politiques, de suivi scientifique et de recherche de normes d'excellence. Cette activité collective répond à la vocation transdisciplinaire de l'UNESCO.

S'attaquer à la dégradation de l'environnement et au changement climatique

La mission spécifique du Secteur des sciences exactes et naturelles de l'UNESCO est de faire progresser le savoir scientifique et sa mise en commun, et de promouvoir l'application de ce savoir et de sa compréhension en vue du développement durable, y compris la gestion de l'environnement et des ressources naturelles.

La dégradation de l'environnement, le changement climatique, avec des manifestations telles que la désertification, les sécheresses, les canicules, les inondations, la déforestation, l'érosion du sol, la pollution atmosphérique, aquatique et marine, ont des répercussions sur les existences, les biens et les moyens de subsistance, et ils exacerbent l'insécurité. Des facteurs sociopolitiques tels que des migrations forcées et les conflits armés peuvent exacerber les conditions de dégradation, d'érosion et de désertification des sols ; les pertes de terres arables qui s'ensuivent nuisent à la répartition des produits alimentaires et à l'accès aux denrées alimentaires, constituant une importante menace pour la sécurité humaine aux niveaux régional et mondial. Qu'ils soient induits par les conflits militaires, les transports, l'industrie, la croissance démographique ou la pression accrue qui s'exerce sur les ressources par suite de l'amélioration des conditions économiques, comme en Asie de l'Est, les niveaux élevés de pollution sont une des conséquences d'années d'indifférence à l'égard de l'environnement. Et les plus touchés, ce sont les plus pauvres.

Le cas de l'Asie centrale illustre bien l'interaction des problèmes complexes et connexes évoqués ci-dessus. Anara Tabyshalieva estime que l'insécurité découlant de problèmes environnementaux constitue un défi constant pour les populations de cette région exposée à des problèmes environnementaux tels que sécheresses annuelles, coulées de

boue, inondations ou séismes qui font quantité de morts et de sans-abri, forçant les gens à se déplacer vers des zones plus sûres. Ces déplacements de populations provoquent souvent des tensions sociales ou ethniques entre ceux qui sont contraints de se déplacer et ceux qui les accueillent. Tabyshalieva calcule qu'entre 1992 et 2005, un dixième environ de la population de la région a eu à subir les conséquences de catastrophes naturelles. Elle montre également à quel point les problèmes écologiques dus à l'activité humaine ont profondément perturbé des milliers d'existences. Elle cite à titre d'exemple les milliers de personnes appartenant à des minorités ethniques qui ont été forcées d'émigrer en raison de la catastrophe de la mer d'Aral. Elle estime que ces crises sont exacerbées par des problèmes de gouvernance, le morcellement régional, le manque de confiance entre voisins et l'utilisation irrationnelle de l'eau et des ressources énergétiques⁽⁶⁵⁾.

Dans le système des Nations Unies, l'Université des Nations Unies (UNU), dont la mission d'ensemble est de faire progresser le savoir en vue de la sécurité humaine et du développement, ainsi que l'Institut pour l'environnement et la sécurité humaine (UNU-EHS) ont été des partenaires privilégiés de l'UNESCO tout au long de la mise en œuvre de ses activités relatives à la sécurité humaine. L'UNU-EHS explore les dangers que les risques naturels et ceux dus à l'activité humaine font courir à la sécurité humaine. Il est le fer de lance des activités de recherche et de renforcement des capacités de l'Université qui ont trait au vaste domaine interdisciplinaire du risque et de la vulnérabilité. La création de connaissances et le développement des capacités sont conçus à l'intention des décideurs et des scientifiques du monde entier ; cela est particulièrement vrai de l'élaboration et de l'expérimentation d'indicateurs de la vulnérabilité,

(64) <http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001502/150264e.pdf>

(65) Tabyshalieva, op. cit., p. 67-68.

de la recherche sur les relations entre les risques, la vulnérabilité et la capacité de faire face, et de l'action en faveur d'une meilleure appréciation des liens entre différents risques et des processus larvés tels que le changement climatique et la dégradation de l'environnement, et de leur influence sur l'ampleur et la fréquence des catastrophes⁽⁶⁶⁾.

En 2007, la question du changement climatique s'est trouvée propulsée au premier rang de l'agenda politique international. Des échanges constants entre les observations scientifiques et la prise des décisions à l'échelon international sont nécessaires pour définir des réponses efficaces et les réexaminer constamment. Six domaines d'action thématiques ont été identifiés comme se prêtant à une coopération des organismes du système des Nations Unies : recherche et évaluations scientifiques, surveillance/observation, mitigation, adaptation, innovation technologique, et mécanismes de transfert et de financement. L'UNESCO a une longue expérience d'activités diverses qui concernent directement ou indirectement le changement climatique ; elle met actuellement au point une stratégie d'action globale et intégrée en la matière qui met en relief ses domaines de compétence et ses orientations stratégiques multidisciplinaires et s'appuie sur son action relative au climat, eu égard en particulier à quatre des six domaines d'action thématique déjà cités : recherche et évaluation scientifiques, surveillance du climat, mitigation et adaptation⁽⁶⁷⁾.

De plus, l'UNESCO entretient des liens avec des mécanismes et activités de coordination interinstitutions relatifs à plusieurs conventions des Nations Unies concernant le changement climatique aux échelons mondial, régional et national ; ce sont notamment :

- > ONU-Eau ;
- > ONU-Océans (pour lequel l'UNESCO fait fonction de secrétariat de mise en œuvre) ;
- > ONU-Énergie ;
- > la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques – l'UNESCO co-parraine le SMOC (Système mondial d'observation du climat), reconnu par la Convention comme étant le mécanisme des Nations Unies chargé de procéder à des observations systématiques ;
- > le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) – l'UNESCO co-parraine le Programme mondial de recherche sur le climat, dont le Groupe de

Encadré 24 : L'action de l'UNESCO sur les questions climatiques aux niveaux mondial, régional et national, et résultats escomptés

- > **Recherche et évaluations scientifiques** – Faire le point, de manière scientifiquement rigoureuse et objective, de l'état des connaissances sur les processus climatiques et leurs répercussions sur les systèmes vulnérables, aussi bien environnementaux qu'humains, et identifier les lacunes en matière de connaissances et les besoins sur le plan de la coordination internationale.
- > **Surveillance des aspects du changement climatique** – Fournir une plate-forme multilatérale de coordination de la mise en œuvre des éléments du Système mondial des systèmes d'observation de la Terre, qui comprend le Système mondial d'observation du climat (coparrainé par l'UNESCO), le Système mondial d'observation de l'océan (dont l'UNESCO assure le secrétariat), le Système global d'observation terrestre (coparrainé par l'UNESCO), le Système mondial d'observation du niveau de la mer (dont l'UNESCO assure le secrétariat), le Groupe SMOC-GOOS-PMRC sur les observations océaniques pour l'étude du climat (dont l'UNESCO assure le secrétariat), le Réseau mondial de surveillance continue des récifs coralliens (coparrainé par l'UNESCO) et le Projet international de coordination des données sur le carbone océanique (dont l'UNESCO assure le secrétariat).
- > **Adaptation** – Faire mieux comprendre la capacité des systèmes écologiques et sociaux à s'adapter aux changements climatiques, à exploiter les possibilités ou à faire face aux conséquences de ces changements, ainsi que les mécanismes utilisés à cette fin, par le biais d'une approche intégrée qui étudie les diverses conjonctures environnementales, économiques et sociales ainsi que les questions d'information, d'attitude et de comportement qui déterminent la vulnérabilité et la capacité d'adaptation.
- > **Mitigation** – Favoriser des mesures scientifiques, technologiques, environnementales, économiques et sociales qui contribuent à stabiliser les concentrations atmosphériques de gaz à effet de serre à un niveau qui évitera de dangereuses interférences avec le système climatique, évitant, réduisant ou retardant ainsi leur impact.

Source :

<http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001533/153373f.pdf>

- travail sur les modèles couplés facilite la collecte et l'archivage de toutes les simulations de modèles du climat mondial utilisées pour les évaluations du GIEC, ainsi que l'accès à ces simulations ;
- > la Convention sur la diversité biologique (CDB) – les décisions V/3 et VII/5 de la Convention invitent les États par-

(66) United Nations University, Research Brief - Number 1, 2005.

(67) Future development of the WMO-IOC-UNEP-ICSU global climate observing system (GCOS).

<http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001510/151052e.pdf>

Discours de M. Koïchiro Matsuura, Directeur général de l'UNESCO, à l'occasion de la Réunion d'information avec les délégués et les observateurs permanents concernant l'élaboration d'une stratégie de l'UNESCO sur le changement climatique mondial.

<http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001548/154880f.pdf>

Faire face aux défis multidisciplinaires des sociétés du savoir et du changement climatique mondial, contributions de l'UNESCO à la réforme des Nations Unies au niveau régional et au niveau des pays.

<http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001533/153373f.pdf>

Projet de Stratégie de l'UNESCO pour faire face au changement climatique.

<http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001585/158520f.pdf>

ties à la Convention du patrimoine mondial de 1972, la COI et son Réseau mondial de surveillance continue des récifs coralliens à se préoccuper des conséquences biologiques et socioéconomiques de la dégradation physique et de la destruction d'habitats marins et côtiers clés, et en particulier des systèmes de récifs coralliens ;

- > la Stratégie de Maurice pour la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement (PEID) – le programme de l'UNESCO relatif aux côtes et aux petites îles fournit périodiquement des rapports d'étape au secrétariat de la Stratégie de Maurice et fait partie du groupe de coordination interinstitutions pour la Stratégie de Maurice ;
- > le Sommet mondial pour le développement durable – dans le plan de mise en œuvre du sommet, le système des Nations Unies est chargé de s'occuper des « graves incertitudes concernant la gestion de l'environnement marin et les changements climatiques »⁽⁶⁸⁾.

Le Réseau de données et d'information océanographiques pour l'Afrique (ODINAFRICA)⁽⁶⁹⁾, en coopération avec la COI et avec le soutien de la communauté flamande de Belgique, a lancé le premier Atlas marin africain en février 2007. Cet ouvrage indique les zones des côtes africaines qui sont utilisées de manière intensive et qui exigent une gestion prudente. Les gestionnaires des ressources côtières, les planificateurs et les décideurs en Afrique, ainsi que les ONG, les directeurs d'hôtel, les enseignants et le grand public peuvent consulter les cartes, les images et les données de l'Atlas. Celui-ci a été réalisé par une équipe de 16 spécialistes des sciences de la mer et experts du SIG faisant partie d'institutions nationales d'Afrique du Sud, du Bénin, du Ghana, du Kenya, de la Mauritanie, de Maurice, du Mozambique, de la Namibie, de la République-Unie de Tanzanie, du Sénégal et des Seychelles. Au nombre des autres activités dans ce domaine figurent le site Web de GLOSS Afrique⁽⁷⁰⁾, qui donne des renseignements sur les activités relatives au niveau des mers en Afrique (www.iode.org/glossafrica), la réactivation et l'installation de stations d'observation du niveau des mers, etc.

En contribuant à mieux faire comprendre les phénomènes environnementaux et leurs interactions ainsi que la mitigation des conséquences adverses du changement climatique mondial, les programmes de l'UNESCO dans les domaines des sciences, de l'environnement et des sciences de l'ingénieur participent à la gestion du savoir et à l'éducation en vue de la réduction des vulnérabilités et de l'adaptation au changement climatique. Ainsi, la variabilité climatique et son impact sur les ressources en eau font partie du projet d'Évaluation des ressources en neige, gla-

ciers et eau d'Asie, qui fait progresser notre connaissance scientifique de l'impact de la variabilité et du changement climatique sur les ressources en eau et apporte des informations aux décideurs, aux spécialistes et à d'autres parties prenantes. Un travail analogue est en cours en Amérique latine.

Dans le cadre du programme FRIEND (Régimes d'écoulement déterminés à partir de séries de données internationales expérimentales et de réseaux), un système de diagnostic et d'alerte précoce aux sécheresses a été mis en place pour contribuer à réduire les vulnérabilités hydrologiques aux échelons national et régional, en vue de l'adaptation aux répercussions de la variabilité et du changement climatique. Afin de contribuer à l'évaluation et à une meilleure gestion des ressources de l'Amérique latine et des Caraïbes (LAC) dans un scénario de changement mondial, le Programme hydrologique international (PHI)-LAC soutient, par l'intermédiaire du Programme de bilans hydriques l'établissement/la mise à jour de bilans hydriques régionaux par l'application d'une méthodologie commune. La composante Amérique centrale est en voie d'achèvement, tandis que la composante Amérique du Sud est encore en cours d'élaboration.

Pour ce qui est de l'adaptation, le projet Adaptation au changement climatique dans les zones côtières (ACCC) – mis en œuvre à la demande du Cap-Vert, de la Gambie, de la Guinée-Bissau, de la Mauritanie et du Sénégal, engagé par le Processus africain et repris dans le Plan d'action de l'Initiative environnementale du NEPAD – a pour objet de mener des actions d'adaptation dans des sites pilotes particulièrement vulnérables aux changements climatiques naturels et à la dégradation anthropogénique à court, à moyen et à long terme (érosion, destruction de la mangrove, etc.) et de formuler des stratégies nationales et régionales d'adaptation visant à gérer l'impact des changements sur la ligne de rivage dans le cadre d'une gestion intégrée des zones côtières⁽⁷¹⁾.

Un Mémoire d'accord entre le gouvernement de la République du Kenya et la COI concernant le développement et la mise en œuvre du sous-thème côtier et marin de l'Initiative environnementale du NEPAD (NEPAD COSMAR) a été renouvelé au début de 2007. Parmi les principaux domaines de collaboration figureront le Programme de gestion intégrée des zones côtières (ICAM), l'Échange international de données et d'informations océaniques (IODE), l'encouragement d'un développement autonome des capacités des instituts marins d'Afrique, et des activités de sensibilisation et de développement des capacités en vue de la détermination des limites juridiques du plateau

(68) <http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001533/153373f.pdf>

(69) <http://www.odinafrica.net/>

(70) <http://www.ioc.unesco.org/glossafrica/>

(71) <http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001509/150954e.pdf>

continental. De plus, le NEPAD, l'UNESCO/COI et GRID-Arendal collaborent pour sensibiliser les pays africains à l'établissement des limites extérieures du plateau continental conformément à l'article 76 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (Bilan régional des activités de l'UNESCO, biennium 2006-2007). Les trois institutions : (a) élaborent une stratégie pour accélérer le développement des capacités en Afrique en vue de la formulation de propositions sur les limites extérieures du plateau continental au-delà de 200 milles nautiques ; (b) mettent en commun les enseignements tirés des efforts déployés par les institutions compétentes des Nations Unies – l'UNESCO et le PNUE – pour sensibiliser aux dispositions de l'article 76 ; (c) étudient les possibilités de développer des partenariats.

Un atelier a été organisé en 2002 par l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau à l'intention d'ONG, d'universités et du secteur privé pour leur exposer et examiner avec eux le concept de valorisation des nutriments par le traitement des eaux usées. Un voyage d'étude international a été organisé pour visualiser quelques exemples

de systèmes de valorisation de nutriments à partir des eaux usées dans l'agriculture et l'aquaculture. La portée d'un projet de démonstration en Iraq a été définie à cette occasion. Depuis lors, l'UNESCO-IHE a organisé plusieurs activités de renforcement des capacités à l'intention des spécialistes irakiens.

Mené en coopération par l'Institut pour l'environnement et la sécurité humaine de l'Université des Nations Unies (UNU-EHS) et l'UNESCO-PHI, le programme Quo Vadis Aquifers ? (QVA) est interdisciplinaire. À travers des recherches, le renforcement des capacités et la constitution de réseaux, il s'intéresse aux multiples composantes des liens entre la sécurité humaine et la vulnérabilité et la dégradation des eaux souterraines à travers le monde. Des publications du PHI telles que *Groundwater Contamination Inventory: a Methodological Guide* fournissent des conseils techniques pour l'évaluation de la qualité des eaux souterraines et des problèmes susceptibles d'y être liés et d'avoir des incidences sur la santé⁽⁷²⁾.

Agir pour la prévention, la planification au préalable et la réduction des catastrophes

Sous l'effet de l'urbanisation, d'une part, et du développement des transports, des communications et des technologies de l'information, d'autre part, le monde est aujourd'hui plus agrégé et plus intégré. De ce fait, les conséquences des catastrophes sont plus visibles et touchent un nombre accru de personnes. La sécurité humaine exige la réduction et, si possible, l'élimination des insécurités qui menacent et gâchent des vies humaines. Les réponses nécessaires doivent viser à une meilleure préparation afin de réduire la vulnérabilité des gens et de faire en sorte que des mesures plus rapides et plus efficaces puissent être prises en cas de catastrophe.

L'UNESCO a une mission et une expérience reconnues en matière d'étude et de mitigation des risques dus aux catastrophes naturelles – séismes, inondations, glissements de terrain, tsunamis, éruptions volcaniques, sécheresses ou autres – qui débordent des systèmes sanitaires, détruisent des foyers, des écoles et parfois des collectivités entières, font grossir les rangs des personnes déplacées et des réfugiés, sapent le développement durable et sont la cause de drames humains. De toutes les institutions spécialisées du système des Nations Unies, l'UNESCO est celle dont les programmes multidimensionnels en matière d'éducation, de sciences, de culture et de communication mettent en mesure d'adopter la démarche intersectorielle et transdisciplinaire nécessaire pour placer le savoir et la technologie au service du renforcement des capacités effectives de prévention des catastrophes et de préparation à celles-ci. L'action de l'UNESCO repose sur l'expertise acquise dans

le cadre de plusieurs de ses programmes scientifiques internationaux et intergouvernementaux, y compris ceux qui ont trait aux sciences fondamentales et aux sciences de l'ingénieur, aux sciences de l'eau, aux sciences écologiques et aux sciences de la Terre, aux sciences océanographiques et aux sciences de l'espace.

Dans ses programmes scientifiques et environnementaux, l'UNESCO préconise d'insister davantage sur l'action préventive, de préférence à la réaction après la catastrophe. Quand on cherche à réduire la vulnérabilité des gens, des édifices et des infrastructures, et qu'on prend à ce titre des mesures reposant sur les connaissances scientifiques, technologiques et sociales dans des cadres économiques et culturels nationaux et régionaux, les effets destructeurs des catastrophes naturelles et environnementales sur les sociétés sont anticipés et atténués. L'UNESCO encourage une meilleure compréhension de la répartition dans le temps et dans l'espace des catastrophes naturelles et de leur intensité, contribue à la mise en place de systèmes fiables d'alerte rapide, encourage l'établissement de cartes des risques et de plans rationnels d'aménagement du territoire, contribue à l'adoption de modes de construction adaptés ainsi qu'à la protection des édifices éducatifs et des monuments culturels, encourage la protection de l'environnement en vue de la prévention des catastrophes naturelles et favorise la recherche scientifique et technique post-catastrophe. Dans le contexte de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies (SIPC) et de sa nouvelle Plate-forme mondiale, et dans le

(72) <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001325/132503e.pdf>

cadre de sa contribution à la mise en œuvre par le système tout entier du Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015, adopté à la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes tenue à Kobe (Japon) en janvier 2005, l'UNESCO joue un rôle important en faisant progresser les connaissances relatives aux risques naturels, en stimulant l'innovation et la technologie en vue de l'alerte rapide aux catastrophes et de la mitigation, et en soutenant une préparation rationnelle et la sensibilisation de l'opinion par l'éducation, la formation et la communication.

Le tsunami survenu dans l'océan Indien en décembre 2004 a contribué tout particulièrement à appeler l'attention internationale sur les catastrophes naturelles en tant que menace contre la sécurité humaine. Il a fait ressortir la nécessité pour les gouvernements asiatiques et les institutions régionales d'introduire une dimension humaine dans leur conception de la coopération sécuritaire. Il a également mis en relief la question de la sécurité environnementale. Les zones qui étaient protégées par des récifs coralliens et des mangroves ont moins souffert. À la suite du tsunami, l'UNESCO aide le gouvernement indonésien à coordonner et améliorer la capacité des institutions indonésiennes de prévenir les séismes et les tsunamis, et d'y réagir.

Il est clair que certaines catastrophes sont causées ou aggravées par les interventions humaines qui exacerbent les risques et vulnérabilités existants ; c'est donc une erreur que de vouloir essayer de lutter contre les risques naturels sans tenir compte de facteurs sociaux, économiques et environnementaux d'ensemble et sans associer les populations locales. Bien souvent, les personnes touchées par une catastrophe, et qui en sont parfois elles-mêmes la cause – tels les habitants de bidonvilles construits dans des plaines inondables ou sur les flancs de collines exposées aux coulées de boue – vivent en marge de la société et ne sont pas associées aux mesures de réduction des risques, qu'elles peuvent même considérer comme une menace.

L'UNESCO joue un rôle central dans un groupe d'organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, déterminées à créer une « culture de communautés résilientes » fondée sur « le savoir, l'innovation et l'éducation » en tant que contribution importante à l'amélioration de la sécurité humaine. Cette plate-forme de parties prenantes cherche à intégrer l'éducation pour la réduction des catastrophes dans les programmes scolaires et à rendre les écoles résistantes aux risques en encourageant l'application de normes de construction qui peuvent résister à tout type de catastrophe naturelle.

L'expérience et les projets du passé ont révélé les effets extraordinairement positifs de la connaissance et de l'éducation dans les stratégies de développement durable et de réduction des risques de catastrophe. Elle contribue à la compréhension des phénomènes environnementaux et de leurs interactions, à la mitigation des conséquences et à l'accélération des progrès des sociétés vers la résilience.

Encadré 25 : Le système d'alerte aux tsunamis et de mitigation dans l'océan Indien : les meilleures pratiques

En mars 2005, à la suite de deux grandes réunions de coordination, les nations de l'océan Indien sont convenues de participer à un seul et même processus pour mettre en place, sous la direction de la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO, un système d'alerte aux tsunamis pour l'océan Indien. Peu de temps après cela, le 1^{er} avril 2005, un service consultatif provisoire sur les tsunamis a commencé à fonctionner, reposant exclusivement sur les informations sismiques radiodiffusées par des centres associés situés à Hawaii (Centre d'alerte aux tsunamis du Pacifique) et à Tokyo (Agence météorologique japonaise). Vingt-six nations se sont dotées de points focaux officiels d'alerte aux tsunamis pouvant recevoir et diffuser des alertes 24 heures sur 24.

Le Groupe intergouvernemental de coordination du Système d'alerte aux tsunamis et de mitigation dans l'océan Indien (GIC/IOTWS), soutenu par la COI, est un exemple remarquable de coopération entre les États membres, les institutions du système des Nations Unies et des bailleurs de fonds. Il a décidé des technologies fondamentales à employer, des mécanismes de gouvernance régionale, du financement, de la coopération et des communications.

Pendant sa première phase, le projet a financé l'essentiel de l'équipement nécessaire à l'IOTWS. En ce qui concerne le niveau de la mer, une amélioration des réseaux existants a immédiatement été engagée, par un perfectionnement des instruments destinée à leur permettre de fonctionner en temps réel. Un réseau amélioré de surveillance sismographique est en voie de conception, sur la base d'une modélisation des hypothèses relatives aux sources et aux temps de déplacement.

Dix-huit pays ont sollicité des missions d'évaluation nationale en vue de l'étude de leurs besoins et d'une utilisation efficace de l'aide internationale. Ces pays mettent également en œuvre différents projets et programmes régionaux d'amélioration des réseaux de détection existant dans tout l'océan Indien et – point très important – des plans nationaux qui contribuent au volet du Système qui a trait à l'évaluation des risques et à la préparation aux situations d'urgence.

À cette fin, l'UNESCO a financé en 2005 et 2006 plusieurs activités de formation ciblées auxquelles ont participé plus de 150 fonctionnaires nationaux et chercheurs de pays de l'océan Indien. Elle a également produit des matériels de sensibilisation et d'éducation dont le besoin se faisait grandement sentir, et en particulier « Tout sur les tsunamis », qui a été traduit dans les nombreuses langues de la région.

La science et la technologie dont nous disposons aujourd'hui peuvent et doivent protéger les vies et les biens de tous les habitants des zones océaniques du monde. Grâce aux efforts concertés des États membres de la COI de l'UNESCO et d'organisations internationales travaillant ensemble dans un esprit de coopération et de transparence, nous avons posé une série de jalons pour mesurer les progrès accomplis dans la mise en place de points focaux officiels d'alerte aux tsunamis, dans l'amélioration des réseaux de détection et des communications, et dans la définition de plans nationaux détaillés pour chaque pays participant au processus.

Source :

Commission océanographique intergouvernementale/UNESCO

Le secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies (SIPC) se propose de mener une action de sensibilisation pour permettre aux sociétés de mieux faire face aux catastrophes naturelles et considère l'éducation pour la réduction des catastrophes comme un exercice transdisciplinaire qui permet aux personnes de tous âges et de tous niveaux de prendre en charge l'édification d'un avenir plus sûr et durable. Cela suppose que tous les secteurs de la société soient formés aux pratiques de réduction des catastrophes reposant sur l'application des progrès scientifiques et techniques et intégrées à l'environnement culturel.

Au Mexique, en Roumanie et en Nouvelle-Zélande, l'enseignement de sujets relatifs aux catastrophes est obligatoire. Au Brésil, au Venezuela, à Cuba et au Japon, il fait partie des programmes d'études primaires et secondaires appliqués par l'État et les municipalités. Les enfants qui savent comment réagir en cas de tremblement de terre, les notabilités

locales à qui l'on enseigne à donner rapidement l'alerte en cas de catastrophe et les communautés auxquelles on a appris à se défendre peuvent réduire dans des proportions spectaculaires le nombre des victimes et les pertes de moyens de subsistance. Une fillette a sauvé des douzaines de vies lors de la catastrophe de l'océan Indien parce qu'elle s'est souvenue de ce qu'elle avait appris sur les tsunamis pendant un cours de géographie qu'elle avait suivi avant de partir en vacances en Thaïlande avec ses parents. L'UNESCO cherche à obtenir que, partout, des cours de ce genre soient incorporés aux programmes scolaires. Dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable, l'UNESCO a lancé en 2006 une campagne internationale intitulée « La réduction des catastrophes commence à l'école » afin d'obtenir que l'éducation à la réduction des catastrophes fasse partie des programmes scolaires, et d'encourager l'adoption de normes de construction des édifices scolaires conçues pour résister aux catastrophes naturelles.

Encadré 26 : Le rôle de l'UNESCO dans la réduction des risques sismiques

Du fait de l'énorme croissance de la population urbaine située le long des lignes de faille sismiques connues, il est plus que probable que tôt ou tard, une catastrophe dépassant par son ampleur celle de San Francisco ou de Tokyo se produira.

Il existe à travers le monde près de 450 villes dont la population dépasse le million d'habitants, et la croissance démographique étant particulièrement forte dans les zones urbaines, les mégapoles tentaculaires ne cessent de s'étendre, attirant des milliers de nouveaux arrivants chaque jour. Nombre de ces villes sont situées le long des grandes failles sismiques.

Non seulement le nombre de personnes en situation de risque est plus élevé que jamais, mais la concentration des richesses et des infrastructures dans les mégapoles modernes pourrait rendre un tremblement de terre en zone urbaine infiniment plus dévastateur du point de vue économique que le celui qui a frappé Kobe en 1995, et qui a pourtant causé des pertes économiques bien supérieures à 100 milliards de dollars – ce qui en fait, à ce jour, la catastrophe naturelle la plus coûteuse de tous les temps.

L'UNESCO a soutenu la création de centres nationaux, régionaux et internationaux qui se consacrent à l'enregistrement, l'échange et l'analyse de données sismologiques. Elle contribue à la formation d'ingénieurs et de scientifiques et c'est elle qui est à l'origine de la création de centres spécialisés de génie sismique et de sismologie dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, au Royaume-Uni, au Japon, au Pérou et dans la République islamique d'Iran.

Pour ce qui est des autres régions, l'UNESCO participe depuis 1993 à un réseau d'experts, de stations et d'instituts dans le cadre du Programme de réduction des pertes causées par les tremblements de terre en Méditerranée orientale. Une des caractéristiques importantes de ce programme est qu'il permet à des pays politiquement opposés entre eux d'échanger des données scientifiques. De même, depuis 2001, l'UNESCO collabore au programme de réduction des pertes causées par les séismes en Asie du Sud.

Des projets analogues, comme le Programme d'évaluation et de mitigation des risques sismiques dans la région arabe, ont été financés et dotés de matériel et de personnel avec le concours de l'UNESCO. Plus récemment, l'UNESCO a coopéré avec la Libye pour mettre en place un réseau sismologique numérique, destiné à fournir des données de haute qualité pour des projets de recherche en matière de sismologie régionale et mondiale.

Des projets régionaux de réduction des catastrophes ont été menés avec l'aide des bureaux régionaux de l'UNESCO. C'est ainsi que le Bureau de l'UNESCO à Téhéran donne des avis – en même temps qu'il bénéficie de l'expérience acquise en la matière – pour la reconstruction de la ville antique de Bam et pour la réduction des risques sismiques en Iran, l'un des pays les plus exposés.

L'UNESCO s'attache à mitiger les catastrophes en soutenant le développement et la mise en œuvre de réglementations pour la construction d'édifices résistants aux tremblements de terre, car c'est l'effondrement des bâtiments qui tue les gens, et non, d'une manière générale, l'intensité des séismes eux-mêmes. Les ingénieurs savent comment éviter l'empilement des étages les uns au-dessus des autres et comment construire des édifices qui peuvent absorber des chocs importants sans s'effondrer, mais nombreuses sont les autorités nationales qui ne font pas appliquer les réglementations relatives aux séismes et à la sécurité des bâtiments, alors même qu'elles existent. C'est toujours le même scénario qui se répète : les lourdes pertes sont causées moins par les séismes que par la mauvaise qualité des constructions.

Par ailleurs, les séismes fournissent aux scientifiques un laboratoire vivant : c'est ainsi qu'une quantité considérable d'informations sur le comportement des tremblements de terre est connue grâce à de nombreuses missions de reconnaissance post-catastrophes menées par l'UNESCO.

Source : http://www.unesco.org/science/disaster/index_disaster_fr.shtml

La vulnérabilité des enfants en cas de catastrophe naturelle a été mise en évidence par le séisme qui a frappé le Pakistan en octobre 2005 : plus de 16 000 enfants ont perdu la vie à l'école. De plus, lorsque les écoles sont encore debout après un tremblement de terre, elles sont généralement les premières à être transformées en centres de sauvetage et de secours. Le Bureau de l'UNESCO à Islamabad a contribué à apporter un soutien spécialisé pour la reconstruction des écoles et du système éducatif au Pakistan⁽⁷³⁾.

En février 2006, l'Institut international de planification de l'éducation (IIEP) a achevé un programme de formation et d'évaluation des besoins de formation pour tous les fonctionnaires des services éducatifs de district des zones frappées par le séisme dans la province de la Frontière du nord-ouest et de l'Azad Jammu et du Cachemire. En mars-avril 2006, le personnel de l'IIEP a formé des fonctionnaires de district du secteur de l'éducation à la planification de l'éducation et a soutenu la traduction et l'impression des *Minimum Standards for Education in Emergencies, Chronic Crises and Early Reconstruction* de l'INEE (Réseau interinstitutionnel pour l'éducation dans les situations d'urgence). L'IIEP mène actuellement une étude de cas sur les réponses éducatives aux tremblements de terre.

Une bonne connaissance des disponibilités en eau, une gestion rationnelle et le renforcement des capacités sont autant de manières d'améliorer la préparation aux risques liés à l'eau et aux problèmes de disponibilité, et de contribuer à assurer des ressources en eau suffisantes dans diverses circonstances. Parmi les principaux objectifs du projet Eaux souterraines pour les situations d'urgence (GWES) figure l'examen des événements catastrophiques naturels ou générés par l'homme qui pourraient avoir des effets néfastes sur la santé et la vie humaine, depuis les situations de faible vulnérabilité jusqu'aux événements climatiques, géologiques ou anthropiques extrêmes et/ou catastrophiques, et la proposition des méthodologies efficaces pour l'identification et l'inventaire des ressources potentielles en eau salubre qui pourraient remplacer temporairement des systèmes d'approvisionnement endommagés dans des régions pilotes sélectionnées.

Anticiper la rareté des ressources

La sécurité environnementale est également fonction de la dotation en ressources naturelles. Parmi les questions de sécurité environnementale identifiées en Europe occidentale figure la pénurie de pétrole, de gaz et d'énergie, qui rend l'Europe fortement dépendante de ses importations. Pour ce qui est de l'Europe centrale et orientale, les questions de sécurité environnementale recensées comprennent les crises de l'énergie découlant du manque de sources d'énergie alternatives et la poursuite du gaspillage de ressources, héri-

À la suite du tsunami de décembre 2004, le Bureau de l'UNESCO à New Delhi a entrepris de dresser l'inventaire et de procéder à la surveillance des ressources en eaux souterraines de la côte méridionale de l'Inde (Tamilnadu). Le but du projet est de comprendre l'ampleur de la pollution des aquifères côtiers et d'évaluer la remise en état nécessaire. À la lumière des résultats obtenus, le Bureau de l'UNESCO à New Delhi a esquissé un plan d'action à long terme.

Au nombre des autres réalisations auxquelles l'UNESCO a été associée dans le domaine de la prévention et de la réduction des catastrophes ainsi que de la préparation à ces dernières, on peut citer : l'identification de zones exposées aux catastrophes et l'établissement de la carte des risques dans les Balkans, en Asie, dans les pays arabes et dans la Méditerranée ; le lancement de l'Initiative internationale sur les inondations, qui a pour objet la gestion des risques et la réduction des catastrophes liées à l'eau ainsi que la gestion des suites de ces catastrophes ; la création du Consortium international et du Programme international sur les glissements de terrain ; l'étude sur place des effets de grandes catastrophes, y compris les séismes, par l'envoi de missions d'experts dans les régions touchées dès que possible après l'événement ; la contribution à la surveillance des volcans en activité, ainsi qu'à la protection des édifices éducatifs et des monuments et sites culturels ; les activités du PHI concernant l'étude et la mitigation des dangers liés à des risques naturels tels qu'extrêmes hydrologiques, inondations et sécheresses ; la création de centres internationaux et régionaux pour l'échange et l'analyse de données relatives aux risques et aux catastrophes ainsi que de réseaux sismologiques (Institut de sismologie et de génie parasismique, Skopje, ex-République yougoslave de Macédoine ; Centre sismologique international, Newbury, Royaume-Uni ; Institut international de génie parasismique et de sismologie, Japon ; Centre sismologique régional pour l'Amérique du Sud, Pérou ; Institut international de génie parasismique et de sismologie, République islamique d'Iran).

tage de l'ère soviétique où l'énergie était largement subventionnée.

La rareté de l'eau est à l'évidence une question de sécurité humaine. Un approvisionnement suffisant en quantité et en qualité est essentiel pour le bien-être élémentaire des gens, la sécurité alimentaire, l'hygiène et la santé, et aussi pour la préservation des écosystèmes naturels dont nous dépendons tous. On estime qu'environ 1,1 milliard de personnes

(73) <http://undp.un.org.pk/unesco/ERP/main.htm>

n'ont pas accès aux 20 à 50 litres d'eau douce et salubre qui sont, de l'avis de l'ONU, la quantité minimale dont les gens ont besoin pour boire, faire cuire leurs aliments et se laver. Ni les sciences exactes et naturelles ni les sciences sociales et humaines ne peuvent à elles seules atteindre l'un quelconque des objectifs de l'UNESCO. Les unes et les autres doivent y concourir. Les problèmes mondiaux liés à l'eau doivent être également envisagés du point de vue des sciences sociales et humaines, de l'éducation, de la culture et de la communication et de l'information : ils concernent tous les secteurs de l'UNESCO.

La Phase VI du Programme hydrologique international (PHI) (2002-2007), Interactions de l'eau : systèmes vulnérables et défis sociaux, met l'accent sur les aspects sociétaux des ressources en eau. Différentes activités de renforcement des capacités aident les États membres à mieux gérer ces ressources. Un certain nombre d'activités du PHI qui touchent à la rareté de l'eau sont centrées sur les terres et les zones arides, où les problèmes de pénurie sont particulièrement importants. Dans les nombreuses régions où l'eau est rare et où les nappes souterraines en sont la principale source, le PHI donne des avis méthodologiques et techniques pour une meilleure gestion des eaux souterraines. Dans celles où l'eau est insuffisante, les ressources en eau sont augmentées de diverses manières, par exemple par la désalinisation de l'eau de mer ou de l'eau saumâtre, par la recharge « artificielle » des nappes souterraines, par la récolte des eaux de pluie ou par l'exploitation des eaux souterraines non renouvelables.

Le PHI élabore et diffuse des informations sur l'utilisation adéquate de ces différentes techniques. Des publications telles que *Groundwater Contamination Inventory: A Methodological Guide* donnent des conseils techniques pour l'évaluation de la qualité des eaux souterraines et des problèmes qui pourraient y être liés, et qui sont susceptibles d'avoir des répercussions sur la santé. Le Bureau de l'UNESCO au Caire a continué de réaliser un projet de renforcement des capacités et de formation à la planification et à la gestion environnementales dans la zone contrôlée par l'Autorité palestinienne, en coopération avec des institutions de recherche sur l'eau de Gaza et de la Rive occidentale. En ce qui concerne l'eau et l'environnement, l'UNESCO s'est vu confier par l'ONU le pilotage d'une initiative

majeure relative à l'eau dans le cadre du groupe thématique « Agriculture, ressources en eau et environnement » en Iraq. Cette initiative a été menée dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale du Groupe des Nations Unies pour le développement pour l'Iraq.

Pour répondre à la nécessité d'une gestion intégrée des régions côtières, l'UNESCO a lancé l'initiative « Environnement et développement dans les régions côtières et dans les petites îles ». Son objectif est de rassembler les connaissances disponibles dans les domaines des sciences exactes et naturelles, de la culture, de la communication et de l'éducation pour aider les pays à s'orienter vers le développement durable des régions côtières. Ainsi, des projets pilotes interdisciplinaires abordent des questions telles que la mitigation de l'impact de l'érosion côtière, la gestion de l'eau douce dans les villes côtières et les petites îles, et le renforcement des communautés côtières par la gestion durable des ressources biologiques.

On a relevé, cependant, que ce n'est pas seulement la rareté des ressources qui compromet la sécurité humaine. La surabondance des ressources peut avoir le même effet. Dans certaines régions, ce sont les ressources disponibles qui nuisent à la sécurité humaine ; c'est le cas, par exemple lorsque le pétrole et les diamants sont utilisés dans les conflits, voire pour les attiser. La présence de pétrole et la pénurie de terres arables ont des répercussions particulières dans les États arabes. Le fait que certaines des plus importantes réserves de pétrole et de gaz du monde soient situées dans la région a des conséquences non seulement économiques (puisque les États arabes qui produisent et exportent du pétrole sont ceux où le revenu par habitant est le plus élevé, alors que le pétrole est une ressource non renouvelable et que la dépendance à l'égard des recettes qu'il produit se traduit par l'absence de diversification) mais aussi géopolitiques (puisque il est dans l'intérêt des pays consommateurs de conserver un libre accès à cette ressource, au prix qu'ils considèrent comme raisonnable), et des incidences du point de vue de la sécurité alimentaire (puisque la région est hautement dépendante des produits alimentaires importés). Les conflits à l'intérieur des États arabes et entre eux sont étroitement liés à la maîtrise des ressources en pétrole et en eau⁽⁷⁴⁾.

Assurer l'éthique des sciences et des technologies

L'éthique de la science et la technologie a un rôle important à jouer dans la promotion de la sécurité humaine. En plaidant en faveur de l'éthique de la science et en sensibilisant à la contribution de cette dernière à la promotion de l'utilisation pacifique de la science et la technologie et à la préservation des droits de l'homme, l'UNESCO renforce la sécurité humaine en s'acquittant de la responsabilité qu'elle a de promouvoir le rôle de la science dans le renforcement de la paix et dans la résolution des conflits, et s'attache à favoriser et faciliter une réflexion améliorée sur

l'évolution scientifique et technologique dans différents contextes économiques et culturels.

Un élément essentiel du travail de renforcement des capacités accompli par l'UNESCO dans le domaine de l'éthique de la science et de la technologie est le soutien qu'elle apporte à la mise en place de comités d'éthique indépendants, multidisciplinaires et pluralistes aux échelons local, régional et national, et l'assistance qu'elle apporte aux comités existants. Ces comités peuvent jouer un rôle

(74) Voir « Oil, a poisoned gift? », Chourou, op. cit., p. 44-46.

important en tant que relais pour la mise en œuvre d'instruments normatifs adoptés par les États membres. Les questions abordées vont de celles qui relèvent de la bioéthique ou de l'éthique de l'énergie à des aspects relatifs aux droits et à la sécurité professionnelle des travailleurs de l'industrie de la construction, en passant par les normes techniques, les projets de travaux publics ou la sécurité routière.

Dans de nombreuses régions du monde, la nécessité de réfléchir à la dimension morale des progrès de la science et de la technologie et la volonté d'améliorer la santé publique ont conduit à mettre en place des comités de bioéthique

de différentes sortes. Ainsi, le Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé (CCNE) en France, le Comité national de bioéthique en Indonésie et le Conseil présidentiel sur la bioéthique aux États-Unis sont des espaces de réflexion où s'élaborent avis et conseils à l'intention des responsables politiques et des gouvernements. Les comités de bioéthique se réunissent régulièrement pour traiter des dimensions éthiques des sciences de la santé, des sciences de la vie et des politiques novatrices en matière de santé qui ne sont pas simplement factuelles, mais profondément normatives.

Encadré 27 : Création de comités de bioéthique

La *Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme*, adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO en octobre 2005, préconise la mise en place de comités d'éthique indépendants, pluridisciplinaires et pluralistes aux niveaux national, régional, local ou institutionnel. La vocation de ces comités est de promouvoir l'échange d'idées et d'informations, de soutenir la prise de décisions, de développer des instruments normatifs et de renforcer la coordination et les contacts entre experts et institutions (par des bases de données par exemple). Ces comités confortent le rôle de l'UNESCO en tant que centre international d'échange d'informations sur les questions éthiques. Ce seront en outre des relais extrêmement importants pour la mise en œuvre des instruments normatifs adoptés par les États membres. Dans bien des pays, des comités de bioéthique ont été mis en place, à titre expérimental, à différents niveaux de l'administration publique.

Toutefois, des comités de bioéthique n'existent pas actuellement dans la majorité des États membres. La mise en place d'un comité peut donc être, pour les États, un premier pas vers la création d'instances et d'organismes de discussion, d'analyse et d'élaboration des grandes orientations en matière d'éthique. L'UNESCO a entrepris un programme de soutien à la création et au fonctionnement de comités de bioéthique. Le Projet d'aide aux comités de bioéthique (ABC) vise à renforcer l'infrastructure en matière de bioéthique dans les États membres en créant des comités nationaux de bioéthique et en améliorant leur fonctionnement ensuite. Des renseignements pratiques sont fournis concernant la création d'un comité national. Ce projet ABC est une composante essentielle de l'action menée par l'UNESCO en vue du renforcement des capacités dans le domaine de l'éthique de la science et la technologie.

Le soutien à la mise en place de comités d'éthique et de bioéthique à tous les niveaux (national, régional, local) et l'aide aux comités existants sont des éléments fondamentaux des initiatives prises par l'UNESCO pour renforcer les capacités dans le domaine de la bioéthique. À l'heure actuelle, elle s'intéresse surtout aux comités nationaux de bioéthique. Ces comités peuvent servir efficacement à la mise en œuvre des déclarations de l'UNESCO qui touchent à la bioéthique – la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme (1997), la Déclaration internationale sur les données génétiques humaines (2003) et la Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme (2005).

Source : http://portal.unesco.org/shs/fr/ev.php-URL_ID=1373&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

Avec des partenaires du gouvernement thaïlandais, l'unité de l'UNESCO à Bangkok a officiellement lancé le projet d'éthique de l'énergie en Asie et dans le Pacifique à la faveur d'une conférence tenue à Bangkok 26 au 28 septembre 2007. Des fonctionnaires, des éducateurs, des spécialistes des communications, des ingénieurs ainsi que des universitaires et des étudiants aux spécialisations diverses étaient au nombre des participants, représentant plus d'une douzaine de pays de la région Asie-Pacifique. Ce projet relatif à l'éthique des technologies de l'énergie prévoit des dialogues et des espaces d'échanges sur les grandes orientations qui permettront de débattre des questions éthiques à long terme relatives aux différents systèmes énergétiques. Il suppose le développement, à l'intérieur de chaque pays participant et entre les pays, de dialogues sur les résultats de la recherche, les besoins futurs de travaux de recherche, les enseignements tirés en matière de politiques et les recommandations concernant les grandes orientations à suivre compte tenu

des aspects éthiques des technologies énergétiques. Les questions apparentées touchant à l'environnement et à la sécurité humaine seront également examinées.

Le projet vise à trouver des réponses aux questions relatives aux valeurs auxquelles les pays devraient faire appel lorsqu'il décide des technologies énergétiques à développer, des stratégies à suivre en période de crise environnementale, et des avantages et des risques afférents aux différentes technologies. Il a notamment pour objectifs : de promouvoir une meilleure compréhension, par l'opinion, des complexités des différentes sources d'énergie et technologies correspondantes ; de dépolitiser les débats sur l'énergie nucléaire afin de promouvoir une meilleure appréciation des aspects sociaux et éthiques généraux de l'énergie qui sont perçus comme comportant des menaces transfrontalières ou dont il faut s'attendre qu'ils influent sur l'environnement ; de clarifier la perception par l'opinion des questions éthiques et juridiques

que comporte le débat mondial sur l'énergie ; d'aborder des questions fondamentales sur les valeurs éthiques qui s'attachent dans différentes cultures à la préservation de l'environnement ; de promouvoir une meilleure appréciation de l'accès inéquitable aux technologies énergétiques et du rôle de leadership des pays développés à cet égard ; de mettre en place une coalition disposée à mener en permanence des dialogues et des recherches en vue de permettre aux choix politiques de s'opérer en toute connaissance de cause ; enfin, d'analyser ce qu'il est possible de faire pour renforcer ou améliorer l'infrastructure en matière d'éthique. Des missions et des réunions sont organisées dans des groupes d'États membres. À mesure que les pays de la région Asie-Pacifique sont confrontés à des pressions extérieures croissantes pour décider de leur politique énergétique, les valeurs qui ont cours dans la région et les questions qui s'y posent

et qui interviennent dans la délibération éthique des choix énergétiques sont passées au crible.

À la suite de la réunion de trois jours, 12 groupes de travail ont été mis en place pour faire avancer le projet. Ils ont été chargés d'étudier les sujets suivants : universalisme et valeurs environnementales ; conceptions éthiques de la nature ; visions et espoirs pour l'avenir ; représentation et nature des instances de décision ; engagement des communautés ; responsabilités des parties prenantes ; équité énergétique et sécurité humaine ; analyse coûts-bénéfices et constructions économiques ; adoption et développement de technologies énergétiques (point des connaissances) ; cadres éthiques des agendas et politiques de recherche ; cadres éducatifs pour l'éthique de l'environnement ; dialogues nucléaires⁽⁷⁵⁾.

Resserrer les liens entre politique et recherche par la constitution de réseaux

Comme cela ressort clairement du présent document, consacré à l'approche suivie par l'UNESCO en matière de sécurité humaine, le concept de sécurité humaine met à contribution des domaines que les spécialisations par disciplines ont longtemps considérés comme séparés. L'apparition de nouvelles menaces non militaires contre la paix et la sécurité nous met dans l'obligation d'élaborer de nouveaux outils de connaissance et d'exercer une surveillance pour pouvoir définir l'impact de chacune d'elles aussi précisément que possible, surtout lorsqu'elles concernent les populations les plus vulnérables. Dans ce cadre, des questions essentielles – comme celle des interactions entre populations, environnement et sécurité alimentaire – doivent être abordées de manière intégrée et interdisciplinaire.

Dans les sociétés du savoir, cette intégration de la recherche et des politiques devrait être encouragée par la mise en

commun des moyens de connaissance et le développement de la transdisciplinarité. Il est raisonnable d'espérer que les sociétés du savoir encourageront la promotion de la sécurité humaine par des processus nouveaux et adéquats.

L'hypothèse à la base des agendas de la sécurité humaine est que chacun, à condition d'être libéré des principales causes d'insécurité, peut devenir l'architecte de son propre bien-être ainsi que de celui de la communauté. De fait, l'accès aux connaissances et le partage du savoir peuvent doter les individus des aptitudes nécessaires à la réalisation des conditions de la sécurité humaine. Parmi ces conditions figure le respect d'un certain nombre de droits fondamentaux – la liberté de conscience, la liberté d'expression et d'information, la liberté d'association, la liberté de la presse et le suffrage universel, ainsi que les droits économiques, sociaux et culturels, dont le droit à l'éducation⁽⁷⁶⁾.

Encadré 28 : Établissement de normes et de critères adaptés aux réalités locales

La confiance dans l'environnement quotidien et la fiabilité des biens et des services sont aussi une condition sans laquelle la sécurité humaine ne saurait être assurée, quel que soit le domaine – alimentaire, sanitaire, environnemental ou socioéconomique – considéré ... Le premier impératif est de créer des normes adaptées aux réalités locales. Mais on ne saurait se contenter de mettre au point des critères. Il faut aussi que leur respect fasse l'objet de sanctions à la fois positives et négatives. Il convient enfin d'informer les citoyens, les principaux acteurs de la société civile et les entreprises de l'existence et du bien-fondé des normes et critères en vigueur ... L'action normative et le travail de certification entrepris par les instances publiques doivent donc trouver un relais dans les initiatives de la société civile. ... De même les ONG occupent une position charnière, ... car elles peuvent travailler aussi bien en amont du travail de certification, ... en fournissant des indications sur les besoins des populations – qu'en aval – en assurant un travail de suivi, de formation et d'information qui intègre les nouvelles normes à l'environnement quotidien, et les adapte aux situations locales.

Source : *Vers les sociétés du savoir : rapport mondial de l'UNESCO, 2005*
<http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001418/141843f.pdf>

(75) Unité régionale de l'UNESCO pour les sciences sociales et humaines en Asie et dans le Pacifique (RUSHSAP).

Source : <http://www.unescobkk.org/> <http://www.unescobkk.org/index.php?id=energyethics>

(76) Pour de plus amples analyses sur la question des sociétés du savoir, voir *Vers les sociétés du savoir, Rapport mondial de l'UNESCO, 2005*.

<http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001418/141843f.pdf>

Sociétés du savoir, sécurité humaine, droits humains et la lutte contre la pauvreté, p. 146-148.

Les débats qui ont eu lieu pendant le Forum international sur les interfaces entre politiques et sciences sociales tenu à Buenos Aires en février 2006⁽⁷⁷⁾ ont confirmé à nouveau la nécessité d'une articulation entre politiques et sciences sociales. Pour traiter plus efficacement les problèmes complexes auxquels la communauté internationale, et en particulier les secteurs les plus vulnérables, sont confrontés, il est indispensable de tenir compte des apports des sciences sociales lors de la prise des décisions. Il a été généralement admis que la mondialisation a créé de nouveaux problèmes sociaux qui transcendent le contexte national. L'immigration, la dégradation de l'environnement,

le trafic de drogue et l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales sont quelques-uns de ces problèmes dont la description et l'élucidation dépassent les frontières nationales. La mise au point conjointe et coordonnée de solutions aux problèmes les plus urgents et les plus amples de ceux auxquels nos sociétés sont aujourd'hui confrontées, comme la faim et la pauvreté, les lacunes de l'éducation, la santé et la dégradation de l'environnement – qui correspondent aux cinq domaines mentionnés dans les huit Objectifs du Millénaire pour le développement – devrait donc être prioritaire.

Encadré 29 : Déclaration de Buenos Aires en faveur d'une nouvelle approche des interfaces entre politiques et sciences sociales

Nous, participants au Forum international sur les interfaces entre politiques et sciences sociales, qui a rassemblé pour la première fois des spécialistes des sciences sociales et des décideurs venus de plus de 80 pays de toutes les régions du monde, ainsi que des représentants d'organismes des Nations Unies, d'universités, de gouvernements et de tout l'éventail des interventions scientifiques et politiques, réunis lors de la séance plénière de clôture, à Buenos Aires, le 24 février 2006, après quatre jours de débats organisés dans les villes de Buenos Aires, Rosario, Córdoba et Montevideo.

Nous inspirant de la Déclaration de Copenhague sur le développement social, adoptée en 1995, ainsi que de la Déclaration du Millénaire adoptée par l'Organisation des Nations Unies, du Document final du Sommet mondial de 2005, et des rapports de référence sur le développement humain, le développement mondial et les inégalités établis par les organismes des Nations Unies et par la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation.

Prenant note de ce qu'exigent de la recherche en sciences sociales aussi bien les objectifs de développement social définis par la communauté internationale que l'impulsion donnée par les documents et initiatives précités.

Prenant en considération la Déclaration de Budapest sur la science et l'utilisation du savoir scientifique, qui souligne la nécessité de renforcer le dialogue entre science et société, ainsi que les Déclarations de Lisbonne et de Vienne sur les sciences sociales, qui soulignent la contribution indispensable des sciences sociales aux objectifs de développement social définis par la communauté internationale.

Considérant les multiples rapports des Nations Unies qui ont mis en évidence la forte croissance des inégalités au sein de chacun des pays et entre eux, et très préoccupés de ce que la portée universelle des droits humains, de la dignité humaine, de la justice soit, dans bien des cas, érodée sous la pression des transformations sociales et économiques contemporaines.

Partant du principe que les Objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs de développement convenus au niveau international, expressions ambitieuses d'une éthique rénovée, constituent aussi le socle minimal compatible avec les valeurs proclamées de la communauté internationale, et affirmant que l'absence d'avancées sérieuses vers la réalisation de ces objectifs aurait des coûts énormes en vies humaines comme en matière de qualité de la vie et de développement social.

Convaincus que, pour relever les défis des Objectifs du Millénaire pour le développement, on ne saurait se passer de vision morale et de volonté politique, et que pour y parvenir, il est nécessaire de disposer de savoirs nouveaux déployés de manière innovante tout en utilisant mieux les savoirs qui existent et que, à cet égard, les sciences sociales ont une contribution essentielle à apporter à la formulation des politiques de développement.

Constatant que le bien-être humain, le développement social et économique, la réalisation de la cohésion sociale et la consolidation de la gouvernance démocratique exigent des réponses à la faim et à la pauvreté, au défaut d'éducation, à la mauvaise santé et à la dégradation de l'environnement, qui sont les cinq domaines auxquels se rapportent les huit Objectifs du Millénaire pour le développement. Aucun de ces domaines ne relève exclusivement des sciences sociales, mais sans celles-ci, aucun n'est pleinement intelligible ou accessible à l'action.

Affirmant ainsi notre conviction qu'un meilleur usage de sciences sociales rigoureuses peut conduire à des politiques plus efficaces et que, pour ce faire, il faut renforcer les liens entre sciences sociales et politiques en faveur du développement social et économique. Car les connaissances que cherchent les sciences sociales sont précisément celles dont l'action publique a besoin. Le monde a besoin de nouvelles formes d'interaction entre sciences sociales et action publique – et d'espaces innovants qui les rendent possibles.

Nous félicitant de l'initiative par laquelle l'UNESCO, le gouvernement argentin et le gouvernement uruguayen ont impulsé le processus qui a conduit au Forum international sur les interfaces entre politiques et sciences sociales, c'est au vu de ces préoccupations urgentes que nous formulons les recommandations suivantes et les portons à l'attention de la communauté internationale :

(77) Voir le rapport final du Forum international sur les interfaces entre politiques et sciences sociales, Buenos Aires, février 2006.
<http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001459/145939F.pdf>

1. Nous encourageons fortement l'UNESCO à renforcer cette initiative et à favoriser des initiatives similaires aux niveaux international et régional, à l'invitation de ses États membres et en coopération avec les autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies.
2. Nous appelons l'UNESCO, dans le cadre du programme « Gestion des transformations sociales » (MOST) et en étroite coopération avec les autres organisations, instituts, fonds et programmes du système des Nations Unies, à étudier les moyens de renforcer les synergies et les complémentarités entre les différents programmes de recherche finalisée en sciences sociales qui existent actuellement dans l'ensemble du système des Nations Unies, d'une part, et dans les organisations internationales de sciences sociales et les sociétés civiles, d'autre part.
3. Dans le respect de l'autonomie de la recherche en sciences sociales, nous encourageons la création de nouveaux réseaux qui rassemblent décideurs, chercheurs, organisations non gouvernementales et associations de terrain autour de leur souci commun des exigences urgentes du développement social et économique.
4. Nous rappelons l'existence de forums des ministres du développement social aux niveaux régional et sous-régional dans les pays en développement et suggérons que soient créées et consolidées des interfaces permanentes entre ces forums et les réseaux susmentionnés.
5. Nous suggérons donc que se tienne régulièrement le Forum international sur les interfaces entre politiques et sciences sociales, également appelé Processus de Buenos Aires, afin de formaliser et de promouvoir l'articulation au niveau international entre les deux genres de réseau.
6. Nous appelons les organisations régionales, dont le MERCOSUR, en association avec les chercheurs en sciences sociales et avec les sociétés civiles, à donner davantage d'ampleur aux dimensions sociales de l'intégration régionale, et appelons les Nations Unies à favoriser le dialogue interrégional sur les politiques sociales régionales.
7. Nous appelons les programmes de financement existants, notamment les organismes d'aide au développement et les banques de développement régionales et multilatérales, à participer à ces nouveaux espaces de dialogue.
8. Nous appelons également les organismes de financement nationaux, régionaux et des Nations Unies à mettre un accent particulier dans leur programmation sur le développement et sur le renforcement des capacités de recherche en sciences sociales dans les pays en développement, en portant à l'Afrique une attention particulière, et à financer des recherches en sciences sociales pertinentes pour l'action publique.
9. Nous appelons en outre les gouvernements à soutenir la recherche en sciences sociales et à s'appuyer sur les données issues de cette recherche pour la formulation de leurs politiques sociales et économiques.
10. Nous soulignons que la mise en œuvre de ces recommandations exige non seulement des mécanismes pertinents de financement mais aussi des structures institutionnelles appropriées, qui soutiennent à la fois les capacités de recherche et la diffusion des résultats des sciences sociales. Nous invitons à œuvrer dans ce sens toutes les communautés universitaires, les sociétés civiles, les organisations non gouvernementales, les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les organismes de financement et tous les autres acteurs concernés.
11. Nous appelons tous les organismes nationaux et des Nations Unies participant au Forum à assurer la diffusion de la présente déclaration et des travaux du Forum auprès de toutes les parties susceptibles de contribuer à la mise en œuvre des présentes recommandations.

Nous tenons enfin à remercier de leur contribution majeure au succès du Forum et de leur chaleureuse hospitalité les gouvernements argentin et uruguayen, ainsi que les villes et les universités de Buenos Aires, de Montevideo, de Rosario et de Córdoba. Nous exprimons notre gratitude aux différentes organisations qui ont contribué à cet effort, en particulier à l'UNRISD, au Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, à l'OIT, à la Banque mondiale, à l'UNU-CRIS, au Conseil international des sciences sociales et aux réseaux régionaux de sciences sociales.

Source : <http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001459/145939f.pdf>

L'intégration économique peut contribuer à résoudre certains des problèmes associés à la compétitivité, à la croissance et au développement des pays, mais cela ne suffit pas. La dimension sociale et culturelle de l'intégration est indispensable. Il est important de considérer la politique sociale d'un point de vue plus large, plus intégrateur, dans lequel l'État, le monde universitaire, la société civile et les organismes internationaux créent des synergies positives pour articuler entre elles les politiques et les sciences sociales. La coopération internationale a un rôle appréciable à jouer en consolidant ces mécanismes et espaces de discussion, en facilitant le dialogue international, en renforçant les capacités de recherche en sciences

sociales, et en finançant des recherches scientifiques utiles pour l'élaboration des politiques, en particulier à l'intention des pays en développement.

Le programme Gestion des transformations sociales (MOST) a été lancé en mars 1994, dans le cadre du Secteur des sciences sociales et humaines de l'UNESCO. Il a été conçu comme un programme de recherche destiné à produire des connaissances viables et pertinentes à l'intention des responsables politiques. Il s'est vu assigner d'emblée la mission de promouvoir des recherches comparatives, internationales, interdisciplinaires et utiles pour l'élaboration des politiques. Il a également pour fonction

d'organiser et de promouvoir des réseaux internationaux de recherche, de prêter attention au renforcement des capacités et de constituer un centre d'échanges des connaissances dans le domaine des sciences sociales.

Après une évaluation approfondie de sa première phase (1994-2003), et compte tenu de la nécessité croissante d'améliorer la formulation des politiques, MOST a été réorienté du point de vue tant de sa thématique que de ses modes de fonctionnement. À la suite des recommandations formulées par le Conseil intergouvernemental du programme à sa session de 2003, la Phase II (2004-2013) est maintenant centrée sur la *création de passerelles efficaces entre la recherche, la politique et la pratique*. Le programme s'emploie à promouvoir une culture d'élaboration des politiques fondée sur des données factuelles, aux plans national, régional et international.

La constitution ciblée de réseaux de ministres du développement social à travers les régions et les sous-régions ouvre de nouveaux espaces politiques et contribue à structurer et institutionnaliser le dialogue entre fonctionnaires de haut niveau, chercheurs et représentants de la société civile. À l'échelle internationale, le Forum international sur les interfaces entre politiques et sciences sociales organisé simultanément dans trois villes argentines (Buenos Aires, Cordoba et Rosario) et dans la capitale uruguayenne, Montevideo, en 2006, a créé un nouvel espace d'échanges internationaux et de dialogue entre les parties prenantes en vue de nourrir la formulation de politiques sociales à partir des recherches les plus avancées.

Des consultations approfondies avec les mandants de l'UNESCO, les représentations régionales et les partenaires scientifiques ont débouché sur la définition des thèmes régionaux prioritaires suivants pour la Phase II du programme MOST : Amérique latine et Caraïbes : combattre la pauvreté ; Afrique : processus d'intégration régionale ; États arabes : le rôle de l'État dans les politiques de développement social ; Asie-Pacifique : sécurité humaine ; Europe, y compris l'Europe centrale/orientale : le vieillissement des populations ; Petits États insulaires en développement (PEID) – Pacifique/Caraïbes : développement social durable.

En vue de ces objectifs, la plate-forme MOST de méta-réseaux du savoir pour la prise de décisions scientifiquement fondées consiste en un ensemble de services et de ressources qui visent à renforcer la diffusion et l'applicabilité des résultats de la recherche de sciences sociales aux fins de l'élaboration des politiques. D'autres ressources sélectionnées parmi celles dont disposent l'UNESCO, l'ONU et d'autres partenaires viendront progressivement enrichir cette plate-forme du « Savoir pour décider ». Au nombre des instruments de diffusion des résultats figurent la bibliothèque numérique MOST, qui héberge les publications du programme ; des documents d'orientation, conçus selon une méthodologie spécifique d'analyse des politiques ; l'outil de recherche comparative sur les politiques de MOST, qui offre des informations comparatives utiles pour la formulation des politiques ; un système de communication de conférence qui permet la restitution immédiate de discussions et de débats lors de n'importe quel événement⁽⁷⁸⁾.

V. Faire face aux conflits et à la violence

Assurer le droit de tous les peuples de vivre dans la paix et la sécurité à l'intérieur de leurs frontières est un élément essentiel de la sécurité humaine. Pour y parvenir, il faut que les peuples et les États soient en mesure de prévenir et de résoudre les conflits par des moyens pacifiques et non violents, ainsi que de mener à bien de façon efficace un processus de réconciliation à la fin des conflits⁽⁷⁹⁾.

Dans sa Stratégie à moyen terme pour 2002-2007, l'UNESCO se propose de renforcer la sécurité humaine en se préoccupant de la nécessité de prévenir les conflits à la source par l'intermédiaire de son réseau mondial d'institutions de formation et de recherche sur la paix, contribuant ainsi au développement d'approches nationales, régionales et sous-régionales intégrées de la sécurité humaine qui soient centrées sur les populations les plus vulnérables et comprennent la prévention et la résolution des conflits⁽⁸⁰⁾.

En exécution de la mission qui lui a été assignée à l'intérieur du système des Nations Unies, aux termes de laquelle l'UNESCO doit « contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant, par l'éducation, la science et la culture, la collaboration entre nations, afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, que la Charte des Nations Unies reconnaît à tous les peuples » (Article premier de l'Acte constitutif de l'UNESCO), l'Organisation n'est jamais demeurée silencieuse sur les questions concernant la violence. Sa détermination, particulièrement évidente depuis les années 1980, est à l'origine de la Déclaration de Séville rédigée par des hommes de science internationaux en 1986 et adoptée le 16 novembre 1989 par la Conférence générale à sa 25^e session. Libellé sous forme de propositions claires, ce texte conteste la conviction

(78) Source : <http://www.unesco.org/shs/fr/most>

(79) Sadako Ogata, *Inclusion or Exclusion: Social Development Challenges for Asia and Europe*.

(80) 31 C/4 approuvé, Stratégie à moyen terme 2002-2007, novembre 2001, § 93-113.

largement répandue qu'un comportement violent et belliqueux est inhérent à la nature humaine.

L'UNESCO a également apporté des contributions majeures à la recherche multidisciplinaire sur la violence par de nombreuses publications consacrées à des sujets tels que « violence et développement », « la violence et les médias », « la violence et la non-violence », « la violence et l'éducation », « la violence et les femmes », « la violence et l'urbanisation » et « la violence et la paix » – avec, notamment, l'édition en 1995 de *Violence : un cahier de l'UNESCO*⁽⁸¹⁾, centré sur l'Algérie. Comme le démontre cette publication, la violence aveugle peut aisément surgir dans une société et toucher une part importante de ses propres membres. L'UNESCO avait le devoir de réagir, ce qu'elle a fait en publiant cet ouvrage dédié à toutes les victimes de la violence à une époque où les « événements » étaient encore en cours dans le pays. La violence bénéficiant souvent d'un silence forcé, l'UNESCO tenait à parler au nom de ceux qui souffraient injustement.

Il importe aussi de discerner ce qui, dans l'esprit de ceux qui tuent, peut relever de la soumission citoyenne à un État criminel, de leur propre volonté, du désir de vengeance, de la haine ou de la crainte de dangers imaginaires, du pillage, du « règlement de comptes » entre voisins, d'une mentalité collective, du sentiment d'une humiliation supposée ou effectivement subie, de l'assurance de l'impunité. Cette question est primordiale. Les massacres de masse peuvent être le résultat d'une décision de l'État, mais l'exécution de cette dernière exige la participation d'un grand nombre de citoyens. La décision du pouvoir politique d'éliminer un groupe national ne peut être menée à bien que si les liens entre ce groupe et le reste de la nation sont rompus. C'est dans ces conditions que les gens deviennent capables de refuser tout abri à des femmes et des enfants de leur voisinage qui sont menacés et d'orienter les tueurs vers les personnes qui tentent de se dissimuler ainsi que vers leurs cachettes, prenant part au massacre de membres de leur famille.

La violence, comme concept et comme phénomène, fait l'objet d'analyses depuis des décennies de la part de plusieurs disciplines des sciences sociales et humaines, ainsi que de la philosophie et la littérature. L'approche de la violence est transversale et multidisciplinaire. À vrai dire, la principale caractéristique de la violence, pour les néophytes comme pour les théoriciens, tient à la difficulté de la définir. Faut-il parler d'elle au singulier ou au pluriel ? Après tout, elle présente bien des facettes. Ses origines sont multiples, tout comme ses formes et ses conséquences locales, nationales et internationales. Il serait donc absurde de la traiter comme une entité unique et monolithique ; de surcroît, cela n'ajouterait rien de nouveau au débat consacré aux formes contemporaines de la violence.

Nous pouvons aujourd'hui tirer pleinement parti des contributions de spécialistes dans toute une gamme de domaines : économie, théologie, philosophie, sciences humaines, sciences politiques, sociologie, psychologie et psychanalyse, anthropologie, histoire, études stratégiques, géopolitique, etc. Qu'entendons-nous par *violence* aujourd'hui ? Lorsque nous rencontrons de nouvelles formes de violence, s'agit-il effectivement de catégories nouvelles au sens strict du terme, ou bien de variantes de formes anciennes qui se sont répandues ou sont devenues plus radicales et qui ont pris de nouveaux visages ?

Nous assistons à nombre de changements importants, depuis le développement de conflits armés, qui peuvent prendre la forme de guerres civiles, de nettoyages ethniques ou même de génocides jusqu'aux outrages a posteriori contre une communauté internationale souvent impuissante. Incontestablement, les réactions de la société civile pèsent d'un poids toujours croissant dans la balance lorsqu'il s'agit d'analyser et de condamner la violence sous ses nombreuses physionomies différentes.

Il convient aussi d'évoquer une tendance qui se fait jour dans le droit international – lequel, comme toutes les branches du droit, est en constante évolution. Avec l'émergence du concept de responsabilité individuelle sur la scène internationale – puisqu'un certain nombre d'hommes d'État ont été traduits devant des tribunaux internationaux – allons-nous vers la fin de l'impunité dont ont bénéficié de trop nombreux instigateurs de violences ? Dans les relations internationales, assistons-nous à la naissance de nouvelles formes de violence ? Quelle est aujourd'hui la marge d'action dans le cadre du droit international ?

D'autres questions encore se posent : la violence est-elle innée et naturelle, ou émane-t-elle d'un environnement particulier ? Parler de violence endogène a-t-il un sens ? Qu'en est-il du clivage supposé entre l'islam et l'Occident et du « choc des civilisations » ? De qui est-ce là le point de vue ? Il serait particulièrement intéressant à cet égard de retracer les connexions entre les phénomènes – par exemple, entre la mondialisation et la violence, entre la violence et la souveraineté nationale, et entre la violence et les acteurs non étatiques. De ce point de vue, comment devrions-nous analyser les nouvelles formes de violence, à la fois avant et après les événements du 11 septembre 2001 ?

C'est pour apporter quelques réponses à des questions sociétales majeures comme celles-là que l'UNESCO et l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN, France) ont décidé, dans le cadre de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde, d'organiser ensemble un colloque international sur le thème *La violence et ses causes : où en sommes-nous ?*, dont le but était d'analyser les formes actuelles de violence à travers

(81) <http://unesdoc.unesco.org/images/0010/001007/100776fb.pdf>

les contributions d'intellectuels de spécialités et d'horizons divers. L'ouvrage que l'UNESCO et Economica ont publié

conjointement sous le même titre rend compte des principaux résultats de ce colloque⁽⁸²⁾.

La contribution de l'UNESCO à la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010)

Aujourd'hui plus que jamais, il est nécessaire de redoubler d'efforts pour édifier une culture de la paix, collectivement et à tous les niveaux. Aux termes de la définition donnée par l'Organisation des Nations Unies, la culture de la paix consiste en des valeurs, des attitudes et des comportements qui rejettent la violence et inclinent à prévenir les conflits en s'attaquant à leurs causes profondes, et à résoudre les problèmes par la voie du dialogue et de la négociation entre individus, groupes et nations⁽⁸³⁾.

Afin de mobiliser l'opinion publique à l'échelle nationale et internationale en vue d'instaurer et de promouvoir une culture de la paix, l'Assemblée générale des Nations

Unies a, le 20 novembre 1997, proclamé l'an 2000 Année internationale pour la culture de la paix ; il s'agissait de lancer un mouvement mondial pour créer une grande alliance des mouvements existants et unir tous ceux qui travaillaient déjà pour une culture de la paix⁽⁸⁴⁾. Le Programme d'action adopté en septembre 1999 engage la société civile en général et les organisations non-gouvernementales en particulier à œuvrer, en partenariat avec les gouvernements et les Nations Unies, pour former ce mouvement mondial en faveur d'une culture de la paix. Ce Programme d'action sur une culture de la paix s'articule autour de huit domaines connexes.

Encadré 30 : Les huit domaines d'activité du Programme d'action sur une culture de la paix

1. Éduquer à une culture de la paix et de la non-violence en révisant les programmes d'études afin de promouvoir les valeurs qualitatives, les attitudes et les comportements d'une culture de la paix, y compris la résolution pacifique des conflits, le dialogue, la construction de consensus et la non-violence active, l'autonomisation des femmes, les mesures particulières à l'intention des groupes ayant des besoins spéciaux, la durabilité environnementale.
2. Promouvoir un développement économique et social durable en réduisant les inégalités économiques et sociales, en éliminant la pauvreté et en assurant une sécurité alimentaire durable, la justice sociale, et des solutions durables aux problèmes de la dette.
3. Promouvoir le respect de tous les droits de l'homme, car les droits de l'homme et la culture de la paix sont complémentaires : lorsque la guerre et la violence dominent, il est impossible d'assurer l'exercice des droits de l'homme, et sans l'exercice de ces droits, dans toutes leurs dimensions, il ne peut y avoir de culture de la paix.
4. Assurer l'égalité des femmes et des hommes par la pleine participation des femmes aux décisions économiques, sociales et politiques, l'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence à leur égard, le soutien et l'assistance aux femmes dans le besoin.
5. Encourager la participation démocratique, parce que les principes, les pratiques et la participation démocratiques dans tous les secteurs de la société, une gouvernance et une administration transparentes et responsables, la lutte contre le terrorisme, la criminalité organisée, la corruption, les drogues illicites et le blanchiment d'argent sont des fondements indispensables à la réalisation et au maintien de la paix et la sécurité.
6. Faire progresser la compréhension, la tolérance et la solidarité, parce que pour abolir la guerre et les conflits violents, nous devons transcender et surmonter les images d'inimitié par la compréhension, la tolérance et la solidarité entre tous les peuples et toutes les cultures, et tirer des enseignements de nos différences, par le dialogue et l'échange d'informations.
7. Soutenir la communication participative et la libre circulation de l'information et du savoir, parce que la liberté de l'information et de la communication et la mise en commun de l'information et du savoir sont indispensables à une culture de la paix.
8. Favoriser la paix et la sécurité internationales, parce que les progrès de la sécurité humaine et du désarmement ces dernières années, y compris les traités relatifs aux armements nucléaires et le traité d'interdiction des mines terrestres, devraient nous encourager à redoubler d'efforts en vue de la négociation de règlements pacifiques, l'élimination de la production et du trafic d'armes et d'armements, les solutions humanitaires aux situations de conflit et les initiatives post-conflit.

Source : Déclaration et Programme d'action sur une culture de la paix⁽⁸⁵⁾.

(82) http://publishing.unesco.org/details.aspx?Code_Livre=4403

(83) Résolution de l'ONU A/RES/52/13, culture de la paix.

(84) Résolution de l'ONU A/RES/52/15 : voir l'exposition relative à l'Année internationale pour la culture de la paix.

(85) Résolution de l'ONU A/RES/53/243, déclaration et programme d'action sur une culture de la paix.

Ainsi qu'il est indiqué dans *What Agenda for Human Security in the Twenty-first Century ?*, ce qu'il y a de nouveau dans le concept de la culture de la paix organisé autour de ces huit grands domaines d'activité, c'est qu'il fournit un cadre unique pour maximiser les complémentarités et les synergies entre les gouvernements, le système des Nations Unies et la société civile⁽⁸⁶⁾.

Le mouvement en faveur d'une culture de la paix a pris de l'ampleur à l'occasion de la Décennie internationale de promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010)⁽⁸⁷⁾. Dans le sillage de l'année 2000, la Décennie internationale est consacrée à la promotion d'une « culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde ». Par sa résolution A/RES/55/47 du 22 janvier 2001, l'Assemblée générale des Nations Unies a désigné l'UNESCO comme institution chef de file pour la célébration de la Décennie internationale.

Kofi Annan⁽⁸⁸⁾ a exposé deux approches parallèles à suivre pour la mise en œuvre de la Décennie internationale de promotion de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010). Tout d'abord, le mouvement mondial « doit être poursuivi et renforcé de manière à associer tout le monde, à tous les niveaux de la société, à la transition d'une culture de la guerre et de la violence à une culture de la paix et de la non-violence ». À cette fin,

les mouvements mondiaux peuvent mettre à contribution le réseau des bureaux et comités nationaux que l'UNESCO a mis en place pendant l'Année internationale. Ensuite, les enfants devraient être au centre de la Décennie et, parmi les mesures spécifiques à prendre, « la priorité devrait être donnée à l'éducation, y compris l'enseignement aux enfants de la pratique de la paix et de la non-violence. Tous les autres domaines d'action en faveur d'une culture de la paix devraient tenir compte tout particulièrement des enfants ».

En tant que point focal pour la célébration de l'Année internationale pour la culture de la paix⁽⁸⁹⁾ et institution chef de file de la Décennie, l'UNESCO a créé un site Web interactif qui permet aux acteurs du mouvement de promouvoir leurs initiatives et d'échanger des informations et des ressources, et d'accroître ainsi les synergies entre leurs initiatives. Plus de 75 millions de personnes et des milliers d'organisations locales, nationales et internationales représentant plus de 160 pays participent déjà au mouvement⁽⁹⁰⁾. Le fait que 72 millions de personnes, plus du centième de la population mondiale, aient signé le Manifeste 2000 par lequel elles s'engagent à appliquer les principes de la culture de la paix dans leur vie quotidienne indique l'ampleur de la mobilisation de l'opinion publique, dans plus de 160 pays du monde grâce au travail de milliers d'organisations de la société civile⁽⁹¹⁾.

Des conflits interétatiques aux conflits intra-étatiques

Ces dernières années, les guerres traditionnelles entre États ont été en grande partie remplacées par des conflits et des luttes intérieures aux États, en vue de l'autodétermination et de l'affirmation de l'identité nationale dans le monde qui a suivi la fin de la guerre froide. Des 57 principaux conflits armés survenus en 46 endroits du monde pendant la période 1990-2002, tous sauf trois, soit 95 %, étaient des affrontements civils ou interethniques à l'intérieur des frontières d'un État souverain⁽⁹²⁾.

Cette prolifération des menaces venues de l'intérieur sous la forme de conflits internes aux États et de défis à la stabilité nationale dans le sillage de la guerre froide a considérablement contribué à sensibiliser les esprits à la nécessité d'élargir la conception traditionnelle de la sécurité et à faire passer les questions relatives à la sécurité humaine au premier plan des préoccupations. Kofi Annan a souligné qu'une nouvelle

acceptation du concept de sécurité se fait jour, et que naguère synonyme de la défense du territoire contre une attaque extérieure, la sécurité englobe maintenant la protection des communautés et des individus contre la violence interne⁽⁹³⁾.

Cette augmentation soudaine des conflits internes ou des guérillas civiles sous la forme d'escalades ou de prolongations de guerres civiles ou de conflits intercommunautaires a été une source majeure de crises et de tragédies humanitaires – exodes massifs de réfugiés, génocides et nettoyages ethniques. Constituant plus de 90 % des victimes des conflits qui ont éclaté depuis la fin de la guerre froide, les civils, et en particulier les femmes et les enfants – qui sont si souvent pris pour cibles des agressions et de l'hostilité en temps de violence et de guerre – sont ceux qui ont payé le plus lourd tribut⁽⁹⁴⁾.

(86) Enzo Fazzino, présentation de l'Année internationale pour la culture de la paix dans *What Agenda for Human Security in the Twenty-first Century ?*, op. cit., p. 35.

(87) Résolution de l'ONU A/RES/53/25.

(88) Fazzino, op. cit., p. 34.

(89) Résolution de l'ONU E/1997/47.

(90) www.unesco.org/cp

Lien vers le site Web de l'UNESCO consacré à la culture de la paix : http://www3.unesco.org/iycp/fr/fr_sum_cp.htm

<http://www.un.org/documents/ecosoc/res/1998/eres1998-31.htm>

<http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/N98/776/41/PDF/N9877641.pdf?OpenElement>

(91) Fazzino, op. cit., p. 33

(92) Shin-wha Lee, op. cit., p. 19.

(93) Kofi Annan, Rapport du Millénaire, chapitre 3.

(94) Shin-wha Lee, op. cit., p.11-19

Les tensions frontalières non résolues sont une cause fréquente de conflits. Une série de différends frontaliers majeurs concernant la mer Caspienne, la frontière entre l'Afghanistan et le Pakistan, la rivière Helmand, la vallée du Fergana, le bassin de la mer d'Aral figure au nombre des facteurs qui ont alimenté des confrontations entre États et nuï à la stabilité de la région concernée. La Bolivie, le Pérou, l'Équateur, le Nicaragua, le Venezuela et la Colombie ont des conflits frontaliers non résolus.

Les tensions frontalières sont souvent le legs du colonialisme ou de la guerre froide. Les régions qui ont un passé colonial, comme le monde arabe, ont hérité de frontières imposées qui ne correspondent pas toujours à la manière dont les gens s'identifient à l'État-nation. Plusieurs pays situés naguère dans la sphère d'influence soviétique sont en proie à des conflits liés à l'imposition de frontières qui sont devenues réelles une fois l'indépendance obtenue. Il s'y ajoute des conflits internes provenant de tensions entre ethnies ou entre le centre et la périphérie à propos de l'accès aux ressources et au pouvoir politique et de leur maîtrise.

Dans le monde arabe, les conflits sont souvent étroitement liés à la maîtrise des sources d'eau et des gisements de

pétrole ; ils ont pour effet d'affaiblir les mécanismes d'adaptation des peuples et d'accroître leur vulnérabilité. Au Cambodge, au Bangladesh, en Indonésie, au Myanmar, à Sri Lanka, aux Philippines, les animosités traversent l'histoire. Le principal défi qui reste posé dans les Balkans est l'héritage des conflits qui ont suivi ces dernières années la fin de la guerre froide ; cela est particulièrement vrai de l'instabilité politique et de l'impact de l'indépendance autoproclamée du Kosovo. La principale source de préoccupation dans la région d'Amérique latine et des Caraïbes est le conflit qui sévit en Colombie, où l'extension de phénomènes tels qu'enlèvements, extorsions de fonds, guérillas et incursions paramilitaires, et l'écoulement de récoltes illicites ont débouché sur la militarisation des frontières du pays et où des efforts supplémentaires sont nécessaires pour parvenir à la paix et rétablir la loi⁽⁹⁵⁾. Ces dernières années, un certain nombre de pays ont été victimes d'une résurgence de rivalités ethniques⁽⁹⁶⁾. Les conflits ethno-politiques sont particulièrement présents en Afrique subsaharienne et en Asie de l'Est. La principale préoccupation dans la région des Grands Lacs a trait à la crise politique qui s'accompagne d'une violence non-étatique persistante, de la mise en place d'une économie de guerre et d'un commerce illicite des ressources naturelles.

Encadré 31 : Renforcer la sécurité humaine en Afrique de l'Est : « Greater Horn Horizon Initiative »

Depuis des décennies, la sécurité humaine dans la région de la Grande Corne de l'Afrique, composée des sept États membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) – Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Ouganda, Somalie et Soudan – est menacée principalement par les conséquences de conflits internes et interétatiques de longue date, et par des niveaux élevés de pauvreté. Afin d'analyser les différentes menaces qui pèsent sur la sécurité humaine dans la région et de formuler des propositions stratégiques adaptées, l'UNESCO a facilité le lancement de l'initiative « Horizon de la Grande Corne ». Ce forum autonome et indépendant d'intellectuels de la région et de la diaspora qui se consacre à la réflexion d'ordre politique vise à offrir des espaces de dialogue sur l'avenir commun de la région et ses principaux problèmes.

Identifier les menaces contre la sécurité humaine et des recommandations stratégiques à ce sujet

La grande diversité ethnique, religieuse et culturelle de la Corne de l'Afrique a souvent été exploitée lors des rivalités pour l'accès au pouvoir ainsi qu'aux ressources naturelles et économiques. Ces « clivages identitaires » ont non seulement donné naissance à des confrontations violentes et à des préjugés profondément enracinés, mais empêché aussi le développement de politiques d'intégration régionale qui auraient débouché sur la sécurité humaine dans la région. C'est pourquoi l'initiative « Horizon de la Grande Corne » vise à soutenir l'IGAD et les gouvernements de la région pour la formulation de politiques durables qui permettent de relever ces défis pressants. Encourageant la réflexion interdisciplinaire sur l'avenir de la région, le projet mène des recherches indépendantes pour identifier les menaces contre la sécurité humaine et mettre au point des politiques acceptables pour tous les intéressés. Il facilite également les dialogues entre chercheurs et avec les responsables politiques en vue de la recherche de grandes orientations qui débouchent sur la coexistence pacifique et l'intégration régionale.

Considérer l'avenir : anticipation et construction de scénarios

La principale originalité de l'initiative « Horizon de la Grande Corne » tient à l'accent qu'elle place sur les démarches prospectives et la construction de scénarios pour l'analyse des questions régionales. Employées en Afrique du Sud, en Colombie au Guatemala pour contribuer à la reconstruction de sociétés au sortir d'un conflit, ces méthodes comprennent des éléments positifs souvent négligés qui peuvent encourager le dialogue et la dynamique de la réconciliation. Ainsi, le forum encouragera des échanges allant au-delà de l'analyse habituelle du passé et des situations présentes afin d'explorer différents scénarios possibles pour les décennies à venir. Ne souhaitant pas être associée au « jeu de culpabilisation », cette initiative entend centrer ses recherches sur les points communs des peuples de la région, sensibiliser à la nécessité de penser en termes collectifs et régionaux, et améliorer les capacités de développer des stratégies communes orientées vers des réponses politiques afin de renforcer la sécurité humaine.

Source : UNESCO Social and Human Sciences Sector

(95) Juan Gabriel Tokatlíán, Colombia: more human insecurity, less regional security, in *Human Security, Conflict Prevention and Peace*, Actes de la réunion d'experts sur « La paix, la sécurité humaine et la prévention des conflits en Amérique latine et dans les Caraïbes », UNESCO/FLACSO-Chili, 2002, p. 159.

(96) Shin-wha Lee, op. cit., p. 19.

S'agissant de la résolution des conflits, la prise en compte des conditions du dialogue et des compétences en la matière est essentielle pour prévenir la haine et la violence à tous les niveaux. À mesure que les exigences et les défis relatifs à l'édification de la paix par la compréhension

mutuelle deviennent plus complexes, l'urgente nécessité se fait sentir de concevoir des approches nouvelles et plus intégratrices de l'éducation, y compris l'élaboration de manuels et de matériels d'enseignement.

Encadré 32 : L'UNESCO et la reconstruction post-conflit

Les catastrophes naturelles et les conflits civils sont des phénomènes de plus en plus fréquents. L'UNESCO fait face à une demande croissante de la part de ses États membres, qui sollicitent une intervention immédiate à la suite des conflits et des catastrophes naturelles. L'Organisation concentre ses efforts sur les aspects humains et intellectuels de la construction de la paix en s'appuyant sur quatre piliers fondamentaux : l'éducation, la culture, les sciences et la communication. Les activités menées à bien dans ces domaines se sont révélées déterminantes pour mettre un terme aux cycles des conflits et prévenir leur résurgence.

L'UNESCO a prouvé à plusieurs reprises qu'elle pouvait intervenir sur-le-champ en exécutant des activités à impact rapide dès la phase initiale de l'aide humanitaire d'urgence à la suite d'un conflit ou d'une catastrophe naturelle, subvenant aux besoins immédiats tout en étant en mesure de relier ces activités aux efforts de relèvement, de reconstruction et de développement.

L'UNESCO apporte une aide d'urgence non seulement en évaluant les dommages et en atténuant les pertes mais aussi en préparant les autorités nationales ainsi que les associations professionnelles et les organisations de la société civile à une reconstruction durable, en leur offrant une expertise technique et des services consultatifs.

L'UNESCO accorde une importance particulière à la responsabilisation des pays concernés et au renforcement des capacités locales permettant de gérer le rétablissement au sortir d'un conflit grâce à :

- > la restauration des systèmes éducatifs ;
- > la promotion de la diversité culturelle, y compris la protection du patrimoine culturel et naturel en péril ;
- > la reconstruction et la promotion des médias indépendants et pluralistes ;
- > la protection de l'environnement et de la diversité biologique.

Promotion de l'éducation

Le droit à l'éducation dans les situations d'urgence est pleinement reconnu. Le Programme d'éducation pour les situations d'urgence et de reconstruction (PEER) de l'UNESCO a vu le jour à Mogadishu dans le cadre d'une initiative de l'UNESCO-Somalie en janvier 1993. Unique programme décentralisé de l'UNESCO dans ce domaine, PEER a, depuis ses débuts, permis de faire face à différentes crises dans la Corne de l'Afrique, la région des Grands Lacs, en Angola, au Burundi, au Mozambique, en Guinée, en Haïti, au Cambodge, en Afghanistan, en Bosnie-Herzégovine, etc.

Protection du patrimoine culturel

L'UNESCO se consacre à la promotion d'une meilleure compréhension du rôle positif du patrimoine culturel, de la diversité culturelle et de la créativité humaine, qui constituent une base de dialogue et de réconciliation et un élément clé de la construction de la paix, de la stabilité sociale, du respect des droits de l'homme et de la prévention des catastrophes. Elle offre des mécanismes de coordination internationale et encourage l'application des instruments normatifs relatifs à la protection du patrimoine culturel ; de plus, elle a mis en œuvre plusieurs projets de réhabilitation et de sauvegarde du patrimoine culturel. Des programmes culturels ont également été conçus pour les enfants victimes du tsunami en Asie du Sud-Est.

Promotion des médias indépendants

L'UNESCO a fait progresser la compréhension du rôle que jouent la liberté d'expression et les médias indépendants dans la prévention des conflits violents. Dans le monde entier, l'Organisation a facilité la mise en œuvre de projets aussi divers que l'assistance à la couverture médiatique des élections, les campagnes de sensibilisation aux principes de la liberté d'expression, la création de stations de radio communautaires, l'élargissement de l'accès aux technologies de l'information, et l'octroi d'une formation et d'équipements pour la production de programmes télévisés. En Iraq, dans le contexte d'un programme-cadre des Nations Unies, l'UNESCO a apporté son aide à des initiatives locales de défense de la liberté d'expression et des droits de l'homme en général. L'accent a été mis sur le soutien au processus constitutionnel iraquien en veillant à ce que la liberté d'expression soit protégée en vertu de la nouvelle Constitution. Depuis 1996, l'UNESCO a été reconnue comme l'organisme principal des Nations Unies pour l'aide aux médias en Afghanistan, dans la République démocratique du Congo et en Iraq. En 2004, lors de la célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse à Belgrade, une Déclaration a été adoptée concernant le rôle de la communauté internationale en matière d'assistance aux médias indépendants en période de conflit. La Déclaration de Belgrade, adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO en octobre 2005 souligne que des médias locaux indépendants sont indispensables pour fournir une information fiable, essentielle pour les efforts de paix et de réconciliation.

Source : http://www.unesco.org/bpi/pdf/memobpi56_postconflict_fr.pdf

C'est pourquoi l'UNESCO continue d'œuvrer avec ses partenaires au développement de stratégies et d'orientations nouvelles, pour aider les régions et les pays à mettre au point des politiques et des pratiques éducatives qui encouragent la construction de la compréhension et du respect mutuels entre tous les peuples du monde et qui fournissent les outils nécessaires à cette fin. L'UNESCO a également contribué à la promotion de la compréhension culturelle par plusieurs publications et manuels à l'intention des enseignants et des éducateurs, comme *Bonnes pratiques de résolution non-violente des conflits en milieu scolaire : quelques exemples*⁽⁹⁷⁾, ou le guide *L'art de vivre en paix*⁽⁹⁸⁾.

Conformément à sa stratégie, l'UNESCO a considérablement renforcé son programme de redressement et de reconstruction et amélioré ses méthodes d'intervention, comme l'attestent les exemples suivants : le Programme pour les situations d'urgence et de reconstruction (PEER) a été évalué et restructuré, et son action en Somalie a été

renforcée. Ce programme, de portée régionale, se voit actuellement attribuer des ressources qui lui permettront d'intervenir dans toutes les zones d'Afrique qui sortent d'un conflit ; un bureau national et une antenne décentralisée ont été ouverts au Soudan où, dans le cadre du système des Nations Unies, l'Organisation donne la priorité à l'éducation et à la diversité culturelle ; le système éducatif et le patrimoine culturel et naturel de la République démocratique du Congo sont progressivement restaurés. Fondé par la Banque africaine de développement (BAD), un projet de soutien de 7,6 millions de dollars est mis en œuvre au bénéfice du secteur éducatif de ce pays ; un groupe de travail intersectoriel, coordonné par le Sous-Directeur général pour le Département Afrique et chargé de proposer au Directeur général une stratégie intégrée de soutien à la Somalie, a été constitué. L'UNESCO contribue également à l'application du Pacte de sécurité, de stabilité et de développement de la région des Grands Lacs.

Encadré 33 : Le Programme UNESCO-PEER

Le programme UNESCO-PEER (Programme pour les situations d'urgence et de reconstruction) a débuté en Somalie, en 1993, en se fixant pour objectif d'assurer la promotion de l'accès à l'enseignement de base et professionnel dans les pays africains affectés par les conflits. En effet l'éducation, renforcée par des perspectives d'éducation civique et d'éducation à la paix, constitue un des moyens les plus efficaces de prévention des conflits.

Le programme PEER se caractérise par trois actions :

- > **L'enseignement primaire universel, libre et non exclusif.** La priorité est de rétablir le système d'enseignement primaire pour les enfants et d'apporter un suivi psychologique pour traiter les traumatismes liés à la guerre ou aux troubles sociaux.
- > **L'enseignement accéléré pour les jeunes.** Le programme vise à permettre à certaines populations exclues du système éducatif (anciens combattants) ou trop âgées pour s'y intégrer pleinement, de rattraper le temps perdu sur le plan éducatif grâce à des programmes accélérés et concentrés.
- > **L'éducation non formelle.** Il s'agit de programmes d'alphabétisation des adultes, dont des programmes d'éducation à la santé et à la paix.

Le programme PEER est intervenu dans près de 12 pays appartenant à la région de la Corne de l'Afrique et celle des Grands Lacs : Somalie, Érythrée, Éthiopie, Djibouti, Yémen, Kenya, Tanzanie, Zambie, Rwanda, Burundi, République démocratique du Congo et Angola.

Il a répondu avec succès, notamment grâce à son Bureau de Nairobi, et à ses quatre antennes dont trois en Somalie et une à Djibouti (gérée par le Bureau multipays d'Addis-Abeba depuis deux ans) à des besoins urgents dans le secteur spécifique de l'éducation à la culture de la paix, l'éducation civique, la démobilisation et la communication pour la paix. Le programme a veillé à développer des documents pédagogiques pour un enseignement primaire accéléré dans la langue d'enseignement locale (Somali, Afar, Kinyarwanda, Kirundi, Portugais et Français) et conforme aux programmes d'enseignements primaires des pays concernés.

Le Programme PEER a également développé des programmes d'enseignement technique et professionnel pour des métiers sélectionnés en fonction de l'offre et de la demande et pour répondre à des besoins locaux réels, à travers deux établissements « Institute Based Training » (IBT) et « Enterprise Based Training » (EBT). Pour la mise en œuvre de ce modèle EBT, PEER a recours à l'enseignement accéléré ou à l'éducation non formelle.

Source : Département Afrique de l'UNESCO

(97) <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001266/126679f.pdf>

(98) <http://unesdoc.unesco.org/images/0008/000886/088669fb.pdf>

À la suite des sessions de formation à la résolution des conflits organisées depuis 2002 dans plusieurs pays – Haïti, Thaïlande, Congo et France, par exemple –, un site Web, *Conflict Transformation*, a été mis en place par l'Unité de la jeunesse de l'UNESCO, en coopération avec l'Université ouverte de Catalogne et le Secteur de l'édu-

cation. Des concours ont également été apportés à des conférences liées au rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur la prévention des conflits armés⁽⁹⁹⁾ ; en outre, un soutien a été apporté au Centre Asie-Pacifique d'éducation pour la compréhension internationale (APCEIU), y compris pour des publications et des ateliers.

Encadré 34 : L'action de l'UNESCO contre la violence des jeunes en Amérique centrale

Les chefs d'État du Système d'intégration d'Amérique centrale (SICA) – El Salvador, Honduras, Guatemala et Nicaragua – ayant, dans la Déclaration de Tegucigalpa du 1er avril 2005, sollicité une assistance technique pour lutter contre la violence des jeunes, l'UNESCO a mis en place un groupe de travail intersectoriel pour la prévention de la violence des jeunes en Amérique centrale, afin d'apporter les réponses et le soutien multidisciplinaires demandés. Les travaux du groupe sont coordonnés par le Secteur des sciences sociales et humaines de l'UNESCO. Les secteurs de l'éducation, de la culture et de la communication et de l'information de l'Organisation apportent leur entier concours à cette entreprise.

À la lumière des résultats d'un processus d'analyse et à partir d'une meilleure compréhension du phénomène, l'UNESCO a engagé une seconde phase en décidant d'aborder les questions de la violence des jeunes dans une perspective plus large. Les causes de cette violence étant multidimensionnelles, les démarches suivies pour y répondre devraient également être multidisciplinaires, privilégiant le développement des jeunes et la promotion de contextes/moyens de subsistance plus sûrs pour eux. C'est ainsi que la matrice de la conception de projets a été élaborée.

Un des traits particuliers mis en évidence par l'analyse était l'abondance des institutions de coopération multi-bilatérales présentes dans le domaine d'intervention et dans les contextes nationaux/régionaux (plus de huit projets, et plus de 150 millions de dollars). Pour éviter les chevauchements et fournir à l'UNESCO un point d'entrée novateur et spécifique, les activités ont été centrées sur les domaines de compétence de l'Organisation, et sur cinq aspects : l'éducation, formelle et non formelle ; la culture, par un soutien apporté à la créativité des jeunes grâce au développement d'espaces sûrs pour la mise en œuvre d'activités récréatives/culturelles/créatrices, ainsi que de modes d'expression alternative ; la communication et l'information, afin d'améliorer l'image de la jeunesse dans l'opinion publique et de renforcer les campagnes conçues par les jeunes et à leur intention ; le renforcement des capacités de création de micro-entreprises, en aidant les jeunes en situation vulnérable à concevoir des projets réalisables et concrets de création d'entreprises ; la recherche de sciences sociales et son articulation avec les politiques, en vue de la mise en commun des résultats des recherches de sciences sociales en cours, offrant ainsi aux responsables politiques des outils concrets pour mieux comprendre le phénomène.

Au niveau national, des projets ont déjà été mis en chantier en El Salvador, au Nicaragua (2006-2007/2009), au Guatemala (2007-2008) ; un autre sera entrepris à la fin de 2007 au Honduras. De plus, et compte tenu de la nature transnationale du phénomène de la violence liée à la jeunesse et des gangs de jeunes, l'UNESCO soutient une approche régionale. La création d'un mécanisme centroaméricain de liaison sur les questions relatives à la jeunesse a été conçue, avec : (a) la mise en place d'un observatoire sur la jeunesse destiné à promouvoir la recherche comparative, la collecte dynamique de données, la mise en commun des expériences et des enseignements permettant de mieux comprendre le phénomène de la jeunesse et de la violence ; (b) l'institutionnalisation d'un forum des ministres et des décideurs responsables des questions de jeunesse (éducation, culture, jeunesse, par exemple) qui pourrait servir de pivot à l'établissement d'un agenda commun d'élaboration des politiques relatives à la jeunesse.

*Les États membres du SICA (Sistema de la Integración Centroamericana) sont : Belize, le Costa Rica, le Honduras, le Guatemala, El Salvador, Panama (en qualité d'observateur) et la République dominicaine. De plus amples renseignements sont disponibles sur le site : www.sica.int

Source : Secteur des sciences sociales et humaines de l'UNESCO

Une attention particulière a été prêtée au Moyen-Orient ; c'est ainsi que l'Organisation a réuni des personnes de Palestine et d'Israël pour établir un climat de confiance et leur permettre d'identifier des micro-activités conjointes

dans le domaine du travail communautaire : écoles communes pour les enfants, jumelages de villes, programmes d'études et de loisirs communs, etc.

(99) <http://www.un.org.lb/un/awms/uploadedFiles/Prevention%20of%20armed%20conflict%20by%20Kofi%20Annan.pdf>

Encadré 35 : Sociétés civiles dans le dialogue au Moyen-Orient

L'UNESCO offre ses bons offices dans des conflits en plaçant l'accent sur les contributions des sociétés civiles à l'édification d'un avenir meilleur pour tous. Par l'intermédiaire du projet Sociétés civiles dans le dialogue au Moyen-Orient, elle cherche à construire une volonté des sociétés civiles de vivre côte à côte dans la paix et à contribuer conjointement au bien-être futur des deux communautés.

Ce projet est un élément essentiel des efforts déployés par l'UNESCO pour promouvoir la réconciliation dans la région. Destiné essentiellement à encourager un échange ouvert entre les membres des sociétés civiles et leurs organisations, il se propose en particulier de : (a) soutenir un espace permanent de dialogue en Israël et dans les Territoires palestiniens, en permettant à des représentants des deux côtés de travailler efficacement par différentes formes de partenariats et d'actions ; (b) promouvoir la coopération universitaire entre chercheurs d'universités israéliennes et palestiniennes, en particulier dans le domaine des sciences sociales et humaines, en vue du traitement conjoint de questions de politique par des recherches et des conseils sur les grandes orientations.

Trois éléments complémentaires contribueront à rendre les dialogues plus efficaces à l'avenir : (a) l'évaluation des dialogues passés, <http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001561/156120E.pdf> ; (b) l'identification d'organisations importantes de la société civile à associer aux dialogues futurs, <http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001575/157520E.pdf> ; (c) un ensemble de principes directeurs proposés aux ONG au sujet de ces dialogues, <http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001564/156437E.pdf>. Il est à espérer qu'en définitive une méthodologie du dialogue pourra être élaborée conjointement, et qu'elle pourra servir dans d'autres régions à l'avenir.

Au cours des échanges de vues avec des particuliers et des institutions d'Israël et de Palestine, quelques secteurs ont été identifiés comme pouvant être des partenaires clés à associer au projet UNESCO Sociétés civiles dans le dialogue :

- > **Les universités** : de nombreux particuliers ont déjà participé à des initiatives de réconciliation ; mais pour qu'elles aient un impact appréciable, une coopération institutionnelle entre les deux sociétés est essentielle.
- > **Les associations professionnelles**, en tant qu'organisations importantes de la société civile : associations de médecins, d'infirmières, d'ingénieurs, de juristes, d'enseignants, de journalistes, syndicats, etc.
- > **Les femmes** : les organisations féminines sont très actives sur le terrain, où elles maintiennent la communication et mènent des actions conjointes. Le rôle des femmes est essentiel si l'on veut construire un avenir autre et jeter des ponts entre les deux sociétés. Dans les sociétés nouvelles qui verront le jour, il faudra se préoccuper des droits des femmes et de la sexospécificité.
- > **Les autorités locales et/ou les maires**, qui peuvent notamment contribuer à organiser des « territoires ou zones de paix, ou des municipalités de paix ».
- > **Les défenseurs de la paix et/ou les travailleurs d'ONG** qui peuvent contribuer à renforcer les capacités locales et le travail en faveur de la paix dans leurs communautés respectives, ou qui peuvent être associés à des activités humanitaires ou à des actions en faveur des droits de l'homme, du développement ou de la démocratie.
- > **Les écrivains, les personnels des médias et les artistes**, en raison de leur rôle crucial de messagers auprès de l'opinion publique.

L'UNESCO se propose de contribuer à la paix et à la reconstruction au Moyen-Orient par le biais de la « paix sociale », en engageant intellectuels et organisations de la société civile à esquisser une vision de l'avenir qui tienne compte des enseignements tirés du passé et fasse appel à des méthodologies de nature à influencer l'opinion publique. En cette matière, le « comment » devient aussi important que les dialogues et les projets de coopération eux-mêmes.

Source : Secteur des sciences sociales et humaines
<http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001593/159307e.pdf>

La coopération entre pays pour le partage des ressources en eaux souterraines est d'une importance déterminante pour l'élimination de risques de conflit. En encourageant une gestion rationnelle et équitable de ressources en eau partagées, le Programme hydrologique international (PHI) de l'UNESCO contribue à prévenir les conflits liés à l'eau. Le projet du PHI *Du conflit potentiel au potentiel de coopération* (PCCP) facilite les dialogues interdisciplinaires à différents niveaux afin de favoriser la paix, la coopération, la sécurité et le développement en relation avec la gestion de ressources en eau partagées. Ce projet comprend des

éléments de formation, d'assistance technique et de recherche afin de prévenir et de résoudre les conflits liés à l'eau. Il aborde des situations de conflit et de post-conflit dans lesquelles des populations vulnérables ont besoin d'un soutien supplémentaire pour gérer leurs ressources aquatiques communes de manière cohérente et équitable. Il s'appuie sur le désir commun de gérer ces ressources partagées de manière productive pour affermir la paix. Une fois la coopération instaurée, le projet aide les différentes parties prenantes à préserver le fragile équilibre des intérêts.

Encadré 36 : Programme hydrologique international - Du conflit potentiel au potentiel de coopération (PHI-PCCP)

Le PHI-PCCP a établi une série d'études de cas qui examinent les causes profondes des conflits ou de la coopération dans un certain nombre de bassins fluviaux sélectionnés. L'une d'elles a trait au lac Titicaca et illustre le dialogue instauré entre les représentants du Pérou et de la Bolivie. Les gouvernements de ces pays ont mis en place une équipe technique binationale dont les membres ont conjointement collecté les données, supervisé le processus et rédigé un document commun. Ils ont travaillé en étroite coopération avec l'Autorité autonome binationale du lac Titicaca, qui a fourni des occasions de dialogue, donné accès à l'information pertinente et permis à toutes les parties prenantes d'améliorer leur connaissance de la réalité et des besoins des composantes humaines et naturelles de cet écosystème.

Diverses activités ont permis l'échange de données d'expérience entre institutions et entre ressortissants des deux pays, améliorant ainsi la connaissance des participants et renforçant les capacités nécessaires à la gestion des ressources en eau. La rédaction, l'examen et la validation conjointes de l'étude de cas ont également favorisé la poursuite du dialogue, encouragé la coopération, resserré les liens, et souligné l'importance d'une gestion conjointe des ressources du lac. Cet exemple illustre comment le PHI-PCCP s'appuie sur la volonté politique de coopération des pays concernés, renforçant la confiance des parties prenantes à tous les niveaux, et débouchant sur des résultats sécuritaires et politiques solides qui vont dans le sens de la paix, de la protection de l'environnement et de la sécurité humaine.

Source : <http://typo38.unesco.org/index.php?id=240>

Le PHI-PCCP a également réuni des experts palestiniens et israéliens en décembre 2006 à la conférence intitulée *D'une histoire commune à une réflexion commune sur la résolution du conflit du Moyen-Orient*. Les participants avaient des spécialités diverses et représentaient différentes parties des régions à l'étude. Le PHI a également fait paraître un logiciel, le Système d'aide à la résolution des conflits, comme outil de promotion de la coopération⁽¹⁰⁰⁾.

Encadré 37 : Cours sur la prévention des conflits et le développement de la coopération dans la gestion des ressources en eau

La mission du projet Du conflit potentiel au potentiel de coopération (PCCP) est de permettre aux usagers des mêmes ressources en eau de coopérer à la gestion de ces ressources vitales au lieu de se combattre et d'hypothéquer leur avenir.

Le PCCP a donc mis sur pied un certain nombre de cours de brève durée sur la prévention des conflits et la coopération en matière de gestion des ressources en eau.

Ces cours ont commencé à être dispensés en novembre 2000 ; ils se sont déroulés à Maputo (Mozambique) et à Cape Town (Afrique du Sud). Une deuxième série de cours a eu lieu en janvier 2006 à Guayaquil (Équateur) ; le dernier cycle a été organisé en Grèce en octobre 2006, à l'intention des pays de l'Europe du Sud-Est.

Dans chaque région, le matériel des cours a été conçu par un groupe interdisciplinaire de formateurs. Il a été centré sur les spécificités de la région et s'est adressé à un public multidisciplinaire de cette région : hydrologues, géologues, journalistes, juristes, diplomates, biologistes, spécialistes des sciences sociales, etc.

Les principaux objectifs des cours étaient :

- d'améliorer la compréhension de la transformation des conflits et les aptitudes à la négociation ;
- d'améliorer la connaissance de la GIRE ;
- de renforcer la diplomatie régionale relative à l'eau.

De plus, les cours entendaient instaurer un dialogue entre des gestionnaires de l'eau aux formations diverses qui étaient appelés à collaborer, à se faire mutuellement confiance et à trouver ensemble des solutions pour éviter les conflits liés à l'utilisation de ressources en eau partagées. Leurs concepteurs tenaient à ce que les participants, venus d'horizons différents, partagent leur savoir et améliorent leurs capacités de communication au lieu de s'intéresser exclusivement à l'analyse des données nationales et aux méthodes de négociation. Ces cours permettent aux participants de faire part de leur expérience personnelle et de comprendre la manière de penser et les différents points de vue de leurs collègues. En instaurant un véritable échange de connaissances et de données d'expérience, les cours peuvent servir à engager des discussions, d'authentiques négociations et des activités de coopération ; ils peuvent parfois même donner naissance à des liens étroits de camaraderie.

Source : <http://webworld.unesco.org/water/wwap/pccp/index.shtml>

(100) Parmi les publications du PHI-PCCP figurent *Institutions for International Freshwater Management, Guide for the Development of Postgraduate Courses in Conflict Prevention and Cooperation in Water Management in Latin America*, et des matériels de soutien pour différents ateliers ; cette documentation est disponible sur le site <http://webworld.unesco.org/water/wwap/pccp/cd/index.html>

La violence terroriste constitue un problème sécuritaire dans un certain nombre de régions. Elle est une priorité régionale en Amérique latine, où le terrorisme est devenu une caractéristique permanente de la vie dans plusieurs pays. Le point de convergence des frontières de l'Argentine, du Brésil et du Paraguay serait selon certains un terreau propice au terrorisme⁽¹⁰¹⁾. Amitav Acharya indique que le terrorisme est une préoccupation majeure des gouvernements de l'Asie du Sud-Est depuis les attentats d'octobre 2002 à Bali⁽¹⁰²⁾. En Asie de l'Est, la question du terrorisme a été examinée du point de vue de l'extrémisme religieux et de l'intégrisme, et a été étroitement associée à des groupes islamiques radicaux dans le contexte des attentats du 11 septembre et des actions internationales menées pour le combattre.

Les politiques et les instruments conçus pour s'attaquer au terrorisme ont généré un débat international intense concernant le respect des droits de l'homme et des libertés civiles⁽¹⁰³⁾. L'histoire montre qu'il existe une corrélation négative entre la répression des risques sécuritaires internes et externes comme le terrorisme, et le respect de ces droits de l'homme fondamentaux que sont les libertés de mouvement, d'expression, de réunion et d'association. Nombreux sont ceux pour qui les menaces liées au terrorisme justifient des arbitrages entre ces libertés et la protection de la sécurité nationale et de l'ordre public⁽¹⁰⁴⁾. Au Pérou, la démocratie a payé au prix fort l'élimination du Sentier lumineux⁽¹⁰⁵⁾.

Acharya fait observer que, si le terrorisme peut être considéré comme une menace contre la sécurité humaine, les ripostes apportées, souvent dans le cadre de préoccupations relatives à la sécurité nationale, donnent lieu fréquemment à des abus. On peut à son avis soutenir que le terrorisme a eu pour effet de détourner le discours et les politiques sécuritaires de la sécurité humaine et de recentrer l'attention sur les questions de sécurité nationale. Il relève que, même s'il a beaucoup été question de s'attaquer à ces racines profondes de la terreur que sont la pauvreté, l'inégalité et l'injustice, les réactions en Asie du Sud-Est ont au contraire consisté à renforcer les institutions traditionnelles de la sécurité – services secrets, réseaux de surveillance et forces anti-insurrectionnelles⁽¹⁰⁶⁾. Anara Tabyshalievait fait observer que, si quelques gouvernements donnent la priorité à la menace du terrorisme international, le grand public, quant à lui, estime que les problèmes les plus pressants sont la pauvreté et le manque de sécurité humaine, y compris l'insatisfaction des besoins au jour le jour⁽¹⁰⁷⁾.

Dans le Document final du Sommet mondial (septembre 2005)⁽¹⁰⁸⁾ les dirigeants du monde sont convenus de condamner « fermement le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quels qu'en soient les auteurs, les lieux et les buts, car il constitue une des menaces les plus graves pour la paix et la sécurité internationales » (paragraphe 81). Dans ce document, les représentants des pays se félicitent « que le Secrétaire général ait proposé les éléments d'une stratégie de lutte antiterroriste », précisant notamment que cette stratégie devrait également tenir « compte des conditions favorisant la propagation du terrorisme » et rendent hommage « aux initiatives qui encouragent le dialogue, la tolérance et la compréhension entre les civilisations » (paragraphe 82).

Étant membre de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme des Nations Unies, mise en place en 2005 par le Secrétaire général, l'UNESCO a une contribution toute particulière à apporter dans ses domaines de compétence, qui sont souvent considérés comme la composante « douce » des activités antiterroristes – l'éducation, la science, la culture et la communication et l'information. L'une des premières missions définies dans l'Acte constitutif de l'UNESCO étant d'« élever les défenses de la paix dans l'esprit des hommes », l'Organisation a pour vocation de promouvoir le dialogue entre les civilisations – en d'autres termes, le « dialogue interculturel » – au service de la paix.

L'éducation – en particulier une éducation de qualité et une éducation interculturelle – est le premier élément, le plus central, de toute action à long terme destinée à combattre les inclinations au terrorisme. L'UNESCO – et c'est là une composante essentielle de la stratégie à long terme qu'elle a conçue pour contribuer à la lutte mondiale contre le terrorisme – s'attache à accélérer les programmes qui visent à mettre, partout dans le monde, les systèmes éducatifs mieux à même d'incorporer l'éducation aux droits de l'homme, les valeurs internationalement partagées, la compréhension mutuelle, la prévention des conflits et la pensée critique dans chacun de leurs rouages, y compris l'élaboration des normes relatives au programme, la formation des enseignants et l'approbation des manuels scolaires.

La jeunesse est un groupe cible particulièrement important car l'école, et la salle de classe en particulier, fournissent un espace social privilégié pour « apprendre à vivre ensemble » et corriger les stéréotypes qui entachent les visions des cultures, des nations, des religions et des confessions autres.

(101) Fuentes et Rojas Aravena, op. cit., p. 153.

(102) Acharya, op. cit., p. 34-35.

(103) Fuentes et Rojas Aravena, op. cit., p. 154.

(104) J. Peter Burgess et al., 2007, *Promoting Human Security: Ethical, Normative and Educational Frameworks in Western Europe*, Paris, UNESCO, p. 77.

(105) Fuentes et Rojas Aravena, op. cit., p. 153-154.

(106) Acharya, op. cit., p. 34-35.

(107) Tabishalievait, op. cit., p. 34.

(108) Document final du Sommet mondial de 2005, § 143 (A/RES/60/1).

Autre élément central : la culture. En cette époque de mondialisation accélérée, il est clair que la culture – loin d'être « une chose » – est devenue un espace dynamique d'échanges, de chevauchements, d'interactions et de transferts – donc un facteur de développement et de paix. La promotion et le respect de la diversité culturelle est par conséquent un véhicule important de la réconciliation entre communautés divisées. Cela est particulièrement évident dans le cas de la remise en état de sites du patrimoine culturel endommagés, de la restauration et du développement d'institutions culturelles telles que musées, bibliothèques et archives, et de la lutte contre le pillage de biens culturels – ces actions étant entièrement fondées sur l'idée d'une responsabilité commune de l'humanité de protéger notre patrimoine culturel commun sous toutes ses formes.

L'UNESCO préconise de placer le dialogue interculturel et le développement culturel au cœur des plans nationaux de développement et de la programmation conjointe des outils du système des Nations Unies.

Les médias, traditionnels et nouveaux, sont un troisième élément. Le terrorisme créant une culture de la peur qui peut se traduire par de graves restrictions à la liberté des médias et à la liberté d'expression, il faut placer l'accent sur le rôle déterminant de médias indépendants et pluralistes dans la prévention des conflits violents et la promotion de la compréhension mutuelle entre des groupes et des peuples où les conditions culturelles, religieuses et sociales diffèrent.

Une discussion ouverte et critique à l'intérieur des sociétés et entre elles, facilitée par des médias indépendants exerçant leur liberté d'expression n'est pas seulement une condition indispensable au fonctionnement de la démocratie. Elle est aussi la

Encadré 38 : Résolution 39 adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO à sa 31^e session (novembre 2001) - Appel à une coopération internationale en vue de prévenir et éliminer les actes de terrorisme*

1. Exprime sa peine et son indignation face aux événements tragiques qui se sont produits le 11 septembre 2001 aux Etats-Unis d'Amérique et aux pertes considérables de vies humaines, destructions et dégâts occasionnés qui portent atteinte à la paix et à la sécurité mondiales ;

2. Rappelant les résolutions 1368 (2001) et 1373 (2001) du Conseil de sécurité de l'ONU ainsi que la résolution 56/1 de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui, notamment, condamne énergiquement les actes odieux de terrorisme et « appelle de même instamment à une coopération internationale en vue de prévenir et éliminer les actes de terrorisme, et souligne que ceux qui portent la responsabilité d'aider, soutenir ou héberger les auteurs, organisateurs et commanditaires de tels actes devront rendre des comptes » ;

3. Considère que tous les actes de terrorisme sont un déni des principes et valeurs de la Charte des Nations Unies, de l'Acte constitutif de l'UNESCO et de la Déclaration de principes de l'UNESCO sur la tolérance (1995) et représentent une attaque contre l'humanité dans son ensemble ;

4. Considère que les défis actuels exigent de l'ensemble des organisations du système des Nations Unies une réponse cohérente et coordonnée ;

5. Rejette tout amalgame entre le terrorisme et une religion, croyance religieuse ou nationalité particulière ;

6. Affirme que les valeurs de tolérance, d'universalité, de compréhension mutuelle, de respect de la diversité culturelle ainsi que la promotion d'une culture de la paix, qui sont au cœur de la mission de l'UNESCO, sont plus que jamais d'actualité pour inspirer l'action des organisations internationales, des Etats, de la société civile et des citoyens ;

7. Rappelant en particulier que 2001 est l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations et *ayant à l'esprit* la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde, *affirme* que ce dialogue est un impératif fondamental qui doit reposer sur l'unité de l'humanité et sur des valeurs communes, sur la reconnaissance de sa diversité culturelle et l'égalité de dignité de chaque civilisation et de chaque culture ;

8. Notant que l'intolérance, la discrimination, l'inégalité, l'ignorance, la pauvreté et l'exclusion, entre autres, constituent un terreau pour le terrorisme, *affirme* que, si les actes de terrorisme ne peuvent jamais se justifier, quels qu'en soient les motifs, la communauté internationale a besoin d'une conception globale et inclusive du développement, fondée sur le respect des droits de l'homme, le respect mutuel et le dialogue interculturel, et l'atténuation de la pauvreté, basée sur la justice, l'équité et la solidarité en vue de répondre aux besoins des populations et couches de la société les plus vulnérables ;

9. Se déclare fermement convaincue que, conformément à son mandat et à ses domaines de compétence – l'éducation, la science, la culture et la communication – l'UNESCO a le devoir de contribuer à l'éradication du terrorisme en mettant à profit sa nature d'organisation intellectuelle et éthique, et *invite* le Directeur général à prendre les mesures appropriées dans le cadre des programmes et études de l'UNESCO.

*Résolution adoptée lors de la réunion plénière, 20 octobre 2001.

Source : <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001246/124687f.pdf>

pierre angulaire de toute approche internationale globale et complète de la lutte contre le terrorisme.

Le soutien à des productions médiatiques qui encouragent un dialogue authentique et à des coproductions de haute qualité ainsi qu'à la constitution de réseaux trans-culturels de journalistes est de la plus haute importance. L'utilisation avisée de médias et de canaux d'information, y compris des réseaux de radiotélévision, peut favoriser une meilleure connaissance des autres peuples et des autres cultures et créer les conditions nécessaires pour que les individus et les groupes fas-

sent sur eux-mêmes un travail d'analyse et jettent autour d'eux un regard sans préjugés.

Le terrorisme est devenu plus insidieux, plus marqué et plus aveugle que jamais. Le terrorisme – et la terreur en tant que telle – sont une forme de violence assortie de forts éléments symboliques et communicatifs. Partout et toujours, la terreur repose sur le préjugé, l'intolérance, l'exclusion et le rejet d'un dialogue authentique. S'attacher à promouvoir le dialogue entre civilisations, cultures et peuples, c'est donc s'attacher à lutter contre le terrorisme⁽¹⁰⁹⁾.

Consolider les activités éducatives dans un contexte de post-conflit

Assurer l'éducation dans les situations d'urgence et au lendemain d'un conflit dans des pays tels que l'Afghanistan, l'Algérie, l'Angola, la Côte d'Ivoire, l'Iraq, le Libéria, le Pakistan, la République démocratique du Congo, les Territoires palestiniens occupés, la Sierra Leone, le Soudan ou le Timor Leste pose aux ministères nationaux de l'éducation d'énormes défis. Dans tout le monde en développement, les gouvernements luttent aux côtés d'institutions du système des Nations Unies et d'ONG pour offrir une éducation aux enfants dans des situations de crise et reconstruire, dans des conditions extrêmement difficiles, des systèmes éducatifs dévastés. Par la formation, la recherche et l'analyse, l'assistance technique, la création de réseaux et la diffusion d'informations, l'Institut international de planification de l'éducation contribue à relever ce défi.

Pour proposer aux décideurs, fonctionnaires et planificateurs de l'éducation des orientations constructives et des outils pratiques, l'IIEPE a mis en place en 2000 un Programme d'éducation dans les situations d'urgence et de reconstruction. Le but de ce programme est de contribuer aux efforts déployés pour assurer le fonctionnement de l'éducation dans les situations d'urgence (essentiellement par des recherches et des analyses à partir de l'expérience acquise sur le terrain et d'études de cas précises), de renforcer les capacités en organisant des formations relatives à la planification et à la gestion de l'éducation dans ce domaine, et de soutenir les initiatives prises pour diffuser l'information, échanger les données d'expérience et constituer des réseaux.

La recherche consacrée à l'éducation dans les situations d'urgence et de reconstruction commence à exercer une influence sur la formulation des politiques et les pratiques suivies par les ministères et parmi les ONG, les institutions du système des Nations Unies et les gouvernements donateurs. Les publications de l'IIEPE ont fortement contribué à la naissance de cette nouvelle discipline, à savoir la

planification et la gestion des systèmes éducatifs dans les situations d'urgence et de reconstruction. L'IIEPE a publié plusieurs analyses, ciblées sur un pays ou un territoire, de la planification et de la gestion de l'éducation dans ces situations. Ces études portent sur les efforts déployés pour reconstruire et transformer les systèmes éducatifs au Kosovo (étude co-publiée avec la Banque mondiale), au Rwanda, dans le sud du Soudan, à Timor Leste, dans les Territoires palestiniens occupés (co-publiée avec Save the Children UK) et le Burundi. L'IIEPE a également publié un manuel intitulé *Guide for the Planification of Education in Emergencies and Reconstruction*⁽¹¹⁰⁾. Son propos est d'aider les personnels des ministères de l'éducation ainsi que les planificateurs et les gestionnaires de l'éducation, les institutions d'aide et les ONG à restaurer l'éducation dans les situations d'urgence, dans les périodes de reconstruction et en cas de fragilité des institutions de l'État.

La constitution de réseaux et la sensibilisation sont un autre des piliers du programme. L'IIEPE travaille en étroite collaboration avec le Réseau interinstitutionnel pour l'éducation dans les situations d'urgence (INEE), créé en 2000, qui participe activement à la promotion et à l'application de normes minimales (*Minimum Standards for Education in Emergencies, Chronic Crises and Early Reconstruction*). L'IIEPE mène actuellement des études sur les occasions d'apporter des changements positifs aux systèmes éducatifs à l'occasion des conflits et de la reconstruction qui les suit immédiatement.

Depuis 1993, l'IIEPE a entrepris un certain nombre d'activités pour soutenir la mise en place et le renforcement des capacités institutionnelles de l'Autorité palestinienne dans le domaine de l'éducation. On peut citer à titre d'exemple de ces activités la formation de directeurs d'école, la formation de fonctionnaires du ministère de l'éducation, le soutien à la formulation du premier plan quinquennal d'éducation et l'audit du fonctionnement du

(109) Le bureau de la planification stratégique de l'UNESCO.

(110) <http://www.unesco.org/iiep/eng/focus/emergency/guidebook/guidebook.pdf>

ministère. Ces dernières années, l'Unité des activités opérationnelles de l'IIPE, dont relève le Programme d'éducation pour les situations d'urgence et de reconstruction, a fourni un soutien technique et une information dans plusieurs pays fragiles et/ou sortant d'un conflit.

La coopération technique entre l'IIPE et le Ministère de l'éducation afghan est devenue très étroite ces dernières années. L'Institut a fourni au ministère une assistance technique et a appliqué un programme de développement des capacités par la pratique dans différents domaines de la formulation et de la mise en œuvre des plans de développement du secteur de l'éducation. Le Plan straté-

gique national de l'éducation afghane, le premier de son genre dans le pays, a été élaboré d'une manière hautement participative et lancé (sous forme de projet) par le Président de la République islamique d'Afghanistan en janvier 2007.

L'IIPE a fourni un appui au Ministère angolais de l'éducation (MED) pour la réalisation de son projet pilote d'établissement de la carte scolaire, ainsi que dans le domaine des statistiques de l'éducation. Cet appui a été apporté dans le cadre d'un partenariat technique avec la coopération française (projet PROFORGE, basé au MED).

Encadré 39 : Communautés isolées et privées de leurs droits dans les Territoires palestiniens occupés

Le projet du Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine intitulé Communautés isolées et privées de leurs droits dans les Territoires palestiniens occupés, mis en œuvre dans les Territoires palestiniens occupés par huit institutions du système des Nations Unies, dont le Bureau de l'UNESCO à Ramallah, est un programme suivi, polyvalent et intersectoriel, qui vise à répondre aux besoins de 17 localités isolées et privées de leurs droits dans le gouvernorat de Naplouse. Il vise à renforcer l'identité et la dignité humaine ainsi qu'à combattre la violence enracinée dans ces environnements difficiles.

Education

Les activités sont destinées à améliorer le processus éducatif dans les écoles et à contribuer ainsi à la santé psychique générale des élèves, tout en réduisant le recours à la violence à l'intérieur des écoles et parmi les populations locales. Dans toutes les localités, des cours de rattrapage ont été proposés pour la première fois de manière institutionnalisée et structurée. Les conseils de village ont convenu que cette activité était nécessaire pour combler les lacunes des élèves dans certaines matières. C'était là une tâche nouvelle pour les conseils, mais ils ont tous été d'avis d'organiser et de dispenser des cours de rattrapage à l'avenir. Ces cours reposaient sur des méthodes d'enseignement non traditionnelles. Les tests d'évaluation finaux ont témoigné de leur succès. Les conseils de village se proposent de rencontrer la Direction de l'éducation de leurs localités pour lui faire part de l'expérience acquise et diffuser les résultats obtenus. Autre résultat positif : le fait que l'administration scolaire ait réussi à dispenser et à gérer les cours, y compris les tests d'évaluation, l'élaboration du matériel de formation et la sélection d'un personnel enseignant qualifié. Le projet a également offert l'occasion d'échanges soutenus entre les conseils de village et les administrations scolaires. Les conseils ont mieux compris les aspects fondamentaux de l'éducation, ce qui les a mis mieux à même de les aborder avec les partenaires compétents.

Culture

Le Secteur de la culture a appuyé diverses activités culturelles destinées à contribuer à la sauvegarde, à la revitalisation et à l'utilisation du patrimoine culturel immatériel palestinien, tout en assurant la participation la plus large possible des populations locales. Ces activités ont pour but de promouvoir la fonction de ce patrimoine immatériel, et d'en assurer la reconnaissance, le respect et la valorisation dans la société palestinienne.

À Salem et Deir el Hatab, deux villages isolés situés à l'est de Naplouse où les manifestations de violence scolaire sont particulièrement fortes, nous avons inclus les jeunes exclus en tant qu'agents du changement dans un Programme de réduction de la violence de la jeunesse. Nous avons utilisé le *hikaye*⁽¹¹¹⁾ palestinien dans le cadre d'un programme d'autonomisation de la jeunesse où les jeunes, au lieu d'être traités comme une source de problèmes pour la collectivité et de menaces contre la sécurité à cause de leurs frustrations, ont été considérés comme contribuant à relever les défis auxquels leur village était confronté et comme des partenaires pour la résolution des problèmes qui les touchaient dans leur vie quotidienne. En familiarisant le groupe avec les valeurs de leadership et de travail communautaire, en renforçant leur sentiment d'appartenance, mais en faisant appel aussi à leurs facultés de compréhension et à leur souci d'influence et de compétence, nous avons pu obtenir que les deux groupes servent aujourd'hui de catalyseurs du changement dans leurs écoles respectives et apportent une contribution utile à la résolution des conflits entre leur pairs.

Communication et information

Le Secteur de la communication et de l'information a soutenu la production de programmes radiophoniques et d'émissions d'entretiens pour sensibiliser aux questions de sécurité humaine et informer à leur sujet, et pour encourager des débats publics interactifs ainsi que la prise de décisions démocratiques à l'échelon local. Un atelier de formation sur la programmation radiophonique a été organisé à l'intention des étudiants en journalisme à l'Université nationale An-Najah, et des émissions radiophoniques ont été produites en coopération avec 17 villages et camps de réfugiés. Des responsables locaux ont participé à des ateliers de formation sur le travail de sensibilisation et de renforcement des capacités, un bulletin d'information a été créé pour deux camps de réfugiés et quatre émissions radiophoniques d'entretiens – portant sur des questions telles que les perspectives d'avenir de la jeunesse, l'autonomisation des femmes et la résolution des conflits dans les écoles et parmi les populations locales – ont été organisées et diffusées.

(111) Le *hikaye* est une narration faite par des femmes à d'autres femmes et à des enfants, qui s'est développée au fil des siècles.

Sciences sociales et humaines

Le Secteur des sciences sociales et humaines a facilité l'organisation d'une formation à l'intention des Palestiniens de la population défavorisée de Naplouse, qui étaient déjà étroitement associés au projet relatif aux populations locales isolées et privées de leurs droits. À cette fin, l'UNESCO a recommandé que cette formation liée à la sécurité humaine soit dispensée par une institution qualifiée - l'Institut d'études politiques (Paris), qui a assuré une présentation générale et une analyse du concept, et de son application et qui a fourni toute la documentation disponible sur la question.

Cette formation se proposait d'atteindre les objectifs suivants :

- > Création d'un discours national et institutionnalisation progressive d'une approche durable de la sécurité humaine dans le contexte palestinien, en donnant aux institutions palestiniennes de recherche et d'élaboration des politiques une expérience concrète des débats et séminaires régionaux et mondiaux sur la sécurité humaine, et en évaluant, documents à l'appui, les réalisations en matière de sécurité humaine afin de faire progresser l'application de cette notion, en particulier dans la conception et la mise en œuvre de nouvelles interventions. Cette initiative sera menée à bien par des voyages d'études et des échanges de visites avec des organisations bien établies qui mènent des recherches sur la sécurité humaine au Moyen-Orient et en Europe.
- > Instauration et création progressive d'un discours national et institutionnalisation d'une approche durable de la sécurité humaine dans le contexte palestinien.

Source : Bureau de l'UNESCO à Ramallah.

VI. Contribuer à l'éradication de la pauvreté

Comme l'indique l'un des 12 objectifs stratégiques de l'UNESCO⁽¹¹²⁾, la contribution de l'UNESCO à l'élimination de la pauvreté, en particulier de l'extrême pauvreté⁽¹¹³⁾, à la promotion des droits de l'homme ainsi qu'à la mise en œuvre de la Déclaration et Programme d'action des Nations Unies sur une culture de la paix et à la Décennie internationale de promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010) est étroitement liée à la sécurité humaine.

Par différentes résolutions de la Conférence générale et décisions du Conseil exécutif, les États membres de

l'UNESCO ont engagé l'Organisation à apporter une contribution spécifique à la réduction de la pauvreté en concevant une stratégie à long terme appropriée. Le Conseil exécutif a approuvé la proposition du Directeur général tendant à ce que l'élimination de la pauvreté fasse l'objet d'un thème transversal touchant à l'ensemble des activités de l'Organisation afin de promouvoir une collaboration interdisciplinaire entre tous ses secteurs, de redoubler d'efforts pour comprendre et aborder la nature multidimensionnelle de la pauvreté et de promouvoir l'innovation et l'efficacité dans l'action destinée à la combattre.

Encadré 40 : La stratégie anti-pauvreté de l'UNESCO

La stratégie anti-pauvreté de l'UNESCO définit les principaux paramètres d'une contribution spécifique de l'Organisation à l'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté, qui est intégrée et développée dans tous les programmes. Elle permet à l'UNESCO de contribuer de façon constructive, dans ses domaines de compétence, à la mise en œuvre des objectifs des Nations Unies. Elle comprend les domaines suivants :

Formulation et mise en œuvre des politiques : il s'agira notamment d'aider à la conception de politiques et de cadres nationaux intégrés en faveur des pauvres, élaborés par les pays eux-mêmes, avec la participation de toutes les parties prenantes, et de renforcer la capacité des gouvernements de mettre sur pied, à l'échelle nationale et locale, des processus participatifs et intégrateurs ;

Plaidoyer et information, l'accent étant mis sur l'idée qu'être à l'abri de la pauvreté est un des droits de l'homme, un impératif éthique pour l'ensemble de la communauté internationale et une priorité absolue pour les gouvernements et la communauté internationale ;

Recherche axée sur les politiques, en vue de contribuer à l'analyse de l'extrême pauvreté et de suivre les progrès accomplis en vue de son élimination ;

Renforcement des capacités, en particulier dans les pays qui sont ou ont été récemment en proie à un conflit ou touchés par une catastrophe naturelle ;

Projets novateurs sur le terrain, en particulier des projets au titre de ses thèmes transversaux, pour en démontrer la faisabilité et les résultats potentiels en vue de leur traduction dans des politiques et de leur intégration au niveau national ou dans d'autres pays.

(112) Stratégie à moyen terme de l'UNESCO, 2002-2007.

(113) Stratégie à moyen terme de l'UNESCO, 2002-2007 (31 C/4), § 178-201.

La mise en œuvre des activités de projet ont reposé sur les trois piliers suivants, définis dans la Stratégie à moyen terme pour 2002-2007 : promouvoir l'intersectorialité, considérer la protection contre la pauvreté comme un droit de l'homme et conduire des recherches et activités orientées vers la formulation de politiques.

Ces dernières années, et conformément à une véritable dynamique intersectorielle, l'UNESCO a exécuté plusieurs projets faisant appel à ses divers domaines de compétence. Il s'est agi par exemple :

- > d'améliorer, dans les États arabes, les compétences socioéconomiques des jeunes défavorisés ;
- > d'offrir un enseignement technique aux filles marginalisées : les établissements scolaires et les centres d'apprentissage comme catalyseurs locaux de l'éradication de la pauvreté ;
- > de rompre le cercle vicieux de la pauvreté des femmes : autonomiser les adolescentes pour qu'elles soient des agents de transformation sociale en Asie du Sud ;
- > de dispenser une éducation non formelle et de former à la gestion de l'environnement des communautés autochtones d'Indonésie ;
- > d'intégrer la science et la technologie dans les systèmes de microfinancement : de l'activité de subsistance à la petite entreprise ;
- > de promouvoir les techniques de construction autochtones en Asie centrale et en Afghanistan ;
- > de promouvoir les savoirs locaux et autochtones (LINKS) dans une société mondialisée ;
- > d'encourager la solidarité des universités avec les défavorisés pour la santé (UNISOL) ;
- > de mettre la technologie au service de l'élimination de la pauvreté (TAPE) ;
- > de soutenir la petite exploitation minière et le développement durable en Amérique latine ;
- > de contribuer à l'élimination de la pauvreté en développant les capacités nationales de recherche et d'analyse des politiques, en définissant des stratégies et des plans d'action par pays et en suivant la mise en œuvre ;
- > d'aborder les dimensions de la pauvreté relatives à l'éthique et aux droits de l'homme : vers un nouveau paradigme de la lutte contre la pauvreté ;
- > de réduire la pauvreté en milieu urbain chez les femmes et les jeunes migrants en Chine et en Mongolie ;
- > de lutter contre les migrations impliquant l'exploitation des femmes et des enfants en Afrique ;
- > de contribuer à l'élimination de la pauvreté en renforçant la sécurité humaine au Bénin, au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Sénégal ;
- > d'encourager l'artisanat comme facteur de développement socioéconomique et culturel ;
- > de promouvoir le tourisme culturel et l'écotourisme dans les régions montagneuses d'Asie du centre et du Sud ;
- > de contribuer à l'élaboration de stratégies novatrices et interdisciplinaires en ce qui concerne le bassin de la mer d'Aral ;
- > de former des jeunes et de lutter contre la pauvreté dans le cadre d'un développement touristique local durable dans les Caraïbes (YouthPATH) ;
- > de promouvoir une stratégie pour un développement durable du tourisme au Sahara.

Dans la mise en œuvre et l'évaluation de tous ces projets, c'est une approche fondée sur les droits de l'homme qui a été adoptée. Les résultats des projets intersectoriels sont classés sous les quatre rubriques suivantes : un modèle des meilleures pratiques à imiter ; le soutien à la formulation de politiques nationales ; le développement de méthodologies, de stratégies et de programmes de formation ; la constitution d'une base pour la recherche conceptuelle et l'action de persuasion.

Ces résultats sont recueillis dans des documents d'orientation, des ouvrages ou des manuels de formation.

Sources : http://portal.unesco.org/shs/fr/ev.php-URL_ID=3905&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html
<http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001415/141598E.pdf>

Face à cette destruction du tissu humain que provoque l'extrême pauvreté, l'UNESCO a engagé son programme intersectoriel de recherche-action afin d'atteindre l'Objectif du Millénaire pour le développement consistant à réduire de moitié d'ici à 2015 la proportion des personnes qui, à travers le monde, ont un revenu inférieur à un dollar par jour, et celle des personnes qui souffrent de la faim. Le programme d'élimination de la pauvreté appliqué par l'UNESCO et coordonné par SHS comprend mainte-

nant 31 programmes. Plusieurs des projets intersectoriels menés au titre du thème transversal « L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté » comporte un fort élément de sécurité humaine ; cela est particulièrement vrai des activités menées en Afrique et en Asie du Sud. Les résultats de ces actions et activités ont pour beaucoup d'entre eux été dûment pris en compte dans les initiatives destinées à promouvoir la sécurité humaine.

Lutte contre la pauvreté et protection des droits humains fondamentaux

L'UNESCO s'est engagée à sensibiliser les esprits à l'idée qu'être à l'abri de la pauvreté est un droit fondamental de la personne humaine, et l'extrême pauvreté, un déni de tous les droits de l'homme. Dans le cadre de la sécurité humaine, l'UNESCO examine les différentes manières d'isoler la pauvreté et étudie la relation entre la pauvreté et la protection des droits humains fondamentaux, et les répercussions de la première sur la seconde. Combattre la pauvreté, c'est agir en faveur de la sécurité humaine.

L'attachement aux droits de l'homme et au droit humanitaire est le fondement du renforcement de la sécurité humaine, qui est obtenu, dans chaque pays, par la protection et la promotion des droits de l'homme, la primauté du droit, la gouvernance démocratique et les structures démocratiques, ainsi que par une culture de la paix et la résolution pacifique des conflits. C'est ainsi que l'UNESCO a engagé un vaste débat international sur l'approche de la lutte contre la pauvreté à partir des droits de l'homme.

Encadré 41 : Être à l'abri de la pauvreté, un droit de l'homme

En 2002, l'UNESCO a lancé un projet initialement intitulé Dimensions de la pauvreté relatives à l'éthique et aux droits de l'homme : vers un nouveau paradigme de la lutte contre la pauvreté, centré sur l'analyse conceptuelle de la pauvreté dans le cadre des droits de l'homme. Depuis lors, plusieurs séminaires réunissant d'éminents spécialistes de la philosophie, de l'économie, de la science politique et du droit ont eu lieu. La première phase du projet avait pour but d'encourager une analyse philosophique et une élucidation de la pauvreté et de ses liens avec les droits de l'homme, les besoins fondamentaux et les devoirs correspondants. Il s'agissait de déterminer comment une organisation comme l'UNESCO pourrait galvaniser la volonté de la communauté mondiale de s'acquitter de son obligation morale de prendre les mesures nécessaires pour éliminer la pauvreté et contribuer à la pleine réalisation des droits fondamentaux de tous les peuples.

La première phase du projet a donc été consacrée à l'analyse conceptuelle de la pauvreté considérée dans ses rapports avec les droits de l'homme. Au cours de la seconde phase, il s'agira d'atteindre la communauté des ONG, les décideurs et le grand public pour nourrir l'action de l'analyse conceptuelle offerte par les spécialistes, et d'encourager la mise en œuvre de stratégies de lutte contre la pauvreté à partir du cadre des droits de l'homme.

Source : Avant-propos, *Freedom from Poverty as a Human Right. Who owes what to the very Poor?*

* Co-publication par UNESCO/Oxford University Press, 2007, 406 pages

Afin de renforcer les capacités des populations les plus appauvries et de préconiser des conceptualisations de la pauvreté à partir des droits de l'homme, l'UNESCO a lancé en 2002 un projet pilote régional destiné à renforcer la sécurité humaine en Afrique occidentale, et en particulier au Bénin, au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Sénégal. Ce programme vise également à engager des débats nationaux et à associer les nations d'Afrique occidentale au débat international tendant à faire adopter des politiques publiques qui cherchent à répondre aux besoins de la sécurité humaine et du respect des droits de l'homme. Le programme a été conçu en

fonction de l'idée de « pauvreté en tant que question des droits de l'homme » et sert utilement à la clarification, la conceptualisation et la mise en œuvre des projets. Ainsi, la tâche des comités nationaux ou « groupes de réflexion » consiste à conceptualiser le développement et la pauvreté, à étendre le débat à l'échelle nationale et à prendre les initiatives voulues pour donner effet aux concepts contenus dans les documents stratégiques de réduction de la pauvreté (PRSP) et encourager l'adoption de cette optique dans d'autres entreprises internationales de lutte contre la pauvreté.

Encadré 42 : Contribution à l'élimination de la pauvreté et au renforcement de la sécurité humaine au Bénin, au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Sénégal

Le projet comprend deux phases :

Phase I : L'exécution de projets pilotes qui comportent une approche fondée sur les droits de l'homme pour encourager l'adoption de stratégies et de politiques correspondantes dans la lutte contre la pauvreté en Afrique occidentale (Bénin, Burkina Faso, Mali, Niger et Sénégal). Le renforcement de la sécurité humaine et le respect des droits de l'homme des populations locales (en particulier des femmes) font l'objet de projets pilotes au Burkina Faso, au Mali et au Niger.

Phase II : Promotion de l'idée que « la protection contre la pauvreté est un droit de l'homme » en vue de l'instauration et du déroulement d'un débat national sur ce sujet, la mise en place de comités ou « groupes de réflexion » nationaux et le soutien durable des pays considérés.

Principales réalisations

- Mise en place de quatre comités nationaux ou « groupes de réflexion » dans les pays considérés.
- Instauration d'un débat national sur la pauvreté considérée du point de vue des droits de l'homme.
- Réévaluation et relecture des documents stratégiques de réduction de la pauvreté (PSRP) dans l'optique des droits de l'homme ; nouvelle réflexion à leur sujet dans cette perspective.
- Exécution de trois projets pilotes au Burkina Faso, au Mali et au Niger.

Incidences stratégiques et applications escomptées

Le projet vise tout d'abord à formuler des recommandations et proposer des clarifications du cadre stratégique de la lutte contre la pauvreté et d'autres cadres, afin d'assurer leur cohérence.

L'examen des PRSP dans le cadre des droits de l'homme, l'analyse des moyens législatifs existants et de leur efficacité, et celle des différentes approches philosophiques compte tenu du contexte socioculturel sont autant d'approches hautement spécialisées ; la discussion de ces documents au moment des consultations nationales facilite la reformulation des politiques, en fournissant à tout le moins des recommandations aux décideurs grâce au travail des comités nationaux ou « groupes de réflexion ».

Durabilité et développement futur

Le projet fait partie de la stratégie adoptée par le Secteur des sciences sociales et humaines pour contribuer à l'élimination de la pauvreté dont il constitue un des piliers centraux. Il bénéficiera du soutien d'autres projets, en particulier de ceux qui comportent de petites allocations de recherche et bénéficient à près de 25 pays sur lesquels les activités seront centrées. Un partenariat avec le PNUD, destiné à assurer la synergie des efforts déployés, est en voie de confirmation. Pour sa part, l'UNESCO apporte un soutien conceptuel à 41 projets pilotes du PNUD. En collaboration avec le PNUD, des financements sont recherchés à différents niveaux déjà identifiés.

Source : <http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001415/141598E.pdf>

Un projet de recherche-action en vue de combattre la pauvreté urbaine de jeunes et de femmes immigrés par la formation, le soutien et l'action est actuellement mis en œuvre dans huit situations pilotes à travers toute la Chine et la Mongolie. À ce jour, trois ateliers nationaux ont été organisés dans le cadre de ce projet, dont ont bénéficié 80 000 femmes immigrées. Le groupe cible du projet, ce sont les jeunes femmes immigrées qui, en tant que femmes et immigrées dans leur pays dont les droits ne sont pas pris en compte, souffrent à la fois d'un déni des droits humains et de discrimination. L'objectif d'ensemble est l'intégration des travailleurs migrants dans la structure économique et sociale urbaine grâce à des services comprenant une formation pour l'acquisition d'aptitudes utiles à la vie courante et de compétences élémentaires, une formation et une orientation professionnelles, une planification familiale et une sensibilisation aux questions de santé. Les activités menées dans le cadre de ce projet comprennent la promotion des droits humains fondamentaux des jeunes immigrées : droit au travail et à la sécurité au travail, droit à un procès équitable, droit à l'accès à la formation, droit à un niveau de vie adéquat et au logement, accès aux services de santé, droit à la sécurité, et à l'éducation et à la formation.

En Chine, les politiques de contrôle démographique et les migrations des jeunes vers les zones urbaines, associées à l'augmentation rapide d'une population vieillissante et aux importantes disparités économiques entre villes et campagnes, imposeront au système de sécurité sociale une charge de plus en plus lourde, avec un accroissement accéléré tant des dépenses de la caisse d'assurance maladie de base que des services publics nécessaires – notamment en matière de santé – aux personnes âgées.

Une des principales difficultés auxquelles sont confrontées les personnes âgées qui vivent dans les campagnes chinoises tient au manque de systèmes de protection sociale adéquats qui leur soient spécifiquement destinés. Le problème n'est pas encore résolu dans les villes. Toutefois, il s'est révélé encore plus aigu dans les zones rurales, où les moyens économiques sont faibles et qui « perdent » des jeunes et des personnes d'âge moyen au profit des villes. Face à tous ces problèmes sociaux, les théories et initiatives politiques traditionnelles ne conviennent plus ; le nouveau cadre théorique de la sécurité humaine et des politiques correspondantes s'imposent.

Dans le cadre d'un projet biennal, la sécurité humaine en Chine : le point de vue de l'Asie du Nord-Est, entrepris en mars 2006, l'initiative Système de services médicaux et de soins pour les personnes âgées, lancé en avril 2007, propose aux autorités locales la mise en place d'un service de soins en milieu rural associant un service médical de proximité et la prise en charge des personnes âgées. Plus précisément, il vise à montrer qu'un tel système est non seulement réalisable, mais aussi financièrement envisageable – grâce à la faiblesse de ses coûts de fonctionnement et à une technologie adéquate – et utile pour résoudre le problème de la prise en compte des besoins des personnes âgées en zone rurale. Au titre de ce projet, une enquête et des recherches seront menées dans trois provinces différentes : le Shaanxi, le Shanxi et le Gansu. En partenariat avec le Centre d'études de politique sociale et l'Académie chinoise des sciences sociales, l'enquête offrira l'occasion d'analyser la situation des personnes âgées dans les loca-

lités, les statistiques démographiques, les conditions d'existence, le revenu des ménages et des familles, les services de santé dans les collectivités rurales, les besoins des personnes âgées, etc. À l'issue de l'enquête, réalisée par des entretiens approfondis, un examen de la documentation existante permettra d'évaluer le volet bien-être social et santé des politiques nationales chinoises concernant spécifiquement les personnes âgées. L'objectif est de proposer des orientations et des théories d'appui grâce à une comparaison de l'expérience de pays étrangers avec la législation et les pratiques chinoises. Le projet s'est clos en décembre 2007 par un atelier organisé à Beijing pour examiner les résultats tant des travaux de recherche que de l'examen de la documentation existante, et présenter les conclusions ainsi que formuler des recommandations stratégiques aux institutions gouvernementales chinoises concernées.

Les plus vulnérables au centre de l'attention : l'exemple du trafic des êtres humains

La traite des êtres humains à des fins d'exploitation est essentiellement une question de sécurité humaine. Les victimes de cette traite constituent l'une des populations les plus vulnérables. La traite force des générations de personnes vulnérables, généralement des femmes et des enfants, à se laisser exploiter et les prive de leurs libertés fondamentales. Les victimes de ce trafic sont aux prises avec des insécurités économiques et personnelles. Elles sont fortement exposées aux risques sanitaires - au VIH/SIDA, par exemple (lorsqu'elles sont contraintes à travailler dans l'industrie du sexe). Leur existence, leurs moyens de subsistance et leurs chances de réaliser leur potentiel sont compromis. La traite constitue donc manifestement une des violations les plus flagrantes des droits fondamentaux de toutes les personnes, et en particulier des personnes vulnérables, à vivre dans la liberté et la dignité, à l'abri de la pauvreté et du désespoir, à être protégées contre la peur et le besoin, à avoir des chances égales de jouir de tous leurs droits et d'atteindre le plein épanouissement de leur potentiel d'êtres humains, comme le souligne le document final du Sommet mondial de 2005⁽¹¹⁴⁾.

Les mobiles à l'origine de la traite peuvent être l'exploitation sexuelle, l'obtention d'une main-d'œuvre bon marché, le trafic d'organes, l'enrôlement dans des conflits armés, le transport de drogue, le marché du mariage. Les victimes – des deux sexes et de tous âges – de la traite humaine sont vouées au travail forcé, à l'exploitation sexuelle ou au mariage forcé. Le Fonds des Nations Unies pour la population estime à 4 millions le nombre des femmes vendues chaque année en vue de la prostitution, de l'esclavage et/ou du mariage⁽¹¹⁵⁾. Si la plupart des femmes victimes de

la traite proviennent d'Asie et d'Europe orientale, le nombre des femmes et des enfants transportés d'Amérique latine aux États-Unis et en Europe dans le cadre de l'industrie du sexe a augmenté ces dernières années, le Guatemala et le Costa Rica étant les principaux fournisseurs de mineurs, et le Brésil, la Colombie et la République dominicaine, les premiers pourvoyeurs de femmes.

La pauvreté, forme extrême de discrimination, associée à la discrimination à l'égard des femmes et au manque d'instruction est une des principales explications de la traite humaine. Du point de vue du travail forcé, la pauvreté a été désignée comme une des principales causes de la traite, les personnes qui cherchent à émigrer des zones rurales défavorisées vers les villes, et des pays pauvres vers des pays plus riches, étant les proies toute désignées des réseaux de traite. Cependant, celle-ci accroît dans le même temps le niveau de pauvreté des victimes, prises au piège dans une forme moderne d'esclavage.

C'est la raison pour laquelle l'UNESCO, qui considère la traite humaine comme une affaire de droits de l'homme, entend analyser le cercle vicieux pauvreté/traite/pauvreté et promouvoir des réponses stratégiques culturellement adéquates aux migrations de femmes et d'enfants à des fins d'exploitation. Le principal objectif de son action est d'aider les décideurs, les ONG et les responsables locaux ainsi que les médias à lutter plus efficacement contre la traite. Pour s'attaquer à cette dernière, l'UNESCO mène des recherches multidisciplinaires sur les facteurs qui y sont liés, recense et évalue les pratiques qui ont permis de combattre ces facteurs avec succès, afin d'offrir des modèles

(114) Document final du Sommet mondial de 2005, § 143 (A/RES/60/1).

(115) Fuentes et Rojas Aravena, op. cit., p. 124.

de réponses novatrices et efficaces ; élabore des programmes de prévention qui tiennent compte des réalités culturelles, eu égard à la situation socioculturelle des populations vulnérables ou exposées, tout en utilisant un langage et des canaux de communication appropriés ; forme et informe des ONG, des chefs religieux et des responsables locaux, des fonctionnaires et des décideurs, de manière à les équiper des outils nécessaires pour lutter contre la traite dans les populations locales et au niveau politique.

Un des grands obstacles auxquels on se heurte pour apprécier la portée du problème et prendre les mesures requises est le manque de chiffres sûrs et vérifiables concernant la traite. Pour combler cette lacune, l'UNESCO procède à un examen de la documentation existante et à une méta-analyse des déclarations disponibles. Le projet de statistiques sur la traite⁽¹¹⁶⁾ de l'UNESCO retrace les origines des chiffres cités par différentes sources à travers le monde ; il tente d'établir les méthodes qui ont servi à calculer ces chiffres et cherche à en déterminer la validité.

L'objectif est de clarifier les bases sur lesquelles reposent les estimations du nombre des victimes de la traite et de faire ainsi la différence entre les mythes et la réalité. Autre défi : le souci de faire reposer la lutte contre la traite sur les résultats de recherches très poussées, de manière à comprendre les causes profondes de celle-ci et de cibler la population appropriée par des actions adaptées aux réalités culturelles.

L'UNESCO a lancé un système de bases de données reliées entre elles qui contiennent des informations relatives à la traite, à l'incidence du VIH/SIDA, aux interventions et à leur couverture, et à la répartition des populations vulnérables (migrants, personnes travaillant dans l'industrie du sexe) afin d'élucider et de consigner les tendances connexes, et d'en dresser la carte. De plus, l'UNESCO dispense à d'autres institutions, des gouvernements et des ONG des conseils et une information pour l'élaboration et l'utilisation des Systèmes d'information géographique.

Des menaces régionales comme celle de la traite appellent des réponses régionales. Pour mieux s'attaquer à cette menace majeure contre la sécurité humaine à travers le monde, l'UNESCO a mis au point une méthodologie fondée sur une approche socioculturelle. En Asie de l'Est, la traite a été examinée dans ses relations avec le travail forcé et l'industrie du sexe, et il a été noté qu'elle devrait être considérée comme une question mondiale puisque ses causes et les lieux où elle se déroule sont d'une nature mondiale. Dans le cadre du réseau régional ERNO (*Eurovision Regional News Exchange for South-East Europe*), un projet de communication et d'information a été lancé afin de promouvoir les échanges de séquences entre

les 12 radiotélévisions de service public de l'Europe du Sud-Est et de renforcer le professionnalisme des journalistes des Balkans ainsi que la coopération et le dialogue entre eux. L'UNESCO a soutenu la coproduction et l'échange d'un documentaire d'investigation et d'informations télévisées sur la traite des femmes et des filles.

L'UNESCO mène deux grands programmes contre la traite, centrés, l'un sur l'Afrique occidentale et l'Afrique australe, et l'autre sur la sous-région du Grand Mékong. Le projet intersectoriel de l'UNESCO « Lutter contre la traite des êtres humains en Afrique » s'attaque à cette forme moderne d'esclavage. L'UNESCO a entrepris des recherches orientées vers l'élaboration de politiques sur les ressorts de la traite dans six pays pilotes d'Afrique occidentale (Bénin, Nigéria, Togo) et d'Afrique australe (Lesotho, Mozambique, Afrique du Sud), et elle offre une série de recommandations pour mieux lutter contre ce fléau. Ce projet vise à empêcher que les groupes vulnérables soient victimes de la traite en sensibilisant les responsables politiques et les organisations de la société civile par des réunions de haut niveau et des campagnes sur le terrain.

En Afrique, l'UNESCO centre ses efforts sur l'analyse des facteurs qui conduisent à la traite, et aide les gouvernements et les populations locales à mettre sur pied ou à renforcer des campagnes nationales de prévention. Elle recense les méthodes de lutte qui ont donné de bons résultats afin que les responsables politiques puissent s'en inspirer pour innover. Dans le même temps, une analyse des interrelations entre la traite, la situation des femmes et la pauvreté en Afrique subsaharienne est menée pour mieux comprendre les faiblesses et les potentiels des projets existants, ainsi que les possibilités de les reproduire ailleurs.

En partenariat avec des chercheurs locaux, l'UNESCO a étudié comment la pauvreté, conjuguée à des facteurs tels que des pratiques traditionnelles néfastes, le manque d'information et d'instruction, la faiblesse du système politique et juridique, débouche sur la traite en Afrique occidentale et en Afrique australe. Des recommandations stratégiques spécifiques, qui tiennent compte des caractéristiques socioculturelles des populations cibles, sont formulées à l'intention des organisations internationales, des gouvernements et de la société civile. Un des projets de l'UNESCO tend à promouvoir des politiques culturellement appropriées pour lutter contre les migrations de femmes et d'enfants à des fins d'exploitation. Dans le cadre de ce projet, des recherches sont réalisées dans des pays pilotes sélectionnés d'Afrique occidentale et d'Afrique australe sur les différents facteurs qui, associés à la pauvreté, débouchent sur la traite des êtres humains. Il est prévu d'organiser des ateliers et des campagnes de sensibilisation adaptés aux

(116) <http://www.unescobkk.org/index.php?id=1022>.

cultures locales, à partir des résultats de ces travaux de recherche. Le principal objectif est d'aider les décideurs, les ONG et les personnalités locales ainsi que les médias à lutter plus efficacement contre la traite des êtres humains. Soucieuse, plus généralement, de parvenir à l'abolition de l'esclavage, l'UNESCO rassemble divers matériaux sur différents aspects de l'esclavage passé et présent et facilite le dialogue sur les manières d'aborder l'esclavage contemporain et les legs des systèmes d'esclavage historiques.

L'autre grand programme appliqué par l'UNESCO pour lutter contre la traite intéresse la sous-région du Grand Mékong (Cambodge, République populaire démocratique lao, Myanmar, Thaïlande, Viet Nam et province du Hunan en Chine). La traite endémique de femmes et d'enfants en Asie est directement liée aux réalités sociales et économiques de chacun des pays considérés. Elle continue de faire toujours plus de mal aux familles et aux personnes. La vente d'organes en est une forme récente⁽¹¹⁷⁾.

Dans la traite qui alimente l'industrie du sexe, un cercle vicieux s'est créé : une offre abondante induit une demande importante, qui encourage à son tour une offre supplémentaire. La région du Mékong est connue pour son industrie du sexe. Deux sortes de femmes et de jeunes filles sont principalement demandées : des femmes étrangères (parce que le développement économique rend les femmes locales moins disponibles, et que les femmes étrangères sont considérées comme des êtres inférieurs), et les jeunes prostituées (car on part du principe qu'elles sont moins expérimentées et que le risque est donc moindre).

Avec le soutien du Royaume-Uni, le Bureau de l'UNESCO à Bangkok conduit des recherches concernant la vulnérabilité structurelle des peuples minoritaires de Thaïlande, dresse des cartes et essaye de s'y attaquer. Les travaux révèlent que le facteur qui expose le plus une jeune fille ou une femme des montagnes thaïlandaises à la traite ou à quelque autre forme d'exploitation est l'absence de citoyenneté. Ce projet vise à promouvoir l'inscription des

naissances sur les registres de l'état civil et l'adoption de la citoyenneté dans les montagnes. En vertu de la mission spécifique de l'UNESCO concernant les minorités ethniques et indigènes, le projet sur la traite et le VIH/SIDA administré par le Bureau de l'UNESCO à Bangkok aborde cette triade de problèmes – VIH/SIDA, traite, et consommation de drogues non traditionnelles – dans les minorités ethniques de la sous-région du Grand Mékong par des recherches et par l'élaboration et la mise en œuvre de programmes transversaux qui, prenant en considération ces trois aspects, visent à répondre aux besoins de ces populations exposées et vulnérables.

Avec l'appui de la Banque asiatique de développement, l'UNESCO a produit, à des fins de prévention, des pièces radiophoniques fondées sur la recherche et culturellement et linguistiquement adéquates, rédigées dans les langues des minorités du Mékong. Les minorités des montagnes sont surreprésentées parmi les victimes de la traite et les personnes séropositives de la région. À l'aide de sa propre méthodologie, l'UNESCO (qui est la seule institution internationale à le faire) produit des matériels de prévention dans les langues des minorités. Elle a réalisé jusqu'à présent des émissions dans 10 langues. De plus, elle établit et tient à jour, à des fins de recherche, une base de données courantes à partir des différentes statistiques relatives à la traite en Asie et dans d'autres régions, l'objectif étant de comprendre les tendances, les idées préconçues et les estimations relatives à ce phénomène social.

Les populations interstitielles sont des groupes qui, en raison de leur participation au commerce et aux transports, relient des régions de part et d'autre de frontières. L'UNESCO se propose de mener des recherches sur les populations interstitielles en concevant à leur intention des interventions fondées sur des informations factuelles qui peuvent permettre de leur faire parvenir, au bon endroit et au bon moment, des informations culturellement et linguistiquement appropriées afin de prévenir le VIH et la traite.

Pauvreté et développement économique

Les liens étroits qui existent entre sécurité économique et sécurité humaine sont évidents. Les bouleversements de l'économie internationale, les crises financières et budgétaires, les fluctuations des cours mondiaux des matières premières, les déclin de la productivité, les bonds de la dette extérieure, la dépendance excessive à l'égard de l'aide étrangère ou des biens importés, l'absence ou l'inadéquation des filets de sécurité sociale, le manque de sécurité de l'emploi, les disparités de revenu entre les classes sociales et entre les sexes, les taux élevés d'inflation, les dévaluations monétaires, une croissance économique ralentie, sont

autant d'éléments dont les répercussions sur la sécurité humaine sont manifestes.

Tout aussi évident est le fait que la pauvreté constitue une des menaces les plus graves et les plus persistantes contre la sécurité humaine. Elle touche tous les aspects de la sécurité humaine comprise comme étant la protection contre le besoin et contre la peur de ne pas pouvoir subvenir à ses besoins les plus élémentaires et à ceux de sa famille. Les gens souffrent de la pauvreté et de l'insécurité économique lorsque l'emploi, l'alimentation, l'accès à la santé, l'éducation et la protection sociale leur font défaut.

(117) Ahsan, op. cit., p. 212.

L'insécurité économique creuse le fossé entre catégories socioéconomiques, entre hommes et femmes, entre milieux urbains et zones rurales, entre groupes dominants et minorités⁽¹¹⁸⁾.

La crise financière que l'Asie a subie en 1997 a été citée comme ayant contribué de manière déterminante à faire comprendre aux gouvernements de la région l'importance de la sécurité humaine. Par-delà ses conséquences immédiates sous la forme d'une augmentation de la pauvreté et des taux de chômage, les questions qu'elle a soulevées quant à la conception qu'a la région du développement et des filets de sécurité sociale ont débouché sur une crise qui a ébranlé la stabilité politique et la confiance dans les filets fournis par l'État, et contribué à faire naître une nouvelle vision des relations entre l'Asie de l'Est et le concept de sécurité humaine. Selon Amitav Acharya, cette crise a été « le plus important catalyseur de l'ébauche d'une attitude plus réceptive de l'ASEAN à l'égard de la sécurité humaine ». Il qualifie de « tout à fait catastrophiques » les incidences de la crise sur la pauvreté, le bien-être social et les services éducatifs dans des pays comme l'Indonésie, la Thaïlande ou la République de Corée, et affirme qu'elle a contribué à souligner « les limites d'un paradigme de la sécurité qui veut que les défis plus dangereux en la matière proviennent d'une invasion ou d'une insurrection »⁽¹¹⁹⁾.

Si le développement économique est un facteur clé de la réduction de la pauvreté, il ne suffit pas à résoudre le problème. La croissance économique n'est pas synonyme de sécurité économique. Le monde n'a jamais été aussi prospère qu'aujourd'hui, mais dans le même temps, on estime que le cinquième de la population du globe survit avec moins d'un dollar par jour, et qu'environ 1,3 milliard de personnes souffrent d'une extrême pauvreté qui les empêche de développer leur potentiel et de réaliser leurs projets.

Shi-wha Lee a réfléchi aux relations complexes qui existent entre développement économique, réduction de la pauvreté et sécurité humaine. Elle cite à titre d'exemple l'étonnant développement économique de la Chine. Cette croissance économique devrait éliminer la pauvreté, et les populations chinoises devraient être mises à l'abri du besoin par la réforme des filets de sécurité sociale et la création d'un système de minimum vital. Pourtant, au fil de ce développement économique accéléré, nombre de problèmes sociaux ont surgi, y compris une augmentation de la pauvreté, un élargissement des fossés socioéconomiques entre milieux urbains et zones rurales et entre différentes régions du pays, une augmentation de la dégradation de l'environnement et des systèmes écologiques, des problèmes

croissants de chômage et de migrations de la main-d'œuvre, etc. La Chine compte encore plus de 200 millions de personnes qui survivent avec moins d'un dollar par jour, ce qui indique, selon Shin-wha Lee, que le pays est encore loin d'une répartition équitable de la richesse. Elle estime également que la croissance économique de l'Asie de l'Est a été alimentée par l'existence d'une main-d'œuvre bon marché, et obtenue bien souvent moyennant une exploitation des travailleurs. Elle relève aussi que les multinationales tirent parti de l'influence relativement restreinte des syndicats. Elle conclut que, puisque la croissance économique n'a pas été considérée comme ayant des liens directs avec la sécurité humaine, les droits de l'homme et les questions relatives à l'environnement ont souvent été perdus de vue ou mis de côté afin d'assurer la croissance économique⁽¹²⁰⁾.

Shin-wha Lee considère comme encourageant cependant de constater qu'un certain nombre de pays d'Asie de l'Est ont commencé à s'interroger sur les moyens d'éliminer la pauvreté. Elle cite la création du Forum de l'Asie de l'Est sur la réduction de la pauvreté, qui s'est réuni à Hanoi en décembre 2002. Les pays représentés – Cambodge, Indonésie, République populaire démocratique lao, Mongolie, Timor Leste et Viet Nam – ont lancé un appel à la coopération et au recours à des idées nouvelles pour réduire la pauvreté. Les participants ont conclu qu'il était essentiel de travailler d'abord à l'échelon local, notamment en élevant les niveaux d'instruction, des femmes en particulier. Ils ont reconnu que l'autonomisation des femmes aurait un impact majeur sur la pauvreté et qu'il convenait d'améliorer leur accès aux services publics et à la fonction publique⁽¹²¹⁾.

Claudia Fuentes et Francisco Rojas Aravena décrivent l'Amérique latine comme une région confrontée à de faibles taux de croissance et très vulnérable aux bouleversements de l'économie internationale, aux augmentations de la dette extérieure et aux taux élevés de chômage, qui rendent les perspectives économiques incertaines. Selon eux, les dépenses sociales sont faibles dans certains pays, les niveaux de pauvreté s'élèvent, les problèmes d'exclusion sociale ne s'améliorent pas, l'écart entre riches et pauvres se creuse. Ils considèrent que la répartition des ressources tant matérielles qu'humaines est un facteur clé du redressement des inégalités persistantes, et que si la société dans son ensemble pouvait bénéficier du revenu généré par la croissance économique, la sécurité humaine augmenterait. Ils estiment que les disparités entre hommes et femmes, par exemple le fait que les salaires des femmes sont fortement inférieurs à ceux

(118) Tabyshalieva, op. cit., p. 49.

(119) Acharya, op. cit., p. 12-13, 22-23.

(120) Shin-wha Lee, op. cit., p. 76.

(121) Ibid., p. 76-77.

des hommes dans tous les pays de la région, ont une forte incidence sur la sécurité économique, notamment dans les sociétés où les femmes sont plus particulièrement victimes de discrimination. L'autonomisation des femmes au travail est à leurs yeux essentielle si l'on veut améliorer la sécurité dans le long terme. Ils tiennent le problème du chômage pour fondamental du point de vue de la sécurité humaine, parce que, dans la vie courante, la voie que les gens suivent pour s'assurer une sécurité ne serait-ce que partielle consiste à améliorer leur aptitude ou celle de leur famille à générer et à détenir des ressources⁽¹²²⁾.

Fuentes et Rojas sont d'avis que les vulnérabilités sociales et économiques traduisent l'incapacité des systèmes de production et des mécanismes commerciaux et financiers de résoudre les problèmes les plus immédiats des gens – pauvreté, répartition inéquitable du revenu et chômage, principalement – et qu'il est essentiel de mettre en place des dispositifs qui protègent les gens dans des situations adverses comme celles générées par l'inflation, le chômage ou les crises financières. À leurs yeux, si l'on veut parvenir à éliminer la pauvreté, il faut que les organisations qui s'occupent du commerce international, comme l'OMC, et d'autres acteurs nationaux et régionaux agissent de concert pour encourager les marchés à fonctionner d'une manière qui engendre une croissance équitable. Une croissance assortie d'un développement humain exige également des interventions de l'État associées aux politiques commerciales. Du point de vue de la sécurité humaine, signalent-ils, des dépenses publiques doivent être consacrées à l'élimination de la pauvreté, afin notamment d'établir des filets de protection sociale pour répondre à des besoins tels que la protection contre le chômage, des régimes de retraite et des programmes de formation.

Pour Anara Tabyshalieva, le principal processus dont la sécurité économique dans les États d'Asie centrale porte la marque est le redressement en cours à la suite de chocs subis pendant les premières années de transition au sortir du régime soviétique d'économie planifiée, la pauvreté et l'inégalité étant des questions lancinantes. Les économies d'Asie centrale présentent encore une forte dépendance à l'égard des ressources naturelles, ce qui pourrait avoir une incidence sur la croissance économique et la réduction de la pauvreté à l'avenir. Les pays riches en pétrole/gaz ont un revenu national brut élevé, mais les données relatives à l'âge, au sexe, à la localité, à l'appartenance ethnique et aux convictions religieuses révèlent que l'inégalité de la répartition du revenu est un des principaux problèmes de la région⁽¹²³⁾.

L'État est considéré par beaucoup comme étant l'instrument le plus efficace de redistribution de la richesse dans une société et de mise en pratique du type de politique durable d'élimination de la pauvreté qui est d'une importance cruciale pour améliorer la sécurité humaine, et partant, la qualité de la vie. Selon un rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture⁽¹²⁴⁾, la grande amélioration de la sécurité alimentaire en Asie du Nord-Est et du Sud-Est a été obtenue grâce à un processus de croissance facilité par une économie rurale et dynamique qui a stimulé l'atténuation de la pauvreté, associé à des efforts des pouvoirs publics pour obtenir une stabilisation des prix des produits alimentaires qui n'aurait pas été possible sans une intervention gouvernementale destinée à promouvoir la sécurité alimentaire. En Europe de l'Est, le passage à l'économie de marché a, en un premier temps, apporté avec lui un nouveau type de pauvreté, un chômage élevé, un manque de sécurité de l'emploi et des inégalités en matière de revenu qui ont été partiellement jugulés par l'action de l'État.

VII. Les relations entre démocratie, droits de l'homme et sécurité humaine

Dans l'appel qu'il lance à un élargissement des idées relatives à la paix et à la sécurité dans *Towards a culture of peace*, Kofi Annan souligne que la sécurité humaine ne peut plus être entendue uniquement au sens militaire du terme, qu'elle est aussi affaire de droits de l'homme et de bonne gouvernance, et qu'elle doit comprendre le développement économique, la justice sociale, la protection de l'environnement, la démocrati-

sation, le désarmement, et le respect des droits de l'homme et de la primauté du droit⁽¹²⁵⁾.

Hector Gros Espiell établit expressément des liens entre l'idée de sécurité considérée comme un droit de l'homme et la démocratie. Il souligne l'importance qu'il y a à réaffirmer ce qu'il appelle « la relation absolument nécessaire entre les droits de l'homme, la démocratie, et l'État de

(122) Fuentes et Rojas Aravena, op. cit., p. 95, 99, 102, 103, 107, 108, 110.

(123) Tabyshalieva, op. cit., p. 48-49.

(124) FAO-SMIAR, 2002, Perspectives de l'alimentation n° 3, Rome, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture/Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture. Il s'agit d'une référence citée par Shin-wha Lee (page 79).

(125) Kofi Annan, *Towards a culture of peace*, 8 novembre 2001.

droit ». Les droits de l'homme, affirme-t-il, ne peuvent avoir de véritable existence sans la démocratie, et il n'y a pas de démocratie sans droits de l'homme. La conception actuelle de la primauté du droit, de l'État fondé sur le droit, implique non seulement un État où règne le droit, mais un État qui reconnaît l'existence de droits de l'homme et qui est limité par toutes les conséquences de l'acceptation de la démocratie. Cette conception très claire et très précise de la sécurité comme droit de l'homme et fondement de la démocratie, rappelle-t-il, a été oubliée par les régimes antidémocratiques et totalitaires, où la notion de sécurité personnelle n'existe plus et où la « sécurité nationale » devient synonyme de la sécurité de l'État contre les individus ; il s'agit donc d'une sécurité qui n'est pas un droit de l'homme, mais un droit de l'État, et d'un État non démocratique⁽¹²⁶⁾.

Mais comment faut-il penser la relation réciproque entre démocratie, droits de l'homme et sécurité humaine, entre droits économiques, sociaux et culturels et droits civils et politiques ? Que faut-il faire pour que les droits économiques, sociaux et culturels deviennent réalité ? Quelles sont les possibilités de donner effet à ces droits dans des conditions de consolidation de la démocratie et au lendemain de crises ?

Les participants à la troisième réunion des titulaires de chaire et directeurs d'instituts d'Afrique occidentale et d'Afrique centrale, organisée en 2005 à Libreville (Gabon) sur le thème Consolidation de la démocratie et droits économiques, sociaux et culturels en Afrique, ont examiné ces questions dans le contexte africain. Dans les réponses qu'ils y ont apportées, ils ont suggéré que le rôle de l'État en tant que principal acteur de la sécurité économique, sociale et culturelle pourrait être renforcé, que la

structure et les prérogatives de l'État dans le contexte de la mondialisation néolibérale pourraient être affirmées de manière à lui permettre d'assurer le bien-être de ses citoyens et que, parallèlement, l'État devrait associer constitution et législation nationales, mécanismes et instruments régionaux et droit international pour mener son action. Dans sa communication intitulée « Partenariat et réseautage pour la réalisation des droits socioéconomiques et culturels », Patrice Vahard fait valoir que, tandis qu'au temps de la guerre froide, les droits de l'homme étaient conçus comme des armes idéologiques et les défenseurs de ces droits adoptaient une position de dénonciation, il devient maintenant nécessaire d'envisager une conception plus pacifique de ces droits, en travaillant à leur élucidation mais aussi en luttant contre des obstacles à la sécurité humaine tels que la pauvreté, les mauvaises conditions sanitaires et l'analphabétisme. La promotion de la démocratie et des droits de l'homme, affirme-t-il, ne doit pas se faire à l'exclusion des autres domaines du développement. Elle doit être globale. L'action doit maintenant être élargie de manière que la promotion des droits de l'homme et de la démocratie soit incluse dans le concept de développement, et réciproquement⁽¹²⁷⁾.

Comme l'illustrent les extraits reproduits ci-après, plusieurs articles du Traité-cadre sur la sécurité démocratique en Amérique centrale, signé le 15 décembre 1995 par des présidents du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala et du Honduras et par les vice-présidents du Nicaragua et du Panama, témoignent d'une conception des liens réciproques entre droits économiques, sociaux et culturels et droits civils et politiques, entre démocratie, droits de l'homme et sécurité humaine, compatible avec les vues exprimées ci-dessus.

(126) Espiell, op. cit., p. 54-58. Voir aussi la stratégie relative aux droits de l'homme de l'UNESCO - <http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001457/145734f.pdf>
Stratégie intégrée de l'UNESCO de lutte contre le racisme, la discrimination, la xénophobie et l'intolérance
<http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001312/131202f.pdf>

Stratégie intégrée de l'UNESCO visant à mettre en place un programme international sur la démocratie dans le cadre du Centre international des sciences de l'homme, Byblos, <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001310/131056f.pdf>

(127) *Les droits économiques, sociaux et culturels en Afrique au XXI^e siècle*, coordonné par Fidèle Pierre Nze-Nguema et Carrie Marias (dir. publ.), Panafrika/Silex/Nouvelles du Sud, Dakar Fann, 2006, communications présentées à la troisième réunion des titulaires de chaire et directeurs d'instituts d'Afrique occidentale et d'Afrique centrale, sur le thème « Consolidation de la démocratie et droits économiques, sociaux et culturels en Afrique », 21-28 février 2005, Libreville, Gabon.

Encadré 43 : Extraits du Traité-cadre sur la sécurité démocratique en Amérique centrale

Article 1. [...] Le Modèle centraméricain de sécurité démocratique tire sa raison d'être du respect, de la promotion et de la tutelle de tous les droits de l'homme, étant donné que ses dispositions garantissent la sécurité des États d'Amérique centrale et de leurs habitants, grâce à la création de conditions qui leur permettent de se développer aux plans personnel, familial et social dans la paix, la liberté et la démocratie. [...]

Article 2. Le Modèle centraméricain de sécurité démocratique sera régi par les principes suivants énoncés dans ce Chapitre :

- (a) l'État de droit, qui comprend la souveraineté de la loi, l'existence de la sécurité juridique et l'exercice effectif des libertés civiles ;
- (b) le renforcement et le perfectionnement constant des institutions démocratiques dans chacun des États, afin qu'elles se confortent mutuellement dans le cadre de leur sphère individuelle d'action et de responsabilité, au moyen d'un processus continu et soutenu de consolidation et de renforcement du pouvoir civil, de la limitation du rôle des forces armées et de sécurité publique à leurs compétences constitutionnelles et de la promotion d'une culture de paix, de dialogue, de compréhension et de tolérance basée sur les valeurs démocratiques qui leur sont communes ;
- (c) le principe de la subordination des forces armées, de police et de sécurité publique aux autorités civiles établies constitutionnellement, émanées de processus électoraux, libres, honnêtes et pluralistes; et
- (d) le maintien d'un dialogue souple et dynamique et de la collaboration sur les aspects de la sécurité dans son sens intégral afin de garantir le caractère irréversible de la démocratie dans la région.

Article 3. Pour garantir la sécurité de l'individu, les Parties s'engagent à ce que toute mesure prise par les autorités publiques s'intègre dans leurs règles juridiques et respecte pleinement les instruments internationaux sur les droits de l'homme.

Article 10. [...]

- (a). La sécurité démocratique est intégrale et indivisible. La solution des problèmes de sécurité des populations dans la région répond par conséquent à une vision globale et d'interdépendance de tous les aspects du développement durable de l'Amérique centrale dans leurs manifestations politiques, économiques, sociales, culturelles et écologiques ;
- (b) La sécurité démocratique est inséparable de la dimension humaine. Le respect de la dignité intrinsèque de l'être humain, l'amélioration de sa qualité de vie et le plein développement de son potentiel constituent les bases de la sécurité sous toutes ses formes ;
- (c) L'entraide et l'aide humanitaire face aux crises, menaces et catastrophes naturelles; et
- (d) L'idée que la pauvreté et l'indigence représentent des menaces à la sécurité des habitants et à la stabilité démocratique des sociétés centraméricaines.

Article 26 [...]

- (g). La sécurité démocratique de chacun des États signataires du présent Traité est étroitement liée à la sécurité régionale. C'est pourquoi aucun des États ne renforce sa propre sécurité en menaçant celle des autres.

Article 27. Les autres objectifs du Modèle dans ce domaine sont les suivants :

- (a) Établir un mécanisme préventif d'alerte précoce pour faire face aux menaces de toute espèce contre la sécurité et un programme permanent de mesures d'encouragement de la confiance entre les États de l'Amérique centrale ;
- (b) Poursuivre les efforts visant à établir un équilibre raisonnable de forces militaires et de sécurité publique qui tienne compte de la situation interne et externe de chaque État partie, des conditions de l'Amérique centrale et de ce que décident les autorités civiles des gouvernements démocratiquement élus des Parties ;
- (c) Établir un mécanisme centraméricain d'information et de communication sur la sécurité ;
- (d) Établir ou renforcer les mécanismes centraméricains de règlement pacifique des différends conformément aux dispositions du présent Traité ;
- (e) Coordonner, au niveau de la région, les types de coopération avec les initiatives internationales de maintien et de rétablissement de la paix et de la sécurité internationale ; et
- (f) Assurer la sécurité juridique des frontières des États signataires du présent Traité au moyen de délimitations et démarcations, et du règlement des différends territoriaux non résolus, le cas échéant, et garantir la défense commune du patrimoine territorial, culturel et écologique de l'Amérique centrale, en accord avec les mécanismes du droit international.

Source : <http://www.oas.org/CSH/french/doccc&tsecamcentrale.asp>

Les principes démocratiques de dignité, d'égalité et de respect mutuel

Dès sa création, l'UNESCO a joué un rôle clé dans la promotion des valeurs et des principes démocratiques. Son Acte constitutif affirme les idéaux démocratiques de justice, de liberté, d'égalité et de solidarité, et tient ces principes pour des facteurs fondamentaux de l'édification de la paix. De fait, le Préambule établit une relation directe entre « le reniement de l'idéal démocratique de dignité, d'égalité et de respect de la personne humaine » et « la grande et terrible guerre qui vient de finir ». La réalisation des idéaux démocratiques se situe donc au cœur même de l'action de l'UNESCO.

Après s'être attachée à l'analyse théorique des principes de la démocratie, en 2002-2003, l'UNESCO a élaboré une stratégie en vue d'un programme international sur la démocratie⁽¹²⁸⁾. Cette stratégie intégrée a été coordonnée par le Centre international des sciences de l'homme (CISH), en étroite coopération avec le Panel international sur la démocratie et le développement (PIDD). Le CISH est une institution internationale de recherche en sciences sociales créée en 1999 en vertu d'un accord signé par l'UNESCO et le gouvernement libanais. Les statuts du Centre, situé à Byblos (Liban), lui assurent le plein respect de son autonomie dans ses recherches et l'immunité diplomatique. L'objectif du Centre est double : contribuer au développement des sciences sociales et humaines et promouvoir une culture de la paix. Outre qu'il favorise la coopération interrégionale et internationale et renforce les capacités de recherche dans différentes régions, le CISH s'emploie à développer des travaux de recherche analytique comparative, à en diffuser les résultats et à encourager la création et le renforcement de réseaux d'instituts de sciences sociales.

Le thème général du programme relatif à la démocratie est : « Démocratie, culture et paix ». Il comporte trois grands domaines d'action. Le premier a trait au développement de la recherche analytique comparative : le programme de travail initial mettait l'accent sur la démocratie et ses rapports avec la culture. L'objectif est de mener des recherches empiriques comparatives sur différentes hypothèses – études de cas – quant aux déterminants de la démocratie afin d'analyser la compatibilité de la démocratie avec la volonté de peuples ayant des traditions culturelles diverses. Ces études, qui prêtent une attention particulière aux attitudes des citoyens à l'égard de la démocratie, sont réalisées par voie d'enquêtes, de sondages d'opinion et d'analyses des médias. Elles ont été étendues aux relations entre la démocratie et l'ethnicité, la

paix, le développement, la justice sociale, etc. L'objectif est de parvenir à mieux cerner la réalité de la démocratie à travers le monde, et en particulier la manière dont les principes démocratiques sont compris et mis en pratique par des populations de différentes régions.

Le deuxième domaine concerne l'organisation de dialogues internationaux et d'analyses prospectives sur l'avenir de la démocratie. Les dialogues se fondent sur la réflexion et la recherche consacrées aux normes, valeurs et principes démocratiques et à leurs relations avec les questions clés de la mondialisation et du développement. Afin de renforcer les capacités dans différents pays, des séminaires sont organisés à l'occasion des conférences, avec la participation, par exemple : d'universitaires, pour traiter de l'universalisation des principes démocratiques ; de responsables politiques, pour encourager l'éthique du leadership en vue de la gouvernance démocratique ; d'hommes d'affaires, pour considérer la relation entre développement économique et démocratie ; de journalistes, pour aborder le rôle de la communication dans le développement démocratique.

Le troisième domaine d'action consiste à soutenir la démocratie dans des sociétés qui sortent d'un conflit. Ce sont peut-être les lendemains immédiats de conflits entre ethnies ou entre factions qui posent le plus grand défi à la mise en œuvre de la démocratie. Grâce à sa stratégie intégrée, l'UNESCO contribue plus directement à la restauration et/ou à l'établissement de la démocratie par un programme de recherche et de renforcement des capacités. Il s'agit d'encourager la promotion de la démocratie par des acteurs locaux du monde universitaire. En 2004, plusieurs recommandations générales ont été formulées concernant les actions de l'UNESCO dans trois pays qui venaient de connaître un conflit : l'Afghanistan, la République démocratique du Congo et l'Iraq. Il était recommandé notamment de faire le point des études et travaux de recherche existants sur la promotion de la démocratie dans les sociétés sortant d'un conflit et des recherches sur la démocratie et la culture, en mettant l'accent sur les défis posés par les traditions culturelles⁽¹²⁹⁾.

La conviction que la propagation de la démocratie à travers le monde, outre qu'elle est intrinsèquement et éthiquement souhaitable, a aussi et surtout pour effet de servir la sécurité, soulève cependant quelques questions ardues. C'est ce que signale Alain Caillé dans *Paix et démocratie : une prise de repères*⁽¹³⁰⁾, où il se demande si

(128) <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001310/131056f.pdf>

(129) Source : (IChS). Extraits de la Stratégie intégrée de l'UNESCO visant à mettre en place un programme international sur la démocratie dans le cadre du Centre international des sciences de l'homme (CISH), www.unesco.org/shs/democracy.

(130) Alain Caillé, *Paix et démocratie : une prise de repères*, 2004, Paris, UNESCO, 2004, p. 23, 32-33, 41, 56, 74.

Source : <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001354/135498f.pdf>

le lien entre paix et démocratie est aussi certain qu'il le semble, si l'élargissement du système de la démocratie représentative – plus exactement, de la démocratie libérale – soutenue par des élections libres et régulières constitue nécessairement un facteur de paix, si l'instauration de la démocratie, lorsqu'elle est réalisée, débouche sur la paix, si nous pouvons véritablement établir que la démocratie prévient les conflits ou peut y mettre un terme, si ce qui suit n'est pas exactement à l'image de ce qui a précédé, et s'il est vraiment flagrant que l'idéal démocratique n'est pas de plus en plus menacé aujourd'hui.

Caillé indique comment l'idée de sécurité collective a assuré un équilibre des puissances qui a caractérisé la diplomatie du XIX^e siècle et présidé aux décisions des Nations Unies jusqu'à ce qu'à la fin de la guerre froide celle-ci cède la place à la thématique de la « sécurité démocratique », conçue comme un moyen plus sûr et moins coûteux d'assurer la sécurité pour tous : la sécurité, ou la paix, par la démocratie. Cette doctrine de la sécurité démocratique considère que la démocratie est souhaitable et devrait dans toute la mesure du possible être instaurée dans le monde entier car elle garantit la paix et la sécurité, la meilleure preuve à cela étant que « les démocraties ne se font pas mutuellement la guerre ». La question est à son avis d'établir si la démocratie induit la paix parce qu'elle est ce qu'elle est, ou parce qu'elle favorise la naissance de situations ou de sentiments intrinsèquement pacificateurs, comme le sens de la justice, la tolérance, l'amour du bien public ou la prospérité matérielle. Cette question soulève à son avis un certain nombre d'autres questions, partiellement indépendantes, qui consistent notamment à savoir si la démocratie garantit la paix en réalisant la justice, si elle assure à chacun son dû en apportant la prospérité matérielle à tous, si la justice et le bien-être matériel représentent les conditions et médiations nécessaires entre démocratie et paix, et si, enfin, la démocratie suffit à construire la cité – la communauté politique – et à en promouvoir l'unité ?

Un certain nombre d'autres questions délicates sont abordées dans *Democracy and Human Rights in Multicultural Societies*⁽¹³¹⁾, ouvrage dont les auteurs cherchent à comprendre les modifications des comportements culturels et identitaires (ethnicité, langue et religion) de certains groupes minoritaires à travers le monde qui exigent que les responsables des politiques publiques reconnaissent la nécessité de gérer la diversité culturelle. Ils cherchent à démontrer que l'ancienne structure de l'État-nation a été modifiée par des modes de pensée contemporains et éthiquement normatifs qui visent à renforcer la gouvernance démocratique de la diversité culturelle, à partir de la notion de droits de l'homme. L'ouvrage décrit les transformations sociales et politiques qui s'opèrent à travers le monde et

les différentes manières dont les États ont abordé la diversité culturelle. En ce qui concerne la sécurité humaine, trois aspects méritent l'attention.

Le premier peut être défini comme étant la tension qui existe entre la démocratie et les nouvelles exigences quant à la reconnaissance de la diversité culturelle au nom des droits de l'homme. Par le passé, la théorie politique a toujours lié la démocratie à un État-nation doté d'un territoire délimité par des frontières, socialement fermée et culturellement intégrée. Ainsi, l'organisation politique et l'identité collective ont été conçues comme allant de pair, et les droits de l'homme ont été assimilés aux droits du citoyen et rattachés à l'identité nationale. Aujourd'hui, cependant, il est nécessaire de penser en termes de « citoyenneté multiculturelle », ce qui implique une « politique de la reconnaissance culturelle » parce que le discours qui invoque des droits de l'homme transnationaux a entraîné une prolifération de nouveaux droits qui transcendent à l'évidence la tradition politique classique moderne. D'où une tension entre la conception traditionnelle de la démocratie et les exigences contemporaines relatives aux droits de l'homme. Comment, se demandent les auteurs, peut-on concilier la reconnaissance des différences culturelles avec la reproduction sociale de la confiance et de la solidarité indispensable au maintien d'une politique démocratique, et comment concilier la reconnaissance de minorités en tant que groupes avec le concept de droits de l'homme centré sur les droits de l'individu ? (p. 5). Voilà qui met les sciences sociales au défi d'élargir la portée de leurs recherches de manière à permettre de surmonter ces contradictions en englobant le politique dans l'ethnique, le culturel et le religieux.

Deuxième aspect qui mérite attention : la nécessité de repenser les relations entre l'État-nation et les organisations internationales dans le domaine des droits de l'homme. L'institutionnalisation des droits de l'homme dans des cadres culturels et sociaux au niveau transnational ou mondial a altéré la légitimité du cadre national que constituait l'État-nation, lequel voit parfois dans les organisations internationales un instrument d'intervention dans ce qu'il considère comme des affaires intérieures – les politiques relatives à l'identité culturelle, par exemple. Les groupes minoritaires fondent leurs revendications d'autonomie culturelle sur des déclarations internationales normatives, ce qui affaiblit la légitimité de l'État-nation dans lequel ils vivent. Cette problématique est également au cœur même du concept de sécurité humaine. C'est un domaine dans lequel certains États sont soupçonneux, craignant l'interventionnisme. Et en ce qui concerne la sécurité humaine, toute la difficulté consiste précisément à montrer qu'en accordant davantage d'attention à une approche globale et fondée sur la sécurité humaine du

(131) Matthias Koenig and Paul de Guchteneire (dir. publ.), 2007.

http://portal.unesco.org/shs/en/ev.php-URL_ID=10418&URL_DO=DO_PRINTPAGE&URL_SECTION=201.html

humaine du processus d'élaboration des politiques, il est possible d'éviter les interventions extérieures dans des domaines qui auraient été laissés de côté.

Le troisième aspect a trait aux droits des minorités (en tant que groupes vulnérables) considérés comme faisant partie intégrante des droits de l'homme. La publication prête une attention particulière aux droits linguistiques des minorités. Elle fait valoir que la communauté mondiale, et en particulier les organisations internationales et régionales, devraient adopter une approche des droits lin-

guistiques fondée sur les droits de l'homme - ce qui signifie non seulement que les minorités nationales doivent se voir reconnaître le droit de préserver et de transmettre leur langue, mais aussi que tous les êtres humains doivent avoir le droit de parler leur langue parce que ce droit fait partie de la liberté d'expression. À cet égard, une autre publication de l'UNESCO, *L'emploi des langues vernaculaires dans l'enseignement*⁽¹³²⁾, complétée par *The Challenge of Indigenous Education: Practice and Perspectives*⁽¹³³⁾, constitue en quelque sorte un programme normatif qui demande encore à être appliqué.

Donner à la société civile les moyens d'agir

L'UNESCO a recommandé qu'un soutien appréciable soit apporté aux expériences et pratiques démocratiques qui favorisent une participation accrue des citoyens et de la société civile – et plus particulièrement des femmes et des jeunes – à la prise des décisions à tous les niveaux⁽¹³⁴⁾. Elle estime que la société civile devrait être mobilisée pour participer à la promotion de la sécurité humaine, laquelle devrait être menée par diverses institutions sociales, dont les gouvernements, les organismes de développement, l'industrie, les institutions savantes et les ONG.

Les suggestions quant aux manières d'ouvrir les systèmes politiques et d'élargir la participation des citoyens et de la société civile aux décisions abondent dans les documents de l'UNESCO. Il est possible de mobiliser les associations féminines, le monde universitaire, les organisations professionnelles et le secteur privé de manière à tirer parti de leurs ressources, de leurs compétences et de leur proximité. Des acteurs non étatiques peuvent être invités à travailler à la résolution des conflits. Il convient de cultiver le rôle des autorités culturelles traditionnelles, des chefs religieux, des artistes et des écrivains. La société civile, les groupes de réflexion et les universitaires peuvent coopérer à la mise en place d'institutions de haut niveau en matière de sécurité humaine et de leadership. La coordination entre les sphères civiles et militaires dans le cadre de la démocratie peut être améliorée afin de faire face aux nouvelles menaces contre la sécurité. Le rôle des ONG qui mènent des recherches et d'acteurs indépendants dans la promotion du concept de sécurité humaine pourrait être plus amplement reconnu, tout comme la contribution d'organismes régionaux et internationaux au progrès de la sécurité humaine et à l'apport d'une assistance humanitaire en cas d'urgence. La coopération internationale et régionale pourrait être renforcée afin d'établir des partenariats entre les gouvernements et tous les segments de la société civile. Il serait également possible de renforcer la collaboration entre par-

ties prenantes locales et organisations internationales, le travail d'équipe associant autorités locales, société civile et organisations internationales, et la constitution de réseaux et de partenariats. On pourrait aussi faciliter les échanges sur les questions de sécurité humaine entre pouvoirs publics et universitaires activement engagés dans le renforcement de la paix et l'amélioration de la sécurité humaine à l'échelon local.

De l'avis d'Anara Tabyshalieva, le concept d'Objectifs du Millénaire pour le développement a institué une stratégie claire et simple pour promouvoir de nombreux éléments de la sécurité humaine et inciter les gouvernements, les ONG et les organisations internationales à coopérer à l'identification de priorités en matière de partenariats nationaux et régionaux. Les organismes régionaux et internationaux présents en Asie centrale soutiennent à son avis l'application de normes de bonne gouvernance et de sécurité humaine, et contribuent appréciablement à la création d'un cadre institutionnel de systèmes électoraux, de pluripartisme, de fonctionnement parlementaire et administratif, et d'organisations de la société civile. Elle fait observer que les organisations internationales peuvent aider les États à faire face aux dépenses sociales, offrir des avis techniques, juridiques et politiques, promouvoir et soutenir la bonne gouvernance et le respect de la loi, et suivre l'application de leurs propres politiques et programmes pour veiller à ce qu'il touchent la population tout entière et non pas seulement les membres de l'élite⁽¹³⁵⁾.

Il convient de mentionner l'importance de la contribution que les médias apportent à la sécurité humaine en offrant des tribunes où les idées, les politiques et les programmes sont débattus. C'est si vrai que l'une des menaces les plus importantes contre la sécurité humaine est le manque d'information, le manque d'accès à la communication et le déni de la liberté d'expression. D'un autre côté, les moyens

(132) *L'emploi des langues vernaculaires dans l'enseignement*, 1953, Paris, UNESCO (Monographies sur l'éducation de base, VIII).

<http://unesdoc.unesco.org/images/0000/000028/002897FB.pdf>

(133) Linda King et Sabine Schielmann (dir. publ.), 2004, *The Challenge of Indigenous Education: Practice and Perspectives*, Paris, UNESCO.

http://publishing.unesco.org/details.aspx?Code_Livre=4232

(134) Stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2002-2007 (31 C/4).

(135) Tabyshalieva, op. cit., p. 30.

de communication ne doivent pas pouvoir être transformés en des organes de haine, d'extrémisme religieux et d'intolérance, et il faut se préoccuper concrètement de la question des violences dans les médias, y compris les nouvelles technologies de l'information et la communication.

L'UNESCO s'occupe de questions de communication directement liées à la sécurité humaine dans trois grands domaines : (1) promouvoir l'accès des journalistes - mis en mesure de faire leur travail - et de l'opinion en général à l'information publiquement détenue ; (2) combattre la violence contre les journalistes/les médias et l'impunité dont jouissent les auteurs de bon nombre de ces crimes,

conformément à une résolution adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO à sa 29^e session ; (3) promouvoir une approche globale d'aide à la reconstruction et au développement d'un secteur de médias libres, indépendants, pluralistes, non partisans et professionnels, ainsi qu'un accès universel à l'information dans les zones qui sont en conflit ou qui sortent d'un conflit en tant que meilleur moyen de contrecarrer les messages de propagande et la désinformation. Toutes ces actions sont menées par la création de réseaux de coopération entre les représentants des médias et des ONG, des parties prenantes nationales, des partenaires régionaux et internationaux et des donateurs potentiels.

L'égalité des sexes et la démocratisation

Un des éléments clés de la conception élargie de la sécurité humaine est l'idée que les personnes doivent jouir sans discrimination de tous les droits de l'homme, politiques, sociaux, économiques et culturels, et qu'elles doivent être assujetties au même ensemble de règles et d'obligations, qui découle de leur appartenance à un État. Autre élément déterminant : l'inclusion sociale, l'égalité d'accès aux processus d'élaboration des politiques, économiques, sociales ou autres, et la possibilité d'en bénéficier sur un pied d'égalité. Une autre composante encore est celle de l'instauration de la primauté du droit et de l'indépendance du système judiciaire. Chacun des membres d'une société doit avoir les mêmes droits et les mêmes obligations que ses concitoyens. Ces éléments fondamentaux reposent sur l'égalité de tous devant la loi et servent à éliminer tout risque d'arbitraire, qui se manifeste si souvent sous forme de discrimination, d'abus ou d'oppression⁽¹³⁶⁾.

En 2000, le Conseil de sécurité des Nations Unies a reconnu, dans sa résolution 1325, que l'égalité des sexes fait partie intégrante de la paix. Nombreux sont pourtant les conflits contemporains, les initiatives de maintien de la paix et les efforts de reconstruction où les femmes et les questions liées aux spécificités de chaque sexe sont encore écartées, et où la culture de l'hégémonie masculine domine parmi les principaux acteurs politiques, qu'il s'agisse des occupants, des résistants ou de l'État. Bien souvent, les femmes ne sont ni adéquatement représentées dans les instances de décision ni associées aux négociations et aux accords de paix. De plus, les organisations féminines de base et leurs initiatives en faveur de la paix sont souvent marginalisées. La prise en considération du point de vue des femmes dans le désarmement, la démobilisation et la réintégration d'anciens combattants est loin d'être réalisée, et il est rare qu'il soit tenu compte des besoins et des intérêts des femmes et des filles dans les reconstructions qui font suite aux conflits.

Les programmes de l'UNESCO ont contribué au développement de pratiques de prévention des conflits traditionnelles et novatrices et à la conception de méthodes de formation orientées vers la paix qui sont adaptées aux besoins de certains groupes particuliers, une attention particulière étant prêtée au rôle des femmes. Le programme du Secteur des sciences sociales et humaines intitulé Égalité des sexes et développement contribue à promouvoir les droits des femmes et l'égalité des sexes ; dans le cadre de la sécurité humaine, il examine les différentes manières dont les femmes et les relations hommes/femmes peuvent être associées aux tensions mondiales et aux conflits armés et touchées par eux, cherchant par conséquent à promouvoir la participation des femmes à la résolution des conflits, au renforcement de la paix et à la reconstruction.

À cette fin, l'action actuellement menée est centrée, d'une part, sur la non-application par la communauté internationale de la résolution 1325 et, d'autre part, sur la persistance dans le monde entier de conflits qui ont de graves répercussions sur les droits humains des femmes. Le programme Égalité des genres et développement met l'accent sur la constitution de réseaux, la recherche, le plaidoyer, le renforcement des capacités et la mise en commun des meilleures pratiques, tout en aidant à développer les capacités des États membres de répondre aux besoins des femmes et de respecter leurs droits, et à susciter d'autres transformations sociales plus générales. Pour y parvenir, les actions proposées comportent la création de réseaux et un travail, mené en collaboration avec des militantes pour la paix, des chercheuses et des spécialistes féministes, sur les relations internationales et les conflits contemporains, et leur dynamique sexospécifique ; des recherches sur l'application de la résolution 1325 et sur les obstacles à sa mise en œuvre ; la diffusion de résultats de recherches auprès des décideurs natio-

(136) Sadako Ogata, *Inclusion or Exclusion: Social Development Challenges for Asia and Europe*. Genève, HCR, 27 avril 1998.
<http://www.unhcr.org/admin/ADMIN/3ae68fcd54.html>

naux et internationaux et d'autres acteurs ; enfin, la création d'observatoires sur la situation des femmes et/ou de centres de recherche et de documentation qui encouragent la participation des femmes à la résolution des conflits, aux processus de paix et aux efforts de reconstruction ainsi qu'à la démocratisation qui leur fait suite.

L'objectif de l'action menée dans le cadre de ce programme est d'assurer et promouvoir le renforcement des capacités de réseaux et d'institutions au bénéfice de militantes pour la paix et de chercheuses féministes ; de publier et diffuser les résultats des recherches, ainsi que de les prendre pour base de documents d'orientation de

l'UNESCO ; de participer aux réunions et délibérations sur les questions féminines organisées par d'autres institutions du système des Nations Unies ; enfin, de démontrer par des programmes spécifiques l'importance du rôle d'une égalité concrète des sexes dans la résolution des conflits et les processus de paix et de reconstruction. De plus, le programme s'emploie également à promouvoir des valeurs et des changements institutionnels qui renforcent l'égalité entre hommes et femmes afin de combattre les disparités de pouvoir entre les sexes et la violence contre les femmes qui est enracinée dans certains domaines et certaines institutions sociales⁽¹³⁷⁾.

Encadré 44 : La création de centres de recherche et de documentation sur les femmes : comment renforcer l'égalité des sexes ?

Au terme d'abondantes consultations qui ont débouché sur un partenariat entre universitaires, militants et responsables politiques palestiniens, l'UNESCO a mis en place en 2005, en collaboration avec les autorités palestiniennes, un **Centre de recherche et de documentation des femmes palestiniennes (PWRDC)**. Situé à Ramallah, le PWRDC contribue au développement de recherches tendant à la définition de grandes orientations et de politiques fondées sur des données factuelles en faveur de l'égalité des sexes et du respect des droits humains des femmes. Il a pour principale fonction de réunir et d'héberger des données de recherche et de la documentation relatives à la situation et la condition des femmes palestiniennes ; de commander des recherches et de produire des notes d'orientation politique ; d'analyser et de faire circuler l'information ; de promouvoir des projets qui favorisent une meilleure compréhension des droits humains des femmes et de l'égalité des sexes ainsi que la participation politique des femmes ; de soutenir la constitution de réseaux et la mise en commun de l'information relative au monde arabe ; enfin, de faciliter le renforcement des capacités, la mise en réseau et l'autonomisation des organisations de femmes. Le PWRDC vise également à produire des recherches orientées vers l'élaboration de politiques, y compris des documents d'orientation à l'intention du Ministère des affaires féminines ; il organise des séminaires avec les ONG féminines et fournit des facilités en matière de TIC ainsi que des ressources en ligne.

L'UNESCO travaille à la création d'un centre similaire en Afrique, et procède actuellement à la mise en place d'un centre pour la région des Grands Lacs. Celui-ci fait partie du projet d'*Autonomisation des femmes en Afrique centrale* et vise à faciliter des transformations sociales fondées sur les valeurs universelles de justice, de liberté et de dignité humaine, ainsi qu'à promouvoir les droits humains et la condition des femmes qui vivent dans la région des Grands Lacs. Comme la stratégie pour le progrès de l'émancipation des femmes, le programme Égalité des sexes et développement de l'UNESCO comporte des recherches orientées vers l'élaboration de politiques, des consultations, des mises en réseau et le renforcement des capacités. Le principal objectif est de faciliter et promouvoir la participation des femmes à la résolution des conflits, la démocratisation et la gouvernance post-conflits, conformément à la Déclaration de Dar es-Salaam sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs (2004).

En plus de ces projets, le programme Égalité des sexes et développement se préoccupe, par exemple, de renforcer les programmes d'études féminines dans les universités de la région des Grands Lacs afin de doter les responsables présents et futurs des capacités nécessaires pour promouvoir l'égalité des sexes et les droits humains des femmes. De plus, dans le cadre des actions de l'UNESCO en faveur des femmes qui vivent dans des situations de conflit, l'UNESCO et le Centre des droits de l'homme de l'Université de Pretoria (Afrique du Sud) mènent, en coopération avec des partenaires de l'Université de Hull (Royaume-Uni) un programme de recherche sur les droits des femmes au service de la paix et de la sécurité dans les démocraties post-conflit d'Afrique. Le but de ce projet est d'élaborer des recommandations stratégiques sur les droits des femmes dont la mise en œuvre serait de nature à promouvoir leur pleine participation et leur contribution à la paix et à la sécurité dans les pays d'Afrique qui sortent d'un conflit. Les États membres bénéficiaires de ce projet, en plus de ceux de la région des Grands Lacs, sont l'Afrique du Sud, le Libéria, le Mozambique et la Sierra Leone.

Source : http://portal.unesco.org/shs/fr/ev.php-URL_ID=1375&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

(137) www.unesco.org/shs/gender. La constitution de réseaux vise également à promouvoir l'égalité des sexes (voir par exemple Isatou Touray, *Some Gender Perspectives on Governance and Democracy* ; Michèle Sona Koundouno et Augustin Gnimassous, *La femme dans les postes de décision en Guinée*), ainsi que le respect des populations autochtones (voir par exemple Stephan Ilundu Bulambo, *Plaidoyer pour les Pygmées Batwa de la République Démocratique du Congo*).

La relation entre l'État et ses citoyens constitue un des aspects centraux de la sécurité humaine. La sécurité humaine et la sécurité de l'État ne s'excluent pas mutuellement. Elles sont toujours interdépendantes et peuvent être complémentaires. Dans son rapport *La sécurité humaine* maintenant, la Commission sur la sécurité humaine souligne que la sécurité humaine et la sécurité de l'État se renforcent mutuellement et dépendent l'une de l'autre ; que sans l'une, l'autre ne peut pas être réalisée⁽¹³⁸⁾.

L'État demeure un dispensateur/garant indispensable – ou un destructeur – de la sécurité humaine. Les États ont l'obligation de protéger les vulnérables. Ils ont la responsabilité première de promouvoir la sécurité humaine en coopération avec la communauté internationale, et celle-ci a le devoir d'engager une action humanitaire lorsque

l'État est incapable de protéger ses citoyens ou qu'il n'est pas disposé à le faire. Ce ne sont pas seulement des raisons humanitaires qui plaident alors en faveur d'une intervention internationale ; des objectifs de sécurité internationale sont également en jeu.

Mais même si la sécurité nationale et la sécurité humaine sont complémentaires et se renforcent mutuellement, la sécurité de l'État ne saurait se confondre avec la sécurité humaine. L'État joue un rôle majeur en assurant la sécurité humaine, mais il peut également menacer celle de ses citoyens. Dans de nombreuses régions, une conception traditionnelle de la sécurité nationale centrée sur l'État l'emporte sur les considérations relatives aux droits humains de la personne et au développement humain. Tabyshalieva est consciente d'un fossé grandissant entre

Encadré 45 : Quelques activités du Bureau de l'UNESCO à Beijing concernant la sécurité humaine

La sécurité humaine en Chine : le point de vue de l'Asie du Nord-Est

Ce projet biennal, lancé au printemps 2006, a quatre objectifs principaux : en analysant le concept de sécurité humaine, mettre au point des théories de la sécurité humaine susceptibles d'être appliquées en Chine ; par des recherches empiriques systématiques, mesurer la sécurité humaine en Chine, du point de vue tant de la situation objective que des sentiments subjectifs la concernant, et analyser les facteurs qui sont source d'insécurité ; par l'analyse et l'élucidation de la situation actuelle en matière de sécurité humaine, appeler l'attention des décideurs et offrir des suggestions d'ordre politique ; mettre au point des travaux de recherche comparative, en particulier avec le Japon et la République de Corée, et étudier les possibilités de coopération entre les pays d'Asie de l'Est dans le domaine de la recherche relative à la sécurité humaine.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- > Obtenir un savoir aussi complet que possible sur les conditions de la sécurité humaine en Chine, en collectant systématiquement des données empiriques, y compris en concevant des « Indicateurs de la sécurité humaine » susceptibles d'être utilisés comme mesures quantitatives de la sécurité humaine, puis un « indice de sécurité humaine » destiné à évaluer les conditions de la sécurité humaine.
- > Analyser les analogies et les différences entre la Chine, le Japon et la République de Corée grâce à des approches comparatives, ainsi que les divers problèmes rencontrés par ces pays et les manières de les résoudre.
- > Soumettre des recommandations politiques au gouvernement chinois en prenant en compte à la fois les problèmes intérieurs et les moyens de développer les actions de coopération internationale pour promouvoir la sécurité humaine dans la région.
- > Diffuser amplement les résultats et les connaissances tirées de ce projet, y compris le savoir théorique, les choix politiques ayant donné de bons résultats en matière de sécurité humaine, les méthodes de recherche, et les Indicateurs et indices de la sécurité humaine auprès d'autres pays d'Asie et même en dehors de la région.

La promotion du concept de sécurité humaine dans les zones rurales chinoises

Ce projet, entrepris en 2007, vise à sensibiliser l'opinion à la notion de sécurité humaine au bénéfice des femmes des zones rurales chinoises.

Ses principaux objectifs sont de faire connaître le concept de sécurité humaine considéré sous sept de ses aspects (l'économie, les denrées alimentaires, la santé, l'environnement, l'individu, la collectivité locale et la politique), de diffuser amplement les conceptions et les connaissances relatives à la sécurité humaine dans les campagnes, notamment parmi les femmes, et de les inviter à participer au débat sur cet important sujet par des questionnaires, des ateliers et d'autres activités.

Dans le cadre du projet, le mensuel Magazine des femmes rurales consacrera un dépliant de deux pages dans trois de ses numéros au concept de sécurité humaine. Mettant à profit le tirage à 80 000 exemplaires de ce magazine, ces dépliants offriront d'abord une présentation générale du concept de sécurité humaine, et proposeront ensuite au lectorat un bref questionnaire. Les réponses à ce questionnaire ainsi que la correspondance reçue permettront au magazine de prendre connaissance des opinions, des doutes et des interrogations des lectrices sur les questions relatives la sécurité humaine. Avec le concours de l'Académie chinoise des sciences sociales, le magazine utilisera ces informations en retour pour mieux comprendre les principales préoccupations et inquiétudes des femmes rurales chinoises relatives à la sécurité humaine.

Source : Bureau de l'UNESCO à Beijing.

(138) *La sécurité humaine maintenant*, Rapport de la Commission sur la sécurité humaine, 2003, Presses de Sciences-Po.

la manière dont les autorités et le grand public interprètent la sécurité humaine dans plusieurs pays d'Asie centrale. Certains acteurs étatiques considèrent la libéralisation politique et la démocratisation comme autant de défis à la stabilité et la sécurité. Un certain nombre de responsables politiques lient la sécurité humaine à celle de l'État, et les lois nationales assurent de nombreux aspects de la sécurité humaine de diverses manières⁽¹³⁹⁾.

Le Bureau de l'UNESCO à Beijing indique qu'en Chine la perception de la sécurité répond encore à la conception traditionnelle de la sécurité nationale et que l'expression «sécurité humaine » n'est pas employée lorsque l'on se préoccupe des questions auxquelles la population doit faire face. Les pays de l'Asie de l'Est ont depuis toujours leur propre interprétation de la sécurité. Ils ont tendance à considérer la protection contre la peur sous l'angle de la sécurité nationale, et la souveraineté nationale comme la condition la plus importante de la sécurité. Ils envisagent la protection contre le besoin sous l'angle du renforcement de la nation par un développement économique accéléré et de la mise en place d'un filet élémentaire de sécurité pour répondre aux besoins fondamentaux des pauvres.

Selon Shin-wha Lee, alors que la défense militaire contre l'agression d'un autre État était traditionnellement considérée comme garantissant la sécurité personnelle des citoyens à l'intérieur de l'État agressé, ce sont de plus en plus les gouvernements eux-mêmes qui exacerbent les souffrances humaines et se rendent coupables d'infractions à l'encontre de leur propre population. Elle cite le professeur R. J. Rummel, qui calcule qu'au cours du siècle dernier, quelque 174 millions de personnes ont été tuées par les autorités de leur propre pays⁽¹⁴⁰⁾.

De l'avis de Bechir Chourou, le problème crucial auquel la plupart des Arabes sont aujourd'hui confrontés est que la principale menace contre la sécurité humaine émane des autorités politiques. Nombre d'entre eux figurent parmi les millions de personnes dont les vies sont exposées parce que les autorités politiques de leur pays sont incapables de les protéger ou ne sont pas disposées à le faire. La sécurité nationale étant assimilée à la sécurité du régime, les États se révèlent être davantage des menaces contre la sécurité humaine que les dispensateurs de cette sécurité. Ces menaces comprennent des atteintes aux droits fondamentaux de la personne humaine par la détention illégale d'opposants politiques désignés comme ennemis de l'intérieur, des procès truqués, des élections truquées ou interdites, des discriminations à l'égard des minorités et des femmes. Rares sont les Arabes confrontés à des menaces directes contre leur bien-être physique ou à des

problèmes sociaux ou économiques aigus, mais la plupart d'entre eux voient leur dignité et leur valeur, leurs droits humains et leurs libertés fondamentales bafoués tous les jours par des institutions ou des personnes agissant au nom et sur l'ordre des autorités politiques⁽¹⁴¹⁾.

La faiblesse, la défaillance ou la faillite des États sont également des menaces contre la sécurité de leur propre population. En Afrique, l'effondrement et la faillite de l'État sont liés au fait que les États africains sont issus d'un processus très récent de formation des institutions publiques qui s'est inspiré de modèles importés, si bien que la plupart d'entre eux ne possèdent pas les dimensions fonctionnelles et institutionnelles de la démocratie ; de ce fait, la responsabilisation gouvernementale et les contre-pouvoirs politiques sont faibles, et la représentation limitée. En Europe orientale, la question de la consolidation de la démocratie se pose alors que les nouvelles institutions n'inspirent pas la confiance et que la corruption va croissant par suite d'une combinaison de facteurs tels que la pauvreté, la médiocrité du leadership politique, la mauvaise gestion sociale et politique. Le pouvoir exécutif perd sa légitimité, et la population place sa confiance dans des institutions comme l'armée, l'église ou l'université. En Amérique latine, la cohésion sociale est menacée par la faiblesse des démocraties et le legs des dictatures. La vulnérabilité politique constitutionnelle est exacerbée par des niveaux élevés de corruption dans l'administration et dans des institutions de l'État telles que la police et l'armée, qui n'assument pas leur responsabilité de faire respecter le droit, l'ordre et la sécurité. Les partis politiques étant considérés comme les formations les moins dignes de confiance après les forces armées et la police, les citoyens placent leur confiance dans l'église et la télévision⁽¹⁴²⁾.

De 1994 à 2002, le Programme MOST s'est préoccupé de « La mondialisation et la gouvernance » par la mise en place de réseaux et la réalisation de recherches utiles pour la formulation des politiques. Il s'agissait de mieux comprendre le processus de mondialisation et ses incidences sur les mécanismes et structures de gouvernance nouvellement créés. Les projets en la matière ont permis d'analyser et de soutenir les politiques locales de développement et les stratégies régionales d'adaptation, en particulier dans les régions marginalisées et les pays les moins développés. Compte tenu de l'évolution accélérée des conditions mondiales, le travail du Programme MOST sur ce sujet a évolué au cours de cette période décennale pour s'ajuster au contexte mondial. Au cours des quatre premières années, des liens ont été noués entre les producteurs de savoir et les utilisateurs de la recherche grâce à la mise en place de réseaux et de programmes. En 1998 et 1999, les activités ont mis l'accent sur la produc-

(139) Tabyshalieva, op. cit., p. 27-34.

(140) Shin-wha Lee, op. cit., p. 17.

(141) Chourou, op. cit., p. 69-70.

(142) Fuentes et Rojas Aravena, op. cit., p. 142.

tion de nouvelles connaissances scientifiques, et leur présentation sous une forme utilisable par les décideurs du secteur public et les professionnels des médias. Les trois grands domaines d'action ont été : « Stratégies nationales adaptées pour combattre le trafic de drogue », « Durabilité » et « Gouvernance sociale dans le cadre des processus de mondialisation et d'intégration ». De 2000 à 2003, la stratégie a comporté deux volets : d'une part, le travail tendant à mieux comprendre la mondialisation et la gouvernance a été poursuivi ; d'autre part, l'attention s'est portée sur les stratégies de développement et les mécanismes de gouvernance à l'échelon local. Les rapports, études et publications issus des travaux de MOST sur la mondialisation et la gouvernance pendant cette

période sont disponibles dans la bibliothèque numérique du programme. Le thème « Gouvernance et démocratie » du Secteur des sciences sociales et humaines a été transféré au Centre international des sciences humaines de Byblos (Liban). En septembre 2002, le Centre a officiellement lancé son programme. La nouvelle mission du Centre est de promouvoir les recherches comparatives sur la nature de la démocratie et son développement, en insistant plus particulièrement sur les relations entre les perceptions culturelles et la démocratie. Le Centre encourage la coopération et les échanges interrégionaux et internationaux ; il assure également la diffusion des résultats des recherches sur la démocratie⁽¹⁴³⁾.

Intégrer le cadre normatif des droits de l'homme

L'intégration des droits de l'homme dans la vaste gamme des activités des Nations Unies est au cœur des efforts actuellement déployés pour réformer l'Organisation. Répondant à l'appel du Secrétaire général, les institutions spécialisées, les programmes et les organismes du système ont manifesté à maintes reprises leur volonté d'intégrer pleinement les droits de l'homme à leur action et se sont entendus en 2003 sur une conception commune de l'approche de la programmation fondée sur les droits de l'homme. Pour le

système des Nations Unies, l'intégration des droits de l'homme signifie que :

1. Tous les programmes de coopération, d'élaboration de politiques et d'assistance technique pour le développement devraient faire progresser la réalisation des droits de l'homme tels qu'ils sont énoncés dans la Déclaration universelle et dans les autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme.

Encadré 46 : Stratégie de l'UNESCO relative aux droits de l'homme

En octobre 2003, à sa 32^e session, la Conférence générale de l'UNESCO a adopté la Stratégie de l'UNESCO relative aux droits de l'homme* dont l'objectif est double : (a) réaffirmer l'attachement de l'Organisation à la cause de la promotion et de la protection des droits de l'homme ; (b) identifier des domaines d'action prioritaires en vue d'accroître l'impact et la visibilité de l'action de l'UNESCO en matière de droits de l'homme.

La Stratégie part des prémisses que tous les droits de l'homme – civils, culturels, économiques, politiques et sociaux – sont universels, indivisibles, indissociables et interdépendants, comme le réaffirme la Déclaration et Programme d'action de Vienne (1993). De plus, elle tient compte des recommandations énoncées par le Secrétaire général des Nations Unies dans son programme de réforme des Nations Unies, et intègre la Déclaration du Millénaire et les Objectifs du Millénaire pour le développement dans l'action de l'Organisation.

La Stratégie a été élaborée compte dûment tenu des responsabilités spécifiques d'autres organismes, programmes et institutions spécialisées du système des Nations Unies, en particulier du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Sa mise en œuvre effective sera obtenue par le renforcement des partenariats avec des membres du système des Nations Unies, des organisations régionales intergouvernementales, des commissions nationales pour l'UNESCO et des chaires UNESCO, la société civile, le monde universitaire ainsi que les institutions nationales au service des droits de l'homme (médiateurs et commissions nationales des droits de l'homme).

Les principaux axes d'action de la Stratégie sont les suivants : intégration d'une approche fondée sur les droits de l'homme aux activités de l'UNESCO ; recherche relative aux droits de l'homme ; éducation aux droits de l'homme ; action normative et suivi ; renforcement de partenariats.

La Stratégie de l'UNESCO relative aux droits de l'homme est étroitement liée à la Stratégie intégrée de lutte contre le racisme, la discrimination, la xénophobie et l'intolérance (32 C/13), également adoptée par la Conférence générale à sa 32^e session, qui fait suite à la Déclaration et Programme d'action de Durban (2001). Les deux stratégies sont liées entre elles et se renforcent mutuellement.

Sources : www.unesco.org/human_rights

<http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001457/145734f.pdf>

(143) <http://digital-library.unesco.org/shs/most/gsd/cgi-bin/library?a=q&r=1&hs=1&e=p-000-00---0most--00-0-0--0prompt-10---4-----0-1l--1-en-50---20-about---00031-001-1-OutfZz-8-00&h=dtx&t=1&q=governance>

2. Toute la coopération et la programmation pour le développement, dans tous les secteurs et à toutes les phases de la programmation, s'inspirent des normes contenues dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans les autres instruments internationaux relatifs à ces droits, et des principes qui en découlent.

3. La coopération pour le développement contribue au développement des capacités des « détenteurs de devoirs » de s'acquitter de leurs obligations et/ou des « titulaires de droits » de revendiquer le respect de ces droits. (*Statement on a Common Understanding of a Human Rights Based Approach to Development Cooperation, endorsed by the United Nations Development Group (UNDG) Programme Group*).

La Stratégie de l'UNESCO relative aux droits de l'homme fait de l'intégration d'une approche fondée sur les droits de l'homme à tous les programmes et activités de l'Organisation une priorité.

Le travail d'intégration mené à l'UNESCO repose sur le renforcement des capacités du personnel de l'Organisation. Par des séminaires de formation, la pro-

duction de manuels et d'outils de formation et le partage de l'information, les unités compétentes s'attachent à mieux faire percevoir et comprendre les droits de l'homme et la programmation fondée sur ces droits. L'UNESCO coopère étroitement avec d'autres organismes, programmes et institutions spécialisées du système des Nations Unies, tirant parti de leurs acquis.

En 2005, des modules d'apprentissage sur la formation aux droits de l'homme pour le personnel de programme de SHS au Siège, l'approche fondée sur les droits de l'homme de la programmation commune par pays des Nations Unies, la formation aux droits de l'homme à l'intention des spécialistes de l'UNESCO, et l'approche fondée sur les droits de l'homme de la programmation : la réponse de l'UNESCO, ont été élaborés par l'UNESCO en coopération avec l'École des cadres du système des Nations Unies pour assurer le renforcement interne des capacités du personnel de l'UNESCO en matière de droits de l'homme.

Chapter 2

Recommandations régionales / sous-régionales pour la promotion de la sécurité humaine

Introduction: La sécurité humaine, 2000-2007	88
Niveau international	88
Afrique	90
Etats arabes	93
Asie de l'Est	95
Asie centrale	96
Asie du Sud-Est	99
Amérique latine et les Caraïbes	104
Europe de l'Est	105
Europe occidentale	111
Tableaux	114
Conclusion	120

Introduction : La sécurité humaine, 2000-2007

Depuis le milieu des années 1990, l'UNESCO, dans le cadre de son Programme pour une culture de la paix, a suivi de près les grandes initiatives prises à l'échelle internationale pour promouvoir la sécurité humaine (par exemple, le Rapport sur le développement humain (1994) du PNUD, et le rapport 2003 de la Commission sur la sécurité humaine, La sécurité humaine maintenant). Un plan d'action pour la promotion de la sécurité humaine à l'échelle régionale a été adopté en 2000, à l'issue des délibérations de la Première réunion internationale des institutions de recherche et de formation sur la paix, qui s'est tenue au Siège de l'UNESCO sur le thème : « Quel agenda pour la sécurité humaine au XXI^e siècle ? ». En 2002, la sécurité humaine est devenue l'un des 12 objectifs stratégiques de l'Organisation dans sa Stratégie à moyen terme 2002-2007. Cet objectif stratégique est étroitement lié à la contribution de l'UNESCO à l'éradication de la pauvreté, en particulier de l'extrême pauvreté, à la promotion des droits de l'homme, ainsi qu'à son action dans le domaine des sciences exactes et naturelles, notamment en ce qui concerne la prévention des conflits en rapport avec l'utilisation des ressources en eau. La décision d'adopter des approches régionales de la sécurité humaine s'est révélée jusqu'à présent extrêmement fructueuse.

Afin d'ouvrir de nouvelles perspectives pour une recherche ciblée, une formation adéquate, la préparation de projets pilotes, et pour renforcer les politiques publiques ainsi que la prise

de conscience de l'opinion publique quant aux questions relatives à la sécurité humaine, l'UNESCO a lancé une série de publications intitulées *Promoting Human Security: Ethical, Normative and Educational Frameworks* (Promouvoir la sécurité humaine : cadres éthiques, normatifs et éducatifs). L'accent y est mis sur trois éléments importants à prendre en compte pour mettre le concept de sécurité humaine en œuvre : (a) la nécessité d'avoir un fondement éthique solide, qui repose sur des valeurs partagées et dont découle la volonté de protéger la dignité humaine qui est au cœur de la sécurité humaine ; (b) l'affermissement de cette dimension éthique par la mise au service de la sécurité humaine d'instruments normatifs existants et nouveaux, et notamment la pleine utilisation des instruments relatifs à la promotion des droits de l'homme ; (c) la nécessité de renforcer la composante éducation et formation par une meilleure coordination et une cohérence accrue de tous les efforts en cours, l'accent étant mis sur des questions telles que l'éducation pour la paix et le développement durable, la formation aux droits de l'homme et l'élargissement de l'agenda démocratique aux questions touchant la sécurité humaine.

Il est à espérer que cette série – dont une synthèse des recommandations par région et sous-région est présentée dans le présent chapitre – contribuera à jeter les bases d'une action approfondie et soutenue pour la promotion de la sécurité humaine, dans laquelle l'individu a un rôle clé à jouer.

La sécurité humaine au niveau international

La réunion internationale : « Quel agenda pour la sécurité humaine au XXI^e siècle ? », organisée par l'UNESCO à Paris (France) les 27 et 28 novembre 2000, a rassemblé un grand nombre de spécialistes de la paix et de la sécurité humaine, ainsi que les représentants de plusieurs États membres et de plusieurs agences du système des Nations Unies.

Conformément aux principales recommandations des participants, l'UNESCO a adopté **des approches régionales de la sécurité humaine** pour identifier les risques et men-

ces spécifiques de même que les besoins et les modalités d'action s'appliquant aux différents contextes régionaux.

La réunion de novembre 2000 a été à l'origine du lancement par l'UNESCO de consultations et de travaux de recherche régionaux et sous-régionaux dans le monde entier, en coopération avec des experts et des partenaires dont les recommandations ont été publiées dans la série : *Promoting Human Security: Ethical, Normative and Educational Frameworks*, et sont reproduites dans le présent chapitre, en commençant par celles de la réunion initiale.

Recommandations

> La sécurité humaine peut être considérée aujourd'hui comme un paradigme en formation en vue d'assurer à la fois une meilleure connaissance des risques et menaces de grande ampleur en rapide évolution, qui peuvent avoir un impact majeur sur les personnes et sur les populations, et de renforcer la mobilisation des nombreux acteurs actuellement impliqués dans la formulation participative de politiques dans les différents domaines qui s'y rattachent.

En tant que tel, ce paradigme offre un cadre approprié pour :

- accélérer le passage des conceptions restrictives de la sécurité qui avaient cours par le passé et qui tendaient à associer ce concept aux seules questions de défense, vers une conception multidimensionnelle beaucoup plus étendue, et fondée sur le respect de tous les droits de l'homme et principes démocratiques ;
- contribuer au développement durable, et en particulier à l'élimination de l'extrême pauvreté, qui est un déni de tous les droits de l'homme ;
- renforcer la prévention à la source des différentes formes

de violence et de discrimination, de conflits et de luttes internes qui font d'innombrables victimes parmi les populations civiles de toutes les régions du monde sans exception ;

- fournir un thème unificateur pour une action multilatérale au bénéfice des populations les plus touchées par des insécurités partielles et connexes. Il convient de souligner à cet égard l'importance des initiatives multilatérales prises par le Canada et le Japon, ainsi que par d'autres pays.

> La mondialisation en cours offre de nouvelles occasions de renforcer d'amples coalitions visant à faire progresser la sécurité humaine aux niveaux multilatéral et national et, en particulier, à l'échelle locale, avec la participation de tous les acteurs sociaux. Cela exige à son tour une participation beaucoup plus forte des institutions de formation et de recherche sur la paix, des instituts d'études sur la sécurité, des organisations non gouvernementales (ONG), et d'autres organismes consacrés à la promotion de la paix et la sécurité humaine, en vue d'accroître la participation de la société civile à toutes les étapes de la formulation des politiques et de la mise en œuvre des actions visant à améliorer la sécurité humaine aux niveaux local, national, régional et international.

> La promotion de la sécurité humaine aujourd'hui exige donc une mise en commun élargie des résultats de l'expérience, des meilleures pratiques et des initiatives fructueuses dans les domaines de la recherche, de la formation, de la mobilisation et de la formulation des politiques ; l'UNESCO peut jouer à cet égard un rôle majeur en tant que facilitateur, tribune et amplificateur des initiatives dynamiques prises en faveur de la sécurité humaine, grâce en particulier au site Internet « UNESCO Securi Pax Forum », mis en place en septembre 2000 à cette fin (<http://www.unesco.org/securopax>).

Un renforcement de l'action du système des Nations Unies, et en particulier de l'UNESCO, en faveur de la sécurité humaine est aujourd'hui essentiel, compte tenu des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire (Document final du Sommet mondial organisé en 2005 par les Nations Unies), dans le Programme d'action pour une culture de la paix et dans la Déclaration et le plan d'action pour une Décennie internationale de la culture de la paix et de la non-violence au profit des enfants du monde (2001-2010), proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies, et eu égard également aux mesures actuellement prises pour atteindre les objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, en particulier dans les domaines de l'élimination de la pauvreté, de l'éducation pour tous, de la préservation de l'environnement et notamment des ressources en eau, ainsi que de la lutte contre le SIDA.

L'impact combiné d'un nombre croissant de menaces pour la sécurité des populations exige l'adoption d'approches interdisciplinaires novatrices, car il est indispensable d'engager une action préventive participative à laquelle tous les acteurs sociaux soient associés. Les liens étroits qui doivent exister entre les projets de recherche et la formulation de politiques de prévention doivent également être soulignés d'emblée, compte tenu du fait que les recherches actuellement consacrées aux différentes dimensions de la sécurité sont encore largement dissociées des mécanismes existants

de formulation des politiques, en particulier aux niveaux national et sous-régional. Sur la base d'un agenda commun, les institutions de formation et de recherche sur la paix, les instituts d'études sur la sécurité et les ONG qui travaillent dans des domaines apparentés peuvent prendre une part essentielle à l'établissement de ces liens, à la création de passerelles entre le monde universitaire et les mécanismes de formulation des politiques, à la mise en place de ces mécanismes lorsqu'il y a lieu, et à l'identification tant des domaines à aborder en priorité que des populations qui méritent d'urgence une attention particulière.

Il convient d'élaborer des approches régionales et sous-régionales pour la promotion de la sécurité humaine afin d'identifier de manière précise la nature, la portée et l'impact des risques et menaces qui peuvent affecter les populations à moyen et à long terme. L'UNESCO devrait contribuer à l'élaboration de ces approches régionales et sous-régionales, en coopération avec les organisations et institutions nationales et régionales, et sur la base des tables rondes régionales (sur l'Afrique, les États arabes, l'Asie et le Pacifique, l'Europe, l'Amérique latine et les Caraïbes) tenues pendant la Première réunion internationale des directeurs des institutions de recherche et de formation sur la paix. Il convient de prêter d'urgence l'attention au renforcement, en particulier dans l'Afrique subsaharienne, de la lutte contre le SIDA qui, ainsi que l'a déclaré le Conseil de sécurité des Nations Unies, constitue une véritable menace pour la paix et la sécurité.

Une attention particulière devrait être accordée aux pays les plus peuplés, parce que l'interrelation entre la croissance démographique, la diminution des ressources naturelles, la dégradation de l'environnement et l'impact général de la mondialisation en cours y revêt une complexité particulière, et qu'il faut donc s'y attaquer, notamment en concevant des approches locales mettant l'accent sur des groupes de populations spécifiques.

Le développement des ressources humaines est un facteur clé, sinon le plus important, pour assurer la sécurité humaine. Aussi faut-il accorder une attention prioritaire à l'éducation de base pour tous et au renforcement des capacités nationales dans l'agenda de la sécurité humaine. Les instituts pour la paix et la sécurité humaine peuvent jouer un rôle important dans le renforcement des capacités nationales dans des domaines tels que la mise en place de mécanismes d'alerte rapide concernant les principaux risques et menaces à la sécurité humaine, la formation de haut niveau pour l'élaboration d'approches régionales et sous-régionales à long terme de la sécurité humaine et la formulation de politiques d'action préventive.

Des questions critiques qui se posent à l'issue des conflits, comme les processus et mécanismes de réconciliation ou l'impact souvent très lourd des sanctions sur les populations, méritent une analyse plus poussée du point de vue de la sécurité humaine, dans le cadre d'un respect accru des instruments internationaux, et en particulier de la Déclaration universelle des droits de l'homme. En ce qui concerne les processus et mécanismes de réconciliation, il convient d'accorder l'attention qui s'impose à la bonne diffusion des

acquis de l'expérience et des meilleures pratiques, et en particulier du travail des diverses commissions de vérité et de justice mises en place depuis 20 ans dans différents pays. À propos de l'impact des sanctions sur les populations, il convient de prendre note des initiatives prises dans le système des Nations Unies pour réexaminer les modalités d'imposition de ces sanctions, et l'action menée par les institutions spécialisées du système afin d'en atténuer l'impact sur les populations civiles.

L'impact sur la sécurité humaine des migrations et des mouvements de populations déplacées à cause de conflits devrait être mis en lumière. En ce qui concerne les migrations, il conviendrait de veiller à contrecarrer les pratiques des pays d'accueil qui comportent des discriminations contre les immigrants en règle et, dans le cas des personnes déplacées en raison d'un conflit, les efforts de la communauté internationale devraient être renforcés, surtout lorsque les déplacements ont un caractère semi-permanent.

Il conviendrait de lutter contre l'impact de formules négatives (telles que « le choc des civilisations », l'« anarchie africaine », etc.) qui reposent sur des stéréotypes et des analyses simplistes des interactions entre les cultures, les sociétés et les civilisations, et qui visent à créer des fractures et des divi-

sions nouvelles aux niveaux régional et international. Les principes qui sous-tendent les notions de diversité culturelle, de pluralisme culturel, de tolérance et de non-discrimination devraient être mises en lumière, et l'attention nécessaire devrait être accordée aux suites à apporter au Plan d'action de la Conférence mondiale contre le racisme et la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y sont associés (Durban, Afrique du Sud, 2001).

Le rôle de l'État dans la promotion de la sécurité humaine doit être abordé à partir d'une analyse exhaustive des défis à relever dans ce domaine, tant sur le plan intérieur afin d'assurer un développement durable, qu'en raison des processus internationaux en évolution accélérée du fait de la mondialisation économique et financière. Les États devraient être encouragés à trouver les moyens d'élargir leur coopération avec la société civile, et en particulier avec les ONG et les institutions qui peuvent contribuer efficacement à la formulation de politiques et à l'action conjointe dans ce domaine.

Source : What Agenda for Human Security in the Twenty-first Century? Actes de la Première réunion internationale des directeurs des institutions de recherche et de formation sur la paix, UNESCO, 2001 ; 2e édition 2005.
<http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001405/140553E.pdf>

La sécurité humaine et l'Afrique

À la suite d'une réunion régionale d'experts tenue conjointement en 2001, l'UNESCO et l'Institut d'études de sécurité (ISS) ont organisé une Conférence internationale sur la sécurité humaine en Afrique à Pretoria (Afrique du Sud), du 4 au 6 mars 2007.

La conférence a réuni des représentants des principaux réseaux et initiatives qui s'occupent de la sécurité humaine en Afrique, dont l'Institut des Futurs africains, le CODESRIA, le COMESA, le Réseau de la sécurité humaine (représenté par le Mali, seul membre africain), la SADC, le SAHRIT, la

SAIIA, le SARPN, l'Université de la paix, des organisations du système des Nations Unies et le WANEP. L'Afrique du Sud étant observateur au sein du Réseau de la sécurité humaine, des représentants des autorités locales ont aussi activement participé à la conférence.

La publication de l'UNESCO *Promoting Human Security: Ethical, Normative and Educational Frameworks in Africa*, par Mme Jo-Ansie van Wyk, présente les principales recommandations de la conférence, qui sont récapitulées ci-après.

Recommandations (à court et à moyen terme)

Les gouvernements africains et les OIG

> *Réformer et restructurer le système de l'Union africaine (UA).* L'UA est une institution relativement récente mais dont le fonctionnement se ressent déjà des projets de groupuscules et d'une bureaucratie lourde et inefficace. De plus, l'UA est incapable de résoudre des crises comme celle du Darfour ou du Zimbabwe. L'expertise technique, les ressources financières et la volonté politique nécessaires lui font défaut. En outre, le Parlement panafricain (PAP), créé pour ouvrir des voies à la participation de la société civile, n'est pas en mesure de donner voix au chapitre aux organisations qui la représentent.

> *Améliorer et renforcer les efforts en faveur de la résolution des conflits.* Il est impératif de réexaminer les racines socioéconomiques des conflits africains, et de mettre en place des mécanismes en vue de leur résolution. Sans même parler de leur effet sur la répartition des ressources et l'accès à ces dernières, ils constituent un facteur majeur de la victoire des élites aux élections, qui peut perpétuer les systèmes de clientèle.

> *Améliorer les relations entre l'UA et les Nations Unies ainsi que les opérations conjointes.* Il conviendrait d'établir une coopération plus étroite et mieux structurée entre le Conseil

de sécurité des Nations Unies et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Même si la constitution d'une Force africaine d'intervention est une étape déterminante pour que le continent africain puisse faire face à ses propres problèmes, il faut que la mise en place de cette force soit accélérée et ses capacités renforcées si l'on veut qu'elle devienne une composante viable des solutions futures de maintien de la paix. Parmi les faiblesses signalées figurent l'insuffisance du soutien logistique à la préparation, au déploiement et à la réalisation des missions, une structure organisationnelle sous-développée à laquelle il manque un commandement unifié, et un personnel largement dépourvu de la formation et de l'expérience nécessaires. La mission la plus critique qui incomberait à cette force dans le contexte opérationnel actuel est le maintien de la paix et la conduite d'interventions armées de part et d'autre de frontières potentiellement hostiles. En faisant du maintien de la paix sa mission prioritaire, la Force africaine d'intervention pourrait efficacement consacrer toutes ses ressources à l'acquisition des compétences requises pour sa mission la plus critique. L'UA doit obtenir d'urgence des pays donateurs les ressources nécessaires à la réalisation de ses objectifs de développement. À l'heure actuelle, la Force africaine d'intervention est financée essentiellement par le Fonds de l'Union africaine pour la paix, qui manque de ressources et dispose à peine des crédits nécessaires pour pouvoir prolonger les opérations de l'AMIS au Darfour jusqu'en mars 2007. La question du financement de la Force africaine est débattue depuis longtemps, compte tenu de l'insuffisance du soutien financier des États membres de l'Union africaine et du manque de soutien manifeste des pays plus nantis du G-8. En plus des ressources, les nations militairement avancées devraient fournir davantage de possibilités aux éléments et aux cadres de la Force africaine d'intervention pour l'acquisition d'une formation efficace, adaptée à ses missions, dans des écoles militaires et centres de formation régionaux. Les académies et écoles militaires occidentales devraient également offrir aux responsables de la Force africaine des possibilités d'apprentissage afin d'améliorer la qualité du commandement, du savoir et du professionnalisme aux échelons les plus élevés. Si les dirigeants mondiaux apportaient un soutien politique, logistique et financier au concept de la Force africaine d'intervention, l'Union africaine pourrait apporter d'importantes contributions à une solution panafricaine de substitution aux forces de maintien de la paix des Nations Unies.

> Renforcer les États, institutions et gouvernements africains, par l'enracinement de pratiques de bonne gouvernance.

> Assurer la primauté du droit et l'indépendance des tribunaux nationaux, ainsi que l'indépendance et l'efficacité de la Cour panafricaine.

> *Améliorer la coopération régionale en matière de sécurité.* Depuis 1945, les organisations régionales et sous-régionales se sont multipliées. Avec la fin de la guerre froide, ces organisations se sont orientées vers la coopération sécuritaire. Parmi les modèles analytiques établis en matière de sécurité régionale figurent les alliances, la sécurité collective et les

communautés sécuritaires. Une nouvelle analyse des fonctionnalités révèle qu'un groupe de sécurité régionale peut remplir au moins quatre sortes de fonctions :

- Il peut assurer un dialogue sur la sécurité et la gestion des conflits, en vue d'établir ou de maintenir la paix dans une région. L'Union africaine dispose à cet effet d'instruments spécifiques de prévention et de gestion des conflits, mais ne possède pas les ressources et la volonté politique nécessaires pour les mettre en œuvre.
- Les groupes peuvent mettre au point des systèmes d'opérations militaires fondés sur la retenue mutuelle afin de réduire l'activité militaire, ou sur le partage du renforcement des capacités aux fins de missions de paix d'un nouveau style. C'est là l'un des objectifs clés de l'UA.
- Les organisations régionales peuvent intrinsèquement et expressément promouvoir des normes éthiques en matière de droits de l'homme et de gouvernance démocratique. C'est là aussi l'un des objectifs clés de l'UA.
- La coopération régionale peut promouvoir la sécurité en faisant progresser le développement économique.

> Engager des acteurs qui ne relèvent pas de l'État dans la résolution des conflits et le traitement des situations post-conflit.

> *Repenser l'aide.* Il est recommandé aux donateurs internationaux d'incorporer dans les propositions d'aide des primes à la sécurité humaine.

Société civile, groupes de réflexion et monde universitaire

> Établir de nouveaux liens et renouveler ceux qui existent déjà avec des réseaux éthiques, normatifs et éducatifs poursuivant les mêmes objectifs.

> Évaluer et encourager les programmes de promotion de la sécurité humaine mis en place par les communautés locales. Améliorer la fonction de plaidoyer vis-à-vis des parlements nationaux, du Parlement panafricain, du système de l'Union africaine et de celui des Nations Unies.

> Approcher les décideurs politiques et faire du lobbying auprès de ces derniers à travers les institutions nationales, régionales et panafricaines existantes.

> Mettre en œuvre des programmes pilotes en liaison avec des organisations locales et avec l'UNESCO.

> Mettre en place des programmes d'études orientées vers la sécurité humaine au niveau de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur.

UNESCO

> Poursuivre le projet en cours de promotion de la sécurité humaine et améliorer l'éducation aux droits de l'homme dans l'enseignement primaire, au bénéfice de groupes vulnérables tels que les jeunes filles, les femmes, les enfants soldats, etc. ; ce doit être là une préoccupation centrale.

> Coordonner efficacement les actions en cours et à venir.

> Évaluer l'efficacité et l'impact des projets en cours en Afrique. Il conviendrait de procéder à une évaluation des activités des organisations en Afrique.

> Partenariats : mettre en place des programmes pilotes en collaboration avec des organisations locales et de la société civile.

> Mettre en place et maintenir des systèmes d'alerte rapide.

> Développer les capacités et les compétences répondant aux besoins de la sécurité humaine en Afrique.

Recommandations (à long terme)

Gouvernements africains et OIG

> Consolider les processus de paix.

> Étoffer les programmes de consolidation de l'État.

> L'UA devrait appliquer les mécanismes dont elle dispose lorsque des États contreviennent à ses valeurs et ses objectifs.

> Favoriser les interactions État/société civile.

> Évaluer les efforts régionaux de promotion de la sécurité humaine.

> Mettre en place des politiques d'éducation orientée vers la sécurité humaine.

Société civile, groupes de réflexion et monde universitaire

> Évaluer les activités de promotion et de plaidoyer en faveur de la sécurité humaine.

> Évaluer l'éducation et la recherche relatives à la sécurité humaine.

> Évaluer et maintenir des réseaux d'alerte rapide.

> La formation de dirigeants africains est une nécessité urgente.

> Mettre en place des établissements de formation supérieure à la sécurité humaine et au leadership.

UNESCO

> Restructurer les opérations de l'UNESCO en Afrique de manière à les centrer davantage au niveau local/communautaire.

> Adopter une approche régionale pour traiter les questions de sécurité humaine, selon les orientations esquisées dans le présent document.

> Coopérer avec la société civile, les groupes de réflexion et le monde universitaire pour mettre en place des établissements de formation supérieure à la sécurité humaine et au leadership.

> Déterminer les besoins minimaux à satisfaire aux fins de la sécurité humaine en coopération avec d'autres agences compétentes du système des Nations Unies, comme le PNUD et l'ONUSIDA.

> Faire appliquer les cadres éthiques, normatifs et éducatifs que les gouvernements africains ont adoptés par l'intermédiaire de mécanismes internationaux, tels que la « Responsabilité de protéger ».

> Développer les capacités et les compétences nécessaires à la satisfaction des besoins de l'Afrique en matière de sécurité humaine.

> Coordonner efficacement les actions en cours et à venir.

Source : Promoting Human Security: Ethical, Normative and Educational Frameworks in Africa, par Jo-Ansie van Wyk, UNESCO, 2007.

À propos de l'auteur

Jo-Ansie van Wyk est maître de conférences de politique internationale au Département de sciences politiques de l'Université de l'Afrique du Sud, à Pretoria (Afrique du Sud). Titulaire d'une maîtrise obtenue à l'Université de Stellenbosch, elle prépare actuellement un doctorat à la Vrije Universiteit d'Amsterdam (Pays-Bas). Les travaux qu'elle a publiés ont trait à la politique étrangère, à la politique de l'environnement, à l'élaboration des politiques, aux armes de destruction massive et au leadership politique. Elle est membre de

l'Académie des sciences et des arts d'Afrique du Sud et ancienne étudiante Fulbright ; elle a obtenu de nombreuses bourses universitaires, dont une bourse de recherche au titre du programme de la Commission de Venise du Conseil de l'Europe sur *La démocratie, du manuel de droit à la vie concrète*, et une bourse dans le cadre de la nouvelle politique de sécurité sud-africaine, attribuée par le British Foreign and Commonwealth Office et le Department of War Studies du King's College, de l'Université de Londres.

La sécurité humaine et les États arabes

En coopération avec le Centre régional de sécurité humaine de l'Institut jordanien de diplomatie, à Amman (Jordanie) et sous le patronage du Ministre jordanien des affaires étrangères, l'UNESCO a organisé à Amman, les 14 et 15 mars 2005, une Conférence internationale sur la sécurité humaine et la paix dans les États arabes.

Cette conférence de deux jours a réuni des experts régionaux et internationaux, des fonctionnaires du Ministère des affaires étrangères – la Jordanie étant membre du Réseau de la sécurité humaine – ainsi que des représentants d'autorités locales et un représentant de l'Unité de la sécurité humaine.

Une séance a été consacrée à l'examen et à la validation d'une étude de M. Bechir Chourou, intitulée *Promoting Human Security: Ethical, Normative and Educational Frameworks in the Arab States*, dont les recommandations sont énumérées ci-après.

Pour donner suite à la Conférence d'Amman, l'UNESCO, la Ligue des États arabes et l'Unité de la sécurité humaine du Bureau de la coordination des affaires humanitaires mettent actuellement en œuvre un projet intitulé : « Promouvoir le concept de sécurité humaine dans la région des États arabes » financé par le Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine.

Recommandations

Des mesures devraient être adoptées pour assurer la participation effective de tous les citoyens aux processus utilisés pour définir, mettre en œuvre et veiller au suivi des décisions et dispositions qui ont une incidence directe sur leur existence. Cette participation peut être obtenue par différents moyens, et chaque société devrait pouvoir choisir librement ceux qui répondent le mieux à ses besoins.

Les citoyens ne peuvent pas exercer leur droit de participer à la vie de la société s'ils n'en ont pas les moyens. C'est pourquoi chaque citoyen devrait bénéficier à tout le moins :

- > De l'accès à l'éducation. Tous les citoyens doivent être assurés de recevoir une instruction suffisante pour pouvoir avoir conscience de leur histoire et de leur culture, connaître leur environnement – y compris les autres cultures, les civilisations et religions – et répondre à leurs besoins de base, assurer leur bien-être et contribuer à celui de la communauté.
- > De l'accès aux services de santé. De toute évidence, chaque être humain aspire à être en bonne santé et reconnaît que la maladie est une menace majeure pour la sécurité et la survie. Il convient de prêter une attention particulière aux besoins spécifiques des femmes dont le rôle en tant que mères appelle l'adoption de dispositions particulières.
- > De l'accès à des activités génératrices de revenus. Pour répondre à leurs besoins vitaux (nourriture, logement, etc.), les gens ont besoin d'un revenu et, pour le percevoir, il leur faut entreprendre une activité productive. Il convient de créer les conditions adéquates (infrastructures, réglementation, formation) pour que chacun – homme ou femme – ait la possibilité d'entreprendre une activité rémunératrice.
- > D'un soutien public s'il est dans l'incapacité d'assurer la satisfaction de ses besoins de base par lui-même. De manière plus spécifique, une attention particulière devrait être accordée aux groupes vulnérables comme, par exemple, les enfants, les personnes âgées, les handicapés, les personnes

atteintes de maladies chroniques et celles qui vivent dans des zones isolées ou reculées. Si les États sont dans l'impossibilité de fournir une telle assistance, la communauté internationale doit participer à son octroi.

Le concept de sécurité humaine et les valeurs de solidarité, de tolérance, d'ouverture, de dialogue, de transparence, de responsabilité, de justice et d'équité qui le sous-tendent devraient être largement diffusés au sein de la société. À cette fin, la sécurité humaine devrait être prise en compte à tous les niveaux de l'éducation. Les médias, et en particulier la radio et la télévision, devraient être mobilisés pour organiser des campagnes de sensibilisation et encourager les gens à rechercher les moyens d'accroître leur propre sécurité et celle des membres de la communauté à laquelle ils appartiennent.

Les médias ont une autre fonction à remplir en matière de sécurité humaine : ils doivent offrir une tribune au débat sur les idées, les politiques et les programmes. Les citoyens seront peu enclins à accepter ou à appliquer des décisions qui leur sont imposées d'en haut. Aussi faut-il leur offrir l'occasion d'entendre différentes propositions quant à la manière de réaliser le bien commun, d'en suggérer et d'en débattre. La participation du citoyen à la vie publique ne peut être efficace et productive que si elle repose sur la liberté de parole et d'expression ; à défaut, l'opinion publique ne sera qu'une chambre d'écho stérile pour les décideurs.

Il convient de mobiliser la société civile afin qu'elle participe à la promotion de la sécurité humaine. Des efforts particuliers devraient être déployés pour mobiliser les associations féminines, les milieux universitaires, les organisations professionnelles et le secteur privé, tirer parti de leurs ressources, de leurs compétences et de leur proximité avec les populations, s'assurer que les parties prenantes locales s'approprient le concept de sécurité humaine, et diffuser largement la culture de la sécurité humaine.

La société civile ne peut s'acquitter de cette tâche que si la liberté d'association est pleinement reconnue. La liberté de parole et la liberté d'association doivent toutes deux être

considérées comme faisant partie intégrante des droits de l'homme, et toutes restrictions qui pourraient être envisagées afin d'éviter d'éventuels abus devraient relever d'organes judiciaires indépendants et adéquats.

Les membres de la société civile devraient être encouragés à créer des réseaux intra-nationaux et intra-régionaux afin de mettre en commun leur expérience et les enseignements qu'ils en ont tirés.

Nombre d'aspects de la sécurité humaine sont profondément enracinés dans la culture arabe et dans l'Islam. Il ne devrait donc pas être difficile de les faire adopter ou de les mettre en œuvre dans la région. À cet égard, il convient de rejeter les arguments selon lesquels la sécurité humaine ou certains de ses éléments seraient des concepts étrangers imposés de l'extérieur, surtout si ces arguments servent de prétexte pour ne pas assurer la sécurité humaine dans la région.

Les États ne devraient pas se mettre en situation d'être considérés comme s'opposant à la sécurité humaine ou faisant obstacle à sa réalisation. Si l'opinion publique perçoit que l'État se préoccupe plus de sa propre sécurité que de celle des populations, cela sera facteur d'instabilité et constituera de surcroît une menace directe et immédiate pour la sécurité humaine. C'est au niveau local ou communautaire que la sécurité humaine peut le plus efficacement être réalisée. Toutefois, les responsables à ce niveau ne disposent pas toujours de ressources suffisantes. Aussi l'État a-t-il un rôle à jouer en mobilisant des ressources et en les répartissant entre ceux qui en ont besoin. Dans cette optique, les États arabes devraient être encouragés à offrir une assistance morale, humaine et matérielle aux autres États arabes et à la communauté internationale, et à en recevoir également d'eux.

L'UNESCO peut contribuer à la réalisation de la sécurité humaine dans le monde arabe. Son principal atout est son expertise dans les domaines de l'éducation, de la culture et de la science. À cet égard, l'UNESCO peut coopérer avec ses commissions nationales afin d'identifier des instruments spécifiques de promotion de la sécurité humaine. Parmi ces instruments pourraient figurer l'élaboration de programmes d'études visant à inculquer la connaissance et la pratique des droits de l'homme et des valeurs connexes telles que la tolérance, l'exercice des devoirs et obligations civiques, et le rejet de l'extrémisme et de la xénophobie.

Toute réforme que les sociétés arabes pourraient juger nécessaire doit découler de la conviction que la recherche de la sécurité humaine est une entreprise éthique, et non pas simplement un palliatif politique. Elle doit être en outre le produit de l'exercice par les sociétés arabes de leur libre arbitre, et être engagée et supervisée par elles. Des réformes qui seraient adoptées sous l'effet de pressions extérieures, ou qui seraient définies par des acteurs externes, ou dont le suivi serait confié à des tiers, ont peu de chances d'être durables. À l'inverse, les appels extérieurs à la réforme ne devraient pas servir de prétexte à un rejet. Après tout, c'est de sécurité *humaine* qu'il s'agit, et la question concerne à ce titre l'humanité tout entière.

Source : Promoting Human Security: Ethical, Normative and Educational Frameworks in the Arab States, par Bechir Chourou, UNESCO, 2005.

En anglais :

<http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001405/140513E.pdf>

En arabe :

<http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001405/140513a.pdf>

À propos de l'auteur

Bechir Chourou est titulaire d'un doctorat de sciences politiques obtenu à la Northwestern University (États-Unis d'Amérique) en 1976, et enseigne actuellement les relations internationales à l'Université de Tunis. Dans le cadre de ses recherches, il s'est intéressé non seulement à la sécurité humaine mais aussi aux relations euro-méditerranéennes (processus de Barcelone), au processus de démocratisation dans le monde arabe et en Afrique, ainsi qu'à des aspects

spécifiques de la sécurité humaine, en particulier la sécurité alimentaire, la rareté de l'eau (et d'autres aspects de la sécurité environnementale), et les activités génératrices de revenus. Il a pris part à de nombreux séminaires, conférences et ateliers internationaux portant sur ces questions, auxquelles il a consacré des articles et des chapitres d'ouvrages.

La sécurité humaine et l'Asie de l'Est

En collaboration avec la Commission nationale coréenne pour l'UNESCO et l'Institut Iimin de relations internationales de l'Université de Corée, l'UNESCO a organisé à Séoul (République de Corée), en juin 2003, une Conférence internationale sur la sécurité humaine en Asie de l'Est.

Des experts régionaux et internationaux, les représentants des gouvernements de la région, ainsi que des observateurs de toute l'Asie ont assisté à la conférence. Y étaient également représentés 10 États membres de l'ASEAN ainsi que cinq pays de l'Asie du Nord-Est.

Sur la base des recommandations de la conférence, divers projets concernant la sécurité humaine ont été mis en œuvre, principalement en Chine, en 2006-2007. En particulier, l'activité du réseau MOST pour l'Asie a été réorientée de manière à porter sur la sécurité humaine dans la région.

Une étude rédigée par Mme Shin-wha Lee à la demande de l'UNESCO et intitulée *Promoting Human Security: Ethical, Normative and Educational Frameworks in East-Asia* a été examinée et validée pendant la conférence. Elle contient les recommandations reproduites ci-après.

Recommandations

> *Fixer un agenda régional commun.* Chaque État d'Asie de l'Est a des priorités différentes en matière de sécurité humaine, qui devraient être respectées. Cependant, pour faire progresser la sécurité humaine dans la région, il importe de mettre au point un agenda commun, d'obtenir un accord mutuel entre les nations et de mettre en chantier des plans et des stratégies d'application précis. Les politiques et stratégies communes nouvellement conçues devraient être centrées sur des questions telles que la réduction de la pauvreté, l'emploi productif, la protection des droits de l'homme, la création de débouchés économiques et de possibilités de progrès social, l'investissement dans les ressources humaines et la gestion des ressources naturelles en vue du développement durable.

> *Assurer la bonne gouvernance.* Compte tenu du fait que la corruption et la « piètre » gouvernance sont une source majeure d'insécurité humaine dans les pays de la région, il convient de déterminer des principes fondamentaux et certaines normes de conduite, et de les respecter.

> *Adopter des approches globales.* Si des questions de sécurité non traditionnelles ont été traitées isolément au cours de réunions multilatérales formelles et informelles, elles n'ont pas été abordées conjointement et dans la perspective de la sécurité humaine. Toutes les questions qui touchent la sécurité humaine étant liées entre elles, elles doivent être abordées selon une approche globale, et non une à une. Pour faciliter cette démarche, il conviendrait, ainsi qu'il est indiqué plus loin, de mettre en place un réseau intellectuel et stratégique de spécialistes de la sécurité humaine.

> *Institutionnaliser la coopération multilatérale.* Pour inciter un nombre accru de pays de l'Asie de l'Est à s'intéresser davantage à ces sujets, il conviendrait d'institutionnaliser une communauté épistémique composée de spécialistes de la sécurité humaine – une tribune est-asiatique de la sécurité humaine, en quelque sorte. Cette communauté pourrait contribuer à stimuler la coopération multilatérale en matière de sécurité humaine dans la région en sélectionnant des normes ou des principes directeurs pour la promotion de la sécurité humaine et en examinant des plans de réaction pré-

cis. S'il en était ainsi et si la région de l'Asie de l'Est parvenait à formuler une proposition commune à l'adresse de la communauté internationale à partir de travaux de recherche, il y aurait là un exemple très efficace de diplomatie de la sécurité humaine. Une coopération bilatérale en matière de sécurité humaine est également nécessaire pour servir de catalyseur à la coopération multilatérale.

> *Reconsidérer la non-ingérence.* L'établissement d'arrangements coopératifs de sécurité, même au prix d'une ingérence dans les affaires intérieures, pourrait être envisagé en tant que réponse indispensable aux situations de crise. Des menaces transfrontalières telles que les questions liées aux réfugiés, le trafic de drogue et le terrorisme rendent assez problématique la stricte adhésion au principe de non-ingérence. Il faut repenser l'ingérence comme une nécessité pratique sans laquelle les institutions régionales ne peuvent pas conserver leur utilité et traiter les changements qui s'opèrent dans le monde et les défis qui se posent dans le domaine de la sécurité humaine, au lieu de l'associer à des préoccupations morales abstraites touchant les droits de l'homme.

> *Promouvoir l'éducation.* L'éducation est le facteur le plus fondamental de la promotion de la sécurité humaine. Elle renforce toutes les méthodes et stratégies visant à améliorer les conditions socioéconomiques et crée de plus nombreuses et de meilleures possibilités d'accroître le respect des droits de l'homme et de la sécurité humaine. Outre le fait qu'elle favorise l'autonomie politique et économique, l'éducation est directement corrélée à une meilleure qualité de vie. De façon plus particulière, l'éducation des femmes est très importante pour améliorer la situation des droits de l'homme et la sécurité, les femmes étant le groupe qui souffre le plus souvent du déni de ces droits. De plus, un grand programme de diplomatie publique devrait être lancé pour obtenir le plein soutien et le concours du secteur privé afin d'assurer le succès des politiques et mesures visant à prévenir et à combattre toutes les formes d'insécurité humaine en Asie de l'Est.

> *Donner à la société civile des moyens d'agir.* Les ONG ont énormément contribué à promouvoir les droits de l'homme et ont exercé une importante influence sur les efforts déployés à l'échelle internationale pour offrir une protection éthique universelle, y compris par le traitement des préoccu-

pations relatives à la sécurité humaine. C'est grâce à la participation active des ONG que sont mis en relief les valeurs centrales de la sécurité humaine ainsi que les droits de l'homme, la durabilité environnementale, l'atténuation de la pauvreté et les filets de sécurité sociale. Ainsi, la création d'un réseau d'ONG asiatiques spécialisé dans la sécurité humaine devrait assurer la participation à la fois de l'ensemble de la population et de la société civile. Donner aux institutions de la société civile des moyens d'agir et accroître la participation de l'opinion publique, c'est les conduire l'une et l'autre à exercer une plus grande influence sur l'agenda humain et social. Dans les situations de crise, la priorité est généralement donnée à la sécurité de l'État ou à la sécurité nationale, dans l'espoir que l'amélioration des conditions de la sécurité nationale débouchera ultérieurement sur la sécurité humaine. Les ONG peuvent sans doute inciter un gouvernement à changer de perspective, et à passer de la protection des intérêts nationaux à celle de la sécurité humaine. En aidant les sociétés à faire face aux situations de crises et en renforçant les communautés locales, elles contribuent à améliorer la situation en matière de sécurité humaine tout en encourageant le fonctionnement d'un système politique plus ouvert et une participation accrue des populations aux prises de décisions.

Enfin, les pays et les peuples de l'Asie de l'Est connaissent des situations culturelles, politiques et économiques extrêmement diverses, tout en disposant de moins d'institutions multilatérales régionales que d'autres régions ; cela rend plus

difficile l'émergence d'une identité régionale solide, qui est essentielle pour l'exercice d'une coordination. De plus, les pays de l'Asie de l'Est ont tendance à se préoccuper davantage des problèmes qui se posent et des possibilités qui s'offrent à chacun d'eux, plutôt que de rechercher des solutions coordonnées entre États. Cela rend la coopération est-asiatique difficile et explique également l'absence d'une réponse collective aux menaces communes qui pèsent sur la région. En ce qui concerne leurs interactions avec les pays extérieurs à la région, les événements du 11 septembre, en particulier, ont offert aux pays de l'Asie de l'Est l'occasion de clarifier tant leurs relations avec la principale puissance mondiale que leurs rapports réciproques pour ce qui concerne les questions de sécurité. Toutefois, il existe encore de nombreux obstacles à la coopération dus à des animosités politiques historiques et contemporaines, et l'ancienne pratique qui consistait à compter sur des États protecteurs comme les États-Unis pour répondre aux besoins en matière de sécurité rend la coopération entre les États d'Asie plus difficile encore. En favorisant et en mettant en œuvre une collaboration multinationale, l'Asie de l'Est pourra mieux définir ses politiques dans une perspective stratégique, au lieu d'adopter une approche ponctuelle, et s'assurer ainsi les bienfaits communs qu'apporte la sécurité humaine.

Source : Promoting Human Security: Ethical, Normative and Educational Frameworks in East Asia, par Shin-wha Lee, UNESCO, 2004.

<http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001388/138892e.pdf>

À propos de l'auteur

Shin-wha Lee, professeur associé au Département de sciences politiques et de relations internationales de l'Université de Corée, à Séoul (République de Corée), est titulaire d'un Ph.D. de relations internationales obtenu à l'Université du Maryland, à College Park, et a bénéficié d'une bourse de hautes études (1994-1997) au Centre des affaires internationales de l'Université Harvard (États-Unis d'Amérique). Elle a notamment été chercheur à la Banque mondiale, conseillère

spéciale auprès de la Commission d'enquête indépendante sur le Rwanda nommée par le Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, conseillère auprès de la présidence de l'East Asian Vision Group, et coordonnatrice de la Chaire UNESCO sur la paix, la démocratie et les droits de l'homme, à l'Université de Corée. Elle a publié nombre d'articles et d'ouvrages, dont notamment *Environment Matters: Conflicts, Refugees & International Relations*.

La sécurité humaine et l'Asie centrale

En coopération avec l'Académie de l'OSCE à Bichkek, l'UNESCO a organisé une conférence internationale sur la sécurité et la paix en Asie centrale, qui s'est tenue à Bichkek (Kirghizistan) en septembre 2005.

Au cours de cette conférence de deux jours, un groupe d'universitaires, d'experts et de spécialistes régionaux et internationaux venus d'horizons divers a procédé à un examen pénétrant et productif de la sécurité et de la paix dans la sous-région.

Une séance a été consacrée à l'étude et à la validation du document *Promoting Human Security: Ethical, Normative and Educational Frameworks in Central Asia*, rédigé par Mme Anara Tabyshalieva. On trouvera ci-après une synthèse des recommandations générales ainsi que des recommandations particulières adressées à l'UNESCO et à ses commissions nationales.

Recommandations

Le cas de l'Asie centrale illustre l'importance prépondérante de la dimension régionale de la sécurité humaine. Les pays d'Asie centrale sont en effet confrontés à des problèmes analogues en matière de sécurité humaine, même si l'étendue et la nature précise de ces problèmes varient.

La valeur de la sécurité humaine repose sur sa relation positive avec les droits de l'homme et les libertés individuelles de groupes à risque comme, par exemple, ceux des femmes, de la jeunesse, des minorités ethniques et religieuses, ou des migrants. De toute évidence, l'étude des cadres normatifs, éthiques et éducatifs s'impose pour promouvoir la sécurité humaine dans la région. Les États d'Asie centrale devraient relever conjointement les défis communs de l'insécurité humaine et du conflit, en effaçant les traces du colonialisme et de la guerre froide qui ont pesé par le passé sur leurs relations. La sécurité humaine dépend grandement de la capacité structurelle et fonctionnelle de chaque pays de prévenir les conflits internes et de mettre tous les groupes de population à l'abri de la peur et du besoin, même si chacun d'eux peut assigner des priorités différentes à sa politique relative à la sécurité humaine. Il est cependant possible de formuler, sur la base d'une évaluation critique de la situation régionale, l'ensemble de recommandations générales suivant.

> *Donner la priorité à la sécurité humaine.* Les gouvernements et les acteurs non étatiques doivent attribuer à la sécurité humaine un rang de priorité plus élevé dans l'agenda des préoccupations des pays et de la région. Il serait possible d'organiser des forums régionaux et nationaux pour discuter de l'efficacité de l'approche appliquée à la sécurité humaine. Celle-ci pourrait servir de cadre multidisciplinaire aux réunions régionales et nationales, ce qui permettrait de relier entre eux, de façon plus cohérente et mieux coordonnée, des problèmes communs tels que l'éducation et la santé, la prévention des conflits, la tolérance religieuse et ethnique, la lutte contre la corruption, la lutte contre les trafics de drogue et d'êtres humains, et l'immigration. L'adoption d'une approche globale de la sécurité humaine en Asie centrale est une importante étape sur la voie de la définition d'une stratégie davantage centrée sur les populations.

> *Débattre de cadres normatifs, éthiques et éducatifs pour la promotion de la sécurité humaine.* Les acteurs nationaux et régionaux pourraient définir les aspects prioritaires de cadres normatifs, éthiques et éducatifs pour la promotion de la sécurité humaine en Asie centrale. Il faut que les pays voisins échangent des idées sur les approches normatives et éthiques de la sécurité humaine aux niveaux national et régional. L'harmonisation transfrontalière mériterait davantage d'attention. L'éducation est cruciale pour la sécurité humaine dans la région, surtout pour les jeunes hommes car elle pourrait contribuer à prévenir leur recrutement par des mouvements extrémistes. Il convient de mettre en place un programme conjoint, mené par des chercheurs et des représentants des gouvernements ainsi que des groupes de la société civile, pour identifier les priorités nationales et régionales, préconiser une approche globale des questions de sécurité humaine

et formuler des recommandations quant aux politiques à mener. Ces groupes de travail pourraient mettre au point des instruments de suivi et d'évaluation ainsi que des méthodologies concernant la sécurité humaine dans le contexte de l'Asie centrale. Des efforts devraient être déployés pour réunir des données normalisées et systématisées sur la sécurité humaine. Dans les institutions régionales, les représentants des pays pourraient être encouragés à insister auprès de leurs gouvernements pour qu'ils participent à des enquêtes et des recensements communs.

> *Susciter la participation et l'intérêt actif de la société civile.* Les peuples d'Asie centrale devraient être les premiers à décider de leur propre sort. Il faut que les acteurs nationaux et internationaux renforcent leur soutien aux institutions démocratiques et aux groupes de la société civile qui s'occupent de sécurité humaine et de droits de l'homme. Il est urgent de renforcer les capacités et l'expertise des groupes de la société civile en matière de sécurité humaine. Par exemple, des spécialistes indépendants et des groupes de la société civile pourraient produire et traduire des articles et des ouvrages sur la question.

> *Mener des réformes économiques et réduire la pauvreté.* La réalisation de la durabilité macro-économique est une condition importante de la sécurité humaine en Asie centrale. Une classe moyenne économiquement forte et un secteur de petites et moyennes entreprises bien développé contribueront efficacement à la stabilité régionale à long terme. Il est vital de diversifier l'économie de manière à multiplier les possibilités d'emploi, en particulier dans les zones fortement peuplées. La mise en œuvre de programmes de réduction de la pauvreté est essentielle pour la région tout entière. L'accès aux services de santé et d'éducation est une des questions centrales à résoudre pour les communautés pauvres.

> *Surmonter les clivages ethniques et religieux.* Les populations d'Asie centrale doivent s'inspirer de ce qui a été fait par le passé pour combler les fossés ethniques et religieux, et emprunter à leur riche histoire les nombreux exemples de tolérance ethnique et religieuse, les méthodes traditionnelles de prévention des conflits et les moyens de mieux assurer la sécurité humaine à l'intention de tous les groupes de la population. Un dialogue élargi sur la manière d'aborder la diversité culturelle de la région aiderait à surmonter les clivages ethniques et religieux.

> *Combattre l'industrie de la drogue et le trafic d'êtres humains.* Les pays d'Asie centrale doivent discuter davantage de la plate-forme régionale de lutte antidrogue et de la participation des groupes de la société civile à cette lutte. Pour éliminer le trafic et la consommation de drogue, les gouvernements d'Asie centrale et les bailleurs de fonds doivent se préoccuper des racines économiques de la participation massive des populations au commerce de la drogue et au trafic d'êtres humains.

> *Assurer la sécurité humaine aux femmes.* Les efforts nationaux et régionaux destinés à autonomiser les femmes et à promouvoir leurs droits demandent à être soutenus. Dans la

pratique, l'égalité des genres en Asie centrale est encore un objectif distant, et il y a loin de la signature des conventions internationales à l'élimination effective de la discrimination à l'égard des femmes. Le rôle du droit coutumier à l'échelle nationale, communautaire et familiale devrait être débattu dans la perspective de la sécurité humaine. Les femmes devraient avoir un plus grand accès à des postes de responsabilité et aux ressources économiques. La coopération régionale en matière de sécurité humaine devrait également profiter aux femmes.

> *Développer la coopération internationale et régionale.* Une coopération à l'échelle de l'Asie centrale pourrait faciliter l'établissement de repères régionaux des progrès accomplis, et la mise en commun de l'expérience acquise, dans l'application des réformes relatives à la sécurité humaine. Les pays voisins auraient tout avantage à mettre en place des cadres régionaux de coopération économique, politique et environnementale, la gestion conjointe de l'eau, des stratégies concernant les migrations, et des initiatives concertées dans la lutte contre le terrorisme, la criminalité organisée, la corruption et le trafic de drogue et d'êtres humains. Pour promouvoir la sécurité humaine, prévenir les conflits et désamorcer les menaces, les institutions et les bailleurs de fonds internationaux devraient mieux coordonner leurs programmes, entre eux et avec les acteurs nationaux, et privilégier, dans le soutien qu'ils apportent aux pays d'Asie centrale, les projets régionaux par rapport aux projets nationaux.

> *Aider l'Afghanistan.* Stabiliser et reconstruire l'Afghanistan sont les étapes les plus importantes à franchir pour réaliser la sécurité humaine en Asie centrale. L'aide internationale pour reconstruire l'État à la suite du conflit, mener des programmes de lutte contre les narcotiques et résoudre de nombreux autres problèmes de sécurité humaine en Afghanistan bénéficiera à tous les États d'Asie centrale.

> *Promouvoir l'informatique et l'Internet.* Pour la plupart des peuples d'Asie centrale, l'Internet est encore un luxe coûteux. Les organisations internationales et les mécènes privés pourraient apporter une importante contribution en élargissant l'accès à l'information et aux débats qui se déroulent aux plans local et international à propos de la sécurité humaine. Le recours aux nouvelles technologies offertes par les satellites pourrait rapprocher toutes les composantes de l'Asie centrale. Explorer les possibilités de techniques numériques par satellite est une nouvelle étape de la constitution de réseaux Sud-Sud en vue du partage du savoir et des compétences. Il faut s'occuper également du fossé qui sépare la jeunesse urbaine et la jeunesse rurale du point de vue de l'accès à l'Internet et à l'information relative aux questions de sécurité humaine.

> *Soutenir l'amélioration des statistiques et de la collecte de données aux niveaux national et régional.* Dans la perspective de la promotion de la sécurité humaine, les organismes nationaux de statistiques devraient mieux définir leurs métho-

des de collecte de données sociales et éducatives et les aligner sur les normes internationales. Les rapports nationaux et régionaux produits par le PNUD avec le concours d'acteurs locaux doivent offrir des définitions claires, des données compatibles, des analyses des problèmes de sécurité humaine, et des recommandations quant à la politique à suivre les concernant.

> *Renforcer la coopération entre les acteurs locaux et les organisations internationales.* Un travail d'équipe associant les gouvernements et les groupes de la société civile, d'une part, et des organismes tels que la BAD, l'OSCE, le PNUD, l'UNESCO et la Banque mondiale, d'autre part, et visant à promouvoir la sécurité humaine en Asie centrale aurait un impact durable.

L'UNESCO et ses commissions nationales

> *Encourager la coopération régionale et interrégionale.* L'UNESCO, avec d'autres organismes et organisations des Nations Unies présents en Asie centrale, pourrait promouvoir le dialogue régional et interrégional et offrir une plate-forme de coopération en vue de la prise en compte des priorités en matière de sécurité humaine dans les politiques intérieures et extérieures de chaque pays. L'UNESCO doit renforcer son assistance pour encourager et faciliter les débats nationaux et régionaux entre acteurs étatiques et non-étatiques tendant à l'adoption d'une approche globale de cadres éthiques, normatifs et éducatifs en vue de la promotion de la sécurité humaine. Le travail conjoint d'analyse pour l'élaboration d'une stratégie de la sécurité humaine en Asie centrale entreprise sous les auspices de l'UNESCO devrait se poursuivre avec le soutien de la communauté des bailleurs de fonds.

L'UNESCO et ses commissions nationales devraient soutenir la coopération entre la société civile, le monde universitaire et les organismes publics locaux pour la création de sites Internet nationaux et régionaux qui encouragent la sécurité humaine dans les langues vernaculaires.

Des échanges d'idées sur l'éducation, la culture et la science menés sous l'égide de l'UNESCO et de ses commissions nationales contribueront grandement à mieux faire comprendre les stratégies de la sécurité humaine dans la région. Une attention particulière devrait être prêtée à l'éducation électronique et à la constitution de réseaux électroniques pour la promotion de la sécurité humaine dans les universités et institutions de recherche d'Asie centrale.

Source : Promoting Human Security: Ethical, Normative and Educational Frameworks in Central Asia, par Anara Tabyshalieva, UNESCO, 2006.

En anglais :

<http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001493/149376E.pdf>

En russe :

<http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001493/149376R.pdf>

À propos de l'auteur

Anara Tabyshalieva a fait ses études à l'Université nationale kirghize, à Bichkek (Kirghizistan). Elle a reçu sa formation d'historienne et de spécialiste des sciences sociales à l'Université nationale kirghize (maîtrise, 1979 ; Ph.D., 1985) et à l'Université Johns Hopkins (Washington D.C., États-Unis d'Amérique) (Maîtrise de politique publique internationale). Pendant quinze ans, elle a été maître de conférences dans différentes universités du Kirghizistan. De 1994 à 2001, elle a dirigé l'Institut d'études régionales. Elle a été chercheur invité à Selly Oak Colleges (Birmingham, Royaume-Uni), à l'Université des Nations Unies (Tokyo, Japon), à l'Institut des États-Unis pour la paix et à l'École de hautes études internationales de l'Université Johns Hopkins. Elle a dirigé un projet de recherche sur la coopération régionale en Asie centrale avec le soutien de la John D. and Catherine T. MacArthur Foundation (États-Unis d'Amérique) et de

l'Université des Nations Unies (Japon). En 1999, son rapport intitulé *The Challenge of Regional Cooperation in Central Asia. Prevention of Ethnic Conflict in the Ferghana Valley* a été publié par l'Institut des États-Unis pour la paix (Washington D.C., 1999). Elle a été consultante auprès de la Banque mondiale, de la BAD, du PNUD, de l'OSI, d'A.R.S. Progetti et d'autres institutions pour l'évaluation des problèmes de développement dans les États d'Asie centrale post-soviétiques, le Caucase, le Pakistan et d'autres pays. Elle a participé à plusieurs programmes de l'UNESCO, en tant que membre de l'Expédition de la Route des steppes organisée par l'UNESCO en Asie centrale (1991), titulaire d'une bourse de voyage et de recherche Hirayama pour l'étude de la Route de la soie, et membre du Comité scientifique international pour la rédaction de l'Histoire (UNESCO) des civilisations de l'Asie centrale (1995 à ce jour).

La sécurité humaine et l'Asie du Sud-Est

Dans le cadre de l'Accord de coopération entre l'UNESCO et l'ASEAN, signé lors du Colloque régional UNESCO-ASEAN sur la paix coopérative en Asie du Sud-Est (Jakarta, Indonésie, 11-12 septembre 1998), l'UNESCO et l'ASEAN ont organisé conjointement un Atelier sur le concept de sécurité humaine en Asie du Sud-Est, qui s'est tenu à Jakarta du 25 au 27 octobre 2006.

Au cours de cet atelier, des représentants d'États membres de l'ASEAN ainsi que d'éminents experts régionaux

et internationaux ont examiné les diverses dimensions de la sécurité humaine en Asie du Sud-Est.

Une étude rédigée par M. Amitav Acharya sous le titre : *Promoting Human Security: Ethical, Normative and Educational Frameworks in South-East Asia* a été présentée et examinée à cette occasion.

Les recommandations formulées en vue de la promotion de la sécurité humaine dans la sous-région et débattues par les participants à l'atelier sont reproduites ci-après.

Recommandations

Le concept de sécurité humaine pose plusieurs défis à la communauté politique de l'Asie du Sud-Est. Le premier consiste à dissiper le scepticisme quant à la nécessité de ce concept en raison des tentatives faites par le passé et aujourd'hui même dans la région pour redéfinir la sécurité et lui donner une signification plus large. Le deuxième découle de la divergence qui existe entre l'Asie du Sud-Est et l'Occident quant au sens et au contenu exacts à donner au concept de sécurité humaine. Le troisième défi est de déterminer comment introduire le concept dans les débats relatifs aux politiques à suivre et aux approches à adopter.

Certains analystes et responsables politiques de l'Asie du Sud-Est affirment que la région n'a pas besoin du concept de sécurité humaine parce que cela fait longtemps que, dans cette partie du monde, on tente de le redéfinir et de l'élargir. Après tout, la théorie connue dans les milieux universitaires et politiques d'Asie sous le nom de sécurité globale a été formulée au Japon et en Asie du Sud-Est dans les années 1960 et 1970. Mais cette notion de sécurité globale, tout en prenant en compte le développement économique et la stabilité sociale, n'était pas véritablement centrée sur la « sécurité de la personne humaine ». Dans le cas du Japon, elle a servi à légitimer des dépenses militaires d'un montant supérieur à celui autorisé par la constitution pacifique du pays. À Singapour, faisant partie de la stratégie de « défense totale » du pays, elle a servi

les intérêts nationaux de mobilisation pour la défense. En Asie du Sud-Est, la notion connexe de résilience nationale et régionale, forgée par le régime Suharto en Indonésie et adoptée comme idéologie générale par les membres de l'ASEAN, est devenue partie intégrante de la stratégie de préservation du régime. En d'autres termes, le concept de sécurité globale est certes antérieur à celui de sécurité humaine, mais il mettait fortement l'accent sur la légitimation du régime en place et sur l'identification et la prévention de menaces non militaires envers la sécurité de l'État. Il n'était pas centré sur les gens.

En conséquence, la notion de sécurité humaine, qui insiste sur le caractère central de la dignité humaine et ne fait pas passer les intérêts de l'État ou de la société avant ceux de la personne, diffère grandement des tentatives faites par le passé pour redéfinir la sécurité dans la région.

Le concept de sécurité humaine fait écho à des forces et des tendances nouvelles dans les relations internationales. Du fait de la mondialisation, la sécurité nationale peut être mise en cause par des forces autres que des armées étrangères – des forces qui peuvent mettre des vies en danger tout en laissant les frontières des États intactes. Les gouvernements ne peuvent plus survivre, et encore moins asseoir leur légitimité, en mesurant leur performance à l'aune des taux de croissance économique ou de la stabilité politique et sociale, et en se chargeant de la défense contre des menaces militaires extérieures. La démocratisation confère des moyens d'agir à des

acteurs nouveaux, telle la société civile, qui doivent être pris en compte lorsqu'il s'agit de sécurité. De ce point de vue, la sécurité humaine traduit une évolution du monde à laquelle l'idée étroite et militariste de sécurité nationale ne peut répondre.

Voilà qui nous amène à la question des diverses interprétations du concept. La principale divergence dans l'appréciation et l'application de ce dernier est celle qui sépare les pays qui l'associent à la réduction des coûts humains du conflit et de la violence – comme le gouvernement canadien l'a fait naguère – et ceux qui adoptent une optique plus large, y incorporant les questions de développement économique et de bien-être. Cette conception plus large semble plus répandue parmi les gouvernements asiatiques (Japon par exemple), mais on peut remarquer que le PNUD a également préconisé une vision élargie de la sécurité humaine. Certains observateurs estiment que les débats relatifs à la signification et à l'interprétation de l'expression « sécurité humaine » ne font que détourner de l'action et de l'indispensable plaidoyer politique. Cependant, ces débats seront indispensables, car la formulation des politiques destinées à promouvoir la sécurité humaine est étroitement liée à la manière dont le concept est défini et mis en pratique.

La promotion de la sécurité humaine se ressent de l'insuffisance de ressources et d'outils éducatifs. Malgré la profusion d'études relatives à la sécurité, le nombre des textes qui peuvent être utilisés pour dispenser des cours ou organiser des séminaires demeure extrêmement limité. En Asie du Sud-Est, les études relatives à la sécurité reposent encore, pour l'essentiel, sur la notion de sécurité nationale, même si des initiatives récentes comme le Projet concernant les questions non traditionnelles de sécurité en Asie, soutenu par la Fondation Ford, ont contribué à sensibiliser les esprits aux questions de sécurité humaine et à développer la documentation à ce sujet. Il y a cependant largement matière à innover. Il serait réellement intéressant de disposer d'un texte qui prenne la sécurité humaine comme cadre central organisateur, et articule autour de lui les autres éléments de la sécurité, y compris les équilibres militaires, les armes de destruction massive et le développement économique. L'enseignement de la sécurité humaine suppose également un nombre accru d'études de cas – dont des micro-études des zones de conflit et de pauvreté partout dans le monde – que l'on ne trouve guère dans les manuels du premier cycle de l'enseignement supérieur qui ont trait aux relations internationales et à la sécurité. Nous nous devons de mettre en place une communauté enseignante plus transnationale, englobant ceux qui ont une expérience plus immédiate de ces questions, acquise éventuellement dans le cadre d'organisations internationales et de la communauté des ONG.

La principale question normative qui se pose pour la promotion de la sécurité humaine en Asie du Sud-Est concerne bien entendu le principe de non-ingérence. Norme chérie de l'ASEAN, la non-ingérence est remise en question depuis la crise économique que l'Asie a traversée en 1997. C'est ce qu'atteste, plus récemment, la volonté de l'ASEAN de débattre de la situation politique du Myanmar. Les dangers transnationaux auxquels la région est confrontée ont grandement contribué à estomper cette norme, mais la réflexion doit se poursuivre en vue de l'institutionnalisation de nouvelles politiques en

faveur de la sécurité humaine qui pourraient requérir une interprétation moins rigoureuse de la non-ingérence.

Pour examiner la place de la promotion de la sécurité humaine dans le discours politique comme dans les institutions éducatives, il faut prendre en compte plusieurs questions.

Tout d'abord, tout concept de la sécurité humaine, pour être accepté par l'Asie du Sud-Est, doit associer la « libération de la peur » et la « libération du besoin ». Le débat qui pose la question de savoir laquelle de ces deux notions est la plus importante et la plus pertinente devient actuellement stérile et vain. La sécurité humaine est ce que les États et les peuples en font, et toute tentative de lui imposer des limites arbitraires ou des bornes est vouée à l'échec. Il est bien plus important de comprendre que ces interprétations divergentes ne sont pas mutuellement exclusives ; elles sont au contraire les éléments complémentaires d'un tout. Chacune est insuffisante en l'absence de l'autre. Certains défenseurs bien intentionnés de la sécurité humaine veulent en donner une définition plus étroite, qui exclut la libération du besoin et se limite à la réduction des souffrances humaines en temps de guerre. Cette approche a peut-être le mérite de rendre le concept plus précis et donc plus « mesurable », mais elle est déconnectée de la réalité. Parler de la sécurité humaine en Asie, où la pauvreté et l'autoritarisme demeurent des maux endémiques, sans soulever la question des droits politiques et des vulnérabilités économiques, c'est saper l'utilité du concept en tant que moyen d'inciter la région à abandonner la conception traditionnelle de la sécurité et à concevoir les orientations à suivre pour institutionnaliser la nouvelle interprétation aux échelons national et régional.

En deuxième lieu, il importe de reconnaître, comme le fait le rapport de la Commission sur la sécurité humaine intitulé *La sécurité humaine maintenant*, que l'État demeure une composante essentielle de la sécurité humaine. Si la sécurité nationale a trait à la protection de l'État (de sa souveraineté et de son intégrité territoriale), la sécurité humaine concerne la protection des gens. Mais qu'est-ce que cela signifie en réalité ? À première vue, il ne devrait pas y avoir de contradiction entre la sécurité de l'État et celle des gens ; un État fort, doté de ressources et d'un appareil politique, est indispensable pour protéger les populations. Au demeurant, le rapport de la Commission sur la sécurité humaine semble reconnaître ce point lorsqu'il indique que la sécurité humaine est le complément de la sécurité de l'État, elle favorise les droits de l'homme et renforce le développement humain. Mais, il dépend étroitement de la nature du gouvernement que la sécurité de l'État et la sécurité humaine entrent ou non en conflit. Dans bon nombre de pays en développement, ainsi que dans quelques pays occidentaux au lendemain du 11 septembre, la sécurité humaine entendue comme synonyme de sécurité des gens s'est trouvée menacée par des actions des gouvernements nationaux. « C'est pour l'essentiel l'État qui continue d'assurer la sécurité. Pourtant il manque souvent à ses obligations en la matière - devenant parfois même une source de menaces pour sa population ». Tout lien qui serait établi entre la sécurité humaine et la sécurité nationale doit être subordonné à la nature du gouvernement.

Pour prendre pleinement en considération les conditions et les menaces auxquelles les individus sont confrontés, il importe

moins de s'interroger sur ce qu'il convient de promouvoir que sur la manière de le faire. Se demander ce qu'il faut promouvoir, c'est en rester au stade des définitions. Dans son rapport de 2003, la Commission sur la sécurité humaine insiste, sur les éléments de la sécurité humaine, des droits et du développement qu'il faut renforcer. Mais la manière d'y parvenir est relativement peu traitée. L'établissement de cadres normatifs et leur traduction « en politiques et en actions concrètes » sont examinés, mais le rapport ne cherche pas à déterminer quels seront les acteurs et les catalyseurs du changement. En d'autres termes, il faut maintenant passer de la mesure de la sécurité humaine à la promotion des mesures en faveur de la sécurité humaine.

En Asie du Sud-Est, le discours sur la sécurité humaine continue de s'exprimer en grande partie en termes de renforcement des capacités et d'autonomisation. Comme dans le cas de *La sécurité humaine maintenant*, les spécialistes de la question s'accordent largement à penser que ce concept devrait être systématiquement incorporé à l'activité des organisations nationales, régionales et mondiales qui s'occupent de sécurité. Les groupes victimes de conflits violents sont considérés comme étant les cibles prioritaires de cette nouvelle conception de la sécurité. Parmi les exemples de ressources déjà consacrées à la promotion de la sécurité humaine figurent le Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine et le programme d'aide à la sécurité humaine des communautés locales (*Grassroots Human Security Grants*), tous deux mis en place par le gouvernement du Japon. Le Japon a affecté plus de 200 millions de dollars des États-Unis au Fonds des Nations Unies et a également consacré, au cours de l'exercice financier 2003, quelque 120 millions de dollars à l'aide bilatérale pour le progrès de la sécurité humaine. Ces crédits sont destinés essentiellement à des communautés locales et à des ONG qui travaillent dans les pays en développement. L'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) est également l'initiatrice de programmes novateurs de sécurité humaine. Les programmes de coopération technique, de fourniture de matériel et d'autonomisation, ainsi que les équipes d'interventions d'urgence à la suite de catastrophes s'emploient à améliorer la sécurité humaine en agissant auprès des populations locales des pays en développement pour améliorer leur niveau de vie et leur bien-être. Au cours de la seule année 1999, le Japon a alloué au total 15 385 milliards de dollars à l'aide au développement de pays d'outre-mer. La JICA a également pris en compte dans ses programmes de pays et de secteur les Objectifs du Millénaire pour le développement qui reposent sur la sécurité humaine. Le Canada a lui aussi entrepris un vaste programme de sécurité humaine, aux plans intérieur et extérieur.

Les gouvernements de l'Asie du Sud-Est doivent encore s'entendre sur l'intégration de la sécurité humaine dans leur agenda multilatéral et convenir de mesures spécifiques en la matière. Il est clair qu'à ce jour, la coopération régionale relative à la sécurité humaine en Asie met essentiellement l'accent sur les questions économiques et non politiques. Comme à l'échelle nationale, la « libération du besoin » a pris le pas sur la « libération de la peur » dans le développement de la coopération régionale destinée à promouvoir la sécurité humaine. En conséquence, ni l'Asie ni l'ASEAN ne disposent d'un mécanisme de protection des droits de l'homme, bien qu'un dialogue se soit engagé en vue de sa création dans le cadre de l'ASEAN. Les pays de l'ASEAN ne se sont pas non plus occu-

pés de la question des armes de petit calibre, des enfants soldats, de l'interdiction des mines terrestres et d'autres aspects de la sécurité humaine qui entrent dans les définitions occidentales du concept. Au lieu de cela, la coopération existante vise à gérer les conséquences adverses de la crise économique asiatique. À cet égard, l'ASEAN s'emploie à restructurer les mécanismes institutionnels dont elle dispose en vue de la coopération pour le développement social, et à mettre en place plusieurs programmes relatifs aux ressources humaines, comme le Réseau de l'ASEAN pour la santé et la sécurité au travail, qui vise à promouvoir la sécurité humaine en instaurant des normes en matière de sécurité sur le lieu de travail.

Le rôle des organisations de la société civile dans la promotion de la sécurité humaine mérite attention, principalement parce qu'elles s'attachent à mettre les gens à l'abri tant du besoin que de la peur. Parmi les ONG de l'Asie du Sud-Est qui, à l'échelle régionale, ont lutté de manière particulièrement active contre la peur figure Forum-Asia, qui est la plus importante et la mieux connue des ONG transnationales de la région. Son objectif est de « faciliter la collaboration entre les organismes de défense des droits de l'homme de la région, de manière à mettre au point une réponse régionale aux questions d'intérêt commun ». Parmi ses activités figurent la surveillance du respect des droits de l'homme et l'information au sujet de leurs violations, la conduite d'activités d'éducation aux droits de l'homme et l'organisation de missions d'enquête ainsi que de missions d'observation. « Focus on the Global South », basé à Bangkok et le « Third World Network », basé en Malaisie, ont été à la pointe de campagnes visant à mieux faire comprendre les dangers de la « libération du besoin », en particulier ceux créés par la mondialisation, et à organiser des manifestations contre l'exploitation de la main-d'œuvre et de l'environnement par les multinationales. D'autres ONG qui opèrent aux niveaux national et régional tentent de répondre à des besoins plus spécifiques qui peuvent être considérés comme faisant partie d'un cadre de sécurité humaine. L'appel à la sécurité humaine, avalisé par les pays occidentaux et par le Japon, qui comporte la reconnaissance des menaces contre la sécurité et la dignité de la personne, offre une justification conceptuelle à une participation plus étroite de la société civile et des mouvements sociaux à la coopération régionale, laquelle était traditionnellement l'apanage des seuls gouvernements. En règle générale cependant, les gouvernements asiatiques sont peu enclins à coopérer avec les ONG pour la promotion de la sécurité humaine. Cette coopération demeure assujettie aux normes, axées sur l'État, de la souveraineté nationale et de la non-ingérence dans les affaires intérieures.

Le rapport propose les recommandations supplémentaires suivantes pour promouvoir la sécurité humaine en Asie du Sud-Est :

- Tout d'abord, le concept de sécurité non traditionnelle, ou de sécurité humaine, peut servir utilement de base à un recadrage. Il redéfinit la sécurité comme étant celle des populations (par opposition à celle des États ou des gouvernements) et prend en considération les menaces non militaires contre la survie et le bien-être des sociétés qui sont liées à des forces humaines ou naturelles, comme la pauvreté, la dégradation de l'environnement et la maladie. Des groupes de réflexion régionaux devraient s'attacher à concilier les concepts de sécurité globale et de sécurité non traditionnelle, déjà largement acceptés dans la région, avec la notion de sécurité humaine.

La recherche sur cette dernière menée par des institutions savantes comme l'Institut d'études stratégiques et internationales de l'ASEAN (ASEAN-ISIS) et les universités devrait être complétée par des stratégies de diffusion et d'éducation. Un conseil régional d'éducateurs, au niveau de l'enseignement secondaire et supérieur, pourrait collaborer avec les organismes nationaux des États membres de l'ASEAN pour mettre au point des programmes d'études et des matériels pédagogiques sur la sécurité humaine, y compris les tendances des conflits et de la violence dans les zones de la région en proie à des conflits, l'échelle de la misère humaine causée par la pauvreté, le sous-développement économique et l'inégalité dans la région, et le danger que constituent des défis transnationaux comme les pandémies, les catastrophes naturelles et la dégradation de l'environnement. Ces cellules de réflexion devraient également envisager de publier un état annuel de la sécurité humaine en Asie du Sud-Est, initiative qui devrait s'attirer le soutien d'institutions donatrices étrangères.

- En second lieu, les pays de la région et l'ASEAN en sa qualité d'organisation régionale, devraient adopter la notion d'« assistance humanitaire » (à défaut de celle d'intervention humanitaire, qui a trop prêté à controverse dans la région) dans leurs énoncés et déclarations, de la même manière que la sécurité globale est devenue partie intégrante des textes et du discours de l'ASEAN sur la sécurité. La charte de l'ASEAN, actuellement rédigée par un groupe d'éminentes personnalités désignées par les dirigeants de cette organisation, offre une occasion privilégiée de consacrer le concept de sécurité humaine et d'en faire une norme fondamentale de l'ASEAN. L'Asie du Sud-Est a manifesté jusqu'à présent une certaine résistance à l'égard du concept d'intervention humanitaire, que les groupes régionaux occidentaux et même africains ont adopté. Pourtant, l'assistance humanitaire et l'action conjointe destinée à répondre aux urgences complexes pourraient être un nouveau point de ralliement pour les groupes régionaux asiatiques et les aider dans une certaine mesure à surmonter leur réticence à l'égard de la notion politique d'intervention humanitaire. L'expression d'assistance humanitaire est un moyen correct et moins controversé de désigner la réponse aux défis en matière de sécurité humaine. Les pays devraient instaurer une plus grande transparence et accroître le partage de l'information sur ces défis. Cela suppose un système d'alerte rapide concernant les catastrophes naturelles, les pandémies, les mouvements terroristes et la volatilité financière. Certains mécanismes de transparence commencent à voir le jour. On peut citer à titre d'exemple le dispositif d'examen collégial mis en place par l'ASEAN à la suite de la crise économique, et les initiatives en cours pour créer un système d'alerte rapide aux tsunamis dans l'océan Indien.

Les débats qui ont eu lieu au cours de l'Atelier ASEAN-UNESCO sur le concept de sécurité humaine en Asie du Sud-Est (Jakarta, 26-27 octobre 2006) ont fait ressortir les points suivants concernant le rôle de l'ASEAN dans la promotion de la sécurité humaine.

> L'ASEAN a déjà pris plusieurs initiatives qui vont dans le sens d'un élargissement de la notion de sécurité humaine. Parmi les exemples mentionnés figurent les accords intervenus récemment à propos de la gestion des catastrophes naturelles et des

secours post-catastrophe, ainsi que les plans visant à faire de l'ASEAN une région sans drogue d'ici 2015. Le plan d'action de l'ASEAN pour combattre la criminalité transnationale prend en compte certaines menaces contre la sécurité humaine, comme les trafics illicites de drogues, d'êtres humains et d'armements, le terrorisme et diverses formes de criminalité économique. Le plan d'action de l'ASEAN concernant le développement rural et l'élimination de la pauvreté vise à contrer les menaces économiques qui pèsent sur la sécurité humaine.

> L'ASEAN ferait bien d'harmoniser son approche, fondée sur la « sécurité globale », avec le concept plus large de sécurité humaine (libération du besoin), qui est généralement admis aujourd'hui à l'échelle internationale.

> Il ne serait pas réaliste à ce stade d'attendre de l'ASEAN qu'elle inscrive officiellement la notion de sécurité humaine dans sa charte ou ses mécanismes institutionnels. Ainsi, la charte de l'ASEAN ne comportera pas l'expression « sécurité humaine », mais peut-être sera-t-il possible d'évoquer le respect du droit international humanitaire par les États membres. Il est politiquement moins difficile pour l'ASEAN d'adopter une approche de la sécurité humaine reposant sur la notion de « développement humain » que de souscrire à la formulation canadienne, qui met l'accent sur la libération de la peur. Cette dernière approche n'est pas envisageable à l'heure actuelle, du moins par l'intermédiaire du mécanisme de l'ASEAN. « L'aspect personnel de la sécurité humaine – ce que nous visons quand nous parlons de droits de l'homme, de dignité humaine et de spiritualité – est encore, je le crains, du domaine des gouvernements nationaux ».

> Si la sécurité humaine ne se confond pas avec la sécurité de l'État – un consensus s'est dégagé sur ce point –, la sécurité nationale et la sécurité humaine, loin de s'exclure mutuellement, sont complémentaires. Les États auraient la « responsabilité première » de promouvoir la sécurité humaine, à la fois à l'échelle nationale et par l'intermédiaire de la coopération régionale et internationale.

> Il est peu probable que l'ASEAN adopte le principe de l'intervention humanitaire, ou « responsabilité de protéger », que le Canada et d'autres nations occidentales voudraient faire accepter. Au lieu de chercher des exceptions à la non-ingérence, sujet politiquement sensible, il serait peut-être préférable d'employer l'expression, suggérée par un participant, de « soutien mutuel en temps de crise », qui est « parfaitement acceptable pour tous, et déjà sur le tapis ».

Sur cette base, il est possible de formuler encore les suggestions suivantes :

> *Le Secrétariat de l'ASEAN pourrait établir une liste des différents accords et déclarations de l'ASEAN qui ont à voir avec le concept élargi de sécurité humaine.* Cela serait conforme aux affirmations faites par plusieurs participants de l'ASEAN à l'atelier de 2006 sur le concept de sécurité humaine, selon lesquelles, si l'ASEAN n'a pas fait officiellement de la sécurité humaine un de ses objectifs (du moins en reprenant l'expression elle-même), elle a déjà pris des mesures sur le terrain pour s'attaquer aux problèmes de sécurité humaine dans la région, y compris ceux posés par les crises régionales.

> L'ASEAN devrait également travailler en coopération avec d'autres organisations régionales de l'Asie et de l'Asie-Pacifique pour promouvoir la sécurité humaine. Jusqu'à une date récente, ces groupes se préoccupaient principalement de questions traditionnelles telles que la libéralisation du commerce ou la sécurité, conçue essentiellement en fonction des tensions entre États. Ainsi, le Forum régional de l'ASEAN (ARF), seule organisation d'Asie qui s'occupe de sécurité, a centré essentiellement son attention sur des mesures telles que l'instauration de la confiance, la diplomatie préventive et la résolution des conflits. Plus récemment, l'ARF et l'APEC se sont intéressés à la lutte contre le terrorisme. Et l'ASEAN se préoccupe maintenant de plus en plus de questions de sécurité non traditionnelle et de sécurité humaine. C'est là une évolution bienvenue, qui demande à être encouragée et renforcée par de nouveaux mécanismes institutionnels.

Des organisations régionales comme l'APEC, l'ARF, l'ASEAN et la BAD peuvent, ensemble, jouer un rôle important dans la promotion de la sécurité humaine. L'APEC dispose de trois piliers et celui qui a trait à la coopération économique et technique pourrait être restructuré de manière à faire progresser la sécurité humaine. Parmi les groupes de travail et comités qui pourraient promouvoir des arrangements institutionnels de nature à favoriser la sécurité humaine figurent le Comité des hauts fonctionnaires sur la coopération économique et technique, l'Initiative de Beijing sur le renforcement des capacités humaines, le Système alimentaire de l'APEC (qui comprend des éléments de développement des infrastructures rurales), le réseau de points focaux pour le genre, et le groupe de travail sur le développement durable.

Certains des dialogues et programmes de l'ASEAN et de l'ARF pourraient également être mis à profit pour promouvoir la sécurité humaine. Des activités récentes telles que le Séminaire sur la sécurité économique pour l'Asie-Pacifique dans les premières décennies du ^{xx}^e siècle (février 2002), le Séminaire sur l'assistance humanitaire et les secours en cas de catastrophe (décembre 2002), l'Atelier sur l'évolution de la perception de la sécurité des pays de l'ARF et la Conférence de l'ARF sur la politique en matière de sécurité (novembre 2004) tendent à établir des cadres pour le progrès de la sécurité humaine. L'ASEAN pourrait faire de son unité du développement social une unité de la sécurité humaine pour mettre en exergue l'idée de la sécurité humaine grâce à des mesures concrètes. Il serait utile, pour mettre en œuvre des mesures en accord avec la promotion de la sécurité humaine dans la région, d'établir un mécanisme de coordination entre ces différents organismes régionaux.

> La création de nouvelles institutions à l'appui de la sécurité humaine pourrait constituer un troisième domaine d'action stratégique. Dans le secteur de l'éducation, il serait possible d'établir un comité chargé de promouvoir les études relatives à la sécurité humaine dans les programmes d'études des écoles et universités. Sur le plan politique, les pays de l'ASEAN devraient envisager de créer un conseil de la sécurité humaine de l'ASEAN, composé d'éminentes personnalités, d'experts et de membres d'ONG. Ce conseil aurait pour mission d'identifier et d'étudier les défis à la sécurité humaine dans la région, d'examiner des moyens adéquats d'y faire face, et de recommander aux gouvernements des mesures tant de prévention que d'action. Il devrait en outre constituer un comité juridique sur la sécurité humaine, qui aurait pour principale fonction d'examiner la participation des États membres à tous les instruments internationaux qui font intervenir la notion de sécurité humaine, tels que les traités relatifs aux droits de l'homme et les conventions concernant les armes légères et de petit calibre.

> L'Asie, notamment l'Asie du Sud-Est, devrait se doter de mécanismes de coordination pour faire face aux crises humanitaires. L'Asie est un continent divers, et la volonté comme la capacité des États de fournir une aide humanitaire varient du tout au tout, selon le niveau de développement économique et selon les capacités de la logistique et du personnel civils et militaires. Toutefois, un nombre croissant de pays asiatiques ont les ressources et les compétences nécessaires pour mener une action humanitaire d'envergure ; il est donc temps d'examiner leur disponibilité et leur capacité en la matière, non pas simplement au niveau national mais aussi dans la perspective d'une coopération avec le système des Nations Unies et dans le cadre d'institutions régionales. L'ASEAN pourrait organiser à cette fin un atelier international dont les participants examineraient : les menaces que les urgences humanitaires complexes de la région font peser sur la sécurité nationale et humaine ; l'expérience et le cadre politique des États dans le domaine de l'action humanitaire ; les capacités nationales en matière d'action humanitaire et la mise en commun des meilleures pratiques ; les modalités de la coopération entre des organes des Nations Unies comme le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et les gouvernements ; la manière dont les mécanismes régionaux d'action humanitaire existants et à créer pourraient mieux collaborer entre eux et avec les institutions du système des Nations Unies.

Source : Promoting Human Security: Ethical, Normative and Educational Frameworks in South-East Asia, par Amitav Acharya, UNESCO, 2007.

<http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001518/151821E.pdf>

À propos de l'auteur

Amitav Acharya est professeur d'affaires internationales au Centre S. Rajaratnam d'études internationales, de l'École polytechnique de Nanyang. Il était auparavant directeur adjoint et directeur de la recherche de l'Institut de défense et d'études stratégiques de cette même École polytechnique de Nanyang. Il a notamment été professeur de science politique à la York University de Toronto, chercheur au Centre Asie de l'Université Harvard ainsi qu'à l'École John F. Kennedy du Centre national de l'administration et des affaires, à Harvard. Il a publié plus de 15 ouvrages et monographies. Il est co-directeur de publication de la collection des monographies éditées par la Stanford University Press sous le titre *Asian Security*. Il est co-président fondateur de l'Association des études politiques asiatiques, secrétaire général fondateur

du Consortium des études sur la sécurité non traditionnelle en Asie et vice-président élu de l'International Studies Association (2008-2009). Il commente périodiquement, dans la presse et les médias audiovisuels, les principaux événements de la scène internationale. C'est ainsi qu'il a donné des interviews à CNN, au BBC World Service, à CNBC et à Channel News Asia (Singapour). Il a signé dernièrement des points de vue qui ont été publiés dans le *Financial Times*, l'*International Herald Tribune*, le *Strait Times*, la *Far Eastern Economic Review*, le *Japan Times* et *Yale Global Online*, et qui ont porté sur des sujets tels que la sécurité en Asie, la coopération régionale, la sécurité humaine, la guerre contre le terrorisme, et la montée en puissance de la Chine et de l'Inde.

La sécurité humaine et l'Amérique latine et les Caraïbes

En coopération avec la Faculté latino-américaine des sciences sociales (FLACSO), à Santiago (Chili), l'UNESCO a organisé une Réunion régionale d'experts (novembre 2001) et une Conférence internationale (août 2003) sur la sécurité humaine en Amérique latine.

Les participants étaient des experts régionaux et internationaux ainsi que des représentants des autorités locales, et notamment du Ministère des affaires étrangères du Chili, pays membre du Réseau de la sécurité humaine. Dans le cadre d'une assistance accordée à la FLACSO pour 2004-2005 au titre du Programme de participation à la promotion de la sécurité humaine en Amérique latine, l'UNESCO a apporté son soutien et a pris part à un Séminaire international sur les capacités civiles en matière de promotion de la sécurité humaine en Amérique latine (Santiago, Chili, 28-29 novembre 2005), qui a rassemblé des experts

régionaux et internationaux, des représentants des autorités régionales et des ONG internationales en vue de constituer un groupe de travail régional permanent sur la sécurité humaine.

L'UNESCO a également lancé en 2005 plusieurs projets concernant la prévention de la violence parmi les jeunes d'Amérique centrale, à la lumière de l'expérience acquise dans le cadre d'un projet majeur réalisé au Brésil sur le même thème.

Le document *Promoting Human Security: Ethical, Normative and Educational Frameworks in Latin America and the Caribbean*, qui a été rédigé par M. Francisco Rojas Aravena et Mme Claudia F. Fuentes et examiné à la conférence de 2003, contient les recommandations suivantes.

Recommandations

Gouvernements

Au plan politique

> Progresser vers une conception commune de la sécurité de la planète, de l'hémisphère et de la région, en vue d'améliorer les instruments internationaux existants dans ce domaine. Dans le cas du continent américain, il est proposé de mettre au point une charte interaméricaine de la sécurité de l'hémisphère.

> Coopérer pour la résolution des conflits. Cela suppose de renforcer les mécanismes de prévention et d'alerte rapide, avec le soutien de centres universitaires de la région.

> Instaurer la transparence et des mécanismes de responsabilisation dans les institutions qui s'occupent de questions de sécurité et de défense au niveau des pays, de la région et de l'hémisphère.

> Rechercher une coordination plus efficace des institutions responsables de la sécurité à l'échelle des pays et de l'hémisphère. Cela permettra d'éviter les chevauchements et renforcera les mécanismes de prévention des conflits.

> Encourager l'adoption d'une perspective régionale et renforcer l'élaboration d'instruments contraignants dans les domaines de la criminalité transnationale, des migrations et du trafic des armes légères. La nature de ces menaces exige une coopération forte entre les États.

> Associer à la résolution des conflits des parties venues de l'extérieur.

> Redoubler d'efforts pour instaurer la paix et rétablir la primauté du droit sur tout le territoire de la Colombie, principal foyer de conflit dans la région. Le système des Nations Unies, les différents États de l'hémisphère et les organisa-

tions de la société civile devraient faire converger leurs efforts vers la réalisation de cet objectif.

Renforcer la primauté du droit et la gouvernance dans la région

> Mettre en œuvre des politiques publiques de renforcement de la sécurité sociale en vue de réduire les insécurités économiques. L'élaboration de politiques destinées à combattre l'extrême pauvreté devrait être une priorité pour les pays de la région.

> Améliorer la coordination entre les sphères civile et militaire, dans le cadre de la démocratie, afin de désamorcer les nouvelles menaces qui pèsent sur la sécurité. Pour y parvenir, il est essentiel de disposer au préalable d'un cadre juridique clair, afin d'éviter que la police ne se militarise ou que les forces armées n'acquière des fonctions de police.

> Accroître la coordination intersectorielle de l'État, notamment en assurant la participation de la société civile au niveau des pays, de la région et de l'hémisphère.

> Reconnaître la nécessité d'intensifier la coopération internationale afin de remédier aux principales vulnérabilités qui ont une incidence sur la stabilité, la gouvernance et la sécurité humaine dans la région.

Réseau de la sécurité humaine

> Mettre en place un groupe de travail permanent composé d'organisations de la société civile et de centres universitaires et placé sous l'égide du Réseau de la sécurité humaine en vue de renforcer l'activité de ce partenariat de pays.

Monde universitaire et société civile

Participation de la société civile

> Renforcer les réseaux de la société civile qui participent à la promotion de la sécurité humaine et, à cet effet, créer des possibilités de participation dans le cadre institutionnel de l'OEA. De même, le Réseau de la sécurité humaine pourrait

créer des groupes de travail associant des composantes de la société civile et du monde universitaire en vue de l'étude de questions prioritaires.

> Promouvoir la formation à l'intention des ONG qui travaillent aux questions de sécurité, et des organisations de terrain. Il est essentiel de développer l'éducation aux droits de l'homme par des programmes d'enseignement formel dans les écoles primaires et secondaires et dans les cours de recyclage destinés aux administrateurs.

Création de savoir et évaluation des risques

> Continuer à approfondir le concept de sécurité humaine afin de rendre les approches existantes plus cohérentes entre elles, notamment en ce qui concerne l'Amérique latine. À cet égard, il est essentiel de progresser dans les trois domaines suivants : (a) analyse des liens entre la sécurité et la violence ; (b) création d'un indice de la sécurité humaine ; (c) constitution d'observatoires régionaux en la matière.

> Pour ce qui est de l'identification et de l'évaluation des principaux risques et menaces, il est essentiel de déterminer quels sont les domaines clés dans lesquels il faut renforcer la coopération et mener des études comparatives sur la base de l'expérience acquise.

> Poursuivre le travail d'analyse de la fonction de l'État, eu égard notamment à la protection sociale ; à la promotion et à la durabilité économiques ; aux fonctions de protection (usage de la force).

UNESCO

> Poursuivre le travail de promotion de programmes d'action régionaux en matière de sécurité humaine. Il est vital que l'UNESCO continue de coopérer avec les institutions universitaires et scientifiques compétentes d'Amérique latine en vue de la mise en place progressive d'un cadre régional d'analyse, de formation et d'action dans le domaine de la sécurité humaine.

> Il est suggéré de mener les activités suivantes : (a) des projets pilotes régionaux destinés à former des membres de la société civile, des universitaires et des représentants des gouvernements à la négociation et à la prévention des conflits ; (b) un séminaire régional chargé d'analyser les exemples particulièrement réussis de projets de portée locale, nationale ou régionale ayant trait à la sécurité humaine ; (c) un soutien à des recherches comparatives sur la sécurité auxquelles participent les différentes parties prenantes concernées.

Source : Promoting Human Security: Ethical, Normative and Educational Frameworks in Latin America and the Caribbean, par Claudia F. Fuentes et Francisco Rojas Aravena, UNESCO, 2005.

En anglais :

<http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001389/138940e.pdf>

En espagnol :

<http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001389/138940S.pdf>

À propos des auteurs

Claudia F. Fuentes est titulaire d'un diplôme de sciences de la communication et de journalisme de l'Université de Santiago (Chili), d'une maîtrise de relations internationales obtenue à l'Université du Kent (Royaume-Uni) et d'une maîtrise de sciences militaires, option négociation et prévention des conflits, décernée par l'Académie de la guerre de l'armée chilienne. Elle poursuit des recherches dans le domaine des relations internationales et des études stratégiques à la Faculté latino-américaine des sciences sociales (FLACSO-Chili) et coordonne le programme de cette institution relatif à la sécurité humaine. Elle est également titulaire de la chaire d'enseignement sur « Le Chili et le système international » à l'École de sciences politiques de la Universidad Diego Portales, à Santiago.

Francisco Rojas Aravena est titulaire d'un doctorat (Ph.D.) de sciences politiques obtenu à l'Université d'Utrecht (Pays-Bas) et d'une maîtrise de sciences politiques décernée par la FLACSO. Il s'est spécialisé dans les relations internationales et la sécurité internationale. Directeur de la FLACSO-Chili de 1996 à 2004, il a été unanimement élu Secrétaire général de l'institution pour un mandat de quatre ans par l'Assemblée générale qui s'est tenue à Quito (Équateur) en juillet 2004. Il a été maître de conférences au campus Santiago de l'Université Stanford. Membre du comité de rédaction de la revue *Diplomacia* de l'Academia Diplomática du Chili, et du comité responsable de l'édition espagnole de *Foreign Affairs*, il a écrit ou dirigé la publication de plus d'une douzaine d'ouvrages.

La sécurité humaine et l'Europe de l'Est

Afin d'identifier des pistes pour la promotion de la sécurité humaine en Europe, l'UNESCO a commandé en 2006 deux études au Centre d'études sur la paix et la sécurité humaine de l'Institut d'études politiques (Paris) : *Promoting Human Security: Ethical, Normative and Educational Frameworks in Eastern Europe*, et *Promoting Human Security: Ethical, Normative and Educational Frameworks in Western Europe*.

Un atelier d'une journée a également été organisé au Siège de l'UNESCO, en juin 2006 par le Centre d'études sur la paix et la sécurité humaine, sur le thème : « La sécurité humaine en Europe – perspectives Est et Ouest », afin de permettre l'examen de ces deux documents.

Les recommandations de l'étude relative à l'Europe de l'Est, menée par Mmes Shahrbanou Tadjbakhsh et Odette Tomescu-Hatto, sont reproduites ci-après.

Recommandations

> *Un cadre national et régional qui ne concerne pas exclusivement la politique étrangère.* Jusqu'à présent, la notion de sécurité humaine, considérée comme un instrument de politique étrangère et un objectif politique, a été incorporée essentiellement aux stratégies de politique étrangère des États industriels qui prêtent une assistance aux pays en développement et sous-développés. Ainsi, un certain nombre de pays industrialisés – le Canada, le Japon et, dans une certaine mesure, la Norvège – ont adopté la sécurité humaine comme concept de leur politique étrangère. Il reste cependant à concevoir une stratégie de la sécurité humaine qui ne soit pas seulement orientée vers l'aide, mais qui concerne les politiques locales, nationales, régionales et internationales de la région.

Au niveau national, différentes stratégies de la sécurité se préoccupent de plus en plus de la dignité de la population. Ainsi, le Concept de sécurité nationale de la République de Bulgarie et la Stratégie de sécurité nationale de la Roumanie précisent que le respect de la dignité humaine ainsi que des libertés et droits fondamentaux de la personne sont une préoccupation première. Le souci croissant de réviser les stratégies nationales et régionales de la « sécurité » procède de la conscience qu'il est urgent de reconnaître l'interdépendance des menaces et, dans cette logique, la menace que des groupes de personnes victimes d'insécurité représentent pour la sécurité nationale.

C'est ainsi que, depuis le 11 septembre, un consensus a été fait parmi les nations occidentales les amenant à considérer que la première menace mondiale à l'égard de la sécurité internationale réside dans l'existence d'États fragiles et défaillants. Cette manière de voir les choses est partagée par l'UE, comme l'atteste la proposition formulée par le Groupe d'étude de la « London School of Economics and Political Science » dans le rapport qu'il a présenté en septembre 2004 à Javier Solana, Haut Représentant de l'UE pour la politique étrangère et de sécurité commune (PESC), sous le titre *A Human Security Doctrine for Europe*. Cette doctrine a défini un certain nombre de menaces à la sécurité internationale – le terrorisme, les conflits régionaux, les armes de destruction massive, la faillite d'États, la mauvaise gouvernance (corruption, abus de pouvoir, désresponsabilisation) dans les pays situés hors des frontières européennes en raison de leur impact sur la sécurité humaine des Européens. Cependant, au lieu d'étudier la question de l'insécurité et de la sécurité humaine en Europe, le rapport analysait les problèmes de sécurité humaine, et leurs solutions, dans l'optique des affaires extérieures européennes. Il proposait, en tant que devoir moral répondant à un intérêt « bien compris », d'intervenir « intelligemment » dans d'autres parties du monde en utilisant des forces civilo-militaires chargées non seulement d'exercer une surveillance militaire et des fonctions de police, mais aussi de (re-)construire l'ensemble des institutions politiques. C'est ainsi que le Groupe d'étude a recommandé la création d'une force de réaction dotée d'un effectif de quelque 15 000 spécialistes, civils et militaires. Cette approche pose deux problèmes. Tout d'abord, elle estimait que les

moyens militaires permettaient de répondre à la pauvreté considérée comme une menace – et les menaces étaient considérées comme émanant de « l'autre ». Ensuite et surtout, et comme les analyses critiques n'ont pas manqué de le souligner, cette argumentation éthique et le recours à l'expression de sécurité humaine étaient destinés à obtenir le soutien de la communauté internationale et de l'opinion européenne en faveur d'interventions civilo-militaires.

Une autre approche de la question de la sécurité humaine en tant qu'élément de la politique extérieure de l'Europe est celle que traduisent les débats sur le rôle et les responsabilités de l'UE dans l'atténuation des insécurités – là encore, ailleurs. En 2004, Dóchas, association représentant les intérêts des organisations non-gouvernementales irlandaises qui œuvrent en faveur du développement, a élaboré à l'intention de la présidence irlandaise de l'UE un rapport intitulé *Human Security – Placing Development at the Heart of the EU's External Relations*. Bien que centrée exclusivement, elle aussi, sur la politique étrangère de l'Europe, cette étude abordait les questions du commerce, de l'aide, de l'assistance économique et de la coopération pour le développement, sans mettre en exergue l'action militaire – où l'usage de la force – comme un moyen primordial de la politique étrangère européenne. Elle proposait au contraire de procéder à un réexamen de la politique commerciale européenne, qui pourrait constituer un premier pas vers la définition d'une politique étrangère de l'UE. Le rapport affirmait que « L'UE, partenaire le plus puissant dans les échanges commerciaux, se doit de prendre en considération l'impact sécuritaire de ses politiques. La politique commerciale devrait tenir compte des capacités (limitées) des partenaires de l'Europe. Et dans la perspective de la sécurité humaine, la politique agricole de l'UE devra tenir compte du droit au revenu des populations des pays en développement ». C'était affirmer que les règles du commerce international étaient un instrument aussi important, sinon davantage, que toute armée ou force civile que l'UE pourrait envoyer à l'étranger. C'est dans le même esprit qu'en mars 2003, la Commission européenne, dans le cadre de l'élargissement de l'UE de 2004, a inauguré la politique européenne de voisinage (PEV), afin de éviter l'apparition de nouvelles fractures entre l'UE élargie et ses voisins.

On peut cependant se demander pourquoi la sécurité humaine devrait être adoptée comme un instrument de politique étrangère, approprié pour les populations d'« autres » pays, et non comme une stratégie intérieure en vue de construire une société où chacun se sentirait protégé, en sécurité et doté des moyens nécessaires pour prendre sa destinée en mains. La sécurité humaine doit donc devenir une question véritablement européenne, adéquatement centrée sur les habitants de la région et envisagée comme concept organisationnel interne. On ne saurait invoquer la stabilité pour occulter le fait qu'il y a actuellement dans toutes les parties de l'Europe (y compris l'Europe occidentale, comme le souligne l'étude qui lui est consacrée) des millions de personnes qui vivent dans des conditions extrêmement difficiles.

> *La sécurité humaine, objectif stratégique éthique.* Tout d'abord, et c'est le point le plus important, toute politique qui

se propose d'améliorer la sécurité humaine doit à l'évidence être centrée sur l'être humain en tant qu'individu, à la différence du paradigme de la « sécurité de l'État », qui prend ce dernier pour référent. Du point de vue éthique, la dignité de l'être humain est la plus grande valeur à protéger et à préserver, sans distinction de nationalité, de race ni de sexe. Toute stratégie de la sécurité humaine doit donc réussir à donner à l'individu les moyens de faire face à la situation dans laquelle il se trouve, à le protéger de menaces soudaines et structurelles (libération de la peur) et à lui assurer durablement un niveau de vie supérieur à celui de la simple subsistance (libération du besoin).

Le premier principe de protection souligne le caractère préventif du concept de sécurité humaine, non seulement en tant que réaction mais aussi comme moyen d'empêcher l'apparition des situations extrêmes – guerre, crises économiques, catastrophes naturelles. Les menaces, qu'elles soient de nature violente ou qu'elles aient des causes structurelles et chroniques, doivent être identifiées, prévues et prévenues. La mise en place de mécanismes d'alerte rapide est une excellente initiative à cet égard. Depuis 1997, le PNUD a mis en place des systèmes d'alerte rapide en Europe du Sud-Est pour suivre l'évolution économique, sociale et politique, analyser les risques économiques et politiques, et aider, par le plaidoyer et la contribution à l'élaboration de politiques, les gouvernements et la société civile à anticiper les crises et à prendre en temps opportun des décisions efficaces. Les analyses et conclusions de ces systèmes sont publiées sous la forme de rapports d'alerte rapide (*Early Warning Reports*), qui se proposent d'aider les décideurs mais aussi les ONG et la société tout entière dans leurs efforts de prévention des conflits. Ces initiatives devraient être étendues non seulement à des pays en crise comme ceux de l'Europe du Sud-Est mais également à tous les pays de la région, y compris ceux d'Europe occidentale.

La mise en pratique du deuxième principe suppose l'édification d'un État efficace et légitime. Ce principe repose sur l'idée que l'être humain ne peut vivre dans la dignité que s'il dispose, dans sa vie quotidienne, d'une sécurité, d'une stabilité et d'une suffisance matérielle adéquates. Il faudra donc aider les États relativement faibles d'Europe centrale et orientale (PECO) à mettre en place des systèmes et des services de sécurité sociale redistributifs, et en particulier des filets de sécurité sociale, qui accroissent le bien-être social et assurent aux citoyens un niveau de vie décent.

Enfin, l'un des principaux objectifs du concept de sécurité humaine est de doter les gens des moyens dont ils ont besoin pour prendre soin d'eux-mêmes, gérer leur vie quotidienne et participer aux activités politiques qui les concernent. La politique de la sécurité humaine est donc favorable à l'amélioration du savoir et des capacités de l'humanité tout entière. L'éducation est à cet égard un instrument extrêmement important, qu'il faut mettre en application à tous les niveaux, en investissant dans les ressources humaines – qu'il s'agisse de particuliers, de communautés locales, d'acteurs de la société civile, d'administrations locales et nationales – et en valorisant ces ressources, y compris par des initiatives

régionales. Des partenariats entre les gouvernements, les organisations gouvernementales régionales et même les organisations non-gouvernementales peuvent promouvoir très utilement ces transferts de connaissances grâce à un partage de l'expérience acquise, des meilleures pratiques et des initiatives dans les domaines de la recherche, de la formation, de la mobilisation et de l'élaboration des politiques.

> *Un cadre de coopération et de coordination multidimensionnelles.* Une politique de sécurité humaine devrait viser à faire régner à la fois la paix – entendue au sens le plus large possible, c'est-à-dire assimilée non pas à la seule absence de guerre mais à une situation de développement et de primauté du droit – et la stabilité ; elle doit donc reposer sur une démarche multisectorielle pour aborder les aspects multidimensionnels de la sécurité selon une approche globale. De même, l'interdépendance exige l'adoption d'une approche à plusieurs niveaux, qui associe et coordonne les politiques aux plans local, national, régional et international à travers des partenariats multilatéraux, et une intensification de la coopération et de la coordination entre les différents acteurs. Comme le cadre nécessaire à la sécurité humaine se fonde sur les principes du bilatéralisme coopératif, il est essentiel que les gouvernements d'Europe centrale et orientale soient prêts à coopérer pour la constitution de partenariats et à prendre une part active au fonctionnement des institutions régionales existantes. De plus, la communication d'informations sur les problèmes communs et l'expérience acquise aide à tirer mutuellement parti des meilleures pratiques et facilite l'assistance réciproque. En plus d'un renforcement de la coopération entre les gouvernements, il conviendrait de procéder également à un renforcement des partenariats entre les institutions d'Europe orientale et d'Europe occidentale, celles de l'Europe de l'Ouest pouvant offrir à leurs homologues de l'Est de l'expertise et des moyens d'améliorer leur fonctionnement, du point de vue par exemple de la gestion, de l'expérience politique, de la stratégie ou du financement.

Toutefois, une politique régionale multidimensionnelle associant des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux locaux, nationaux, régionaux et internationaux ne saurait éluder la question ultime de la responsabilité, et celle de savoir dans quelle mesure les responsabilités et le pouvoir devraient être répartis entre les divers niveaux institutionnels. À cet égard, il est souhaitable de procéder au renforcement des capacités aux niveaux inférieurs de compétence, en adoptant une approche du bas vers le haut conforme au principe de subsidiarité. Cette approche répond aux besoins réels des citoyens, et des sondages d'opinion ainsi que des études doivent être réalisés pour évaluer les attentes et les droits des citoyens concernés afin de décider de l'attribution et de la répartition des ressources. Autrement dit, les problèmes locaux devraient être abordés à l'échelle locale et les problèmes nationaux au niveau national, les problèmes transfrontaliers ou communs à la région devant être traités dans le cadre de la coopération et de la coordination régionales. Certes, un dispositif efficace et efficient suppose que des responsabilités et des compétences ne soient attribuées à une organisation régionale que si elles sont conformes au profil de l'institution considérée. À cet égard, des institutions

internationales comme l'UE, l'OCDE, l'OSCE ou l'Organisation des Nations Unies pourraient intervenir pour fournir une assistance supplémentaire lorsque les organisations régionales d'Europe centrale et d'Europe de l'Est ne sont pas en mesure de résoudre par elles-mêmes les problèmes de sécurité et de développements régionaux.

> *Le rôle délicat des acteurs externes.* Il s'en suit que la promotion de la sécurité humaine suppose de plus en plus une coordination entre des acteurs extérieurs et les États. Les réformes économiques, politiques et sociales menées depuis le début des années 1990 en Europe centrale et orientale ont été réalisées en étroite coopération avec les organisations internationales et les gouvernements occidentaux. Les processus de démocratisation en Amérique latine ainsi qu'en Europe centrale et orientale ont livré un certain nombre d'enseignements qui ont pu être utilisés aux fins de l'analyse des interactions entre la dynamique interne des nations-États et les facteurs internationaux. Même si l'influence d'acteurs externes sur le processus de démocratisation pourrait être considérée comme une « action centrée sur l'État », la dimension internationale du développement et la consolidation de la démocratie pourraient exercer un impact positif sur l'évolution de la sécurité humaine, au bénéfice de la société elle-même.

Depuis 1999 (date qui concorde avec l'instauration du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est), la communauté internationale a effectué un certain nombre de choix et mené des actions stratégiques qui ont considérablement contribué à améliorer la qualité de la sécurité humaine dans la région. Tout d'abord, l'OTAN s'est proposée d'assurer la sécurité, au sens le plus rigoureux du terme, dans la région. L'élargissement de l'Alliance vers l'Est en 2004 devrait apporter la stabilité à la région, y compris dans les Balkans occidentaux. L'OTAN a cherché à assurer la sécurité au sens traditionnel du terme en menant une mission de maintien de la paix au Kosovo et en aidant les gouvernements de Bosnie-Herzégovine et de l'ex-République yougoslave de Macédoine à réformer leurs forces armées. Le Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA) rassemble 22 pays de l'OTAN et 20 pays partenaires (dont l'Albanie, le Bélarus, la Moldova et l'Ukraine) pour leur permettre de dialoguer et de se concerter sur les questions de politique et de sécurité. Ces questions, cependant, débordent la conception traditionnelle de la sécurité, qui met l'accent sur la gestion des crises et les opérations en temps de paix, le contrôle des armements et la prolifération des armes ou le terrorisme, puisqu'elles comprennent également la planification, la budgétisation et l'élaboration de la politique de défense, ainsi que la préparation aux catastrophes, la coordination civilo-militaire de la gestion du trafic aérien, et la coopération scientifique. On peut cependant douter que l'OTAN soit prête à adopter l'approche de la sécurité humaine. Répondant à la question de savoir si celle-ci pouvait être placée à l'ordre du jour, le Secrétaire général de l'institution a affirmé que l'OTAN est une organisation sécuritaire et non « humanitaire ». Compte tenu, toutefois, des difficultés auxquelles l'OTAN est confrontée au sortir du conflit d'Afghanistan, l'alliance pourrait être conduite à repenser dans un proche avenir les mécanismes de prise en compte des causes profondes de l'instabilité.

Deuxièmement, à l'échelle régionale, l'UE a investi davantage de ressources politiques et financières en intégrant à ses structures huit anciens États communistes, en s'impliquant dans la gestion des crises et dans la reconstruction post-conflit aux Balkans, et en lançant, en mars 2003, sa nouvelle politique européenne de voisinage. L'UE a également assumé davantage de responsabilités à l'intérieur du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, instauré en 1999, en prenant la tête de ce processus, dont elle est aussi le principal bailleur de fonds, l'OSCE étant l'organisation faîtière. Ainsi, l'UE est-elle aussi de plus en plus engagée dans la promotion de la sécurité des personnes et des communautés dans les PECO. Sans même parler de la politique européenne de voisinage, le Conseil de l'UE s'est engagé de plus en plus dans la construction de la paix et la stabilisation des Balkans, y compris par des tentatives de résoudre le problème du statut du Kosovo. Toutefois, le développement de la politique européenne de sécurité et de défense dans le cadre des programmes de l'UE est fonction de la volonté des États membres de l'Union.

Le Pacte de stabilité est un autre moyen de promouvoir la sécurité personnelle, politique et communautaire. Sans être une nouvelle organisation internationale dotée de ressources financières ou de structures d'exécution indépendantes, le Pacte de stabilité constitue une déclaration de principes politiques et un accord-cadre régissant une coopération internationale destinée à mettre en place une stratégie commune à tous les partenaires, aux fins de la stabilité et de la croissance en Europe du Sud-Est. Ses trois tables de travail concernant la démocratisation et les droits de l'homme, le développement économique, et les questions de sécurité, ont contribué à la mise en œuvre de projets d'un montant de 5,4 milliards d'euros.

L'OSCE a continué de mener toute une gamme d'activités relatives aux trois dimensions de la sécurité – humaine, politico-militaire et économique-environnementale – dans les pays de l'Europe du Sud-Est. D'autres mécanismes de coopération régionale, notamment l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est (SECI) et la Zone de coopération économique de la mer Noire, ont contribué à stabiliser et à démocratiser la région.

Troisièmement, des organisations de développement, comme le PNUD, ainsi que des institutions financières telles que la Banque européenne de reconstruction, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international se sont engagées dans de nouvelles formes de coopération qui favorisent la stabilité politique et la sécurité humaine dans la région.

En quoi un élargissement du rôle des organisations internationales afin de promouvoir spécifiquement la sécurité humaine pourrait-il consister ?

En premier lieu, les organisations internationales pourraient aider les États dépourvus de ressources et incapables de garantir à leurs citoyens un minimum vital ou des services de santé, en leur fournissant un soutien technique ou financier, ou encore en leur donnant des avis. Ensuite, les organisa-

tions internationales pourraient donner des conseils juridiques, politiques ou administratifs aux États qui ne se conforment pas à leurs obligations concernant les droits humains et politiques et la liberté de leurs citoyens. En troisième lieu, elles pourraient soutenir activement ou promouvoir la primauté du droit et la bonne gouvernance. Les organisations internationales peuvent favoriser activement le respect du droit et aider les États à combattre la corruption et la criminalité organisée en leur donnant des avis, en analysant et en faisant connaître les problèmes, ou encore en encourageant et en soutenant des acteurs importants à l'intérieur des administrations mais aussi des sociétés. Ces trois rôles des organisations internationales apportent un appui à la mise en œuvre de politiques nationales qui améliorent la situation des personnes. Autre fonction envisageable consiste à suivre l'application de leurs propres politiques et programmes pour garantir que les États ne se contentent pas de choisir les politiques et les normes qui bénéficient à tels ou tels groupes politiques ou groupes de personnes, ou d'appliquer exclusivement les programmes qui sont contrôlés par des acteurs internationaux.

Mais il faut également faire preuve de prudence quand on essaye d'exploiter les possibilités qu'ont les organisations internationales de promouvoir la sécurité humaine à long terme. Le sentiment général des spécialistes des relations internationales est que les institutions multilatérales influent sur les stratégies des États, et la plupart des études soulignent l'importance des règles et des normes pour les États faibles. Les règles des institutions peuvent créer la présomption que certains principes de conduite doivent être étendus à tous les membres de l'institution, ce qui crée une plus grande cohérence dans les comportements et favorise les États les plus faibles. Toutefois, les PECO sont encore dans une situation de dépendance vis-à-vis des organisations internationales. Comme l'ont montré les institutionnalistes, dans une relation d'interdépendance, le pouvoir découle de l'asymétrie : c'est au plus dépendant que la relation profite le plus. En se conformant aux règles des organisations internationales (et en particulier à celles de l'UE), la plupart des PECO ont adopté de nombreuses réformes et maximisé leur dépendance à l'égard de l'UE ou d'autres donateurs ou organismes internationaux. À long terme, la dépendance diminue la capacité des États de mettre en place de véritables mécanismes de consultation de la population en vue de la création d'un État viable, sur lequel cette population compte pour répondre à ses besoins, la protéger et lui donner les moyens d'agir. De plus, même si le respect des règles internationales, en particulier celles de l'UE, offre dans le long terme de meilleures perspectives économiques et géopolitiques aux populations des PECO, les sacrifices à consentir pour observer les nouvelles règles et normes sont souvent lourds pour certains segments de la population. C'est ce que révèle clairement, par exemple, l'analyse des mesures adoptées pour contenir les migrations illégales et combattre la criminalité organisée ainsi que le trafic d'êtres humains.

Les frontières constituent un dilemme fondamental – voire le plus fondamental – de l'intégration et de l'élargissement de l'Europe. En partie pour servir ses propres intérêts et asseoir

sa crédibilité, l'Union européenne s'efforce d'exporter la stabilité et la prospérité au-delà de ses frontières sans, toutefois, importer l'instabilité ni subir d'autres effets négatifs des disparités socioéconomiques existantes. La proximité même de cette zone de prospérité qu'est l'Union européenne tend à susciter ou à aggraver certains de ces effets (comme la migration économique, le trafic d'êtres humains et la criminalité organisée), malgré la volonté que l'Union manifeste de maintenir la qualité de l'intégration sans créer de nouveaux clivages sur le continent. Le programme de coopération transnationale et régionale de l'UE, d'une part, et le système de règlement et de contrôle frontalier connu sous le nom d'accords de Schengen, d'autre part, sont les deux facettes du dilemme concernant les frontières. Structurellement, la mise en œuvre des accords de Schengen par les nouveaux membres de l'Union (système des visas) et l'élargissement du marché commun de l'UE ont des conséquences négatives par défaut, car ils restreignent les débouchés potentiels pour les pays voisins et compliquent l'accès de leurs nationaux à un nombre accru d'États membres. En essayant de protéger ses États membres d'une éventuelle « agression », l'UE a tendance à créer de nouveaux clivages entre ceux qui sont à l'intérieur de ses limites et ceux qui sont à l'extérieur. Les populations les plus touchées seront celles qui vivent à ses frontières, dans des pays auxquels elle n'a pas offert de perspective d'adhésion (Biélorus, Moldova, Ukraine, Balkans occidentaux). Le dispositif de Schengen s'occupe actuellement de ce problème en instaurant des arrangements relativement souples tels que visas à entrées multiples et « euro-consulats » grâce auxquels le régime frontalier ferait moins obstacle à des relations productives entre les 27 pays de l'Union et ses nouveaux voisins.

> *États faibles, sociétés instruites et îlots d'insécurité : la montée d'une vague de fond.* Les organisations internationales et l'intégration régionale peuvent aider à progresser vers les objectifs de la sécurité humaine, mais en dernière analyse, la réalisation de ces objectifs en Europe centrale et orientale exige des États forts, efficaces et capables de réguler la vie quotidienne des personnes et des communautés. En conséquence, les États faibles de l'Europe centrale et orientale doivent être englobés dans une stratégie régionale de la sécurité humaine, puisque leurs structures sociopolitiques sont à ce jour incapables d'offrir à leurs populations la protection et les moyens voulus.

Dans le contexte particulier de l'Europe centrale et orientale, les États faibles sont eux-mêmes devenus une source d'insécurité pour leurs propres citoyens en raison de la corruption, de l'état de non-droit ou des pratiques relativement autoritaires qui y règnent. Pour aboutir, la politique suivie doit apprécier et renforcer les capacités de l'État d'assurer et de maintenir la sécurité au bénéfice de ses citoyens, ce qui « exige à la fois un État fort et un pouvoir fort ». Considérée sous cet angle, la réalisation de la sécurité humaine est une fin en soi et le renforcement de l'État en est le moyen. Toutefois, une politique globale ne peut s'intéresser aux seules institutions publiques ; elle doit également prendre pleinement en compte, dans sa stratégie, des acteurs non étatiques tels que les ONG ou les communautés locales ou régionales.

Si certains PECO ont des structures étatiques défaillantes, leurs sociétés sont cependant rendues plus solides par la grande valeur attribuée à l'éducation, caractéristique qui sera hautement bénéfique à mesure que les États et les sociétés de la région progresseront vers la sécurité humaine. Malgré les difficultés de la période de transition, cette valeur a généralement été préservée, et le système d'éducation des PECO supporte aujourd'hui aisément la comparaison avec celui des démocraties occidentales. En pourcentage du PIB, les dépenses publiques consacrées à l'éducation ont augmenté ou sont demeurées stables pendant la période 1990-2005 dans la plupart des pays de la région (à l'exception de la Bulgarie et de la Croatie) et leur part dans le total des dépenses publiques a augmenté considérablement, notamment en Hongrie, en Moldova, en Pologne et en Ukraine. Le régime communiste ayant rendu l'éducation obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans (8^e-9^e années d'études), le taux d'alphabétisation des jeunes est élevé et, de surcroît, les pourcentages de garçons et de filles scolarisés dans les cycles de l'enseignement primaire et secondaire sont sensiblement égaux. En Europe centrale et orientale, 92 % en moyenne des garçons et 90 % des filles en âge de fréquenter l'école primaire sont scolarisés. Les taux d'inscription bruts dans le premier, deuxième et troisième cycle sont relativement élevés et dépassent les 90 % dans la plupart des pays, le chiffre étant compris entre 60 % et 70 % en Albanie, en Moldova et en Roumanie. Qui

plus est, dans presque tous les pays, les taux d'inscription bruts des filles dans les trois niveaux de l'enseignement pris ensemble sont supérieurs à ceux des garçons. Ces indicateurs sont très encourageants à l'heure où les sociétés développent leur capacité d'opter pour les structures étatiques de leur choix, et faciliteront la mise en place de conditions optimales pour la sécurité humaine des générations futures. C'est donc, semble-t-il, avec inquiétude qu'il faut considérer l'îlot d'insécurité que constitue en Europe centrale la question des Rom, dont les taux d'inscription et d'alphabétisation sont beaucoup plus faibles, et les taux de chômage et de pauvreté beaucoup plus élevés, comme cela est indiqué dans le présent rapport. La question des Rom est une plaie vive au cœur de l'Europe, non seulement pour la population rom, pour qui la libération du besoin et de la peur ainsi que l'espoir d'une vie digne ne sont encore qu'un rêve, mais aussi pour la région dans son ensemble, qui ne peut se permettre de laisser persister une telle insécurité humaine parmi ses populations.

Source : Promoting Human Security: Ethical, Normative and Educational Frameworks in Eastern Europe, sous la direction de Mmes Shahrbanou Tadjbakhsh et Odette Tomescu-Hatto, avec d'autres auteurs, UNESCO, 2007.
<http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001511/151145E.pdf>

À propos des auteurs

Shahrbanou Tadjbakhsh dirige le programme pour la paix et la sécurité humaine du CERI à Sciences-Po (Institut d'études politiques) à Paris, où elle dispense également des cours sur les organisations internationales et la sécurité humaine. Elle était auparavant professeur adjoint à l'École des affaires internationales et politiques de la Columbia University (2002-2004), où elle enseignait la sécurité humaine, et chercheur au Harriman Institute of Post-Soviet Studies. De 1995 à 2002, elle a été conseillère du PNUD en matière de politiques en Asie centrale, dans les PECO et en Europe orientale ; elle est ensuite devenue conseillère pour les rapports nationaux sur le développement humain, au Siège du PNUD à New York, où elle a été rédactrice en chef de *Security with a Human face: National Human Development Report for Afghanistan* (2005). Elle poursuit son travail de consultante auprès du PNUD, et tout dernièrement auprès des équipes chargées d'élaborer le rapport sur le développement humain pour l'Iraq et l'Iraq.

Odette Tomescu-Hatto est maître de conférences sur la politique de l'Europe centrale et orientale à l'Institut d'études politiques (Paris), où elle dispense, depuis octobre 2002, un enseignement sur la sécurité dans les Balkans, les transitions économique et politique dans l'Europe postcommuniste, et les médias et le journalisme dans les sociétés postcommunistes. Elle est également chargée d'études auprès du Centre de recherches politiques (CEVIPOF) pour deux grands projets : la société civile et la gouvernance européenne, et la corruption et la démocratie en Europe. Chercheur invitée à l'Institut d'études de sécurité de l'UE, elle a travaillé sur les défis posés et les opportunités offertes par la nouvelle frontière orientale de l'UE. Elle a été correspondante de presse à Montréal, à New York et à Paris pour *Romania Libera* (1997-2003) et a travaillé comme consultante pour l'OCDE (2000-2001).

Arcadie Barbarosie est administrateur de l'Institut de politique publique depuis avril 2000. Diplômé de mathématiques appliquées de l'Université d'État de Chisinau, il a développé son expérience et ses compétences en participant à

des programmes à Cambridge (Royaume-Uni, 1994) et à l'Université du Connecticut (États-Unis, 1995), à l'Institut national d'administration (Portugal), à l'Université de Louvain (Belgique) et à l'Institut européen d'administration publique (Maastricht). Dans la République de Moldova, il a dirigé le Département des sciences au Ministère des sciences et de l'éducation ainsi que le Département des relations étrangères ; il a également été vice-recteur de l'Académie d'administration publique.

Goran Bašić, est actuellement chargé de recherches à l'Institut de philosophie et de théorie sociale de Belgrade (Serbie). Spécialiste de la science politique, et plus particulièrement de l'anthropologie politique, il est l'auteur de plusieurs monographies sur les minorités ethnoculturelles de l'Europe du Sud-Est (Bosniaques, Rom) et sur les droits des minorités ; il a publié plus de 50 articles scientifiques dans des périodiques serbes ou internationaux. De 2001 à 2003, il a été conseiller principal auprès du Ministre de la justice et du Ministre des droits de l'homme et des minorités. Il est actuellement secrétaire du Comité pour les droits de l'homme et des minorités de l'Académie serbe des sciences et des arts, et directeur du Centre de recherches sur l'ethnicité.

Constantin Dudu Ionescu est responsable de projets à l'Institut de politique publique de Bucarest (Roumanie). Il préside la Fondation de l'Initiative de dialogue euro-atlantique depuis 2000. Parallèlement, il a participé au programme « Réforme de la police, des institutions et ministères et de la justice en Ukraine : principes et normes », organisé par le Centre de contrôle démocratique des forces armées de Genève (2005), au projet d'évaluation comparée des Conseils nationaux de sécurité de la Roumanie, de Moldova et d'Ukraine, organisé par l'Institut de politique publique en 2005, et à nombre d'autres initiatives. De 1999 à 2000, il a été Ministre de l'intérieur, et de 1996 à 2000, Secrétaire d'État, membre du gouvernement et Ministre de la défense ; de 1992 à 1996, il a été député et secrétaire de la défense et de l'ordre public.

La sécurité humaine et l'Europe occidentale

L'étude *Promoting Human Security: Ethical, Normative and Educational Frameworks in Western Europe*, commandée par l'UNESCO au Centre d'études sur la paix et la sécurité humaine de l'Institut d'études politiques (Paris), a été examinée en même temps que *Promoting Human Security: Ethical, Normative and Educational Frameworks in Eastern Europe* au cours de l'atelier organisé au Siège de

l'UNESCO, en juin 2006, sur le thème : « La sécurité humaine en Europe – perspectives Est et Ouest ».

Les recommandations de l'étude relative à l'Europe de l'Ouest, élaborée par M. J. Peter Burgess et d'autres auteurs, sont les suivantes.

Recommandations

L'insécurité ne se confond pas avec le danger. Si le souci de la sûreté humaine peut conduire à protéger les gens contre un danger imminent, celui de la sécurité humaine a un autre but. Alors que la protection contre le danger nous préserve de méfaits connus et mesurés, la protection contre l'insécurité est quelque chose de beaucoup plus diffus et spéculatif, de plus humain. La sécurité humaine présente des liens beaucoup plus profonds avec notre condition humaine, avec nos peurs et nos besoins, nos espoirs et nos ambitions, ainsi qu'avec nos sentiments d'anxiété et nos appréhensions qui nous poussent à vouloir mener une vie exempte de peur. Ainsi comprise, la sécurité humaine, en tant que concept analytique, a une contribution spécifique à apporter à la compréhension de l'Europe occidentale. À qui voudrait affirmer que la sécurité humaine est un concept destiné à être appliqué au monde en développement, le présent rapport répond qu'après avoir surmonté les difficultés fondamentales de la survie physique, le système européen d'action sociale doit maintenant répondre de manière adéquate à l'insécurité humaine croissante des Européens de l'Ouest.

Ce fait est peut-être le *moins* novateur des enseignements à tirer du rapport sur l'Europe occidentale. Cette constatation renvoie en réalité à l'analyse marxiste de l'infra et de la superstructure, selon laquelle toutes les activités institutionnelles supérieures reposent sur la base économique de la société. Elle nous rappelle néanmoins cette réalité cruciale qu'une certaine forme de démocratie, d'égalité et de diversité n'est pas encore réalisée en Europe occidentale. Dans un certain nombre de pays en développement, ces valeurs ne sont pas encore institutionnalisées en raison des conditions économiques, de la crise environnementale ou d'un conflit armé. En Europe occidentale, elles constituent la plate-forme que l'on s'attend à trouver.

La nature et l'ampleur des recommandations en vue d'une amélioration de la sécurité humaine varieront selon le domaine considéré.

> Les insécurités qui découlent de la *vulnérabilité socioéconomique* font déjà l'objet d'une politique sociale dans différents États membres et sont prises en compte dans la politique sociale de l'UE dans son ensemble. Les données réunies dans le présent rapport à partir de l'Enquête sociale européenne nous donnent donc déjà une indication des points sur lesquels il faut encourager davantage d'efforts et de ceux pour lesquels les initiatives actuelles sont soit inutiles soit inefficaces. La politique économique et sociale

contribue à la sécurité (et à l'insécurité) humaine, mais elle ne peut à elle seule l'assurer (ni la détruire). La sécurité socioéconomique est fondamentale pour permettre à la personne d'affronter la vie dans la société européenne ; elle est une base pour la réduction de la vulnérabilité et pour le traitement des risques sociaux inhérents à la société européenne à risque.

> De même, la *sécurité en matière de santé* ne progresse pas par une simple amélioration de la santé, même si, à l'évidence, être en bonne santé permet de résister mieux à des menaces sanitaires impalpables. L'insécurité associée à la santé individuelle est manifestement aussi liée à la mondialisation de maladies nouvelles et transportables. L'insécurité découle de la conscience que nous avons des maladies, des infections et des épidémies qui nous guettent. Ces menaces sont à leur tour inséparables des processus de changement environnemental, de transformation socioéconomique et de mondialisation. Sur le plan stratégique, il faut s'attaquer aux vulnérabilités liées à la santé à tous les niveaux – personnel, national, européen et mondial. Tout dépend à cet égard de la politique socioéconomique. Selon les villes, les régions et les pays, l'accès aux services de santé varie. Or, cet accès est la conséquence directe de décisions politiques, et devrait être considérablement amélioré au sein de l'UE. Pour ce qui est des menaces contre la sécurité sanitaire, une nouvelle série de maladies occupe l'esprit des Européens (les Européens sont en fait davantage préoccupés par la sécurité alimentaire que par tout autre aspect de leur sécurité). Les maladies générées par les aliments, les inconnues de la modification génétique, la grippe aviaire contribuent à créer à la fois un sentiment de vulnérabilité et une vulnérabilité effective. De plus, la propagation fulgurante du VIH/SIDA en Afrique subsaharienne conduit à associer la sécurité sanitaire aux questions de migration.

> Les liens entre sécurité sanitaire et *sécurité environnementale* sont déjà clairs. Les questions d'environnement exigent une coordination mondiale, à tous les niveaux. Le traitement des questions de pollution à grande échelle passe nécessairement par la coopération internationale. À l'échelon local, la coordination s'impose pour assurer un approvisionnement adéquat en eau potable et répondre aux préoccupations relatives à la production agricole et à l'industrie alimentaire. Ce sont là des problèmes classiques concernant la santé et l'environnement, dont la combinaison contribue à l'insécurité.

> L'insécurité qui découle des problèmes de *migration* a deux dimensions différentes. L'expérience *directe* que le migrant fait de la migration comporte une charge énorme

d'insécurité. Celui qui émigre affronte, tout au long de son périple, un formidable ensemble d'inconnues, menaçantes et non menaçantes. Si l'on veut protéger la sécurité personnelle des migrants, il faut tout d'abord insister pour que, même s'ils sont dans l'illégalité, leurs droits élémentaires soient protégés s'ils sont arrêtés et détenus par l'État. L'expérience *indirecte* de la migration en tant que membre de la communauté d'accueil comporte un autre type d'insécurité. Les immigrants représentent une menace, réelle ou supposée, pour les traditions culturelles que les gens considèrent comme leur appartenant. Dans ce cas, la notion d'identité culturelle devient centrale. La plupart des personnes trouvent une certaine forme de sécurité dans l'identité qu'elles possèdent au sein de leur milieu culturel et social. Cette identité est conçue comme immuable et principalement homogène. S'il est facile de montrer que l'idée d'une homogénéité culturelle immuable ne correspond à aucune réalité, la perspective d'un changement ou d'une évolution vers une culture hybride est, pour beaucoup de gens, inquiétante, voire déstabilisante. Ainsi, l'*identité culturelle*, revendiquée ou contestée, devient une préoccupation centrale au regard du sentiment de sécurité qu'ont les individus. La réponse à la menace culturelle, c'est le savoir, la conscience que l'on a de sa culture et de la place que l'on y occupe.

> Enfin, au niveau le plus général de la sécurité et de l'insécurité en Europe occidentale figurent les notions de *liberté personnelle et politique*. Même si ces notions sont peut-être celles qui ont donné lieu au plus grand nombre d'analyses théoriques et qui sont le plus solidement consacrées, il est essentiel qu'elles soient remises à l'honneur en tant que mesures clés du bien-être des membres de la société. La principale cause du changement des normes relatives à la liberté personnelle est le recul du libéralisme associé à la « guerre contre le terrorisme » menée à travers le monde. Dans ce contexte, la liberté politique qui était traditionnellement assurée par l'État libéral est présentée comme le prix à payer pour la sécurité. L'équation est simple : pour que la sécurité y règne, la société doit sacrifier un certain nombre de libertés politiques et personnelles garanties par l'État libéral. Cette manière de calculer la sécurité touche à la sécurité humaine des personnes. Elle doit être considérée d'un œil critique. Certains dangers sont réels et certains empiétements peuvent rapidement déboucher sur l'exploitation. Là plus qu'ailleurs, cependant, il est essentiel de réitérer la distinction faite à plusieurs reprises dans le présent rapport entre danger et insécurité. La vulnérabilité est la situation de la personne exposée à la *possibilité* d'une souffrance ou d'une atteinte. Toutefois, la notion de possibilité est, comme nous le savons, produite par ceux qui savent comment évaluer la menace. Plus que tout autre domaine, la science de la menace est aujourd'hui politisée. Ainsi, l'insécurité humaine dans le domaine des libertés personnelles et politiques porte aujourd'hui l'empreinte de plus en plus marquée de la politique.

Avec la question des libertés personnelles et politiques, tout est dit à propos de la sécurité humaine. Traditionnellement, il appartient à l'État, matérialisé par le droit et l'administration, d'assurer les libertés personnelles et politiques. Les institutions de l'État sont les garants acceptés de la liberté d'action

et de mouvement, des droits démocratiques, etc., qui sont considérés ordinairement comme le fondement du bien-être des citoyens et du bon fonctionnement de l'État. Pourtant, la mondialisation et la modernité tardive ont une conséquence qui a déjà été abondamment étudiée : la *porosité* croissante de l'État.

La sécurité humaine n'est pas simplement un état de bien-être, façonné par un ensemble déterminé de paramètres. Et au demeurant, les longues discussions qui visent à instaurer un consensus sur la nature de ces paramètres ne sont utiles pour personne. Nous sommes parvenus à la conclusion que la sécurité humaine est une forme de savoir concernant la société. Là comme ailleurs, la réponse à la question doit être empreinte de lucidité : la sécurité humaine doit être considérée comme un instrument analytique, et donc politique. Politique *parce qu'*analytique. La sécurité humaine n'a en elle-même aucun statut normatif. Elle est en réalité la réponse à la question de savoir ce qui délivre l'être humain de la peur, ce qui le libère de la contrainte. Ses dimensions varient selon l'endroit et selon l'époque, et c'est la variabilité de ces dimensions qui donne son sens à la notion de sécurité humaine en Europe occidentale comme partout ailleurs.

La sécurité humaine n'est pas un relativisme car il existe des indicateurs de référence normalisés concernant la qualité de la vie, consacrés par les documents fondamentaux relatifs aux droits de l'homme et au droit international. Toutefois, la sécurité humaine varie bel et bien par rapport à ces indicateurs. En fait, c'est la *signification* même du progrès humain que d'élever la civilisation par rapport à ces indicateurs afin de rendre obsolètes ou impensables les formes de souffrance qui à une époque antérieure se traduisaient systématiquement par la vulnérabilité et la précarité.

> La recommandation la plus générale qui ressort de cette étude, celle aussi dont la portée est la plus vaste, est qu'il faut concevoir des politiques en fonction des interrelations existant entre les éléments fondamentaux de la vulnérabilité en Europe. Il ne faut pas seulement soumettre les complexités sociales à l'analyse interdisciplinaire, mais également veiller à ce que les décisions politiques prennent en compte l'interdépendance des composantes de l'insécurité humaine. L'insécurité dans un domaine alimente l'insécurité dans les autres – cela n'a rien de surprenant. L'ensemble le plus général de liens de cause à effet est associé à l'insécurité économique, qui répand la vulnérabilité et la précarité dans tous les domaines de l'existence, de la santé à la liberté en passant par la participation politique.

La liberté individuelle est, on le voit, un ingrédient essentiel de la conceptualisation de la sécurité humaine en Europe occidentale. Cette nouvelle approche de la sécurité doit cesser d'être considérée uniquement comme un instrument de politique étrangère. Elle doit aussi devenir une question (véritablement) européenne, adéquatement centrée sur les habitants de la région. Tout en tenant compte des principes fondamentaux définis dans le *Rapport sur le développement humain 1994* du PNUD, la conceptualisation de la sécurité humaine en Europe occidentale mérite et requiert à l'évidence une définition spécifique pour être pertinente et applicable. Toute définition de ce

genre doit mettre l'accent sur les critères régionaux spécifiques à l'Europe, critères qui, selon toute vraisemblance, seront sensiblement différents de ceux d'autres régions.

C'est de la dynamique de cette adaptation du concept de sécurité humaine que l'importance attachée à la liberté individuelle tire tout son sens. La peur engendrée par les événements du 11 septembre et d'autres attaques terroristes en Europe et ailleurs peut faciliter la propagation de tensions sociopolitiques et la mise en œuvre de mesures relativement contraignantes. Dans ce contexte, l'approche de la sécurité humaine pourrait permettre de réaffirmer la nature indivisible et irréductible d'un certain nombre de droits et libertés fondamentaux. La liberté individuelle en fait partie. La liberté d'expression et d'information ainsi que le droit à la vie sont autant de valeurs centrales dont la défense contribue au respect des droits et de la dignité de la personne humaine.

En Europe occidentale, les conditions politiques et sociales sont liées entre elles et comportent de nombreux niveaux. Cela a des aspects positifs, mais aussi négatifs. Ainsi, l'autonomisation et la responsabilisation pourraient s'en ressentir car un État pourrait parvenir à exploiter le cadre de l'Union européenne pour faire adopter des lois qui ne seraient pas populaires à l'intérieur du pays lui-même en évitant le débat démocratique interne, et/ou pour restreindre de quelque autre manière certaines libertés fondamentales. Cela pose à son tour un problème de transparence et de confiance dans la formulation et la mise en œuvre des politiques, et de reddition de comptes.

Une approche élargie de la sécurité humaine contribue à redéfinir l'idée selon laquelle les politiques de la sécurité comporteraient une dimension externe différente de l'aspect interne. On peut observer à ce propos deux grandes évolu-

tions ou tendances : la première est l'intégration de l'Union européenne elle-même. Dans un grand nombre de domaines, y compris la sécurité, le processus d'intégration suppose l'abandon progressif de la distinction entre les bases nationale et supra-nationale de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques. La seconde tendance est la reconnaissance du fait que nous vivons dans un monde interdépendant, où les menaces sont interconnectées. L'approche de la sécurité humaine élargit le concept de sécurité et souligne avant tout et surtout la nécessité de surveiller et de faire respecter les droits de l'homme partout, en tant que fondement de la sécurité de chacun. Dans cette perspective, la sécurité des Européens ne peut être assurée que par la promotion des libertés fondées sur les droits de la personne pour tous, européens ou non.

S'il doit y avoir un agenda de la sécurité humaine, ce doit donc être un agenda de production du savoir, savoir destiné à être mis au service de processus politiques dont les voies et moyens ne font pas l'objet d'une doctrine. Du reste, le renforcement des liens entre politique et recherche, encouragé par l'UNESCO lors du Forum international sur les interfaces entre politiques et sciences sociales (Buenos Aires, Argentine, février 2006), est aujourd'hui essentiel dans le domaine de la sécurité humaine. De plus, la sécurité humaine n'énonce pas le droit à la sécurité humaine ; cette famille de droits est déjà inscrite dans les documents majeurs de ce siècle et du siècle précédent. En revanche, elle interpelle ceux qui ne voient pas le monde actuel à la lumière d'un nouveau problème sécuritaire.

Source : Promoting Human Security: Ethical, Normative and Educational Frameworks in Western Europe, par J. Peter Burgess et al., UNESCO, 2007.

<http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001511/151144E.pdf>

À propos des auteurs

J. Peter Burgess dirige le programme sur la sécurité à l'Institut international de recherche sur la paix (PRIO, Oslo).

Anthony Amicelle est inscrit en mastère de recherche, mention sciences politiques et relations internationales à l'Institut d'études politiques (Paris).

Edien Bartels est professeur adjoint d'ethnologie au Département d'anthropologie sociale et culturelle et chargé de recherche principal au Centre d'études sociales comparatives de la Vrije Universiteit (Amsterdam).

Rocco Bellanova est titulaire d'un mastère de sciences politiques et de relations internationales obtenu à l'Institut d'études politiques (Paris).

Alfio Cerami est chargé de recherche de post-doctorat au Centre d'études européennes de l'Institut d'études politiques (Paris) et conférencier invité à l'Université d'État de Saint Petersburg (Russie).

Erik Eggum étudie actuellement à l'Institut d'études politiques (Paris), où il est inscrit en mastère de recherche, mention gouvernance économique.

Gunhild Hoogensen est professeur associé de relations internationales au Département de science politique de l'Université de Tromsø (Norvège).

Sonja Kittelsen est chercheur à l'Institut international de recherche sur la paix (PRIO, Oslo).

Kim Knibbe a soutenu dernièrement sa thèse de doctorat sur *L'évolution des répertoires religieux et des pratiques morales dans la partie méridionale du Limbourg, aux Pays-Bas*, au Département d'anthropologie sociale et culturelle de la Vrije Universiteit (Amsterdam).

Martijn de Koning est chercheur à l'Institut international pour l'étude de l'Islam dans le monde moderne et prépare un doctorat au Département d'anthropologie sociale et culturelle de la Vrije Universiteit (Amsterdam).

Khalid Koser est chercheur et directeur adjoint du Projet Brookings-Bern sur le déplacement interne à la Brookings Institution, et président de l'Advisory Panel on Country Information (Comité consultatif sur l'information relative aux pays d'origine), du Royaume-Uni.

Keith Krause est professeur de politique internationale à l'Institut de hautes études internationales et du développement de Genève, dont il dirige depuis 1999 le programme d'études stratégiques et de sécurité internationale.

Oscar Saleminck est responsable du Département d'anthropologie sociale et culturelle de la Vrije Universiteit (Amsterdam), et dirige le programme de recherche : *Construire la sécurité humaine dans le contexte de la mondialisation*.

On trouvera dans les **tableaux** ci-après une synthèse des risques et menaces pour la sécurité humaine, ainsi que des recommandations quant aux mesures à prendre, qui ont été énoncés par les participants aux différentes réunions d'experts et conférences organisées en vue d'identifier les

priorités en matière de sécurité humaine dans toutes les régions du monde, tels qu'ils figurent dans la série de publications *Promoting Human Security: Ethical, Normative and Educational Frameworks*.

Tableau 1. Afrique	
Risques et menaces	
<ul style="list-style-type: none"> > Effondrement et défaillance de l'État. > Exclusion politique et sociale de minorités et de populations autochtones. > Leadership et « cas avancés de maintien au pouvoir ». > Acteurs illicites et l'autorité qu'ils exercent. > Pauvreté et faible niveau de développement humain. > <i>Afrique de l'Ouest</i> : crises de protection, crises de la jeunesse, dimension régionale des crises, et dimension environnementale des crises (analysée non pas comme une pénurie de ressources mais comme le fait que les ressources disponibles - pétrole et diamants - sont utilisées <i>dans</i> les conflits et <i>pour</i> attiser les conflits). > <i>Afrique de l'Est/Corne de l'Afrique</i> : insécurité alimentaire, conflits entre États et à l'intérieur des États (étroitement liés à la maîtrise des sources de pétrole et d'eau), montée de l'intégrisme. > <i>Afrique méridionale</i> : HIV/SIDA, insuffisance des structures de la gouvernance et insécurité alimentaire. > <i>Région des Grands Lacs</i> : la principale caractéristique est la crise politique ; avec la poursuite de la violence non-étatique, instauration d'une économie de guerre, avec toutes les conséquences qui s'ensuivent - commerce illicite des ressources naturelles, échec des processus de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR). 	
Recommandations⁽¹⁾	
Gouvernements africains et OIG	
À court et à moyen terme	
<ul style="list-style-type: none"> > Réformer et restructurer le système de l'Union Africaine. > Améliorer et développer les efforts en faveur de la résolution des conflits. > Améliorer les relations et les opérations conjointes UA-ONU. > Renforcer les États, les institutions et les gouvernements africains, en enracinant les pratiques de la bonne gouvernance. > Soutenir la primauté du droit et l'indépendance des tribunaux à l'échelle nationale, et assurer également l'indépendance et l'efficacité de la Cour panafricaine. > Améliorer la coopération régionale en matière de sécurité. > Associer des acteurs non-étatiques à la résolution des conflits/à la gestion des situations post-conflit. > Repenser l'aide. 	
À long terme	
<ul style="list-style-type: none"> > Consolider les processus de paix. > Renforcer les programmes d'édification de l'État. > L'UA devrait appliquer des mécanismes dans le cas où ses États membres contreviennent aux valeurs et objectifs de l'Union. > Favoriser les interactions entre l'État et la société civile. > Évaluer les efforts régionaux de promotion de la sécurité humaine. > Mettre en place des politiques d'éducation orientée vers la sécurité humaine. 	
Société civile, groupes de réflexion et monde universitaire	
À court et à moyen terme	
<ul style="list-style-type: none"> > Établir de nouveaux liens et repenser les liens existants avec des réseaux éthiques, normatifs et éducatifs aux objectifs semblables. > Évaluer et développer les programmes existants de promotion de la sécurité humaine dans les communautés locales. > Améliorer les fonctions de plaidoyer auprès des parlements nationaux, du PAP, du système de l'UA, et de l'ONU > Accéder aux décideurs et faire campagne auprès d'eux par l'intermédiaire des institutions nationales, régionales et panafricaines existantes. > Mener des programmes pilotes conjointement avec des organisations locales et l'UNESCO. > Mettre en place des programmes orientés vers la sécurité humaine aux niveaux primaire, secondaire et tertiaire. 	
À long terme	
<ul style="list-style-type: none"> > Évaluer les activités de plaidoyer et de promotion de la sécurité humaine. > Évaluer l'éducation et la recherche concernant la sécurité humaine. > Évaluer et faire fonctionner des réseaux d'alerte rapide. > Former d'urgence des leaders africains : mettre en place des institutions de formation supérieure au leadership et à la sécurité humaine. 	
UNESCO	
À court et à moyen terme	
<ul style="list-style-type: none"> > Poursuivre les projets en cours en matière de promotion de la sécurité humaine. 	

- > Améliorer l'éducation aux droits de l'homme au primaire (en s'intéressant en priorité aux populations les plus vulnérables – jeunes filles, femmes, enfants soldats).
- > Coordonner efficacement les efforts en cours et à venir.
- > Évaluer l'efficacité et l'impact des projets en cours, et des activités de l'Organisation en Afrique.
- > Mener des programmes pilotes conjointement avec des organisations locales et des institutions de la société civile.
- > Mettre en place et maintenir des systèmes d'alerte.
- > Renforcer les capacités, en vue de répondre aux besoins de l'Afrique en matière de sécurité humaine.

À long terme

- > Restructurer les activités de l'UNESCO en Afrique de manière à les centrer davantage sur le niveau local/communautaire.
- > Suivre une approche régionale, semblable à celle qui a été suivie dans la présente publication, pour aborder les questions de sécurité humaine.
- > Coopérer avec la société civile, les groupes de réflexion et le monde universitaire pour établir des institutions de formation supérieure au leadership et à la sécurité humaine.
- > Déterminer les besoins qu'il est indispensable de satisfaire pour assurer la sécurité humaine, en coopération avec d'autres organismes compétents du système des Nations Unies comme, par exemple, le PNUD et l'ONUSIDA.
- > Renforcer les cadres éthiques, normatifs et éducatifs que les gouvernements africains ont adoptés par l'intermédiaire de mécanismes internationaux tels que la « Responsabilité de protéger ».
- > Développer les capacités et compétences nécessaires pour répondre aux besoins de l'Afrique en matière de sécurité humaine.
- > Coordonner efficacement les efforts en cours et à venir.

(1) À la demande des participants à la Conférence internationale sur la sécurité humaine en Afrique (UNESCO-ISS, Pretoria, mars 2007), et afin de suggérer un certain ordre de priorité dans la mise en œuvre, les recommandations ont été divisées en deux catégories : à court ou à moyen terme, et à long terme.

Sources : *Peace, Human Security and Conflict Prevention in Africa*, Actes de la réunion d'experts UNESCO-ISS tenue à Pretoria (Afrique du Sud), 23-24 juillet 2001 ; *Promoting Human Security: Ethical, Normative and Educational Frameworks in Africa*, par Jo-Ansie van Wyk, UNESCO, 2007.

Tableau 2. États arabes

Risques et menaces

- > Absence/insuffisance du respect de la primauté du droit.
- > Facteurs naturels (tels que la dotation de ressources naturelles et la situation géographique).
- > Caractéristiques des conflits et de la coopération dans la région.
- > Concepts dominants de la culture politique (en particulier, définition du nationalisme et de l'allégeance politique).
- > Tendances démographiques (croissance de la population associée à la diminution du revenu par habitant, au chômage, à l'urbanisation croissante ...).
- > Accès limité aux services de santé.
- > Accès limité à l'éducation.
- > Incapacité de garantir la sécurité alimentaire.
- > Respect insuffisant des droits de l'homme.

Recommandations

- > Respect du droit (condition fondamentale pour la réalisation de la sécurité humaine).
- > Adoption de mesures qui assurent la participation des citoyens (aux processus qui ont des incidences directes sur leur existence).
- > Autonomisation des citoyens (du point de vue de l'accès à l'éducation, aux services de santé, aux activités génératrices de revenus).
- > Incorporation de la sécurité humaine à l'éducation dispensée à tous les niveaux.
- > Mobilisation des médias afin d'organiser des campagnes de sensibilisation.
- > Mobilisation de la société civile (en faveur de la promotion de la sécurité humaine et de la création de réseaux intra-nationaux/régionaux).
- > Encourager l'octroi/la réception d'une assistance morale, humaine et matérielle entre les États arabes et avec la communauté internationale.

Sources : *Promoting Human Security: Ethical, Normative and Educational Frameworks in the Arab States*, par Bechir Chourou, UNESCO, 2005 ; *Selected Papers of the International Conference on Human Security in the Arab States*, 14-15 mars 2005, Amman (Jordanie), UNESCO, 2007.

Tableau 3. Asie de l'Est

Risques et menaces

- > Pauvreté et inégalité économique.
- > Conflits ethniques, politiques et religieux.
- > Corruption et mauvaise gouvernance.
- > Faim et famine.
- > Épidémie du VIH/SIDA.
- > Épidémie de grippe aviaire.
- > Criminalité transnationale.
- > Violations des droits de l'homme.
- > Menaces nucléaires.
- > Terrorisme.
- > Dégradation de l'environnement.
- > Trafics d'êtres humains.
- > Migrations forcées (et rapatriements forcés de personnes déplacées).

Recommandations

- > Établir un agenda régional commun.
- > Assurer la bonne gouvernance.
- > Adopter des approches globalisantes.
- > Institutionnaliser la coopération multilatérale.
- > Reconsidérer la non-ingérence.
- > Promouvoir l'éducation.
- > Donner à la société civile les moyens d'agir.

Sources : *Promoting Human Security: Ethical, Normative and Educational Frameworks in East Asia*, par Shin-wha Lee, UNESCO, 2004 ; *Proceedings of the International Conference on 'Human Security in East-Asia'*, UNESCO/Korean National Commission for UNESCO/Ilmin International Relations Institute of Korea University, Séoul (République de Corée), 2004.

Tableau 4. Asie centrale

Risques et menaces

- > Exclusion politique et sociale.
- > Transition économique et inégalités sur l'échelle du développement humain.
- > Conflits au sujet des ressources (entre des États d'Asie centrale et à l'intérieur d'eux).
- > Terrorisme transnational et extrémisme religieux.
- > Drogues (consommation et trafic).
- > Épidémie de VIH/SIDA.
- > Migrations forcées et trafic d'êtres humains.
- > Catastrophes environnementales.
- > Insécurité humaine dont sont victimes les femmes (manque de participation politique, traditions porteuses de discriminations et violence domestique).

Recommandations

- > Donner la priorité à un agenda de sécurité humaine aux niveaux national et régional.
- > La coopération internationale et régionale demande à être développée, compte tenu de l'interdépendance croissante et de la nature transnationale des problèmes de sécurité humaine qui se posent à la région.
- > Réformes économiques et réduction de la pauvreté (durabilité macro-économique et diversification des activités économiques).
- > Débat (réunissant des acteurs nationaux et régionaux) sur l'approche éducative à adopter pour promouvoir la sécurité humaine, afin d'établir des priorités en vue de la promotion de la sécurité humaine au niveau régional.
- > Participation et intérêt actif de la société civile pour lui permettre de s'approprier le processus de réforme et pour assurer la durabilité par le renforcement des capacités et l'autonomisation.
- > Surmonter les clivages ethniques et religieux, sur la base de l'histoire commune, et promouvoir le dialogue sur la manière d'aborder la diversité culturelle.
- > Combattre les activités concernant les drogues et le trafic d'êtres humains – les pays de la région ont le devoir de débattre plus avant d'une plate-forme régionale antidrogues et de la participation de la société civile à la lutte contre ces fléaux.
- > La sécurité humaine des femmes – réexaminer le rôle du droit coutumier et œuvrer en faveur de l'égalité d'accès à l'éducation, aux biens, à la santé.
- > Aider l'Afghanistan (programmes post-conflit et programmes de lutte contre les narcotiques) sera bénéfique pour toute la région (retombées positives).
- > Promouvoir le recours à l'Internet et à l'informatique pour débattre des questions relatives à la sécurité humaine – répondre à la nécessité de combler le fossé entre populations urbaines et rurales.

- > Soutenir l'amélioration des statistiques et de la collecte de données nationales et régionales – en alignant les méthodes des organismes nationaux de statistique sur les normes internationales.
- > Renforcer la coopération entre les parties prenantes locales et les organisations internationales - travail d'équipe entre autorités locales et société civile, d'une part, et organismes internationaux, d'autres part.
- > *L'UNESCO et les commissions nationales* : promouvoir le dialogue régional et interrégional, et offrir une plate-forme en vue de la prise en compte des priorités en matière de sécurité humaine dans les politiques intérieure et étrangère de chaque pays.

Sources : *Promoting Human Security: Ethical, Normative and Educational Frameworks in Central Asia*, par Anara Tabyshalieva, UNESCO, 2006 ; Selected papers presented at the International Conference on Human Security and Peace in Central Asia, 8-9 septembre 2005, Bichkek (Kirghizistan), UNESCO, 2007.

Tableau 5. Asie du Sud-Est

Risques et menaces

- > La prédominance de la sécurité nationale/sécurité de l'État par rapport à la sécurité humaine, telle qu'elle ressort de la comparaison entre les dépenses militaires, d'une part, et les dépenses consacrées au service de santé et aux services sociaux, d'autre part.
- > La double crainte nourrie par les États d'Asie quant aux conséquences que pourrait avoir, du point de vue de la souveraineté, l'acceptation du concept de sécurité humaine : crainte que celui-ci puisse servir de prétexte à une ingérence extérieure dans les affaires intérieures, et que la création des institutions nécessaires puisse conduire à l'abandon de la souveraineté nationale.
- > La portée considérable des défis à la sécurité, du point de vue des frontières (transterritorialité des menaces et de leurs conséquences) ainsi que de leur essence même (menaces à la sécurité de l'État découlant non seulement d'insurrections et/ou d'invasions, mais aussi de dimensions non traditionnelles telles que des phénomènes naturels imprévisibles ou la pauvreté).

Recommandations

- > Pour être acceptable à l'Asie du Sud-Est, un concept de la sécurité humaine doit associer le fait d'être « à l'abri de la peur » et « à l'abri du besoin », et faire intervenir la question des droits politiques et de la vulnérabilité économique.
- > La sécurité humaine et la sécurité de l'État sont des concepts qui ne s'excluent pas mutuellement mais qui sont au contraire complémentaires – l'État demeure un dispensateur/garant indispensable de la sécurité humaine.
- > Il importe de parvenir à un consensus entre les gouvernements de la région concernant l'introduction de la sécurité humaine dans l'agenda multilatéral.
- > Renforcer les interfaces entre les politiques et la recherche en diffusant les résultats éventuels des recherches consacrées par les groupes de réflexion et les universités à la sécurité humaine, ainsi qu'en les incorporant aux politiques éducatives et publiques.

Source : *Promoting Human Security: Ethical, Normative and Educational Frameworks in South-East Asia*, par Amitav Acharya, UNESCO, 2007.

Tableau 6. Amérique latines et les Caraïbes

Risques et menaces

- > Croissance et crises économiques.
- > Augmentation régulière de la dette extérieure.
- > Augmentation du chômage.
- > Augmentation de la pauvreté.
- > Augmentation de l'inégalité.
- > Migrations.
- > Intégration sociale.
- > Cohésion sociale.
- > Démocraties faibles/crises de la représentation.
- > Corruption.
- > Conflits frontaliers non résolus.
- > Colombie (mention particulière).
- > Menaces transnationales.
- > Violence institutionnalisée.
- > Vulnérabilités environnementales.
- > Mouvements de résistance sociale.

Recommandations⁽¹⁾

(G/OIG)

- > Progresser vers une conception commune de la sécurité du monde, de l'hémisphère et de la région (et améliorer les instruments internationaux existants).
- > Coopérer à la résolution des conflits (en y associant le monde universitaire ainsi que des parties extérieures).
- > Mettre en place des mécanismes de transparence et de responsabilisation pour les institutions des pays, de la région et de l'hémisphère (surtout celles qui traitent des questions de sécurité et de défense).
- > Encourager une perspective régionale et renforcer la mise au point d'instruments contraignants en matière de criminalité transnationale, de migrations et de trafic d'armes de petit calibre.
- > Renforcer la primauté du droit et la gouvernance dans la région.
- > Redoubler d'efforts pour instaurer la paix et rétablir la primauté du droit sur le territoire de la Colombie (principal foyer de conflit dans la région).
- > *Créer de nouveaux espaces d'influence à l'échelle multilatérale* : promouvoir la participation active de nouveaux groupes de la société civile aux espaces existants d'influence multilatérale dans les institutions de l'hémisphère, y compris les institutions informelles.
- > *Créer des mécanismes de consultation et de participation* : mettre en place des mécanismes de consultation permanente avec les institutions multilatérales sur des questions spécifiques.

(Réseau de la sécurité humaine)

- > Mettre en place un groupe de travail permanent d'organisations de la société civile et de centres universitaires sous les auspices du Réseau de la sécurité humaine afin de développer l'activité de partenariat de pays.

(Monde universitaire/société civile)

- > Association et participation de la société civile (à la promotion de la sécurité humaine, à la formation des ONG et des organisations de terrain qui s'occupent de questions de sécurité).
- > Création de savoir et évaluation des risques (poursuivre l'élaboration du concept de sécurité humaine, ainsi que l'identification et l'évaluation des principaux risques et menaces et des principaux domaines d'action actuels/futurs, poursuivre l'analyse des fonctions de l'État).
- > *Recherche* : poursuivre les recherches sur la sécurité humaine et d'autres concepts afin de renforcer la cohérence entre les différents points de vue existants.
- > *(Formation) promotion des meilleures pratiques* : encourager la mise en commun des résultats (enseignements tirés) des expériences fructueuses menées par des organisations de la société civile et des centres de recherche, grâce à des séminaires et (éventuellement) à des échanges professionnels.
- > *(Formation) projets de renforcement des capacités (au niveau régional)* : promouvoir la réalisation, à l'intention des acteurs de la société civile ainsi que des chercheurs et des représentants de l'administration, d'ateliers de formation et de renforcement des capacités sur les techniques de la négociation et la prévention des conflits.
- > *Impact et stratégie de diffusion* : nécessité de renforcer les interfaces entre la recherche et les politiques au niveau national.
- > *Impact et stratégies de diffusion* : dialogue avec les médias ; instauration d'un dialogue entre les médias aux niveaux national et régional, afin de définir une stratégie conjointe en faveur de la paix.

(UNESCO)

- > Continuer de promouvoir des programmes d'action régionaux ayant trait à la sécurité humaine.
- > Il est suggéré de mener les activités suivantes : a) un programme pilote régional destiné à former des membres de la société civile, des universitaires et des représentants des gouvernements à la négociation et à la prévention des conflits ; b) un séminaire régional chargé d'analyser les exemples particulièrement réussis de projets de portée locale, nationale ou régionale ayant trait à la sécurité humaine ; c) un soutien à des recherches comparatives sur la sécurité comprenant les différentes parties prenantes concernées.

(1) Formulées à l'intention des différents acteurs de la sécurité humaine : gouvernements (G), organisations intergouvernementales (OIG), Réseau de la sécurité humaine, monde universitaire et société civile, UNESCO.

Sources : *Human Security, Conflict Prevention and Peace*, Actes de la Réunion d'experts sur « La paix, la sécurité humaine et la prévention des conflits en Amérique latine et dans les Caraïbes », UNESCO/FLACSO-Chili, 2002 ; *International Conference on Contemporary International Security Consequences for Human Security in Latin America*, Santiago, Chili, août 2003 ; *Promoting Human Security: Ethical, Normative and Educational Frameworks in Latin America and the Caribbean*, par Claudia F. Fuentes et Francisco Rojas Aravena, UNESCO, 2005.

Tableau 7. Europe de l'Est

Risques et menaces

- > Taux de pauvreté élevés.
- > Insécurité croissante du marché du travail (surtout pour les femmes).
- > Insécurité énergétique.
- > Pollution de l'air et de l'eau.
- > Disparité des espérances de vie.
- > Pénurie de personnel médical.
- > Menace d'une crise du VIH/SIDA.
- > Nécessité de protéger les groupes minoritaires.
- > Problèmes liés au multiculturalisme.
- > Insécurité due à l'exclusion (parmi les Rom).
- > Manque de liberté d'expression.
- > Fragilité des médias.
- > Chemin cahoteux vers la consolidation de la démocratie.
- > Manque de confiance dans les nouvelles institutions.
- > Corruption croissante.
- > Possession et trafic d'armes légères.
- > Trafic d'êtres humains.
- > Trafic de drogue.
- > Guerres non résolues.

Recommandations

- > Les menaces étant multidimensionnelles et interdépendantes, il faut, pour apporter des réponses adéquates, adopter une approche à plusieurs niveaux (qui associe et coordonne les efforts déployés à l'échelle locale, nationale, régionale et internationale).
- > Créer de nouveaux partenariats régionaux (et renforcer ceux qui existent déjà).
- > Renforcer les partenariats/échanges avec des institutions d'Europe occidentale.
- > Adoption d'une approche allant du bas vers le haut (selon le principe de subsidiarité), pour traiter les questions au niveau où leurs effets se font sentir.
- > Attribution de responsabilités et de compétences (dans l'action) aux organisations régionales compte tenu de leur nature et de leur mandat (de manière à garantir l'efficacité et l'efficience).
- > *Organisations internationales* : allouer des ressources aux pays dans le besoin pour leur permettre d'assurer la protection sociale de leurs citoyens.
- > Donner des avis (d'ordre juridique, politique ou administratif) aux pays qui ne se conforment pas à leurs obligations (en vertu du droit international).
- > Soutenir/promouvoir activement la primauté du droit et la bonne gouvernance.
- > Veiller à la mise en œuvre des politiques et programmes dans les pays bénéficiaires (pour s'assurer que les populations dans le besoin ne sont pas laissées à l'écart).
- > Améliorer les capacités des États d'offrir la sécurité à leurs citoyens et de la maintenir.
- > Inclure les États faibles dans des stratégies régionales de sécurité humaine (dans le cadre du processus de renforcement des capacités des États).

Source : *Promoting Human Security: Ethical, Normative and Educational Frameworks in Eastern Europe*, publié sous la direction de Shahrbanou Tadjbakhsh et d'Odette Tomescu-Hatto, UNESCO, 2007.

Tableau 8. Europe occidentale

Risques et menaces

- > Inégalité des revenus.
- > Résultats hétérogènes des stratégies de réduction de la pauvreté.
- > Montée de la précarité professionnelle.
- > Pénurie de ressources (pétrole, gaz, énergie).
- > Pollution de l'air.
- > Risques associés au changement climatique mondial (canicules, inondations).
- > Maladies liées à un mode de vie médiocre (obésité, maladies cardio-vasculaires, cancer, problème psychiatriques).
- > Montée du VIH/SIDA.
- > Anticipation d'une épidémie de grippe aviaire.
- > Problèmes de santé liés au changement climatique (montée des températures), tels qu'allergies et asthme.
- > Augmentation des conflits identitaires (prédominance de discours qui mettent l'accent sur l'intégration et l'assimilation, fermeture de frontières nationales).
- > Risques dus à des arbitrages entre libertés civiles et protection de la sécurité nationale.
- > Prolifération des institutions sécuritaires non-étatiques.
- > Questions de migration (destinations/pays d'accueil, par exemple).

Recommandations

- > Élaborer des politiques en fonction des relations réciproques qui existent entre les éléments centraux de la vulnérabilité en Europe occidentale (veiller à ce que l'élaboration des politiques tienne compte des interdépendances entre les risques/menaces/questions/*externalités* dans le domaine de la sécurité humaine), à usage interne et non pas seulement pour les besoins de la politique étrangère.
- > *Comme dans le cas d'autres régions* : la conceptualisation de la sécurité humaine pour l'Europe occidentale doit prêter attention au contexte particulier de la région, et aux besoins des populations tels qu'ils sont exprimés par elles (c'est-à-dire prendre en considération la dimension subjective de la sécurité humaine – les menaces *perçues*).
- > Lorsque la sécurité humaine sert de cadre à la politique étrangère, il convient de tenir compte de l'interdépendance des menaces, de sorte que la promotion de la sécurité humaine à *l'intérieur* ne provoque/renforce pas l'insécurité humaine à *l'extérieur*.

Source : *Promoting Human Security: Ethical, Normative and Educational Frameworks in Western Europe*, par J. Peter Burgess et al., UNESCO, 2007.

Conclusion

Malgré la diversité des situations dues à des facteurs historiques, et malgré la disparité des niveaux de développement économique et social des différentes régions considérées, les recommandations ont fait ressortir un certain nombre de mesures et d'approches dont on pourrait considérer qu'elles font l'objet d'un consensus. Après un exposé succinct de ces points de consensus, nous formulerons quelques propositions de portée spécifiquement régionale.

Tout d'abord, la sécurité humaine requiert un État en bonne santé. Tous les experts s'accordent à penser que la sécurité humaine ne doit pas être considérée par opposition à l'État lui-même, mais plutôt par opposition à l'« État défaillant ». Le schéma traditionnel et quelque peu simpliste d'un dualisme doit être effacé. C'est par un État bien organisé, fondé sur l'alternance démocratique et géré selon les principes de la bonne gouvernance que la sécurité humaine peut être garantie dans chaque domaine – la gestion de la redistribution de la richesse dans la société et la préservation constante de la primauté

du droit étant à cet égard d'une importance toute particulière. L'État doit également dispenser à ses citoyens une justice équitable, sans aucune forme de discrimination.

Ensuite, il existe un large consensus quant à la nécessité d'une collaboration entre l'État et la société civile, partenaire incontournable de l'action en faveur de la sécurité humaine car il est indispensable d'associer les principaux intéressés eux-mêmes à la formulation des politiques qui les concernent. L'État ainsi que les organisations régionales et internationales doivent donc avoir une approche participative, de manière que les ONG et les acteurs non-étatiques puissent agir et décider à leur propre niveau. Cette conception repose sur un principe primordial : il faut encourager une approche du processus de décision allant du bas vers le haut.

Le troisième aspect souligné par la plupart des intervenants, c'est l'importance de l'éducation à la sécurité humaine. On souligne de toutes parts la nécessité d'un processus de sensibilisation, institutionnalisé d'une

manière ou d'une autre. À cet égard, l'UNESCO est considérée comme l'institution spécialisée du système des Nations Unies qui a l'autorité nécessaire pour mettre en place des programmes d'études et des formations spécifiques en matière de sécurité humaine, et le devoir de le faire. Certaines régions réclament même des programmes d'études qui commencent dès l'enseignement primaire. L'organisation de formations spécifiques fait partie de la mission qu'a l'UNESCO de renforcer les capacités, et doit être abordée par la mise en commun de l'expérience pratique que certains États ou certaines régions ont pu acquérir.

Au-delà de ces points de consensus, les recommandations sont bien entendu fonction des régions.

L'**Afrique** est aux prises avec différentes formes d'insécurité humaine, et avec des problèmes qui varient selon ses diverses sous-régions (Afrique de l'Ouest, Afrique de l'Est/Corne de l'Afrique, Afrique méridionale, Région des Grands Lacs), et qui exigent donc la détermination de priorités spécifiques. Parmi les nombreuses recommandations formulées, peut-être pourrions-nous en signaler certaines qui appellent véritablement une réflexion approfondie sur les politiques à mener. Premièrement, les experts estiment que l'Afrique a encore besoin de renforcer les institutions normatives qui sont chargées de la promotion de règles et de valeurs communes, et qui doivent exercer une influence réelle sur les États. Il a été suggéré à cette fin de réformer et de restructurer l'Union africaine (UA), tout en améliorant ses relations avec l'ONU. Deuxièmement, la société civile et les ONG devraient pouvoir aider les États à résoudre les conflits et les difficultés post-conflit, ainsi qu'à mettre en œuvre des projets de développement davantage centrés sur les communautés locales. Troisièmement, les universités et les cellules de réflexion devraient être renforcées et travailler en collaboration avec les organisations internationales à la promotion de réseaux éthiques, normatifs et éducatifs. Il appartient aussi au monde universitaire de piloter la recherche orientée vers l'élaboration de politiques, puis de faire campagne pour leur application. Enfin, et c'est un point intéressant, il a été recommandé d'aborder de façon efficace les insécurités humaines multiformes – l'Afrique a besoin de se doter de dirigeants solidement préparés en mettant en place des institutions supérieures de formation au leadership et à la sécurité humaine. Dans la recherche de pistes pour l'atténuation de la pauvreté, il ne faut pas perdre de vue la constitution d'une élite responsable de dirigeants.

Les **États arabes** ont identifié un certain nombre de problèmes particuliers tels que leur dotation en ressources naturelles, la participation politique et l'insuffisance du respect des droits de l'homme. Le principal sujet de préoccupation est celui du renforcement de la primauté du droit dans des sociétés où des conflits et des tensions

en tous genres portent atteinte à l'égalité civique. Pour faire face à cette situation fragile, les experts ont recommandé l'adoption de mesures tendant à l'autonomisation des citoyens par l'accès aux services de santé, à l'éducation et à des activités génératrices de revenus. La société civile a bien évidemment un rôle extrêmement important à jouer dans ce processus d'édification de la paix, par des projets visant à faciliter la compréhension mutuelle. Dans cette optique, les médias doivent également organiser des campagnes de sensibilisation.

L'**Asie de l'Est** connaît actuellement une autre forme d'instabilité, qui persiste au milieu de la croissance économique accélérée des quelque 10 dernières années. La rapidité de la croissance économique a bien entendu déclenché diverses transformations et inégalités sociales, qui suscitent souvent l'apparition de nouveaux groupes de personnes vulnérables – ouvriers, migrants, populations urbaines pauvres, victimes du trafic d'êtres humains, etc. Elle est également à l'origine d'une dégradation de l'environnement, consécutive à une industrialisation excessive. Il faut donc des politiques sociales, qui doivent faire partie de ce que les experts appellent des « approches globales ». En ce qui concerne la prolifération d'armes de destruction massive, la nécessité est soulignée d'établir un agenda régional commun et de réexaminer le principe de non-ingérence.

L'**Asie centrale** doit également trouver des manières novatrices d'améliorer ses structures économiques qui sont, selon des experts, trop dépendantes des ressources naturelles. Ce problème génère même des conflits intérieurs aux États, du fait de tensions ethniques ou de tensions entre le centre et la périphérie à propos de l'accès et du contrôle des ressources et du pouvoir politique. Une manière d'améliorer la situation consisterait à réduire les clivages ethniques et religieux par le dialogue, ce que l'UNESCO peut faciliter. Il est nécessaire, parallèlement, de combattre l'industrie de la drogue par une plate-forme antidroque régionale. À cet égard, les experts estiment qu'aider l'Afghanistan sera bénéfique à la région tout entière, grâce à des retombées positives.

En **Asie du Sud-Est**, l'approche de la sécurité humaine est particulière : ce concept doit nécessairement y être pris en compte parallèlement à celui de la souveraineté de l'État. Les experts s'accordent à penser que l'État demeure un dispensateur/garant indispensable de la sécurité humaine. L'approche régionale doit donc être appliquée en tenant dûment compte de la forte conviction que l'État national a un rôle spécifique et important à jouer. Cette région a également insisté sur le fait que, pour être acceptable, le concept de sécurité humaine doit associer la « libération de la peur » et la « libération du besoin », c'est-à-dire faire intervenir la question des droits politiques et celle des vulnérabilités économiques.

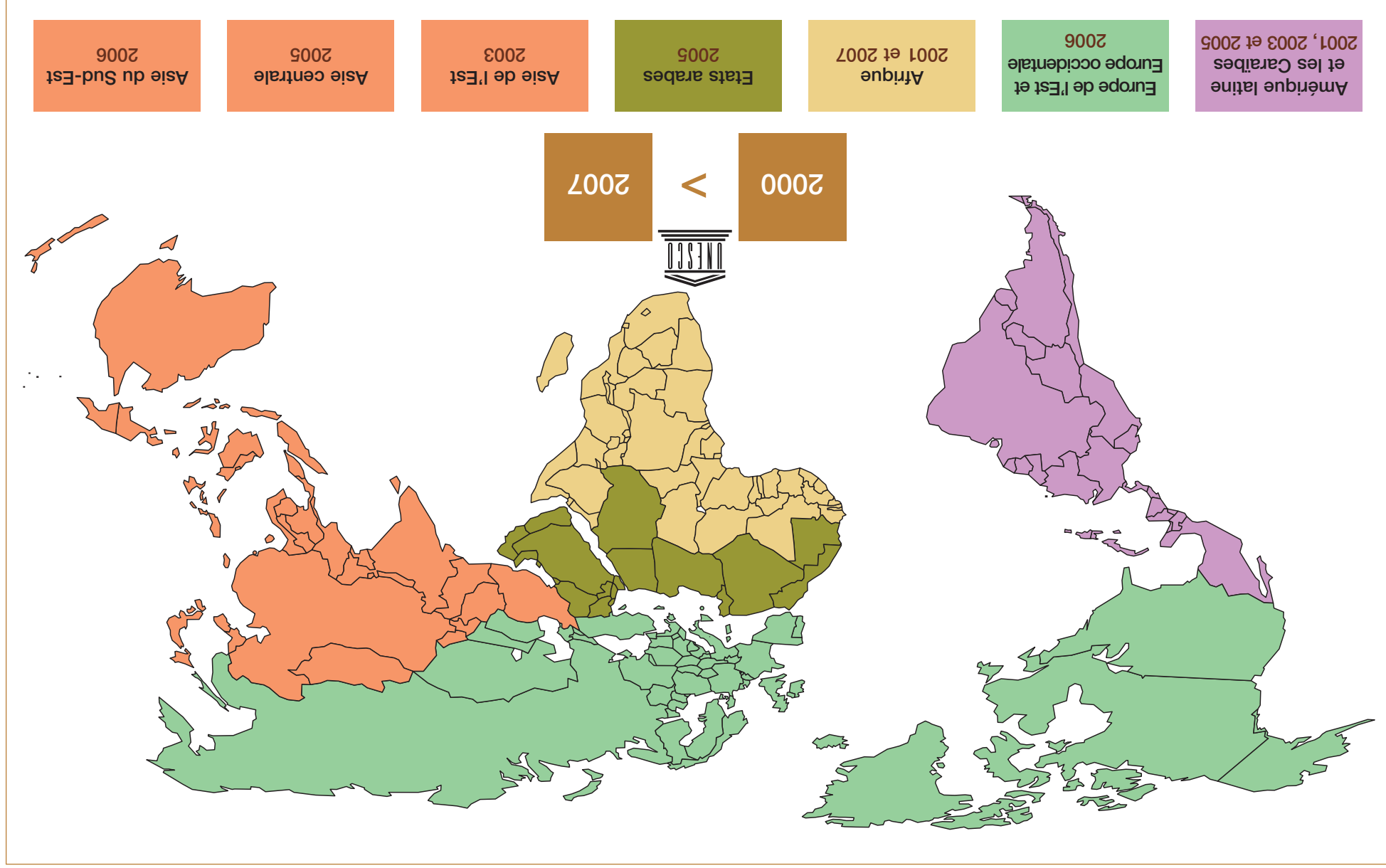
L'Amérique latine et les Caraïbes doivent être encouragées à créer de nouveaux espaces d'influence au niveau multilatéral, en encourageant la participation active de nouveaux groupes de la société civile au travail des institutions multilatérales de l'hémisphère – y compris informelles. Cette approche devrait permettre de promouvoir les meilleures pratiques et de faire partager aux organisations de la société civile et aux centres de recherche, par des séminaires et des échanges professionnels, les enseignements tirés des expériences qui ont été menées. Dans le même temps, il faut envisager une réforme générale de l'État pour s'attaquer à la violence institutionnalisée, qui atteint des niveaux élevés, les institutions sécuritaires internes abusant de façon persistante de leur pouvoir. Ces abus ne sont pas seulement liés à des soulèvements sociaux, à des manifestations et à des mouvements de la rue ; ils sont associés aussi à la faiblesse du contrôle judiciaire et civil des forces de sécurité, au fait que celles-ci sont mal rétribuées et à l'absence d'éducation aux droits de l'homme.

L'Europe de l'Est doit, selon les experts, s'employer à mettre en place de nouvelles synergies régionales et à renforcer les partenariats et les échanges avec les institutions de l'Europe occidentale. Elle doit aussi œuvrer à améliorer la jouissance des droits de l'homme, au béné-

fice notamment des minorités et des migrants. Les organisations internationales peuvent apporter une aide sous forme de ressources (aux États qui ne sont pas en mesure de couvrir les dépenses sociales de leurs nationaux), d'avis (techniques, juridiques et politiques), d'encouragements et de soutien à la bonne gouvernance et à la primauté du droit ; de suivi de la mise en œuvre de leurs propres politiques et programmes par les États bénéficiaires, de manière à s'assurer qu'ils profitent à la population tout entière et non pas seulement aux élites.

Enfin, l'Europe occidentale, qui est la région la plus industrialisée et qui possède déjà un long passé de développement économique et social, devrait maintenant s'employer à concevoir des politiques en fonction des interrelations qui existent entre les éléments centraux de la vulnérabilité dans la région, au lieu de se concentrer sur sa politique étrangère (c'est-à-dire s'assurer que l'élaboration des politiques prend bien en considération les interdépendances ou les « externalités » qui peuvent avoir des répercussions sur les risques et menaces touchant la sécurité humaine). Lorsque la sécurité humaine sert de cadre à la politique étrangère, l'interconnexion des menaces doit être prise en compte, de manière que la promotion de la sécurité humaine à l'intérieur ne provoque/renforce pas l'insécurité à l'extérieur.

Les initiatives de l'UNESCO au niveau régional et sous-régional en matière de sécurité humaine



Chapter 3

Le Questionnaire de l'UNESCO sur la Sécurité Humaine (QSH) : du débat à la pratique

I. Principaux résultats du questionnaire	127
> Introduction	127
> Tentatives de définition du concept de sécurité humaine	128
- Se recentrer sur l'individu	128
- Un concept mobilisateur plutôt qu'un outil analytique	128
- Repenser la sécurité humaine, la sécurité des États et la structure économique internationale	129
> Identification des risques et menaces majeurs pour la sécurité humaine	130
- Hiérarchiser les risques et menaces pour la sécurité humaine ?	130
- Les risques et menaces pour la sécurité humaine dans différentes régions	132
- Les risques et menaces pour la sécurité humaine dans une perspective de genre	139
> Prospective : Que peut-on anticiper ?	
Existe-t-il un « point de non-retour » ?	142
- Anticiper les menaces pour la sécurité humaine	142
- Les aspects de la sécurité humaine qui nécessitent une recherche prospective	143
- Le concept du « point de non-retour » est-il pertinent pour la sécurité humaine ?	145
> Les approches stratégiques et les outils politiques	149
- Adopter une approche interdisciplinaire à travers les Objectifs du Millénaire pour le développement	149
- Promouvoir une approche régionale	151
- Autonomiser la société civile	152
> Le rôle de l'UNESCO et ses compétences uniques	153
- S'attaquer aux causes profondes de l'insécurité humaine : le dialogue interculturel	153
- Renforcer l'éducation, la formation et la recherche	154
- Mettre en place un système d'évaluation régionale et des Indicateurs de la sécurité humaine	157

II. Stratégie, objectifs et méthode du questionnaire	160
> Introduction	160
> La sécurité humaine, un concept unificateur	160
> Le questionnaire comme outil exploratoire pour l'avenir	160
- Un outil permanent	160
- Des leçons pour les générations futures, 60 ans d'expertise de l'UNESCO	161
> Objectifs de représentativité du questionnaire	161
- Procédure de consultation	161
- Identifier les groupes d'intérêt	161
- Mesure de la représentativité de chaque comité d'experts	161
- Constitution possible de réseaux d'experts	161
> Stratégie d'ouverture du questionnaire à d'autres communautés	161
- Gestion de la rareté ou de la surabondance d'experts dans telle ou telle région	161
- Intérêt d'ouvrir le questionnaire à d'autres communautés que celles des experts identifiés par l'UNESCO	161
> Méthode	152
- Accès automatique au formulaire pour les experts	152
- Gestion automatique quotidienne du questionnaire	152
- Exploitation automatique des questions ouvertes et des questions à réponses fermées	152
- Analyse des résultats	152

III. Le questionnaire en ligne sur la sécurité humaine	164
---	------------

I. Principaux résultats du questionnaire

Introduction

Le concept de sécurité humaine est un sujet de débat académique et de politique générale depuis plus d'une décennie et il fait maintenant partie du vocabulaire de la politique internationale et du développement. La sécurité humaine n'est plus un « concept émergent » mais un cadre conceptuel et un principe opérationnel pour de nombreux acteurs de la politique nationale et de la politique étrangère. Toutefois, sa signification, son applicabilité et son intérêt pratique restent contestés. Certains praticiens ne sont toujours pas convaincus que le concept puisse apporter une valeur ajoutée aux politiques concernant des problèmes qui sont déjà dans une large mesure compris. Certains analystes affirment que la sécurité humaine est un concept désespérément large, « attrape-tout », et ne peut donc pas avoir d'intérêt analytique. Pourtant, de nombreux pays adoptent la sécurité humaine comme cadre de leurs politiques, et des groupes de la société civile ont aussi mis l'accent sur son utilité en tant qu'instrument de mobilisation.

Le Questionnaire de l'UNESCO sur la sécurité humaine (QSH) a été présenté et adopté lors de la Réunion de travail de haut niveau : Vers une publication de l'UNESCO sur la sécurité humaine, les 12 et 13 décembre 2005. Il a été administré en ligne pour évaluer la situation actuelle et les perspectives futures dans le domaine de la sécurité humaine. Sur cette base, le QSH aidera l'UNESCO à déterminer où et comment elle peut apporter la contribution la plus utile et élaborer une stratégie prospective en relation avec la sécurité humaine.

Au moyen d'une évaluation statistique et analytique de l'avis des experts, l'UNESCO espère atteindre trois principaux objectifs :

- (1) hiérarchiser les risques et menaces posés à la sécurité humaine dans le présent et à venir et analyser leur pertinence par rapport aux domaines de compétence de l'UNESCO (éducation, sciences exactes et naturelles, sciences sociales et humaines, culture, communication et information) ;
- (2) mettre en lumière les risques et menaces nouveaux et émergents posés à la sécurité humaine ;
- (3) identifier le(s) rôle(s) le(s) plus adéquat(s) de l'UNESCO dans le domaine de la sécurité humaine.

Le QSH constitue l'enquête la plus systématique et la plus large sur l'avis des experts et des étudiants concernant le potentiel, les limites et l'avenir de la sécurité humaine. Il comprend les définitions et les aspects conceptuels de la sécurité humaine, une exploration des menaces et des défis spécifiques posés à la sécurité humaine, les approches et les instruments politiques pour faire face à l'insécurité humaine, les institutions et les acteurs participant au renfor-

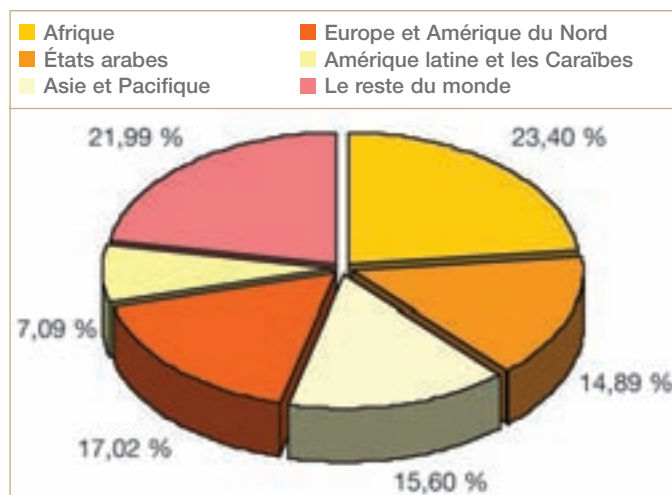
cement de la sécurité humaine, et des projections concernant les menaces futures pour la sécurité humaine.

Cependant, la prudence est requise dans l'interprétation de ces données car les enquêtes soulèvent toujours un double problème : celui de la pertinence des données et celui de l'équité de la représentation des pays ou des régions. De fait, sur 754 personnes contactées par l'UNESCO, 233 (31%) ont répondu au questionnaire, mais certaines de ces 233 personnes n'ont pas répondu à l'ensemble des questions, et de ce fait certains tableaux reflètent un nombre de réponses inférieur à 233. De même, l'analyse géographique de certaines figures est plus pertinente pour certaines régions d'expertise que pour d'autres (figure 1).

Pour autant, ce QSH est un outil important car la représentation des régions d'expertise est plutôt équitable avec une moyenne de vingt experts par région, à l'exception de l'Amérique latine et des Caraïbes, région représentée par seulement dix experts. L'équité varie néanmoins en fonction des questions. Enfin la répartition par sexe a été bien respectée (figure 2).

Le QSH illustre la façon dont le concept de sécurité humaine a évolué et la façon dont ceux qui l'avaient proposé ont relevé les défis - tant intellectuels que politiques - posés à la sécurité humaine. Les résultats montrent

Figure 1. Pourcentage et nombre d'experts par région d'expertise



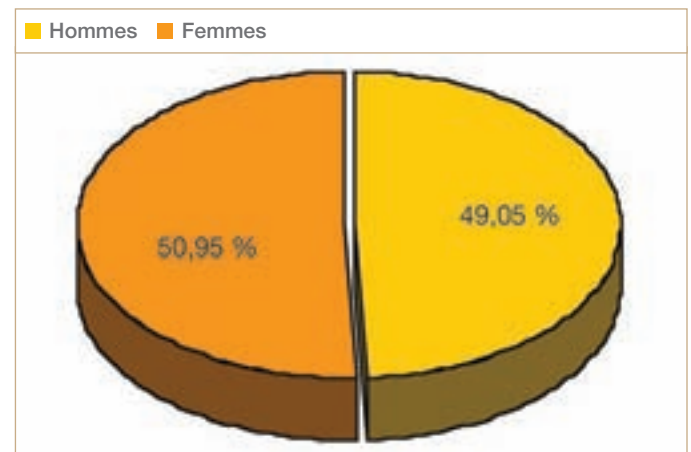
Nombre d'experts par région d'expertise	
Afrique	33
États arabes	21
Asie et Pacific	22
Europe et Amérique du Nord	24
Amérique latine et les Caraïbes	10
Le reste du monde	31
Total	141

aussi l'inévitable subjectivité et la nature contingente de la sécurité humaine : sa définition et les menaces que perçoivent les gens reflètent de diverses manières leur situation et leur statut économique, ainsi que le lieu géographique où ils vivent. Toutefois, au-delà de ces différences, le QSH illustre l'immense fossé qui existe entre les menaces pour la sécurité sur lesquelles les gouvernements et la communauté internationale concentrent leur attention et leurs ressources, d'une part, et la réalité des problèmes de sécurité humaine auquel le monde est confronté aujourd'hui, d'autre part.

Le message essentiel du QSH est donc le besoin urgent pour tous les acteurs - mais surtout pour les gouvernements - de recentrer sur les personnes leurs attitudes et leurs politiques en matière de sécurité. C'est là un impératif humanitaire et également une approche plus efficace que les attitudes et politiques existantes. Le QSH réaffirme la

valeur de la sécurité humaine en tant que concept analytique, cadre des politiques et orientation normative.

Figure 2. Répartition par sexe des personnes ayant répondu



Tentatives de définition du concept de sécurité humaine

Se recentrer sur l'individu

Le QSH démontre que, parmi les experts, il y a à la fois consensus et désaccord sur la définition de la sécurité humaine. Il est largement admis que l'objet de référence de la sécurité humaine est *l'individu*. La sécurité humaine reflète la préoccupation selon laquelle la sécurité contemporaine, si elle veut être pertinente par rapport à l'évolution des conditions et des besoins, doit être axée sur l'individu ou sur les individus pris collectivement. Cela ne revient pas à nier l'importance des idées traditionnelles de sécurité, mais donne à penser qu'il peut être plus efficace de recentrer la sécurité sur les individus. Cela exige que nous placions les êtres humains, tant comme individus que comme collectivité, au cœur de l'analyse et de la pratique de la sécurité. Comme l'a dit un expert, « la sécurité humaine comprend la sécurité personnelle, sociale et sociétale ; elle protège et autonomise les individus et les groupes, sur la base des droits de l'homme ».

Les définitions proposées par les personnes qui ont répondu au QSH illustrent aussi la façon dont le concept de sécurité humaine reflète - et impulse - une évolution des normes relatives à la gouvernance, aux droits de l'homme et à la sécurité. Les définitions larges de la sécurité humaine ont prévalu, combinant le droit de vivre à l'abri de la peur et celui de vivre à l'abri du besoin. De nombreux enquêtés ont aussi exprimé le désir d'aller au-delà des mesures purement matérielles de la sécurité et d'adopter la sécurité positive, le bien-être, la justice et la dignité comme éléments de ces définitions. La plupart des définitions reflétaient donc l'idée que la sécurité humaine n'est pas seulement une question de survie, mais est aussi une question d'existence positive permettant la pleine réalisation des opportunités, voire l'autonomisation et l'émancipation individuelles.

À cet égard, nombre des experts ont souligné la différence entre *développement humain* et *sécurité humaine* : alors que le développement humain doit assurer la vie matérielle de base, la sécurité humaine consiste à mettre en place des conditions favorables à la réalisation du potentiel humain. Ainsi, un expert sud-africain a pu dire : « Si le développement humain est le droit de vivre à l'abri du besoin (processus qui élargit l'éventail des choix des personnes), la sécurité humaine peut être comprise comme l'aptitude à mettre en œuvre ces choix dans un environnement sûr, sur un pied d'égalité avec les autres, et en escomptant que ce statut sera maintenu ». Un large consensus s'est forgé sur le fait qu'une définition de la sécurité humaine doit rendre compte de sa nature essentiellement holistique, intégrative, interdisciplinaire et inclusive. En termes académiques, la sécurité humaine implique un approfondissement (vers l'individu) et un élargissement (aux facteurs non militaires) de l'analyse de la sécurité, parce que « la sécurité humaine veut dire renforcer et garantir les droits physiques, affectifs, sociaux, politiques et économiques des êtres humains » a dit un autre expert. Cependant, cet aspect holistique de la sécurité humaine rend difficile une définition satisfaisante de ses normes : « La sécurité humaine n'est pas simplement un état de bien-être, façonné par une série prédéterminée de paramètres. De même, nul n'a intérêt au genre de débat prolongé qui recherche un consensus sur la nature de ces paramètres », a averti un autre expert.

Un concept mobilisateur plutôt qu'un outil analytique

Il ressort donc de certaines définitions que la réalisation de la sécurité humaine implique aussi un changement structurel dans l'organisation de l'économie et de la politique, tant au niveau national qu'international. À partir de là, une question se pose : le concept de sécurité humaine doit-il être un concept normatif et mobilisateur, ou peut-il devenir un réel outil analytique en vue de l'action ?

Le QSH reflète une compréhension fondamentale de la sécurité humaine qui transcende les différences géographiques, démographiques et nationales. Toutefois, la façon dont les gens perçoivent les menaces pour leur sécurité est influencée par le lieu où ils vivent et par leur situation particulière. De plus, la diversité des définitions de la sécurité humaine qu'on trouve dans le QSH implique aussi des différences - ou des désaccords - sur la manière de traiter l'insécurité. Le QSH illustre donc des divergences d'opinion quant aux principales *sources* de l'insécurité humaine, divergences soulevées dans les diverses définitions qui ont été présentées.

Il existe aussi une divergence d'opinion - notable depuis que le concept est devenu populaire - entre une définition « large » et une définition « étroite » de la sécurité humaine. La première est une approche large des besoins humains, fondée sur le développement, souvent associée aux dimensions du concept de sécurité humaine telles qu'exposées dans le *Rapport mondial du PNUD sur le développement humain 1994*⁽¹⁾ : la sécurité économique, alimentaire, sanitaire, personnelle, environnementale, culturelle et politique de base. En revanche, l'approche étroite est centrée sur les dangers extrêmes pour les personnes, en particulier dans les situations de conflit armé et de violations flagrantes des droits de l'homme.

Il y a quelque désaccord sur ce que doit être une définition de la sécurité humaine : doit-elle décrire, expliquer, prescrire ou prédire ? La plupart des définitions sont centrées sur la description et la prescription - ou sur le plaidoyer - tandis que l'élément explication est moins favorisé. La plupart des enquêtés ont donc estimé que la sécurité humaine est forte sur le plan normatif, forte en tant qu'orientation politique, mais faible en tant qu'outil d'analyse. Elle est considérée comme un concept mobilisateur, mais pas comme un outil analytique⁽²⁾.

De fait, les définitions contenues dans les réponses au QSH reflètent les désaccords conceptuels permanents - et sans doute insolubles - inhérents à la sécurité humaine. Certaines approches sont centrées avant tout sur les libertés négatives, d'autres sur les libertés positives. La distinction entre protection et autonomisation, et la relation entre *sécurité humaine* et *droits de l'homme*, ont aussi été une source de désaccords, voire de confusion. La question des « seuils » - l'idée que les problèmes deviennent une menace pour la sécurité humaine s'ils atteignent un certain niveau de gravité - a aussi donné lieu à débat.

Repenser la sécurité humaine, la sécurité des États et la structure économique internationale

Les différentes définitions proposées par les experts semblent cependant indiquer une évolution concernant un aspect clé

du débat sur la sécurité humaine. La sécurité humaine et la sécurité des États (sécurité « traditionnelle » ou « nationale ») ne sont plus considérées comme contradictoires : les réponses au QSH affirment qu'un État capable et qui fonctionne bien est d'une importance fondamentale pour la réalisation de la sécurité humaine. En effet, ce qu'impliquent les réponses sur la définition de la sécurité humaine, c'est que les États faibles et défailants posent le plus grand danger à la fois à la sécurité nationale et à la sécurité humaine : « Souvent, les États défailants montrent des signes de pauvreté, de violations des droits de l'homme, de malaise social, de manque d'accès à la santé et à l'éducation de base, ainsi qu'une multitude d'autres défauts qui ont l'effet le plus grave et le plus direct sur les individus et les communautés, en particulier les plus vulnérables. Ce sont des défis qui, s'ils ne sont pas relevés, peuvent conduire à des conflits internes qui déchirent les familles, enravent le développement, instillent la méfiance et entraînent la dislocation de la société, de la famille et de l'individu » a expliqué un expert des États-Unis.

Selon le modèle westphalien traditionnel de la politique internationale, les menaces pour la société internationale viennent d'abord d'États récalcitrants ou agressifs. Au XXI^e siècle, il est largement admis que les menaces peuvent tout autant venir d'États défailants ou faibles, ou même d'acteurs non étatiques, et qu'elles affectent les populations se trouvant à l'extérieur comme à l'intérieur des frontières d'un pays. De fait, « la sécurité humaine concerne le droit de vivre à l'abri de la peur. Elle suppose la reconnaissance par la communauté internationale d'une responsabilité collective de protéger les individus de menaces existentielles et omniprésentes pour leur sécurité personnelle et leur bien-être physique et psychologique », comme l'a expliqué un expert.

Enfin, les différentes approches de la sécurité humaine reflètent différentes préoccupations et différents points de vue concernant la sécurité, et peut-être même différents contextes sociologiques. Les typologies diffèrent par leur ciblage (sur les différentes questions considérées comme appartenant au cadre de la sécurité humaine) et leur méthodologie, pour ce qui est des institutions, des acteurs et des politiques qui sont proposés pour promouvoir la sécurité humaine. Il n'y a de consensus absolu ni sur le ciblage ni sur la méthodologie. Un autre point de divergence est le degré de « révisionnisme » qu'implique la sécurité humaine : certaines approches de la sécurité humaine sont essentiellement orientées vers le *statu quo*, tandis que d'autres représentent un défi fondamental pour les institutions et les valeurs de l'organisation politique et économique à tous les niveaux.

Ainsi, les vieilles questions sont revisitées : quels ajustements à la structure du système économique international - la

(1) PNUD, 1994, *Rapport mondial sur le développement humain : Les nouvelles dimensions de la sécurité humaine*, Programme des Nations Unies pour le développement/Economica.

(2) Idée exprimée par Edward Newman, 2004, "A normatively attractive but analytical weak concept", dans *Security Dialogue*, vol. 35, n° 3, p. 358-59.

régulation du commerce, des investissements et des termes d'échange pour les produits de base - peuvent être nécessaires pour remédier aux inégalités structurelles de l'infrastructure économique internationale et mettre en place une véritable égalité des opportunités ? Comment parvenir à une approche plus équilibrée du développement qui intègre les considérations environnementales et sociales - et les concilie avec les mécanismes du marché - et qui prenne en

compte la qualité de la vie dans une ère de production de masse et d'économie basée sur le calcul coûts et gains économiques ? En termes de conflit et d'intervention, comment pouvons-nous équilibrer le principe de souveraineté et les droits fondamentaux de la personne humaine en temps de crise ou de guerre ? Telles sont quelques-unes des questions structurelles auxquelles le concept de sécurité humaine exige que nous répondions.

Identification des risques et menaces majeurs pour la sécurité humaine

Hiérarchiser les risques et menaces pour la sécurité humaine ?

D'une manière significative, nombre des experts ont rejeté l'idée de hiérarchiser ou de classer par ordre de priorité les menaces pour la sécurité humaine parce qu'ils pensent que toutes les menaces, quelles qu'elles soient, mettent en danger la vie humaine et le potentiel humain. En conséquence, la sécurité humaine ne privilégie et ne classe pas les sources d'insécurité mais doit être envisagée d'un point de vue global. En ce sens, le QSH montre qu'il est de plus en plus largement reconnu que les défis et solutions de la sécurité humaine sont interconnectés : ne donner la priorité qu'à certaines questions voudrait dire que l'on conçoit les menaces comme des problèmes distincts et indépendants, alors qu'en réalité l'analphabétisme, par exemple, est une cause indirecte mais réelle des situations sociales précaires, ou de malentendus qui conduisent souvent à des tensions socioculturelles. Comme l'a expliqué un expert spécialiste de la région Asie-Pacifique, « parce que les menaces sont liées et se renforcent mutuellement, il importe de ne pas proposer de hiérarchie rigide. Par exemple, il se peut qu'accroître la production alimentaire d'une famille réduise son risque immédiat de malnutrition, mais cela n'améliorera pas sa résilience si elle n'a pas accès à des services de santé suffisants ou si ses récoltes risquent d'être détruites par des catastrophes naturelles ou des violences ».

Le QSH reflète l'idée aujourd'hui largement admise selon laquelle tout ce qui présente une menace critique pour la vie et les moyens d'existence est une menace pour la sécurité, quelle qu'en soit la source. Mais ce qui ressort clairement du questionnaire, c'est que hiérarchiser les menaces n'a pas de sens parce que la réelle solution, le réel objectif, quel que soit l'ordre d'importance des menaces, est de déterminer leurs sources ou « causes profondes ». Les enquêtés ont presque tous estimé que la sécurité humaine oblige à examiner et à traiter les causes qui sont à l'origine de l'insécurité, au lieu de se borner à traiter ses manifestations ou à la contenir. Cela a clairement été dit par un expert égyptien pour qui « l'UNESCO devrait jouer un rôle prépondérant dans l'examen et l'analyse des causes plutôt que de s'occuper des conséquences ».

De plus, classer par ordre de priorité les menaces pour la sécurité humaine, reviendrait à dire que le concept est dans une certaine mesure subjectif et dépend du lieu, du sexe, de la classe, etc., ce qui fait l'objet d'appréciations diverses. Certains pensent du reste qu'il est important de révéler les préoccupations spécifiques de chaque région ou groupe concernant la sécurité humaine, tandis que d'autres considèrent que ce concept serait plus pratique s'il définissait des préoccupations et des normes universelles, car « la sécurité humaine est le droit *naturel* de tous les êtres humains de vivre dans une sécurité et une paix complètes en harmonie avec leur environnement, sans être perturbés par des catastrophes ou calamités d'origine humaine. En bref, c'est la totalité de la sûreté humaine », comme l'a dit un professeur éthiopien d'histoire et d'anthropologie de l'Afrique.

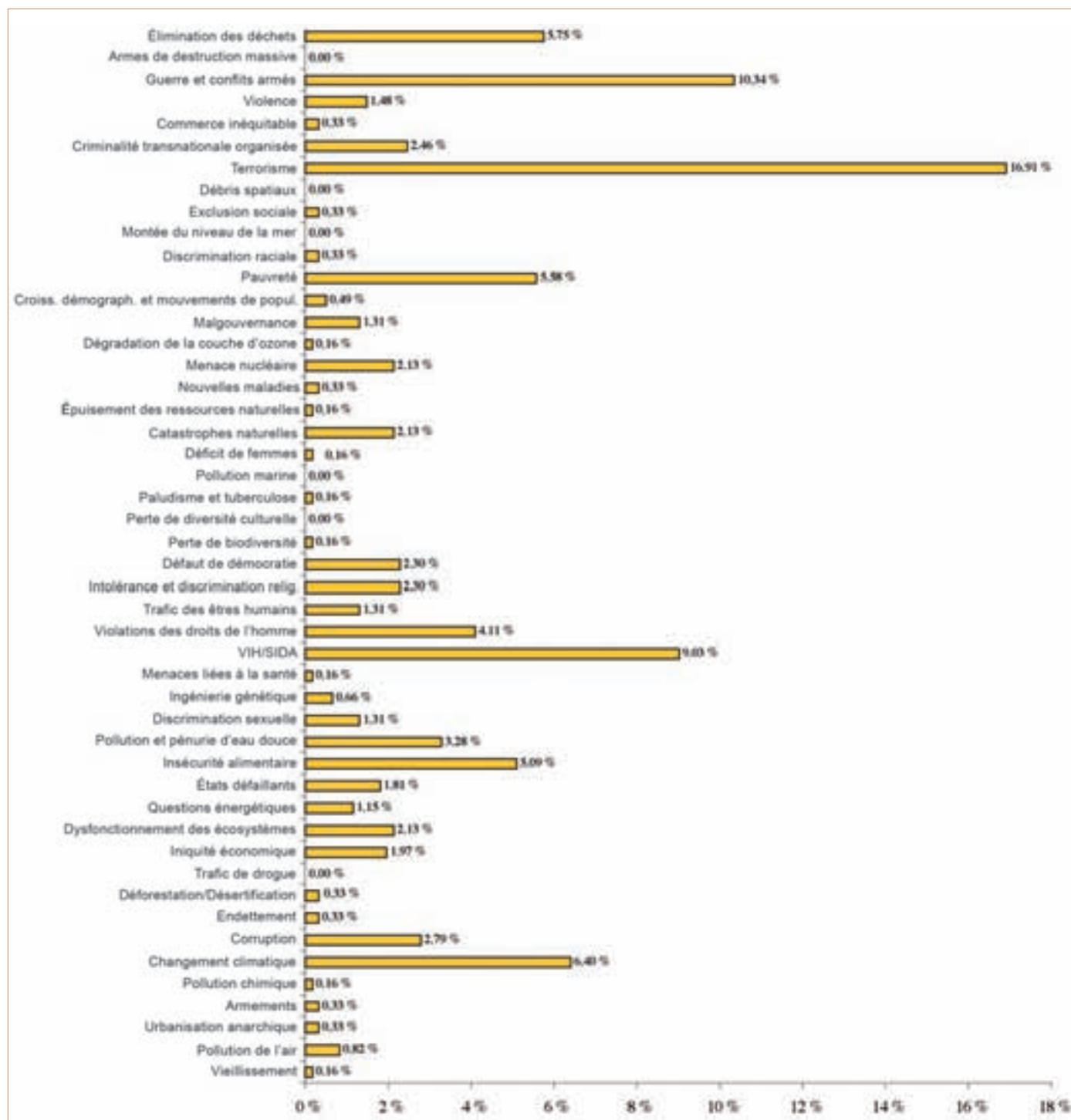
Il y a eu néanmoins un large accord pour estimer que les institutions majeures de la sécurité humaine - en termes de politiques et de ressources - étaient déconnectées de la réalité des besoins de sécurité quotidiens des gens.

Les réponses données au QSH sur les risques et menaces qui retiennent actuellement une attention prioritaire et attirent des ressources financières à l'échelle mondiale donnent clairement l'impression que le terrorisme, les conflits armés, le changement climatique et le VIH/SIDA retiennent en priorité l'attention du public (peut-être de façon disproportionnée) (figure 3), tandis que la pauvreté, l'inégalité économique et les violations des droits de l'homme devraient retenir davantage l'attention. Cette opinion générale rejoint et justifie ce que dit Anara Tabyshalieva dans son rapport pour l'UNESCO sur la sécurité humaine en Asie centrale⁽³⁾. Si quelques gouvernements nationaux donnent la priorité au terrorisme international, le grand public estime que la pauvreté et d'autres menaces urgentes pour la sécurité, y compris les menaces plus courantes de la vie quotidienne, causent des dommages plus sérieux.

Les autres domaines de préoccupation que les **réponses des experts** ont particulièrement soulignés sont la corruption et la malgouvernance, les États défaillants, l'insécurité alimentaire, l'intolérance et la discrimination (figure 4).

(3) Anara Tabyshalieva, 2006, *Promoting Human Security: Ethical, Normative and Educational Frameworks in Central Asia*, Paris, UNESCO, p. 34.

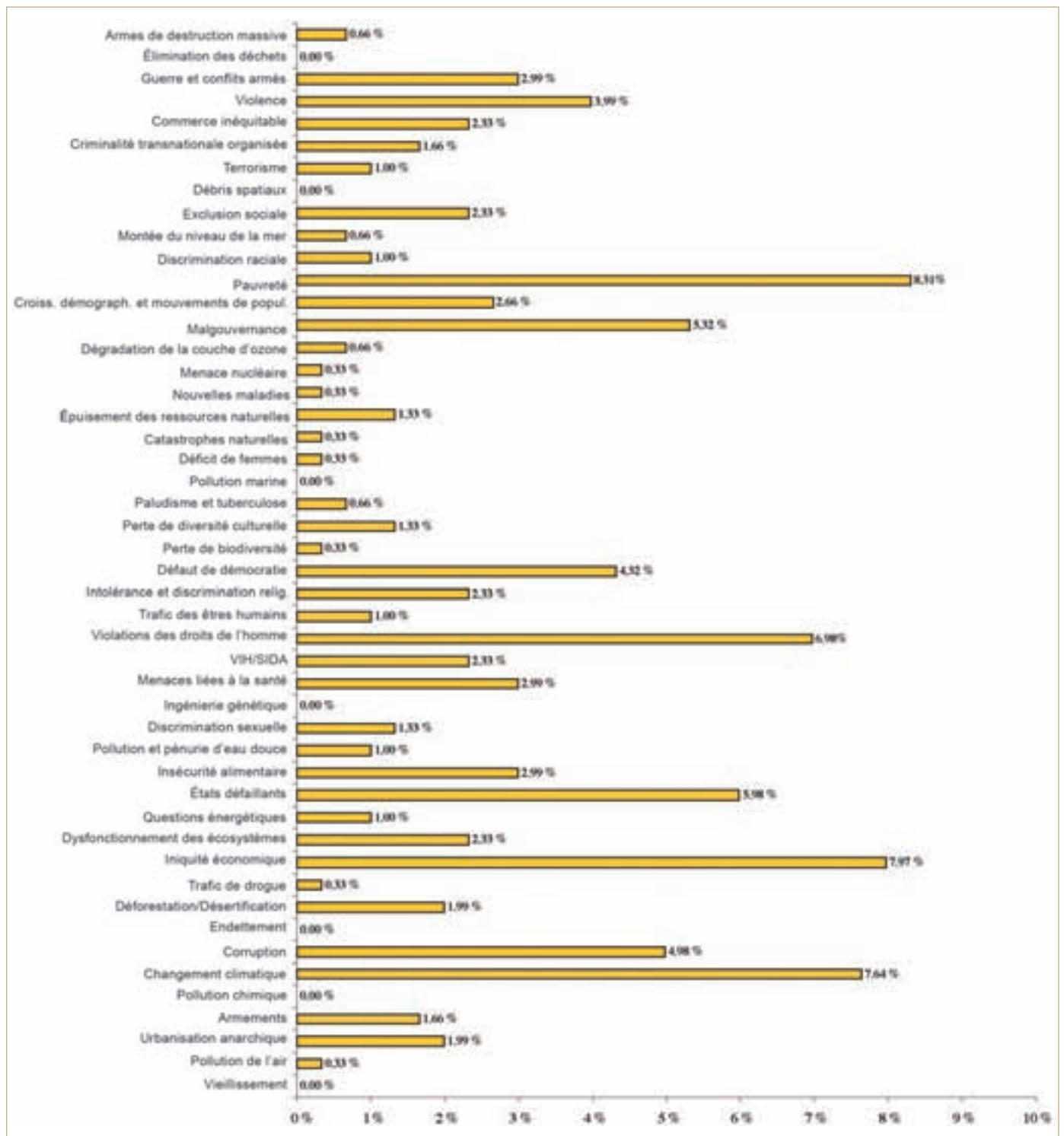
Figure 3. Réponses à la question 2 : Énumérez trois risques et menaces concernant la sécurité humaine qui, à votre avis, retiennent actuellement une attention prioritaire et attirent des ressources financières à l'échelle mondiale.



Les **réponses des étudiants**, pour leur part, ont indiqué que la pauvreté, le changement climatique, l'iniquité économique et les guerres et conflits armés devraient retenir une attention prioritaire (figure 5). Si on les compare aux avis des experts sur la même question, on constate qu'un plus grand pourcentage d'étudiants ont mis davantage l'accent sur la pauvreté en tant que menace méritant plus d'attention et de ressources, tandis qu'un plus petit pourcentage ont insisté sur les violations des droits de l'homme, le défaut de démocratie et la malgouvernance. Un autre domaine sur lequel ont mis l'accent les étudiants, contrairement aux experts,

concerne la traite des êtres humains. Ces différences d'accent mises en évidence par le questionnaire requièrent une analyse plus approfondie, qui pourrait sans nul doute affiner notre opinion sur la compréhension de la sécurité humaine : pourquoi, par exemple, les membres de la jeune génération ont-ils été moins nombreux à considérer que le défaut de démocratie, en tant que menace, mérite plus l'attention du public (1,3 % de 112 étudiants), tandis que les experts ont été plus nombreux à le penser (4,32 % de 110 experts) ? Que révèlent ces données ? Que faut-il planifier et mettre en œuvre à partir de là ?

Figure 4. Réponses des experts à la question 3 : Énumérez trois risques et menaces concernant la sécurité humaine qui, à votre avis, méritent de retenir une attention prioritaire et d'attirer des ressources financières à l'échelle mondiale.



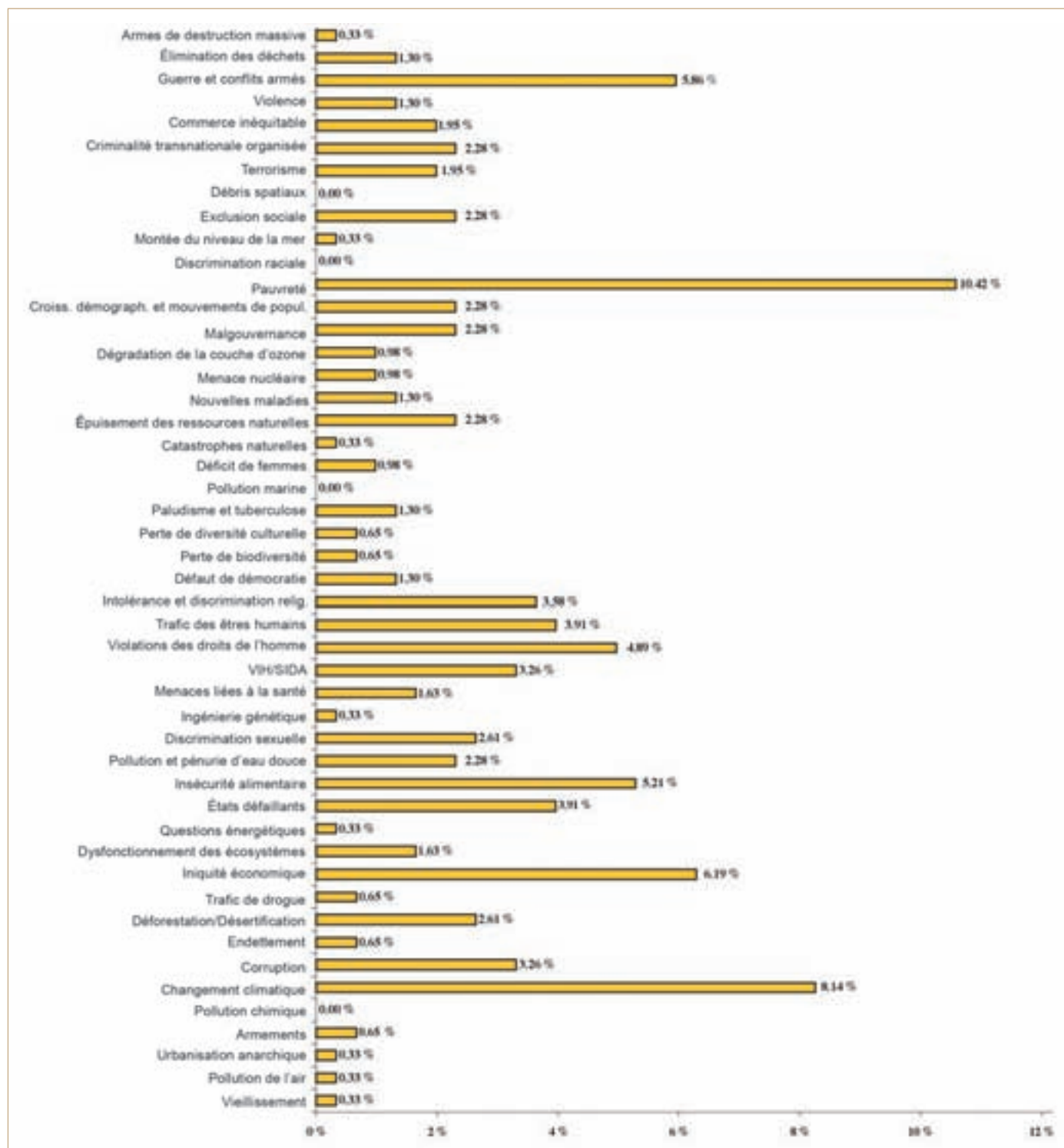
Le fait que les étudiants aient insisté sur les guerres et les conflits armés comme menaces méritant plus d'attention et de ressources indique peut-être un sentiment généralisé aujourd'hui que les guerres dévastent les sociétés dans le monde. Les guerres et les conflits armés sont certes une réalité « visible » qu'il est plus facile de quantifier en termes de morts et de blessés ; ce sont aussi des réalités d'autant plus choquantes qu'elles sont relayées par les médias. En revanche, les violations des droits de l'homme ou le défaut de démocratie ne peuvent être « vus » immédiatement, et ils touchent donc moins de non-spécialistes, bien qu'ils

soient une source de préoccupation pour les experts. Cependant, quelle qu'en puisse être l'interprétation, les réponses des étudiants nous rappellent que les guerres et les conflits armés ne sont pas un cauchemar du passé mais des réalités du ^{xxi} siècle.

Les risques et menaces pour la sécurité humaine dans différentes régions

La principale préoccupation qui est ressortie très clairement de toutes les régions d'expertise est la pauvreté qui,

Figure 5. Réponses des étudiants à la question 3 : Énumérez trois risques et menaces concernant la sécurité humaine qui, à votre avis, méritent de retenir une attention prioritaire et d'attirer des ressources financières à l'échelle mondiale.

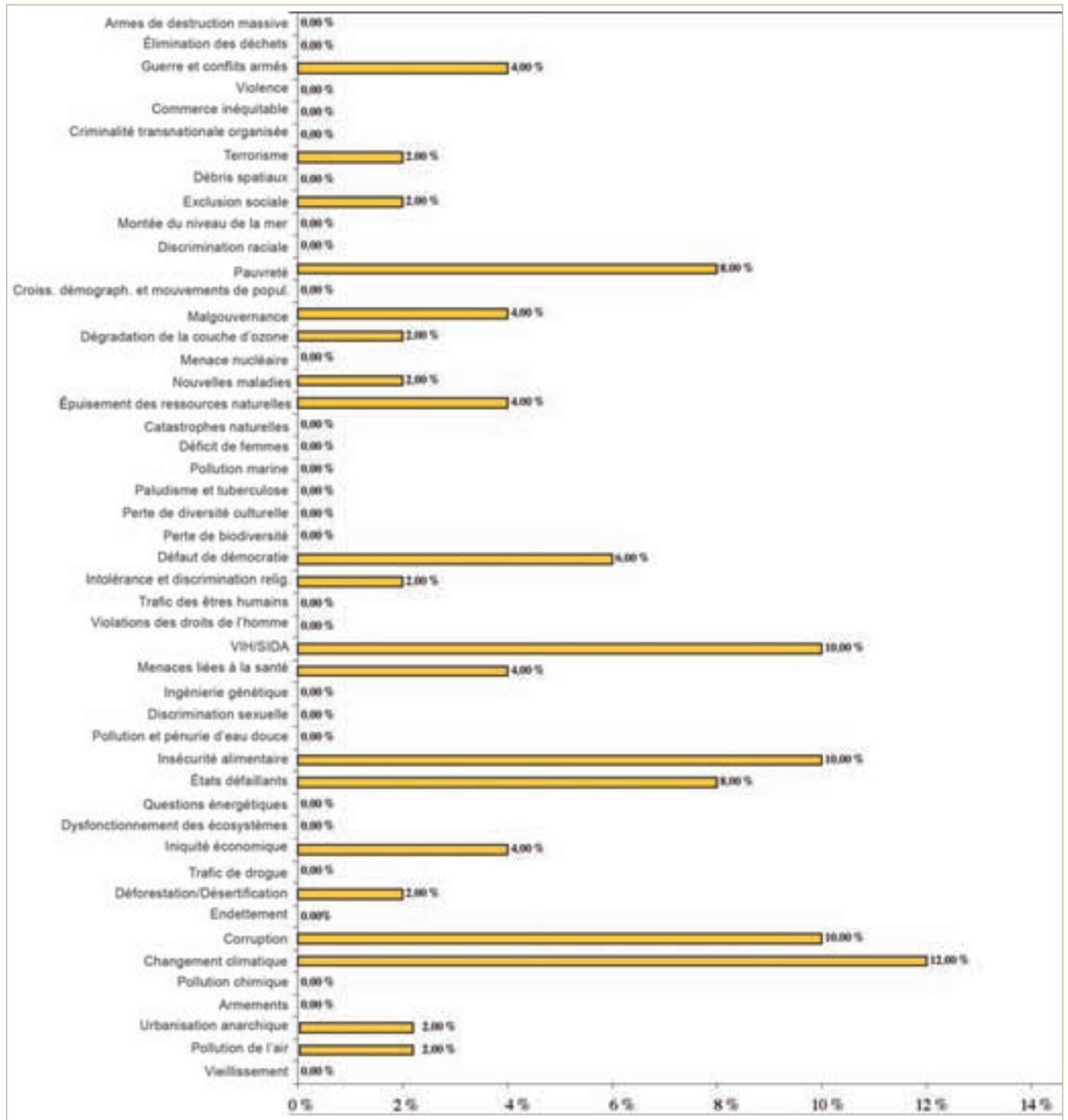


selon tous les enquêtés, ne reçoit pas une attention suffisante et n'est pas traitée avec des ressources suffisantes. La pauvreté a été soulignée par un grand nombre d'experts, y compris de la région Europe. C'est une constatation importante qui démontre que la sécurité humaine n'est pas principalement ou uniquement une préoccupation des pays en développement mais englobe des problèmes qui concernent aussi les pays développés et industrialisés. « En fait, l'Europe est un champ fascinant pour la réflexion et l'action concernant la sécurité humaine car elle incarne l'idée d'Amartya Sen selon laquelle la sécurité humaine est

l'autre face du développement. La sécurité humaine concerne la précarisation et les laissés pour compte. L'Europe montre comment la sécurité humaine reste une approche valable même dans une société développée, riche, en particulier dans une société qui connaît la stagnation économique depuis quelques décennies », selon l'analyse d'un étudiant français.

Pourtant, certains profils régionaux intéressants se sont dessinés concernant les perceptions des menaces pour la sécurité humaine. Selon les experts spécialistes de

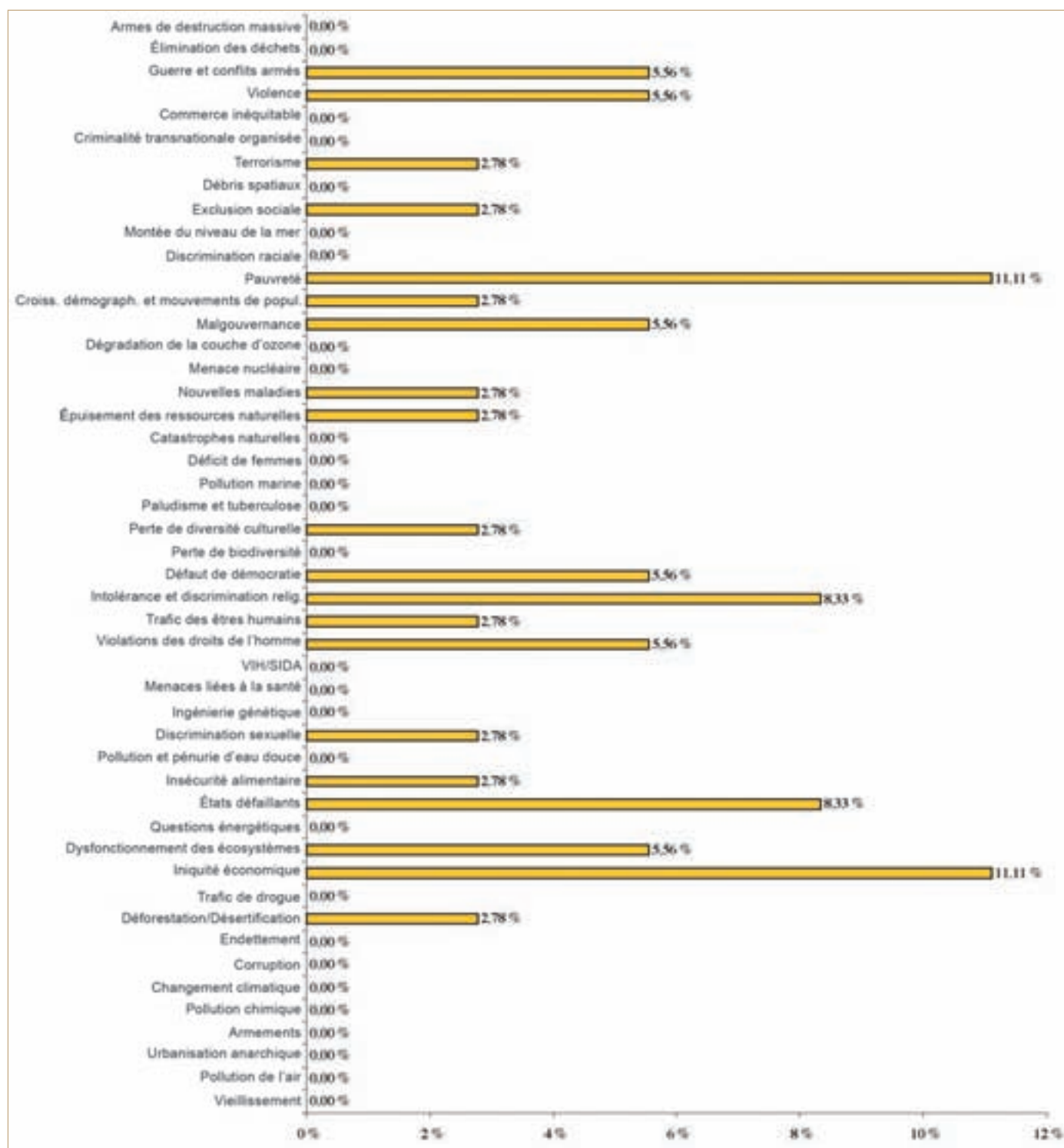
Figure 6. Région d'expertise : Afrique. Réponses à la question 3 : Énumérez trois risques et menaces concernant la sécurité humaine qui, à votre avis, méritent de retenir une attention prioritaire et d'attirer des ressources financières à l'échelle mondiale.



l'Afrique (treize experts, trois membres du Réseau de la sécurité humaine et un étudiant ont répondu à la question 3), en particulier, le terrorisme international et les armes de destruction massive ont attiré une attention et des ressources disproportionnées. Quant à eux, ils ont mis l'accent sur la pauvreté, la malgouvernance, la corruption, les problèmes de santé et le VIH/SIDA, l'insécurité alimentaire, le changement climatique et le déficit démocratique comme menaces qui devraient retenir plus d'attention et attirer davantage de ressources financières (figure 6).

Il est aussi très intéressant de noter que la malgouvernance et la corruption ont été classées à un rang particulièrement élevé par les enquêtés africains (même plus élevé que la pauvreté) en tant que menaces pour la sécurité humaine. Il est peut-être un peu surprenant que le changement climatique soit classé par les enquêtés africains parmi les questions les plus importantes méritant une plus grande attention. Cela montre que le changement climatique ne devrait pas être considéré comme une préoccupation exclusive du monde développé et que les Africains reconnaissent clairement l'impact que le changement climatique aura sur leurs moyens d'existence.

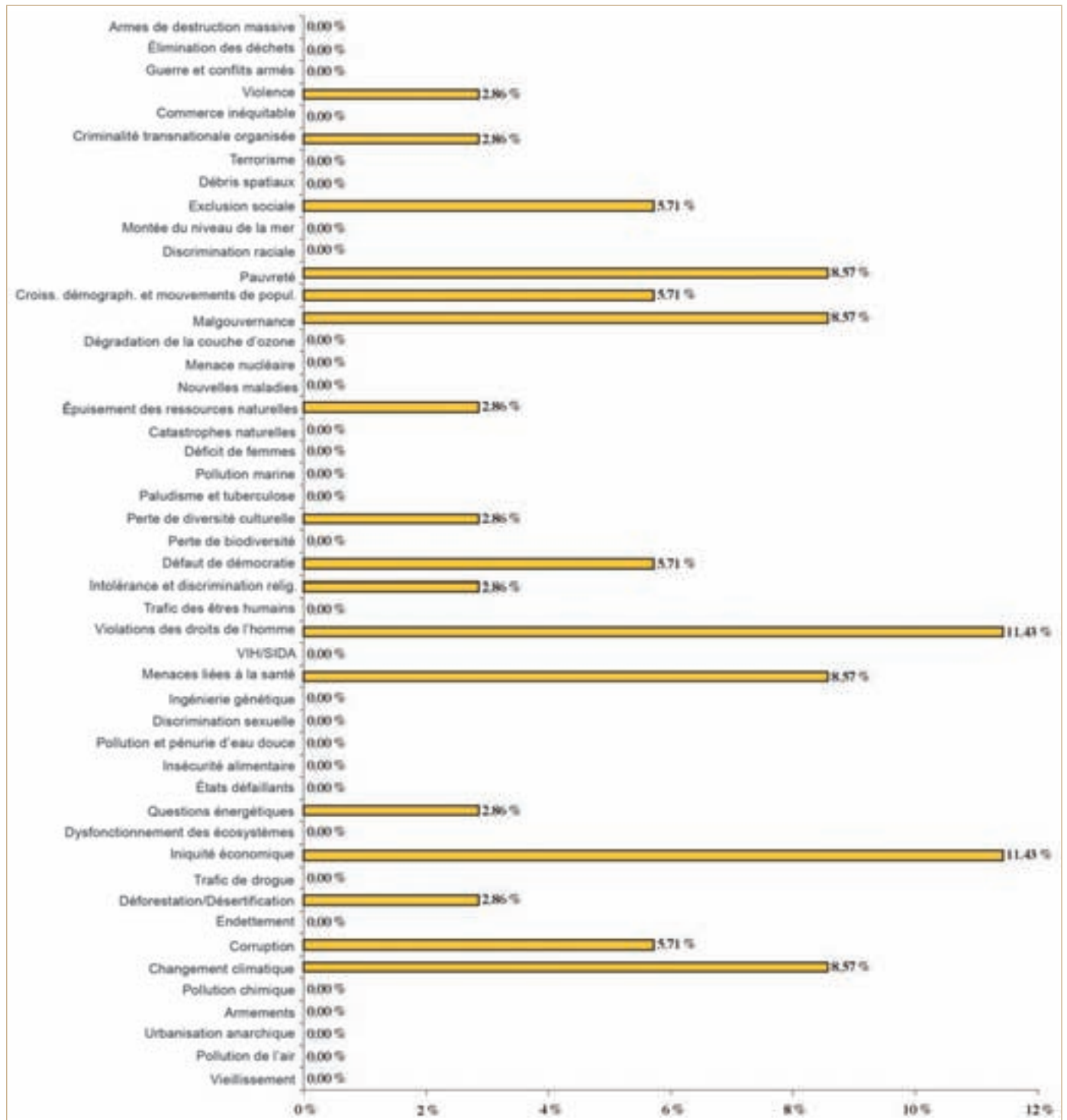
Figure 7. Région d'expertise : Asie et Pacifique. Réponses à la question 3 : Énumérez trois risques et menaces concernant la sécurité humaine qui, à votre avis, méritent de retenir une attention prioritaire et d'attirer des ressources financières à l'échelle mondiale.



Pour les experts spécialistes de la **région Asie-Pacifique** (treize ont répondu à la question 3), l'inégalité économique, la pauvreté, les États défailants et la discrimination religieuse ont été soulignés en tant que préoccupations particulières. Dans une région où la croissance économique s'accélère, le fossé entre nantis et démunis est de plus en plus large, menaçant la vie des individus (figure 7). Pour ce qui est de l'iniquité économique, un expert indien a déclaré : « La mondialisation crée un capitalisme d'entreprise qui prive de pouvoir les individus et les communautés. En plus du problème extrême que représentent les États

défailants, même dans les démocraties, les gens restent dans une situation d'insécurité et désarmés face au pouvoir des entreprises qui contrôle toutes les institutions. Les individus ne peuvent obtenir justice, surtout dans le tiers monde, face à une telle inégalité et à une telle iniquité ». Et comme l'a dit un expert canadien spécialiste de cette région, « de nombreux États éprouvent des incertitudes croissantes et sont incapables de remplir correctement leur rôle de protecteur traditionnel des citoyens. Même dans les États qui connaissent la réussite économique, il n'est pas garanti qu'ils préserveront la stabilité. Lorsqu'ils ne peuvent

Figure 8. Région d'expertise : Europe et Amérique du Nord. Réponses à la question 3 : Énumérez trois risques et menaces concernant la sécurité humaine qui, à votre avis, méritent de retenir une attention prioritaire et d'attirer des ressources financières à l'échelle mondiale.



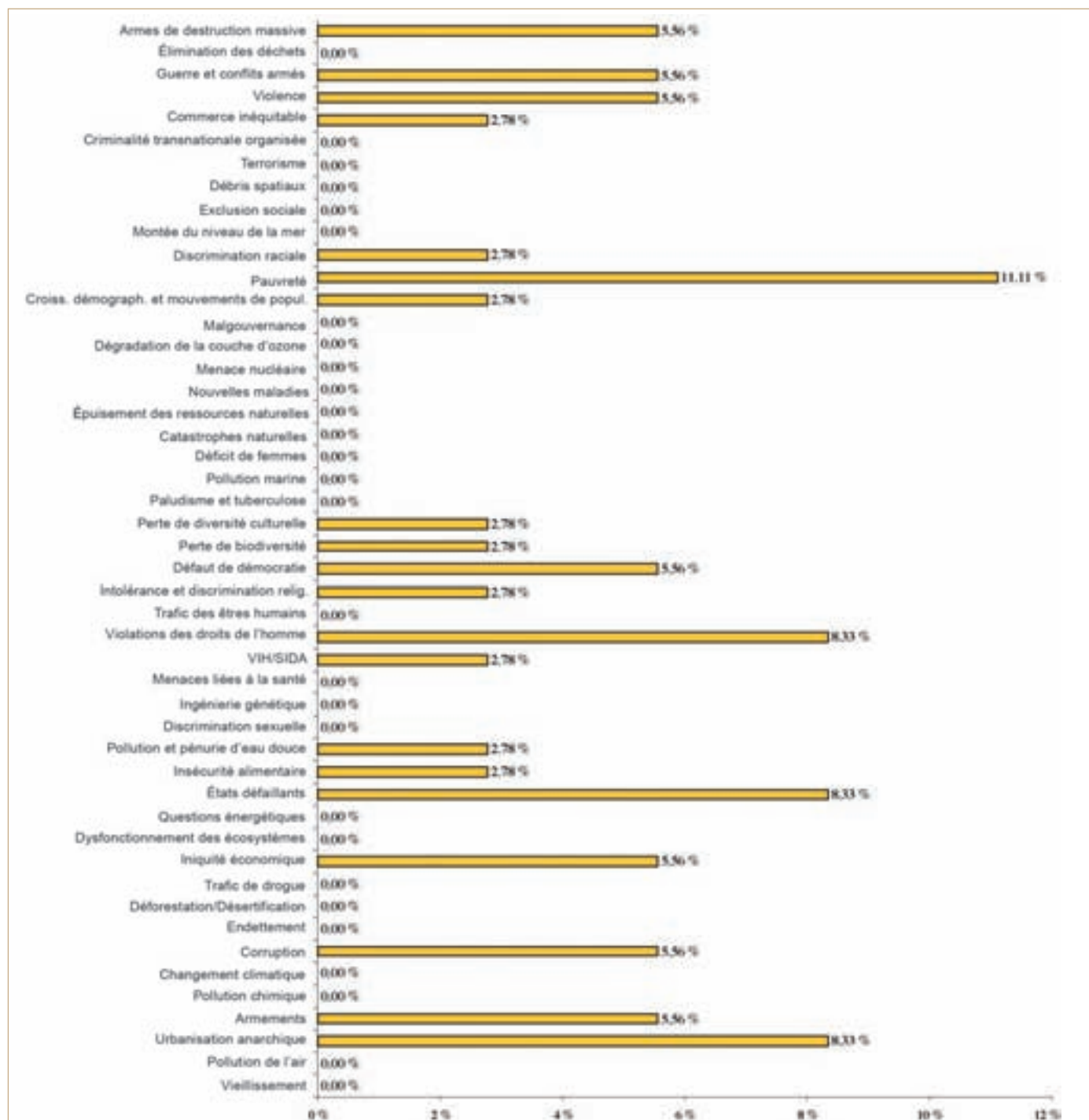
pas jouer ce rôle, il se peut qu'ils recourent à la répression violente, offrent des opportunités aux activités terroristes et même exacerbent la pauvreté, l'intolérance religieuse et le racisme ».

Toutes ces réponses montrent l'extrême importance de réformer et d'améliorer la structure existante, y compris les institutions de l'État, afin de relever les défis dans le domaine de la sécurité humaine auxquels est confronté aujourd'hui notre monde globalisé.

Pour les experts spécialistes de la région **Europe et Amérique du Nord** (douze enquêtés ont répondu à la

question 3), les violations des droits de l'homme et l'iniquité économique ont été soulignées comme des préoccupations majeures, suivies de la pauvreté, de la malgouvernance, des menaces liées à la santé et du changement climatique. Parmi les autres préoccupations secondaires figuraient l'exclusion sociale, la croissance démographique et les mouvements de population, le déficit démocratique et la corruption (figure 8). Un point intéressant est que les experts de la région européenne ont insisté sur la pauvreté et l'iniquité économique, mais ils ont aussi identifié un facteur qui continue d'aggraver ces menaces aujourd'hui : l'iniquité de la répartition des ressources : « La pauvreté dans

Figure 9. Région d'expertise : États arabes. Réponses à la question 3 : Énumérez trois risques et menaces concernant la sécurité humaine qui, à votre avis, méritent de retenir une attention prioritaire et d'attirer des ressources financières à l'échelle mondiale.



laquelle vit la majorité du monde par rapport à nous, privilégiés de l'Occident, est la source majeure de l'insécurité humaine. Le seul moyen de remédier à cet état de choses est d'améliorer les conditions de vie de cette majorité, ce qui exige l'accès aux ressources actuellement réservé au Nord. La solution la plus appropriée est donc une redistribution mondiale de la richesse (relative) », a dit un expert canadien.

Un expert spécialiste de la région européenne a dit : « Je pense que les pauvres sont plus vulnérables à l'idéologie et à l'extrémisme du fait du désespoir et de l'envie sociale. La

pauvreté est à la base des « réactions de rage » que l'on combat par des méthodes inappropriées telles que des interventions armées contre des nations et des groupes irrémédiablement mauvais ».

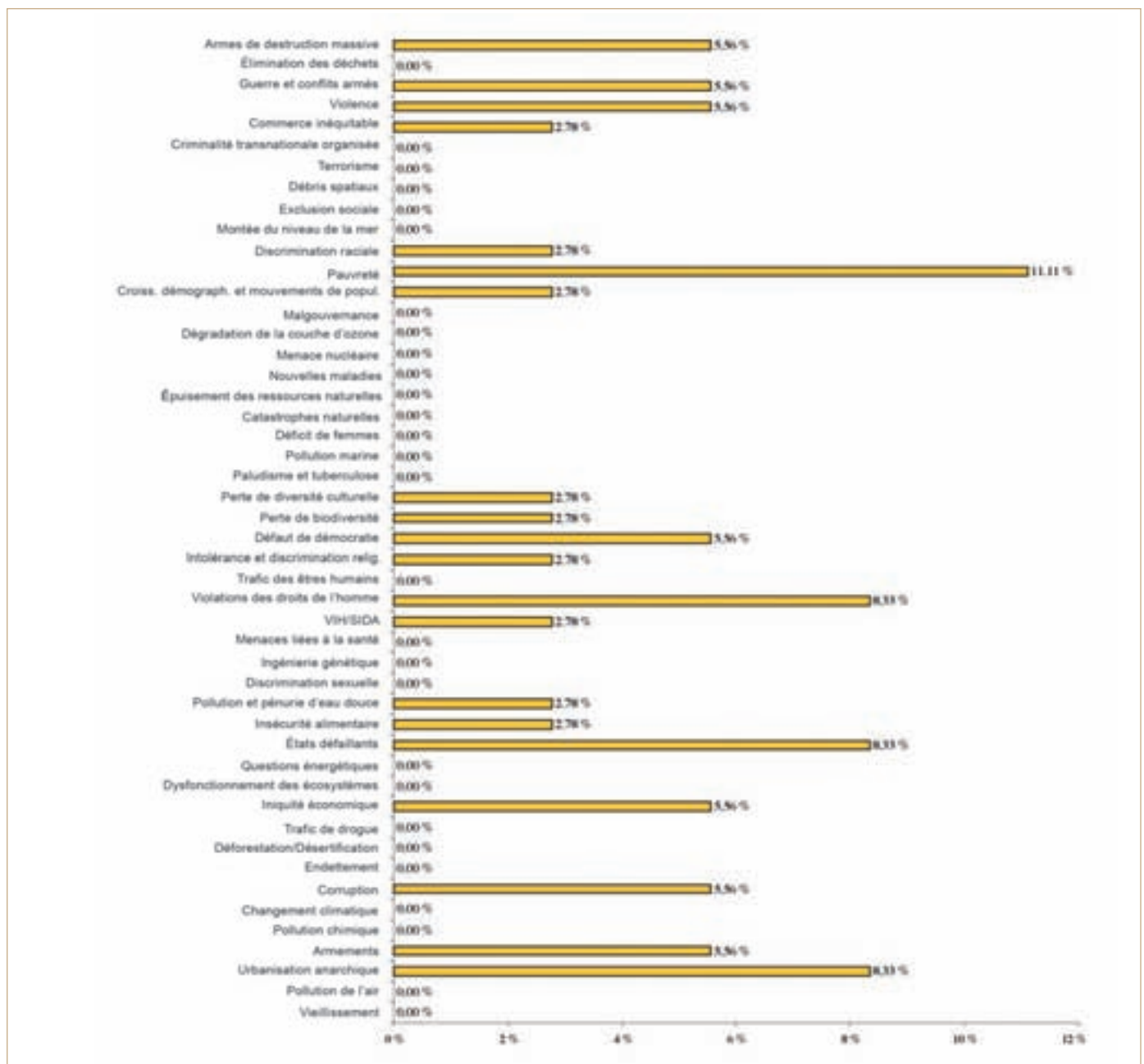
La pauvreté est aussi la principale préoccupation des États arabes (treize experts ont répondu à la question 3) qui ont également insisté sur les violations des droits de l'homme, le défaut de démocratie, les États défailants et l'urbanisation anarchique comme questions méritant de retenir une attention à l'échelle mondiale (figure 9). Dans le contexte du Moyen-Orient, les experts des États arabes étaient surtout

préoccupés par la faiblesse des États et des institutions publiques pour ce qui est d'assurer à leurs citoyens un environnement sûr. « Les contextes de guerre et de conflit et les États défaillants sont des situations dans lesquelles la sécurité humaine est constamment menacée ; alors que l'État ou d'autres structures de gouvernance devraient protéger les citoyens des menaces et de l'insécurité, dans les conflits et au sein des États défaillants, les individus sont souvent menacés par l'État ou par des acteurs similaires. S'il n'y a pas d'appareil étatique pour protéger les citoyens et leur fournir les services sociaux et les infrastructures les plus indispensables, la sécurité de l'individu dépend de son affiliation sociale, religieuse ou ethnique » a expliqué un expert.

Quant à la région **Amérique latine et Caraïbes**, neuf experts seulement ont répondu, ce qui ne fournit pas de données suffisantes pour une analyse significative. Cependant, sans établir de figure, il est possible de noter

que pour cette région, les deux principales préoccupations sont la malgouvernance et le changement climatique, suivis de l'exclusion sociale, de la violence et du commerce inéquitable. Le contexte dans lequel ces préoccupations sont nées a été bien analysé par un expert uruguayen : « Après une période de grands espoirs d'un développement soutenu et accéléré, l'Amérique latine redevient une région très conflictuelle. La pauvreté et l'iniquité endémiques dans un certain nombre de pays menacent la gouvernance démocratique et génèrent l'instabilité et la dégradation économique et sociale. Dans beaucoup de pays, la déception croissante devant le manque de résultats positifs des politiques économiques et sociales douloureuses adoptées au milieu des années 1980 et dans les années 1990 génère des tensions sociales et de la violence. À cette époque, les pays de la région ont consenti des efforts extraordinaires pour restructurer leurs économies, rétablir la démocratie et reprendre la maîtrise de leur destin à des régimes autoritaires

Figure 10. Réponses des femmes à la question 3 : Énumérez trois risques et menaces concernant la sécurité humaine qui, à votre avis, méritent de retenir une attention prioritaire et d'attirer des ressources financières à l'échelle mondiale.



qui avaient fait beaucoup de mal aux perspectives politiques et sociales. De plus en plus, la préoccupation grandit quant à la manière d'empêcher que les tendances actuelles n'aggravent la violence en renversant les progrès accomplis durant ces deux dernières décennies ». Une certaine « sécurité humaine » apparente due à la croissance économique ne saurait être considérée comme une base définitive et solide, car la sécurité humaine est un concept qui requiert la prise en considération constante et attentive de l'évolution des réalités contemporaines dans un esprit de vigilance permanente.

Les risques et menaces pour la sécurité humaine dans une perspective de genre

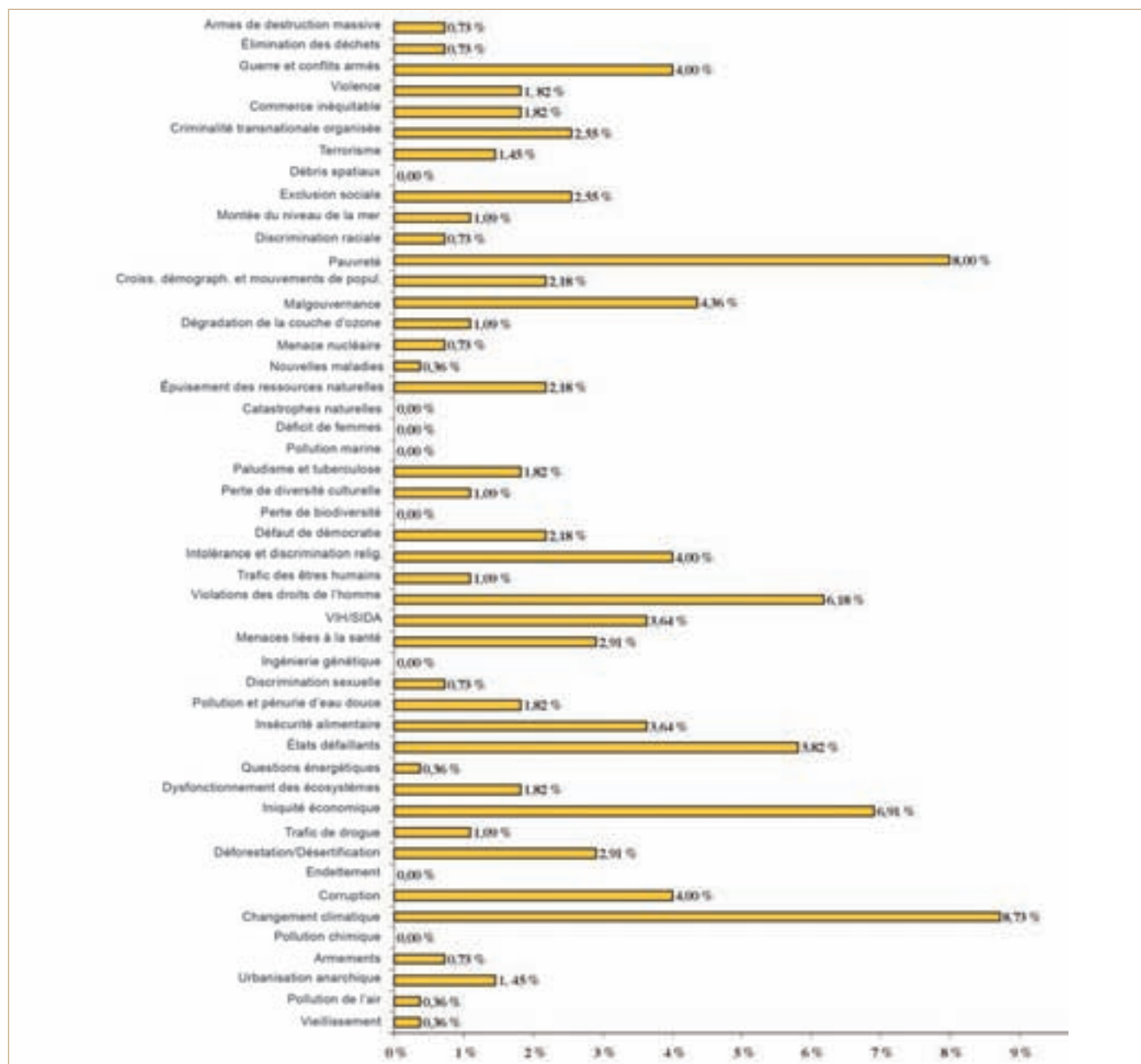
Comme il a été indiqué plus haut, les menaces et risques pour la sécurité humaine varient en fonction du contexte géographique, social et économique. Cela est aussi vrai

des menaces réelles que de leurs perceptions subjectives : différentes générations ont des opinions différentes sur les menaces réelles et potentielles pour la sécurité humaine. C'est précisément à travers ces différences que nous devons trouver des significations et affiner notre compréhension des problèmes.

Analyser la perception des risques du point de vue du genre est particulièrement intéressant en ce que le QSH a révélé certaines divergences notables. En termes de défis pour la sécurité humaine qui, de l'avis des experts, méritent de retenir l'attention, les enquêtés des deux sexes partagent la même préoccupation concernant la pauvreté, l'inégalité économique, le changement climatique et les violations des droits de l'homme.

Toutefois, il y a quelques différences légères mais significatives (figures 10 et 11). Assez significativement, la discrimination

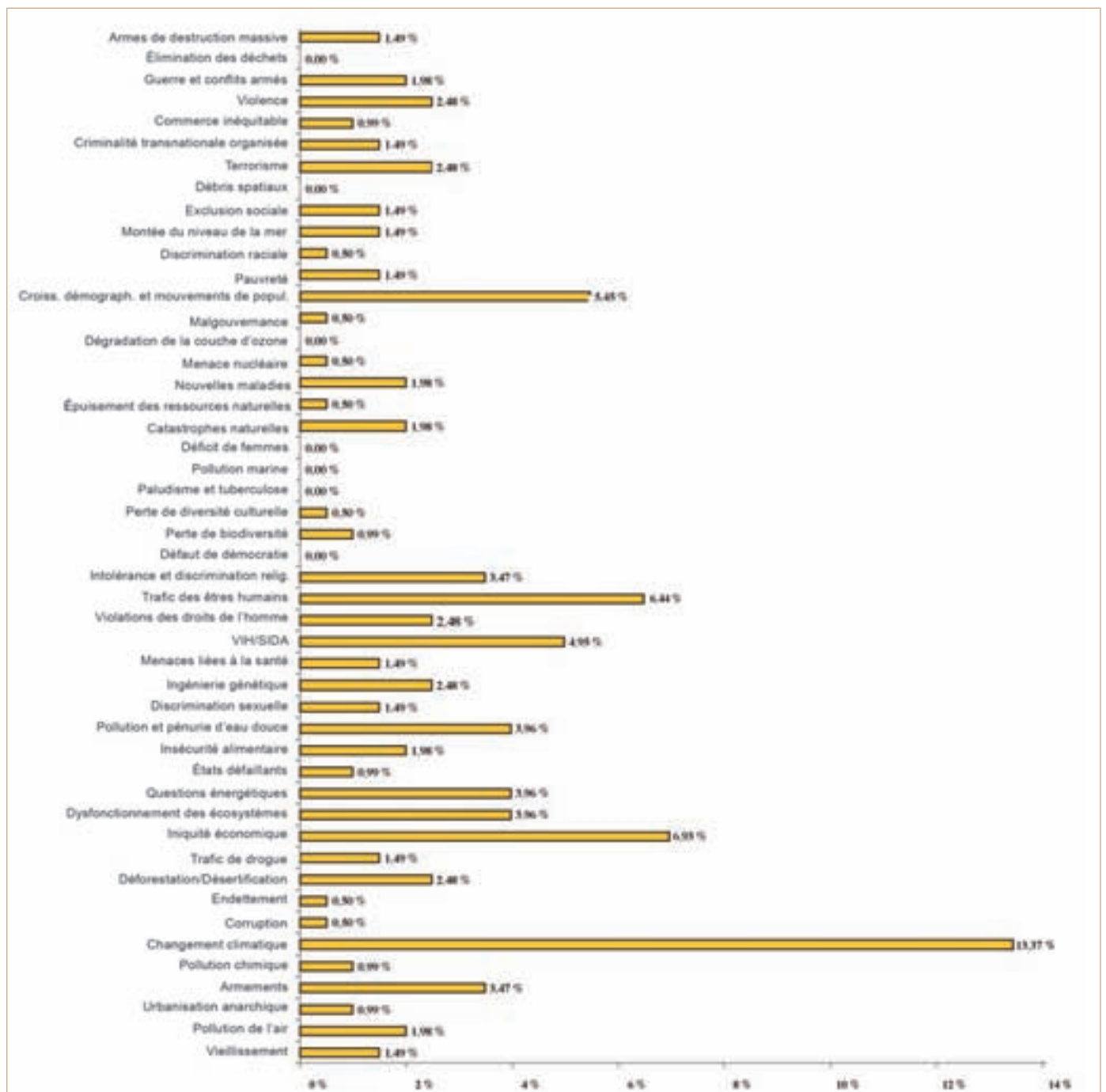
Figure 11. Réponses des hommes à la question 3 : Énumérez trois risques et menaces concernant la sécurité humaine qui, à votre avis, méritent de retenir une attention prioritaire et d'attirer des ressources financières à l'échelle mondiale.



sexuelle a été identifiée comme une préoccupation particulière par un pourcentage plus élevé de femmes. Il y a néanmoins des différences plus inattendues, comme les guerres et les conflits armés, qu'un pourcentage plus élevé de femmes considèrent comme méritant de retenir plus d'attention et de ressources. En revanche, la malgouvernance est considérée comme un problème grave de sécurité humaine par un pourcentage plus élevé d'hommes que de femmes. Un pourcentage sensiblement plus élevé de femmes considèrent la traite des êtres humains - phénomène généralement considéré comme ayant une dimension de genre - comme une question de sécurité humaine méritant plus d'attention. Les femmes insistent aussi davantage que les hommes sur l'inégalité éco-

nomique, bien que cette question soit considérée comme importante par tous les enquêtés. Ces différences illustrent bien le concept de vulnérabilité de groupes humains spécifiques tels que les femmes, les enfants et les migrants. De fait, si les femmes ont insisté davantage que les hommes sur les guerres et les conflits, la traite des êtres humains et l'iniquité économique, c'est parce qu'elles sont elles-mêmes les victimes de ces menaces, ou du moins il est indéniable qu'elles sont souvent, sinon toujours, dans une situation de passivité face à ces menaces. Chargées de prendre soin de leurs enfants, les femmes sont souvent les victimes directes des conflits armés, mais aussi de leurs conséquences immédiates et à long terme telles que les migrations, les problèmes de nutrition et les famines.

Figure 12. Réponses des femmes à la question 14 : Énumérez trois risques et menaces concernant la sécurité humaine qui devraient, à votre avis, prendre de l'importance avec le temps.

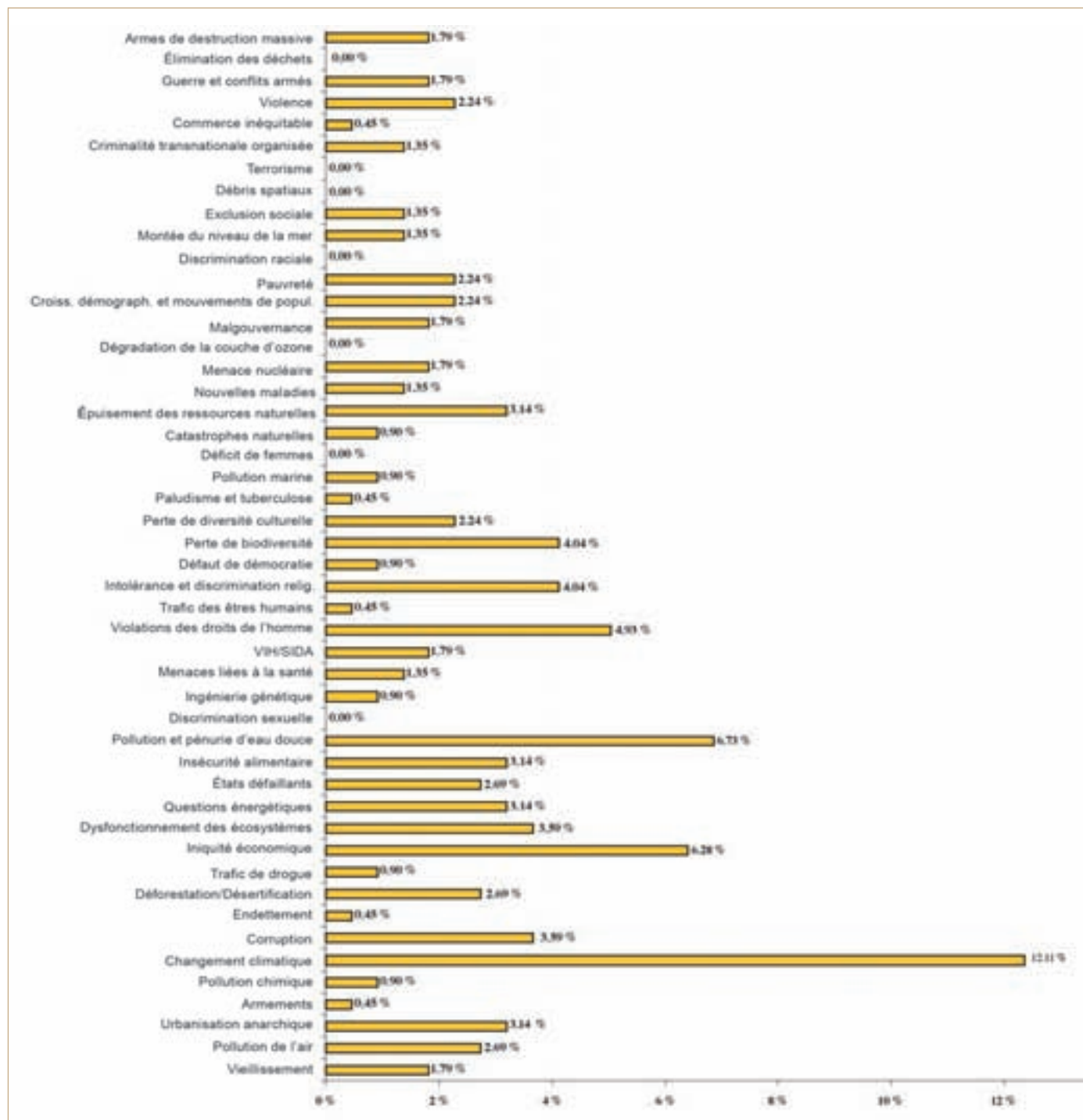


Les enquêtés ont estimé de façon générale que le changement climatique et les autres problèmes environnementaux, de même que l'inégalité économique, deviendront des menaces plus sérieuses pour la sécurité humaine à l'avenir. Certaines différences entre les sexes sont visibles là encore (figures 12 et 13). Pratiquement aucun homme n'estime que la traite des êtres humains s'aggravera à l'avenir, alors que les femmes la signent comme une préoccupation clé, présente et future. Un plus grand pourcentage de femmes soulignent aussi les dangers futurs de la croissance démographique et des mouvements de population irréguliers. Dans le même ordre d'idées, le VIH/SIDA préoccupe un pourcentage sensiblement plus

élevé de femmes. En revanche, les femmes n'accordent pratiquement pas d'attention à des questions telles que l'épuisement des ressources naturelles, la perte de la biodiversité et la menace nucléaire, alors qu'un pourcentage plus élevé d'hommes considèrent que ces problèmes prendront plus d'importance avec le temps.

La même interprétation est valable ici, étant donné que les femmes se sentent plus vulnérables au VIH/SIDA, à la traite des êtres humains, à la croissance démographique et aux mouvements de population irréguliers. Une autre caractéristique est que les préoccupations des femmes sont souvent centrées sur les risques et menaces immédiats, ceux qui

Figure 13. Réponses des hommes à la question 14 : Énumérez trois risques et menaces concernant la sécurité humaine qui devraient, à votre avis, prendre de l'importance avec le temps.



mettent en danger leur vie quotidienne et celle de leur famille, alors que la perte de biodiversité ou les menaces nucléaires peuvent sembler trop lointaines et donc trop abstraites. Mais cette explication n'est pas satisfaisante pour ce qui est du changement climatique, que les femmes comme les hommes ont identifié comme une menace future majeure. Nous pouvons expliquer cette inquiétude générale par la couverture médiatique massive

consacrée à ce problème depuis plusieurs années, ce qui a suscité une prise de conscience et une préoccupation. Une autre explication possible est l'existence de conséquences tangibles du changement climatique, du moins telles que les expliquent les médias, comme la désertification ou la montée du niveau des mers, qui contribuent à rendre cette menace plus inquiétante que d'autres menaces naturelles telles que la perte de biodiversité.

Prospective : Que peut-on anticiper ? Existe-t-il un « point de non-retour » ?

Anticiper les menaces pour la sécurité humaine

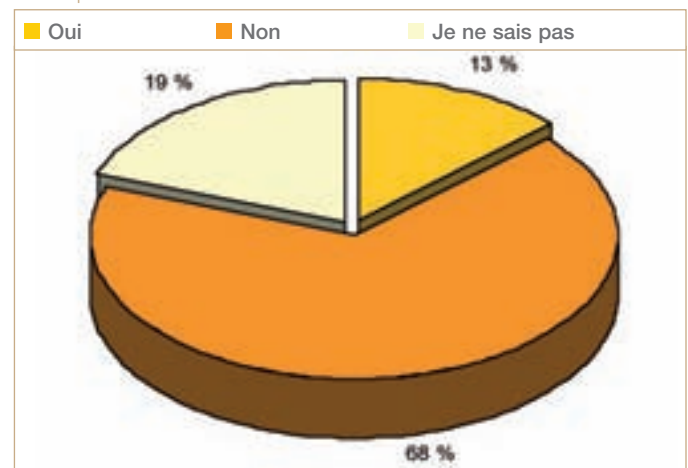
La question 18 du questionnaire était la suivante : « Pensez-vous que l'on travaille suffisamment à anticiper les risques et menaces à venir dans le domaine de la sécurité humaine ? ». La figure 14 montre qu'une majorité significative d'enquêtés (68 %) ont estimé que l'on ne travaille pas suffisamment à anticiper les risques et menaces à venir pour la sécurité humaine.

Les experts sont généralement pessimistes concernant les futures tendances en termes de capacité - et de volonté - des acteurs nationaux et internationaux de répondre aux menaces pour la sécurité humaine. Bien que l'anticipation soit considérée comme un outil important pour identifier et prévenir les menaces pour la sécurité humaine, la majorité des experts estiment que guère d'efforts n'ont été faits pour réellement orienter les politiques, que ce soit dans les pays développés ou dans les pays en développement.

Cependant, parmi ces réponses négatives, il convient de signaler quelques nuances. En premier lieu, selon certains experts, les politiques adoptées sont inégales et consistent à anticiper certaines menaces tout en en négligeant d'autres qui sont parfois plus urgentes. C'est l'avis d'un étudiant français : « Dans certains domaines (le changement climatique, par exemple), je pense que la sensibilisation (et les ressources matérielles) progresse et que des actions préventives commencent à être menées, mais on n'a pas fait grand-chose pour essayer de réfléchir à l'avenir des pays sous-développés qui deviennent de plus en plus pauvres et à l'effet d'inertie d'une pauvreté prolongée ». Ce déséquilibre est parfois exacerbé et nous empêche malheureusement de voir l'interconnexion de certaines menaces pour la sécurité humaine : « Je pense que des menaces comme le terrorisme sont anticipées mais je ne crois pas que la même attention soit consacrée à des questions comme la pauvreté », a dit un professeur sénégalais de philosophie, religion et logique. C'est là une remise en question indirecte de la pertinence qu'il y a à anticiper les menaces terroristes sans consentir d'efforts suffisants pour traiter et anticiper les causes de la pauvreté.

En deuxième lieu, bien qu'il ait été reconnu que les questions de sécurité humaine retiennent plus l'attention du public,

Figure 14. Nombre et pourcentage des différentes réponses apportées à la question 18 : Pensez-vous que l'on travaille suffisamment à anticiper les risques et menaces à venir dans le domaine de la sécurité humaine ?



Réponses à la question 18	Nombre d'experts	%
Yes	20	13 %
No	104	68 %
I don't know	30	19 %
Total	154	100 %

en particulier parmi les universitaires qui comprennent les implications et mènent des recherches sur certains problèmes spécifiques, les experts ont souligné le manque de communication entre le milieu académique et les décideurs politiques. « La nature holistique, systémique et dialectique des définitions de la sécurité humaine appelle des études et recherches de plus en plus interdisciplinaires de façon à parvenir à une compréhension intellectuelle de ces questions. Cependant, ces études et recherches ne débouchent pas sur des cadres d'orientation qui permettraient à des instruments efficaces de mettre en œuvre des solutions efficaces à court terme », a fait remarquer un expert d'ONG spécialiste de Sri Lanka. Cette situation de « chiasme », comme l'a appelée un étudiant des États-Unis, est encore plus dramatique quand nous savons que la recherche est indispensable à l'anticipation : « Souvent, sur le terrain dans les zones d'insécurité, il y a une mentalité de l'« ici et maintenant ». L'urgence n'est guère propice à la réflexion prospective. En revanche, les universitaires disposent d'un temps alloué spécifiquement à la dissection de ces thèmes. La principale fracture entre les deux carrières, néanmoins, est l'*opérationnalisation* de ces idées. Les

universitaires sont critiqués (je l'ai constaté moi-même) pour ne pas développer les idées jusqu'au stade de la réalisation, et en conséquence le chiasme se perpétue ».

De plus, il est intéressant d'interpréter le pourcentage non négligeable des 20 % d'enquêtés qui ont répondu « Je ne sais pas ». Très souvent, cette réponse ne traduit pas un manque de connaissances mais une option positive par laquelle les enquêtés ont voulu souligner leur doute quant à la notion d'« anticipation ». Un État devrait-il être poussé à anticiper les menaces futures alors qu'il est confronté à des problèmes présents qui sont sans nul doute d'une urgence extrême ? S'occuper sérieusement de ces menaces urgentes n'est-il pas le bon moyen d'anticiper ? De fait, comme l'a dit un expert du Cambodge, « anticiper les risques futurs consiste en partie à comprendre les causes des risques présents. À cet égard, nous devons en apprendre beaucoup plus sur les conditions de base en relation avec les menaces individuelles actuelles, ainsi qu'avec les groupes de menaces pour la sécurité humaine ».

Mais ce qui est le plus intéressant, c'est que même parmi les enquêtés qui ont choisi la réponse « Oui », très peu ont fermement exprimé leur satisfaction. La plupart ont répondu « Oui » parce qu'ils considéraient que l'anticipation avait été bien menée au regard de la pertinence limitée du concept. Par exemple, un spécialiste de l'Europe et de l'Afrique a expliqué : « J'ai répondu « Oui » [on travaille *suffisamment* à anticiper les risques à venir] parce que selon moi la sécurité humaine doit éviter de se laisser trop entraîner dans la futurologie vu que le concept n'arrive pas encore à être largement compris et opérationnalisé sous tous ses aspects. Il faut en priorité comprendre les interconnexions des menaces présentes qui effectivement comprennent des menaces dont nous savons déjà qu'elles grandiront à l'avenir (changement climatique, urbanisation rapide, croissance démographique). Si l'on comprend tout le présent, il sera forcément plus facile d'anticiper les risques à venir ». Complétant cet avis, un professeur tunisien de relations internationales et développement durable peut être cité : « Nous avons une assez bonne idée des conséquences futures de phénomènes comme le changement climatique, la désertification, la pollution, etc. Nous pouvons aussi décrire (et peut-être même quantifier) les conséquences d'autres menaces telles que les déficiences concernant la santé, l'éducation et la croissance économique. Le problème est de convaincre les responsables des politiques qu'il est vital de s'occuper de ces problèmes aujourd'hui, même si leur impact ne se fera sentir qu'après qu'ils auront quitté leurs fonctions ».

Ainsi, pour la plupart des enquêtés, le problème n'est pas tant la disposition du public à anticiper que la volonté politique de résoudre de manière efficiente les menaces urgentes pour la sécurité humaine du moment, dont nous connaissons tous les conséquences. « Il me semble que le problème n'est pas ce que nous savons ou ne savons pas mais si nous avons la volonté politique d'agir en fonction de

ce que nous savons déjà », a conclu un expert canadien spécialiste de la sécurité internationale en Asie et dans le Pacifique.

Les aspects de la sécurité humaine qui nécessitent une recherche prospective

Pour améliorer la capacité d'anticipation des menaces, certains enquêtés ont clairement dit que la communauté internationale devrait s'attacher à définir certains domaines d'urgence requérant des recherches prospectives. Traiter les menaces urgentes concernant la sécurité humaine n'exclut pas la recherche fondamentale, considérée comme un outil indispensable de fourniture de connaissances.

La grande majorité des experts et des étudiants, sinon tous, ont clairement désigné les **questions environnementales** comme nécessitant des recherches très prospectives. Dans ce domaine, le changement climatique a souvent été qualifié de question la plus urgente sur laquelle il faut renforcer les connaissances. La recherche sur le changement climatique doit être caractérisée par deux éléments : une large vision et une recherche en profondeur. La large vision doit consister en une étude plus générale du changement environnemental mondial incluant le changement climatique, la désertification et la pénurie d'eau. La recherche en profondeur devrait examiner des aspects précis tels que la relation entre agriculture durable et changement climatique, les conséquences du changement climatique et des interventions humaines sur les risques de feux de végétation.

La préoccupation des enquêtés concernant les menaces environnementales va donc bien au-delà du changement climatique pour aboutir à une plus grande sensibilisation à l'avenir de la planète. Experts et étudiants ont été unanimes à considérer que d'autres recherches sont encore nécessaires même sur des sujets plus courants comme la pollution de l'air et de l'eau, ou la protection de la couverture végétale mondiale, pour examiner comment arrêter ou enrayer la destruction de l'environnement que pourrait causer la pollution. D'autres domaines sont plus spécialisés, comme la perte de biodiversité ou la montée du niveau des mers. Enfin, certains experts souhaiteraient que la communauté internationale prenne plus profondément conscience des conséquences politiques, sociales et économiques des changements environnementaux d'origine humaine. Des études sont donc nécessaires sur l'impact sociétal du changement environnemental mondial et sur les menaces surgissant dans les situations de conflit et de post-conflit du fait de la dégradation de l'environnement et des catastrophes naturelles. Cela supposerait que l'on relie les menaces environnementales aux troubles politiques dans le monde et conduirait, par exemple, à des réponses préventives destinées à réduire les effets néfastes des catastrophes naturelles.

La deuxième grande préoccupation a trait à la **bonne gouvernance**. Les experts ont conclu que l'on n'a pas fait d'efforts suffisants pour évaluer la gouvernance publique dans différents pays et qu'il faudrait accorder plus d'aide aux pays en développement dans lesquels l'État a du mal à faire face aux menaces et risques pour la sécurité humaine. De plus, même dans les pays développés, il faudrait que la recherche envisage les causes et les manifestations de la corruption dans les institutions publiques. La question de la corruption a fortement mobilisé l'attention des étudiants comme des experts, étant considérée comme le principal facteur contribuant à la défaillance des États et à la malgouvernance. Les enquêtés ont exprimé une préoccupation particulière au sujet des transitions démocratiques, des situations de post-conflit et de la paix, et de la mise en place d'institutions démocratiques : ce sont des situations délicates pour un pays, et des recherches devraient être menées pour trouver de meilleures solutions à ce qu'on a appelé une transition cruciale. La sécurité humaine sera mieux assurée si elle repose sur des fondations solides et sur un État efficient, capable d'assurer à ses citoyens le bien-être, la justice et le savoir.

Le défaut de bonne gouvernance a non seulement des effets au niveau national, mais peut aussi créer des perturbations internationales. Par exemple, certains experts ont estimé que les inégalités entre Nord et Sud et le déséquilibre de leur rôle dans la gouvernance mondiale exacerbent les insécurités humaines et devraient donc être mieux traitées par des recherches spécifiques. Les sanctions et les mesures d'exécution adoptées par le Conseil de sécurité de l'ONU et la communauté internationale sont un autre thème de recherche possible, afin de mesurer tous les impacts négatifs que peut causer un système international en termes de problèmes humanitaires pour la population civile. Des recherches sérieuses s'imposent donc sur les interconnexions entre sécurité internationale, sécurité publique et sécurité humaine.

La situation politique internationale est indissociable de la **structure économique internationale**. Tous les enquêtés ont demandé des recherches prospectives supplémentaires en vue de mettre en place une « économie/commerce responsable » selon la formule d'un professeur croate d'éducation aux droits de l'homme et à la citoyenneté démocratique. Selon les experts, il faut que les responsables des politiques fassent le point sur la situation économique actuelle, qui révèle un sérieux déséquilibre entre les pays du Nord et du Sud. La recherche devrait porter sur cette inégalité structurelle et trouver des moyens de remédier au problème qui non seulement creuse de plus en plus le fossé entre riches et pauvres mais aussi peut provoquer des conflits armés, comme l'a expliqué un expert britannique spécialiste de la politique et de la sécurité internationales. La finalité des recherches sur l'économie doit être d'élaborer ce qu'un étudiant canadien a appelé un « nouveau paradigme » dans le commerce et le système financier ou au

moins, a-t-il ajouté, « l'ambition de la recherche devrait être de proposer des moyens de contrôler le capitalisme afin de répondre aux besoins de chacun ».

Une autre question économique nécessitant des recherches prospectives axées sur les politiques est celle des **sources d'énergie**. On constate une prise de conscience croissante de la nécessité d'une mise en œuvre ferme et efficiente de la politique de l'État concernant les sources d'énergie disponibles : l'inflation galopante, une crise économique majeure et même la guerre sont en jeu. Il est donc urgent de mener des recherches techniques et scientifiques sérieuses sur les dispositifs d'économies d'énergie et les ressources alternatives. Cette question est particulièrement cruciale pour certaines régions, et à ce sujet le professeur tunisien de relations internationales a souligné la nécessité de mener des recherches prospectives spécifiques sur « les économies arabes après le pétrole ». Il faut que la région arabe accorde une grande attention à l'énergie car le pétrole n'est pas la seule ressource qui risque de causer des problèmes dans le proche avenir : il y a aussi les problèmes de pénurie d'eau.

La question de la **pauvreté** a bien sûr des causes économiques, mais les personnes qui ont répondu au QSH ont suggéré un autre angle intéressant d'analyse de la pauvreté. Une des nombreuses conditions à remplir pour trouver des « systèmes d'atténuation de la pauvreté », pour citer un expert des États-Unis, est que nous comprenions la relation profonde entre éducation et pauvreté. Les chercheurs et les responsables des politiques doivent agir en ayant conscience que l'éducation, comme cela a toujours été le cas et l'est particulièrement aujourd'hui, est la seule solution pour que l'humanité survive et surmonte la grande pauvreté. La recherche doit donc mettre en évidence le fait que les investissements publics et le budget de l'État ne méritent pas la confiance s'ils ne reflètent pas cette conscience.

Certains enquêtés sont allés encore plus loin, soulignant que vu que l'éducation éclaire les esprits et combat l'intolérance par la compréhension mutuelle, la recherche doit être orientée vers une perspective holistique, reflétant les trois éléments de l'éducation, de la tolérance et de la pauvreté. De fait, il y a incontestablement une imbrication entre les trois, en ce que les conditions matérielles (le bien-être économique) ne sont pas indépendantes des comportements intellectuels. Par exemple, un expert a dit que la communauté internationale avait fortement besoin d'« études qui traitent du racisme systémique à l'échelle mondiale, vu son imbrication avec la paupérisation ».

Le processus en cours, et qui s'accélère, de l'**urbanisation** dans le monde appelle aussi une politique de planification valable et ferme. Dans les pays en développement, l'urbanisation non maîtrisée conduit souvent à des conditions de vie précaires, lesquelles génèrent ensuite le malaise social et la violence. Interrogés sur le domaine de la sécurité

humaine qui nécessite selon eux des recherches prospectives, de nombreux enquêtés ont répondu par un seul mot significatif : la « violence ». La violence n'est pas conçue comme menaçant un pays, ou même comme dirigée par l'État contre les individus ; elle est très souvent comprise comme la violence entre individus dans les milieux pauvres et défavorisés. Les **migrations** sont bien sûr liées à ce problème, car elles exacerbent les tensions urbaines. En un sens, les insécurités humaines que l'on peut constater dans les zones à urbanisation anarchique donnent une image très éloquente de l'interconnexion entre toutes les composantes de la sécurité humaine. Les populations qui vivent dans ces zones sont confrontées aux « menaces qui naissent dans les zones urbaines - criminalité et non respect du droit, pauvreté et absence d'accès et d'opportunités, dégradation de l'environnement et effets sur la santé, etc. - comme l'a expliqué un avocat uruguayen. Pour résumer, c'est dans ce type de situation - même s'il ne faut pas négliger la pauvreté en milieu rural - que la dignité humaine est profondément menacée. Des recherches prospectives sont absolument cruciales dans ce domaine, car elles doivent fournir aux décideurs des outils efficaces pour planifier et mener à bien une action préventive.

C'est aussi dans ce contexte que peuvent être mentionnées les questions relatives à la **santé**. Il est parfaitement clair pour tous les enquêtés qu'aucun compromis ne saurait être accepté sur la santé si nous sommes résolus à affronter les insécurités humaines. La recherche scientifique doit se poursuivre, surtout concernant les maladies nouvelles et émergentes telles que le Syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) ou la grippe aviaire. La communauté internationale et les chercheurs doivent aussi tenir compte du développement des nouvelles technologies en génétique. Ces technologies sont encore insuffisamment connues, et les conséquences potentielles par exemple des organismes génétiquement modifiés sur la santé humaine sont donc imprévisibles, ce qui par définition constitue une menace pour la sécurité humaine. La recherche stratégique doit bénéficier de cette nouvelle situation en tant que référence pour les politiques de l'avenir.

Enfin, les recherches doivent se poursuivre sur le VIH/SIDA. La sévérité de cette épidémie doit être contrée par des recherches prospectives visant à offrir un accès universel et d'un coût raisonnable aux médicaments. Dans ce domaine, non seulement la recherche scientifique est nécessaire mais elle doit aussi transcender les intérêts économiques. Il en est de même pour le paludisme.

La dernière question - mais pas la moindre - pour la recherche prospective en profondeur est la « perte de **diversité culturelle** ». Il est significatif que ce problème culturel ait fortement attiré l'attention des enquêtés : dans un monde qui se globalise, il faut particulièrement prendre soin de la diversité. La perte de cette caractéristique humaine essentielle est perçue comme une menace fondamentale, de même

que la perte de biodiversité représente une menace irréversible pour l'humanité. La recherche dans ce domaine doit être fondée sur le « dialogue et la compréhension entre les cultures », comme l'ont dit certains experts et étudiants, en vue d'éviter l'homogénéisation de la pensée.

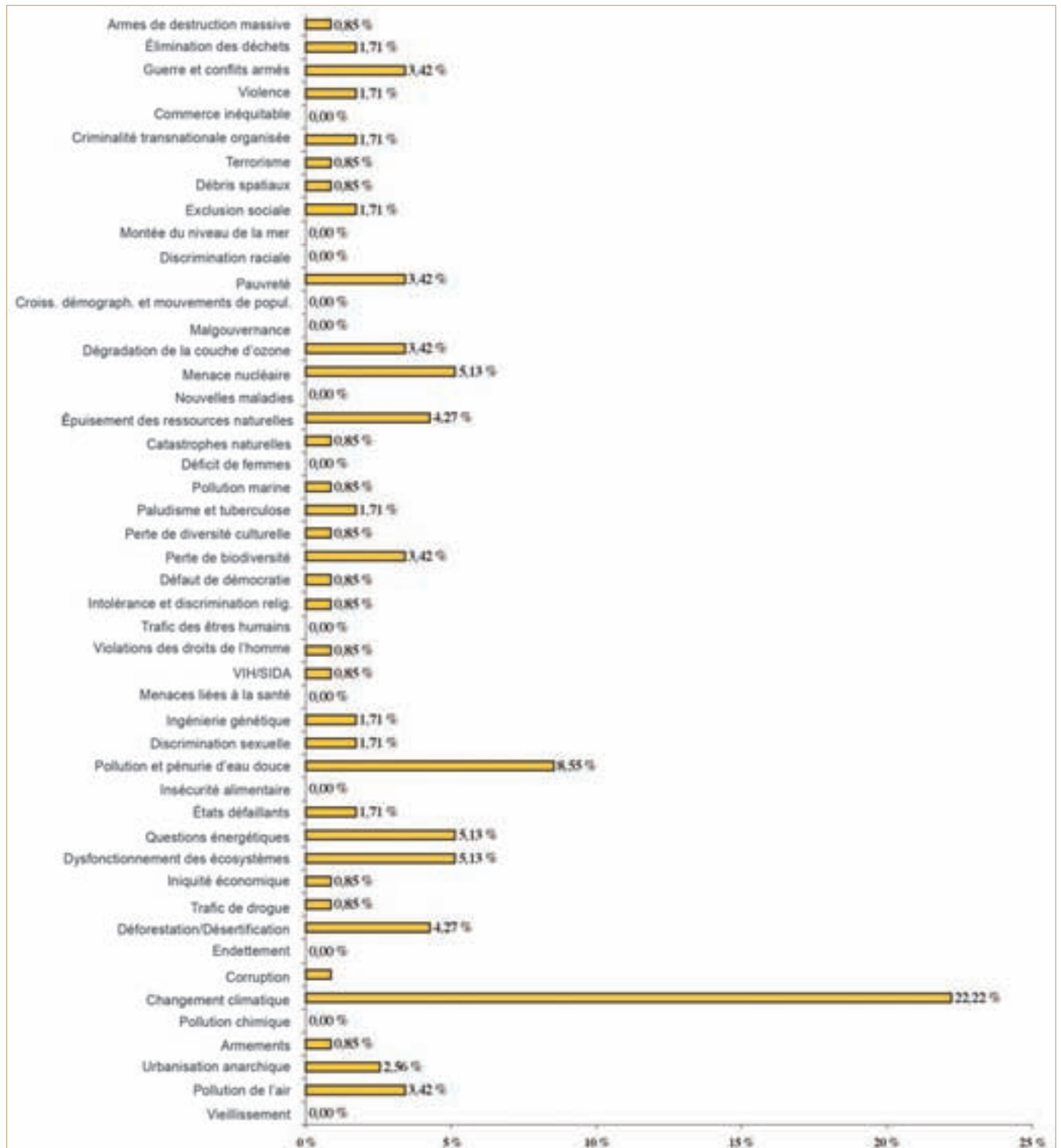
C'est pourquoi des études sur la communication et les médias sont indispensables : les monopoles des médias sont un risque important car une voix unique dans la fourniture de l'information peut très facilement devenir un moyen de manipulation.

Le concept du « point de non-retour » est-il pertinent pour la sécurité humaine ?

La question 15 du QSH, « Pensez-vous que la notion de « point de non-retour » soit applicable à l'analyse de la sécurité humaine ? » a été la plus sujette à controverse. Tout en suscitant de profonds désaccords entre les enquêtés eux-mêmes, elle a aussi provoqué les réactions les plus extrêmes, soit en faveur du concept soit en opposition absolue à celui-ci. Il nous faut cependant mentionner qu'un certain nombre d'enquêtés ont explicitement admis qu'ils n'étaient pas habitués à cette expression, exprimé leurs doutes quant à son implication ou même choisi le silence délibéré comme réponse la plus appropriée. Face à ces réactions, nous ne pouvons que ressentir le malaise suscité par cette question, d'autant qu'elle était complétée par la question 16 : « Énumérez deux risques et menaces concernant la sécurité humaine pour lesquels vous pensez qu'il serait possible d'atteindre un « point de non-retour ». Combien de temps s'écoulerait, selon vous, avant que nous n'atteignons ce point de non-retour ? Vingt ans, cinquante ans, cent ans ? ». Quel est l'objet du concept : sensibiliser, faire peur aux gens avec une vision purement pessimiste et chaotique, ou justifier l'intervention de certains pays ? Est-ce un concept scientifiquement fondé ? Si oui, comment mesurer le « point de non-retour ? Voilà quelques-unes des questions qu'ont soulevées les enquêtés.

Généralement, le « point de non-retour » ou seuil est défini comme les limites de l'action humaine au-delà desquelles les dommages sont irréversibles. C'est le point d'entrée dans une zone grise où l'on sait très peu de choses sur ce qui va venir après. Pour entamer le débat, nous mentionnerons certains enquêtés qui n'ont pas hésité à souligner l'absurdité de ce concept : « D'un point de vue historique, l'idée d'un « retour » à un état antérieur du monde est simplement absurde. D'un point de vue moral, l'idée que « c'était mieux avant » est simpliste et biaisée. Certaines choses irréversibles pourraient être « bonnes » pour l'espèce humaine, et d'autres non. C'est de cela que nous devons nous occuper » a dit un expert français. Dans le même ordre d'idées, un professeur de management de Pologne a ajouté ces détails : « Bien qu'une naïve fixation technologique ne soit pas acceptable, les pronostics pessimistes ne sont pas plus de mise. Non-retour - vers quoi ? En fait, le

Figure 15. Pourcentage par catégorie des réponses à la question 16 : Énumérez deux risques et menaces concernant la sécurité humaine pour lesquels vous pensez qu'il serait possible d'atteindre un « point de non-retour ».



développement humain est une série de « points de non-retour ». Nous ne pouvons pas revenir aux villes médiévales ou aux forêts sauvages en Europe. Mais nous survivons. Ce sont les modes de survie qui changent ». Interprété littéralement, le concept de « point de non-retour » risque en fait d'impliquer une façon de penser révisionniste - dans ce cas, la sécurité humaine serait comprise comme le contraire du développement humain. L'implacable alternative serait alors soit le développement et le progrès, soit la préservation et l'immobilisme, ce qui pour beaucoup est un concept trop simpliste.

Opposés à cette logique apocalyptique, les enquêtés ont voulu continuer d'espérer en un avenir plus brillant pour l'humanité, car la sécurité humaine, par définition, concerne principalement les questions humaines et sociales, et « le social n'a pas de limite précise, ni en intensité ni dans le temps », comme l'a expliqué un sociologue du Costa Rica. Rien dans le domaine social, selon certains enquêtés, n'est irréversible parce que « nous pouvons modifier les comportements humains et les structures » selon un universitaire indien, tandis que l'expert canadien déjà mentionné a répondu : « Les êtres humains s'avèrent très résilients et

novateurs. Ils peuvent reconstruire ce qui a été détruit. Tant qu'existe la volonté, rien n'est irréversible. Même la dégradation de l'environnement n'est pas irrémédiable. Des institutions publiques, politiques et de la société civile peuvent être créées et renforcées pour garantir une action responsable ». Un spécialiste des études sur la politique et la sécurité internationales a enfin admis : « Je ne suis pas entièrement à l'aise avec cette idée d'« irréversibilité ». Assurément, tous les problèmes peuvent être traités et je ne suis pas sûr qu'il soit parfaitement raisonnable de penser en termes de « trop tard ». S'agissant des politiques, je ne pense pas qu'il soit bon de présenter les défis en disant « maintenant ou jamais » ».

Les enquêtés ont aussi soulevé la question de savoir s'il est - ou peut être - techniquement possible de mesurer un tel « point de non-retour ». Même s'agissant du changement climatique, certains experts doutent que les scientifiques puissent, aujourd'hui et dans le proche avenir, prédire avec précision le moment où le point de non-retour sera atteint. Un expert a exprimé sa préoccupation selon laquelle « d'un point de vue scientifique, il est difficile d'identifier des points de non-retour ou des seuils. Il y a donc un danger d'accorder trop d'attention et de discussions à cet exercice, et pas assez aux améliorations effectives ». De même, un universitaire bulgare spécialiste du droit international a dit : « Nous devons être conscients des dangers qu'implique le dépassement du « point de non-retour », mais sur un plan purement intellectuel, comment identifier ce point ? Ne serait-ce pas un « mirage » ? Je ne pense pas qu'il y ait un manque de compréhension ou de désir d'établir des « seuils » - le problème est plus technique : comment y parvenir ? ». Il a aussi expliqué qu'aujourd'hui, un problème peut être considéré comme ayant atteint un « point de non-retour » mais que trente ans plus tard, il pourrait y avoir un remède à ce problème. À l'inverse, il se peut qu'apparaissent de nouvelles menaces majeures que nous n'aurons pas du tout prédites.

Les experts et les universitaires demandent donc à ce que les professionnels qui s'occupent des questions de sécurité humaine fassent preuve de cohérence dans la définition, la méthodologie et le traitement conceptuel de cette expression particulière. Un consultant français en sécurité humaine, relations internationales et économie politique a formulé très clairement cette préoccupation commune : « Le concept peut être utilisé dans le langage courant, mais ce qu'il signifie serait difficile à déterminer dans l'analyse effective des insécurités humaines ou des situations humaines dégradantes et des crises. Sur le plan analytique, il paraît faible : où se situerait ce « point de non-retour » ? Comment le quantifier ? Dans quels domaines et quelles zones ? Il semble même effrayant, d'un point de vue analytique, d'examiner les implications pour la programmation et même au-delà, étant donné que cela semble indiquer une linéarité inéluctable des crises. Le seul domaine où ce concept pourrait peut-être avoir son utilité (et cela reste à discuter) est la question très spécifique du changement

climatique et des défis connexes (désertification ou pénurie d'eau dans une certaine mesure), mais les chiffres et les données sur un phénomène aussi complexe que le réchauffement planétaire font de l'idée de déterminer exactement le « point de non-retour » une gageure scientifique qui ne peut que gaspiller de l'énergie. Il semble aussi que non seulement cette idée favorise la pensée linéaire mais elle considère aussi le progrès technique et scientifique comme une constante, ce qu'il n'est pas. Tout bien considéré, c'est un concept dangereux ». Pour illustrer ce qu'il a qualifié d'« inutilité de ce concept », le même enquêté a pris l'exemple de l'insécurité alimentaire : pouvons-nous appliquer utilement le concept à un tel domaine ? Si oui, le point de non-retour devrait-il être la « mort par privation de nourriture » ?

Il est néanmoins intéressant de noter que même parmi les enquêtés qui rejetaient expressément le concept et ceux qui avouaient leur ignorance ou leur manque de familiarité, beaucoup ont répondu à la question 16 : « Combien de temps s'écoulerait, selon vous, avant que nous n'atteignons ce point de non-retour [concernant les risques que vous avez énumérés] ? Vingt ans, cinquante ans, cent ans ? ». Dans presque tous les questionnaires, le « changement climatique » est mentionné comme la principale menace pour la sécurité humaine à laquelle s'applique la notion de « point de non-retour » (figure 15). Comme on a pu le voir dans une des citations ci-dessus, s'il doit y avoir un point sur lequel même les enquêtés réticents peuvent être prêts à faire une concession, c'est le changement climatique, ou plus généralement l'épuisement des ressources naturelles. Si l'on prend le concept de « point de non-retour » au pied de la lettre, « dans le cas du changement climatique, le point de non-retour a déjà été atteint » a dit un scientifique de haut niveau spécialiste des politiques internationales se référant aux feux de végétation et à la réduction des catastrophes connexes (santé, climat) : pour lui, nous ne disposons que de vingt ans pour résoudre cette question majeure.

Cependant, pour la majorité des enquêtés, il nous reste peut-être, au total, de cinquante à cent ans, en moyenne, avant d'atteindre un point critique. Bien entendu, ces prévisions ne se prétendent pas scientifiquement testées et établies, mais elles sont un moyen de mesurer la sensibilisation et les perceptions psychologiques des experts. D'autres experts ont préféré relier la question du changement climatique à l'insécurité alimentaire, car pour mesurer l'impact réel de ce changement planétaire il faut des données tangibles, comme celles que fournit l'agriculture. De fait, comme l'a expliqué un expert allemand des relations internationales : « La déforestation et la désertification se renforcent mutuellement. Le changement climatique peut rendre irréversible le processus d'érosion des sols. La déforestation accélère le processus de changement climatique et entraîne souvent l'érosion des sols (due au vent et à l'eau) qui réduit la surface des terres arables et la productivité agricole. Il faut donc des stratégies proactives pour faire face aux deux problèmes dans le contexte d'une stratégie

de sécurité humaine qui doit développer sa dimension environnementale, sous-représentée en particulier dans le débat académique sur la sécurité humaine mais aussi dans l'agenda passé des politiques du Réseau de la sécurité humaine ». Dans ce schéma spécifique, si l'on pense au changement climatique par rapport à l'insécurité alimentaire, le temps qui reste n'est plus de cinquante ou cent ans mais est estimé à une vingtaine d'années. C'était aussi l'avis d'un chercheur mexicain spécialisé dans le domaine des catastrophes et de la gestion des risques, qui a estimé que « le modèle reliant le changement climatique à l'insécurité alimentaire montre que dans les deux à cinq prochaines décennies, les principaux pays exportateurs de produits agricoles (Australie, Canada, États-Unis) subiront tous l'insécurité alimentaire et devront importer. Par ailleurs, l'alimentation requiert de l'eau et est considérée comme de l'eau virtuelle. Avec plus de pollution et plus de stress hydrique, les groupes sociaux très vulnérables seront sévèrement touchés par la pénurie alimentaire et les pauvres des zones urbaines sont particulièrement exposés ».

Ce dernier point conduit au problème de l'épuisement des ressources naturelles, qui est aussi une cause de grande préoccupation. En ce qui concerne les ressources en eau et le pétrole, un professeur néerlandais de droit pénal a dit : « La première guerre régionale concernera l'eau ; elle commencera au Moyen-Orient et en Afrique du Centre-Nord. Cela aura aussi des incidences sur les régions productrices de pétrole. Tandis que la lutte pour la croissance matérielle et le bien-être se poursuivra sans relâche, les ressources pétrolières seront épuisées en cinquante ans, mais avant cela, les manœuvres pour mettre la main sur les dernières ressources auront commencé entre les grands pays aux grandes économies ». Il est certain qu'avec la poursuite de la croissance démographique, il y aura une pression croissante sur les ressources naturelles. Même avec le changement technologique, selon certains, cette pression aboutira à l'épuisement des ressources naturelles, dont les énergies fossiles, les forêts et l'eau salubre. La question de l'énergie a aussi à voir avec la surpopulation et l'écologie, à propos desquelles un consultant sur la construction de la paix et les droits de l'homme a donné vingt ans avant que « les dommages causés à l'écosystème ne puissent créer des risques et des menaces, comme la désertification ou la montée du niveau des mers, qui rendront plus ou moins impossible la survie dans certaines zones du monde. Il en résultera des flux migratoires vers d'autres régions, où toutes les personnes ainsi déplacées devront être intégrées car le retour ne sera plus possible ». Pour résumer, le professeur néerlandais déjà cité a dit : « Le matérialisme sera psychologiquement et sociologiquement irréversible. Comme il subsistera, une lutte violente pour les derniers butins est inéluctable » ; un analyste italien des stratégies a conclu : « Si nous ne rejetons pas le paradigme consumériste, nous sommes condamnés à détruire l'écosystème de manière irréversible. Il faut que les pays riches réduisent radicalement leur consommation. L'énergie est fondamentale pour les sociétés avancées et en développement, mais son gaspil-

lage est une menace absolue pour nos enfants. Nos ressources énergétiques sont pour le moment limitées et dans la plupart des cas non renouvelables. Avant que la technologie ne vienne nous offrir une réponse, il nous faut économiser tout le long de la chaîne ».

Le concept de « point de non-retour » est aussi perçu comme un outil analytique opérationnel en sciences sociales. En premier lieu, les experts ont signalé l'iniquité économique et l'exclusion sociale, identifiées comme une cause majeure d'instabilité politique à long terme. Comme indiqué au début de la présente étude, la pauvreté et l'iniquité économique figurent parmi les principales causes de préoccupation pour la sécurité humaine mises en avant par les personnes qui ont répondu au questionnaire, et cela est aussi reflété dans les questions 15 et 16 concernant le « point de non-retour ». À propos de ces questions, l'expert du Costa Rica déjà cité a proposé une analyse éclairante de sa région d'expertise : « Dans des régions telles que l'Amérique latine, la faible attention portée aux problèmes de pauvreté et d'iniquité se reliera beaucoup plus rapidement que prévu aux problèmes d'instabilité politique et économique, qui feront encore plus de tort à la qualité de vie des gens. La région non seulement passera à côté de la prospérité mais tombera périodiquement dans des crises économiques et politiques très sévères. Il y aura des impacts, certes, mais dans une atmosphère d'instabilité permanente ». Selon lui, nous ne disposons que de vingt ans avant que cette situation de transformation sociale incontrôlée n'atteigne un point de non-retour.

Dans le domaine politique, des préoccupations ont aussi été exprimées concernant deux des principales insécurités humaines : la violence, le défaut de démocratie et les États défaillants. Nous ne citerons ici que quelques réponses. Pour un expert tunisien spécialiste de l'Afrique et des États arabes, « Dans la région arabe, le rejet des pouvoirs autoritaires est à son apogée. Le refus des régimes de faire des réformes et les revendications de réforme des peuples ont provoqué des violences dans de nombreux pays, et plus de violences sont à prévoir. Malheureusement, nous ne disposons pas de vingt ans avant que la violence ne devienne encore plus horrible qu'aujourd'hui, et personne ne sait quelles seront les conséquences de cette violence incontrôlée ». Autrement dit, quand la violence vient du défaut de démocratie, elle devient une violence structurelle qui affecte non seulement les individus mais aussi la société et la région dans leur ensemble. À ce titre, elle peut être considérée comme un point de non-retour, en ce sens qu'il est difficile - sinon impossible - de remédier à la violence et la haine profondément enracinées car elles sont transmises de génération en génération. Les enquêtés perçoivent donc comme de très courte durée le laps de temps au bout duquel la violence, si elle n'est pas traitée dans ses causes profondes politiques, risque de devenir un problème structurel.

Il faut donc que les pays affichent une forte volonté politique d'agir dès que le malaise social, politique ou économique se fait ressentir. Pour ce qui est de la violence, il n'y a pas de

doute qu'il faut une réaction immédiate, comme l'a expliqué un professeur soudanais d'études du développement : « Dans les deux cas - la violence et les États défailants - le point de non-retour peut en fait être atteint bien avant que ne se soit écoulé le laps de temps indiqué (vingt, cinquante ou cent ans). Cette remarque est fondée sur l'exemple du Darfour et de la Somalie. Il n'a pas fallu cinq ans pour que ce point apparaisse déjà au Darfour et il en a été de même en Somalie ». Pour démontrer que le concept de « point de non-retour » est aussi pertinent dans le domaine des sciences sociales, il est possible de mentionner un autre exemple persuasif, fourni par le consultant en maintien de la paix et en droits de l'homme déjà cité : « Il y a sûrement aussi une tendance à l'irréversibilité non seulement de phénomènes biologiques, chimiques et physiques, mais aussi de changements socioculturels. Les dommages socio-psychologiques causés à des générations entières d'enfants utilisés comme des enfants soldats pourraient dans certains cas être eux aussi quasiment irréversibles ». Si le changement naturel est irréversible, nous ne devons pas non plus oublier que les bouleversements et les traumatismes psychiques peuvent parfois constituer un point de non-retour définitif.

Pour résumer, même si le concept de « point de non-retour » a été assez critiqué et sujet à controverse pour les raisons exposées ci-dessus, il a au moins une vertu dans le domaine de la sécurité humaine. Il nous fait prendre conscience qu'en ce qui concerne l'humanité, tout changement ou amélioration est possible s'il existe une volonté de toujours mesurer nos actions à l'aune d'une vision globale, à long terme. Comme l'a expliqué en termes concis un professeur spécialiste du changement climatique et de l'adaptation humaine, le concept « attire effectivement l'attention sur le fait que nous nous éloignons peut-être de plus en plus du type de société et de monde que beaucoup de gens veulent créer, et que plus le temps passe, plus il risque d'être difficile de changer de direction. Les actions ont des conséquences, et certaines conséquences des actions actuelles risquent de limiter les options de développement futur ou de faire régresser les sociétés en termes de capacité et de ressources pour obtenir des résultats souhaitables du point de vue de la sécurité humaine ». Pour atteindre cet objectif, il faut que les institutions internationales s'emploient à mettre au point des indicateurs utiles tenant compte à la fois des particularités régionales et des normes universelles, mais ces indicateurs devront aussi être complets et intersectoriels.

Les approches stratégiques et les outils politiques

Le QSH a tenté de déterminer si les experts et étudiants étaient satisfaits du traitement de la sécurité humaine depuis que ce concept est apparu. Il suggérait aussi que les enquêtés présentent leurs propres propositions sur les approches à adopter. Le terme « approche » a été préféré à « solution », par exemple, parce que la sécurité humaine, en tant que concept dont la force tient à ce qu'il permet une large compréhension des réalités humaines, doit être abordée et analysée avec un esprit ouvert et des moyens flexibles et inventifs. Des réponses très variées ont de fait été données à ce qu'on peut appeler des questions méthodologiques, s'agissant de la meilleure approche de caractéristiques particulières de la sécurité humaine.

Adopter une approche interdisciplinaire à travers les Objectifs du Millénaire pour le développement

Le QSH illustre un très large consensus sur un certain nombre de principes pour faire face aux défis de la sécurité humaine. Ces défis ont des causes multiples, liées entre elles, et il faut donc que les solutions soient interdisciplinaires, englobant un large éventail d'acteurs. Il a été reconnu presque unanimement que si l'aspect holistique et la définition flottante de la sécurité humaine sont un problème qui continue de susciter des critiques et des doutes quant à l'efficacité du concept, c'est précisément son ampleur et son caractère multidimensionnel qui lui confèrent sa pertinence. Plusieurs enquêtés ont souligné l'impossibilité épistémologique d'isoler la promotion des droits de l'homme, par exemple,

du développement humain : si nous voulons les droits de l'homme, nous devons aussi atténuer la pauvreté humaine. Cette interdisciplinarité et cette inclusivité sont au cœur même du concept de sécurité humaine. Dans cette perspective, c'est « une approche intégratrice qui rassemble la multiplicité des défis auxquels sont confrontés les individus et les communautés et qui, en tant que telle, reconnaît les liens entre la sécurité, le développement et les droits de l'homme », selon la définition donnée par un expert allemand spécialiste des États arabes.

En conséquence, comme l'a dit un expert spécialiste de l'Afrique et de l'Europe : « Les approches interdisciplinaires sont cruciales simplement pour être sûr de traiter toutes les questions, de passer en revue toutes les interconnexions, et surtout de ne pas faire de tort lorsqu'on essaie de faire le bien. Les approches ciblées sur un seul sujet peuvent être importantes, mais la coordination et l'intégration, quand elles sont possibles et bénéfiques, sont l'essentiel. Cela est particulièrement vrai quand on a affaire à des questions complexes, ce qui est précisément le but de la sécurité humaine, car la sécurité humaine est un concept complexe, et un objectif complexe à opérationnaliser, à mettre en œuvre et à atteindre ». Pour certains experts, cela implique même une révision de certains aspects de l'approche globale de la sécurité humaine à l'ONU, particulièrement dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), comme nous allons le voir.

De plus, quand on leur a demandé quelles approches et politiques étaient à leur avis les mieux à même de répondre aux risques et menaces concernant la sécurité humaine, les enquêtés ont placé au premier rang l'« éducation » et l'« approche interdisciplinaire », alors que l'« approche normative » est controversée vu qu'elle est perçue à la fois comme importante (voir 1^{er} rang, figure 16) et comme moins pertinente (voir 10^e rang, figure 16). Pour justifier ce choix délibéré, les enquêtés ont le plus souvent fait valoir qu'à l'heure actuelle, il n'y a pas de temps pour débattre de la définition ou des critères normatifs ; la communauté internationale doit s'attacher à adopter une politique spécifique fondée sur une approche interdisciplinaire. Autrement dit, l'approche normative a été perçue comme trop théorique et abstraite, et critiquée par un certain nombre d'enquêtés comme n'étant la méthode ni la plus apte ni la plus appropriée pour traiter les questions difficiles et urgentes.

En revanche, l'approche interdisciplinaire est comprise comme une approche complète orientée vers des solutions, qui inclut les considérations culturelles, sociales, économiques, politiques et environnementales de la sécurité humaine, tandis que l'éducation est considérée comme la principale priorité dans la recherche de la sensibilisation et de la responsabilisation. Comme l'a expliqué le professeur néerlandais de droit pénal, il nous faut mettre en place « une éducation et une sensibilisation concernant la menace représentée par la surexploitation de la Terre. Il est impératif de changer les valeurs publiques et les distinctions sociales : avoir une plus grosse voiture et une plus grande maison n'est plus « chic ». Cela implique un énorme investissement dans l'éducation, si un tel investissement est possible ».

Un autre élément qui montre l'importance accordée aux approches interdisciplinaire et éducative est constitué par les réponses à la question 21 : « Pensez-vous que les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) traitent efficacement des menaces et des risques majeurs pour la sécurité humaine ? ». Il est assez intéressant de noter que c'est à travers le prisme de l'« interdisciplinarité » que les enquêtés ont analysé l'efficacité des OMD. D'une part, et de manière très convaincante, un économiste jordanien a répondu que les OMD sont efficaces « parce qu'ils traitent des droits/besoins fondamentaux de l'éducation, de la santé, de l'emploi et du niveau de vie ». En disant cela, il a souligné que sans une approche globale, la mise en œuvre de la sécurité humaine ne saurait réussir. Pour d'autres enquêtés, il est encore besoin de compléter les objectifs existants par « des questions importantes comme la gouvernance, les droits politiques, les droits et la diversité culturels, et la solidarité entre les peuples », comme l'a dit un expert, de façon que les responsables des politiques perçoivent réellement la nécessité de travailler dans une optique intersectorielle.

Mais, d'autre part, il est tout aussi intéressant de noter que pour certains experts les OMD n'abordent pas la sécurité humaine, parce que « même si les OMD sont une étape importante du traitement des principaux risques et menaces pour la sécurité humaine, ils ne sont pas suffisants car ils envisagent les défis à la sécurité humaine séparément au lieu de les traiter comme des menaces et des défis liés entre eux, se renforçant mutuellement », comme l'a dit un expert spécialiste de l'Asie et du Pacifique. Un consultant en sécurité humaine et politique internationale a expliqué : « Si les efforts accomplis au titre de chaque objectif ne se soucient pas de ce qui est fait sur d'autres points de l'agenda, alors les OMD sont essentiellement un agenda de développement et non un agenda de sécurité humaine : ils ne couvrent que les « questions de besoins » ».

Ces deux groupes contradictoires d'opinions reflètent une faiblesse interne de la Déclaration du Millénaire elle-même car, selon de nombreux enquêtés, il n'a pas encore été établi dans le monde entier d'actions spécifiques visant à mettre en œuvre les objectifs déclarés. Aucune réalisation tangible des objectifs n'a encore été constatée, et cela est dû au fait que « l'on a trop mis l'accent sur les objectifs et pas assez sur le processus permettant de les atteindre », selon un expert spécialiste de la région européenne. Pour un professeur des États-Unis enseignant le changement climatique, « les Objectifs du Millénaire pour le développement sont excellents en soi, mais leur réalisation exigera une approche intégrée visant à traiter les multiples menaces concernant la sécurité humaine. Réduire de moitié la pauvreté exigera non seulement une aide internationale au développement, mais aussi un changement spectaculaire de notre façon de penser la sécurité humaine et les interconnexions du bien-être des individus ».

Pourtant, ces objectifs fondamentaux sont perçus comme un outil crucial des politiques, de même que comme un terrain commun essentiel pour la mise en œuvre de la sécurité humaine, car alors qu'il reste encore à mettre en place les moyens pratiques, la communauté internationale doit se mettre d'accord sur un agenda qui donne aux menaces et aux risques pour la sécurité humaine la première place dans le processus de décision. Ainsi, comme l'a expliqué un expert spécialiste des États arabes, « les Objectifs du Millénaire pour le développement sont une plate-forme symbolique pour tous ceux qui se consacrent à la tâche de créer un monde meilleur. Ils proposent un langage commun et des objectifs communs. Et même s'il est très difficile de les atteindre, ils sont facilement compréhensibles pour quiconque, ou presque, les lit ». Cette opinion était partagée par le professeur soudanais d'études sur le développement : « L'intervention de l'ONU dans toutes les questions de sécurité humaine est essentielle et elle ne peut avoir lieu qu'en garantissant que tous les États membres acceptent la sécurité humaine et s'emploient à la mettre en œuvre ». Pour lui, les OMD constituent en substance le cœur même du concept de sécurité humaine : « Les huit objectifs ne

Figure 16. Nombre des réponses, par catégorie et par rang (1^{er}, 2^e, 3^e et 10^e rangs), à la question 6 : Quelles sont à votre avis les approches et les politiques les mieux à même de répondre aux risques et menaces concernant la sécurité humaine ?

Question 6				
Quelles sont, à votre avis, les approches et les politiques les mieux à même de répondre aux risques et menaces concernant la sécurité humaine ? (nombre de réponses par catégorie et par rang)				
	1 ^{er} rang	2 ^{ème} rang	3 ^{ème} rang	10 ^{ème} rang
Approche normative	25	14	12	27
Approche de précaution	15	13	10	18
Approche éthique	14	22	21	17
Approche interdisciplinaire	36	23	12	11
Mise en réseau régionale	12	21	22	9
Indicateurs de la sécurité humaine	17	18	34	12
Système d'alerte	8	17	11	21
Action de plaidoyer	3	6	19	20
Education	38	17	19	2
Formation	4	15	9	21
Total	172	166	169	158

peuvent être atteints si les communautés locales ne sont pas dans une situation de sécurité, si la violence envahit toute la vie quotidienne, si la pauvreté et la corruption règnent dans la société et si l'État ne réussit pas à protéger ses citoyens et à leur fournir les moyens nécessaires pour mener une vie décente ».

Promouvoir une approche régionale

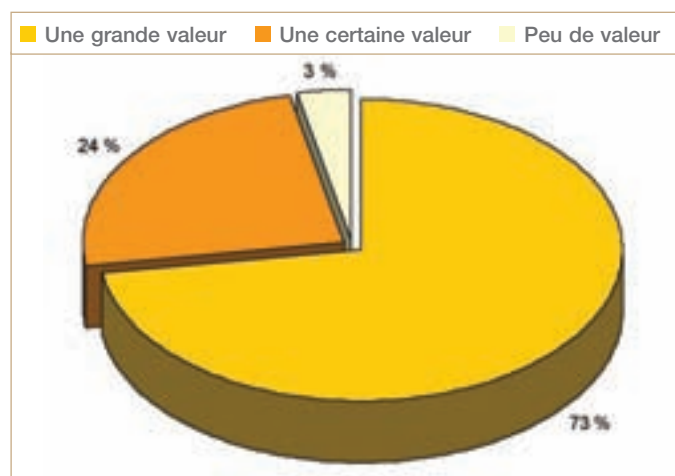
Parallèlement à cette approche holistique, le QSH soulignait aussi l'importance d'une approche régionale dans un contexte où absolument aucun pays ne peut aujourd'hui prétendre maîtriser aucune question par ses propres moyens. Tous les problèmes liés à la sécurité humaine, sans parler des questions environnementales, sont forcément des problèmes transnationaux dans l'actuel contexte globalisé. Concernant cette conception, un expert des États-Unis a souligné qu'« il faut reconnaître que la sécurité humaine en Europe, par exemple, est étroitement liée à la sécurité d'autres zones et régions. Les politiques et les pratiques ont des effets lointains, reliés par les processus de mondialisation et de changement environnemental. Non seulement les Européens influencent la sécurité humaine d'individus dans des régions lointaines du monde, mais les résultats dans d'autres zones peuvent aussi influencer la sécurité humaine des Européens ». Aussi, plus de 70 % des personnes qui ont répondu au questionnaire ont sans hésiter accordé une grande valeur à l'approche régionale (figure 17), 24 % choisissant la réponse « une certaine valeur ».

Mais là encore, l'aspect pratique est celui qui a le plus attiré l'attention des enquêtés. Comment donner à une approche régionale les moyens voulus pour qu'elle devienne un outil réel et efficace concernant les questions de sécurité humaine ? Cette question du renforcement des capacités est constamment soulignée car il y a consensus pour estimer que « l'UNESCO, de concert avec les institutions nationales, devrait faire plus d'efforts et mettre plus fortement l'accent sur la production de connaissances qui permettraient aux institutions locales et nationales, dans différentes régions du monde, de faire face aux contraintes auxquelles sont

confrontées ces sociétés ; un effort particulier devrait être fait pour reconnaître et intégrer les savoirs locaux autochtones dans ces activités afin d'atteindre les objectifs souhaités », comme l'a dit le professeur soudanais déjà cité.

Bien que cela puisse être assez facilement accompli par les États membres de l'Union européenne, les enquêtés ne savaient pas si l'Asie, par exemple, pourrait mettre en œuvre une telle approche, car « la plupart des États d'Asie ne disposent pas des moyens nécessaires pour apporter leur aide à ceux qui en ont besoin », selon le professeur canadien de sécurité internationale déjà cité. « Mais ils peuvent travailler ensemble à la constitution d'une communauté de sécurité, d'abord et avant tout pour éviter les guerres ou les conflits armés. La communauté de sécurité permettrait en outre aux États membres de promouvoir la démocratie et d'assurer le développement économique. Des pays comme le Japon et la Chine pourraient assumer une fonction de leadership » a-t-il ajouté.

Figure 17. Nombre et pourcentage des différentes réponses apportées à la question 9 : Quelle valeur attribueriez-vous à une approche régionale de la sécurité humaine ?



Réponses à la question 9	Nombre d'experts	%
Une grande valeur	129	73 %
Une certaine valeur	43	24 %
Peu de valeur	6	3 %
Total	178	100 %

Cependant, une approche régionale de la sécurité humaine se heurte inévitablement à un principe politique sur lequel aucun État n'est actuellement disposé à transiger : celui de la souveraineté des États. De fait, beaucoup d'enquêtés ont exprimé leur préoccupation au sujet du conflit théorique entre ces deux concepts, et estimé que même si « une approche régionale est extrêmement importante parce que nombre des menaces auxquelles les individus sont exposés (telles que la maladie, la dégradation de l'environnement, la criminalité, la traite et autres formes de migration forcée, etc.) ne s'arrêtent pas forcément aux frontières des États, il reste très difficile de la mettre en œuvre en raison des questions de souveraineté, questions dont le gouvernement national et/ou local a la charge », a dit un expert spécialiste de la région Asie-Pacifique. En dépit de cette difficulté, l'approche régionale retient certainement l'attention et emporte la conviction des experts comme des étudiants, certains soutenant qu'il s'agit d'une fausse contradiction. Comme l'a dit un étudiant autrichien, « de par leur souveraineté et leur indépendance, les États ont particulièrement, vis-à-vis de leurs peuples, le devoir d'améliorer constamment le bien-être de leur population ».

Un autre enquêté a même proposé une solution qui inverse précisément la perspective dualiste traditionnelle de la souveraineté des États contre l'approche régionale. De fait, un professeur iranien en sécurité humaine et développement humain a expliqué que « plaider pour la sécurité humaine auprès des institutions régionales qui sont les mieux placées pour répondre aux menaces régionales et locales sera un moyen d'unir les pays du Sud, de les impliquer aussi dans la sécurité humaine, de façon que celle-ci ne reste pas une question d'intervention des pays du Nord au nom de la responsabilité de protéger. Pour cela, nous avons besoin de renforcer les capacités des organisations régionales et de conduire un apprentissage interrégional entre pairs de façon que les pays apprennent les uns des autres les meilleures pratiques de prévention et d'adaptation dans le cadre de l'élaboration d'un programme d'enseignement ». C'est donc précisément en renforçant la coopération régionale et en lui donnant des moyens juridiques que les États pourraient, avec leurs voisins, devenir des acteurs influents de la sécurité humaine, capables de dialoguer d'égal à égal avec la communauté internationale. Le professeur iranien a ajouté que cette prise de conscience serait d'autant plus facile à promouvoir que « certains travaux sont déjà en cours dans ce domaine pour ce qui est des défis les plus clairement transnationaux comme le VIH/SIDA. Il pourrait donc être utile de s'appuyer sur ces activités en soulignant leur réussite et leur impact ».

Autonomiser la société civile

Comme il a été souligné au début de cette étude, un État qui fonctionne bien est un élément indispensable de la mise en œuvre de la sécurité humaine. De plus, la plupart des personnes qui ont répondu au QSH conçoivent ce processus

comme un dialogue constant et dynamique entre d'une part un État fonctionnant bien avec une bonne gouvernance et d'autre part une forte société civile comprenant universitaires, ONG, dirigeants communautaires, et tous les types d'associations et de praticiens qu'il faut associer au dialogue conduisant à la prise des décisions.

Une grande importance est donc attribuée à la confiance mutuelle entre les autorités nationales et les institutions de la société civile. « Quand les institutions de l'État fonctionnent bien, elles ne risquent guère de s'effondrer ou d'adopter des moyens répressifs. Un système de partis politiques éprouvé travaille aussi efficacement pour représenter les intérêts des citoyens ou des êtres humains pris individuellement. Dans beaucoup de pays où la pauvreté reste très répandue, les organisations de la société civile doivent disposer des moyens nécessaires pour contrebalancer les riches qui tendent à privilégier leurs propres intérêts matériels aux dépens des pauvres », comme l'a dit l'expert canadien. C'est aussi une approche « fonctionnelle », orientée vers les politiques, qui vise à améliorer les performances de certains acteurs dans le cadre des paramètres politiques, juridiques ou pratiques considérés comme des réalités actuelles. Selon cette approche, l'objectif devrait être de générer de nouvelles idées utiles à l'élaboration des politiques - par exemple, comment améliorer la coordination entre les acteurs, et comment améliorer l'efficacité de la réduction de la pauvreté. Cette approche accepte fondamentalement comme une réalité le cadre et les postulats des politiques en vigueur.

En second lieu, il y a une « approche critique », qui remet en question les présupposés des politiques en vigueur et les structures politiques. Un fonctionnaire de l'ONU spécialiste des études de politique et de sécurité internationale a expliqué que « si les changements structurels peuvent aussi être importants, la réalité est que ces changements (par exemple la révision de la nature du système économique/commercial international ; la révision de la notion de souveraineté des États de façon à imposer aux États des obligations plus contraignantes en matière de respect des droits de l'homme) n'ont guère de chances d'intervenir à court terme. Il faut donc que les gens s'attaquent eux-mêmes aux insécurités humaines - et il faut en conséquence leur en donner les moyens ». Une attention particulière est accordée à la formation et la sensibilisation, considérées comme les moyens les plus participatifs générés par et dans les peuples et les communautés mêmes. À ce propos, certains experts ont suggéré l'idée d'un effort indispensable pour connecter différentes sociétés civiles dans différentes régions du monde, parce qu'elles n'ont pas forcément toutes la même vision et la même conscience dans le domaine de la sécurité humaine. L'objectif final est, bien entendu, de permettre à la société civile de dialoguer et de négocier avec les décideurs. Par exemple, comme l'a suggéré le professeur tunisien de relations internationales déjà mentionné, « il faudrait une plus grande implication de la

société civile des pays du Nord dans l'éducation des gens aux causes et conséquences de l'insécurité humaine dans les pays du Sud, de façon que l'opinion publique/l'électorat des pays du Nord fasse pression sur les gouvernements élus afin qu'ils adoptent des politiques appropriées visant à réaliser la sécurité humaine dans les pays du Sud ».

Enfin, le moyen de parvenir à ce résultat pourrait être « les médias, qui pourraient jouer un rôle important dans la sensibilisation. La réaction du public à la catastrophe du tsunami, par exemple, indique que les gens sont disposés à apporter leur aide quand ils prennent conscience de l'existence d'un problème. Il faudrait sensibiliser les gens au fait que des millions d'êtres humains vivent dans des situations analogues depuis des générations, a ajouté le même enquêteur.

Le rôle de l'UNESCO et ses compétences uniques

Pour ce qui est du rôle de l'UNESCO dans la promotion de la sécurité humaine, le QSH semble indiquer un fort soutien pour un rôle concernant strictement les compétences de l'UNESCO. « Etant donné la complexité de la sécurité humaine, il est important que l'UNESCO (comme tout autre organisme des Nations Unies) se concentre sur ce qu'elle fait le mieux. Cela ne veut pas dire qu'il ne doit pas y avoir de coopération inter-agences et intersectorielle ; au contraire, il est essentiel de coordonner les différentes approches pour éviter les doubles emplois et chevauchements et garantir l'efficacité » a dit un expert spécialiste des États arabes. Cette remarque a généralement été appuyée par toutes les personnes qui ont répondu au QSH, affirmant que vu que le mandat de l'UNESCO couvre des domaines qui sont d'une extrême importance pour la préservation de la sécurité humaine, l'Organisation doit se concentrer sur ses tâches uniques et spécifiques. Cependant, comme le montrent les considérations qui suivent, ces compétences sont parfois conçues beaucoup plus largement qu'on ne le pense habituellement.

S'attaquer aux causes profondes de l'insécurité humaine : le dialogue interculturel

Beaucoup d'enquêtés ont souligné que pour traiter la question de la sécurité humaine, l'UNESCO doit indiquer clairement à toutes les parties prenantes que sa valeur ajoutée est la capacité de comprendre complètement les causes profondes de la sécurité humaine, et non pas simplement de faciliter ses conséquences et manifestations. Autrement dit, l'UNESCO doit s'affirmer comme une référence intellectuelle qui aide les autres organisations à améliorer les conditions de vie, de pensée et d'action. Comme l'a dit un juriste serbe spécialiste du droit public et international, « L'UNESCO est dans une position unique pour aborder les questions relatives à la sécurité humaine sans être liée par les préoccupations traditionnelles concernant la violence. Autrement dit, l'UNESCO peut s'occuper de ce que certains appellent la « violence structurelle », à savoir le résultat et la solidification de la violence antérieure. Celle-ci est logée dans l'esprit des hommes et en conséquence,

une organisation qui depuis le début s'est engagée à combattre l'idée de la guerre dans l'esprit des hommes doit avoir pour mission de traiter les problèmes de la violence structurelle ».

Il y a une forte prise de conscience que la sécurité humaine, en tant que concept réaliste et inclusif, requiert une profonde compréhension de toutes ses implications pour les peuples, et que la mise en œuvre de ce concept n'est pas possible sans impliquer les peuples eux-mêmes, par le dialogue et l'échange d'expériences. À ce propos, le professeur des États-Unis enseignant le changement climatique est allé jusqu'à parler de l'« approche spirituelle » que l'UNESCO devrait promouvoir lorsqu'elle traite de la sécurité humaine. Selon lui, une approche spirituelle de la sécurité humaine « fait appel aux sagesses communes aux religions, centrée sur le développement personnel et le développement psychologique. Les notions de « nous contre eux » et d'« allié contre ennemi » sont au cœur du « droit de vivre à l'abri de la peur et du besoin » de la définition de la sécurité humaine, et on ne saurait les aborder uniquement par des approches normatives et éthiques, ou uniquement par un développement économique ou social accru. Les menaces pour la sécurité humaine qui sont extérieurement visibles représentent des croyances et des valeurs internes, et transformer ces croyances et valeurs pour encourager la tolérance de la diversité et la reconnaissance des interconnexions entre les gens et entre les lieux exigera à la fois des transformations internes et des transformations externes ». Pour la majorité des experts, il ne fait aucun doute que la sécurité humaine est un des défis culturels et intellectuels auxquels est confronté notre monde aujourd'hui. Un professeur iranien spécialiste de la région européenne a parlé d'une « asymétrie qui existe dans les voix, les choix et les opportunités des gens, selon qu'ils vivent dans des sociétés industrialisées ou dans des sociétés en développement ». Ainsi, « l'UNESCO est à même de mettre en lumière les asymétries existant entre peuples, nations et régions en général, qui sont à la racine de problèmes plus spécifiques et concrets comme la pauvreté, le chômage, les violations

des droits de l'homme, etc. Ces problèmes peuvent cependant être traités par des institutions plus spécialisées, l'UNESCO fournissant le cadre moral et normatif » a-t-elle ajouté. À long terme, c'est le rôle de l'UNESCO de combattre l'intolérance et la discrimination religieuse générées par l'ignorance mutuelle.

Dans cette perspective, le mot « dialogue » a souvent été utilisé par les enquêtés comme le moyen le plus approprié pour atteindre l'intellect des gens et leur façon de penser. Le dialogue a aussi été considéré comme un outil fiable pour comprendre les causes fondamentales des conflits dans le monde. Comme l'a expliqué un chercheur, « le rôle de l'UNESCO dans la promotion de la cause de la sécurité humaine devrait peut-être consister à préconiser une approche globale de la promotion de la sécurité de l'individu. Cela implique que l'accent soit mis sur la nécessité de relier la sécurité aux préoccupations relatives au développement et que soient promus le dialogue et la compréhension à travers les divisions ethniques, culturelles et religieuses - pour s'attaquer aux causes profondes des conflits ». Ce qui est précisément en jeu, c'est le défi que doit relever l'UNESCO pour faire prendre conscience que notre monde est aujourd'hui un village communautaire. Autrement dit, « L'UNESCO est peut-être en mesure de traiter les causes profondes de l'insécurité et d'utiliser ses ressources pour promouvoir des échanges culturels et religieux susceptibles de favoriser un plus grand sentiment communautaire, et de combattre les inégalités et préjugés réels ou perçus », comme l'a indiqué un professeur canadien enseignant la sécurité et la gouvernance mondiale.

Mais quelles formes peuvent prendre les initiatives spécifiques de l'UNESCO ? Les enquêtés ont vigoureusement exprimé leur souci que l'UNESCO s'acquitte de son mandat consistant à créer des conditions favorables pour tous les aspects de l'éducation. Non seulement l'éducation doit être universelle, mais il faut aussi qu'elle soit orientée dans une certaine direction de sorte que les enfants et les jeunes se préoccupent de la paix et des valeurs humaines fondamentales. De fait, l'UNESCO doit, selon le professeur croate déjà mentionné, s'attaquer à la « marginalisation des discours critiques dans l'éducation et la formation » et elle a aussi le devoir de mettre en place « l'éducation aux droits de l'homme, à la démocratie, à la citoyenneté, au pluralisme et à la paix... car le néolibéralisme (conjugué avec des tendances conservatrices et le *technocratie*) menace sérieusement l'éducation. Le processus d'acquisition de nouvelles connaissances et compétences devient de plus en plus chaotique, plat et pauvre en idées productives et en critique. L'éducation est de moins en moins un droit universel de l'être humain. Elle a été transformée en un simple instrument de satisfaction des besoins du marché - une marchandise ». Autrement dit, l'UNESCO doit servir d'unité de contrôle dans le domaine de l'éducation, prenant des mesures négatives de défense, mais aussi adoptant des mesures positives de mise en place de disciplines nouvelles et

enrichissantes. Par exemple, comme l'a suggéré un professeur indien de sécurité internationale, « l'UNESCO devrait faire quelque chose pour que la sécurité humaine et la bonne gouvernance soient enseignées à l'école et à l'université. Il faut qu'elle demande aux gouvernements d'améliorer l'éducation civique et la compréhension de la politique mondiale ».

La proposition relative à l'éducation civique mérite une plus grande attention dans la mesure où la compétence de l'UNESCO est concernée. Cette discipline apporte aux élèves des connaissances sur les mécanismes politiques, les institutions et les droits et devoirs des citoyens dans leur propre pays et société, mais aussi dans d'autres pays. Pour dire les choses autrement, si le programme scolaire d'éducation civique est bien conçu et enseigné, cette discipline peut déterminer le comportement humain dans le contexte des institutions étatiques ainsi que dans la société civile, grâce à une compréhension plus profonde de ce qui est en jeu dans les questions mondiales telles que la sécurité humaine. Mais quelle organisation peut aider les autorités nationales à mettre en œuvre ce thème sinon l'UNESCO, « dont les parties prenantes diffèrent de celles des autres organisations internationales et sont donc plus proches de la relation entre le gouvernement et les citoyens, habituellement négligée par les membres de l'exécutif qui fournissent la plupart des représentants des gouvernements dans les organisations internationales ? » a demandé le juriste serbe déjà cité. Parce que l'UNESCO promeut le savoir scientifique en général et les attitudes civiques responsables, elle est mieux placée pour donner aux citoyens les moyens de devenir des participants actifs face aux défis mondiaux actuels au niveau national comme au niveau international.

Renforcer l'éducation, la formation et la recherche

Les domaines de l'éducation, de la formation et de la recherche sont apparus comme les trois piliers de la légitimité de l'UNESCO dans le domaine de la sécurité humaine. A travers eux, l'Organisation peut incontestablement prouver sa valeur ajoutée. Prié de développer ses vues sur l'action future de l'UNESCO dans le domaine de la sécurité humaine, l'avocat uruguayen déjà mentionné a significativement cité l'ancien président du Pérou, Alejandro Toledo, concernant les défis pour la région latino-américaine : « Il ne suffit pas de bâtir des écoles, des routes ou des ponts pour inaugurer, poser une plaque et faire la une des journaux. Le défi pour les partis politiques et leurs dirigeants est d'investir agressivement dans l'esprit des gens. Je sais qu'investir dans l'éducation n'est pas très séduisant, car le rendement est à moyen et à long terme. Mais il n'y a pas d'autre solution ». Le mandat de l'UNESCO est, selon tous les experts, d'intervenir dans le domaine éducatif afin de répondre aux menaces pour la sécurité humaine de façon quelque peu « indirecte ». En gardant cela à l'esprit, et en rappelant que la figure 16 indiquait le pourcentage de

réponses à la question portant sur les approches les mieux à même de répondre aux risques et menaces concernant la sécurité humaine, l'« éducation » étant placée au premier rang, nous pouvons imaginer l'importance du rôle que peut jouer l'UNESCO.

Premièrement, l'éducation peut aider à faire prendre conscience en général du concept de sécurité humaine : il faut qu'il y ait ce qu'un expert a appelé « une action globale de plaidoyer, de promotion et de sensibilisation *au concept lui-même* ». Même si de nombreuses critiques ont été formulées concernant la définition théorique du concept de sécurité humaine, et donc l'absence d'action spécifique dans ce domaine, l'UNESCO doit poursuivre son travail intellectuel sur l'aspect conceptuel dans le cadre de son devoir de sensibilisation. Pour réussir dans cette tâche, il faut que l'UNESCO assure aussi, « au niveau des pays, la formation de formateurs et d'enseignants afin de sensibiliser les populations concernées aux menaces pour la sécurité humaine et à leurs causes profondes », a ajouté le même expert. Pourtant, comme l'a spécifié un autre expert spécialiste de l'Indonésie, cette formation doit « dépasser la rhétorique de la sécurité humaine et développer le concept par des applications et des exemples. L'UNESCO est à même d'aider à définir nombre des risques courus par les individus et les communautés comme des menaces pour la sécurité humaine, et d'attirer l'attention sur les implications plus larges pour la société collective ».

La question de la mise en place de programmes d'enseignement spécifiques est cruciale, surtout parce que entre autres fonctions, l'UNESCO doit traiter les questions pour lesquelles il n'existe pas de solution unique ou « scientifique », comme les problèmes de l'intolérance, des discriminations et de la violence. De fait, à la question 22, « Énumérez trois risques et menaces concernant la sécurité humaine auxquels l'UNESCO est à votre avis bien placée pour répondre », une majorité d'experts et d'étudiants ont répondu : la perte de diversité culturelle, l'intolérance et la discrimination religieuse, les violations des droits de l'homme et la discrimination sexuelle (figures 18 et 19).

De plus, le domaine de compétence de l'UNESCO dans le traitement des questions de sécurité humaine ne se limite pas à ce qu'on appelle ordinairement les sciences sociales et humaines. Par exemple, il est significatif qu'une beaucoup plus grande proportion d'étudiants que d'experts considère que le changement climatique relève aussi du domaine de compétence de l'UNESCO. Il se peut qu'ils aient pensé que ce que les experts considèrent comme une question relevant des sciences exactes et naturelles, sous l'angle strictement scientifique, est aussi et avant tout un problème qui requiert une éducation et une sensibilisation. Bien entendu, le réchauffement mondial et le changement climatique doivent être traités par les scientifiques et les laboratoires, mais si les préoccupations du public et sa compréhension du problème n'étaient pas promues par

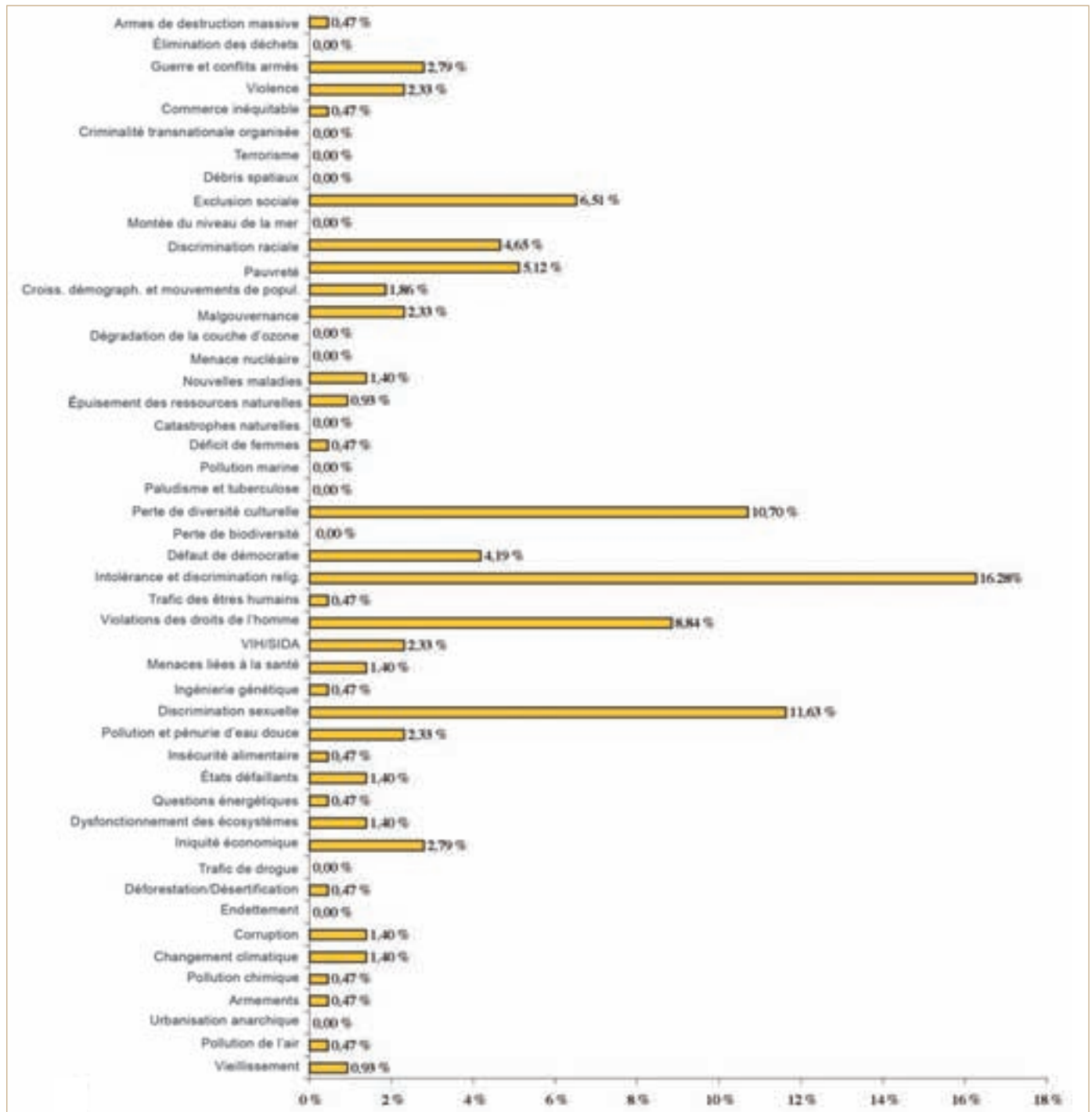
une politique de sensibilisation, les sciences exactes et naturelles n'auraient aucun impact. « L'éducation donne aux gens les moyens de susciter des changements et d'améliorer leur situation, mais elle les informe aussi sur des risques et des menaces dont ils n'auraient peut-être pas connaissance », comme l'a dit un étudiant autrichien.

Enfin, aux niveaux régional et local, les programmes de formation et l'éducation devraient « former les membres de la société civile, les universitaires et les représentants des gouvernements aux thèmes de négociation et de prévention des conflits ou autres questions spécifiques de l'agenda de la sécurité humaine dans telle ou telle région (trafic d'armes, gouvernance du secteur de la sécurité et institutionnalisation, etc.) », selon un journaliste chilien spécialisé dans les relations et la sécurité internationales.

Pour traiter les risques et menaces pour la sécurité humaine tels que le changement climatique, mais aussi d'autres menaces sociales, l'UNESCO se doit, selon les personnes qui ont répondu au QSH, de mener et d'encourager des recherches appliquées conduisant à des résultats spécifiques. La recherche est envisagée en tandem avec l'éducation, dans la mesure où le mandat de l'UNESCO est concerné. Un membre d'une ONG a expliqué que « l'outil le plus puissant dont dispose l'UNESCO est son aptitude à réunir les parties concernées pour faciliter le dialogue, le discours, la recherche et l'action ». Il a ajouté : « À mon sens, l'UNESCO est le « curateur » de la race humaine et à ce titre elle doit utiliser ses pouvoirs pour favoriser la génération de nouvelles connaissances en aidant à formuler les agendas de recherche, pour faciliter le dialogue en créant des liens entre les gens et entre les ressources, et pour favoriser une programmation de l'éducation qui puisse aider à diffuser les connaissances et les informations ». Les recherches intersectorielles et la mise en réseau (en partenariat avec les organisations de la société civile et les centres académiques régionaux) suscitent un grand intérêt car l'UNESCO est censée « offrir une passerelle entre la communauté académique et la communauté des décideurs afin d'encourager les recherches applicables aux politiques, fondées sur les faits », pour citer un professeur britannique qui dirige également un institut de recherche.

En dehors du souci de l'efficacité pratique de la recherche, dont doivent tenir compte les politiciens dans leur prise de décisions, il y a un autre domaine dans lequel l'UNESCO peut jouer un rôle actif à travers son engagement pour une approche éthique des problèmes contemporains. Alors que certains experts ont insisté sur le fossé inquiétant entre sociétés développées et sociétés en développement sur le plan de la santé, de l'éducation et de l'accès à l'information, d'autres, ont, de même, exprimé leur préoccupation au sujet de l'iniquité entre pays en termes de technologie et de connaissances scientifiques. L'insécurité humaine est aussi due au défaut de connaissance des problèmes mondiaux actuels, ou au sentiment de ne pas avoir les

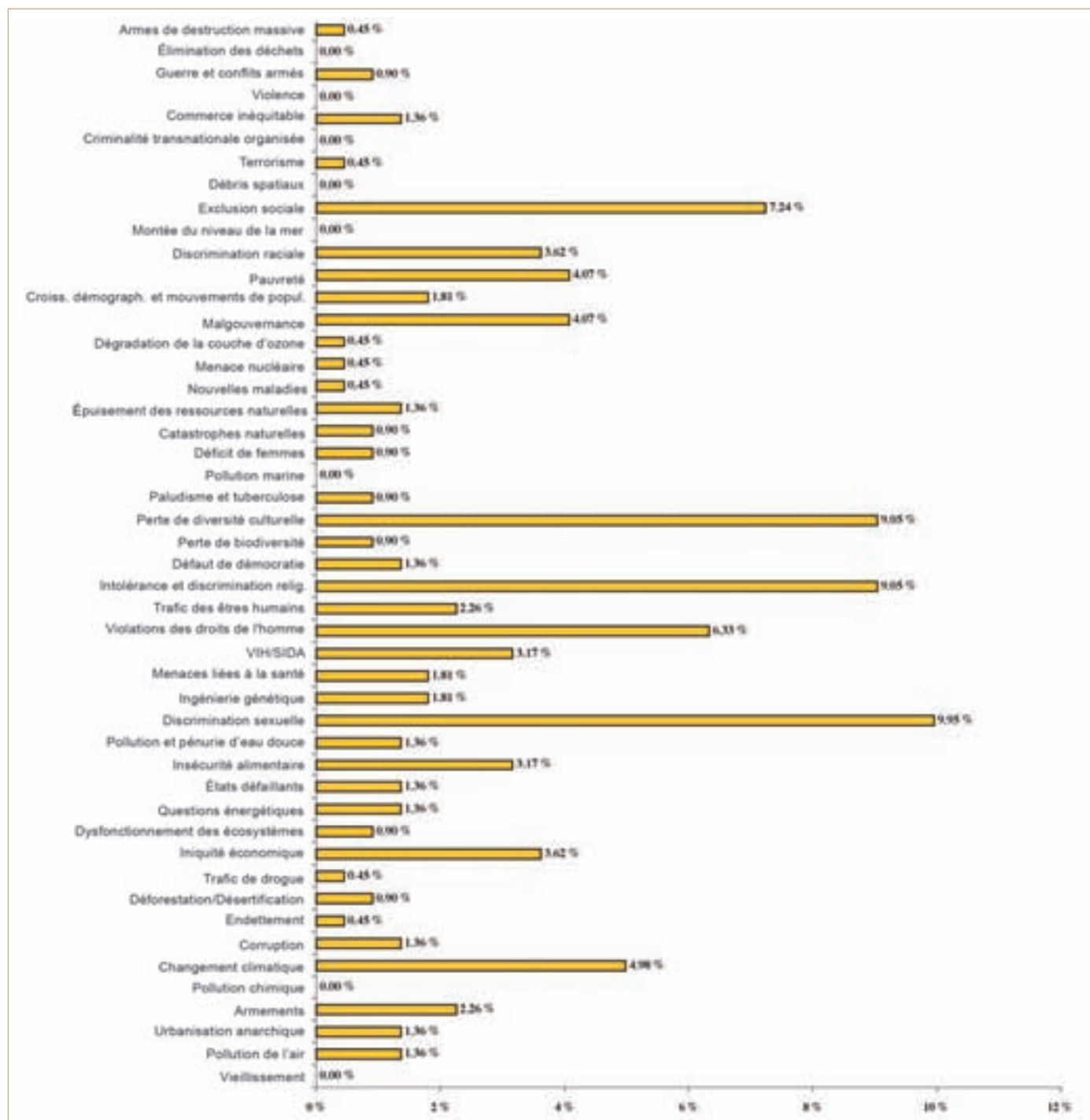
Figure 18. Pourcentage, par catégorie, des réponses des 110 experts à la question 22 : Énumérez trois risques et menaces concernant la sécurité humaine auxquels l'UNESCO est à votre avis bien placée pour répondre.



capacités techniques nécessaires pour les affronter. Un scientifique et professeur allemand a considéré que l'UNESCO a le devoir et la capacité de promouvoir et suivre « des méthodes de transfert des connaissances scientifiques et technologiques en vue de leur application à la gestion des risques locaux pour la sécurité (prévention, préparation, suppression, réhabilitation) dans différents environnements socioéconomiques et écologiques ». La technologie et les méthodes de transfert des connaissances scientifiques doivent être opérationnelles non seulement au niveau international, mais aussi à l'intérieur d'un pays où les communautés ont besoin d'être dotées de moyens. Les travaux de l'UNESCO dans le domaine normatif de l'éthique de la science et de la

technologie sont donc appelés à jouer un rôle déterminant : c'est en fait à propos de l'éthique et de l'équité morale que l'UNESCO doit responsabiliser la communauté internationale. Aucun enquêté ne doute que l'Organisation soit capable de relever ce défi, précisément en raison de l'approche normative qu'elle peut légitimement appliquer. Pour mettre cette approche en pratique, le même enquêté a suggéré que l'UNESCO mette en place « des cours de formation à l'intention des spécialistes de la gestion des risques internationaux pour la sécurité, y compris les experts des missions d'évaluation et d'intervention ».

Figure 19. Pourcentage, par catégorie, des réponses des 112 étudiants à la question 22 : Énumérez trois risques et menaces concernant la sécurité humaine auxquels l'UNESCO est à votre avis bien placée pour répondre.



Mettre en place un système d'évaluation régionale et des Indicateurs de la sécurité humaine

Il ressort de ce qui précède que l'UNESCO est perçue comme une organisation internationale unique en son genre dans le système des Nations Unies : un enquêté a du reste dit qu'elle « est plus proche de la relation entre le gouvernement et les citoyens ». De plus, l'Organisation est considérée comme le « cerveau » actif de la famille des Nations Unies et en tant que telle a le devoir de - et la crédibilité pour - instituer des normes destinées à éclairer le cadre général des travaux des autres institutions du système. De fait, « l'UNESCO peut appuyer la prévention

par ses capacités de recherche ; de plus, par l'éducation pour la paix, par ses travaux sur les normes et par sa voix respectée, elle peut jouer un rôle important en faveur de la sécurité humaine à travers le plaidoyer et la fixation de normes », selon le consultant français déjà mentionné.

C'est de ce point de vue que l'UNESCO a été considérée par un doctorant canadien en études sur la sécurité comme « singulièrement bien placée pour conduire la conceptualisation et le suivi de la politique de sécurité humaine dans le système des Nations Unies ». Sur le plan pratique, cela veut dire que « par une série d'évaluations régionales de la sécurité humaine, l'UNESCO pourrait

déterminer quelles situations dans quel pays pourraient être traitées par le reste du système des Nations Unies, la communauté internationale et les gouvernements nationaux. L'UNESCO pourrait alors veiller à la fourniture de l'aide correspondant à chacune de ces menaces », a ajouté le même enquêté. Le travail d'évaluation au niveau régional est assurément indispensable pour avoir une idée claire des menaces auxquelles sont confrontés les gens, et de leurs besoins, dans la vie réelle de chaque jour. À travers son réseau de bureaux régionaux et de commissions nationales, l'UNESCO est bien équipée pour mener ce type d'action. Comme l'a expliqué le même enquêté, « parce que la sécurité humaine est un concept nécessairement large, agir contre les insécurités humaines dans une région déterminée requiert des informations spécifiques et localisées pour déterminer quelles menaces touchent quel groupe de population dans quels lieux. Sans ces informations, une politique cohérente de sécurité humaine est à mon avis impossible. On pourrait conduire une évaluation régionale de la sécurité humaine en déterminant d'abord quelles menaces dépassent le seuil de sécurité humaine dans la région, et en les mesurant ensuite à l'aide de données nationales et sous-nationales. Ce type d'évaluation permettrait aux organisations régionales et aux gouvernements nationaux de hiérarchiser et de diriger les politiques de sécurité humaine. Il permettrait aussi de distinguer clairement, à l'échelle régionale, entre planification du développement et planification de la sécurité humaine en identifiant quelles questions il faudrait traiter, et dans quels lieux, dans le cadre du paradigme sécurité ».

Cet enquêté, qui travaillait dans un contexte cambodgien, est allé jusqu'à proposer une méthode d'évaluation innovante, « à l'aide d'un système d'information géographique (SIG) pour analyser spatialement les menaces sous-nationales, ainsi que pour mesurer et cartographier les menaces locales pour la sécurité humaine. C'est précisément parce qu'un très grand nombre de facteurs néfastes pourraient dépasser le seuil de sécurité humaine que les mesures doivent prendre en compte la variable spatiale ».

Le désir de doter l'UNESCO d'outils spécifiques et efficaces témoigne aussi de la volonté des enquêtés de faire comprendre que la répartition rationnelle des tâches entre les organismes des Nations Unies est une condition de leur efficacité. Non seulement il faut éviter les doubles emplois, mais il faut aussi conjuguer des compétences complémentaires. Dans le domaine des risques et menaces pour la sécurité humaine, par conséquent, « l'UNESCO peut prêter indirectement son expertise aux institutions qui sont les premières à être opérationnelles ou concernées, par exemple, par les activités post-conflit, la préparation, etc. La sécurité humaine se préoccupe aussi de la rationalisation de l'action et des mandats internationaux », comme l'a expliqué le consultant français déjà mentionné.

Les enquêtés ont estimé que dans le domaine de la sécurité humaine, l'UNESCO pourrait jouer un rôle utile dans le

renforcement des capacités de prévention et de préparation, de l'action normative, du plaidoyer et des activités post-conflit (figures 20, 21, 22, 23, 24).

Il faut bien entendu que toutes ces activités soient adoptées dans le cadre d'une approche globale et dynamique. Une initiative possible a été suggérée par certains enquêtés : la mise en place d'Indicateurs de la sécurité humaine. Conformément aux travaux d'évaluation régionale, les Indicateurs de la sécurité humaine doivent tenir compte des données propres à chaque pays et région, et donc offrir une vue d'ensemble des besoins et menaces spécifiques. Il est indéniable que « sans indicateurs définis de manière appropriée, la sécurité humaine demeurera un slogan politique sans signification plus profonde. Elle pourra être rapidement supplantée par d'autres formules universelles qui bénéficieront d'une réception plus positive », a averti le professeur polonais déjà mentionné.

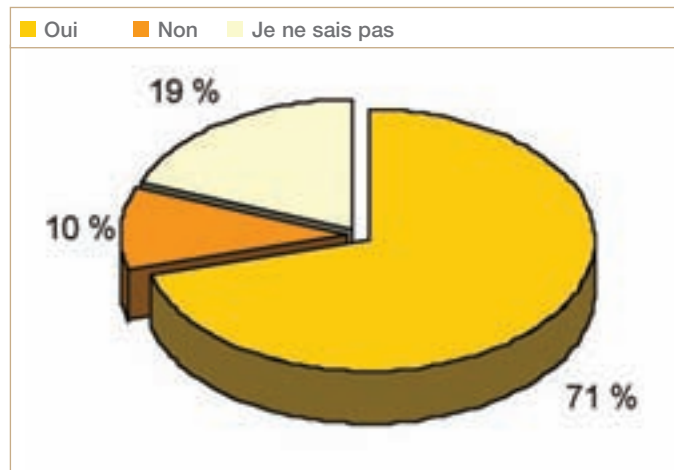
En un sens, le défi pour l'UNESCO dans le proche avenir est de construire certains outils spécifiques et fiables qui lui permettent de devenir une référence dans le domaine de la sécurité humaine. Des indicateurs spécifiques appellent des questions spécifiques : quels paramètres exacts inclure dans l'élaboration de ces indicateurs ? Dans quelle mesure diffèrent-ils des paramètres des Indicateurs du développement humain, par exemple ? Serait-il possible de quantifier ou d'évaluer s'il y a des violations des droits de l'homme ou un défaut de démocratie dans un pays donné ? Qui, ou quel organe institutionnel, serait accrédité pour faire ce travail ? À quel niveau, régional, national ou communautaire, la recherche et l'évaluation doivent-elles

Figure 20. Nombre et pourcentage des réponses des 151 enquêtés à la question 26 : L'UNESCO peut anticiper au mieux les risques et les menaces concernant la sécurité humaine par : la **prévention**.



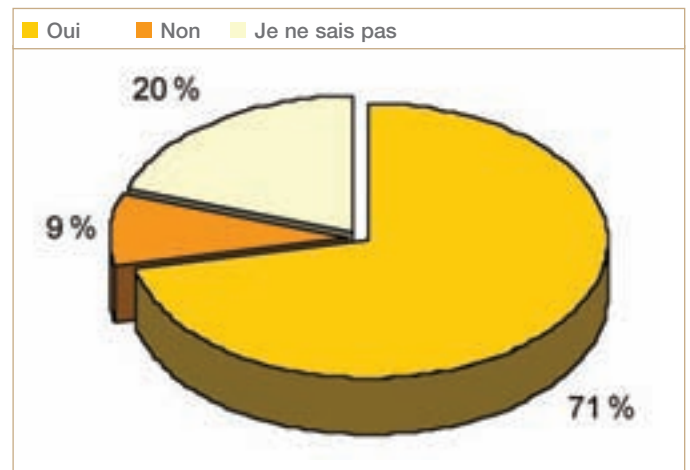
Prévention		
Réponses à la question 26	Nombre d'experts	%
Oui	131	87 %
Non	8	5 %
Je ne sais pas	12	8 %
Total	151	100 %

Figure 21. Nombre et pourcentage des réponses des 151 enquêtés à la question 26 : L'UNESCO peut anticiper au mieux les risques et les menaces concernant la sécurité humaine par : la **préparation**.



Préparation		
Réponses à la question 26	Nombre d'experts	%
Oui	107	71 %
Non	15	10 %
Je ne sais pas	29	19 %
Total	151	100 %

Figure 22. Nombre et pourcentage des réponses des 151 enquêtés à la question 26 : L'UNESCO peut anticiper au mieux les risques et les menaces concernant la sécurité humaine par : l'**action normative**.



Action normative		
Réponses à la question 26	Nombre d'experts	%
Oui	109	71 %
Non	13	9 %
Je ne sais pas	30	20 %
Total	152	100 %

Figure 23. Nombre et pourcentage des réponses des 151 enquêtés à la question 26 : L'UNESCO peut anticiper au mieux les risques et les menaces concernant la sécurité humaine par : **Action de plaidoyer**.



Action de plaidoyer		
Réponses à la question 26	Nombre d'experts	%
Oui	132	86 %
Non	7	5 %
Je ne sais pas	13	9 %
Total	152	100 %

Figure 24. Nombre et pourcentage des réponses des 151 enquêtés à la question 26 : L'UNESCO peut anticiper au mieux les risques et les menaces concernant la sécurité humaine par : **les activités post-conflit**.



Les activités post-conflit		
Réponses à la question 26	Nombre d'experts	%
Oui	115	76 %
Non	16	11 %
Je ne sais pas	19	13 %
Total	150	100 %

être menées ? Ce ne sont là que quelques exemples des questions auxquelles devra répondre l'UNESCO.

Une fois les réponses données et les outils mis au point, « le réseau mondial existant et le prestige de l'UNESCO seraient en mesure d'écartier certains des obstacles et de promouvoir une approche plus large, à partir de la base,

vis-à-vis des groupes les plus vulnérables », comme l'a dit le chercheur mexicain susmentionné.

Enfin, souvenons-nous des principes esquissés par le Collège des ADG concernant l'approche par l'UNESCO de la sécurité humaine. Cette approche englobe trois dimensions liées entre elles qui sont en parfaite concordance

avec les vœux des personnes qui ont répondu au QSH :

- (1) autonomisation des individus et des communautés à travers l'éducation pour tous, la formation, la mise en réseau et la construction de sociétés du savoir inclusives et participatives ;
- (2) identification et promotion, à l'échelle nationale et locale, de politiques appropriées et propices à la lutte contre les

menaces existantes et potentielles ;

- (3) mobilisation des organisations régionales, des institutions de recherche, de la société civile et des organisations non gouvernementales pour qu'elles s'engagent dans une action à long terme et intégrée ciblée sur les besoins des groupes de population les plus vulnérables.

II. Stratégie, objectifs et méthode du questionnaire

Introduction

Depuis 1994, date de la publication du premier rapport du PNUD sur la sécurité humaine, le concept est devenu un centre d'attention mondiale. Cela, et la réforme globale du système des Nations Unies et du rôle de ses institutions spécialisées, sont les deux facteurs qu'il est selon nous indispensable de refléter à la lumière des considérations évoquées par le questionnaire sur la sécurité humaine. Il s'agit en fait de ménager du temps pour la réflexion et l'analyse propres à l'UNESCO concernant un sujet qui est aujourd'hui largement débattu et commenté. Quelle est la meilleure contribution possible de l'UNESCO à la sécurité humaine ? Que pensent les experts de cette question ?

Le questionnaire en ligne est un outil qui a été conçu par DIGITAS, agence de marketing interactif précédemment connue sous le nom de Business Interactif, visant à faciliter l'élaboration à l'UNESCO d'une stratégie d'anticipation de la sécurité humaine. Quels sont les principaux enjeux de sécurité humaine qui émergent dans tous les domaines au

xxi^e siècle ? Est-il possible d'établir une hiérarchie entre les risques et menaces ? Quel est le rôle de l'UNESCO en matière de sécurité humaine ? Dans ce cadre général, nous voulions interroger les experts en sécurité humaine sur (a) les risques et menaces prioritaires du présent ; (b) les risques et menaces à venir ; (c) la meilleure contribution possible de l'UNESCO en matière de sécurité humaine, dans les domaines de compétence de l'Organisation.

Parallèlement, d'autres résultats étaient aussi escomptés, comme une meilleure connaissance de la communauté des experts spécialistes des questions de sécurité humaine. Quels sont leurs réseaux de prédilection ? Quelles sont leurs ressources de prédilection dans le système des Nations Unies ? Quel est leur point de vue sur l'UNESCO dans le domaine de la sécurité humaine ? Quelle vision globale ont-ils des enjeux au-delà de leurs domaines respectifs ?

La sécurité humaine, un concept unificateur

Le concept de sécurité humaine est très unificateur. Il relie des éléments analytiques qui tendent constamment à être dissociés, cloisonnés ou limités à un domaine unique. L'extrême cloisonnement des disciplines et la vision actuelle du monde compromettent immensément la compréhension de ce qui est en jeu, la fixation de priorités et donc l'action même. Les institutions spécialisées du système des Nations Unies sont elles-mêmes nées de ce cloisonnement du monde, hérité de la conception des

sciences comme catégories distinctes qui prévalait au xix^e siècle - un outil archaïque qui existe encore aujourd'hui. Cette discordance a été mise en lumière par notre questionnaire. Avec le soutien de l'UNESCO, la promotion d'une application unificatrice de la sécurité humaine, telle que mise en évidence par le rapport 2003 de la Commission sur la sécurité humaine⁽⁴⁾ et défendue par tous les grands projets de l'ONU depuis le rapport du PNUD de 1994, sera probablement renforcée.

Le questionnaire comme outil exploratoire pour l'avenir

Un outil permanent

L'idée de permanence est centrale. Le questionnaire a été conçu comme un outil qui pourrait être en permanence réutilisé, ré-exploité et réajusté. Il peut être réactivé à tout moment, si la situation l'exige dans une ou plusieurs

années ou si une analyse ou expertise complémentaire devenait nécessaire. Il deviendra ainsi un outil de suivi pour l'analyse des transformations mondiales, adapté à l'évolution rapide du monde, et non un outil qui ne peut servir qu'une fois. C'est enfin un outil flexible, ouvert et adapté à un xxi^e siècle largement décloisonné et fluide.

(4) Commission des Nations Unies sur la sécurité humaine, *Human Security Now: Protecting and Empowering People*, New York, 2003.

Des leçons pour les générations futures, 60 ans d'expertise de l'UNESCO

Ce questionnaire nous permet aussi de nous adapter aux transformations de l'expertise, qui devient moins gouvernementale et cloisonnée, plus démocratique et ouverte, appelant une large participation de la société civile. Il peut

donc refléter les transformations dans divers domaines et, en ouvrant des voies novatrices, nous permettre de dépasser la crise généralisée des institutions issues de la Deuxième Guerre mondiale. Enfin, il nous permet d'explorer les transformations de l'élaboration des consensus internationaux ainsi que des processus démocratiques.

Objectifs de représentativité du questionnaire

Procédure de consultation

Les objectifs de représentativité du questionnaire ont été atteints grâce à la consultation extrêmement systématique des experts dont l'UNESCO avait utilisé les services. Pour mettre en place cette communauté virtuelle d'experts, il a été demandé à chaque secteur de l'UNESCO d'établir une liste d'experts, et pour chaque personne identifiée de spécifier son domaine géographique d'expertise et sa spécialité dans le cadre de la sécurité humaine, ainsi que ses travaux publiés sur le sujet. Il a fallu enfin évaluer la réputation de chaque expert et l'impact de ses propositions. Cette compilation était le seul moyen d'obtenir une vision globale de l'expertise de l'UNESCO en matière de sécurité humaine. Elle a aussi donné une idée de l'évolution historique de la communauté des experts, ainsi que des orientations récentes de leur expertise, afin de posséder un outil de référence systématisé, absolument indispensable pour mesurer scientifiquement la représentation de tout sous-groupe au sein de cette communauté.

Identifier les groupes d'intérêt

La consultation nous a permis d'identifier des experts avec lesquels nous souhaiterions former des groupes de travail (par thème, région, sexe, etc.). De plus, c'était un moyen de découvrir différentes pensées et solutions novatrices,

qui pourraient servir de base à une future relation privilégiée avec certains des experts.

Mesure de la représentativité de chaque comité d'experts

Rassembler systématiquement une communauté virtuelle tout en visant à une représentativité exhaustive exige beaucoup d'efforts si l'on escompte une réelle valeur heuristique. C'est pourquoi on évite généralement pareille tâche quand on cible une communauté virtuelle spécifique, et on crée à la place un comité d'experts dont la crédibilité dépend de leur expérience personnelle ou de leur connaissance particulière de la communauté visée. De fait, un tel comité dispense de devoir obtenir une connaissance exhaustive de tous les membres de la communauté.

Constitution possible de réseaux d'experts

À long terme, la consultation pourrait conduire à la création d'un réseau d'experts qui s'identifieront à la définition la plus large de la sécurité humaine. Ce réseau pourrait constituer l'embryon d'un groupe qui fonctionnerait comme le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), souvent cité comme exemple de processus d'élaboration d'un consensus international.

Stratégie d'ouverture du questionnaire à d'autres communautés

Gestion de la rareté ou de la surabondance d'experts dans telle ou telle région

Les administrateurs de l'enquête peuvent continuellement superviser le déficit de représentativité entre les experts qui ont répondu et la communauté identifiée. Ils sont ainsi en mesure de recontacter individuellement les experts ou d'ajouter à la liste de nouveaux experts qui peuvent avoir été plus difficiles à trouver. Cela accroît la diversité des points de vue d'une communauté plus étendue, assurant ainsi une plus grande pertinence du contenu au regard des objectifs de l'enquête.

Intérêt d'ouvrir le questionnaire à d'autres communautés que celles des experts identifiés par l'UNESCO

Bien entendu, même là où le questionnaire est ouvert à d'autres communautés, les questions sollicitant des réponses fer-

mées « Oui/Non » donnent un ensemble de réponses dont les règles d'interprétation sémantique sont communes et invariables. Mais ouvrir le questionnaire à d'autres communautés ou à d'autres formes d'expertise présente deux avantages au regard des objectifs de l'enquête. Premièrement, cela permet une plus grande diversité des points de vue. Surtout, cette option nous permet de bénéficier des points de vue des ONG qui sont bien connues pour leur capacité d'anticiper la résolution des crises sur la base des expériences qu'elles ont acquises à travers le monde et grâce à leurs réseaux d'associations, et pour les solutions durables qu'elles mettent en place après une crise menaçant la sécurité humaine. Deuxièmement, ouvrir le questionnaire rend possible une stratégie comparative qui est efficace pour ce qui est d'évaluer scientifiquement les propositions de différentes communautés d'experts, ainsi que les différentes formes d'expertise, en vue d'accroître la crédibilité, la légitimité et les impacts des propositions formulées par la présente publication.

Pour faciliter la tâche des enquêtés, nous avons établi une petite base de données sur la sécurité humaine facilement et rapidement consultable. Nous avons cherché à les aider dans leur réflexion et leur analyse en fournissant le maximum d'informations sur le site lui-même, afin d'éviter un va-et-vient incessant entre le site du questionnaire et d'autres sites contenant des informations complémentaires. Nous nous sommes donc attachés à construire une véritable constellation Internet orientée vers la sécurité humaine qui a été enrichie par les textes fondateurs de l'UNESCO et les rapports de l'ONU, ainsi que par les clarifications conceptuelles des instituts de recherche et d'analyse. Le questionnaire occupait une trentaine de pages Internet qui contenaient sept encadrés d'information. Il a ainsi été possible de transcender le fossé traditionnel entre les domaines de compétence (environnement, santé, politique, chimie, etc.) et de suggérer, par exemple, des réflexions d'experts sur l'application aux domaines politique et social du concept de « seuil » ou de « point de non-retour », normalement réservé au domaine écologique. Ce type d'expérience n'était possible que dans le format d'une constellation Internet documentée.

Le questionnaire a été lancé officiellement le 12 septembre et clôturé le 30 décembre 2006. En tout, 233 questionnaires intégralement ou partiellement remplis ont été reçus de la part de 110 experts, 118 étudiants et cinq membres du Réseau de la sécurité humaine.

Accès automatique au formulaire pour les experts

Pour les experts identifiés par l'UNESCO, toutes les procédures, qu'il s'agisse de l'accès aux formulaires, de la consultation des informations connexes ou de la formulation des réponses, pouvaient être effectuées en ligne, via un lien *http*. Les TI ont aussi été utilisées par les administrateurs dans des variantes des procédures habituelles.

Les experts ont reçu un courriel automatique les informant de l'existence et de l'importance du questionnaire, leur donnant accès à un lien personnel et sécurisé où ils pouvaient le trouver, ainsi que les informations et clarifications conceptuelles nécessaires pour remplir le questionnaire : une présentation des activités de l'UNESCO dans le domaine de la sécurité humaine, un résumé du mandat et de l'Acte constitutif de l'UNESCO, et d'autres informations utiles enrichissant le site Internet. Le but était de créer une constellation Internet orientée vers la sécurité humaine avec un ensemble de sites Internet contenant une trentaine de pages facilement accessibles. Ce système ne comprenait pas de fichiers PDF téléchargeables. Les experts pouvaient remplir leur formulaire en une ou deux fois afin de préciser leurs réponses. À la fin du questionnaire, ils donnaient leur autorisation expresse pour que leurs réponses puissent figurer dans la base de données. En échange, ils recevaient immédiatement une copie par courriel.

Gestion automatique quotidienne du questionnaire

La gestion automatique quotidienne permet de contacter un nombre pratiquement illimité d'experts et de croiser toutes les données. Elle permet aussi au questionnaire de fonctionner avec seulement une petite équipe, normalement chargée d'activer, mettre à jour et classer les réponses, etc. Un mois après le lancement du QSH, 300 rappels personnalisés ont été automatiquement envoyés aux experts et 200 aux étudiants.

Exploitation automatique des questions ouvertes et des questions à réponses fermées

Cette opération était d'autant plus importante que l'analyse des réponses n'avait pas un caractère statistique mais consistait à étudier le raisonnement des enquêtés. Le but était d'analyser une chaîne de causalité entre les réponses à la question suivante : « Comment les priorités sont-elles organisées ? ». Plus spécifiquement, les quatorze questions fermées permettaient de comprendre la diversité du concept de sécurité humaine sur la base de la similitude des termes proposés à tous les experts. Par leur nature même, ces réponses ne ciblent qu'une partie limitée d'une réalité qui est nécessairement identifiée comme complexe et nuancée. En revanche, les quatorze questions ouvertes permettaient aux enquêtés d'exprimer librement leur point de vue dans leurs propres termes, et offraient donc ressources sémantiques et flexibilité.

Analyse des résultats

Pour rédiger une synthèse des réponses au questionnaire, il a fallu regrouper les questions en fonction du type d'information demandée aux enquêtés. Ce travail préliminaire devait aussi fournir une vue d'ensemble de l'orientation stratégique que l'UNESCO souhaiterait donner à ce questionnaire. Par exemple, étant donné que l'idée d'« anticipation » est jugée essentielle à l'approche de la sécurité humaine, il était important de souligner cet aspect en complétant la question explicite sur l'anticipation (question 18) par d'autres questions connexes telles que celle sur la recherche prospective dans le domaine de la sécurité humaine (question 17) ou celle sur la compréhension du concept de « point de non-retour » (question 16). De même, s'agissant de l'approche la plus appropriée des risques et menaces pour la sécurité humaine (questions 6, 7, 8), il était intéressant d'examiner simultanément les opinions des experts et des étudiants concernant l'efficacité de la mise en œuvre des OMD (question 21). Grâce à cette combinaison et à cette compilation de différentes questions, l'UNESCO pourra esquisser des actions futures qui seront plus précises, avec une vision plus claire de la réalité.

Ensuite, chacun des 233 fichiers (correspondant aux 233 personnes qui ont répondu au questionnaire) contenant un formulaire du QSH ont été ouverts et lus. DIGITAS était chargée de l'exploitation des données collectées à partir des questions à réponses fermées. Un outil statistique spécifique, au format Excel, a été conçu pour illustrer les réponses reçues au moyen de graphiques et de tableaux. Certaines options qui avaient été choisies par la majorité apparaîtraient ainsi clairement. Cependant, l'analyse des réponses aux questions ouvertes a bien entendu été plus complexe, vu qu'il fallait mener une analyse précise (qui demandait en partie à être interprétée) des commentaires des enquêtés.

Deux approches ont été adoptées pour analyser ces réponses. D'une part, on a veillé à construire un tableau montrant l'identité ou la similitude des réponses données par différents enquêtés à une question. Cette opération indiquerait ensuite les solutions ou les approches générales privilégiées par la majorité des enquêtés, formant ainsi un consensus. D'autre part, il était important et intéressant d'identifier certaines réponses ayant un caractère unique. Cette deuxième approche a visé à faire ressortir certains points de vue méritant d'être signalés, ou même des solutions novatrices. Nous pouvons l'illustrer par l'exemple de l'expert qui a suggéré que l'UNESCO promeuve l'utilisation de systèmes d'information géographique comme instrument de travail dans le domaine de la sécurité humaine. Cette proposition peut bien sûr être considérée comme un point de vue très particulier, mais elle offre aussi une nouvelle voie à notre réflexion sur la relation entre sécurité humaine et technologie. L'opinion de la majorité et les points de vue particuliers innovants sont donc tous deux légitimes et doivent se voir accorder le même espace dans une étude prospective comme celle-ci.

Cette question conduit à un autre problème qui peut être formulé comme suit : est-ce que cette synthèse a accordé à chaque enquêté le même espace pour s'exprimer ? Dans tout le texte, certains experts ont été cités plusieurs fois tandis que d'autres étaient simplement absents, et il serait naturellement légitime de se demander si ces enquêtés « prédominants » doivent être considérés comme les porte-parole de l'ensemble des enquêtés. Bien entendu, nous ne saurions tirer pareille conclusion de cette synthèse. Cette « iniquité » résulte de la disparité entre les formulaires que nous avons reçus : certains étaient intégralement et abondamment remplis, tandis que d'autres

ne contenaient qu'une, deux ou quelques réponses. En conséquence, parce que nous voulions donner au moins une idée des réponses à chaque question bien que pour certaines questions il n'y ait que peu de réponses, il a parfois été nécessaire de citer le même expert pour plusieurs questions différentes.

Un autre critère était d'accorder plus d'attention aux réponses qui avaient un lien avec les problèmes dont s'occupe l'UNESCO, ou qui apportaient un éclairage nouveau sur les approches qui expliquaient, critiquaient ou encourageaient la stratégie et les actions de l'UNESCO dans le domaine de la sécurité humaine. Cependant, quelques experts et étudiants, du fait de leur position ou de leurs études, ayant eu des contacts plus étroits avec l'UNESCO, ont pu ainsi donner des réponses plus précises. Il serait regrettable de ne pas les citer pour des raisons statistiques.

Enfin, nous avons essayé de citer au moins un ou deux experts de chacune des cinq régions du monde, bien qu'une précision s'impose. En termes de région, il y avait trois types d'experts. Le premier type est un expert originaire de la région d'expertise concernée : un citoyen d'un des pays de la région, qui analyse sa propre région. Le deuxième est un expert spécialiste d'une région déterminée qui n'est citoyen d'aucun des pays de cette région d'expertise et qui souvent vit ailleurs. Ce sont souvent des citoyens de pays d'Europe ou d'Amérique du Nord. Le premier et le deuxième type d'expert sont donc complémentaires, exprimant des opinions à partir de différents points de vue. La troisième catégorie consiste en experts qui ont indiqué leur région d'expertise comme « le monde ». Nous trouvons très souvent des professeurs d'université dans cette catégorie. Les réponses de ces experts ont apporté une analyse générale et une approche théorique des problèmes de sécurité humaine.

Nous concluons en réaffirmant un engagement important que nous avons tenu durant ce travail : la transparence vis-à-vis des experts. La transparence, l'honnêteté et l'assurance de confidentialité ont été de la plus grande importance : la transmission des données est sécurisée et les experts ont été clairement informés de l'utilisation des résultats par l'UNESCO (pour cette publication). De même, dans l'analyse des résultats, nous nous sommes efforcés de rester aussi près que possible des vues exprimées et les commentaires cités *in extenso* sont encadrés de guillemets.

III. Le Questionnaire en ligne sur la sécurité humaine



The screenshot shows the top navigation bar with the UNESCO logo and the title 'UNESCO : Contribution à la Sécurité humaine'. Below this is a horizontal menu with five buttons: 'Introduction', 'Votre identification', 'Votre évaluation', 'Vos propositions', and 'Soumission'. The main heading is 'Questionnaire en ligne sur la sécurité humaine' followed by the subtitle 'UNESCO : Contribution à la sécurité humaine Situation présente et perspective d'avenir'. The text explains the purpose of the questionnaire (QSH) and lists three objectives: identifying risks and threats, highlighting new and emerging risks, and identifying the role(s) of UNESCO. It also mentions that the results will be published in UNESCO's 2008 report on human security. Two callout boxes provide context: 'Arts constitutifs de l'UNESCO' and 'La sécurité humaine à l'UNESCO'. A final button at the bottom reads 'Débuter le Questionnaire en ligne sur la sécurité humaine'.

UNESCO : Contribution à la Sécurité humaine

Introduction Votre identification Votre évaluation Vos propositions Soumission

Questionnaire en ligne sur la sécurité humaine

UNESCO : Contribution à la sécurité humaine
Situation présente et perspective d'avenir

Le Questionnaire sur la Sécurité Humaine (QSH) est conçu pour permettre à l'UNESCO de développer une stratégie orientée vers l'avenir en matière de sécurité humaine. En analysant la situation présente et les perspectives d'avenir dans ce domaine, l'UNESCO cherche à identifier les domaines d'intervention où sa contribution sera la plus utile.

A travers l'évaluation statistique et analytique des réponses, l'UNESCO vise à réaliser trois objectifs: (1) identifier les risques et menaces pour la sécurité humaine et analyser leur relation avec les domaines de compétences de l'UNESCO (éducation, sciences naturelles, sciences sociales et humaines, culture, communication et information); (2) souligner les risques et menaces nouveaux et émergents; (3) identifier le(s) rôle(s) que l'UNESCO peut jouer dans le domaine de la sécurité humaine.

Les résultats de cette enquête feront l'objet d'une publication de l'UNESCO sur la Sécurité humaine (2008), incluant les propositions des répondants quant à la contribution possible de l'UNESCO dans l'avenir.

Arts constitutifs de l'UNESCO

« L'Organisation se propose de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant, par l'éducation, la science et la culture, la collaboration entre nations, afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, que la Charte des Nations Unies reconnaît à tous les peuples ».

[Lire la suite...](#)

La sécurité humaine à l'UNESCO

UNESCO a placé le concept de sécurité au cœur de son action. La coopération internationale est le cadre d'action naturel pour cette question, allant au-delà des échanges intergouvernementaux, pour inclure les efforts « la solidarité morale et intellectuelle de l'Humanité », à laquelle l'UNESCO se consacre. La sécurité humaine n'est pas un état à réaliser, mais un processus qui engage les conditions pour la dignité humaine.

[Lire la suite...](#)

Débuter le Questionnaire en ligne sur la sécurité humaine

03. Citez trois risques et menaces pour la sécurité humaine qui, à votre avis, méritent d'attirer l'attention, l'intérêt et les ressources financières à travers le monde :

Viellissement		Perte de biodiversité	
Pollution de l'air		Perte de diversité culturelle	
Urbanisation anarchique		Paludisme et tuberculose	
Armements		Pollution marine	
Pollution chimique		Déficit de femmes	
Changement climatique		Catastrophes naturelles	
Corruption		Épuisement des ressources naturelles	
Endettement		Nouvelles maladies	
Déforestation/désertification		Menace nucléaire	
Trafic de drogue(s)		Dégradation de la couche d'ozone	
Iniquité économique		Malgouvernance	
Dysfonctionnement des écosystèmes		Croissance démographique et mouvements de population	
Questions énergétiques		Pauvreté	
États défaillants		Discrimination raciale	
Insécurité alimentaire		Montée du niveau de la mer	
Pollution et pénurie d'eau douce		Exclusion sociale	
Discrimination sexuelle		Débris spatiaux	
Ingénierie génétique		Terrorisme	
Menaces liées à la santé		Criminalité transnationale organisée	
VIH/SIDA		Commerce inéquitable	
Violations des droits de l'homme		Violence	
Trafic des êtres humains		Guerre et conflits armés	
Intolérance et discrimination religieuse		Élimination des déchets	
Défaut de démocratie		Armes de destruction massive	

04. Elaborez votre propre liste des risques et menaces qui pèsent sur la sécurité humaine, en les classant dans un ordre de 1 à 10 selon le degré d'importance (1 étant le plus important ; 10 étant le moins important) :

- 1 _____
- 2 _____
- 3 _____
- 4 _____
- 5 _____
- 6 _____
- 7 _____
- 8 _____
- 9 _____
- 10 _____

05. Expliquez pourquoi l'élément que vous avez classé au premier rang dans la question 04 est le plus important :

06. A votre avis, quelles approches et quels outils politiques peuvent le mieux faire face aux risques et menaces qui pèsent sur la sécurité humaine ? Veuillez cocher l'approche/l'outil politique dans la colonne de droite pour les classer de 1 à 10 par ordre d'importance (1 étant le plus important ; 10 étant le moins important). Pour toute question spécifique à une région particulière, veuillez sélectionner la région dans la case adjacente.

	Classement	Région
Approche normative		
Approche préventive		
Approche éthique		
Approche interdisciplinaire		
Mise en réseau régionale		
Indicateurs de sécurité humaine		
Système d'alerte		
Action de plaidoyer		
Education		
Formation		

07. Expliquez pourquoi vous pensez que l'élément que vous avez classé au premier rang dans la question 06 est le plus important. Notez que la question 08 offre l'opportunité d'inclure une approche et des outils politiques qui ne sont pas dans la liste ci-dessus.

08. Suggérez d'autres approches et outils politiques que vous considérez cruciaux pour l'amélioration de la sécurité humaine :

09. Quelle valeur attribuez-vous à une approche régionale de la sécurité humaine ?

10. A votre avis, comment une approche régionale de la sécurité humaine pourrait-elle être mise en œuvre dans la région ?

11. Quels sont les principaux partenaires dans le domaine de la sécurité humaine (individus / instituts / organisations internationales / institutions gouvernementales / ONG / réseaux) ?

12. Citez cinq études / rapports que vous considérez comme contribution majeure à l'analyse de la sécurité humaine, classez-les par ordre d'importance de 1 à 5 (1 étant le plus important et 5 le moins important) :

1 _____

2 _____

3 _____

4 _____

5 _____

13. Énumérez trois risques et menaces concernant la sécurité humaine qui devraient, à votre avis, prendre de l'importance avec le temps.

Vieillessement		Perte de biodiversité	
Pollution de l'air		Perte de diversité culturelle	
Urbanisation anarchique		Paludisme et tuberculose	
Armements		Pollution marine	
Pollution chimique		Déficit de femmes	
Changement climatique		Catastrophes naturelles	
Corruption		Épuisement des ressources naturelles	
Endettement		Nouvelles maladies	
Déforestation/désertification		Menace nucléaire	
Trafic de drogue(s)		Dégradation de la couche d'ozone	
Iniquité économique		Malgouvernance	
Dysfonctionnement des écosystèmes		Croissance démographique et mouvements de population	
Questions énergétiques		Pauvreté	
États défaillants		Discrimination raciale	
Insécurité alimentaire		Montée du niveau de la mer	
Pollution et pénurie d'eau douce		Exclusion sociale	
Discrimination sexuelle		Débris spatiaux	
Ingénierie génétique		Terrorisme	
Menaces liées à la santé		Criminalité transnationale organisée	
VIH/SIDA		Commerce inéquitable	
Violations des droits de l'homme		Violence	
Trafic des êtres humains		Guerre et conflits armés	
Intolérance et discrimination religieuse		Élimination des déchets	
Défaut de démocratie		Armes de destruction massive	

14. Énumérez trois risques et menaces concernant la sécurité humaine qui devraient, à votre avis, perdre de l'importance avec le temps.

Vieillessement		Perte de biodiversité	
Pollution de l'air		Perte de diversité culturelle	
Urbanisation anarchique		Paludisme et tuberculose	
Armements		Pollution marine	
Pollution chimique		Déficit de femmes	
Changement climatique		Catastrophes naturelles	
Corruption		Épuisement des ressources naturelles	
Endettement		Nouvelles maladies	
Déforestation/désertification		Menace nucléaire	
Trafic de drogue(s)		Dégradation de la couche d'ozone	
Iniquité économique		Malgouvernance	
Dysfonctionnement des écosystèmes		Croissance démographique et mouvements de population	
Questions énergétiques		Pauvreté	
États défaillants		Discrimination raciale	
Insécurité alimentaire		Montée du niveau de la mer	
Pollution et pénurie d'eau douce		Exclusion sociale	
Discrimination sexuelle		Débris spatiaux	
Ingénierie génétique		Terrorisme	
Menaces liées à la santé		Criminalité transnationale organisée	
VIH/SIDA		Commerce inéquitable	
Violations des droits de l'homme		Violence	
Trafic des êtres humains		Guerre et conflits armés	
Intolérance et discrimination religieuse		Élimination des déchets	
Défaut de démocratie		Armes de destruction massive	

15. Pensez vous que le concept de « point de non retour » est pertinent dans l'analyse de la sécurité humaine ?

16. Citez deux risques et menaces pour la sécurité humaine qui, à votre avis, pourraient atteindre un « point de non-retour ». Commentez s'il vous plaît.

Les risques et menaces pour la sécurité humaine	Dans combien de temps pensez vous que nous atteindrons ce « point de non retour »				
	20 ans	50 ans	100 ans	Plus de 100 ans	Précisez s'il vous plaît
Viellissement					
Pollution de l'air					
Urbanisation anarchique					
Armements					
Pollution chimique					
Changement climatique					
Corruption					
Endettement					
Déforestation/désertification					
Trafic de drogue(s)					
Iniquité économique					
Dysfonctionnement des écosystèmes					
Questions énergétiques					
États défaillants					
Insécurité alimentaire					
Pollution et pénurie d'eau douce					
Discrimination sexuelle					
Ingénierie génétique					
Menaces liées à la santé					
VIH/SIDA					
Violations des droits de l'homme					
Trafic des êtres humains					
Intolérance et discrimination religieuse					
Défaut de démocratie					
Perte de biodiversité					
Perte de diversité culturelle					
Paludisme et tuberculose					
Pollution marine					
Déficit de femmes					
Catastrophes naturelles					
Épuisement des ressources naturelles					
Nouvelles maladies					
Menace nucléaire					
Dégradation de la couche d'ozone					
Malgouvernance					
Croissance démographique et mouvements de population					
Pauvreté					
Discrimination raciale					
Montée du niveau de la mer					
Exclusion sociale					
Débris spatiaux					
Terrorisme					
Criminalité transnationale organisée					
Commerce inéquitable					
Violence					
Guerre et conflits armés					
Élimination des déchets					
Armes de destruction massive					

17. Citez trois domaines de la sécurité humaine qui, à votre avis, nécessitent des études prospectives :

1 _____
2 _____
3 _____

18. Pensez vous que suffisamment de travaux ont été menés dans le but d'anticiper les risques et menaces pour la sécurité humaine ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

Précisez s'il vous plaît (max 3000 caractères)

19. Quels sont vos partenaires principaux pour ce qui est de l'anticipation des risques et menaces pour la sécurité humaine (individus / instituts / organisations internationales / institutions gouvernementales / ONG / réseaux) ?

20. Pensez-vous que la sécurité humaine sera un problème prioritaire pour le système des Nations Unies à l'avenir?

- Oui
- Non

Précisez s'il vous plaît (max 3000 caractères)

21. Pensez-vous que les Objectifs du Millénaire pour le développement s'attaquent aux risques et menaces majeurs qui pèsent sur la sécurité humaine ?

- Oui
- Non

Précisez s'il vous plaît (max 3000 caractères)

22. Citez trois risques et menaces qui pèsent sur la sécurité humaine auxquels, à votre avis, l'UNESCO est bien placée pour faire face :

	Précisez s'il vous plaît (max 3000 caractères)
Vieillesse	
Pollution de l'air	
Urbanisation anarchique	
Armements	
Pollution chimique	
Changement climatique	
Corruption	
Endettement	
Déforestation/désertification	
Trafic de drogue(s)	
Iniquité économique	
Dysfonctionnement des écosystèmes	
Questions énergétiques	
États défaillants	
Insécurité alimentaire	
Pollution et pénurie d'eau douce	
Discrimination sexuelle	
Ingénierie génétique	
Menaces liées à la santé	
VIH/SIDA	
Violations des droits de l'homme	
Trafic des êtres humains	
Intolérance et discrimination religieuse	
Défaut de démocratie	
Perte de biodiversité	
Perte de diversité culturelle	
Paludisme et tuberculose	
Pollution marine	
Déficit de femmes	
Catastrophes naturelles	
Épuisement des ressources naturelles	
Nouvelles maladies	
Menace nucléaire	
Dégradation de la couche d'ozone	
Malgouvernance	
Croissance démographique et mouvements de population	
Pauvreté	
Discrimination raciale	
Montée du niveau de la mer	
Exclusion sociale	
Débris spatiaux	
Terrorisme	
Criminalité transnationale organisée	
Commerce inéquitable	
Violence	
Guerre et conflits armés	
Élimination des déchets	
Armes de destruction massive	

23. Citez trois risques et menaces qui pèsent sur la sécurité humaine dont, à votre avis, l'UNESCO ne doit pas s'occuper :

	Précisez s'il vous plaît (maximum 3000 caractères)
Vieillesse	
Pollution de l'air	
Urbanisation anarchique	
Armements	
Pollution chimique	
Changement climatique	
Corruption	
Endettement	
Déforestation/désertification	
Trafic de drogue(s)	
Iniquité économique	
Dysfonctionnement des écosystèmes	
Questions énergétiques	
États défaillants	
Insécurité alimentaire	
Pollution et pénurie d'eau douce	
Discrimination sexuelle	
Ingénierie génétique	
Menaces liées à la santé	
VIH/SIDA	
Violations des droits de l'homme	
Trafic des êtres humains	
Intolérance et discrimination religieuse	
Défaut de démocratie	
Perte de biodiversité	
Perte de diversité culturelle	
Paludisme et tuberculose	
Pollution marine	
Déficit de femmes	
Catastrophes naturelles	
Épuisement des ressources naturelles	
Nouvelles maladies	
Menace nucléaire	
Dégradation de la couche d'ozone	
Malgouvernance	
Croissance démographique et mouvements de population	
Pauvreté	
Discrimination raciale	
Montée du niveau de la mer	
Exclusion sociale	
Débris spatiaux	
Terrorisme	
Criminalité transnationale organisée	
Commerce inéquitable	
Violence	
Guerre et conflits armés	
Élimination des déchets	
Armes de destruction massive	

24. Quels sont, à votre avis, les risques et menaces que l'UNESCO devrait traiter ? Classez vos réponses de 1 à 10 par ordre d'importance (1 étant le plus important, 10 étant le moins important) :

1 _____
2 _____
3 _____
4 _____
5 _____
6 _____
7 _____
8 _____
9 _____
10 _____

25. Expliquez pourquoi l'élément que vous avez classé au premier rang à la question 24 est le plus important :

26. L'UNESCO peut anticiper de façon efficace les risques et menaces qui pèsent sur la sécurité humaine à travers :

	Oui	Non	Je ne sais pas
Prévention			
Préparation			
Mise en place de standards			
Action de plaidoyer			
Activités post-conflit			

27. À votre avis, quelle est l'approche la plus importante et pourquoi ?

28. Développez vos points de vue quant à l'action future de l'UNESCO dans le domaine de la sécurité humaine :

Chapter 4

Défis émergents et scénarios possibles

Introduction	176
I. Défis émergents	177
> Régression du développement humain	177
> Intégrer les plus vulnérables	177
> Violence et conflits	178
> Terrorisme et armes de destruction massive	179
> S'occuper des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées dans leur propre pays	180
> Améliorer la sécurité économique	180
> L'éducation pour la santé	181
> Questions relatives à l'environnement et à l'agriculture	182
II. À la recherche des politiques les plus appropriées en matière de sécurité humaine	184
> Nécessité d'une coopération internationale	184
> Instauration d'une justice transitionnelle	185
> Suivi de la reconstruction post-conflit	186
> Encourager des perspectives éthiques et l'analyse prospective	187
III. Défis futurs : trois scénarios	189
> Scénario basé sur la primauté du marché	189
> Scénario basé sur la primauté du sécuritaire	192
> Scénario basé sur la primauté du politique	193

L'UNESCO a confié la rédaction de ce chapitre à Alioune Sall de l'Institut des Futurs africains (Afrique du Sud), l'un des rares instituts à procéder à des analyses prospectives de la sécurité humaine. Les opinions exprimées par l'auteur ne sont pas nécessairement celles de l'UNESCO.

La sécurité humaine correspond à une conception élargie de la sécurité telle qu'elle avait été initialement définie, car elle englobe les nombreuses menaces qui pèsent sur la paix et la dignité individuelle. Elle suppose une libération de la peur et du besoin. Assurer la sécurité humaine, c'est également protéger les personnes contre les menaces ambiantes, construire à partir de leurs aspirations et de leurs atouts, et leur permettre d'assurer leur autonomie. La première étape sur la voie de la prospérité matérielle et de la liberté consiste à faire sortir les populations de la pauvreté et à leur donner la possibilité de mener une vie décente. Les gens sont autonomes et vivent dans la sécurité (à l'abri des menaces de différentes natures) lorsqu'ils mènent une vie saine, qu'ils ont reçu une instruction et que leur existence leur offre des perspectives et des satisfactions. Le conflit, l'inégalité, les privations et la pauvreté sont autant de facteurs importants de l'insécurité humaine.

Pour protéger les personnes en cas de conflits violents, il faut comprendre les liens qui existent entre les dimensions militaires, politiques, humanitaires et les aspects qui touchent au développement, et reconnaître les lacunes en matière de respect des droits de l'homme et de respect de la citoyenneté. Les guerres détruisent non seulement les foyers, les actifs économiques, les récoltes, les infrastructures et les systèmes de confiance réciproque entre communautés, mais aussi le tissu humain et social de la collectivité. Lors des conflits, la pauvreté augmente parce que les populations perdent la stabilité ainsi que les structures de production dont elles ont besoin, et parce que les gouvernements consacrent aux armements et à la défense les ressources affectées jusque-là aux dépenses sociales. Les conflits sont également les principales causes de déplacements massifs de population. Certains s'exilent, devenant des réfugiés à l'étranger, tandis que d'autres restent sur le territoire national et sont déplacés dans leur propre pays. Dans des situations de post-conflit, la principale difficulté consiste à remettre sur les rails un pays déchiré par la guerre en stimulant la reconstruction et le développement, en favorisant la réconciliation et la coexistence, et en encourageant une bonne gouvernance. Les conflits sont une grave menace et un défi majeur, et cela d'autant plus qu'aujourd'hui les menaces locales constituent une menace de taille pour la paix internationale et la sécurité à travers le monde parce qu'en raison de l'interdépendance grandissante de la sécurité collective, les événements font de nombreuses victimes et engendrent des déplacements massifs de populations ou ébranlent l'intégrité et le fonctionnement de l'État.

De plus, l'extrême pauvreté et le sous-développement font le lit d'autres fléaux tels que la guerre civile. Le développement est donc incontournable dans un système de sécurité collective en ce qu'il facilite la lutte contre la pauvreté, la dégradation de l'environnement et la maladie, en ce qu'il met fin à l'érosion de la capacité des États et fait disparaître les conditions permettant au terrorisme et à la criminalité organisée de prospérer. Même si les différences de richesse, de niveau de développement, de puissance, d'influence politique et de conditions géographiques déterminent l'idée que les sociétés se font des dangers pour la survie et le bien-être de la personne, il existe six types de menaces qui affectent tous les groupes de pays de la même façon : les menaces d'ordre économique et social (pauvreté, maladies infectieuses et dégradation de l'environnement) ; les conflits interétatiques ; les conflits internes (guerre civile, génocide) ; les armes nucléaires, radiologiques, chimiques et biologiques ; le terrorisme ; la criminalité transnationale organisée⁽¹⁾.

L'injustice économique et l'inégalité sociale polarisent les communautés et ont de graves conséquences sur le développement humain et la coexistence pacifique. Quelque 2,8 milliards de personnes souffrent de la pauvreté, de l'analphabétisme, de la maladie et d'autres difficultés. Pour que le développement soit global, les stratégies de réduction de la pauvreté doivent s'accompagner d'accords sur le commerce équitable, de la promotion de la croissance économique parmi les victimes de l'extrême pauvreté, et d'une répartition équitable des avantages et des ressources. Cela comprend le droit à la terre, l'accès au crédit, à l'éducation, au logement, aux soins de santé et d'autres mesures de protection sociale. En particulier, il est important de protéger le rôle de la femme dans la société.

La sécurité humaine suppose également que les personnes soient préservées des catastrophes naturelles et de la pollution de l'environnement, du terrorisme international, des épidémies mondiales, du travail forcé et servile, de la malnutrition et du génocide.

Après avoir esquissé, par grands thèmes, les défis auxquels l'humanité est confrontée du fait des multiples transformations que les risques et menaces connaissent actuellement, nous récapitulerons les politiques et les instruments juridiques auxquels les gouvernements pourraient avoir recours pour surmonter ces risques et menaces. Enfin, nous tenterons d'envisager l'avenir de la gestion de la sécurité humaine en esquissant trois scénarios fondés sur trois hypothèses différentes quant à l'évolution du contexte international.

(1) ONU, 2004, *Un monde plus sûr : notre affaire à tous*, rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, New York, Assemblée générale des Nations Unies, p. 12.

I. Défis émergents

Régression du développement humain

On entend par développement humain la liberté donnée aux individus de vivre, de se développer et de jouir d'une vie longue, saine et épanouie. L'indice de développement humain (IDH), baromètre des modifications du bien-être humain, se propose d'évaluer ce bien-être en mesurant le revenu, la santé et l'éducation⁽²⁾. Entre 1990 et 2003, plusieurs pays, situés pour la plupart en Afrique subsaharienne, ont subi un recul de l'IDH, et les terribles conséquences de la conjugaison fatale de la stagnation économique, de la propagation du VIH/SIDA et de la lenteur des progrès dans le domaine de l'éducation. L'Afrique du Sud et le Zimbabwe ont fortement reculé dans le classement des pays selon l'IDH, suivis du Tadjikistan, de l'Ukraine et de la Fédération de Russie, qui ont tous connus un raccourcissement dévastateur de l'espérance de vie.

Plus d'un milliard de personnes – 20 % de la population mondiale – survivent avec moins d'un dollar des États-Unis par jour. En Asie du Sud et en Afrique subsaharienne, la lutte contre la pauvreté a, dans certaines zones, stagné voire même régressé. Au taux de croissance annuelle de 1,2 % par habitant enregistré depuis 2000, il faudra attendre 2012 pour que les pays africains puissent restaurer leur revenu moyen à son niveau de 1980⁽³⁾.

L'indicateur le plus révélateur du dénuement est le nombre d'enfants qui meurent avant l'âge de cinq ans à la suite de maladies que l'on sait prévenir, comme la rougeole, la malaria, le tétanos ou la diphtérie. Les pays pauvres enregistrent plus de 98 % de la mortalité infantile. Les enfants sont plus vulnérables et exposés à de plus grands dangers du seul fait du lieu de leur naissance.

Toutefois, l'augmentation du revenu ne suffit pas à faire diminuer la mortalité infantile, comme l'attestent les cas du

Viet Nam, du Honduras et du Bangladesh, où la mortalité néonatale est inférieure à celle de la Chine et de l'Inde. Malgré sa croissance économique rapide, citée comme l'exemple type de la réussite de la mondialisation, l'Inde présente un tableau contrasté du point de vue du développement humain, d'importants segments de la population attendant encore de recueillir les bénéfices de cette croissance. Dans les provinces septentrionales de l'Uttar Pradesh, du Bengale occidental et du Bihar, la majorité de la population est encore aux prises avec l'extrême pauvreté. La moitié des enfants du pays souffre de malnutrition et les inégalités entre garçons et filles dans le domaine de l'éducation sont profondément ancrées.

Les inégalités entre les sexes et la condition défavorable des femmes sont enracinées dans les pratiques culturelles, les mentalités et les règles traditionnelles de conduite, qui restreignent l'autonomisation des femmes et leur participation à la vie publique. L'éducation des femmes est un important indicateur du développement, car elle a un effet multiplicateur à l'échelle du pays et de la communauté : les enfants nés de mères analphabètes courent plus de risques de mourir avant l'âge de cinq ans, sont davantage exposés à la malnutrition et bénéficieront moins que les autres des services de santé.

Pour que le développement humain devienne une réalité et pour pouvoir tirer pleinement parti des droits et libertés qui leur sont reconnus, les personnes ne peuvent pas vivre dans la pauvreté, la maladie, l'analphabétisme, craindre la violence ou subir la discrimination, ni se voir refuser toute participation à la vie politique et sociale de la collectivité. En d'autres termes, le développement humain ne peut être réalisé sans que la sécurité humaine soit assurée.

Intégrer les plus vulnérables

L'universalité des droits de l'homme se fonde en grande partie sur le principe d'égalité. En effet, sans la reconnaissance de l'appartenance commune à une même humanité, les frontières entre oppression et liberté, justice et injustice, autonomisation et rejet, dignité et misère, seraient perméables et floues. Toutes ces réalités adverses ne sont pas l'apanage d'un continent ni d'une culture ; ce sont des conditions d'existence politique et sociale à travers le monde. L'égalité est en effet l'indispensable garante des

droits reconnus et des chances offertes à l'être humain, car le respect de l'« autre » repose sur la compréhension que, si quelqu'un veut se prévaloir de loi, de caractéristiques ou d'aspirations particulières, il faut que les autres puissent en faire autant. À cet égard, les sociétés doivent centrer leur attention sur la recherche de l'équilibre le plus solide possible entre les gens, en protégeant et en intégrant les groupes les plus vulnérables.

(2) PNUD, 2005, *Rapport mondial sur le développement humain 2005. La coopération internationale à la croisée des chemins : l'aide, le commerce et la sécurité dans un monde marqué par les inégalités*, New York, Programme des Nations Unies pour le développement, p. 21,

(3) Ibid., p. 34.

L'inégalité des chances et des choix est gravement préjudiciable au développement humain, car les disparités fondées sur le sexe, la richesse, la situation géographique et l'appartenance ethnique nuisent à la démocratie, à la cohésion sociale et à la croissance économique. Les idées relatives à la justice et à l'équité sociales prennent leur source dans les valeurs de la société et dans les politiques de ses dirigeants. La plupart des citoyens et des gouvernements démocratiquement élus sont convaincus de l'importance d'une redistribution des richesses au bénéfice des pauvres, ainsi que des politiques qui accroissent le plus les revenus de ces derniers⁽⁴⁾. Une redistribution allant des 20 % d'habitants les plus riches vers les 20 % les plus démunis pourrait avoir un impact considérable sur la pauvreté liée à l'insuffisance du revenu. Une équité et une efficacité accrues sont bénéfiques non seulement aux défavorisés mais, à long terme, à la croissance du pays. Les personnes qui ne peuvent contracter des emprunts gagés sur leur revenu futur pour investir dans des actifs, dans une production ou dans l'éducation de leurs enfants, resteront pauvres et ne pourront donc pas contribuer à la croissance. Autres aspects tout aussi importants pour l'amélioration du sort des personnes vulnérables : un accès adéquat à la justice et à la levée des incertitudes relatives aux droits fonciers, qui réduisent encore leur capacité d'investir. Il faut s'attacher davantage à accroître les actifs des pauvres et les infrastructures qui les desservent, à soutenir les zones agricoles ainsi que la création de micro-entreprises, afin que les pauvres puissent produire suffisamment pour sortir de la misère et contribuer à la richesse nationale.

L'extrême inégalité sape également la légitimité politique des gouvernements et de leurs institutions. Si l'on ne

donne pas aux pauvres et aux groupes les plus vulnérables – femmes, populations rurales, communautés autochtones et minorités – la possibilité de s'exprimer dans le domaine politique par l'intermédiaire d'institutions destinées à les représenter, l'État manquera de crédibilité et passera pour promoteur d'injustice. Dans des pays comme la Bolivie et l'Équateur, les différends relatifs aux ressources naturelles sont au cœur des revendications de groupes défavorisés auxquels a été refusée la possibilité de participer et de se faire entendre⁽⁵⁾. Du fait que l'inégalité et l'incapacité des pauvres et des plus vulnérables d'influer sur les institutions nationales perpétuent leur condition, leur autonomisation leur permettra de participer davantage au processus politique et de se faire reconnaître par le reste de la société, et contribuera effectivement à la réduction de la pauvreté.

L'inégalité possède un large spectre et interagit avec d'autres marqueurs du dénuement, et tend à se perpétuer de génération en génération. Certaines régions du Brésil, comme le Nord-Est, se caractérisent par des taux de mortalité infantile élevés alors que le montant des dépenses consacrées à la santé par habitant est inférieur à ce qu'il est dans d'autres régions. Au Mexique, le taux d'analphabétisme est de 3 % dans la capitale, mais de 20 % dans le Chiapas, dont la population est essentiellement rurale. L'éducation et l'accès aux soins de santé dans la région où vit une personne a une incidence directe sur la qualité de la vie de cette même personne. L'éducation est donc une importante condition préalable d'une croissance qui tient compte des pauvres, parce que les disparités dans ce domaine sont des ressorts majeurs des inégalités en matière de santé, de revenu et de participation politique.

Violence et conflits

La violence tue plus de 800 000 personnes par an. Les effets de la mondialisation, l'interdépendance et les écarts en matière de développement ont eu pour effet de dépouiller les États de certains de leurs pouvoirs, ce qui génère une crise de la gouvernance et les met dans l'incapacité de maîtriser la violence et de créer un ordre démilitarisé.

Depuis 20 ans, la plupart des guerres ont pris la forme de luttes internes pour les ressources et la terre, suscitées par des politiques identitaires, l'inefficacité de la gouvernance et la corruption, les transitions politiques et économiques, ainsi que l'aggravation des inégalités. Malgré la diminution appréciable de certaines formes de violence depuis le début des années 1990 – le nombre des conflits armés à travers le monde a diminué de 40 %, les génocides et les politicides de 80 %, et celui des réfugiés de 45 %⁽⁶⁾ – les

guerres en cours sur le continent africain à l'aube du XXI^e siècle tuent plus de personnes qu'auparavant. Parmi les causes profondes de ces conflits figurent la pauvreté omniprésente, la discrimination, la criminalité, l'instabilité et le manque de représentativité des institutions politiques, le fléchissement du PIB par habitant, le déficit d'infrastructures, l'abondance d'armes bon marché et la porosité des frontières.

Les menaces de conflits internes ont dans une certaine mesure été atténuées par les efforts coordonnés de la communauté internationale qui, grâce à la médiation des différends et aux négociations menées sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, ont permis de mettre fin à de nombreuses guerres civiles depuis 15 ans. Cela a été réalisé au moyen de négociations en vue de la paix,

(4) Ibid., p. 53.

(5) Ibid., p. 54.

(6) Human Security Centre (HSC), 2005, *Human Security Report 2005 – War and Peace in the 21st Century*, Human Security Centre, University of British Columbia/Oxford University Press, p. 1.

<http://www.humansecurityreport.info/content/view/28/63/>

d'efforts diplomatiques, de déploiements préventifs et de sanctions économiques. La mise en place de la Cour pénale internationale dont le Statut a été adopté à Rome en 1998 est un des mécanismes juridiques qui pourraient dissuader de recourir à la guerre, avec toutes les atrocités que celle-ci comporte (crimes contre l'humanité, infractions aux Conventions de Genève, à leurs protocoles et au droit humanitaire, violations des droits de l'homme). Il reste encore du chemin à parcourir pour élaborer un instrument de protection de grande portée, en particulier dans le domaine des ressources naturelles (comme on a pu le voir en Angola, dans la République démocratique du Congo et en Sierra Leone).

Cependant, le nombre des morts sur le champ de bataille a diminué depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, en raison principalement du changement de nature des conflits. Aujourd'hui, ces derniers sont « de faible intensité » (de petites armées mal formées évitent les grands affrontements militaires en visant des civils) ou « asymétriques » (des armes hautement sophistiquées sont utilisées contre des opposants plus faibles)⁽⁷⁾. La cruauté et la brutalité des combats sont dues en partie au recrutement d'enfants soldats, à la privatisation des opérations militaires et au recours à des forces paramilitaires. D'après des données de *Jane's Intelligence Review* (2005), des enfants ont participé à plus de 75 % des conflits armés récents, 300 000 étant enrôlés dans des groupes armés de diverses natures (milices, forces rebelles, troupes gouvernementales) et 500 000 servant dans des forces militaires qui ne sont pas en guerre⁽⁸⁾.

Terrorisme et armes de destruction massive

De la même façon que la pauvreté joue un grand rôle dans les conflits et affrontements internes, le terrorisme engendre un climat de désespoir et d'oppression, et génère le sous-développement. Il est stimulé par l'existence d'États faibles qui n'ont pas la capacité de faire régner l'ordre, et s'épanouit à la faveur de l'occupation étrangère et de l'instabilité régionale. Les attaques terroristes perpétrées sur le sol des États-Unis le 11 septembre 2001 ont d'évidence montré que les États et les institutions responsables de la sécurité n'avaient pas su identifier et accompagner l'évolution des menaces à travers le monde.

Les progrès technologiques qui ont transformé les modes de communication, la rapidité du partage de l'information et des transports ainsi que l'érosion des frontières exposent aujourd'hui un nombre accru de personnes au redoutable danger de campagnes terroristes. Destinées à améliorer la vie quotidienne, ces innovations permettent aussi à de petits groupes d'individus qui ne disposent ni de soutien

L'enrôlement des enfants s'explique par la disponibilité d'armes légères, peu coûteuses et faciles à utiliser, par le nombre considérable de jeunes désillusionnés et sans emploi, et par le fait qu'ils sont considérés comme « quantité négligeable », faciles à endoctriner et à dominer par ceux qui les commandent. Des bandes de jeunes armés participent également à la violence criminelle et au commerce de drogues illicites, et les enfants commencent aussi à être exploités aux fins d'activités terroristes.

Une autre menace grave pour la sécurité humaine est le développement des forces paramilitaires, qui sont lourdement armées, opèrent en dehors de toute contrainte légale et survivent souvent à la fin des conflits. Le fait que ces groupes paramilitaires soient relativement indépendants de l'autorité de l'État permet aux gouvernements répressifs de s'exonérer des violations des droits de l'homme. De plus, la guerre est de plus en plus souvent « sous-traitée » à des sociétés privées qui fournissent différents services, se chargeant d'assurer le fonctionnement de systèmes de défense nationale, de former les forces armées et de leur apporter un soutien, d'entretenir des systèmes d'armes complexes et de fournir des forces aériennes privées.

La guerre détruit les infrastructures, déclenche des crises économiques, stérilise des ressources ; elle tue également d'innombrables personnes de façon indirecte, en exacerbant la maladie et la faim. Les conflits favorisent considérablement la propagation du VIH/SIDA et l'apparition de nombreuses maladies telles que la malaria, le choléra ou la tuberculose.

d'un État ni de territoire, d'infliger des dommages plus importants que par le passé, en les transformant en des instruments perfectionnés d'agression. La mondialisation et l'intégration économique ont à cet égard rapproché le monde développé et le monde en développement, tous deux également vulnérables aux attaques et également sensibles à celles commises en d'autres points du globe. La Banque mondiale estime que les attaques du 11 septembre ont fait à elles seules 10 millions de pauvres supplémentaires⁽⁹⁾.

La prolifération et l'utilisation potentielle d'armes nucléaires, radiologiques, chimiques et biologiques constitue une autre source de menace pour la sécurité humaine. Même si le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), conclu en 1968, est largement accepté, de même que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), 60 pays exploitent ou construisent actuellement des centrales nucléaires ou des réacteurs de recherche. Quarante autres

(7) Ibid., p. 34.

(8) Peter W. Singer, 2005, Western militaries confront child soldiers threat, *Jane Intelligence Review*, 1^{er} janvier, cité dans HSC, op. cit., p. 35. www.brookings.edu/views/articles/fellows/singer2050115.htm

(9) ONU, op. cit., p. 14.

pays disposent des infrastructures industrielles et scientifiques nécessaires pour produire des armes nucléaires⁽¹⁰⁾. Tout aussi destructrices sont les armes chimiques et

biologiques qui peuvent, en une seule attaque, infliger des souffrances massives.

S'occuper des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées dans leur propre pays

En 2003, on comptait plus de 33 millions de personnes déplacées : 9,7 millions étaient des réfugiés et 24 millions des personnes déplacées dans leur propre pays. Il existe différentes raisons pour lesquelles on quitte son pays. Certains cherchent à améliorer leurs conditions d'existence et à échapper à la pauvreté ; d'autres sont contraints de se déplacer à cause de la guerre et de la répression. Les personnes déplacées sont particulièrement exposées à la maladie et à la malnutrition, et constituent, pour les parties en guerre, des cibles faciles au service de leur stratégie ; cela est particulièrement vrai des femmes et des enfants. Lorsque les civils deviennent des cibles stratégiques, ceux qui leur viennent en aide sont également menacés, l'aide humanitaire est bloquée, et les dangers de torture, d'exploitation sexuelle et de travail forcé sont particulièrement grands.

Souvent, les personnes déplacées dans leur propre pays ne reçoivent guère de protection des autorités de leur pays. Des études ont montré que les trois quarts d'entre elles, soit 18 millions d'êtres humains, ne bénéficient pas d'une assistance suffisante⁽¹¹⁾. Les femmes qui ont quitté leur foyer courent deux fois plus de risques de subir des agressions sexuelles que celles qui ne sont pas déplacées. De plus en plus, le viol devient une arme de guerre, et non plus seulement un crime privé, l'objectif morbide étant d'humilier l'ennemi, de détruire les familles et les communautés qui respectent des codes rigoureux d'honneur. Pendant le génocide que le Rwanda a connu en 1994, un demi-million de femmes et de fillettes ont été violées, et en Bosnie, elles ont été entre 20 000 et 50 000 à subir des sévices sexuels. La violence à l'égard des

femmes augmente sensiblement pendant les conflits car de nombreuses cultures les considèrent comme les dépositaires de l'identité, de sorte que la fécondation forcée et l'esclavage sexuel font partie de la destruction physique et psychologique de l'ennemi.

Les migrations sont un autre phénomène mondial dans le cadre duquel les gens quittent généralement leur pays d'origine et la situation de vulnérabilité économique et sociale qui les a mis dans l'obligation d'améliorer leur situation. C'est par millions que l'on compte ceux qui cherchent à améliorer leurs conditions d'existence au péril de leur vie. D'après le *Rapport sur les migrations internationales, 2002*, de l'ONU⁽¹²⁾, il y a 56 millions d'immigrés en Europe, 50 millions en Asie et 41 millions en Amérique du Nord ; cela signifie qu'un habitant du monde développé sur dix est un immigré. Les immigrés interagissent avec la société qui leur refuse la citoyenneté, les mettant ainsi dans l'impossibilité de jouir des avantages consentis aux nationaux, tel le droit de se syndiquer, de recevoir des prestations sociales ou une assistance du gouvernement, de briguer un mandat électif ou d'obtenir que leurs familles viennent les rejoindre dans le pays d'accueil⁽¹³⁾.

Les réfugiés bénéficient normalement d'une protection parce qu'ils ont fui leur pays à cause d'un conflit ou pour des raisons politiques ; ceux qui s'exilent pour des motifs économiques et sociaux sont le plus souvent considérés comme des migrants. Des problèmes majeurs surgissent lorsque les déplacements massifs s'opèrent sous la contrainte de la misère économique ou des perturbations de l'environnement.

Améliorer la sécurité économique

La pauvreté, le sous-développement et le manque de besoins élémentaires sont d'importantes questions sécuritaires qui touchent à la survie et à l'émancipation de la personne, et qui sont parfois des causes de conflits. À défaut d'une bonne gouvernance de la part de l'Etat, ou lorsqu'à l'intérieur des États certains groupes usurpent ou manipulent les moyens de survie, la violence risque d'éclater. Plus d'un milliard de personnes - nous l'avons déjà dit - survivent avec moins d'un dollar des États-Unis

par jour ; elles se trouvent pour la plupart en Afrique ou en Asie. Non moins de 800 millions d'habitants du monde en développement sont victimes de l'insécurité alimentaire, et 24 millions au moins de personnes vivant dans des économies développées ou en transition souffrent quotidiennement de la faim.

Nourrir la population est une question vitale, et les pays qui dépendent de l'aide internationale pour la satisfaction

(10) Ibid., p. 39.

(11) Norwegian Refugee Council, Global IDP Project, Internal Displacement: Global Overview of Trends and Developments in 2004, in *Human Security Report 2005*, op. cit.

(12) <http://www.un.org/esa/population/publications/ittmig2002/ittmigrep2002.htm>

(13) Matthew Gibney, 2006, *Who should be included? Non-citizens, conflict and the constitution of the citizenry*, Oxford, UK, Centre for Research on Inequality, Human Security and Ethnicity (CRISE), septembre, p. 3 (Working paper n° 17).

de ce besoin élémentaire sont en proie à l'insécurité. La faim est également symptomatique d'autres problèmes sociétaux. Lorsque les gens ont faim, ils retirent leurs enfants de l'école ; les soins de santé, le chauffage sont hors de leur portée et ils ne peuvent s'offrir des conditions de vie décentes. Ils n'ont pas de recours, ne disposant pas des moyens nécessaires pour compenser une perte de revenu en cas de crise économique, de catastrophe naturelle ou de conflit. A l'inverse, une amélioration de la nutrition permet une augmentation de la productivité, qui permet à son tour de sortir de la pauvreté chronique et de prendre une part active à la vie politique, économique et sociale.

La sécurité humaine s'améliore lorsque les autorités luttent contre les inégalités persistantes, et en particulier lorsque les pauvres bénéficient d'une part accrue du revenu et de la richesse produits par la croissance économique⁽¹⁴⁾. Une condition importante à cet égard est la levée des obstacles au commerce, qui coûtent chaque année aux pays en développement une centaine de milliards de dollars des États-Unis⁽¹⁵⁾, et qui asphyxient l'agriculture et l'industrie textile des pays qui tentent d'exporter vers l'Occident. D'où l'importance déterminante de politiques qui donnent

aux pauvres les moyens de leur autonomie : encouragement du micro-crédit et autres incitations, accès à la terre et aux protections juridiques, interventions institutionnelles qui favorisent les capacités sociales et soutiennent la commercialisation, et mesures actives en faveur de l'égalité des sexes. De tous les groupes de population, ce sont généralement les femmes qui sont aux prises avec les plus grandes difficultés économiques : elles se voient souvent refuser l'accès à des ressources telles que la terre ou le crédit ; fréquemment aussi, elles ne peuvent pas hériter et ne bénéficient guère des services dont elles auraient besoin.

Les gouvernements des pays en développement ont bel et bien la capacité d'agir sur la répartition du revenu grâce à tout un éventail d'instruments politiques : transferts financiers, dépenses publiques ciblées (santé, éducation, infrastructures), et mesures destinées à élargir les débouchés commerciaux⁽¹⁶⁾. Il faut donner aux gens les moyens d'accroître leur autonomie ; il est donc essentiel de créer les conditions requises et de les doter des capacités nécessaires pour qu'ils puissent s'extraire de la pauvreté et avoir plus de confiance en eux-mêmes.

L'éducation pour la santé

La maladie et l'inaptitude sont des menaces critiques et omniprésentes pour la sécurité humaine ; il faut donc les combattre afin de protéger les vies et garantir la stabilité sociale. Les communautés sont hautement sensibles aux crises sanitaires, qui peuvent précipiter une catastrophe économique, déstabiliser la société par des flambées épidémiques, ou provoquer une déperdition de main-d'œuvre spécialisée. Les adultes infectés par le VIH/SIDA se retrouvent dans l'incapacité à travailler, leurs dépenses de santé augmentent et les ressources financières de leur famille sont mises à plus rude épreuve. L'épidémie du VIH/SIDA érode rapidement les capacités humaines et cela sur un vaste front. Sur le continent africain, 4 % seulement des personnes touchées par le virus reçoivent des traitements antirétroviraux⁽¹⁷⁾. La lenteur des réactions au VIH/SIDA a contribué à creuser les inégalités en matière de santé à travers le monde.

L'accès à l'eau douce est une autre question capitale de service public, puisque la survie humaine en dépend. Plus d'un milliard de personnes n'ont pas accès à l'eau potable, quelque 2 milliards ne disposent pas d'installations d'assainissement adéquates et on estime à 3 millions le nombre de personnes qui meurent chaque année de

maladies transmises par l'eau ou de problèmes de santé liés au manque d'hygiène⁽¹⁸⁾. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) dénombre 8,5 millions de nouveaux cas de tuberculose par an, et estime qu'en 2020, 36 millions de personnes mourront de cette maladie.

Une information adéquate concernant les dangers pour la santé ainsi que les mesures préventives ou les remèdes simples qui peuvent sauver des vies est un aspect central de la sécurité sanitaire. Pour assurer cette sécurité, la première des choses à faire est d'enseigner aux gens à veiller sur leur santé, à consulter les services de santé, et à participer activement à la prise de décisions en plaidant pour un changement en matière de santé publique. L'absence d'équipements sanitaires contribue également à la propagation des maladies.

Des notions relatives à l'hygiène, à l'immunisation, au VIH/SIDA, à la prévention du choléra, aux mines et à la nutrition sont salvatrices : les enfants nés d'une mère instruite ont davantage de chances de vivre au-delà de 5 ans. L'éducation est un droit fondamental de la personne humaine, car l'aptitude à lire et à écrire améliore la qualité de la vie et la sécurité, ainsi que les perspectives économiques.

(14) Commission sur la sécurité humaine (CHS), 2003, *La sécurité humaine maintenant - Rapport de la Commission sur la sécurité humaine*, Presses des Sciences-Po.

(15) Ibid., 2003.

(16) PNUD, op. cit., p. 41.

(17) Ibid., p. 27.

(18) ONU, op. cit., p.12.

Pourtant, il y a encore à la surface du globe plus de 800 millions de personnes qui n'assimilent pas les mécanismes de la lecture et de l'écriture⁽¹⁹⁾. L'enseignement élémentaire est d'une importance cruciale, mais il se heurte à trois grands obstacles : une qualité qui laisse à désirer, un financement insuffisant et la non-scolarisation des enfants déplacés⁽²⁰⁾. Les personnes qui ont accès à l'information et à ces compétences sont mieux outillées pour s'occuper

des questions qui touchent directement à leur sécurité, en participant au débat public et à l'action démocratique. Les médias et la libre circulation de l'information jouent également un rôle important : lorsque les citoyens sont convenablement informés, ils peuvent prendre des initiatives pour influencer sur les politiques gouvernementales et demander aux dirigeants de rendre des comptes⁽²¹⁾.

Questions relatives à l'environnement et à l'agriculture

Pour bon nombre de pays en développement, le déboisement et la désertification sont des menaces plus aiguës que les incursions militaires ou les agressions extérieures. La stabilité et la sécurité écologiques ont des répercussions directes sur la production alimentaire dans beaucoup de ces pays, en particulier en Afrique et en Asie où 75 % de la population vivent dans les zones rurales. Les ressources environnementales sont d'une importance décisive pour la subsistance d'innombrables personnes et notamment des habitants des zones rurales dont la sécurité économique et familiale est intimement liée à la terre. Ces populations comptent sur les forêts pour leur fournir leur combustible et sur l'agriculture de subsistance pour les nourrir. La croissance de la population mondiale, qui devrait atteindre le chiffre de 8,9 milliards en 2050, et la demande accrue de ressources limitées dans les pays industrialisés comme dans le monde en développement, accélèrent l'épuisement progressif de l'environnement.

Les catastrophes naturelles - ouragans, tornades, sécheresse, glissements de terrain, inondations, par exemple - peuvent avoir un effet dévastateur sur la vie des gens en détruisant leurs mécanismes de défense et en plongeant les pauvres dans des situations de vulnérabilité encore plus grande. La sécheresse qui sévit au Niger, le tsunami qui a frappé l'Asie et la transformation de l'écosystème amazonien, par exemple, montrent bien comment la sécurité physique et l'existence de millions de personnes sont à la merci de changements soudains de l'environnement⁽²²⁾. La perte de terres arables, le déboisement et la surexploitation des mers, la rareté de l'eau et l'altération des écosystèmes compliquent le développement durable. Du fait que 70 % des pauvres du monde vivent dans des zones rurales et dépendent de l'agriculture pour leur revenu et leur sécurité alimentaire, les barrières commerciales imposées par les pays développés ont des effets dévastateurs.

Les signataires de la Déclaration de Doha (2001)⁽²³⁾ de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et les membres de cette organisation se sont engagés à prendre en compte les besoins des pays en développement, mais cet engagement demande encore à être pleinement concrétisé. Des améliorations des possibilités d'exportation ne suffiront pas en elles-mêmes à atténuer la pauvreté, mais elles constituent une étape importante. Elles devraient s'accompagner d'efforts en vue de reconstruire les infrastructures détruites ou médiocres, de stimuler la productivité agricole et de combattre les effets paralysants de la dette extérieure. Les gouvernements prêteurs et les institutions financières internationales devraient offrir aux pays fortement endettés les conditions d'une viabilité à cet égard, en rééchelonnant les remboursements, en allégeant le fardeau de la dette et en améliorant l'accès aux marchés mondiaux⁽²⁴⁾.

Le changement climatique a des répercussions grandissantes sur la sécurité humaine dans le monde entier, qu'il s'agisse des économies modernes tributaires des hydrocarbures ou des économies en développement. Les efforts déployés pour formuler des stratégies de développement qui n'altèrent pas le climat - c'est-à-dire centrées sur la valorisation de sources d'énergie à faible teneur en carbone et de biosources, et sur la mise au point de technologies à faible production de gaz à effet de serre - sont fondamentaux. Parmi les mesures prises figurent l'élaboration et la ratification de nombreux instruments internationaux destinés à protéger l'environnement, comme le Protocole de Montréal sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1987), la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC) (1992), la Convention sur la diversité biologique (CDB) (1992), le Protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques (2000), la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination (1989)

(19) PNUD, op. cit. p. 20.

(20) CHS, op. cit.

(21) Voir UNESCO, 2007, *Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous 2007, Un bon départ : protection et éducation de la petite enfance* (<http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001477/147785f.pdf>) ;

UNESCO, *Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous 2006, L'alphabétisation, un enjeu vital* (<http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001442/144270f.pdf>) ;

UNESCO, *Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous 2005, L'exigence de la qualité* (<http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001390/139002f.pdf>).

(22) Richard Jolly et Deepayan Basu Ray, 2006, *The Human Security Framework and National Human Development Reports*. New York, United Nations Development Programme, p. 9 (Occasional Paper 5).

(23) http://www.wto.org/French/thewto_f/minist_f/min01_f/mindecl_f.htm

(24) ONU, op. cit., p. 31.

et la Convention de 1973 sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Si le Protocole de Kyoto de 1997 avait été ratifié et respecté par un plus grand nombre d'États membres des

Nations Unies, l'utilisation excessive des énergies fossiles et la dépendance à leur égard s'en seraient trouvées réduites, si bien que des sources d'énergies renouvelables, respectueuses de l'environnement, seraient venues s'y substituer.

Encadré 1 : Environnement et développement à l'horizon 2020

À l'aube du XXI^e siècle, le concept de responsabilité environnementale reste fondé sur [...] les pratiques qui ont cours actuellement en matière de développement durable. Au fondement de ces idées se trouve l'hypothèse selon laquelle les pratiques actuelles ne doivent menacer ni le niveau de vie, ni l'environnement que connaîtront les générations futures. Pour que ces dernières ne soient pas pénalisées par rapport aux générations présentes, il est donc acquis que le développement durable doit s'accompagner de la croissance économique, du progrès social et de la protection environnementale.

[Pour atteindre cet idéal,] il y a plusieurs domaines dans lesquels des actions sont envisageables dans les vingt à trente ans à venir. L'utilisation des nouvelles technologies, notamment, devrait permettre aux femmes, aux personnes nécessiteuses et aux jeunes de jouer un rôle actif dans les politiques de développement. De nombreux débats ont eu lieu dans ce domaine, mais n'ont pas abouti concrètement à la définition des méthodologies appropriées.

Un autre domaine d'action est la promotion de la démocratie. Mais peut-on imposer la démocratie par la force ? Les démocraties des pays en développement sont-elles vraiment démocratiques ? N'est-il pas souvent nécessaire de faire des concessions ? Un débat honnête sur la démocratie est nécessaire si l'on veut assurer le développement.

Il conviendra d'œuvrer contre la diminution des ressources en eau potable, un des défis majeurs du XXI^e siècle, que nous le voulions ou non. [...] Nous allons devoir mettre au point des mécanismes de résolution des conflits qui ne manqueront pas d'émerger entre les pays qui devront se partager cette ressource vitale.

Une utilisation prudente du génie génétique dans les industries agroalimentaire et pharmaceutique devra s'inscrire dans le cadre d'une stratégie globale de développement de la technologie.

Les instruments économiques nécessaires à la mise en œuvre des traités multilatéraux et à la fixation des prix des services fournis en matière d'environnement et de ressources naturelles joueront un rôle central. Si ce problème n'est pas résolu, l'utilisation de l'environnement et des ressources naturelles ne pourra pas être rationnelle.

La sécurité alimentaire globale, la préservation des ressources naturelles et le développement des énergies renouvelables seront des priorités stratégiques qui permettront de lutter contre le schéma irrationnel de développement non durable qui prévaut actuellement.

Enfin, il nous faudra tendre vers une meilleure compréhension de la mondialisation et de ses conséquences. [...]

Ces réformes ouvriront la possibilité, sur le long terme, de réduire la pauvreté, de remplir les besoins élémentaires de la personne humaine, mais aussi de mettre un terme aux conditions économiques qui sont à l'origine de la dégradation de l'environnement. Imagination, détermination et courage seront nécessaires pour combattre le protectionnisme et l'injustice qui règnent au sein de l'ordre économique international actuel. Ce dernier est aussi à l'origine de la volatilité du prix des matières premières, de dettes paralysantes et d'une pauvreté chronique.

Source : Mostafa Tolba, Environnement et développement à l'horizon 2020, in Jérôme Bindé (dir. publ.), OÙ VONT LES VALEURS ? Entretiens du XXI^e siècle. Paris, Éditions UNESCO/Albin-Michel, 2004, p. 299-304.

II. À la recherche des politiques les plus appropriées en matière de sécurité humaine

L'ampleur des questions à inclure dans l'agenda relatif à la sécurité humaine - des catastrophes naturelles à la Cour pénale internationale - fait qu'il est difficile de définir des politiques qui auraient un impact à l'échelle internationale.

Pour protéger convenablement les gens en cas de conflit, il faut que les impératifs de la sécurité humaine

soient pris en compte parmi les questions de sécurité, et que le respect des droits de l'homme et du droit humanitaire soit assuré, les combattants et leurs organisations désarmés, l'action humanitaire renforcée et le respect de la citoyenneté garanti.

Nécessité d'une coopération internationale

Des organisations telles que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), l'Union africaine (UA), l'Organisation des États américains (OEA), l'Union du Maghreb arabe (UMA) et la Ligue des États arabes (LEA) peuvent jouer un rôle d'avant-garde en soulignant l'importance de la sécurité humaine et en concevant des stratégies globales. Il a été dit que les opérations de maintien de la paix menées par l'ONU ou par des organismes régionaux devraient prévoir expressément la lutte contre la traite des femmes et des enfants, dans le cadre d'une stratégie élargie destinée à protéger les éléments les plus vulnérables d'une zone de conflit (personnes âgées, handicapés, populations autochtones, populations en déplacement).

Des accords multilatéraux et bilatéraux entre États en vue d'une action coordonnée ont commencé à être élaborés afin de protéger certains aspects de la sécurité humaine. L'Organisation de coopération économique (ECO) initialement composée de la République islamique d'Iran, du Pakistan et de la Turquie, et étendue ensuite à six États ex-soviétiques (Azerbaïdjan, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan) englobe aujourd'hui quelque 300 millions de personnes et vise à accroître les capacités en matière de transport et de commerce⁽²⁵⁾. L'Organisation de coopération centre-asiatique, équivalent de l'ECO, a été instituée pour prévenir les conflits et la montée de mouvements extrémistes, et pour concevoir des solutions politiques aux problèmes des économies défailtantes. Le gouvernement chinois a également pris des mesures pour améliorer la coopération régionale sur les questions de sécurité, par l'intermédiaire notamment de l'Organisation de coopération de Shanghai, pilotée depuis Beijing.

Les pays de l'Asie de l'Est ont créé l'Initiative asiatique régionale de lutte contre la traite des femmes et des

enfants, au sein de laquelle la traite des êtres humains est abordée sous l'angle politique. Le plan d'action envisage d'établir un partenariat solide entre gouvernements, société civile, médias et secteur privé afin de mettre au point des stratégies destinées à prévenir, protéger, poursuivre en justice et rapatrier. Le problème de l'éradication de la pauvreté a conduit le Cambodge, l'Indonésie, la Mongolie, la République démocratique populaire lao, le Timor-Leste et le Viet Nam à mettre en place en 2002 un forum pour la réduction de la pauvreté, appelé « East Asia Forum on Poverty Reduction », en prenant des mesures au niveau de la communauté, telles que la promotion de l'éducation des femmes.

En Amérique latine, il existe principalement deux documents qui assurent une protection des populations : la Charte démocratique interaméricaine de 2001 et la Convention américaine relative aux droits de l'homme (Pacte de San José), de 1969. L'OEA a engagé un débat intéressant sur l'évolution du concept de sécurité, comme on a pu le voir en 1998 au Deuxième Sommet des Amériques, lorsque les présidents ont demandé au Comité pour la sécurité hémisphérique de définir les positions communes qui permettraient de parvenir à un concept partagé de la sécurité pour la région. La reformulation de ce concept a abouti en 1992 à la Déclaration de Bridgetown. Il a alors été admis qu'une approche multidimensionnelle de la sécurité serait mise au point et que les nouvelles menaces et les nouveaux défis dans ce domaine étaient transnationaux ; la nécessité de renforcer la coopération et la coordination de manière à pouvoir lutter contre les menaces de manière ciblée a été réaffirmée⁽²⁶⁾. De plus, les mécanismes créés en vue du désarmement - le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes de 1969, le Traité américain de règlement pacifique des conflits de 1948, et la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu de 1998, ont grandement

(25) Anara Tabyshtaliev, 2006, *Promoting Human Security: Ethical, Normative and Educational Frameworks in Central Asia*, Paris, UNESCO, p. 78.

(26) Claudia Fuentes et Francisco Rojas Aravena, 2005, *Promoting Human Security: Ethical, Normative and Educational Frameworks in Latin America and the Caribbean*, Paris, UNESCO, p. 42.

contribué aux efforts déployés pour s'attaquer à une des causes fondamentales de l'insécurité humaine en Amérique latine.

Les institutions transnationales qui offrent des voies de recours judiciaires sont d'une importance essentielle pour la protection de la sécurité humaine. La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, la Cour

africaine des droits de l'homme, la Cour de justice de la CEDEAO et l'Acte constitutif de l'Union africaine qui crée des organes subsidiaires auxquels les membres de la société civile peuvent s'adresser à propos des questions touchant la paix et la sécurité ne sont que quelques exemples des mécanismes existant en Afrique. Un modèle alternatif de réconciliation prend la forme de commissions vérité et réconciliation.

Instauration d'une justice transitionnelle

Ces 50 dernières années, de nombreux pays, de l'Argentine à l'Afrique du Sud, se sont engagés dans la difficile transition d'un régime autoritaire et violent à la pratique démocratique et à la bonne gouvernance. Certains de ces processus de transition se sont attachés à faire la lumière sur un passé atroce par la mise en place de commissions vérité. Dans certains cas, les auteurs des violations des droits de l'homme ont été jugés, dans d'autres, ils ont été amnistiés ; dans d'autres cas encore, les personnes associées aux régimes antérieurs ont été exclues de la fonction publique. Face à la question du traitement réservé aux auteurs des violations passées des droits de l'homme, les gouvernements nouvellement élus ont trois grandes préoccupations : assurer le maintien de la sécurité physique dans le pays ; traduire les responsables en justice et répondre au besoin de la population d'une reddition des comptes ; enfin, affirmer leur légitimité en respectant la primauté du droit.

Il n'existe ni bonne ni mauvaise manière de traiter les problèmes du passé et d'engager les processus de vérité, de justice et de réconciliation. Certains pays optent pour un processus de réconciliation fondé exclusivement sur le pardon et l'aveu de la vérité ; d'autres sont favorables à la ligne stricte qui consiste à poursuivre pénalement tous les auteurs de violations des droits de l'homme. La justice absolue étant à la fois rare et difficile en raison des impératifs de stabilité politique et sociale, les pays en transition s'efforcent souvent de trouver un juste milieu entre la mise au jour de la vérité, la justice pénale, la réconciliation et les réparations. Assumer le passé, de quelque manière que ce soit, c'est en dernière analyse chercher à fermer un chapitre de l'histoire et tenter d'en écrire un nouveau en instituant le respect des droits de l'homme qui avaient été bafoués et en restaurant la confiance de l'opinion dans la primauté du droit⁽²⁷⁾.

Bien souvent, les gens savent ce qui s'est passé et qui en est responsable, mais il est essentiel de satisfaire le souhait d'une reconnaissance officielle des souffrances endurées pour que la société et ses membres puissent refermer les plaies du passé, et se construire un présent et un avenir.

La Commission sud-africaine vérité et réconciliation (TRC) a été mise en place à la fin de l'apartheid pour dévoiler la vérité sur les violations commises du temps où le pouvoir appartenait aux blancs, et garder la mémoire de ces violations. Le fait que l'information ait été confiée à une instance extrajudiciaire, qui n'était donc pas chargée d'une procédure pénale, et que l'amnistie ait été garantie à ceux qui reconnaissaient pleinement leurs crimes politiques a permis de faire la lumière sur les événements dans des proportions impossibles à atteindre autrement.

Le cas du Rwanda est un bon exemple des difficultés rencontrées lorsqu'un pays recherche la justice pénale avant que la vérité ne soit reconnue ou les faits établis. Cela fait neuf ans que le Rwanda essaye de faire juger par ses tribunaux plus de 100 000 personnes qui sont soupçonnées d'avoir participé au génocide de 1994 et qui ne seront pas traduites devant le Tribunal pénal international pour le Rwanda établi à Arusha (République-Unie de Tanzanie). Compte tenu du nombre des détenus et des problèmes logistiques auxquels se heurtent les tribunaux, à commencer par le manque de fonds et de représentants qualifiés, le processus est lent et le Rwanda a dû chercher d'autres moyens de sanctionner les participants au génocide. Le gouvernement s'est tourné vers les tribunaux traditionnels, les *gacaca*.

Pour que la réconciliation puisse commencer à prendre corps, il faut tout d'abord venir à bout de l'inégalité et la discrimination dans le discours officiel et dans l'action gouvernementale, ainsi que dans la mémoire collective. S'attaquer aux causes profondes du conflit, c'est faire un premier pas dans cette direction⁽²⁸⁾.

La redistribution des terres - autre moyen puissant pour restaurer la citoyenneté, la dignité et le sentiment d'appartenance nationale perdus - a des effets à la fois immédiats et à long terme. Outre qu'elle contribue à réduire la pauvreté et l'inégalité, elle fournit aux victimes d'un conflit des bases solides pour un redressement matériel, culturel et social.

(27) Richard Wilson, 2000, Reconciliation and Revenge in Post-apartheid South-Africa, in *Current Anthropology*, vol. 41, n° 1, février.

(28) CHS, op. cit., p. 132.

Dans les périodes post-conflit, la liberté est instaurée lorsque le développement contribue à accroître les capacités des personnes et les choix qui leur sont offerts. Les libertés dont jouissent les gens sont une combinaison de droits civils et politiques et d'accommodements sociaux et économiques. En favorisant une culture de la sécurité humaine et en développant l'infrastructure d'appui requise, on peut parvenir à protéger les individus de manière à leur permettre de participer à toutes les sphères de la vie sociale, économique et politique. Cette infrastructure polyvalente qui protège les vies des gens doit comprendre des systèmes de police, des filets de sécurité et des programmes de retour au travail, des réglementations relatives à l'environnement, des réseaux de soins de santé, des systèmes éducatifs, des campagnes de vaccination, une activité diplomatique et des systèmes d'alerte rapide en cas de crise ou de conflit.

Intégration politique, sociale et économique. Assurer la participation à la vie politique et sociale est une manière de garantir le droit des groupes à la différence tout en favorisant l'intégration et la cohésion sociale. On peut y parvenir en offrant aux gens la garantie d'un accès égal aux institutions socio-économiques ; la discrimination positive et des systèmes de quotas peuvent être envisagés au stade de l'édification de la paix⁽²⁹⁾. La redistribution des terres et le partage équitable des revenus tirés des ressources naturelles sont une autre façon élémentaire d'harmoniser les relations entre les citoyens et entre les communautés. Au lendemain des conflits, la protection des droits de l'homme et le rétablissement de la primauté du droit sont d'une importance critique.

Le respect du droit dans une société qui sort d'une période de guerre civile et de chaos est une étape fondamentale en vue de la reconstruction du pays et la réconciliation de ses habitants. Il est la base sur laquelle la confiance, la reconnaissance des devoirs et des obligations, le respect d'autrui et la culture des droits de l'homme peuvent prospérer. Le droit peut être un instrument de changement structurel, sous réserve que les outils de communication soient intelligibles pour tous, et que les citoyens puissent y voir un moyen de se protéger et de se défendre ainsi que de changer le système dans la légalité. Le droit peut donc être considéré comme un instrument d'ingénierie sociale. Dans des sociétés où une grande partie de la population est analphabète, défavorisée et démunie, où les systèmes juridiques autochtones sont sabotés par les pressions en faveur de la modernisation qui émanent de la ville, et où l'accès au droit traditionnel

est restreint du fait de l'imposition d'un système juridique moderne et centralisé, il faut parvenir à un consensus qui tienne compte de tous les intérêts et de la pluralité des sens de la justice si l'on veut que le droit règne sur la totalité du territoire national. À cette fin, il faut mettre l'accent sur les interactions entre les gens et sur leurs « perceptions du droit » ainsi que sur la formalisation du système juridique. Si l'on tient compte des conceptions que les populations se font de la justice et de la légalité, les problèmes de l'administration de la justice s'en trouveront atténués. L'édification de l'État-nation peut être réalisée avec ce que Meister⁽³⁰⁾ a défini comme étant « une politique constitutionnelle fondée sur la ré-identification par opposition à la politique constitutionnelle de la représentation ».

Une constitution rédigée dans un esprit ouvert et dans la perspective de l'unification et de la prospérité, comme celle dont l'Afrique du Sud s'est dotée en 1996, peut opérer le redressement nécessaire dans les esprits, le cadre juridique servant à déterminer la vérité et à établir la justice. Cette étape d'élaboration du droit fait partie de la reconnaissance officielle des atrocités commises, concrétisée par un effort en vue de remédier aux injustices et aux horreurs du passé, associé à la volonté de construire un avenir rendu possible par le sens de la justice à l'égard de la nation toute entière. Cette loi suprême apaisera donc les ressentiments entre ceux qui ont gagné la guerre et ceux qui l'ont perdue, englobant les uns et les autres dans un cadre qui place les citoyens sur un pied d'égalité et les met en mesure de maintenir la paix et d'extraire leur pays des décombres de la guerre et de la pauvreté. Elle symbolisera aussi l'histoire des luttes contre l'injustice, en permettant au pays de recouvrer son histoire par l'établissement de l'état de droit.

Participation des forces armées aux efforts de reconstruction. Les forces armées, auxquelles le pays s'en remet pour maintenir la stabilité nationale et préserver la sécurité du citoyen, peuvent jouer un rôle important dans le développement. Le personnel militaire, qui constitue dans de nombreux pays une part appréciable de la population active, peut participer à l'action sociale⁽³¹⁾, par exemple dans l'agriculture (préparation des terres à leur mise en culture), la santé (construction de dispensaires dans les zones rurales), et la reconstruction post-conflit (démontage, reconstruction des infrastructures, travaux publics). Parallèlement, des programmes visant à lutter contre la propagation des petits armements et des armes légères et mettant l'accent sur le désarmement des civils et des combattants doivent être liés à des stratégies destinées

(29) *Human Security in Africa*, Rapport du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique (OSAA), Nations Unies, décembre 2005, p. 10.

(30) Robert Meister, 1999, *Forgiving and Forgetting: Lincoln and the Politics of National Recovery*, in Carla Hesse et Robert Post (dir. publ.) *Human Rights in Political Transitions: Gettysburg to Bosnia*, New York, Zone Press, p. 135-175.

(31) Gabriel Siakeu, 2000, *Peace and human security in Africa*, in *What Agenda for Human Security in the Twenty-first Century?*, Paris, UNESCO, p. 29.

à faire progresser la sécurité humaine. Éduquer, faire changer les attitudes à l'égard du rôle des armes légères et mettre fin à la stigmatisation sociale de ceux qui ont combattu sont autant de moyens de réduire les conflits interpersonnels dans la phase de reconstruction post-conflit.

L'action humanitaire, lorsqu'elle est menée rapidement après le début d'une crise, peut sauver de nombreuses vies en répondant aux besoins les plus essentiels de nourriture, d'eau, d'hygiène, de logement et de soins de santé élémentaires des groupes les plus exposés, avant qu'ils ne deviennent extrêmement vulnérables. Lorsque des solutions politiques ne peuvent être trouvées rapidement, des segments entiers de la population sont laissés sans protection et sans assistance. La stratégie humanitaire qui tient compte de la sécurité humaine s'attache à renforcer les capacités des gens, leurs possibilités de choix et leur sécurité générale⁽³²⁾. Ce programme peut être conforté par des politiques d'intégration qui promeuvent la non-discrimination et l'égalité, associées au respect des droits de groupes particuliers tels que les réfugiés, les personnes déplacées dans leur propre pays, les minorités, les populations autochtones, les femmes et les enfants. Au cours du processus de retour et de réinstallation en Bosnie-Herzégovine, les collectivités qui ont accepté de réintégrer les minorités et de leur rendre leurs biens ont reçu la priorité dans les programmes de reconstruction des infrastructures et de fourniture de l'eau et d'électricité.

Parmi les **stratégies préventives** destinées à éviter les conflits et à réduire les risques d'une perte de citoyenneté figurent les mécanismes d'alerte rapide, les sanctions ciblées, les missions diplomatiques et le déploiement de forces de maintien de la paix⁽³³⁾. Lorsque l'État est inefficace et que ses institutions sont faibles et incapables de faire respecter la loi, la protection de ses citoyens s'en trouve grandement compromise. Ces deux dernières décennies, la chute de l'Union soviétique et l'effondrement de l'ex-Yougoslavie ont, du jour au lendemain, laissé les

populations sans protection, les exposant aux violences et aux sévices. Le droit à la citoyenneté et à la nationalité, autrement dit « le droit d'avoir des droits », est essentiel : sans lui, les populations n'ont pas d'État, elles ne peuvent recevoir de soins, aller à l'école, trouver un emploi, posséder des biens ni participer à la vie politique⁽³⁴⁾. Comme le déni de citoyenneté devient aussi une question liée à la pauvreté, il doit occuper une place, en tant que tel, dans les stratégies de développement.

Afin de **protéger les migrants de l'intérieur**, qu'ils quittent leur foyer de plein gré ou de force, il faut prendre des mesures pour leur permettre de se déplacer dans l'ordre et la sécurité. L'action à cet égard peut comprendre l'élaboration de normes concernant les droits et les obligations des migrants, la formulation de stratégies destinées à combattre la traite des êtres humains, et la protection des groupes en voie d'installation contre le racisme et l'intolérance. Les réfugiés relèvent de la responsabilité des États, mais ils sont également protégés par des organisations internationales telles que l'UNHCR, le PNUD, l'OIM, ainsi que par des groupes de la société civile. Une fois le conflit terminé, il faut les aider soit à s'établir dans un pays tiers, soit à se réintégrer volontairement dans leur communauté d'origine. Garantir leur sûreté est fondamental en temps de guerre comme en temps de paix, car de nombreux combattants s'infiltrèrent dans ces groupes dont ils compromettent ainsi la sécurité, et utilisent les camps de réfugiés comme centres de recrutement - d'enfants en particulier.

Les personnes déplacées dans leur propre pays bénéficient d'une protection internationale au titre des Conventions de Genève et des Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays. Des difficultés surgissent lorsque leur situation est assimilée à un problème humanitaire, et que leur protection et leur autonomisation sont exclues des stratégies nationales de développement⁽³⁵⁾. L'octroi de la citoyenneté aux migrants devrait être facilité, surtout lorsque leur famille vit dans le pays hôte depuis plusieurs générations.

Encourager des perspectives éthiques et l'analyse prospective

Dans la mise en œuvre des recommandations formulées au cours des réunions régionales que l'UNESCO a consacrées à la sécurité humaine, il ne faut jamais perdre de vue que la valeur ajoutée des interventions de l'Organisation dans ce domaine tient à l'accent qu'elle met sur les fondements éthiques de la sécurité humaine. De fait, l'UNESCO a systématiquement fait ressortir le fait que le souci de la sécurité humaine est inséparable :

- > des interrogations éthiques quant à ce qui est bien et ce qui est mal ;
- > des interrogations politiques quant à la conduite à adopter.

Cette valeur ajoutée de l'action de l'UNESCO doit être entretenue et affinée pour enraciner les valeurs qui sous-tendent la sécurité humaine (solidarité, tolérance, ouverture, dialogue, transparence, responsabilisation, justice et

(32) CHS, op. cit., p. 27.

(33) Ibid., p. 31.

(34) Ibid.

(35) Ibid., p. 50.

équité, caractère sacré de la vie, générosité, par exemple) et favoriser l'attachement des États et des populations à ces valeurs. Cependant, fournir de solides bases éthiques à la sécurité humaine et les renforcer par des politiques à long terme au service de cette sécurité ne va pas sans difficultés. L'une d'elles a trait au caractère dynamique des défis liés à la sécurité humaine ainsi qu'aux possibilités en la matière. Rien ne saurait mieux illustrer cette dynamique que le changement de nature des conflits.

Depuis la fin de la guerre froide, les guerres traditionnelles entre États cèdent en grande partie la place à des conflits internes et à des luttes pour l'autodétermination et l'identité nationale. Des 58 grands affrontements armés survenus dans 46 localités du globe entre 1990 et 2002, trois seulement (soit 5 %) n'étaient pas des conflits civils ou communautaires se déroulant à l'intérieur des frontières d'un État souverain⁽³⁶⁾. Dans les conflits qui ont éclaté depuis la fin de la guerre froide, ce sont les civils – et notamment les femmes et les enfants, cibles fréquentes des agressions et de l'hostilité en temps de guerre et de violence – qui ont payé le plus lourd tribut, constituant ainsi plus de 90 % des victimes. La prolifération des menaces venues de l'intérieur, sous la forme de conflits internes aux États et de défis à la stabilité nationale dans le sillage de la guerre froide, a contribué d'une manière déterminante à sensibiliser les esprits à la nécessité d'élargir la conception traditionnelle de la sécurité et à faire passer les questions relatives à la sécurité humaine au premier plan des préoccupations.

Selon Amartya Sen, prix Nobel, un des avantages qu'il y aurait à considérer la sécurité humaine comme un des droits fondamentaux de la personne humaine tiendrait au fait que ces droits ont pour contrepartie des devoirs correspondants de la part d'autres personnes et d'autres institutions. De plus, la sécurité humaine revêtirait alors les caractères d'universalité, d'interdépendance et d'inaliénabilité qui leur sont reconnus.

Depuis 20 ans, l'universalisation et l'autorité croissantes de la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée par les Nations Unies et les progrès du droit international en matière de protection des individus ont donné au concept de sécurité humaine une force et une influence nouvelles. L'ordre international ne se limite plus aux questions relatives à la prévention des guerres interétatiques. Plusieurs conventions et protocoles servent d'instruments juridiques pour la mise en œuvre des principes universels relatifs à la promotion des libertés personnelles ainsi que des droits, du bien-être et de l'autonomie des citoyens. La doctrine internationale des droits de l'homme a reconnu dernièrement que la démocratie est une valeur universelle et un droit en elle-même parce qu'elle incarne le principe d'autodétermination des peuples et qu'elle est l'expression de la souveraineté populaire. Le droit à la démocratie comprend le droit d'avoir des droits et peut être considéré à la fois

comme un moyen et comme une fin du combat pour les droits de l'homme.

Au cours des 50 dernières années, **plusieurs traités et documents internationaux ont contribué à faire de la démocratie un droit de l'homme** : la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 (Préambule, article 29 (2), article 8) ; le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, de 1966 (articles 14 et 15) ; la Déclaration américaine des droits et devoirs de l'homme, de 1948 (article XXVIII) ; la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, de 1950 (Conseil de l'Europe, article 11) ; la Convention américaine relative aux droits de l'homme, de 1969 (article 29). En 2000, la Commission des droits de l'homme a confirmé, par sa résolution 2000/47, que la démocratie n'est pas une valeur régionale ancrée dans des traditions culturelles, sociales ou religieuses particulières, mais une valeur universelle qui s'enracine dans la riche nature de la communauté des démocraties.

Dans la sphère politique, **la personne est protégée par les documents suivants** : le Statut de la Cour pénale internationale de 1998, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Protocole facultatif se rapportant à ce Pacte et visant à abolir la peine de mort de 1989, les Conventions de Genève de 1949, la Convention de 1984 contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale de 1965, et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes de 1979.

En ce qui concerne **la sécurité internationale et régionale, différents traités ont posé les fondements de la paix et de la stabilité mondiales**. Ce sont notamment : le Traité de non-prolifération des armes nucléaires de 1968, la Convention de 1972 sur l'interdiction des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines, la Convention de 1993 sur les armes chimiques, la Convention de 1997 sur l'interdiction des mines antipersonnel, ou traité d'Ottawa, la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée de 2000, et la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme de 1999.

Les principaux **mécanismes qui peuvent servir à protéger l'individu dans la sphère socioéconomique** sont : le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966, la Convention internationale des droits de l'enfant de 1989, le Protocole facultatif de 2000 se rapportant à cette Convention et concernant la participation d'enfants aux conflits armés, le Protocole facultatif de 2000 concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, et la

(36) Shin-wha Lee, 2004, *Promoting Human Security: Ethical, Normative and Educational Frameworks in East Asia*, Paris, UNESCO, p.19.

Convention n°182 du BIT concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination, de 1999.

Enfin, si nous voulons pouvoir prévoir et prévenir les dangers et les menaces dans le domaine de la sécurité humaine, il nous faut nous poser une question très simple : quelles sont les sources futures de tension et quels en seront les principaux acteurs ? Pour pouvoir y répondre, les États et les sociétés doivent être en mesure de considérer l'avenir.

À cet égard, l'initiative « Great Horn Horizon Initiative » lancée dernièrement à Djibouti, sous l'impulsion de l'UNESCO, est digne d'éloges. Sa principale originalité est

de mettre l'accent sur les études orientées vers l'avenir, sur les approches anticipatives et sur les méthodes de conception de scénarios pour l'analyse des questions régionales. Employées dans un certain nombre de pays pour contribuer à la reconstruction de sociétés qui sortent d'un conflit, ces approches comportent des éléments utiles auxquels bien souvent on ne pense pas et qui peuvent stimuler la dynamique du dialogue et de la réconciliation.

L'UNESCO serait bien inspirée pour tirer parti du savoir d'institutions et de réseaux d'institutions qui se sont spécialisés dans l'étude prospective. Il serait très utile de les recenser et de les faire travailler en réseau.

III. Défis futurs : trois scénarios

Depuis les sept dernières années, l'UNESCO s'intéresse aux approches novatrices de la sécurité humaine qui visent à relever les défis auxquels nos sociétés sont aujourd'hui confrontées, et le principal objet de la présente publication est de faire le point sur les résultats obtenus jusqu'ici par l'Organisation et ses partenaires dans ce domaine. Mais au-delà de cette préoccupation, il est nécessaire de mettre au point une vision prospective sur les années à venir, pendant lesquelles les générations suivantes continueront incontestablement à devoir résoudre des questions de sécurité humaine dans un monde en constante évolution. Cet effort de réflexion prospective pourrait partir d'une

question extrêmement simple – celle de savoir quels sont les futurs possibles de la sécurité humaine. Le propos de cette section finale est d'essayer d'esquisser les défis futurs en envisageant un certain nombre de scénarios.

Pour construire ces scénarios, il a fallu formuler des hypothèses quant aux moteurs du changement⁽³⁷⁾. Nous sommes partis du principe que trois de ces moteurs, déjà à l'œuvre, peuvent contribuer à façonner l'avenir :

- > la prédominance des forces du marché ;
- > les préoccupations relatives à la sécurité des États ;
- > la volonté de formuler et de mettre en œuvre des politiques.

Scénario basé sur la primauté du marché

Dans ce scénario, l'idée dominante est qu'une allocation des ressources fondée sur les mécanismes du marché constitue la manière la plus efficace et la plus efficiente de relever les défis posés à la sécurité humaine. D'après cette conception, les conditions de la sécurité seraient réunies par une autorégulation du marché, sans qu'une intervention de l'État ou de quelque autre institution soit nécessaire. Ainsi, chacun serait responsable de la sécurité de sa propre existence, laquelle serait fonction de son rôle et de sa place sur la scène économique. Dans ce scénario, dans tout le monde en développement, toute une gamme d'activités économiques, traditionnelles ou capitalistes, se développera et assurera la subsistance d'un vaste segment de la population. Toutefois, une importante différenciation s'opère à l'intérieur du monde en développement. Alors que certains réussiraient à se frayer une place et à consolider leurs positions sur le marché

mondial, pour beaucoup d'autres, les gains de productivité passés auraient pris fin, ce qui les marginaliserait par rapport aux pays capitalistes, tandis que l'excédent de la dette resterait difficile à résorber. En fait, ce scénario présente également un danger potentiel : très souvent, une économie ne fonctionne pas en circuit fermé, les mécanismes du marché sont perturbés et paralysés par plusieurs facteurs secondaires (d'ordre sanitaire, naturel, démographique ou politique, par exemple) qui créent toutes sortes d'insécurité humaine.

Dans ce scénario qui se fonde sur la poursuite des tendances existantes, l'Afrique est le continent confronté aux plus grands défis du point de vue de la sécurité humaine. Fait significatif, la réalisation des OMD se heurte actuellement à des obstacles sérieux, sinon insurmontables. Sur le continent, le VIH/SIDA reste une menace

(37) African Futures, 2002, *A Guide to conducting Futures Studies in Africa*, African Futures and Phyllos IPE.

majeure dont rien ne permet encore d'entrevoir la disparition, notamment en ce qui concerne les nations les plus pauvres. De plus en plus, les problèmes qui se posent dans ce scénario ont un caractère social, transcendant les questions politiques et économiques, et créant une insécurité fondamentale. Par ses impacts sur la population active, les ménages et les entreprises en Afrique, le VIH/SIDA ralentit la croissance économique et le développement. L'épidémie, qui a déjà des répercussions majeures sur le développement économique de l'Afrique, nuit à sa capacité de faire face aux défis relatifs à la sécurité humaine (*HIV and AIDS in Africa, 2007*)⁽³⁸⁾. Nombreuses sont les familles qui ont perdu ceux de leurs membres qui assuraient leur subsistance. Les partenaires survivants, eux-mêmes infectés, ont besoin de soins. Ils laissent derrière eux des orphelins éplorés, qui luttent pour survivre sans le soutien de leurs parents. La question des orphelins et des enfants vulnérables est devenue un sujet politique brûlant.

Les écoles sont gravement touchées par le VIH/SIDA, qui menace le secteur de l'éducation dans son ensemble. Il s'agit là d'un problème majeur, car les écoles peuvent contribuer de manière décisive à atténuer l'impact de l'épidémie, par l'éducation et le soutien (*HIV and AIDS in Africa, 2007*). De plus, une menace contre l'école est à coup sûr perçue comme une menace d'ordre général, compte tenu de l'importance du rôle joué par l'éducation dans la plupart des sociétés.

Le VIH/SIDA frappe tout particulièrement la main-d'œuvre, faisant obstacle à l'activité économique et au progrès social (*HIV and AIDS in Africa, 2007*), puisque la grande majorité des personnes atteintes en Afrique sont dans la pleine force de l'âge : 15 à 49 ans. Les employeurs, les écoles, les usines et les hôpitaux doivent former un nouveau personnel pour remplacer ceux de leurs employés qui deviennent trop malades pour pouvoir travailler.

Ces menaces et insécurités appellent des changements sociétaux d'envergure, qui nécessitent eux-mêmes des réformes économiques, politiques et juridiques ainsi qu'une amélioration radicale de l'éducation, destinée à la faire correspondre aux besoins mondiaux. De plus, les nombreux changements requis supposent une évolution de la volonté politique des dirigeants. Il est dans la nature des choses que ces changements mettent du temps à s'opérer, car c'est l'identité des acteurs les plus importants qui devra évoluer.

Dans ce scénario, d'autres continents auront également de grands défis à relever. C'est le cas de l'**Europe**, où les changements démographiques et économiques vont devenir un motif majeur de préoccupation. Les défis démographiques sont très aigus, dans la mesure où il est difficile pour une grande puissance de maintenir son leadership ou son hégémonie si sa population diminue

(Samuelson, 2005). Les taux de natalité de la région sont tombés bien en dessous du seuil de remplacement de 2,1 enfants par femme. Pour l'Europe occidentale, le taux est de 1,5. À supposer même que ce taux enregistre une certaine augmentation et que l'immigration se poursuive, il est à prévoir que les perspectives démographiques de l'Europe occidentale se dégraderont sérieusement. À l'heure actuelle, un habitant sur six en moyenne est âgé de 65 ans ou davantage. En 2030, ce pourrait être un habitant sur quatre et en 2050 un sur trois. On ne sait pas bien comment des économies modernes fonctionneront avec autant de personnes âgées dépendant des prestations versées par les pouvoirs publics (Samuelson, 2005).

L'Europe a également d'importants défis à relever sur le plan économique. En 1970, la croissance annuelle des 12 pays qui ont maintenant adopté l'euro s'établissait aux environs de 3 % ; de 2001 à 2004, le taux annuel a été de 1,2 %. En 1974, ces pays affichaient un taux de chômage de 2,4 % ; en 2004, il était de 8,9 %. Cela est dû principalement à la concurrence avec les États-Unis. À l'heure actuelle, non seulement les États-Unis continuent d'avoir l'avantage dans cette compétition, mais la position de l'Europe est également remise en cause par les économies émergentes d'Asie et d'Amérique latine, qui parviennent à prendre pied dans des pays qui étaient jusqu'à une date récente la chasse gardée de l'Europe.

Si elle ne parvient pas à renverser ces deux tendances - la faiblesse des taux de natalité et la faiblesse de la croissance économique -, l'Europe est confrontée à un avenir assez sombre, caractérisé par la montée des mécontentements internes et l'affaiblissement de la puissance du continent dans le monde. En fait, cet avenir est déjà là. L'un des remèdes à un faible taux de natalité est une augmentation de l'immigration. Or, l'immigration alimente la xénophobie, tout à fait répandue dans certaines catégories de la population européenne.

En ce qui concerne les défis économiques, il n'y a pas d'issue aisée. Une des manières de raviver la croissance économique consisterait à réduire les prestations sociales, les impôts et les réglementations, mais une telle politique compromettrait le « modèle social » de l'Europe.

Certains experts sont toutefois d'un autre avis : ils estiment que la baisse du taux de natalité est une étape nécessaire pour le développement durable, qui est lui-même la condition indispensable à la mise en œuvre effective des OMD. Car le cas particulier de l'Europe ne doit pas occulter une autre réalité du monde d'aujourd'hui : celle de la persistance - voire de l'accélération - de taux de natalité élevés et de l'essor économique dans certains pays en développement. Dans ce scénario de la prédominance du marché, où les décideurs privilégient la croissance économique, nos sociétés et la planète pourraient-elles

(38) <http://www.avert.org/aafrica.htm>

s'accommoder d'une augmentation incessante de la population mondiale, qui nécessiterait une croissance économique se traduisant elle-même par une surexploitation

des ressources naturelles ? En d'autres termes, le modèle du développement durable est-il compatible avec la conception néolibérale du développement économique ?

Encadré 2 : Impact démographique, économique et environnemental sur la réalisation des OMD

Un groupe international de scientifiques, qui a pris part à une importante et innovante étude internationale [...], souhaite qu'une attention accrue soit désormais prêtée à la population dans les débats consacrés à la durabilité environnementale. L'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire, lancée par le Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, en 2000 afin de mesurer l'impact que les changements environnementaux auraient sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement a bénéficié du concours de 1 360 experts scientifiques, intéressés par l'idée de mesurer l'impact écologique des populations sur la planète.

L'un des documents issus de ce travail d'évaluation a été publié en mars 2005 sous le titre *Les écosystèmes et le bien-être humain : synthèse* ; il fait partie d'une série de rapports périodiques qui devaient voir le jour avant la fin de 2005. Après avoir examiné les « services » rendus par les écosystèmes (ressources halieutiques fournies par les océans, filtrage de la pollution assuré par les zones humides), les auteurs du rapport sont parvenus à la conclusion que 15 de ces 24 services sont en voie de détérioration ou exploités de manière non durable. Ils ont considéré que les différents déclin environnementaux constituent un obstacle à la réalisation de bon nombre des Objectifs du Millénaire pour le développement, y compris ceux qui ont trait à la stabilité environnementale mondiale, à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire. [...]

Selon Walter V. Reid, directeur du projet d'évaluation, la santé de l'écosystème est affectée par deux sortes de pressions exercées par les êtres humains : changements de la demande (et de la consommation) des services spécifiques rendus par l'écosystème, et changements des émissions susceptibles de l'endommager. « À l'évidence, le changement de la demande et celui des émissions sont étroitement liés à l'effet combiné du changement démographique et de la croissance économique », dit-il.

Pour Reid, ce qu'il y a de plus troublant dans les tendances démographiques et dans leur impact sur l'environnement est que la croissance de la population n'est aujourd'hui nulle part aussi forte que dans les zones particulièrement fragiles, comme les terres arides et les régions montagneuses, où l'eau est rare et le sol généralement pauvre. [...] Une autre tendance soulignée dans le rapport du mois de mars concerne les déplacements de population en direction des zones côtières, partout dans le monde. Les écosystèmes côtiers – zones marécageuses, mangroves, récifs – apportent une contribution extrêmement importante au bien-être humain parce que ce sont les terrains de nurseries et de reproduction de bon nombre d'espèces, et parce qu'ils préviennent l'érosion en constituant des zones tampons entre la terre et la mer. Or, ces zones extrêmement utiles sont en voie de destruction rapide. [...] Les discussions concernant l'expansion démographique et son impact sur la santé et sur l'environnement abondent en données inquiétantes et en sombres perspectives. Mais les experts relèvent également des facteurs qui incitent à un certain optimisme. Tout d'abord, disent-ils, l'humanité s'est révélée plus ingénieuse que ne l'ont cru Malthus et Ehrlich. « En quelques mots, il y a 40 ou 50 ans, toute la population mondiale augmentait rapidement » dit Bongaarts⁽³⁹⁾. « On craignait énormément d'éventuelles pénuries alimentaires et des problèmes environnementaux. Mais les taux de natalité ont fléchi, de sorte que la croissance n'a pas été aussi rapide qu'on ne le pensait ». Même si les taux baissent dans les pays pauvres, ils n'en demeurent pas moins supérieurs à ce que l'on considère comme étant le taux de remplacement, soit 2,1 enfants par femme. Néanmoins, d'après la Division de la population de l'ONU, les femmes d'Asie et d'Amérique latine et des Caraïbes donnaient naissance chacune, en moyenne, à 2,6 enfants en 2004 contre 5 en 1970. Les femmes africaines continuent d'avoir cinq enfants en moyenne, mais en 1970, le chiffre était de 6,7. L'Europe est passée de 2,2 enfants par femme à 1,4, chiffre synonyme d'une coupe démographique sombre. Des grandes régions du monde, l'Amérique du Nord est la seule à ne pas avoir enregistré une baisse des taux de natalité. En 1970, les femmes nord-américaines avaient chacune 2,0 enfants en moyenne, et le chiffre était inchangé en 2004. [...]

La conclusion des scientifiques, qui ont mené l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire, est qu'une réponse internationale de grande ampleur est nécessaire pour lutter contre les déclin environnementaux provoqués par une pression humaine grandissante. Sans vouloir tenter de prévoir ce qui pourrait se passer, ils ont proposé **quatre scénarios d'avenir possibles**. Le premier, « Orchestration mondiale », dépeint un monde qui fait du développement économique une priorité et préfère essayer de résoudre les problèmes écologiques plutôt que de les prévenir. Le deuxième, « L'ordre grâce à la force », met en scène un monde fragmenté, préoccupé au premier chef de sécurité et de protection, où l'approche de l'environnement est encore une fois purement réactionnelle. Le troisième, « Mosaïque de l'adaptation », attache une importance moindre au développement économique et donne la priorité à la santé des écosystèmes, essentiellement par un renforcement des stratégies de gestion locale. Le quatrième scénario, « Le jardin technologique », décrit un avenir où un monde unifié compte sur une technologie écologiquement rationnelle et sur une gestion poussée des écosystèmes, y compris par des méthodes relevant de l'ingénierie, pour obtenir d'eux les services attendus, ce qui permet une forte croissance économique et une meilleure santé de la planète.

Walter V. Reid pense que le travail pour déterminer les orientations que le monde doit suivre doit commencer sans tarder. Et il est d'avis que le débat doit réserver aux questions de population une place plus grande qu'il ne le fait actuellement. « Les questions de population sont un de ces sujets à la fois essentiels et totalement politisés », dit-il. « On pense parfois que ces questions sont négligées en raison de leurs connotations politiques, mais il est primordial de continuer à y penser et à réfléchir aux mesures à prendre pour s'attaquer aux problèmes démographiques ».

Source : Population Equation: balancing what we need with what we have, *Environmental Health Perspectives*, vol. 113, n° 9, septembre 2005*
<http://www.ehponline.org/members/2005/113-9/ehp0113-a00598.pdf>

* La traduction de cet encadré a été assurée par la Section de traduction de l'UNESCO.

(39) John Bongaarts, démographe, vice-président de la recherche sur les politiques au *Population Council*, organisme à but non lucratif.

Si la nécessité d'une vaste réforme est reconnue à l'échelle mondiale et à différents autres niveaux, les défis socioéconomiques et politiques n'ont presque rien perdu de leur acuité pour différentes raisons. L'une des principales d'entre elles a trait au leadership politique et à la démocratie, et à leur rôle dans la création d'un environnement favorable à l'esprit d'entreprise et au développement. Un agenda de la réforme est cependant difficile à organiser. Parmi les obstacles figurent parfois l'effondrement de l'État ou sa faillite, avec tous les fléaux qui l'accompagnent – exclusion politique et sociale des minorités et des populations autochtones, personnalisation du pouvoir. Mais dans la plupart des cas, les difficultés tiennent à l'aversion du pouvoir politique pour le risque, qui le conduit à adopter un comportement de recherche de rente au lieu d'appliquer des stratégies visant à maximiser la productivité.

Lorsque l'on examine les liens réciproques qui existent entre la bonne gouvernance et le développement économique, la situation qui règne en Asie et, en particulier en **Asie centrale**, mérite d'être citée. Il convient de mentionner en particulier les résultats de la table ronde sur la transition et la sécurité humaine en Asie centrale, organisée en 2002 par la Commission sur la sécurité humaine au Turkménistan⁽⁴⁰⁾. Pour cette région, les incertitudes déterminantes en ce qui concerne ce scénario ont trait aux réformes politiques, dont quatre ont été identifiées :

- > la promotion de la démocratie et l'autonomisation des populations ;
- > le développement d'un système d'information et de médias responsables ;

- > la lutte contre la corruption ;
- > la compréhension de la dynamique sous-jacente à la montée du militantisme islamique.

S'agissant de la promotion de la démocratie et de l'autonomisation des populations, les autorités de nombreux pays en transition restreignent l'exercice de la démocratie et des droits de l'homme tandis qu'elles s'évertuent à maintenir la stabilité. Quelques pays d'Asie centrale connaissent ce dilemme, et ont paradoxalement tenté de promouvoir les droits humains et démocratiques en empêchant le pluralisme des partis et des médias, ainsi que d'autres dimensions de la société civile, de se développer. Pareille démarche, cependant, tend à rendre le système politique imperméable à toute différence d'opinion, ce qui ne fait souvent que renforcer l'opposition.

Il existe en Asie centrale une tendance à limiter la liberté des médias et le pluralisme des sources d'information. Il est même arrivé que des journalistes « indépendants » et des opposants qui avaient utilisé les colonnes de la presse d'opposition reçoivent des autorités des menaces de violence physique ; cette manière de procéder réduit à néant un moyen essentiel d'exprimer pacifiquement une divergence.

Quant à la corruption, elle est alimentée en Asie centrale par un certain nombre de facteurs : la faiblesse des salaires, le manque fréquent de professionnalisme dans l'administration publique, des années de pratique du clientélisme, un manque de confiance en l'État et une certaine faiblesse de celui-ci en raison d'une transition économique et politique partielle.

Scénario basé sur la primauté du sécuritaire

Ce scénario pourrait être le produit de crises socioéconomiques associées à la mondialisation, mais aussi d'échecs dans les sphères politiques ou culturelles. Il n'est pas nécessaire d'être pessimiste pour trouver dans de nombreuses régions du monde – Asie du Sud-Est et Asie centrale, certains États arabes, la Corne de l'Afrique – de sérieux motifs de préoccupation, qui pourraient déboucher sur un scénario privilégiant la sécurité.

La crise économique que l'Asie du Sud-Est a traversée en 1997 a laissé derrière elle bien des problèmes politiques et sociaux. Dix ans après cet événement majeur, certains pays n'ont pas encore terminé leur rétablissement. Et c'est précisément cette période de « reconstruction » qui peut déclencher un changement décisif dans la manière dont les pays d'Asie du Sud-Est interprètent et appliquent le concept de sécurité humaine. Compte tenu de la lenteur de

la reprise économique, des tensions sociales et la redistribution inégale, des voix dans la population comme dans les sphères politiques pourraient se faire entendre pour réclamer un État plus fort, à même de diriger la société d'une main plus rigoureuse et plus ferme. Une telle évolution pourrait bien entendu compromettre l'approche multidisciplinaire et participative du développement que préconisent les défenseurs de la notion de sécurité humaine.

La situation économique de l'**Asie centrale** est devenue plus défavorable au lendemain de la chute du mur de Berlin et de la fin de la guerre froide. Alors que la main-d'œuvre et la population de la région sont en majorité rurales, à l'exception du Kirghizistan, il n'y a guère eu de réforme agraire ni de privatisation des terres. Au contraire, certains pays d'Asie centrale ont adopté dernièrement une approche plus autoritaire et moins démocratique. Depuis 1995, les

(40) Rapporteur's Summary for the Commission on Human Security, Round Table on Transition and Human Security in Central Asia, Ashgabat, Turkménistan, 22-24 avril 2002.

http://humansecurity-chs.org/activities/outreach/ashgabat_report.pdf

élites de l'Asie centrale ont toutes tenté d'affermir leur pouvoir, d'apaiser les différents groupes claniques et régionaux et de contrôler les dissensions ethniques, islamiques et autres. Bien que cela soit souvent fait au nom de la « sécurité nationale », le renforcement excessif d'un pouvoir centralisé apporte avec lui une forme particulière d'anxiété – celle qui commence par la crainte à l'égard des autorités de son propre pays.

Une autre région où la sécurité pourrait occuper le premier rang des préoccupations est celle des **États arabes**. La part de l'ensemble de la région dans le commerce mondial a diminué. Celle-ci continue de produire peu de biens transformés et des technologies peu avancées. Dans certains États arabes, il y a de graves inégalités entre hommes et femmes, et entre riches et pauvres. De plus, l'instabilité politique, l'insuffisance d'infrastructures et la corruption nuisent à l'afflux de capitaux. Les États arabes connaissent également les inégalités, les instabilités et les échecs des zones de libre-échange, qui se manifestent tout particulièrement lorsque la liberté de mouvement se limite aux capitaux et aux produits manufacturés, sans déboucher sur la libre circulation de la main-d'œuvre.

Toutefois, certains de ces pays disposent d'une ressource qui peut menacer la sécurité humaine : le pétrole. Comme il constitue une ressource en voie de diminution, les États arabes, à moins de découverte d'importantes sources d'énergie de remplacement, n'auront d'autre choix que de préserver les réserves qu'il leur reste, avec tout ce que cela implique pour la sécurité du reste du monde. Cette situation affecte le sentiment de sécurité à venir de nombreux pays qui dépendent largement des États arabes pour leur approvisionnement énergétique.

Le rôle que les États arabes jouent dans la guerre livrée au terrorisme, dans laquelle Islam et terrorisme sont improprement considérés comme synonymes, ne fait que complexifier la situation. Le point de vue dominant chez de vastes segments de la population est que les nations arabes devront être sur leurs gardes à l'avenir car elles pourraient, sous couvert de lutte contre le terrorisme, être prises pour cible d'actions militaires. En réaction à cet avertissement et à ses accents populistes, des régimes dont la légitimité est parfois contestée par des groupes « intégristes » qui prospèrent à la faveur des fortes disparités internes dans divers

pays producteurs de pétrole, pourraient faire passer la sécurité au premier rang de l'ordre de leurs priorités.

En Afrique, l'effondrement ou la défaillance de l'État continue d'apporter dans son sillage l'insécurité ; celle-ci peut prendre les formes les plus extrêmes, et aller jusqu'au génocide comme on a pu le voir au Rwanda. Jusqu'à ce terrible massacre de 1994, le Rwanda était le pays le plus fortement peuplé d'Afrique, et avait le taux de fécondité le plus élevé du continent. Le génocide a fait des millions de victimes, détruisant de surcroît les infrastructures qui fournissaient naguère à la population nourriture, logements et services publics. Les effets ont été dévastateurs pour les citoyens du pays et pour les habitants de la région des Grands Lacs.

Moins spectaculaires mais tout aussi dévastateurs qu'un génocide, les conflits prolongés de la Sierra Leone et du Libéria ont eu un terrible impact sur la sécurité humaine. Sans même parler des profonds dégâts psychologiques, des besoins aussi élémentaires que celui de se nourrir ne peuvent être satisfaits en temps de guerre, comme l'a amplement montré la crise survenue en 1980 en Éthiopie. Dans les années 1980, les communautés agraires éthiopiennes ont été presque détruites lorsque les producteurs agricoles se sont engagés dans une guerre civile catastrophique. La situation n'est guère différente au Soudan, où les populations subissent actuellement un conflit aussi rudimentaire qu'étendu, malgré les efforts soutenus déployés par la communauté internationale pour négocier la paix.

Rares sont les analystes qui s'attendent à ce que les gouvernements ou les populations de ces pays puissent, à brève échéance, faire face aux effets de la crise, ce qui crée une insécurité de plus en plus anxiogène. Aucune des insécurités fondamentales que connaissent les nations africaines ne peut être considérée comme ayant une solution évidente dans un avenir proche. Mais la crainte d'une reprise des affrontements ou des activités de groupes rebelles qui ne sont pas parties aux accords de paix dont la communauté internationale encourage la conclusion pourrait conduire les gouvernements de ces pays à consacrer une part appréciable de leurs ressources à la sécurité de l'État plutôt qu'à celle des personnes, notamment lorsque la paix est généralement perçue comme fragile.

Scénario basé sur la primauté du politique

Ce scénario consiste à considérer le contexte géopolitique dans lequel la question de la sécurité humaine devrait être envisagée demain. L'évolution et la transformation des conditions de la sécurité humaine dépendent des stratégies de quelques pays dont le poids politique et économique est particulièrement important. Ce scénario basé sur la primauté du politique part de l'hypothèse que la sécurité humaine serait profondément influencée, directement ou indirectement, par des changements géopolitiques interna-

tionaux qui détermineraient la stratégie politique des grandes nations. Cette stratégie aurait à son tour des effets sur les sociétés du monde entier.

Mais au-delà des conjonctures politiques et économiques qui pourraient déterminer une évolution majeure de ce scénario, un domaine clé, qui n'est particulier à aucune région – celui de l'**environnement** – illustre singulièrement bien l'importance des politiques et d'autres facteurs relatifs à la

sécurité humaine. La menace universelle qui se dessine d'une dégradation de l'environnement est beaucoup plus inquiétante que les autres points déjà examinés ici, parce qu'il est indispensable de parvenir à un consensus international et parce que la question engage la responsabilité éthique de chacun d'entre nous. Il est très clair en effet que, quel que soit le scénario qui se concrétisera, le changement climatique et les risques qu'il comporte affecteront le bien-être de l'humanité. D'après les derniers rapports du

PNUE et du GIEC, il est à prévoir que le changement climatique aggravera toutes les difficultés en modifiant grandement les températures et les courants marins, l'étendue de la banquise, le niveau et les propriétés chimiques des océans. Dans un scénario basé sur la primauté du politique, les instruments juridiques et politiques permettant de relever le défi du changement climatique occuperont le centre de la scène et leur négociation ainsi que leur mise en œuvre seront au cœur des affrontements.

Encadré 3 : L'engagement international, indispensable pour lutter contre le réchauffement de la planète

Le réchauffement planétaire est indéniable. Le quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) affirme que la hausse de la température moyenne du globe depuis le milieu du xx^e siècle est très probablement due à l'augmentation observée des concentrations anthropiques de gaz à effet de serre. [...] L'évolution du climat est l'un des défis mondiaux les plus critiques de notre époque. Ses effets se font sentir sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, l'approvisionnement en eau, la montée du niveau des mers et la propagation des maladies transmises par des vecteurs.

Pendant que la glace continue de fondre, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques rencontre de sérieuses difficultés à convenir de ce qu'il faudra faire à l'expiration de la première période d'engagement du Protocole de Kyoto, après 2012. Les discussions internationales visant à mettre en place un régime climatique à long terme sont entravées par un désaccord de fond sur la manière d'avancer. Il est difficile de généraliser la position des différents groupes de parties, car les situations face au réchauffement de la planète varient grandement. Les pays en développement souffrent le plus des effets négatifs liés au climat, mais ils craignent que les limites aux émissions ne compromettent leur développement économique. Les pays industrialisés, mus par leur souci de compétitivité, rechignent à s'engager dans de nouvelles mesures de réduction des émissions si les pays en développement ne bougent pas.

L'évolution du climat est un phénomène mondial qui, en tant que tel, nécessite une réponse mondiale embrassant les intérêts et les besoins de tous les pays. Les actions individuelles ne peuvent être qu'incohérentes et inefficaces. La communauté internationale a besoin d'un accord à long terme pour aborder la question du changement climatique, et d'un consensus sur la direction à suivre. La nécessité d'une réponse multilatérale est la principale raison pour laquelle le débat sur le changement climatique doit être ravivé au sein des Nations Unies.

Plus de dix années de diplomatie ont mûri le mécanisme et mis en place le marché du carbone, l'un des plus puissants leviers de la politique internationale en matière d'environnement. [...] Pour offrir une stabilité politique au marché du carbone, la communauté internationale devrait rechercher la participation des décideurs économiques et financiers, car les nouvelles préoccupations relatives à la sécurité énergétique et à la croissance économique sont étroitement liées aux actions pour la lutte contre le réchauffement de la planète. Pour instaurer un climat de confiance, les parties devraient fixer des limites à leurs délibérations, en se mettant d'accord sur d'importants éléments consensuels, exprimés sous la forme de principes. Par exemple :

- > La nécessité d'une réponse mondiale à long terme tenant compte des dernières découvertes scientifiques et compatible avec les stratégies de planification à long terme du secteur privé.
- > L'importance de voir les pays industrialisés continuer de montrer le chemin en réduisant fortement leurs émissions, compte tenu de leur responsabilité historique, de leur pouvoir économique et de leurs capacités.
- > Des engagements supplémentaires des pays en développement, en particulier les grands pollueurs.
- > La nécessité que les pays en développement bénéficient d'incitations les encourageant à limiter leurs émissions, et d'une assistance pour s'adapter aux conséquences du changement climatique, de façon à préserver les actions de développement économique et d'éradication de la pauvreté.
- > La totale souplesse du marché du carbone pour garantir son fonctionnement optimum au plan coûts-efficacité et pour mobiliser les ressources nécessaires à l'encouragement des pays en développement. [...]

La communauté internationale a la responsabilité de faire de ces initiatives des actions communes et d'éviter leur dispersion. Les gouvernements devraient consentir de gros efforts pour orienter les politiques internationales dans ce sens.

Source : Yvo de Boer, Secrétaire exécutif de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, in Notre planète, revue du Programme des Nations Unies pour l'environnement, mai 2007, p. 134
<http://www.unep.org/pdf/Ourplanet/2007/may/fr/OP-2007-05-fr-FULLVERSION.pdf>

Si ce scénario dans lequel la question du changement climatique déterminerait la politique internationale doit se matérialiser, une coopération internationale et une action mondiale fondées sur un accord solide seront d'une importance déterminante. Parce qu'il est encore possible aujourd'hui d'agir pour lutter contre le réchauffement climatique, on attend des décideurs et des organisations internationales qu'ils prennent d'urgence les mesures requises pour sauvegarder la planète au bénéfice des générations futures.

C'est ainsi que l'UNESCO a servi de cadre à une réflexion de haut niveau sur ce sujet, le Conseil exécutif ayant ajouté récemment un débat sur le thème « Face aux défis multidisciplinaires des sociétés du savoir et du changement climatique »⁽⁴¹⁾ à l'ordre du jour de sa session de septembre 2007⁽⁴²⁾.

Les résultats de la dernière Conférence des Nations Unies sur le changement climatique, tenue à Bali (Indonésie) en décembre 2007, révèlent que la communauté internationale a entendu l'alerte donnée par les scientifiques, et qu'elle est consciente de la nécessité d'élaborer un plan d'action mondial en remplacement du Protocole de Kyoto, qui viendra à expiration en 2012. À cet égard, il existe effectivement une sorte d'accord sur le fondement scientifique du phénomène et sur l'objectif général consistant à réduire les gaz à effet de serre. Pourtant, le fait que les parties à cette conférence internationale ne soient pas parvenues à fixer des cibles impératives à l'intention des pays développés et qu'en même temps, elles aient, dans le Plan d'action⁽⁴³⁾ qu'elles ont adopté, engagé les pays en développement à prendre des mesures de

mitigation à l'échelle nationale, montre bien que l'examen de la question du changement climatique fait se rencontrer deux mondes aux intérêts économiques et politiques divergents.

Cet état de choses révèle le défi qu'un scénario basé sur la primauté du politique devrait relever : face à un problème de grande envergure, dont la solution suppose un changement fondamental de comportement, par-delà les intérêts politiques et économiques nationaux, comment les grandes économies émergentes parviendraient-elles à s'accorder sur des bases communes acceptables pour toutes les parties prenantes ? Une des questions géopolitiques de la plus grande importance à cet égard est celle de savoir quels seraient les arguments éthiques et politiques avancés dans les négociations futures soit pour justifier l'inaction, soit pour déterminer pourquoi tel pays serait plus habilité que tel autre à bénéficier d'un régime souple. Ce profond infléchissement de la manière d'aborder les relations internationales pourrait dessiner une nouvelle carte géopolitique du monde. Dans ce nouveau contexte, les organisations internationales seraient-elles enfin en mesure de rassembler les pays autour d'un accord commun fondé sur un consensus solide ?

Du point de vue de la sécurité humaine, le scénario basé sur la primauté du politique offre aux décideurs une nouvelle occasion d'encourager et d'appliquer une approche centrée sur l'être humain, et de se montrer ainsi pleinement conscients de la nécessité d'une approche mondiale, interdisciplinaire et participative à l'égard des défis posés par les changements planétaires.

(41) UNESCO, 2007. 177^e session du Conseil exécutif, point 61 de l'ordre du jour.
<http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001556/155612f.pdf>

(42) UNESCO, 2007. 177^e session du Conseil exécutif, décision 177 EX/61.5.

(43) Plan d'action de Bali, 2007, décision/CP. 13, Conférence des Nations Unies sur le changement climatique, 3-14 décembre.
http://unfccc.int/files/meetings/cop_13/application/pdf/cp_bali_action.pdf

Appendices

Appendices

Bibliographie	198
Sélection de sites Internet	209
Encadrés, tableaux et figures	211
Acronymes	215

Bibliographie

- ACHARYA, Amitav. 2007. *Promoting Human Security: Ethical, Normative and Educational Frameworks in South-East Asia*. Paris, UNESCO.
<http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001518/151821E.pdf>
- AFRICAN FUTURES. 2002. *A Guide to Conducting Futures Studies in Africa*. Cantley, Canada. Phyllos IPE.
- AXWORTHY, Lloyd. 1997. Discours à la 52^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, New York, 25 septembre 1997.
<http://www.iansa.org/documents/un/un-pub/statements>
- _____. 1999. *Human Security: Safety for People in a Changing World*.
<http://cpdsindia.org/globalhumasecurity/changingworld.htm>
- PLAN D'ACTION DE BALI. 2007. Décision 1/CP.13, Conférence des Nations Unies sur le changement climatique, 3-14 décembre.
<http://unfccc.int/resource/docs/2007/cop13/fre/06a01f.pdf#page=3>
- BERGER, Guy. 2007. *Media Legislation in Africa: A Comparative Legal Survey*. Rhodes University/UNESCO.
http://portal.unesco.org/ci/admin/ev.php?URL_ID=25479&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201&reload=1193928860
- BERNARD, Jessie ; PEAR, T. H. ; ARON, Raymond ; ANGELL, Robert C. 1957. *The Nature of Conflict: Studies on the Sociological Aspects of International Tensions*. Paris, UNESCO.
- BOUTROS-GHALI, Boutros. 1992. *Agenda pour la paix: diplomatie préventive, rétablissement de la paix et maintien de la paix*. New York, Nations Unies.
- BURCHI, Stefano ; SPREIJ, Melvin. 2003. *Institutions for International Freshwater Management*. Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) Development Law Service. Paris, UNESCO IHP-PCCP.
<http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001324/132478e.pdf>
- BURGESS, J. Peter et al. 2007. *Promoting Human Security: Ethical, Normative and Educational Frameworks in Western Europe*. Paris, UNESCO.
<http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001511/151144E.pdf>
- BURGESS, J. Peter ; OWEN, Taylor. 2004. Editors' note – special section: What is 'human security'? *Security Dialogue*, vol. 35, n° 3.
- BUZAN, Barry ; WAEVER, Ole ; de WILDE, Jaap. 1998. *Security: A New Framework for Analysis*. Boulder, Colo., Lynne Rienner.
- CAILLÉ, Alain. 2004. *Paix et démocratie: une prise de repères*. Paris, UNESCO.
<http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001354/135498f.pdf>
- CHOUROU, Bechir. 2002. The challenge of democracy in North Africa. In : Richard Gillespie and Richard Youngs (sous la direction de), *The European Union and Democracy Promotion – The Case of North Africa*. London, Frank Cass, chap. 1, p. 6-39.
- _____. 2005. *Promoting Human Security: Ethical, Normative and Educational Frameworks in the Arab States*. Paris, UNESCO.
Anglais : <http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001405/140513E.pdf>
Arabe : <http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001405/140513a.pdf>

CHS. 2002. Rapporteur's Summary of Round Table on Transition and Human Security in Central Asia, Ashgabat, Turkmenistan, 22–24 avril. New York, Nations Unies, Commission sur la sécurité humaine.
http://humansecurity-chs.org/activities/outreach/ashgabat_report.pdf

_____. 2003. *La sécurité humaine maintenant. Rapport de la Commission sur la sécurité humaine*. Paris, Les Presses de Sciences Po.

CLAPP, J. ; DAUVERGNE, P. 2003. Environment, development, and security in Southeast Asia: exploring the linkages. In : Dewitt D. B. and Hernandez C. G. (sous la direction de), *Development and Security in Southeast Asia: The Environment*, p. 19–30. Ashgate.

DAHL, Richard. 2005. Population Equation: Balancing what we need with what we have, *Environmental Health Perspectives*, vol. 113, n° 9, septembre.
<http://www.ehponline.org/members/2005/113-9/ehp0113-a00598.pdf>

de BOER, Yvo. 2007. Une dynamique nouvelle. Revue du programme des Nations Unies pour l'environnement, mai.
<http://www.unep.org/pdf/Ourplanet/2007/may/fr/OP-2007-05-fr-FULLVERSION.pdf>

de VARENNES, Fernand. 2003. *Strangers in Foreign Lands: Diversity, Vulnerability and the Rights of Migrants*. Paris, UNESCO (SHS/SRP/MIG/2003/PI/H/2).

DFAIT. 2002. *Vivre à l'abri de la peur : la politique étrangère du Canada en matière de sécurité humaine*. Ottawa, Canada, Département des affaires étrangères et commerce international.

DODDE, F. (sous la direction de). 2005. *Human and Environmental Security: An Agenda for Change*. London, Earthscan Publications.

DOHA OMC DÉCLARATION MINISTÉRIELLE. 2001. 4^e Conférence ministérielle de l'OMC, Doha, Qatar, 9-14 novembre 2001.
http://www.wto.org/french/thewto_f/minist_f/min01_f/mindecl_f.htm

FUENTES, Claudia ; ROJAS ARAVENA, Francisco. 2005. *Promoting Human Security: Ethical, Normative and Educational Frameworks in Latin America and the Caribbean*. Paris, UNESCO.
Anglais : <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001389/138940e.pdf>
Espagnol : <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001389/138940s.pdf>

GIBNEY, Matthew. 2006. Who should be included? Non-citizens, conflict and the constitution of the citizenry. Oxford, UK, Centre for Research on Inequality, Human Security and Ethnicity (CRISE), septembre 2006, p. 3. (Document de travail n° 17)
<http://www.crise.ox.ac.uk/pubs/workingpaper17.pdf>

HART, Stuart N. (sous la direction de). 2005. *Eliminating Corporal Punishment ? The Way Forward to Constructive Child Discipline*. Paris, UNESCO.

HASSNER, Pierre. 1995. Violence, rationalité, incertitude. Tendances apocalyptiques et iréniques dans l'étude des conflits internationaux. In : *La violence et la paix : de la bombe atomique au nettoyage ethnique*, p. 83–84. Paris, Esprit.

HSC. 2005. *Human Security Report 2005 – War and Peace in the 21st Century*. Human Security Centre, University of British Columbia/Oxford University Press.
<http://www.humansecurityreport.info/>

HUGO, Graeme. 2003. *Migrants and their Integration: Contemporary Issues and Implications*. Paris, UNESCO (SHS/SRP/MIG/2003/PI/H/1).

HUNTINGTON, Samuel P. 1993. The clash of civilizations? *Foreign Affairs*, vol. 72, n° 3, p. 22–49.

ICISS. 2001. La responsabilité de protéger. Ottawa, Centre de recherche de développement international, Commission internationale de l'intervention de la souveraineté des États.

<http://www.iciss.ca/report2-fr.asp>

JOLLY, Richard ; RAY, Deepayan Basu. 2006. *The Human Security Framework and National Human Development Report*. New York, United Nations Development Programme.

http://hdr.undp.org/en/media/human_security_gn.pdf

KING, Linda ; SCHIELMANN, Sabine (sous la direction de). 2004. *The Challenge of Indigenous Education: Practice and Perspectives*. Paris, UNESCO (Education on the Move series).

http://publishing.unesco.org/details.aspx?Code_Livre=4232

KOENIG, Matthias ; de GUCHTENEIRE, Paul (sous la direction de). 2007. *Democracy and Human Rights in Multicultural Societies*. Paris, UNESCO.

http://portal.unesco.org/shs/en/ev.php-URL_ID=10418&URL_DO=DO_PRINTPAGE&URL_SECTION=201.html

KRAUSE, Keith ; WILLIAMS, Michael C. 1996. Broadening the agenda of security studies: politics and methods. *Mershon International Studies Review*, n° 40, p. 229–54.

LEE, Shin-wha. 2004. *Promoting Human Security: Ethical, Normative and Educational Frameworks in East Asia*. Paris, UNESCO.

<http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001388/138892e.pdf>

MacDONALD, Euan ; CHOLEWINSKI, Ryszard. 2007. *The Migrant Workers Convention in Europe. Obstacles to the Ratification of the International Convention on the Protection of the Rights of All Migrant Workers and Members of Their Families: EU/EEA Perspectives*. Paris, UNESCO (Études UNESCO sur les migrations 1: SHS.2007/WS/7).

MacFARLANE, S. Neil ; FOONG KHONG, Yuen. 2006. *Human Security and the UN: A Critical History*. Bloomington, Indiana University Press.

MATSUURA, Koïchiro. 2001. Discours de M. Koïchiro Matsuura, Directeur général de l'UNESCO, à l'occasion de la Première réunion internationale des directeurs des institutions de recherche et de formation sur la paix. In : *Quel agenda pour la sécurité humaine au xx^e siècle ?* Paris, UNESCO.

MEDRANO, Juan-Diez (sous la direction de). 2005. National Identity and Attitudes towards Migrants – Findings from the ISSP. *International Journal on Multicultural Societies*, vol. 7, n° 2. p. 82–156. Version électronique uniquement :

www.unesco.org/shs/ijms/vol7/issue2

MEISTER, Robert. 1999. Forgiving and forgetting: Lincoln and the politics of national recovery. In : C. Hesse et R. Post (sous la direction de), *Human Rights in Political Transitions: Gettysburg to Bosnia*. New York, Zone Press.

MULLER, Jean-Marie. 2002. *De la non-violence en éducation*. Paris, UNESCO.

NEWMAN, Edward. 2004. A normatively attractive but analytical weak concept. *Security Dialogue*, vol. 35, n° 3, septembre.

NORWEGIAN REFUGEE COUNCIL. 2005. Global IDP project, 'Internal Displacement: Global Overview of Trends and Developments in 2004'. Genève.

NOVEL, Anne-Sophie et al. 2008. *Liberté de la presse et développement, Une analyse des corrélations entre la liberté de la presse et les différentes dimensions du développement, de la pauvreté, de la gouvernance et de la paix*. Paris, CERI/UNESCO.

OGATA, Sadako. 1998. *Inclusion or Exclusion: Social Development Challenges for Asia and Europe*. Allocution de Mme Sadako Ogata, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, à l'occasion de l'Asian Development Bank Seminar, Genève, 27 avril.

<http://www.unhcr.org/admin/ADMIN/3ae68fcd54.html>

_____. 1999. *Human Security: A Refugee Perspective*. Allocution principale, Réunion ministérielle sur des questions de sécurité humaine du Lysoen Process Group of Governments, Bergen, Norvège, mai.

www.unhcr.org/admin/ADMIN/3ae68fc00.html

O'MALLEY, Brendan. 2007. *L'Éducation prise pour cible: une étude globale sur la violence militaire et politique visant le personnel éducatif, les élèves, les enseignants, les membres des syndicats et du gouvernement et les institutions*. Paris, UNESCO.

<http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001534/153468f.pdf>

OSAA. 2005. *Human Security in Africa*. Rapport du Conseiller spécial du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique.

http://www.sarpn.org.za/documents/d0001972/Human-security_OSAA_Dec2005.pdf

OWEN, Taylor. 2004. Human security – conflict, critique and consensus: Colloquium remarks and a proposal for a threshold-based definition. *Security Dialogue*, vol. 35, n° 3, p. 373–87.

PÉCOUD, Antoine ; de GUCHTENEIRE, Paul (sous la direction de). 2007. *Migrations sans frontières : essais sur la libre circulation des personnes*. Collection études en sciences sociales. Paris/Oxford, UNESCO/Berghahn Books.

POGGE, Thomas (sous la direction de). 2007. *Freedom from Poverty as a Human Right. Who Owes What to the Very Poor?* Paris/Oxford, UK, UNESCO/Oxford University Press.

POIRIER, Lucien. 1982. *Essais de stratégie théorique*, Paris, Institut de stratégie comparée.

PRICE, Monroe E. ; KRUG, Peter F. 2000. *The Enabling Environment for Free and Independent Media*. New York, Yeshiva University, Cardozo School of Law (Public Law Research Paper N° 27).

PUTNAM, R. 1993. *Making Democracy Work*. Princeton, N.J., Princeton University Press.

REARDON, Betty A. 1970. *La Tolérance porte ouverte sur la paix : Unité pour l'enseignement secondaire*. vol. 3.

_____. 2001. *L'Éducation pour une culture de la paix : la prise en compte du genre*. Paris, UNESCO (Série : Teacher's Library).

SALL, Babacar. 2007. *Migration de travail et protection des droits humains en Afrique. Les obstacles à la Convention internationale pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille en Afrique subsaharienne*. Paris, UNESCO (Études UNESCO sur les migrations : SHS.2007/WS/6).

SAMUELSON, R. 2005. The end of Europe. *The Washington Post*, 15 juin, p. A25.

SIAKEU, Gabriel. 2001. Peace and human security in Africa. In : *What Agenda for Human Security in the Twenty-first Century ?* Paris, UNESCO.

SINCLAIR, Margaret. 2004. *Learning to Live Together: Building Skills, Values and Attitudes for the Twenty-first Century*. Paris/Genève, UNESCO/BIE (La série d'Études d'éducation comparée).

SINGER, Peter W. 2005. Western militaries confront child soldiers threat. *Jane's Intelligence Review*, 1^{er} janvier. www.brookings.edu/views/articles/fellows/singer20050115.htm

- SINGH, Gurharpal ; REX, John (sous la direction de). 2003. Multiculturalism and Political Integration in Modern Nation-States. *International Journal on Multicultural Societies*, vol. 5, n° 1, p. 1–103. Version électronique seulement : www.unesco.org/shs/ijms/vol5/issue1
- TABYSHALIEVA, Anara. 2006. *Promoting Human Security: Ethical, Normative and Educational Frameworks in Central Asia*. Paris, UNESCO.
Anglais : <http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001493/149376E.pdf>
Russe : <http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001493/149376R.pdf>
- TADJBAKHSI, Shahrbanou ; TOMESCU-HATTO, Odette. 2007. *Promoting Human Security: Ethical, Normative and Educational Frameworks in Eastern Europe*. Paris, UNESCO.
<http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001511/151145E.pdf>
- THOMAS, C. 2001. *Global Governance, Development and Human Security: The Challenge of Poverty and Inequality*. Londres, Pluto Press.
- TOLBA, Mostafa. 2004. Environnement et développement à l'horizon 2020. In : Jérôme Bindé (sous la direction de), *Où vont les valeurs? Entretiens du XXI^e siècle*, II, p. 210–14. UNESCO/Berghahn.
- TROMP, Hylke (sous la direction de). 1981. *UNESCO Yearbook on Peace and Conflict Studies 1980*. Paris, UNESCO.
- TRUONG, Thanh-Dam. 2007. *Pauvreté, genre et traite des personnes en Afrique subsaharienne : repenser les meilleures pratiques en matière de gestion des migrations*. Paris, UNESCO (disponible également en anglais).
- UN. 1999. A/RES/53/243 : *Déclaration et programme d'action sur une culture de la paix*. New York, Nations Unies.
<http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/N99/774/44/PDF/N9977444.pdf?OpenElement>
- _____. 2000. *Nous, les peuples. Le rôle des Nations Unies au XXI^e siècle*. Rapport du Secrétaire général des Nations Unies.
<http://www.un.org/french/millenaire/sg/report/>
- _____. 2004. *Un monde plus sûr : notre affaire à tous*. Rapport du Groupe des personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement. New York, Nations Unies.
<http://huwu.org/french/secureworld/>
- _____. 2005. *Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous*, Rapport du Secrétaire général des Nations Unies.
<http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/N05/270/79/PDF/N0527079.pdf?OpenElement>
- _____. 2006. *The Millennium Development Goals Report*. New York, Nations Unies (anglais seulement).
<http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Resources/Static/Products/Progress2006/MDGReport2006.pdf>
- UN-DESA. 2002. *International Migration Report*. New York, Division de la population, Département des affaires économiques et sociales.
- UNDP. 1994. *Rapport mondial sur le développement humain 1994. Les nouvelles dimensions de la sécurité humaine*, New York, Programme des Nations Unies pour le développement/Economica.
- _____. 2002. *Rapport régional sur le développement humain dans le monde arabe 2002. Créer des opportunités pour les générations futures*, New York, Programme des Nations Unies pour le développement (anglais uniquement).
- _____. 2002. *Rapport mondial sur le développement humain 2002. Approfondir la démocratie dans un monde fragmenté*, New York, Programme des Nations Unies pour le développement/De Boek (anglais uniquement).

_____. 2003. *Rapport régional sur le développement humain dans les pays arabes 2003. Vers une société du savoir dans les pays arabes*, Programme des Nations Unies pour le développement (anglais uniquement).

_____. 2003. *Some Questions and Answers about ADHR 2003*. New York, Programme des Nations Unies pour le développement.

_____. 2004. *Rapport régional sur le développement humain dans les pays arabes en 2004. Vers la liberté dans le monde arabe*, New York, Programme des Nations Unies pour le développement (anglais uniquement).

_____. 2004. *Rapport mondial sur le développement humain 2004. La liberté culturelle dans un monde diversifié*, New York, Programme des Nations Unies pour le développement/Economica.

_____. 2005. *Rapport mondial sur le développement humain 2005. La coopération internationale à la croisée des chemins : L'aide, le commerce et la sécurité dans un monde marqué par les inégalités*, New York, Programme des Nations Unies pour le développement/Economica.

_____. 2006. *Rapport mondial sur le développement humain 2006. Au-delà de la pénurie : pouvoir, pauvreté et crise mondiale de l'eau*, New York, Programme des Nations Unies pour le développement/Economica.

_____. 2007/2008. *Rapport mondial sur le développement humain 2007/2008. La lutte contre le changement climatique : un impératif de solidarité humaine dans un monde divisé*, New York, Programme des Nations Unies pour le développement.

UNESCO. s.d. Site Internet Global Disaster Reduction Education Campaign and ISDR Thematic Cluster/Platform on Knowledge and Education.

<http://www.unisdr.org/eng/partner-netw/knowledge-education/knowledge-education.htm>

_____. s.d. Forum SecuriPax Forum et site Internet du réseau.

<http://www.unesco.org/securopax>

_____. s.d. Programme international hydrologique – Du conflit potentiel au potentiel de coopération. Publications (IHP-PCCP).

<http://www.unesco.org/water/wwap/pccp/fr/index.shtml>

_____. s.d. Site Internet Prévention des catastrophes naturelles.

http://portal.unesco.org/science/fr/ev.php-URL_ID=5297&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

_____. s.d. Site Internet Priorité Afrique.

http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=20266&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

_____. s.d. Site Internet Trafficking and HIV/AIDS in the Greater Mekong Subregion (UNESCO Bangkok).

<http://www.unescobkk.org/index.php?id=475>

_____. s.d. Site Internet Projet UNESCO pour combattre la traite des personnes en Afrique.

http://portal.unesco.org/shs/fr/ev.php-URL_ID=4011&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

_____. 1953. *L'emploi des langues vernaculaires dans l'enseignement*. Paris, UNESCO (Monographie sur l'éducation fondamentale VIII).

<http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001447/144722fb.pdf>

_____. 1995. *Non-Military Aspects of International Security*. Paris, UNESCO. (UNESCO Studies on Peace and Conflict)

<http://unesdoc.unesco.org/ulis/cgi-bin/ulis.pl?catno=99969&gp=1&mode=e&lin=1>

- _____. 1995. *Programme et budget approuvés pour 1996-1997*. Paris, UNESCO.
<http://unesdoc.unesco.org/images/0010/001036/103627f.pdf>
- _____. 1996. *Security for Peace. A Synopsis of the Inter-American Symposium on Peace Building and Peace Keeping*. Paris, UNESCO (The Venice Papers: CAB-96/WS/2).
- _____. 1996. *Stratégie à moyen terme, 1996-2001*. Approuvé. Paris, UNESCO.
<http://unesdoc.unesco.org/images/0010/001025/102501f.pdf>
- _____. 1996. *The Venice Deliberations – Transformations in the Meaning of ‘Security’: Practical Steps Toward a New Security Culture*. Paris, UNESCO (The Venice Papers: CAB-96/WS/1).
- _____. 1997. *Quelle sécurité ?* Paris, UNESCO.
<http://unesdoc.unesco.org/images/0010/001096/109626f.pdf>
- _____. 1998. *Programme et budget approuvés pour 1998-1999*. Paris, UNESCO.
<http://unesdoc.unesco.org/images/0011/001103/110397f.pdf>
- _____. 1998. *Tous les êtres humains (Manuel pour l'éducation aux droits de l'homme)*. Paris, UNESCO.
- _____. 1999. *Unité de la paix et des nouvelles dimensions de la sécurité*. Paris, UNESCO.
<http://unesdoc.unesco.org/images/0011/001190/119099fo.pdf>
- _____. 2001. *What Agenda for Human Security in the Twenty-first Century?* Proceedings of the First International Meeting of Directors of Peace Research and Training Institutions. Paris, UNESCO.
<http://www.unesco.org/securipax/whatagenda.pdf>
2^e édition, UNESCO, 2005.
<http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001405/140553E.pdf>
- _____. 2002. *Atteindre les exclus - Notre défi commun*. Paris, Secteur de l'éducation de l'UNESCO.
http://www.unesco.org/education/countdown/262001/english/page_3.shtml
- _____. 2002. *Stratégie à moyen terme, 2002-2007*. Approuvé. Paris, UNESCO.
- _____. 2003. *Bonnes pratiques de résolution non-violence de conflits en milieu éducatif formel et non-formel*. Paris, UNESCO.
- _____. 2003. *International Conference on Contemporary International Security: Consequences for Human Security in Latin America*, Santiago, Chile, August 2003. UNESCO/FLACSO.
<http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001406/140625S.pdf>
<http://www.flacso.cl/flacso/biblos.php?code=642>
- _____. 2003. *Le droit à l'éducation : Portée et mise en œuvre*. Paris, UNESCO.
- _____. 2003. *Water for People, Water for Life*. Paris, UNESCO.
http://www.unesco.org/water/wwap/wwdr1/table_contents/index.shtml
- _____. 2004. *Déclaration et cadre d'action intégré concernant l'éducation pour la paix, les droits de l'homme et la démocratie*. Paris, UNESCO.

- _____. 2004. *Médias: prévention des conflits et reconstruction*. Ouvrage collectif. Paris, UNESCO.
http://portal.unesco.org/ci/admin/ev.php?URL_ID=18648&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201&reload=1193928860
- _____. 2004. *Proceedings of the International Conference on 'Human Security in East Asia'*. UNESCO/Korean National Commission for UNESCO/Ilmin International Relations Institute of Korea University, Seoul, République de Corée.
<http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001365/136506e.pdf>
- _____. 2004. *Shared Aquifer Resources in Africa*. Paris, UNESCO.
<http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001385/138581m.pdf>
- _____. 2005. *L'Éducation pour tous : l'exigence de qualité, rapport mondial de suivi sur l'EPT, 2005, aperçu régional*. Paris, UNESCO.
<http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001373/137333e.pdf>
- _____. 2005. *Pour une éducation à la citoyenneté*. CD-ROM.
- _____. 2005. Priorities for Action 2005–2015. In : *Hyogo Framework for Action 2005-2015: Building the Resilience of Nations and Communities to Disasters*. Extrait du rapport final de la Conférence mondiale sur la réduction des catastrophes naturelles. Kobe, Japon, 2005.
- _____. 2005. L'éducation des filles vers une « mise à l'échelle » des bonnes pratiques. Paris, UNESCO.
- _____. 2005. *Rapport mondial de l'UNESCO : Vers les sociétés du savoir*. Paris, UNESCO.
<http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001419/141907f.pdf>
- _____. 2005. *La Convention des Nations Unies sur les droits des migrants : Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille*, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2003, dossier d'information. Paris, UNESCO (SHS. 2005/WS : anglais, arabe, français, russe, espagnol).
- _____. 2005. *La Violence et ses causes : où en sommes-nous ?* Paris, UNESCO.
http://publishing.unesco.org/details.aspx?Code_Livre=4331
- _____. 2006. *Droits de l'enfant, éducation et VIH/SIDA : protéger les plus vulnérables*. Paris, UNESCO.
- _____. 2006. *EDUCAIDS – EDUSIDA : pour une réponse globale du secteur de l'éducation*. Paris, UNESCO.
- _____. 2006. *Éducation pour tous, l'alphabétisation, un enjeu vital : rapport mondial de suivi sur l'EPT 2006, résumé*. Paris, UNESCO.
<http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001416/141639e.pdf>
- _____. 2006. *Expert Meeting on Intercultural Education*. Rapport UNESCO, 20–22 mars. Paris, UNESCO.
- _____. 2006. *Human Trafficking in Mozambique: Root Causes and Recommendations*. Paris, UNESCO (Document d'orientation stratégique - Série pauvreté : anglais, portugais).
- _____. 2006. *Human Trafficking in Nigeria: Root Causes and Recommendations*. Paris, UNESCO (Document d'orientation stratégique - Série pauvreté).
- _____. 2006. *L'Eau : une responsabilité partagée, 2^e rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau*. Paris, UNESCO.
<http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001431/143120f.pdf>

- _____. 2006. *Plan d'action : Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme, première phase*. Paris, UNESCO.
- _____. 2006. *Principes directeurs de l'UNESCO pour l'éducation interculturelle*. Paris, UNESCO.
- _____. 2007. 177^e session du Conseil exécutif, décision 61.5.
- _____. 2007. 177^e session du Conseil exécutif, point de l'ordre du jour 61.
<http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001533/153373f.pdf>
- _____. 2007. *A l'écoute de l'Afrique. Bilan régional des activités de l'UNESCO. Bienné 2006–2007*.
<http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001545/154529m.pdf>
- _____. 2007. *Deuxième réunion du Forum des organisations régionales et sous-régionales africaines pour le soutien de la coopération entre l'UNESCO et le NEPAD (FOSRASUN) : Rapport* Paris. Siège de l'UNESCO. 1-4 septembre 2006.
- _____. 2007. *Human Trafficking in Lesotho: Root Causes and Recommendations*. Paris, UNESCO (Document d'orientation stratégique - Série pauvreté).
- _____. 2007. *Human Trafficking in South Africa: Root Causes and Recommendations*. Paris, UNESCO (Document d'orientation stratégique - Série pauvreté).
- _____. 2007. *Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir. LIFE : perspectives et stratégies, 2006-2015, 3^e éd.* Paris, UNESCO.
<http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001529/152921f.pdf>
- _____. 2007. *La prévention des catastrophes : le rôle de l'UNESCO*. Paris, UNESCO.
- _____. 2007. *La traite des personnes au Bénin : facteurs et recommandations*. Document d'orientation stratégique - Série pauvreté. Paris, UNESCO.
- _____. 2007. *La traite des personnes au Togo : facteurs et recommandations*. Document d'orientation stratégique - Série pauvreté. Paris, UNESCO.
- _____. 2007. *Le droit à l'éducation : Cadre normatif*. CD-ROM.
- _____. 2007. *Plan d'action : Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme, 1^{ère} phase*. Paris, UNESCO.
- _____. 2007. *Quatrième réunion du Comité UNESCO pour le NEPAD*.
http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=39512&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html
- _____. 2007. *Rapport mondial de suivi sur l'Education pour tous. Un bon départ : éducation et protection de la petite enfance*. Paris, UNESCO.
<http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001500/150022f.pdf>
- _____. 2007. *Selected Papers – International Conference on Human Security in the Arab States, 14–15 mars 2005, Amman, Jordanie*. Paris, UNESCO/RCHS.
 Anglais : <http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001540/154030E.pdf>
 Arabe : <http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001540/154030A.pdf>

- _____. 2007. *Selected Papers presented at the International Conference on Human Security and Peace in Central Asia*, Bishkek, Kyrgyzstan, septembre 2005. UNESCO/OSCE Academy.
<http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001577/157749E.pdf>
- UNESCO/ASEAN. 1999. *Cooperative Peace in Southeast Asia*. Paris/Jakarta, UNESCO/Association of Southeast Asian Nations.
<http://unesdoc.unesco.org/images/0011/001162/116272e.pdf>
- _____. 2007. *Proceedings of the ASEAN-UNESCO Concept Workshop on Human Security in South-East Asia*, Jakarta, Indonesia, October 2006. Paris/Jakarta, UNESCO/Association of Southeast Asian Nations.
<http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001578/157883E.pdf>
- UNESCO/CONSEIL DE L'EUROPE/CEPS. 2005. *Outil pour l'assurance de la qualité de l'éducation à la citoyenneté démocratique à l'école*. Paris, UNESCO (disponible également en anglais).
- UNESCO/FLACSO–Chile. 2002. *Human Security, Conflict Prevention and Peace. Proceedings of the Expert Meeting on 'Peace, Human Security and Conflict Prevention in Latin America and the Caribbean'*. Paris/Santiago, UNESCO/Facultad Latinoamericana de Ciencias Sociales.
 Anglais : http://www.unesco.org/securipax/seguridad_humana-english.pdf
 Espagnol : http://www.unesco.org/securipax/seguridad_humana.pdf
- UNESCO/HCR. 2007. *Réponses éducatives au VIH et au SIDA pour les réfugiés et les personnes déplacées internes: document de travail pour les décideurs*. Paris/Genève, UNESCO/Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.
- UNESCO/IHEDN. 1997. *Des insécurités partielles à la sécurité globale*. Paris, UNESCO/Institut des hautes études de défense nationale.
<http://unesdoc.unesco.org/images/0011/001106/110639fo.pdf>
- UNESCO/ISS. 2001. *Peace, Human Security and Conflict Prevention in Africa*, Proceedings of the UNESCO–ISS Expert Meeting held in Pretoria, South Africa, 23–24 juillet 2001. Paris/Pretoria, UNESCO/Institute for Security Studies.
http://www.unesco.org/securipax/UNESCO_ISSfinal.pdf
- UNESCO/RISS. 2008. *Rethinking Human Security*. Paris.
- UNESCO/UNHCR/INEE. 2005. *Inter-Agency Peace Education Programme: Skills for Constructive Living*. Paris, UNESCO.
<http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001442/144251e.pdf>
- UNSGS. 2006. *La violence contre les enfants. L'étude du Secrétaire général des Nations Unies*. 29 août. New York, Assemblée générale des Nations Unies (A/61/299).
http://www.unicef.org/violencestudy/french/reports/SG_violencestudy_fr.pdf <http://www.unviolencestudy.org/>
- US DEPARTMENT OF STATE. 2004. *The United States and Africa: A Growing Partnership*. Washington DC, US Department of State.
- van WYK, Jo-Ansie. 1998. Towards water security in Southern Africa. *African Security Review*, vol. 7, n° 2, p. 59–68.
- _____. 2007. *Promoting Human Security: Ethical, Normative and Educational Frameworks in Africa*. Paris, UNESCO.
<http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001544/154406E.pdf>
- VRBA, Jaroslav ; VERHAGEN, Balthazar Th. (sous la direction de). 2006. *Groundwater for Emergency Situations: A Framework Document*. Paris, UNESCO.
<http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001427/142762e.pdf>

WILSON, Richard. 2000. Reconciliation and revenge in post-apartheid South Africa. *Current Anthropology*, vol. 41, n° 1, février.

WISNER, Ben. 2006. *Let Our Children Teach Us! – A Review of the Role of Education and Knowledge in Disaster Risk Reduction*. UN International Strategy for Disaster Reduction.

ZAPOROZEC, Alexander. 2002. *Groundwater Contamination Inventory: A Methodological Guide*. Paris, UNESCO (IHP Groundwater Series, n° 2).

Sélection de sites Internet

Les sites sélectionnés, tout comme les autres liens de cette publication, ont été consultés entre septembre 2008 et juin 2009.

Anti-pauvreté

http://portal.unesco.org/shs/fr/ev.php-URL_ID=3905&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

<http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001415/141598E.pdf>

Anti-terrorisme

<http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001246/124687F.pdf>

Changement climatique

<http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001548/154880f.pdf>

<http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001533/153373f.pdf>

http://ioc3.unesco.org/tfgcc/meetings/2nd-meeting/docs/UNESCO%20Climate%20Change%20strategy_v6.pdf

Culture de paix

http://www3.unesco.org/iycp/fr/fr_sum_survey.htm

<http://www.decennie.org/sections.php?op=viewarticle&artid=12>

Démocratie

<http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001310/131056f.pdf>

Dialogue interculturel

http://portal.unesco.org/culture/fr/ev.php-URL_ID=11679&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=37084&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

http://www.unesco.org/bpi/pdf/memobpi58_dialoguecivilizations_en.pdf

Diversité culturelle

<http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001271/127160m.pdf>

Droits de l'homme

<http://www.unesco.org/shs/fr/humanrights>

<http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001457/145734f.pdf>

Education aux droits de l'homme

<http://www.unesco.org/fr/human-rights-education/>

Education pour tous

<http://www.unesco.org/fr/efa-international-coordination/>

Egalité des genres

<http://unesco.org/shs/genres>

Ethique des sciences et des technologies

http://portal.unesco.org/shs/fr/ev.php-URL_ID=1373&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

Institut des Futurs africains

http://www.africanfutures.org/french_home.htm

Liberté de la presse

http://portal.unesco.org/ci/fr/ev.php-URL_ID=1530&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

http://portal.unesco.org/ci/fr/ev.php-URL_ID=18538&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

Lutte contre la discrimination

http://portal.unesco.org/shs/fr/ev.php-URL_ID=1376&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

<http://edats.hq.int.unesco.org/Archive/General%20Conference/French/32/32-C/32-C-13/fr-32-C-13.doc>

Migration

http://portal.unesco.org/shs/fr/ev.php-URL_ID=1228&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html
http://portal.unesco.org/shs/en/files/3330/11720538051migration_presentation.pdf/migration_presentation.pdf

OMD

<http://www.un.org/french/millenniumgoals/index.shtml>

Patrimoines et reconstruction

http://portal.unesco.org/culture/fr/ev.php-URL_ID=35013&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

Prévention des catastrophes naturelles

http://portal.unesco.org/science/fr/ev.php-URL_ID=5297&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

Priorité Afrique

http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=19521&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

Reconstruction post-conflit

http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=35518&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html
http://www.unesco.org/bpi/pdf/memobpi56_postconflict_en.pdf

Sécurité alimentaire

<http://www.fao.org/DOCREP/003/W3613F/W3613F00.HTM>

Stratégie UNESCO au moyen terme pour 2002-2007

<http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001254/125434f.pdf>

Prix UNESCO de l'éducation pour la paix

http://portal.unesco.org/shs/fr/ev.php-URL_ID=2126&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable

http://portal.unesco.org/education/fr/ev.php-URL_ID=27234&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

Ressources en eau douce

<http://webworld.unesco.org/water/wwap/pccp/index.shtml>

Réseau de la sécurité humaine

<http://www.humansecuritynetwork.org/menu-f.php>

Unité de la sécurité humaine

<http://ochaonline.un.org/Home/tabid/2097/Default.aspx>
<http://ochaonline.un.org/TheHumanSecurityUnit/tabid/2212/Default.aspx>

VIH/SIDA

http://data.unaids.org/una-docs/JC1146-Division_of_labour.pdf
<http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001414/141417e.pdf>
<http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001499/149998f.pdf>

Encadrés, tableaux et figures

Chapitre 1

Titre	Page
Le Réseau de la sécurité humaine (HSN) - Encadré 1	7
La Commission sur la sécurité humaine (CHS) - Encadré 2	8
Projet ONU-UNESCO-LEA : la sécurité humaine dans la région arabe - Encadré 3	10
Le Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine (UNTFHS) - Encadré 4	10
Objectifs du Millénaire pour le développement à atteindre d'ici 2015 - Encadré 5	12
La sécurité humaine dans la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2002–2007 (31 C/4) - Encadré 6	12
La Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable - Encadré 7	14
Les six objectifs de l'Éducation pour tous (EPT) - Encadré 8	15
Le travail des enfants, obstacle majeur à la réalisation des OMD - Encadré 9	16
L'Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE) - Encadré 10	17
Progrès vers la réalisation du 5 ^e objectif de l'EPT - Encadré 11	18
Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme - Encadré 12	20
Prix UNESCO de l'éducation pour la paix - Encadré 13	21
L'Unité régionale de l'UNESCO pour les sciences sociales et humaines en Asie et dans le Pacifique (RUSHSAP) - Encadré 14	22
L'ONUSIDA (Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA) - Encadré 15	25
L'UNESCO mène son action contre le VIH/SIDA dans le cadre d'une initiative élargie, organisée par l'intermédiaire de l'ONUSIDA (Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA) - Encadré 16	25
EDUSIDA, l'Initiative mondiale sur l'éducation et le VIH/SIDA - Encadré 17	26
La prévention des conflits par le dialogue interculturel - Encadré 18	29
Patrimoine culturel et situations de post-conflit - Encadré 19	31
Le dialogue entre les civilisations, les cultures et les peuples - Encadré 20	32
La stratégie intégrée de l'UNESCO contre le racisme et la discrimination - Encadré 21	33
Quelques exemples particuliers de l'action menée par l'UNESCO en Afrique pour renforcer les médias - Encadré 22	37
Analyse de la corrélation entre la liberté de la presse et les fondements de la sécurité humaine - Encadré 23	38
L'action de l'UNESCO sur les questions climatiques, aux niveaux mondial, régional et national, et résultats escomptés - Encadré 24	41
Le système d'alerte aux tsunamis et de mitigation dans l'océan Indien : les meilleures pratiques - Encadré 25	44
Le rôle de l'UNESCO dans la réduction des risques sismiques - Encadré 26	45
Création de comités de bioéthique - Encadré 27	48
Établissement de normes et de critères adaptés aux réalités locales - Encadré 28	49
Déclaration de Buenos Aires en faveur d'une nouvelle approche des interfaces entre politiques et sciences sociales - Encadré 29	50
Les huit domaines d'activité du Programme d'action sur une culture de la paix - Encadré 30	54
Renforcer la sécurité humaine en Afrique de l'Est : « Greater Horn Horizon Initiative » - Encadré 31	56
L'UNESCO et la reconstruction post-conflit - Encadré 32	57

Titre	Page
Le programme UNESCO-PEER - Encadré 33	58
L'action de l'UNESCO contre la violence des jeunes en Amérique centrale - Encadré 34	59
Sociétés civiles dans le dialogue au Moyen-Orient - Encadré 35	60
Programme hydrologique international - Du conflit potentiel au potentiel de coopération (PHI-PCCP) - Encadré 36	61
Cours sur la prévention des conflits et le développement de la coopération dans la gestion des ressources en eau - Encadré 37	61
Résolution 39 adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO à sa 31 ^e session (novembre 2001)	
Appel à une coopération internationale en vue de prévenir et éliminer les actes de terrorisme - Encadré 38	63
Communautés isolées et privées de leurs droits dans les Territoires palestiniens occupés - Encadré 39	65
Stratégie anti-pauvreté de l'UNESCO - Encadré 40	66
Être à l'abri de la pauvreté, un droit de l'homme - Encadré 41	68
Contribution à l'élimination de la pauvreté et au renforcement de la sécurité humaine au Bénin, au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Sénégal - Encadré 42	69
Extraits du Traité-cadre sur la sécurité démocratique en Amérique centrale - Encadré 43	76
La création de centres de recherche et de documentation sur les femmes :	
Comment renforcer l'égalité des sexes ? - Encadré 44	81
Quelques activités du Bureau de l'UNESCO à Beijing concernant la sécurité humaine - Encadré 45	82
Stratégie de l'UNESCO relative aux droits de l'homme - Encadré 46	84

Chapitre 2

Titre	Page
Afrique - Tableau 1	114
États arabes - Tableau 2	115
Asie de l'Est - Tableau 3	116
Asie centrale - Tableau 4	116
Asie du Sud-Est - Tableau 5	117
Amérique latine et Caraïbes - Tableau 6	117
Europe de l'Est - Tableau 7	119
Europe occidentale - Tableau 8	120
Les initiatives de l'UNESCO au niveau régional et sous-régional en matière de sécurité humaine	123

Chapitre 3

Titre	Page
Pourcentage et nombre d'experts par région d'expertise - Figure 1	127
Répartition par sexe des personnes ayant répondu - Figure 2	128
Réponses à la question 2 : Énumérer trois risques et menaces concernant la sécurité humaine qui, à votre avis, retiennent actuellement une attention prioritaire et attirent des ressources financières à l'échelle mondiale - Figure 3	131
Réponses des experts à la question 3 : Énumérer trois risques et menaces concernant la sécurité humaine qui, à votre avis, méritent de retenir une attention prioritaire et d'attirer des ressources financières à l'échelle mondiale - Figure 4	132

Titre	Page
Réponses des étudiants à la question 3 : Énumérer trois risques et menaces concernant la sécurité humaine qui, à votre avis, méritent de retenir une attention prioritaire et d'attirer des ressources financières à l'échelle mondiale - Figure 5	133
Région d'expertise : Afrique. Réponses à la question 3 : Énumérer trois risques et menaces concernant la sécurité humaine qui, à votre avis, méritent de retenir une attention prioritaire et d'attirer des ressources financières à l'échelle mondiale - Figure 6	134
Région d'expertise : Asie et Pacifique. Réponses à la question 3 : Énumérer trois risques et menaces concernant la sécurité humaine qui, à votre avis, méritent de retenir une attention prioritaire et d'attirer des ressources financières à l'échelle mondiale - Figure 7	135
Région d'expertise : Europe et Amérique du Nord. Réponses à la question 3 : Énumérer trois risques et menaces concernant la sécurité humaine qui, à votre avis, méritent de retenir une attention prioritaire et d'attirer des ressources financières à l'échelle mondiale - Figure 8	136
Région d'expertise : États arabes. Réponses à la question 3 : Énumérer trois risques et menaces concernant la sécurité humaine qui, à votre avis, méritent de retenir une attention prioritaire et d'attirer des ressources financières à l'échelle mondiale - Figure 9	137
Réponses des femmes à la question 3 : Énumérer trois risques et menaces concernant la sécurité humaine qui, à votre avis, méritent de retenir une attention prioritaire et d'attirer des ressources financières à l'échelle mondiale - Figure 10	138
Réponses des femmes à la question 3 : Énumérer trois risques et menaces concernant la sécurité humaine qui, à votre avis, méritent de retenir une attention prioritaire et d'attirer des ressources financières à l'échelle mondiale - Figure 11	139
Réponses des femmes à la question 14 : Énumérer trois risques et menaces concernant la sécurité humaine qui, à votre avis, devraient prendre de l'importance avec le temps - Figure 12	140
Réponses des hommes à la question 14 : Énumérer trois risques et menaces concernant la sécurité humaine qui, à votre avis, devraient prendre de l'importance avec le temps - Figure 13	141
Nombre et pourcentage des différentes réponses apportées à la question 18 : Pensez-vous que l'on travaille suffisamment à anticiper les risques et menaces à venir dans le domaine de la sécurité humaine ? - Figure 14	142
Pourcentage par catégorie des réponses à la question 16 : Énumérer deux risques et menaces concernant la sécurité humaine pour lesquels vous pensez qu'il serait possible d'atteindre un « point de non-retour » - Figure 15	146
Nombre des réponses, par catégorie et par rang (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e et 10 ^e rang), à la question 6 : Quelles sont, à votre avis, les approches et les politiques les mieux à même de répondre aux risques et menaces concernant la sécurité humaine ? - Figure 16	151
Nombre et pourcentage des différentes réponses apportées à la question 9 : Quelle valeur attribueriez-vous à une approche régionale de la sécurité humaine ? - Figure 17	151
Pourcentage, par catégorie, des réponses des 110 experts à la question 22 : Énumérer trois risques et menaces concernant la sécurité humaine auxquels l'UNESCO est, à votre avis, bien placée pour répondre - Figure 18	156
Pourcentage, par catégorie, des réponses des 112 étudiants à la question 22 : Énumérer trois risques et menaces concernant la sécurité humaine auxquels l'UNESCO est, à votre avis, bien placée pour répondre - Figure 19	157
Nombre et pourcentage des réponses des 151 enquêtés à la question 26 : L'UNESCO peut anticiper au mieux les risques et les menaces concernant la sécurité humaine par : la prévention - Figure 20	158
Nombre et pourcentage des réponses des 151 enquêtés à la question 26 : L'UNESCO peut anticiper au mieux les risques et les menaces concernant la sécurité humaine par : la préparation - Figure 21	159
Nombre et pourcentage des réponses des 151 enquêtés à la question 26 : L'UNESCO peut anticiper au mieux les risques et les menaces concernant la sécurité humaine par : l'action normative - Figure 22	159
Nombre et pourcentage des réponses des 151 enquêtés à la question 26 : L'UNESCO peut anticiper au mieux les risques et les menaces concernant la sécurité humaine par : l'action de plaidoyer - Figure 23	159
Nombre et pourcentage des réponses des 151 enquêtés à la question 26 : L'UNESCO peut anticiper au mieux les risques et les menaces concernant la sécurité humaine par : les activités post-conflit - Figure 24	159

Chapitre 4

Titre	Page
Environnement et développement à l'horizon 2020 - Encadré 1	183
Impact démographique, économique et environnemental sur la réalisation des OMD - Encadré 2	191
L'engagement international, indispensable pour lutter contre le réchauffement de la planète - Encadré 3	194

Acronymes

ACB	Assistance aux comités de bioéthique (UNESCO)
ACCC	Adaptation to Climate Change in Coastal Zones project
ACHR	Asian Centre for Human Rights
AFR	Département Afrique (UNESCO)
AHSC	ASEAN Human Security Council
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
AJK	Azad Jammu and Kashmir (Pakistan)
ALECSO	Organisation arabe pour l'éducation, la culture et les sciences
AMAI	Association mondiale de l'appel islamique
ANASE	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
APCEIU	Asia Pacific Centre of Education for International Understanding
APEC	Coopération économique pour l'Asie-Pacifique
ARF	Forum régional de l'ASEAN
ARIAT	Initiative régionale de lutte contre la traite des êtres humains
ARYM	Ancienne république yougoslave de Macédoine
ASEAN-ISIS	ASEAN Institute of Strategic and International Studies
ASF	Force d'intervention africaine en attente
BAD	Banque asiatique de développement
BCSA	Bureau du conseiller spécial pour l'Afrique (NU)
BFC	Bureau de la coordination des unités hors siège (UNESCO)
BPI	Bureau de l'information du public (UNESCO)
BSP	Bureau de la planification stratégique (UNESCO)
CACO	Organisation de coopération centrasiatique
CASD	Centro di Alti Studi per la Difesa (Italy)
CASS	Académie chinoise des sciences sociales
CCNE	Comité consultatif national d'éthique (France)
CDB	Convention sur la diversité biologique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEDEF	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'Égard des femmes
CEMN	Organisation de coopération économique de la mer Noire
CERI	Centre d'études et de recherches internationales
CESEDEN	Centro Superior de Estudios de la Defensa Nacional (Spain)
CFAC	Conférence des forces armées centraméricaines
CHS	Commission sur la sécurité humaine
CI	Secteur de la communication et l'information (UNESCO)
CID	Collège interaméricain de la défense (Etats-Unis)
CIDE	Convention internationale des droits de l'enfant
CIEFFA	Centre internationale pour l'éducation des filles et des femmes en Afrique
CISH	Centre international des sciences de l'homme

CLT	Secteur de la culture (UNESCO)
CODESRIA	Conseil pour le développement de la recherche sociale en Afrique
COI	Commission océanographique intergouvernementale (UNESCO)
COMESA	Marché commun d'Afrique orientale et australe
COSMAR	Unité côtière et marine du NEPAD
CPAF	Festival UNESCO des enfants et des arts du spectacle de l'Asie de l'est
CPEA	Conseil de partenariat euro-atlantique
CSI	Environnement et développement dans les régions côtières et les petites îles
CVR	Commission de vérité et de réconciliation
DDR	Désarmement, démobilisation, réintégration
DEDD	Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (2005-2014)
DSRP	Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté
EBT	Entreprise-Based Training
ECO	Organisation de coopération économique
ECOSOC	Conseil économique et social de l'ONU
ED	Secteur de l'éducation (UNESCO)
EDUSIDA	Initiative mondiale sur l'éducation et le VIH/SIDA
EPT	Éducation pour tous
ERNO	Échange régional eurovision d'actualités pour l'Europe du Sud-Est
ETII	Équipe de travail inter-institutions de l'ONUSIDA sur l'éducation
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FLACSO	Facultad Latinoamericana de Ciencias Sociales (Faculté latino-américaine de sciences sociales)
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
FRESH	Focaliser les ressources pour une santé scolaire efficace
FRIEND	Régimes d'écoulement déterminés à partir de séries de données internationales expérimentales et de réseaux (UNESCO)
GCOS	Global Climate Observing System
GED	Programme d'égalité des genres et développement (UNESCO)
GEOS	Global Earth Observing Systems
GIC	Groupe intergouvernemental de coordination
GIEC	Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat
GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau
GLOSS	Système global d'observation du niveau de la mer
GLR	Région des Grands Lacs
GOOS	Système global d'observation de l'océan
GRS	Enquête mondiale sur l'état de préparation du secteur éducatif face au VIH/SIDA (UNESCO, Secteur d'éducation)
GWES	Groundwater for Emergency Situations project (UNESCO)
HCDH	Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
HRBA	Approche basée sur les droits de l'homme
HSC	Human Security Centre

HSN	Réseau de la sécurité humaine
HSQ	Questionnaire sur la sécurité humaine (UNESCO)
HSU	Human Security Unit (Bureau de la coordination des affaires humanitaires, OCHA)
HUGE	Human, Gender and Environmental Security
IASH	Initiative africaine sur la sécurité humaine
IBT	Institute-Based Training
ICAM	Integrated Coastal Area Management
IDH	Indice de développement humain
IDP	Personnes déplacées dans leur propre pays
IES	Institut d'études de sécurité de l'Union européenne
IFSP	Forum international sur les interfaces entre politiques et sciences sociales
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
IGHS	Groupe intersectoriel sur la sécurité humaine (UNESCO)
IHEDN	Institut des hautes études de défense nationale (France)
IIFE	Institut international pour la planification de l'éducation
INEE	Réseau inter-agences pour l'éducation en situations d'urgence
IODE	Ocean Data and Information Exchange
IOTWS	Système d'alerte aux tsunamis et d'atténuation de leurs effets dans l'océan Indien
ISDR	Stratégie internationale pour la réduction des catastrophes
ISESCO	Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture
ISS	Institut d'études de sécurité (Afrique du Sud)
ISWG	Groupe de travail intersectoriel (UNESCO)
IYCP	Année internationale de la culture de la paix
JICA	Agence japonaise de coopération internationale
LAC	Amérique latine et les Caraïbes
LAS	Ligue des États arabes
LIFE	Initiative de l'UNESCO pour l'alphabetisation : savoir pour pouvoir
LINKS	Systèmes de savoirs locaux et autochtones
MAB	Programme l'homme et la biosphère (UNESCO)
MAECI	Ministère des affaires étrangères et du commerce international (Canada)
MED	Ministère de l'éducation
MERCOSUR	Marché commun du Sud (Amérique latine)
MOST	Programme pour la gestion des transformations sociales (UNESCO)
MUAS	Mission de l'Union africaine au Soudan
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
NESP	Plan stratégique pour l'éducation (Afghanistan)
NRC	Commission nationale de réconciliation (Asian Centre for Human Rights)
NUSOJ	Union nationale des journalistes somaliens
NWFP	Province frontière Nord-Ouest (Pakistan)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique

OCE	Organisation de coopération économique
OCHA	Bureau de coordination des affaires humanitaires
ODG	Cabinet du directeur général (UNESCO)
ODINAFRICA	Ocean Data and Information Network for Africa
OEA	Organisation des États américains
OIG	Organisation intergouvernementale
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
OPT	Territoires palestiniens occupés
OREALC	Oficina Regional de Educación de la UNESCO para América Latina y el Caribe
OSC	Organisation de la société civile
OSCE	Organisation pour la coopération et la sécurité en Europe
OTAN	Organisation du traité de l'Atlantique Nord
PCCP	Du conflit potentiel au potentiel de coopération
PCPD	Post-conflit et post-désastre
PECO	Pays d'Europe centrale et orientale
PEER	Programme pour l'éducation en situation d'urgence et de reconstruction
PEID	Programme des petits États insulaires en développement
PEV	Politique européenne de voisinage
PHI	Programme hydrologique international
PIB	Produit intérieur brut
PICG	Programme international de corrélation géologique (UNESCO)
PIDD	Panel international sur la démocratie et le développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PPA	Parlement panafricain
PROFORGE	Projet intégré de formation à la gestion de l'éducation
PWRDC	Centre de recherche et de documentation des femmes palestiniennes
QSH	Questionnaire de l'UNESCO sur la sécurité humaine
QVA	Quo Vadis Aquifers?
RdP	Responsabilité de protéger
RISS	Revue internationale des sciences sociales
SADC	Communauté de développement d'Afrique australe
SAHRIT	Human Rights Trust of Southern Africa

SAIIA	South African Institute of International Affairs (Institut sud-africain d'affaires internationales)
SARPN	Réseau régional sud africain pour la pauvreté
SC	Secteur des sciences exactes et naturelles (UNESCO)
SECI	Initiative de coopération sud-est européenne
SHS	Secteur des sciences sociales et humaines (UNESCO)
SICA	Sistema de la Integración Centroamericana (Système d'intégration de l'Amérique centrale)
SIG	Système d'information géographique
SMDD	Sommet mondial sur le développement durable
SMIAR	Système mondial d'information et d'alerte rapide (FAO)
SOFFE	Forum pour la liberté d'expression en Somalie
SRAS	Syndrome respiratoire aigu sévère
TAPE	Technologie en faveur de l'éradication de la pauvreté
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TISSA	Initiative pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne
TNP	Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
TRC	Commission vérité et réconciliation
UA	Union africaine
UE	Union européenne
UN-DESA	Département des Nations Unies pour des affaires économiques et sociales
UNDG	Groupe de développement des Nations Unies
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNGEI	Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNISOL	Universités en solidarité pour la santé des défavorisés
UNITWIN	University Twinning and Networking scheme (UNESCO)
UNODC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
UNRISD	Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social
UNRWA	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
UNSGS	L'étude du Secrétaire général des Nations Unies sur la violence contre les enfants
UNSSC	United Nations System Staff College
UNTFHS	United Nations Trust Fund for Human Security
UNU	Université des Nations Unies
UNU-CRIS	Études comparatives d'intégration régionale de l'UNU
UNU-EHS	Institut pour l'environnement et la sécurité humaine de l'UNU
UOC	Université ouverte de Catalogne (Espagne)
URSSHAP	Unité régionale des sciences sociales et humaines en Asie et le Pacifique
VIH/SIDA	Virus de l'immunodéficience humaine / Syndrome d'immunodéficience acquise
WANEP	Réseau régional de construction de la paix en Afrique de l'Ouest
WEUISS	Western European Union Institute for Security Studies (Institut ouest-européen d'études de sécurité)
WWDR	Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau

La sécurité humaine : approches et défis illustre trois sortes d'initiatives interdisciplinaires que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a prises entre 2000 et 2007, en vue de promouvoir la sécurité humaine.

En accord avec les buts et les normes établis par l'UNESCO dans ses domaines de compétence, son action a consisté à :

> améliorer les possibilités de réaliser un développement durable par l'autonomisation des individus et des communautés - à travers l'Éducation pour tous, la formation, la constitution de réseaux et l'édification de sociétés du savoir intégratrices et participatives - afin de permettre à ces individus et à ces communautés de mieux affronter les risques qui pourraient peser sur leur existence physique et sur l'exercice de leurs droits fondamentaux ;

> définir et promouvoir - par des recherches et des échanges avec un large éventail de partenaires - des politiques locales et nationales destinées à contrer l'aggravation des vulnérabilités existantes ou à venir et à défendre les progrès déjà accomplis ;

> mobiliser organisations régionales, institutions de recherche, sociétés civiles et organisations non-gouvernementales pour qu'elles s'engagent dans une action coordonnée et à long terme visant à répondre aux besoins des populations les plus vulnérables, en mettant l'accent sur les contributions que l'éducation, les sciences, la culture et la communication et l'information peuvent apporter à cette fin.

Le lecteur trouvera également des recommandations concernant les priorités et défis régionaux dans le domaine de la sécurité humaine, les résultats d'un questionnaire en ligne, et une réflexion prospective sur les défis émergents et les scénarios auxquels ils pourraient donner lieu.